



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME III

27me volume de la collection.

ANNÉE 1883

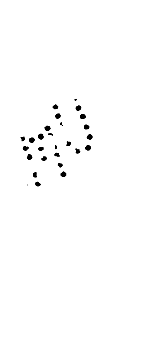
SAINT-ÉTIENNE

IMPRIMERIE THÉOLIER ET Cie

RUE GÉRENTET, 12.

—

1883



ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

COMPOSITION
DES BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ
Pour l'année 1883.

BUREAU GÉNÉRAL

Président honoraire : M. le Préfet de la Loire.

Président . . . . . . M. Euverte.
Vice-Présidents . . Les Présidents de sections.
Secrétaire général. M. Maurice.
Trésorier . . . . . . M. Favarcq.

BUREAUX DES SECTIONS

Section d'Agriculture et d'Horticulture.

Président . . . . . . M. Paul Fonvielle.
Vice-Présidents . . MM. Cl. Liabeuf et Otin fils.
Secrétaire . . . . . . M. Teyssier.

Section d'Industrie.

Président . . . . . . M. Maximilien Evrard.
Vice-Président . . . M. Michel (S.).
Secrétaire . . . . . . M. Rivolier (J.-B.).

Section des Sciences.

Président honoraire : M. Michalowski.

Président . . . . . . M. Rousse.
Vice-Président . . . M. Carvès.
Secrétaire . . . . . . M. Berne (Simon).

Section des Arts et Belles-Lettres.

Président . . . . . . M. RIMAUD.
Vice-Président. . . M. CHAPELLE.
Secrétaire . . . . . . M. JOUVE (Bruno).

Bibliothécaire . . . . M. BESSON (Jean).
Conservateur du matériel des Comices et des collections . . M. CROIZIER.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du département de la Loire

Au 1er Janvier 1883.

Membre honoraire : M. le Maire de la ville de Saint-Etienne.

Membres titulaires habitant Saint-Etienne :

Allouès, propriétaire, rue de la République, 14.
Aulagnon aîné, négociant en grains, place Jacquard, 12.
Bahurel (Adrien), maître-teinturier, à Champagne.
Bahurel (Joannès), id. id.
Ballas, huissier, rue de la Loire, 6.
Barbe (Jean), négociant, place Marengo, 13.
Barjon (Bernard), propriétaire, rue Marengo, 19.
Barlet (Louis), négociant, rue Gérentet, 12.
Baroulier, ingénieur, colline Sainte-Barbe.
Barrailler (Jacques), fabricant de velours rue de la République, 25
Barrallon (Antony), propriétaire, rue de la République, 3.
Barrouin, ingénieur, rue Brossard, 9.
Bauzin (Jean-Baptiste), carrossier, rue d'Annonay, 150.
Bauzin (Louis), quincaillier, rue d'Annonay, 36.
Bedel (Jean-Baptiste), maître de forges, à la Bérardière.
Bérenger, ingénieur, rue Saint-Louis, 14.
Berland (Jules), imprimeur, place de l'Hôtel-de-Ville, 4.
Berne (Simon), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.
Berthelon, ingénieur-chimiste, rue Ferdinand, 18.
Berthet, négociant, rue du Chambon, 10.
Besson (Jean), négociant, rue de la République, 14.
Beycotte, rentier, grande rue Saint-Jacques, 15.
Biétrix, constructeur-mécanicien, à la Chaléassière, 103.
Biron (Joseph), chef de division à la Préfecture de la Loire, rue de l'Alma.
Blacet (Hippolyte), fondeur en cuivre, rue de Lyon, 7.

Blacet (Noël), propriétaire, rue Brossard, 8.
Bobichon (Pierre), négociant en charbons, rue Saint-Denis, 31.
Bodenan, chef de division à la Préfecture de la Loire, rue Balay, 2.
Borie, notaire, place du Peuple, 5.
Bory (J.-F.), expert-comptable, rue de la Loire, 9.
Boulin (Stéphane), architecte du département, rue de la Paix, 10.
Brottier (Romain), rentier, à Champagne.
Bufferne (Claude), marchand de comestibles, rue de Foy, 20.
Buhet, négociant, rue de la Croix, 1.
Buhet, notaire, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.
Buisson (Lucien), mécanicien, rue Haut-Tardy, 4.
Cabaud (Claude), comptable, rue Saint-Antoine, 31.
Cadel, directeur du gaz, rue Gérentet, 8.
Carre (Jean-Baptiste), employé de commerce, rue des Trois-Meules, 1.
Carvès, ingénieur civil, place Mi-Carême, 4.
Castel (Constant), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.
Celle, marchand de fer, rue de la Loire, 43.
Chabrier (Régis), chef de comptabilité, rue de la Bourse, 30.
Chansselle, ingénieur principal de la Cie des Houillères, à Méons.
Chapelle, avocat, cours Saint-Paul, 10.
Chapon (Antoine), négociant, place Saint-Charles, 8.
Charlois, vétérinaire, rue Saint-Louis, 43.
Charvet (Henri), négociant, place Marengo, 5.
Chaussat (Auguste), entrepreneur-cimentier, rue Saint-Michel, 5.
Chaverondier, archiviste du département, rue Marengo, 19.
Chapoton fils, horticulteur, rue de Roanne, 4.
Chevalier fils, libraire, rue Gérentet, 4.
Chevret (Louis), pharmacien, rue d'Annonay, 7.
Chorel (Claudius), agent général de la Compagnie d'assurances *La Confiance*, rue des Jardins, 14.
Clair (Benoit), mécanicien, rue de Lyon, 130.
Cluzet, vétérinaire, rue de Roanne, 19.
Cognard (Louis), propriétaire, rue de la Loire, 26.
Cognet-Frappa, fabricant de rubans, place Marengo, 5.
Cognet-Robin, grenetier, rue de la République, 1.
Coignet, professeur de langues, petite rue Neuve, 5.
Courally (Ferdinand), négociant, place Saint-Charles, 5.
Courbon-Lafaye, propriétaire, rue de la Bourse, 18.
Constantin, libraire, rue de la Comédie, 12.
Croizier, propriétaire, rue de la Paix, 52.
Cuinet (Alphonse), fabricant de pièces de forges, rue de l'Industrie, 10.

Dard-Janin, libraire, rue de la République, 3.
David (Francisque), négociant, rue de la Bourse, 16.
Décarly (Anselme), sculpteur, rue Ferdinand, 3.
Degraix (Antoine) fils, négociant, rue des Jardins, 29.
Déléage, rentier, rue de la Bourse, 25.
Delpy, pharmacien, rue Saint-Louis, 23.
Dérols (Louis), fabricant de galons, rue Brossard, 7.
Desbief, directeur des mines de Montaud, rue de Montaud, 25.
Devillaine, ingénieur-directeur des mines de Montrambert, rue Saint-Honoré, 1.
Devouconx, négociant, rue de la Bourse, 30.
Dignet (Jean-Marie), négociant, place Saint-Charles, 12.
Drutel (Auguste), comptable, rue Saint-Denis, 51.
Dubois (Pascal), entrepreneur, rue de l'Epreuve, 6.
Dufour (Gabriel), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 9.
Dumarest (Emile), négociant, place Mi-Carême, 3.
Dupin, maître-teinturier, à la Valette.
Duplain, docteur-médecin, rue Sainte-Catherine, 6.
Durand (Paul), architecte, rue du Coin, 16.
Duterrail (Henri) aîné, papetier, rue de Foy, 2.
Emonet (Louis), commissionnaire, rue de la République, 1.
Epitalon (Jean-Jacques), avocat, rue d'Arcole, 32.
Epitalon (Jean-Marie), négociant, rue Mi-Carême, 5.
Evrard (Maximilien), ingénieur, à Saint-Etienne.
Exbrayat, pharmacien, rue de Lyon, 22.
Fabre, ingénieur civil, cours Saint-Paul, 8.
Fauvain (Aimé), propriétaire-rentier, rue du Palais-de-Justice, 10.
Favarcq (Louis), comptable, rue du Vernay, 48.
Fayet père, rentier, rue Mulatière, 44.
Ferrant, négociant en vins, rue Désirée, 14.
Fonselle, négociant, rue des Arts, 10.
Fontanay (Cyprien), mécanicien, rue Désirée, 36.
Fonvielle (Félix), commissionnaire, place Saint-Charles, 3.
Fonvielle (Paul), propriétaire, rue du Treuil, 23.
Forissier (Jean-Baptiste), ingénieur, rue de la Loire, 31.
Foujols (Amédée), propriétaire, rue de Foy, 12.
Fraisse-Merley, négociant, rue de la Bourse, 1.
Frécon (Gabriel), maître-teinturier, au Bas-Rey.
Gattel, horticulteur, rue de la Condition, 6.
Gaucher, fabricant d'armes, grande rue des Creuses, 12.
Gauthier-Dumont, négociant, rue d'Arcole, 5.
Gérard, architecte, rue Saint-Jacques, 12.

Gérentet, rentier, rue Mi-Carême, 4.
Gery, négociant, rue Saint-Honoré, 4.
Gibet, fabricant de briques, à Bel-Air.
Gidon, négociant, rue de la République, 22.
Ginot, propriétaire, rue de la République, 4.
Giron (MARCELLIN), négociant, rue Richelandière, 2.
Grand (C.-H.), rentier, au Bernay.
Grubis (FERDINAND), légiste, rue de Foy, 10.
Gruet, vétérinaire, rue de la République, 26.
Guerin-Graujon, négociant en grains, rue Saint-Roch, 14.
Guichard (CHRISTOPHE), armurier, rue de la Badouillère, 16.
Guyard, fabricant de briques réfractaires, route de Saint-Chamond.
Heilmann, propriétaire, rue Saint-Louis, 16.
Houppeurt, directeur des mines de la Loire, place Marengo, 2.
Hutter (GEORGES), directeur de la Société Générale, place de l'Hôtel-de-Ville, 12.
Jacob, pharmacien, rue de la Loire, 5.
Jacquier (MARIUS), négociant en vins, rue Saint-Louis, 35.
Jinot (JEAN), négociant en vins, rue Désirée, 5.
Jolivet, huissier, rue de Foy, 3.
Jourjon (LOUIS), négociant en grains, rue de la Montat, 14.
Journoud (CLAUDIUS), dessinateur, place Villebœuf, 4.
Jouve (BRUNO), architecte, rue Saint-Jean-Baptiste, 5.
Juban (MARIUS), balancier, rue de Lyon, 48.
Jury, propriétaire, rue Roannelle, 28.
Juste, fabricant d'armes, rue Saint-Louis, 23.
Labully, vétérinaire, rue des Jardins, 6.
Lachman, vétérinaire, rue de la République, 26.
Lamaizière, architecte, rue Saint-Honoré, 4.
Lantz, imprimeur, rue de la Loire, 4.
Laptoul (FÉLIX), propriétaire, rue Royet, 113.
Larderet, fondeur, rue Bel-Air, 6.
Lassablière (JEAN-MARIE), mécanicien, rue Marengo, 21.
Laur (FRANCIS), ingénieur, rue Marengo, 2.
Lefèvre (CHRISTOPHE), propriétaire, rue d'Isly, 13.
Leroux, architecte, rue Saint-Louis, 14.
Liabeuf (CLAUDE), propriétaire, rue de Foy, 17.
Ligonnet, entrepreneur, route de Roanne, 9.
Locard, ingénieur, rue Saint-Louis, 14.
Logé aîné, marchand de bois, rue d'Annonay, 47.
Logé jeune, marchand de bois, rue Saint-Michel, 7.
Louison, propriétaire, place Mi-Carême, 9.

Maire (Louis), négociant, rue des Jardins, 13.
Malescourt, propriétaire, rue de la Sablière, 24.
Marandon (Jacques), propriétaire, place du Peuple, 47.
Markert, fondeur, rue de Lyon, 49.
Marx, négociant, rue de Foy, 4.
Massardier (Barthélemy), lustreur de rubans, rue Saint-Charles, 30.
Massardier (Etienne), propriétaire, rue Saint-Jean-Baptiste, 12.
Matrat (J.-B.), employé de commerce, rue de la Bourse, 20.
Maurice, docteur-médecin, rue de la Croix, 9.
Méhier-Cédié, quincaillier, rue de la Loire, 5.
Merle (Jean-Marie), négociant en vins, rue Saint-Denis, 50.
Michel (Sauveur), négociant, rue de Foy, 10.
Micol père, propriétaire, rue Saint-Paul, 9.
Moudon (Charles), ancien notaire, place de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Moyse, notaire, rue Saint-Louis, 2.
Nan, ingénieur, place de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Otin (Antoine), horticulteur, au Portail-Rouge.
Pacalet, artificier, rue du Grand-Gonnet, 11.
Pailleret (Joseph), quincaillier, place de l'Hôtel-de-Ville, 13.
Paillon (Victor), propriétaire, rue de la Loire, 22.
Paliard (Félix), ancien avoué, rue de la Loire, 13.
Pallandre (Guillaume), horticulteur, rue d'Arcole, 12.
Paret (Elisée), négociant, cours Saint-André, 25.
Pauze, horloger-bijoutier, rue Saint-Louis, 1.
Penel-Larcher (Antonin), fabricant de rubans, rue de la République, 6.
Peyret (Frédéric), ancien notaire, rue de Foy, 17.
Philip (Aimé), propriétaire, place Marengo, 2.
Philip-Thiollière, négociant, rue de la Bourse, 13.
Planchard (Louis), ingénieur civil, avenue Denfert-Rochereau, 8.
Peidebard, propriétaire, rue de la République, 5.
Porte (Louis), propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Pupier (Jean-Louis), fabricant de chocolat, place du Peuple, 5.
Robeur (Charles), fabricant de rubans, place Marengo, 5.
Réocreux, quincaillier, rue de la Loire, 23.
Ressier, cafetier, place Dorian, 2.
Roy-Palle, propriétaire, au Cros.
Roy (Victor), propriétaire, cours Fauriel.
Riembault, docteur-médecin, rue Marengo, 3.
Rimaud, docteur-médecin, rue de la Loire, 16.
Rispal (Félix), propriétaire, rue d'Annonay, 31.
Rispal (Jean-Marie), négociant, rue Bas-Tardy, 16.

Rivollier (J.-B.), fabricant d'armes, rue Villedieu, 9.
Robert, architecte, rue de Lyon, 48.
Robert (Claudius), droguiste, rue Mercière, 2.
Robert, marchand de bois, place de la Badouillère, 3.
Robert, propriétaire, rue de Lyon, 13.
Robert (Théophile), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 13.
Robichon (Antonius), fabricant de rubans, rue de la Paix, 10.
Rochetin (Louis), marchand d'acier, rue Valbenoite, 5.
Rousse, professeur de physique, place Marengo, 9.
Rozey (Emile), propriétaire, rue Mi-Carême, 5.
Saumon (Joseph), maître de verreries, au Mont.
Sismonde, ingénieur, rue d'Arcole, 3.
Soulé, docteur-médecin, rue Saint-Louis, 7.
Suterlin, entrepreneur de la Manufacture d'armes, rue Mi-Carême, 4.
Syméon (Jules), propriétaire, rue de la Loire, 49.
Tardy (Félix), fabricant de rubans, rue d'Arcole.
Testenoire-Lafayette, notaire honoraire, rue de la Bourse, 28.
Textor de Ravisi (baron), percepteur, rue d'Annonay, 7.
Teyssier, fabricant de rubans, rue Gérentet, 12.
Teyssot (Claude), tapissier, rue Saint-Louis, 17.
Théolier (Henri), directeur du *Mémorial de la Loire*, rue Gérentet, 12.
Thézenas (Ferdinand), propriétaire, place Dorian, 6.
Tournier, fabricant de jalousies, rue de la Paix, 22.
Troyet (Pierre), fabricant de rubans, rue de la République, 13.
Vacher (Etienne), rentier, place du Peuple, 20.
Varagnat, négociant, rue Gérentet, 2.
Vedrine (Syméon), entrepreneur, rue du Coin, 3.
Verney-Carron aîné, fabricant d'armes, rue de la République, 27.
Vial (Jean-Marie), distillateur, rue des Arts, 6.
Vier, ancien avoué, rue du Palais-de-Justice, 10.
Vincent-Dumarest, négociant, rue des Deux-Amis, 11.
Wolff aîné, fabricant de rubans, rue de la République, 4.

Membres titulaires résidant hors Saint-Etienne :

Arbel, maître de forges, à Rive-de-Gier.
Audouard (Antony), maître de poste, à Bourg-Argental.
Barret, juge-de-paix, au Chambon-Feugerolles.
Berne (Philippe), fabricant de lacets, à Saint-Julien-en-Jarrêt.
Boissieu (de) (Victor), propriétaire, à Saint-Chamond.
Bonjour (Jean-Baptiste), cultivateur, à Verpilleux, commune de Saint-Romain-en-Jarrêt.

Brunon (Barthélemy), constructeur, à Rive-de-Gier.
Burrelier, fabricant de lacets, à Saint-Chamond.
Camier, notaire, à Chavanay.
Carle (Laurent), horticulteur, à Montplaisir, Lyon (Rhône).
Castel (Henri), négociant, à Isieux.
Cellard (Antoine), propriétaire, à Maclas.
Chambevet, ingénieur-chimiste aux aciéries de Firminy.
Chapelon (Claude), propriétaire, à Vernay, Saint-Just-sur-Loire.
Charpin-Feugerolles (de), propriétaire, au Chambon-Feugerolles
Clarard, ancien notaire, à Firminy.
Claudinon (Jacques), maître de forges, au Chambon-Feugerolles.
Clamens, ingénieur à l'usine Crozet, au Chambon-Eeugerolles.
Cœur (l'abbé), directeur de la Colonie, à Saint-Genest-Lerpt.
Colcombet (Adrien), propriétaire, à Saint-Genest-Lerpt.
Colonjon, propriétaire. à Saint-Pierre-de-Bœuf.
Conte (Maurice), fabricant de limes, au Chambon-Feugerolles.
Coste (Etienne), propriétaire, au Platon, à Villars.
Cotta (Eugène), propriétaire, au Chambon-Feugerolles.
Courbon de Saint-Genest, propriétaire, à Saint-Genest-Malifaux.
Courbon (Jean-Baptiste), propriétaire, à Marthezet, commune de Saint-Genest-Malifaux.
Courbon (Marius), propriétaire, à Saint-Genest-Malifaux.
Crozet (Emile), ingénieur-constructeur, au Chambon-Feugerolles.
Defour, régisseur de propriétés, à Bourg-Argental.
Demans (Zénon), maître de forges, au Chambon-Feugerolles.
Dervieux (Antoine), propriétaire, au Malpas, à Chavanay.
Descos, horticulteur, à l'Epart de Saint-Priest, route de l'Etrat.
Doron, propriétaire, à Rochetaillée.
Douvreleur (Léon), propriétaire, à Veauche.
Dupuy (Philippe), propriétaire, à Montsalson, près Saint-Etienne.
Dussud, négociant, à Rive-de-Gier.
Euverte, directeur des usines, à Terrenoire.
Faudrin, professeur d'horticulture, à Aix, boulevard Sainte-Anne, 37, (Bouches-du-Rhône).
Fillon (Antoine), propriétaire, à Puits-Château, à Rive-de-Gier.
Flachier, propriétaire, à Chavanay.
Fond (J.-F.), propriétaire, à Saint-Romain-en-Jarrêt.
Forissier (Barthélemy), propriétaire, à Roche-la-Molière.
François, notaire, à Pélussin.
Fugier, pharmacien, à Firminy.
Garat (Francisque), entrepreneur, à Saint-Chamond.
Gillier (Victor), manufacturier, à Saint-Julien-Molin-Molette.

Girodet, négociant à Bourg-Argental.
Gontard, agent-voyer cantonal, à Saint-Chamond.
Granjon (Marius), propriétaire, à Saint-Paul-en-Jarrêt.
Guétat (Lucien), rentier, à Bonson.
Heurtier (Jean-Claude), fabricant de boulons, au Chambon-Feugerolles.
Humbert, docteur-médecin, à Doizieu.
Jacod, propriétaire, à Rive-de-Gier.
Jacquemard-Gérin, propriétaire, à la Ricamarie.
Jamet (Jean), propriétaire, à Saint-Chamond.
Julien, propriétaire, à Pélussin.
Juvanon, horticulteur, à Rive-de-Gier.
Kosciakiewicz, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.
Lagrange (Théodore), ingénieur, à Montpellier, rue des Etuves, 27.
Lanet (Joseph), constructeur, à Saint-Julien-en-Jarrêt.
Lanoir, propriétaire, à Rive-de-Gier.
Lassablière (Jérôme), fabricant de lacets, à Saint-Chamond.
Lassablière-Tiblier, propriétaire, à la Bailliotière, commune de Saint-Victor-sur-Loire.
Lemonnier (Paul), ingénieur, à Terrenoire.
Limousin aîné, maître de forges, à Firminy.
Lombard (Théodore), moulinier, à Virieux-Pélussin.
Madignier, constructeur-mécanicien, à Rive-de-Gier, rue des Verchères.
Magand (Jean), fermier-cultivateur, à l'Etrat, près Saint-Etienne.
Malécot (Jacques), ingénieur, au Pont-de-l'Ane, Saint-Jean-Bonnefonds.
Maliecourt, propriétaire, à Véranne.
Martignat (Jacques), propriétaire, au Bouchet, au Chambon-Feugerolles.
Martignat fils, propriétaire, au Bouchet, au Chambon-Feugerolles.
Massardier, propriétaire, à Terrenoire.
Maurice (Claude), ingénieur, à Rive-de-Gier.
Maussier, ingénieur, à Saint-Galmier.
Monteux, propriétaire, à Planfoy.
Moulard-Bellaclas, propriétaire, à Saint-Héand.
Neyron (Louis), manufacturier, à Saint-Julien-Molin-Molette.
Noélas, docteur-médecin, à Roanne.
Oriol, fabricant de lacets, à Saint-Chamond.
Penel (Victor), propriétaire, à Saint-Just-sur-Loire.
Petin (Hippolyte), propriétaire, à Rive-de-Gier.
Piégay, propriétaire, à Saint-Héand.

Piégay fils, notaire, à Saint-Héand.
Pinel (Jean-Eugène), ingénieur aux mines de la Béraudière.
Poidebard (Ernest), propriétaire, à Saint-Paul en-Jarrêt.
Prugnat (François), négociant en charbons, à Rive-de-Gier.
Randon (Louis), propriétaire, à Chavanay.
Repiquet, vétérinaire, à Firminy.
Revout, fabricant de lacets, à Rochetaillée.
Reymond (Antoine), fabricant de quincaillerie, à Saint-Martin-la-Plaine.
Richarme, fabricant de verreries, à Rive-de-Gier.
Robert (Jean-Marie), propriétaire, à Véranne.
Rochetaillée (Vital de), propriétaire, à Nantas, Saint-Jean-Bonnefonds.
Roland (Dominique) aîné, fabricant de limes, au Chambon-Feugerolles.
Roland-Heurtier, fabricant de limes, au Chambon-Feugerolles.
Saint-Genest (baron Pierre de), propriétaire, à Saint-Genest-Malifaux.
Samouillet (Gabriel), fabricant de limes, au Chambon-Feugerolles
Sauzéas, propriétaire, à Saint-Genest-Malifaux.
Serve-Coste, propriétaire, à Portebroc, près Annonay (Ardèche).
Soleil (Henri), propriétaire, à Saint-Genest-Lerpt.
Souchon (Benoit), propriétaire, à l'Etrat.
Tardivat, ingénieur des mines, à Roche-la-Molière.
Terme (Auguste), propriétaire, à Izieux.
Tézenas du Montcel (Auguste), négociant, près de Beaujeu.
Thevenon (Claude), propriétaire, à Saint-Chamond.
Thiollière (Camille), maître de forges, à Saint-Chamond.
Thiollier, constructeur-mécanicien, à Saint-Chamond.
Thiollier (Jean), propriétaire, à La Cula.
Thiollière, propriétaire, à la Quérillière, Saint-Just-sur-Loire.
Thouilleux, constructeur-mécanicien, à Saint-Chamond.
Vassal (Clément), fabricant de dentelles, à Sainte-Sigolène (Haute-Loire).
Verny, directeur des mines, à Firminy.
Veyre (Victor), négociant en vins, à Saint-Julien-Molin-Molette.
Vincent (Louis), propriétaire, à la Gorge-de-Chavanay.
Viricel, propriétaire, à Izieux.
Viricel (Léon), banquier, à Rive-de-Gier.
Wery (Ethon), ingénieur des mines, à la Chazotte.

Membre démissionnaire :

Jay, négociant en vins, à Saint-Etienne.

Membres admis du 1er janvier au 1er mars 1883 :

Descours (Henri), négociant, rue Saint-Louis.
Deféliz, horticulteur, rue Saint-Louis, 12
Granger, notaire, rue de Foy, 8.
Bory (Georges), coutelier, rue des Prêtres 4.
Lambert, propriétaire-rentier, à Roussillon (Isère).
Barlat (J.-L.), fabricant de pointes, à l'Etrat, près Saint-Etienne.
Fournel (E.), propriétaire-armurier, à l'Etrat, près Saint-Etienne.
Ciseron (J.), cultivateur, au Champ-Quartai, commune de Saint-Héand.
Chometon, fabricant d'armes, grande rue Saint-Roch, 15.
Offrey (Pierre), fabricant d'armes, rue Mulatière, 36.
Thomas (Gabriel), architecte, rue de la Loire, 12.

Procès-verbal de la séance du 11 janvier 1883.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance :** Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des Sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Comice de Saint-Héand. — Elections pour le renouvellement du Bureau. — *Sections réunies des sciences, lettres et industries :* Renouvellement des Bureaux des trois Sections. — Renouvellement de la Commission d'encouragement. — **Actes de l'Assemblée :** Compte-rendu financier par M. Favarcq, trésorier. — Elections pour le renouvellement des Bureaux pour l'année 1883. — Commission d'encouragement pour 1883. — Changements survenus dans le personnel des membres de la Société pendant l'année 1882. — Catalogue des publications relatives au Forez ou au département de la Loire, reçues en 1882, par M. Chaverondier. — Propositions de candidatures nouvelles. — Admission de MM. Henri Descours, Defélix et Granger, de Saint-Etienne; de M. Léon Jeoffray, de Paris, comme correspondant.

Présidence de M. le Dr Rimaud, vice-président; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents, au nombre de 18, sont MM. Allouès, Blacet (Hippolyte), Carvès, Chapelle, Cognard, Croizier, Jolivet, Lassablière-Tiblier, Magand, Maurice (docteur), Michel (Sauveur), Pallandre, Rimaud (docteur), Rivolier, Serve-Coste, Souchon, Terme, Thézenas (Ferdinand).

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Lettre de M. le Préfet de la Loire, accompagnant l'envoi de pièces officielles relatives au concours régional devant avoir lieu à Mende (Lozère), du 1er au 9 septembre 1883.

2° Lettre de M. le Préfet réclamant un exemplaire des Statuts de la Société. — Il a été satisfait à cette demande.

3° Plusieurs lettres de membres qui donnent leur démission.

4° Circulaires et publications adressées par diverses Sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 29 décembre 1882. — Présidence de M. Otin ; secrétaire, M. Teyssier.

Renouvellement du Bureau pour 1883. — Sur l'invitation de M. le Président, la Section procède à un scrutin pour le renouvellement du Bureau de la Section, pour l'année 1883.

Du dépouillement du scrutin, il résulte que le Bureau se trouve constitué de la même manière qu'en 1882, savoir :

Président. . . . . . M. Fonvielle (Paul).
Vice-Présidents . . MM. Liabeuf et Otin.
Secrétaire . . . . . M. Teyssier.

Comice de Saint-Héand. — M. le secrétaire général est invité à se mettre en rapport avec M. le Maire de Saint-Héand pour que la Société soit fixée le plus tôt possible sur la part de concours que la Société peut attendre de la municipalité de Saint-Héand, pour le comice de 1883.

La séance est levée.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. — Séance du 27 décembre 1882. — Présidence de M. Rimaud ; secrétaire, M. Maurice.

M. Croizier, au nom d'une Commission chargée de visiter l'atelier de métiers brodeurs de M. Adrien David, fait connaître verbalement et sommairement le résultat de la visite des délégués de la Commission d'encouragement. Le rapport écrit sera présenté à la prochaine séance.

M. le Président invite la réunion à procéder au renouvellement règlementaire des Bureaux des trois sections réunies pour l'année 1883.

Le résultat de cette opération est le suivant :

Section d'industrie.

Président. . . . . M. Maximilien Evrard.
Vice-Président. . M. Michel (Sauveur).
Secrétaire. . . . . M. Rivolier.

Section des sciences.

Président. . . . . M. Rousse.
Vice-Président. . M. Carvès.
Secrétaire. . . . . M. Berne (Simon).

Section des arts et belles-lettres.

Président. . . . . M. Rimaud.
Vice-Président. . M. Chapelle.
Secrétaire. . . . . M. Jouve Bruno.

Cette opération terminée, M. Rousse rend compte des derniers perfectionnements apportés aux piles électriques d'après les publications scientifiques.

M. le Dr Rimaud donne lecture d'un fragment de son travail intitulé : *Excursions foréziennes.* Ce fragment, faisant suite aux publications déjà faites, concerne la visite à Pommiers, canton de Saint-Germain-Laval. Cette communication sera reproduite à l'assemblée générale.

La section dresse une liste de présentation pour le renouvellement de la Commission d'encouragement.

Cette liste est ainsi composée : MM.

Rousse.	Massardier (Etienne).
Evrard.	Vincent-Dumarest.
Rimaud.	Maurice.
Berne.	Leroux.
Rivolier.	Besson (Jean).
Jouve.	Otin.
Croizier.	Wolff.
Favarcq.	

Actes de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance ordinaire de décembre et celui de la séance extraordinaire sont lus par M. le Secrétaire général et adoptés par l'assemblée.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance reçue, puis donne ensuite lecture des procès-verbaux des séances de Sections tenues en décembre.

Compte-rendu financier de 1882. — M. Favarcq, trésorier, donne lecture du double compte-rendu financier de la Société, pour l'année écoulée, puis le compte particulier du comice de Saint-Genest et le compte général de la Société.

Ces comptes sont approuvés avec un vote de remerciements pour M. le trésorier.

Elections pour le renouvellement des bureaux pour l'année 1883. — Les diverses sections ayant élu leurs Bureaux particuliers, il ne reste à l'Assemblée, pour compléter le Bureau général, qu'à procéder à l'élection d'un secrétaire général et d'un trésorier pour une année. Il est procédé immédiatement à cette opération au scrutin secret.

M. Maurice est réélu secrétaire général à l'unanimité des votants, moins une voix, et M. Favarcq est également réélu trésorier à l'unanimité, moins une voix.

Les fonctions du bibliothécaire durant trois années, M. Jean Besson est arrivé au terme de ses fonctions. Il y a lieu, par conséquent, à nommer un bibliothécaire.

M. Jean Besson est réélu à l'unanimité des membres présents comme bibliothécaire, pour trois années, par cette dernière élection.

Le Bureau et le Conseil d'administration de la Société se trouvent ainsi composés pour l'année 1883 :

BUREAU GÉNÉRAL

Président	M. Euverte.
Vice-Présidents. . .	MM. les Présidents des sections.
Secrétaire général. .	M. le Dr Maurice.
Trésorier	M. Favarcq.

BUREAUX DES SECTIONS

Section d'agriculture et d'horticulture.

Président	M. Paul Fonvielle.
Vice-Présidents. . .	MM. Liabeuf et Otin.
Secrétaire	M. Teyssier.

Section d'industrie.

Président . . . . . . M. Maximilien Evrard.
Vice-Président . . . M. Michel (Sauveur).
Secrétaire . . . . . . M. Rivolier.

Section des sciences.

Président . . . . . . M. Rousse.
Vice-Président . . . M. Carvès.
Secrétaire . . . . . . M. Berne (Simon).

Section des arts et belles-lettres.

Président . . . . . . M. le Dr Rimaud.
Vice-Président . . . M. Chapelle.
Secrétaire . . . . . . M. Bruno Jouve.

Bibliothécaire. . . . . M. J. Besson.
Conservateur du matériel des Comices. M. Croizier.

Renouvellement de la Commission d'encouragement pour l'industrie, les sciences et les arts. — La liste des membres proposés pour composer la Commission, pendant l'année 1883, par les sections réunies d'industrie, sciences et lettres est adoptée à l'unanimité.

Elle se compose de MM. Rousse, Evrard, Rimaud, Berne (Simon), Rivolier, Bruno Jouve, Croizier, Favarcq, Massardier (Etienne), Vincent-Dumarest, Dr Maurice, Leroux, Besson (Jean), Otin et Wolff.

Changements survenus dans le personnel des membres de la Société, pendant l'année 1882. — M. le Secrétaire général dit que la Société a perdu, par décès, 7 membres ; par démission régulière, 14. En outre, 12 sont à rayer pour retard de payement de cotisation, ce qui fait en tout 33 membres perdus. La Société, par contre, a admis 23 membres nouveaux, ce qui réduit les pertes réelles de la Société à 10 membres. Il reste encore 14 membres dont les cotisations n'ont pas encore été payées. Y a t-il lieu de maintenir les prescriptions de l'article 66 des Statuts, qui disent que seront rayés les membres qui n'ont pas payés leur cotisation. M. le Secrétaire serait d'avis qu'on accorde aux retardataires un délai jusqu'au 31 janvier. Cette dernière proposition est adoptée.

En résumé, dit M. le Secrétaire général, le nombre des membres titulaires de la Société, au 1er janvier 1883, est de 350.

Catalogue des publications relatives au Forez ou au département de la Loire reçues en 1882. — M. Chaverondier, auteur de ce catalogue, étant malade en ce moment, prie la Société de l'excuser s'il ne peut lui présenter aujourd'hui même le catalogue en question, semblable, du reste, pour la forme, à ceux des années précédentes.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général, l'assemblée décide que le catalogue sera inséré dans les *Annales* de la Société. Même décision est prise relativement aux relevés des observations météorologiques faites pendant l'année, à Saint-Etienne, et dans diverses localités du département.

Propositions de candidatures. — MM. Magand, Souchon et Pallandre proposent, comme candidats membres titulaires, MM. Burlat (Jean-Louis), fabricant de pointes à l'Etrat ; Cizeron (Jean), cultivateur à Champ-Quartet, commune de Saint-Héand ; Fournel (Etienne), propriétaire-armurier, à l'Etrat.

MM. Maurice, Pallandre et Otin proposent M. Georges Bory, coutelier, à Saint-Etienne, rue des Prêtres, 4.

MM. Otin et Teyssier proposent M. Lambert, propriétaire-cultivateur à Roussillon (Isère).

Admission de membres. — Sur l'invitation de M. le Président, l'assemblée procède au vote sur l'admission des candidats portés à l'ordre du jour.

Sont admis à l'unanimité membres titulaires :

M. Henri Descours, fabricant de rubans à St-Etienne, rue Saint-Louis, 23.

M. Defélix, horticulteur à Saint-Etienne, rue Saint-Louis.

M. Granger, notaire à Saint-Etienne, rue de Foy, 8.

Est admis membre correspondant, M. Léon Joffray, professeur de mathématiques à l'école centrale de Paris.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

E.-F. MAURICE.

Procès-verbal de la séance du 1er février 1883.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance :** Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des Sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Commission du champ d'expériences ; — Choix des Jurés pour le concours horticole. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Compte-rendu des publications scientifiques, par M. Rousse. — **Actes de l'Assemblée :** Renouvellement de la Commission du champ d'expériences ; — Liste d'horticulteurs étrangers devant faire partie du jury horticole de Saint-Etienne ; — Propositions de candidatures ; — Admission, comme membres titulaires, de MM. Georges Bory, Lambert, Burlat, Cizeron et Fournel.

Présidence de M. Euverte ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents, au nombre de 17, sont : MM. Allouès, Cognard, Croizier, Defélix, Euverte, Fontvieille (Félix), Larderet, Lassablière-Tiblier, Massardier (Barthélemy), docteur Maurice, Michel (Sauveur), Otin fils, Rivolier, Terme, Teyssier, Thevenon, Thézenas (Ferdinand).

M. Rimaud se fait excuser par lettre.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Programme de concours de prix littéraires, institués par la Société académique de Saint-Quentin, pour l'année 1883.

2° Un bulletin de la Société hippique française, contenant les programmes des divers concours hippiques devant avoir lieu en France, pendant l'année 1883.

Le concours du Sud-Est devant se tenir à Lyon, aura lieu du 29 avril au 6 mai.

3° Prospectus d'une bineuse à bras, inventée par M. L. Viet, à Bourgeville (Seine-et-Marne).

4° Prospectus de l'ampelographie américaine, album de raisins américains, publié par MM. Gustave Faex et P. Vialla, de Montpellier.

5° Circulaires et publications adressées par les sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 27 janvier 1883. — Présidence de M. Otin.

La séance se passe en entretiens sur le Comice du canton de Saint-Héand et le concours horticole.

La Section prépare une liste de membres devant composer la Commission du champ d'expériences agricoles, pour 1883.

Cette liste est composée de MM. Otin, Guerin-Granjon, Teyssier, Croizier, Cognard, Chapelon, Allouès et Thézenas (Ferdinand).

Sur la proposition de M. Otin, une liste d'horticulteurs étrangers à la région, est dressée, pour faire partie du jury des concours horticoles de Saint-Etienne, en 1883.

Cette liste est ainsi composée : MM. Chrétien, directeur des cultures, à la Tête d'Or, à Lyon, Comte, Liabaut, Labruyère fils, Hoste, Bernaix, Carlet, Jacquier père, horticulteurs à Lyon, Verlot, horticulteur à Grenoble, Edouard (André), à Paris, Jacotot, à Dijon, Trèvesmarie, à Moulins, Faudrin, Vaudemont neveu, à Montbrison, Lagrange fils, à Oullins, Vivien-Morel, à Lyon.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. Séance du 31 janvier 1883. — Présidence de M. Rousse ; secrétaire, M. Maurice.

M. Rousse rend compte d'un article de revue, sur l'éclairage électrique des ateliers de Saint-Denis, à l'aide d'accumulateurs électriques Faure, qui permettent d'utiliser l'excédant de forces des machines à vapeur fonctionnant dans le jour.

Actes de l'Assemblée.

M. le Secrétaire général, absent au moment de l'ouverture de la séance, présente ses excuses à l'Assemblée, puis lit le procès-verbal de la séance de janvier, qui est adopté, analyse ensuite la correspondance, et enfin, lit les procès-verbaux des séances de sections, tenues dans le mois de janvier.

Renouvellement de la Commission du champ d'expériences agricoles. — La liste proposée par la Section d'agriculture est adoptée à l'unanimité.

Liste d'horticulteurs étrangers à la région, désignés pour faire partie du Jury des concours horticoles de Saint-Etienne. — M. Otin, commissaire général desdits concours, explique à l'Assemblée qu'il est indispensable de faire assez longtemps d'avance la désignation des horticulteurs étrangers qui devront faire partie du Jury, lorsqu'on veut avoir la probabilité d'obtenir leur concours. Les premiers auxquels on s'adresse sont souvent retenus pour d'autres concours, et on est obligé de s'adresser ailleurs, et il faut du temps pour cette correspondance.

La liste préparée par la Section, comprend : MM. Chrétien, Comte, Liabaud, Labruyère fils, Jacquier père, Alex. Bernaix, Hoste, Carlet, Vivien-Morel, tous horticulteurs à Lyon, et de MM. Edouard (André), de Paris, Jacotot, de Dijon, Trèvesmarie, de Moulins, Verlot père, de Grenoble, M. Faudrin, professeur, Vaudemont neveu, à Montbrison, Lagrange fils, d'Oulins.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve cette liste et autorise M. le Secrétaire général à leur proposer le mandat de membre du Jury, pour les concours horticoles de Saint-Etienne, en 1883.

Proposition de candidatures. — Sont proposés comme candidats membres titulaires :

M. Chometon, fabricant d'armes à Saint-Etienne, grande rue Saint-Roch, 15, présenté par MM. Rivolier et Maurice.

M. Pierre Offray, fabricant d'armes, rue Mulatière, 37, présenté par MM. Rivolier et Maurice.

M. Thomas (Gabriel), architecte à Saint-Etienne, rue de la Loire, 12, présenté par MM. Teyssier, Otin et Gattel.

Admission de membres nouveaux. — Sur l'invitation de M. le Président, il est procédé aux votes sur l'admission des candidats présentés à la séance précédente.

Sont ainsi admis, à l'unanimité des votants :

M. Georges Bory, coutelier, rue des Prêtres, 4.

M. Lambert, propriétaire-rentier, à Roussillon (Isère).

M. Burlat (Jean-Louis), fabricant de pointes, à l'Etrat.

M. Cizeron (Jean), cultivateur à Champ-Quartet, à Saint-Héand.

M. Fournel (Etienne), propriétaire-armurier, à l'Etrat.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

E.-F. MAURICE.

Procès-verbal de la séance du 1er mars 1883.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance** : Lettres et circulaires analysées. — **Travaux des Sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Comice agricole de 1883. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Travaux de la Commission d'encouragement pour l'industrie ; — Compte-rendu des publications scientifiques, transport de la force par l'électricité. **Actes de l'Assemblée** : Réunion de la Sorbonne ; délégués nommés ; — Comice du canton de Saint-Héand ; — Proposition de candidatures ; — Admission de MM. Chomelon, Offray et Thomas.

Présidence de M. Michel (Sauveur), puis de M. Evrard (Maximilien).

Les membres présents, au nombre de 17, sont : MM. Allouès, Berne (Simon), Blacet (Hippolyte), Croizier, Evrard (Maximilien), Guichard, Lassablière-Tiblier, Massardier (Barthélemy), Massardier (Etienne), docteur Maurice, Michel (Sauveur), Rivolier, Rey-Palle, Robert (Barthélemy), Souchon (Benoit), Thézenas (Ferdinand), Textor de Ravisi.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, invitant les sociétés savantes à nommer des délégués pour les représenter aux réunions annuelles de la Sorbonne. (Voir aux actes de l'Assemblée).

2° Lettre de M. le Maire de Saint-Héand, avisant la Société que la Municipalité accepte l'offre de tenir le comice agricole de 1883 à Saint-Héand, et offrant à la Société, à cet effet, de mettre une somme de 600 francs, sans compter le banquet officiel, dont les frais resteront à sa charge. (Voir aux actes de l'Assemblée.)

3° Lettre de M. le Préfet de la Loire, avisant la Société qu'il appuyera fortement, auprès du Ministre de l'Agriculture, la demande d'augmentation de l'allocation annuelle accordée par le Ministère à la Société d'agriculture.

4° Lettre de M. Henri Descours, accusant réception, avec remerciements, de l'avis de son admission, comme membre titulaire de la Société.

5° Lettre-circulaire du Président de la Société d'horticulture de l'Allier, invitant la Société de faire partie d'une fédération des sociétés horticoles de France, fédération dont il fait connaître un projet de statuts. (Renvoyé à la Section d'agriculture et d'horticulture.)

6° Programme de prix institués par la Société d'agriculture de Seine-et-Oise.

7° Circulaires et publications adressées par diverses sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 24 février 1883. — Présidence de M. Otin ; secrétaire, M. Croizier.

La séance se passe en causerie sur le comice de Saint-Héand. Tous les membres présents sont d'avis que l'offre de 600 francs, faite par la Municipalité de Saint-Héand est insuffisante ; 1.200 francs leur semble être le minimum à exiger. En cas de refus de la Municipalité de Saint-Héand, on devrait s'adresser à d'autres municipalités du même canton.

M. Croizier propose à la Société de s'associer aux vœux émis en faveur des agriculteurs, par un comité d'agriculteurs siégeant à Paris. Ces vœux ont pour but d'exonérer l'agriculture des charges d'impôts dont elle est grevée outre mesure et de demander pour elle au moins l'égalité avec l'industrie.

La séance est levée.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. — Séance du 28 février 1883. — Présidence de M. Michel ; secrétaire, M. Berne (Simon).

Travaux de la Commission d'encouragement pour l'industrie. — La Commission nommée pour examiner une demande d'encouragement, faite par M. André

David, au profit de ses ouvriers brodeurs, rend compte de sa visite dans les ateliers de cet industriel.

Cela donne lieu à une intéressante discussion sur les avantages du métier brodeur de Saint-Gall. L'avis général est que la création d'un atelier, la persistance déployée, les sacrifices pécuniaires faits pour dresser à ce travail des ouvriers rubanniers, ont, en cette circonstance, le même mérite qu'une invention mécanique.

M. Croizier est prié de vouloir bien faire un rapport sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Michel donne des détails sur l'industrie des Gobelins.

Transmission de la force par les courants électriques. — M. Maurice signale à la réunion un récent article de journal, relatif à la transmission de la force par l'électricité, jusqu'à 60 kilomètres, par un fil télégraphique ordinaire de 4 m/m de diamètre. Cette découverte permettrait l'utilisation de beaucoup de forces naturelles actuellement sans emploi, telles que celles des chutes d'eau, encore improductives, et cela sans déplacement des centres industriels.

Une discussion s'élève ensuite sur le rôle de nos consuls à l'étranger et sur l'avantage que trouveraient les chambres de commerce dans le droit de correspondre directement avec eux, pour avoir chacune des renseignements spéciaux sur l'industrie qui l'intéresse.

A cette occasion, M. Rivolier rappelle que le commerce peut toujours prendre connaissance, à la Chambre de Commerce, des rapports de nos consuls, où l'on trouverait des documents du plus haut intérêt. Ainsi, un de ces rapports signale qu'en 1880-1881 l'Allemagne a monté 11.000 métiers à tisser. Ce rapport sera lu à la prochaine réunion.

La séance est levée.

Actes de l'Assemblée.

En l'absence du Président et des vice-présidents, la séance est ouverte par M. Michel (Sauveur), vice-président de la Section d'industrie, qui cède ensuite le

fauteuil à M. Maximilien Evrard. M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté, puis il analyse la correspondance et donne ensuite lecture des procès-verbaux des séances de sections tenues dans le mois écoulé.

Réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne. — Sur la proposition du Bureau, l'Assemblée donne le mandat de représenter la Société, comme délégués aux prochaines réunions de la Sorbonne, à M. Textor de Ravisi, de Saint-Etienne, à M. le docteur Michalowski, habitant Paris, quai d'Orléans, 6, et à M. Joffray, membre correspondant, habitant aussi Paris, comme professeur de mathématiques à l'Ecole centrale. M. le Secrétaire général est chargé, en conséquence, de faire le nécessaire pour que la décision de la Société ait son effet.

Comice du canton de Saint-Héand. — Après la lecture de la lettre de M. le Maire de Saint-Héand, mentionnée à la correspondance, une discussion s'engage sur la question du comice. Plusieurs membres trouvent l'offre de 600 francs d'allocation, faite par la Municipalité de Saint-Héand, tout-à-fait insuffisante, et sont d'avis de ne pas l'accepter avant de s'être assuré qu'on ne trouverait pas des offres plus avantageuses auprès d'une autre municipalité du même canton, telle que celles de La Fouillouse ou de Sorbiers. Sur la proposition de M. le Secrétaire général, la négociation de cette affaire est renvoyée au Bureau de la Société.

Présentation d'un instrument agricole perfectionné. — M. Rey-Palle, membre titulaire, dépose 3 échantillons d'un râteau *en fer* dont il est l'inventeur. La forme générale est celle du râteau en bois ; l'auteur s'est efforcé de réunir dans cet instrument les qualités suivantes :

1° Solidité que donne le fer ;

2° Légèreté de l'instrument ;

3° Prix de revient peu supérieur à celui du râteau en bois, largement compensé par la différence de durée.

Le râteau de M. Rey-Palle est renvoyé à la Section d'agriculture et d'horticulture.

Proposition de candidatures. — Sont ptoposés comme candidats membres titulaires :

M. Vergnette fils, entrepreneur à Saint-Etienne, rue du Regard, présenté par MM. Otin, Saumon et Charlois.

M. F. Maire, représentant de la maison de Saint-Gobain, à Saint-Etienne, rue Saint-Louis, 14, présenté par MM. Charlois et Otin.

Admission de membres. — Sur l'invitation de M. le Président, l'Assemblée procède au scrutin secret sur l'admission des candidats proposés à la séance précédente.

Sont ainsi admis, à l'unanimité des votants :

M. Chometon, fabricant d'armes à Saint-Etienne, grande rue Saint-Roch, 15.

M. Offray, fabricant d'armes à Saint-Etienne, rue Mulatière, 36.

M. Gabriel Thomas, architecte à Saint-Etienne, rue de la Loire, 12.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

E.-F. MAURICE.

EXCURSIONS FORÉZIENNES

Archéologiques et Historiques

Par le Dr RIMAUD.

DEUXIÈME PARTIE

In nidulo meo moriar.
JOB. XXIX. 18.

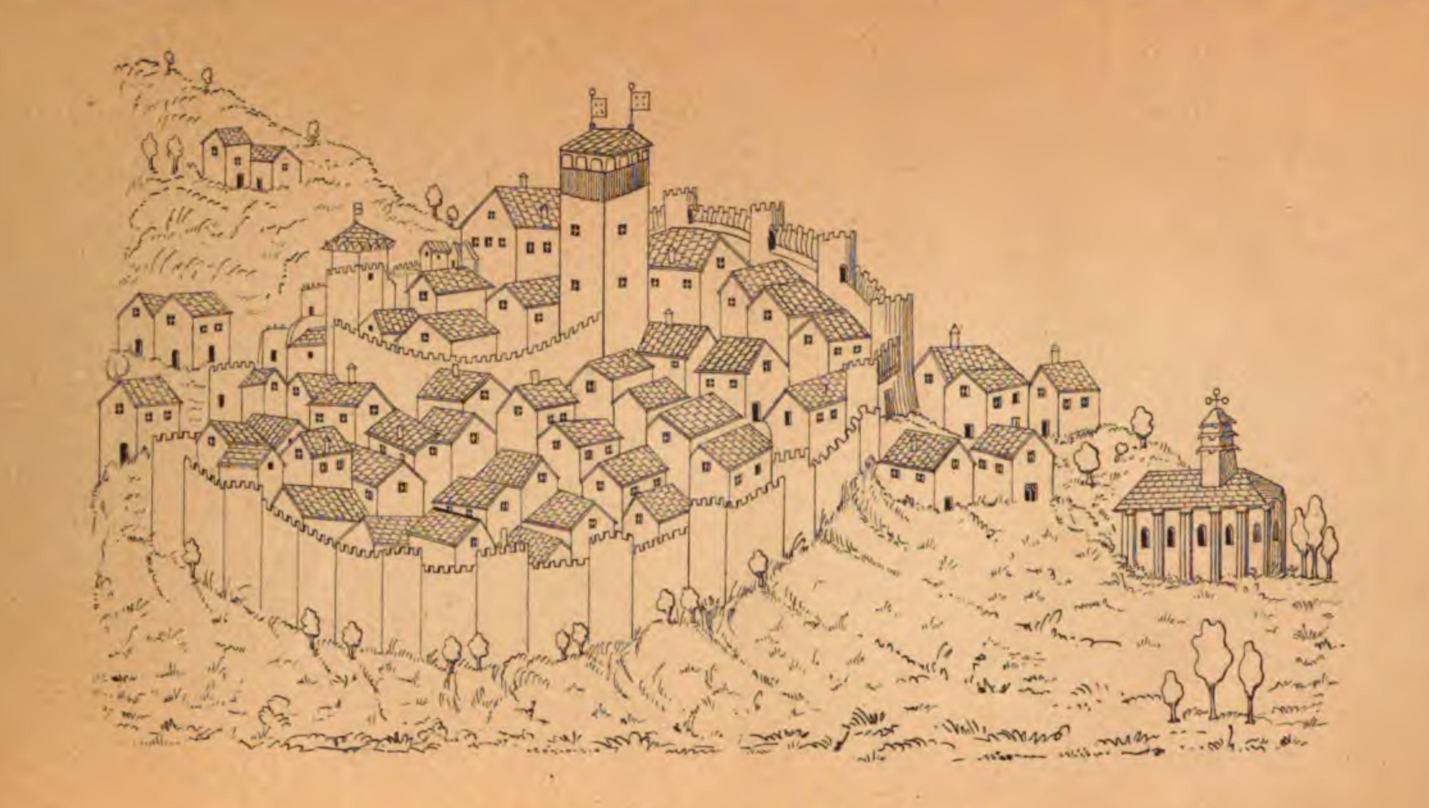
Dans cette seconde partie de nos Excursions, nous allons parcourir de nouvelles contrées ; nous allons entrer dans l'arrondissement de Roanne.

Sterne, au début de son voyage qu'il intitule, avec raison, sentimental, encore qu'il verse çà et là dans le positif, nous dit qu'on peut diviser le cercle entier des voyageurs comme il suit : voyageurs oisifs, voyageurs curieux, voyageurs menteurs, voyageurs orgueilleux, voyageurs vains, voyageurs sombres.

Viennent ensuite les voyageurs contraints et les simples voyageurs ; enfin le voyageur sentimental ou lui-même.

Pour moi je laisse au lecteur, s'il lui convient d'en prendre la peine, de trouver l'espèce dans laquelle je dois être classé. Mais je ferai observer que, dans sa nomenclature un peu fantastique, Sterne oublie le voyageur philosophe.

—



LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL en 1450.

SAINT-GERMAIN-LAVAL

En quittant le territoire de Bussy, nous pénétrons dans le canton de Saint-Germain-Laval. La route est peu accidentée jusqu'au bas de la montagne sur laquelle est bâtie cette petite ville ; mais, arrivée là, la montée devient rapide et longue, encore qu'elle ait été adoucie il y a quelques années. Nous laissons à gauche un étroit chemin qui conduit à Verrières dont nous apercevons le clocher au milieu de quelques bouquets d'arbres verts. Cette ancienne commanderie de Malte mérite une visite spéciale ; nous y reviendrons bientôt.

« La ville de Saint-Germain est située sur une colline
« regardant de matin la plaine de Forez, et de soir les
« montagnes de Cervière ; entournée d'une rivière qui
« luy apporte beaucoup d'embellissement et de plu-
« sieurs belles et fructueuses vignes ; avec les prairies
« tant convenables qu'on jugerait le Peintre du monde
« avoir nayvement approprié toutes ses couleurs à l'ac-
« complissement de sa perfection : aussi, assure-je
« qu'elle est heureuse en toutes sortes, même à nourrir
« des esprits qui la recommandent par leur doctrine... »

Telle est la gracieuse description que nous a laissé de sa ville natale, Jean du Croset, le contemporain et l'ami d'Honoré d'Urfé.

Un autre de ses enfants célèbres, Papire Masson, l'appelle avec enthousiasme : *Oppidum divi Germani, valde salubre, quæ Ithaca mea est, videlicet patria et natale solum.* — C'est un oppidum divin, extrêmement salubre, c'est mon Ithaque, c'est ma patrie, c'est mon sol natal ! *(Description des Fleuves de la Gaule.)*

Saint-Germain, placé comme nous venons de le dire, sur le revers occidental de la chaine qui sépare le Forez de l'Auvergne, se présente admirablement ; son clocher se voit de loin, et de la terrasse de son église on a un riche spectacle, varié suivant les caprices de la lumière : c'est la plaine avec ses routes blanches, ses moissons dorées, ses bois qui font tache et ses étangs qui renvoient le ciel comme un miroir.

Suivez devant vous ce long ruban de verdure qui décrit de gracieuses courbes, c'est la naïade de l'Aix qui se glisse doucement sous ces ombrages auxquels elle donne la vie et la fraîcheur. Voyez pointer, à travers les arbres qu'elle domine, la flèche de l'église de Pommiers. Vous pouvez aussi découvrir les bourgs de Nervieu, de Bussy-Albieu, de Missérieu, et, dans le lointain, la riche courtine des montagnes du levant.

Dans Saint-Germain tout annonce une vieille cité.

Il va sans dire que la plupart de ses rues sont étroites, tortueuses et rapides ; qu'elles ont un pavé aigu, ce qui peut déplaire à bien des gens, mais à quoi fait peu d'attention le touriste qui, le nez en l'air, dans ses pérégrinations, est heureux de trouver, çà et là, une vieille maison en encorbellement, des fenêtres à meneaux, une tourelle en poivrière et des écussons à moitié effacés.

Pourtant, Saint-Germain ne manque pas de belles maisons modernes, surtout le long de la grande route, parmi lesquelles se distingue la jolie demeure du maire de la ville, M. Beaujeu ; sans parler de plusieurs habitations vraiment seigneuriales.

Anne d'Urfé, — qui écrivait en 1606, — dans sa Description du pays de Forez, malheureusement bien peu étendue, s'exprime ainsi : « Saint-Germain-Laval est relevé sur un coutaut, en un pays de grand vignoble ; mais encore qu'il porte du vin en abondance, ils ne sont pas toutefois si bons que Belleforest nous veut faire acroire ; estant pour la plus part fort vers. »

« Il y a une belle église au faubourg, dédiée à Notre-Dame, et une petite fort ancienne au cimetière ; où se voit encore la sépulture des anciens seigneurs de Saint-Germain qui fut changée par eux contre Montrond. »

L'église paroissiale devenue insuffisante pour la population est en train d'être réédifiée. Comme cette construction a lieu sur le même emplacement, on a commencé par le chœur qui est terminé maintenant ; sa voûte, ogive naissante, est élevée et bien réussie. Dans l'ancienne église le chevet était plat. Ce qui est, dès à présent, remarquable, non pas tant par sa construction que par son utilité, c'est une crypte, véritable chapelle bien

éclairée, bien saine, où se réunissent les enfants pour les cathéchismes. Attendons que ce temple soit achevé pour juger de son ensemble ; mais constatons la beauté de ses vitraux.

Arrêtez-vous devant un pilastre contre lequel est appendu un triptyque, bas-relief en bois, d'une bonne facture : il représente, dans un volet, l'apparition des anges aux bergers de Bethléem, dans un autre l'adoration des Mages, et dans le troisième, Jésus, enfant, discourant dans le Temple. Certes, l'expression des personnages, dans leurs robes de bois, est mieux que le dessin ; car, à cette époque, l'artiste ne voyait guère dans le corps humain que la vile enveloppe de l'âme. Mais le vrai et le beau ne se trouvent-ils pas plutôt dans le sentiment que dans la forme ?

Il n'y avait que peu de jours que j'avais lu, pour la première fois, dans les œuvres d'Ozanam, le stabat dit de la crèche, par opposition à celui de la croix. Le tableau que j'avais sous les yeux, dans lequel il n'est question que des béatitudes de Marie, me le rappelle vivement. J'étais seul sous la nef, où la lampe appendue brillait comme l'étoile qui guida les bergers à Bethléem. Alors me revinrent en souvenance quelques strophes du chant sacré où la Vierge-Mère paraît dans toute la joie de l'enfantement.... Et doucement je psalmodiai au pied du triptyque :

Stabat mater speciosa
Juxta fœnum gaudiosa
Dum jacebat parvulus.

Vidit suum dulcem natum
Vagientem, adoratum
Vili diversorio.

Stabat senex cum puella,
Non cum verbo nec loquela,
Stupescentes cordibus.

Quis non posset collætari,
Christi matrem contemplari
Ludentem cum filio ?
Etc.....

Quelle douce joie règne dans cette *prose* monotone ! tandis que dans le stabat de la Croix les strophes tombent lentes comme de grosses larmes sur les joues d'une mère abîmée dans sa douleur.

Voici la traduction de ces quatre strophes, par Ozanam :

Elle était debout la gracieuse mère ; auprès de la paille elle se tenait joyeuse, tandis que gisait son enfant. — Elle vit le Christ, son doux enfant, vagissant, mais adoré, sous un vil abri. — Debout se tenaient le Vieillard et la Vierge, sans parole et sans langage, le cœur muet de surprise. — Qui pourrait ne point partager sa félicité, s'il contemplait la mère du Christ jouant avec son jeune fils ?... etc.

L'auteur des deux stabat, Jacopone di Todi, né dans l'Ombrie, était, au XIII[e] siècle, un savant philosophe et un avocat renommé à la Cour de Rome. Riche et aimant le plaisir, il avait épousé une femme d'une grande beauté. Un jour, étant allés ensemble dans un bal donné pour une grande fête, le plafond de la salle s'écroula et ensevelit plusieurs personnes, parmi lesquelles la femme de l'avocat. Jacopone, en lui portant secours, ayant défait les vêtements de la mourante, fut très-surpris de trouver un silice sur ce beau corps. Vivement frappé, il quitte le monde et entre dans l'ordre des Frères Mineurs de Saint-François, où il mène une vie exemplaire, écrivant, prêchant contre les abus avec une vivacité extrême, ce qui fut cause qu'il fut jeté en prison, d'où il ne sortit qu'à la mort de Boniface VIII, en 1303.

Jacopone était un vrai poëte ; quelques-uns le regardent comme le précurseur du Dante. Ses œuvres forment un volume de poésies latines et italiennes.

Les deux *stabat* seuls suffiraient à la gloire de Jacopone.

Nous n'avons trouvé que cet objet d'art en cette église ; il y a bien des autels en marbre et une chaire en bois sculpté, mais tout cela n'a rien que d'ordinaire. Eh bien ! croiriez-vous qu'il a été, qu'il est encore fortement question de vendre ce triptyque ? L'obstacle vient, m'a-t-on dit, d'une mésentente entre le clergé de

la paroisse et le Conseil municipal, chacun voulant, pour ses besoins, la plus grosse part du prix de la vente. Mais, il faut bien que ces messieurs le sachent, il ne leur est pas permis d'aliéner les objets d'art appartenant à la commune ; plusieurs de ces marchés ont été rompus par l'autorité supérieure.

Nous venons d'apprendre que la vente est faite, que l'argent est touché. C'est triste. Saint-Germain en sera-t-il plus riche ? Ce triptyque ira s'enfouir dans quelque musée d'amateur ou de grande ville ; peut-être passera-t-il à l'étranger.

Lorsqu'en 1851, le duc de Persigny visita Ambierle, après avoir admiré le beau triptyque que possède cette église, il voulut l'emporter à Paris, pour y faire faire quelques réparations urgentes, mais la paroisse ne fit pas comme Saint-Germain, elle se souleva comme un seul homme, et ne voulut pas laisser sortir son trésor, dans la crainte qu'il ne revînt pas.

Combien n'est-il pas désirable que les petites églises de campagne possèdent un objet d'art digne d'être remarqué ; il n'est pas perdu, comme dans une grande collection ; il est connu des archéologues, qui le citent dans leurs ouvrages, et le voyageur se détourne de son chemin pour aller le voir. D'ailleurs, pour bien des paroisses, il est souvent un objet d'une dévotion bien entendue.

L'ancien chœur était orné de quatre médaillons à l'effigie des Evangélistes ; ils ont nécessairement disparu, mais on voit encore un ancien bénitier portant un blason, avec deux anges pour tenants, chargé des lettres A N N enlacées. Sur ses bords est l'inscription : A. Palenches. 1547. Les fonts baptismaux sont aussi dignes d'attention.

La chapelle de la Sainte-Vierge, au bas du chœur, du côté de l'Evangile, appartenait à la famille Gayardon de Grezolles.

Saint Michel est le patron de cette paroisse.

Il existait encore, en cette ville, indépendamment de l'église actuelle et de la chapelle de la Madeleine, une autre église située à l'angle sud-est de l'ancien cimetière.

Anne d'Urfé la rappelle en ces termes : « Il y a une « belle église, au faubourg, dédiée à Notre-Dame et une « *petite fort ancienne*, au cimetière, où se voit encore la « sépulture des anciens seigneurs de Saint-Germain. »

Cette petite chapelle, détruite depuis plus de 150 ans, s'appelait l'église de Saint-Germain-le-Vieux. Sa construction devait remonter à une époque fort reculée, à en juger par des peintures murales, par des blocs d'un béton rougeâtre et des débris de briques coloriées, trouvés en rectifiant, en 1840, la route de Roanne au Puy, dans la traversée de Saint-Germain-Laval. On voit encore, sur le talus de la route, des restes de fondation de l'angle nord-est de l'édifice, qui pouvait avoir 9 ou 10 mètres de longueur.

En cette chapelle, les Arthaud de Viry, originaires de Saint-Germain-Laval, avaient droit de sépulture.

Le Château. — Saint-Germain avait un château-fort qui est représenté dans l'armorial de Guillaume Revel ; on y voit deux enceintes de murailles, avec des tours engagées, l'une autour du château, l'autre autour de la ville. Ce qui reste du château sert aujourd'hui de maison d'arrêt. L'église paroissiale se trouve en dehors des fortifications. Le château avait sa chapelle sous le vocable de sainte Madeleine. Elle existe encore, quoique abandonnée, et son clocher, placé sur le point culminant de Saint-Germain, renferme l'horloge de la ville, qui se fait entendre de partout.

Auguste Bernard donne, sans cependant l'avoir lue, cette inscription de la cloche : J'ai été fondue en 1020, par les soins et les secours de la cité et des consuls. En 1747, d'audacieux voleurs pénétrèrent dans ce clocher, brisèrent l'horloge et en emportèrent les plombs.

A côté de cette église, Louise-Gabrielle de Pérachon, comtesse de Souternon et dame de Saint-Germain, fit construire une chapelle sous le vocable de saint François-Régis, missionnaire célèbre dans tout le Velay et le Forez. Elle n'existe plus. Des auteurs ont voulu dire que François-Régis descendait d'une noble famille

vellavienne, qui aurait changé son nom de Régis en celui de Desroys ; ce qui remonterait haut, puisque Sonyer du Lac cite un Desroys, substitut au bailliage de Velay, en 1482.

Déjà, vers 1645, Sébastien Rajat, procureur du roi en la châtellenie, avait fait restaurer, à ses frais, la chapelle et le clocher de l'église de la Madeleine.

Tout dernièrement, M. Vincent Durand a examiné avec soin la cloche de l'horloge de la Madeleine, et a pu en relever la légende exacte : Elle constate que le timbre fut refait, en 1559, par les soins du Consulat, avec addition de trois quintaux de métal neuf. Son inscription est telle :

✝ ihs. maria. ce. relorge. om. refondu. et. de. troys. quintaulx. mon. cressu. par. les. conseurs. et. abitans. de. la. ville. l. m. v^{c}. l. viiii.

Au-dessous, dans une large zone, sont les sujets suivants : la Vierge, l'Enfant-Jésus, saint Jean-Baptiste, Agnus Dei, un évêque debout et bénissant (saint Germain), saint Michel-Archange, en costume de chevalier, terrassant le dragon, l'écu de France surmonté d'une couronne simple fleurdelysée.

On lit ensuite sur une seule ligne : *Regina cœli lœtare alleluya oc (eo) quem meruisti portare alleluya, resurexit sicut dixi-ora pro nobis-deon* (vieille prononciation).

La fonte est superbe, les caractères sont d'une grande beauté et les figurines bien venues. Le style de la plupart des matrices est celui du XVe siècle ; cependant, le buste de l'apôtre qui commence la seconde ligne, et le charmant petit relief représentant saint Michel, employé comme remplissage dans les blancs du texte, appartiennent à l'art de la Renaissance.

A côté de la petite cloche dont nous venons de parler, est un bourdon que l'on sonne dans les grandes circonstances.

Saint-Germain a un hôpital pour ses pauvres, malades et infirmes. Il est très-ancien, puisque M. Guigue, dans ses *Voies anciennes du Forez, Lyonnais et Beaujolais,* rapporte un don fait à cet établissement, en 1361, par Pierre Chalchiseyn, de trois lits complets.

La chapelle de Notre-Dame de Laval. — Nous avions reçu une gracieuse hospitalité dans une maison située non loin de l'ancienne église du château qui domine la ville. De la croisée de notre chambre, on jouit d'une vue, non pas très-étendue, mais délicieuse. De cette place, le regard plonge dans la vallée d'Aix et suit le cours de cette rivière jusqu'aux montagnes qui se relèvent en bornant l'horizon, où apparaît la silhouette des cornes de la vieille forteresse des d'Urfé. Ce tableau magique nous ramenait souvent à notre fenêtre; aussi étions-nous impatient d'aller parcourir cette vallée et visiter la chapelle que nous apercevions tout près de là.

Le lendemain, de bon matin, nous nous mîmes en route.

En 10 ou 15 minutes, suivant qu'on prend le grand chemin ou un sentier à travers les vignes, on arrive dans le vallon, où coule l'Aix, qui contourne le contrefort sur lequel est assis Saint-Germain.

La chapelle de Notre-Dame de Laval est une petite construction, moitié gothique, moitié romane, à une seule nef, qui paraît remonter au XIII[e] siècle. Sa façade est simple, une porte latérale, probablement postérieure, est en accolade et de bon goût. Le clocher, très-bas, nous rappelle celui de Chamalières. La chapelle étant fermée, nous n'avons pu voir l'intérieur qu'à travers quelques ouvertures pratiquées aux portes. Les voisins auxquels nous nous sommes adressé, nous ont répondu que la clef était en ville. Si jamais vous allez visiter Saint-Germain, tâchez de vous la procurer avant de descendre, pour éviter ce désagrément.

Voilà ce que dit de cette chapelle, Anne d'Urfé : « Le plus remarquable qu'il y ait en cette ville, est qu'il y a au pied de la montagne, où elle est assise, l'église de Notre-Dame de Laval, bâtie pour la plupart, par ceux de la maison d'Urfé, dont fait foi leurs armoiries gravées au milieu de la voûte de l'église, fort renommée par les grands miracles qui s'y font, et à laquelle la plupart de ceux du pays de Forez ont une grande dévotion. »

Les armoiries des d'Urfé ont disparu depuis longtemps

de la voûte de la chapelle ; un triste badigeon et des ornements d'un goût détestable ont enlevé à l'intérieur de l'édifice son imposante sévérité. L'auteur de ces méfaits a cru devoir transmettre son nom à la postérité par une inscription de 1691, que nous nous garderons bien de reproduire.

La chapelle de Notre-Dame de Laval a été vendue comme bien national, en 1791 ; et l'image vénérée de la Vierge, conservée par des mains pieuses, occupe actuellement l'ancien oratoire des comtes de Forez, dans l'église paroissiale de Saint-Germain. Elle a beaucoup de ressemblance avec celle du Puy.

Quelques auteurs ont prétendu, mais sans preuves, que cette chapelle remontait au VII[e] siècle : il est plus probable qu'elle date des croisades, et qu'elle fut construite en l'honneur d'une vierge miraculeuse apportée d'Orient par saint Louis, suivant La Mure. Peut-être, même, cette chapelle n'est pas la première construite.

Un titre porte que sous Guy II comte de Forez, qui se croisa en 1182, le pape accorda à l'Ile-Barbe la confirmation de tous les bénéfices dont jouissait cette riche abbaye. On y remarque les revenus de nombreuses églises de Forez, parmi lesquelles se trouve celle de Saint-Germain-le-Château *(Castri)*.

La chapelle n'existait donc pas encore, ou existait depuis peu de temps ; puisque, lors de sa construction, cette ville prit le nom de Saint-Germain-Laval ; abandonnant celui de Saint-Germain-le-Château, sous lequel elle était connue.

Empruntons au bel inventaire des titres du comté de Forez, publié par M. Auguste Chaverondier, quelques bonnes notes sur la chapelle de Notre-Dame de Laval.

« Cette chapelle, qui dépendait du prieuré de Pommiers, a pris son nom, ainsi que la ville de Saint-Germain-Laval, de la riante vallée dans laquelle elle est située, près de la rivière d'Aix.

« Son nom était si populaire qu'il figure jusque dans les pièces de théâtre de cette époque. Dans la farce trèsbonne et fort joyeuse d'un pardonneur (marchand de pardons), d'un triacleur (marchand de thériaque) et

d'une tavernière, se trouvent les vers suivants :

« LE PARDONNEUR.

« J'ai cy, seigneurs, d'un coeuvrechef
« De Nostre-Dame de Laval.

« LE TRIACLEUR.

« Voici du pied de Hannibal
« Et de la teste et des cuysses. »

(*Ancien théâtre français.*)

Prenons aussi à La Mure un passage relatif à notre sujet :

« Pour vérifier combien ancienne et immémoriale est, « en ce païs, la dévotion spéciale de la Sainte-Vierge, « je trouve que Renaud, comte de Forez, fils de Guy II, « en son testament de l'an 1270, fit un legs exprès afin « qu'on tint allumée, continuellement, la lampe qui « existoit au devant de l'image miraculeuse de Notre-« Dame de Laval, faite tout de même que celle de Notre-« Dame du Puy ; de laquelle l'antiquité a été poussée si « haut par ceux qui en ont écrit.

« Le comte Renaud, bienfaiteur de cette chapelle, dit, « en ce titre sus allégué qui a plus de 400 ans, que le « désir qu'il avait que l'on entretînt cette lampe ardente, « était pour continuer cet honneur à la Sainte-Vierge, « qui lui était rendu en ce lieu de toute ancienneté.

« *Ut lampas beatæ Mariæ de Valle illuminetur, sicut* « *consuetum est ab antiquo.* »

Les comtes de Forez prodiguèrent encore beaucoup d'autres bienfaits à Notre-Dame de Laval, pour laquelle ils avaient une dévotion particulière. Les archives du département du Rhône contiennent, entre autres, la fondation suivante, du 2 février 1393 :

« Institution faite par Anne Dauphine, comtesse de « Forez, d'une prébende dans l'église de Notre-Dame de « Saint-Germain-Laval, pour la desserte de laquelle elle « nomma présentement deux chapelains astreints à cé-« lébrer tour à tour une messe chaque jour, et à réciter « l'office de la Vierge, sans en excepter les jours solen-« nels, et auxquels elle assigne vingt livres annuelles,

« argent tournois, payables.... affectées sur les leyde et « four dudit Saint-Germain..... Ladite lettre d'institu- « tion signée Abignon. »

« Pierre de Boisvair, professeur de lois, par son testament de 1355, fait un don à l'église de Notre-Dame de Laval, près de Saint-Germain, pour entretenir, nuit et jour et à perpétuité, une lampe allumée devant l'autel, dans un lampadaire d'argent, et ordonne de faire repeindre la statue de la Vierge, qui est devant la porte de cette église. »

Pendant plusieurs siècles, Notre-Dame de Laval fut le but d'un grand concours de pèlerins, parmi lesquels on compte de grands personnages. J'ai lu quelque part que Louis XI s'y arrêta en revenant du Puy, en 1470, et y fit ses dévotions.

Une pièce découverte à Saint-Martin-la-Sauveté nous apprend que Monsieur de Montverdun — Anne d'Urfé — célébra sa première messe à Saint-Just-en-Chevalet, le jour de la fête de saint Michel, en 1603, et qu'après il fut en procession à Notre-Dame de Laval.

Des paroisses assez éloignées y venaient en pèlerinage annuellement; c'est ainsi que la ville de Feurs faisait une procession à cette vierge tous les lundis de Pentecôte. Celle qui eut lieu en 1599 n'avait pas moins de 600 personnes. On fondait autrefois, pour chacune de ces processions éloignées, *le don d'un bareil de vin (50 litres) et de 10 sols de pain,* pour soutenir les pèlerins dans cette longue route.

La proximité du hameau de Baffie fait qu'on donne quelquefois ce nom à notre chapelle.

Pour nous consoler de ne pouvoir pénétrer dans l'intérieur de ce petit sanctuaire, nous visitâmes le joli village de Baffie et son moulin coquet, entouré d'un parterre bien fleuri, avec des tonnelles de verdure; puis nous nous promenâmes çà et là, dans cette pittoresque vallée, nous arrêtant au Moulin-Neuf, aux hameaux de Nigon, de Marcillieux, au vénérable pont Moru, regrettant de ne pouvoir pousser jusqu'à Grezolette.

Tout en revenant sur nos pas, rappelons qu'en 1236, Guillaume de Baffie est arbitre entre le prieur d'Ainay

et celui de Saint-Romain-le-Puy, et qu'Eléonor de Baffie, comtesse d'Auvergne, faisant son testament en 1285, a pour témoin Pierre de Couzan.

Mais hâtons-nous de rentrer en ville, il ne faut pas nous faire attendre de nos hôtes pour le déjeuner, d'autant que notre promenade nous a donné bon appétit.

Le couvent des Recollets. — « L'affluence des étrangers et des pèlerins qui se rendaient à Notre-Dame de Laval de toutes parts, de l'Auvergne, du Lyonnais, du Bourbonnais et autres provinces voisines, devint si grande au commencement du XVII[e] siècle, que les chapelains et les prêtres sociétaires de Saint-Germain ne purent plus suffire à la prédication et aux exercices de piété. C'est ce qui décida les habitants à demander l'établissement d'un monastère de Recollets. Cette maison fut donc fondée par Jean du Croset, seigneur de Croset et de Rugueu, qui en posa la première pierre, le 14 juillet 1624. Melchior et Jean de Saint-Priest, ses héritiers, y contribuèrent par leurs dons (1). »

Nous lisons dans un almanach du Lyonnais : « Qu'en 1760, il y avait 14 religieux, et parmi eux le frère Cyprien, chargé de la pharmacie, qui a le secret d'une eau magistrale qu'on emploie avec succès contre les maux de tête, les coliques et attaques d'apoplexie. » On voit que de tout temps, les religieux ont fait de la médecine et fabriqué des onguents. Disons, néammoins, que dans ce temps, ils rendaient de grands services aux populations des campagnes.

Aujourd'hui les sœurs de Saint-Joseph, chargées de l'instruction d'une partie de la jeunesse, occupent l'ancien couvent des Recollets, qui a conservé son beau cloître, reconstruit en 1757, sur le même emplacement. Ces religieuses avaient été appelées à Saint-Germain par les habitants, en 1737, mais elles ne jouissent de la maison des Recollets que depuis 15 ou 20 ans. En 1760, elles étaient au nombre de 8, et la supérieure était une demoiselle Calemard ; elles prenaient des pensionnaires.

(1) A. Chaverondier.

Pour terminer ce que nous avons à dire sur les diverses chapelles de Saint-Germain, nous mentionnerons celle que fit bâtir la Confrérie des Pénitents, en 1676, sous le vocable de la Sainte-Trinité. Elle était sur la place du Marché, où elle existe encore, mais occupée par un marchand. De nos jours, les Pénitents faisaient leurs offices dans l'église paroissiale. L'établissement de cette confrérie, à Saint-Germain, remonte à 1625 ; ses députés, dans leurs assemblées triennales, siégeaient après ceux de Roanne.

Histoire de Saint-Germain. — Quoique Saint-Germain n'ait pas de titres remontant bien haut, il est probable que son origine est ancienne ; Pierre Gras ne craint pas même de placer en ce lieu la station romaine de Médiolanum, qui est à neuf lieues de Roanne ; la voie gagnait Amions où était une ancienne ville, ensuite Bully.....

La ville reposant sur le granit, les objets anciens n'ont pas pu s'y enfouir comme dans un sol profond, et par suite les fouilles n'ont pu amener au jour que des objets relativement modernes : armes, cotes de maille et monnaies de Philippe-le-Bel.

Saint-Germain a-t-il été le premier nom de notre cité, ou bien, comme Saint-Bonnet, n'a-t-il fait qu'en remplacer un autre gallo-romain ? En voyant tant de lieux porter le nom de Saint-Germain, on serait tenté de le croire. Dans ce cas, il aurait changé de nom au Vᵉ siècle, puisque son patron fut sacré évêque d'Auxerre en 418.

Nous savons peu de choses des premiers possesseurs de Saint-Germain, qui, primitivement, dut n'avoir qu'un seigneur, un Arthaud de Saint-Germain probablement. Comment une partie de Saint-Germain advint-elle aux Baffie et aux Beaudiner ? c'est ce que nous ne savons pas. Toujours est-il que les Baffie avaient la prééminence, puisque le château leur appartenait, et que seuls ils avaient le droit d'avoir un châtelain. De ces deux puissantes familles, les Saint-Germain et les Baffie, les premiers sont foréziens et les seconds sont auvergnats.

Dans le Puy-de-Dôme, canton de Saint-Germain-l'Herm, comme dans la Loire, se trouve un hameau qui porte le nom de Baffie ; c'est là qu'est le berceau de cette famille.

Nous avons dit que les d'Apchon étaient originaires d'Auvergne, où on en trouve encore au XVIIe siècle. En effet, nous lisons dans les mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne, de Fléchier, qu'un d'Apchon, prieur de Saint-Germain-l'Herm, chez qui le caractère du sacerdoce n'avait pas tout à fait emporté certaines inclinations violentes, qui sont le caractère de la noblesse du pays, fut condamné, par ce tribunal, à trois ans de bannissement, à 800 livres d'amende et à quelques réparations à sa partie.

Un Guillaume de Baffie, *Willelmus Baffiæ, vetulus dictus*, dit *le vieux*, épousa, vers 1160, Eléonor, fille du comte de Forez Guy III et de sa première femme Asiura, qu'il avait répudiée, pour contracter un second mariage avec Alix de Sully. Cette union, n'ayant pas reçu complète sanction de l'Eglise, Eléonor se regarda comme la véritable héritière du comté, et son fils se mit en mesure de soutenir ses droits. Il cita Guy V à comparaitre devant saint Louis, pour faire valoir leurs prétentions. Mais Guy fit appréhender et jeter en prison son compétiteur. Des amis communs s'entremirent entre les deux prétendants pour les concilier, et on fit un traité par lequel il fut convenu que Guillaume de Baffie, en renonçant au comté de Forez, aurait les châteaux de Pressieu, Julieu, Villedieu et Cremeaux, 1244.

Chartes d'affranchissement. — Comme nous l'avons déjà vu autre part, les seigneurs de cette époque sentirent la nécessité de donner des chartes d'affranchissement aux grandes villes de leurs domaines. C'est ce que fit d'abord, en 1248, Guillaume de Baffie, pour sa part de seigneurie, et deux ans plus tard, en 1250, Arthaud de Saint-Germain. Ces deux actes furent approuvés par Guy V, en 1429, et en 1535 par François Ier. Cependant, il faut se souvenir que le Forez étant un

pays de droit écrit, la situation des serfs y était moins dure que dans les pays de droit coutumier.

Les chartes étaient une belle et bonne chose, mais malheureusement elles ne regardaient que les villes ; les campagnes étaient toujours dans la même servitude et sous la même oppression. « La justice des villages ne peut qu'elle ne soit mauvaise, pour ce que ces petits juges dépendent entièrement du pouvoir de leur gentilhomme, qui les peut destituer à sa volonté et en faire ordinairement ses valets. » (LOYSEAU, *Discours sur l'abus des justices de villages.)* Donc le juge doit être indépendant, quelle que soit la forme du gouvernement.

Aussi, vers 1430, les paysans du Mâconnais et du Forez se soulevèrent, saccageant, brûlant les châteaux, les maisons fortes, les terriers, les titres, tuant autant de gens d'église et de nobles qu'ils en pouvaient atteindre. Les seigneurs n'en vinrent à bout qu'en convoquant le ban et l'arrière-ban, et en ayant recours aux forces royales.

M. Auguste Chaverondier, dans l'Inventaire des Titres des comtes de Forez, a donné intégralement la première charte, qui diffère peu de la seconde. M. Chantelauze les a ensuite publiées toutes deux dans l'Histoire des ducs de Bourbon. Nous en citerons seulement quelques articles, que nous empruntons à la traduction partielle d'Auguste Bernard, dans son Histoire du Forez :

« Lesdits seigneurs accordent exemption de toute « taille, de toutes corvées d'hommes, de bœufs ou « d'ânes, enfin de toute exaction.

« Ils promettent de ne rien arracher par violence aux « habitants.

« Chacun pourra marier son fils ou sa fille où et à qui « il voudra.

« Aucun habitant ne sera tenu de payer la leyde qu'il « n'aurait pas encore payée.

« Si une personne de la cour du seigneur a insulté « quelqu'un de la ville, il pourra être appelé en justice « comme tout autre, à moins qu'il n'ait agi dans l'exer- « cice de ses fonctions.

« Au mort ab intestat, succéderont librement les

« parents, sauf les droits de l'épouse et des autres créan-
« ciers.

« Le seigneur pourra faire bâtir dans la ville toutes « les fortifications utiles....., mais les terrains pris « seront payés d'après l'estimation des prud'hommes (1).

« Les pèlerins, les voyageurs et ceux qui n'ont point « de vignes dans la ville, pourront acheter des raisins, « mais seulement pour en manger.

« Personne ne sera tenu de payer des droits de nou- « veau seigneur, hors le droit de lods et ventes dont « nous avons parlé.

« Le droit ancien, qui est dû au seigneur, sera dou- « blé. Le seigneur se réserve encore le droit de mouture « et de fournage.

« Le seigneur ne pourra prendre à son service plus « de cinq habitants.

« Les bans de vendange seront fixés par les habitants.

La dernière clause est celle-ci : « Si la ville prenait « un jour tant d'accroissement qu'il n'y ait plus de place « pour les survenants, ceux qui ont vigne, jardin ou « verchère dans l'étendue des limites, seront tenus de « les vendre, d'après estimation faite par le châtelain et « les consuls. »

La charte de Guillaume se termine ainsi : S'il arrivait qu'on eût oublié de mentionner quelques points ; pour éviter toute contestation, le seigneur permet, dans ce cas, aux habitants de se gouverner selon la coutume de Billon, Montferand ou autres villes, s'ils les jugent plus libérales ; sinon ils se conduiront selon le droit écrit.

Si nous ne reproduisons pas en son entier la charte de Saint-Germain, comme nous l'avons fait pour celle de Saint-Bonnet-le-Château, c'est que cette dernière étant en langage du XIII[e] siècle, est par conséquent beaucoup plus intéressante ; tandis que la première est en latin, quoique presque de la même époque. Cependant la charte de Saint-Germain est une des plus complètes, en ce qu'elle nous donne, outre les privilèges, des lois

(1) On voit que nous n'avons pas inventé le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique.

civiles et des lois pénales, des règles de succession et des tarifs d'amende en cas de crimes et de délits. Celle de Montbrison donnée par Guy IV est plus libérale.

Par contre, nous serons peut-être agréable au lecteur en rappelant la plus ancienne charte que nous possédions en langue romane. On pourra la comparer avec celle de Saint-Bonnet-le-Château, que nous avons publiée dans notre itinéraire sur cette ligne.

Après la bataille de Fontenay — 25 juin 841 — gagnée par Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique contre leur frère Lothaire, ces deux frères firent le serment suivant : « *Pro deo amur, et pro christian popolo et nostro commun salvament, dest di en avant, in quant Deus savir et potir me dunat, si Salvara jeo mean fratre Karlo et in adjudha et in cadhuna cosa, si com om per dreit son fradra salvar dest, in o quid il mi altresi fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vos, cist meon frare Karle in damno sit.* »

Traduction. — Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu savoir et pouvoir me donne, si défendrai-je mon frère Charles, et (lui serai) en aide et en chaque chose, ainsi qu'un homme par droiture, son frère doit défendre, en chose que lui également ferait ; et avec Lothaire aucun accord jamais ne prendrai, qui de mon vouloir, à ce mien frère Charles soit en dommage. — 14 février 842.

La langue vulgaire était déjà assez répandue pour être employée, en 842, dans l'acte précédent ; mais ce n'est qu'avec le XIIe siècle que s'ouvre réellement le moyen âge littéraire.

Le serment est d'un langage mixte, participant à la fois du provençal et du français ; ces deux dialectes qui sont distincts, au XIIe siècle, sont en germe dans ce titre qui en contient les embryons.

Les conciles de Reims et de Mayenne, en 813 et 847, prescrivirent, pour la première fois, aux prêtres, de s'adresser au peuple dans l'idiome rustique.

Voyons maintenant comment Saint-Germain-Laval changea de maître.

Le 14 juillet 1302, Jean, comte de Forez, d'une part, et Arthaud, chevalier, seigneur pour partie de Saint-Germain, d'autre part, font le traité suivant : le premier cède audit Arthaud le château et mandement de Montrond et y ajoute VI liv. t. de rente assis à Essertines en Donzy ; avec la condition que Messire Arthaud ou les siens pourront, s'il leur plait, construire un château ou forteresse, avec une ou plusieurs tours, audit lieu d'Essertines. « Le comte se réserve le fief et l'hommage, ainsi que les droits de souveraineté et de ressort sur ces deux seigneuries. » (A. VACHEZ, *le Château de Montrond.*)

Le seigneur de Saint-Germain-Laval cède au comte la part qu'il a *ès ville, chastel et mandement de Saint-Germain*, avec la justice du lieu (1) et sa grange d'Oddes ; se réservant la maison qu'il tient en fief de Guillaume de Poitiers. Donné à Saint-Galmier le lundi après la XV[e] de de la feste de saint Pierre et saint Pol, apôtres, l'an MCCCII. *(Inventaire du Comté de Forez.)*

Philippe-le-Bel ayant voulu porter atteinte aux droits des communes et des seigneurs de Forez et de Champagne, ces derniers contractèrent alliance pour se défendre. Ont signé ce traité : Arthaud de Saint-Germain, sire de Montrond, Guillaume de Mays, sire de Cuzieu, Jean de Lavié *(sic)*, sire de Grezolles, Falcon de Bouthéon, chevalier, N. de Rochebaron, sire de Montarcher, 1314. Ajoutons que Philippe fut obligé de céder devant les réclamations des seigneurs.

En juin 1324, Jean, comte de Forez, mariant son fils Renaud à la fille de Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, lui donna par contrat les châteaux et mandements de Saint-Germain-Laval, de Bussy, Souternon, Cleppé, Bellegarde et Fay.

Une demoiselle de Saint-Germain était abbesse de la Siauve, de 1350 à 1355.

Dans l'assemblée tenue en mars 1369, à Montbrison,

(1) La justice d'un fief n'était pas nécessairement attachée à sa possession.

pour nommer un curateur au jeune comte de Forez, on convoqua les consuls de bonnes villes. Saint-Germain n'en avait que deux, dont un seul se présenta : ce fut Mathieu de Gu.

Nos comtes de Forez, maîtres d'une partie de la seigneurie de Saint-Germain, cherchèrent nécessairement à devenir possesseurs du reste ; aussi voyons-nous que, le 22 janvier 1344, Béatrix de Poitiers, dame de Crussol et de Beaudiner, et son mari, vendent au comte de Forez Guy VII, au prix de 5.100 florins d'or, leur part du château et dépendances de Saint-Germain-Laval, et tout ce que les susdits peuvent avoir dans les mandements de Saint-Just-en-Chevalet et de Souternon.

Saint-Germain était déjà muré dès le XI[e] siècle, dit A. Bernard; mais il est probable que ses anciennes fortifications étaient détruites ou en très-mauvais état; car on a des lettres de mandement de Charles et Jean, comtes de Forez, du milieu du XV[e] siècle, qui prescrivent d'achever les fortifications de cette ville, commencées depuis 40 ans, et d'organiser le guet et la garde. « De plus, injonction est faite auxdits manants et habitants de notre ville de Saint-Germain, qu'ils aient à contribuer aux frais de ladite cloture, boulevards, et entretienment d'iceux, et de ce fassent impôt entre eux, le fort portant le faible, en sorte que les fortifications soient achevées dans l'espace de deux années. Ils accordent à cette châtellenie un accroissement de cinquante feux. »

Suivant Fodéré, de son temps, le Forez avait alors 40 villes closes et autant de bourgades. Saint-Germain avait 850 communiants.

En 1410, la duchesse Anne de Forez nomme châtelain de Saint-Germain et de Bussy, Giraud de Montmorin. Arthaud de Saint-Germain fut bailli de Forez en 1456.

En poursuivant les recherches sur cette ville, on trouve que :

« Le deux mai 1582, eut lieu une enquête sur les franchises de la ville de Saint-Germain-Laval, faite devant Jean Papon, conseiller du roi et de la reine

Isabelle — douairière de France, comtesse de Forez — lieutenant général au bailliage et ressorts de Forez.

« Maitre Jacques du Treyve, notaire royal, demeurant à Souternon, dépose que véritablement les manans et habitants de Saint-Germain jouissent de plusieurs beaux privilèges, savoir : de ne payer aucun droit de leyde, et sont aussi exemps de lodz et investizions de contrats de succession de père à fils. Dict qu'en considération des dictes franchises, les habitants de cette ville sont tenus de moudre et cuire leur pain ès moulins et fours qui sont à la dite reine Isabelle, laquelle perçoit des revenus qui excèdent ceux qu'elle percevrait, si elle était payée des dits lods et droits de leyde..... Que si les habitants étaient libres de moudre leur blé et de cuire leur pain où ils voudraient, le revenu de la seigneurie serait de peu de valeur. » *(Collection des archives départementales.)*

Le droit de leyde à la Grenette de Saint-Germain était de un sol quatre deniers, pour un boisseau de froment, tandis que maintenant il n'est, je crois, que de cinq centimes pour un sac contenant environ cinq boisseaux.

Pendant la guerre de Cent ans, le Forez put être ravagé par les rois d'Angleterre, mais il ne leur appartint jamais.

Guerres de Religion. — François Ier, après la défaite et la mort de Charles II, duc de Bourbon — 1527 — s'empara de ses biens et donna le comté de Forez à la sœur du connétable, suivant les clauses du traité passé avec Charles-Quint. Le fils de cette princesse de la Roche-sur-Yon, fit donc bientôt après son entrée solennelle à Montbrison. « On lui fit aussi entrée à Saint-Galmier et à Saint-Germain-Laval ; et s'armèrent en chacune desdites villes 300 hommes. »

La donation de François Ier ne fut qu'un leurre, le Forez ne tarda pas à entrer dans le domaine de la couronne.

La châtellenie de Saint-Germain, engagée dès 1543, le fut en 1549, à Clément Dupuy, avocat au Parlement.

Au XVIIe siècle, elle passe au sieur de Souternon, et en 1766, à M. Bert. Elle comprend les paroisses d'Amions, de Saint-Germain, de Saint-Julien-d'Oddes et de Naulieu. Le roi jouit de la dime avec les Bénédictins de Pommiers et le commandeur de Verrières.

Lorsqu'un engagiste était établi dans une seigneurie, le lieutenant général et le bailli en convoquaient les habitants, qui devaient lui prêter serment de fidélité comme au roi. Le nouveau seigneur jouissait des honneurs et des cens et rentes de la seigneurie.

La paix, en ce monde, a toujours été de courte durée ; déjà sous François Ier on voit poindre les guerres de religion : discordes intérieures qui ne tardèrent pas à s'étendre sur toutes nos provinces, qu'elles ravagèrent horriblement.

Le 14 juillet 1562, les Réformés ayant pris et saccagé Montbrison, les lieutenants du baron des Adrets se portèrent sur les *vilottes* du Forez, Boën, Saint-Galmier, Saint-Germain-Laval. Ce dernier paraît avoir conservé d'eux un souvenir de terreur : la tradition dit qu'il fut pris d'assaut et livré aux flammes. « Cependant, la rue des Huguenots est aujourd'hui le seul témoignage historique qui rappelle ces tristes luttes. » (A. Bernard.) Mais dans cette rue, où il n'y a que fort peu de maisons, on trouve beaucoup de puits, ce qui indique bien des habitations antérieures qui ont été détruites ; tout un quartier aurait disparu.

Une trêve ayant eu lieu pendant cette triste guerre, on en profita pour convoquer, en 1572, les représentants des treize villes qui avaient droit aux assemblées de province. Saint-Germain fut représenté par Philibert Simon, consul, pour Michel Rost, châtelain, retenu par la maladie. Dans ces Etats, fut agitée la question de la canalisation de la Loire et celle de l'impôt du sel ; mais le but principal était d'obtenir des subsides, résultat habituel de la guerre. Saint-Germain fut imposé de 800 livres.

On pense bien qu'après la Saint-Barthélemy, la guerre se ralluma de partout. Après la mort de Henri III, les partis reprirent une nouvelle vigueur. En l'année 1589,

eurent lieu le siége du château du Verdier (1), où fut tué M. de Rochetaillée, et celui de Saint-Germain, où périt le seigneur de la Maison ; puis vinrent ceux de Saint-Romain et de Montbrison.

Il n'est pas dit que Saint-Germain ait eu bien à souffrir des pestes qui ravagèrent le pays au XVI[e] siècle, et, qui mieux est, la cour du bailliage de Montbrison vint siéger en cette ville de montagne, pour fuir la contagion.

En 1590, Henri d'Apchon, seigneur de Saint-André, se déclare pour Henri IV. Le mouvement royaliste éclate bientôt dans le Forez et le Beaujolais, puis dans le Lyonnais, lorsque Nemours eut démasqué ses projets d'indépendance. En 1593, Anne d'Urfé se retire dans sa forteresse de Saint-Just-en-Chevalet. Nemours tenait Montbrison, Sury, Saint-Germain.

Dans les premiers mois de 1594, une trève fut conclue entre les Royalistes et les Nemouristes, trève fort mal observée : on bataille encore et M. de Chevrières est battu par les Ligueurs.

« Anne d'Urfé envoya son frère cadet, royaliste comme lui, s'emparer de Saint-Germain, mais il ne le garda qu'une douzaine de jours. Chandieu, qu'il avait laissé avec des canons, fut obligé de se rendre à MM. Maugeron et de Montespan, amenant toutes les forces du duc de Nemours. Les Nemouristes firent fortifier cette place et y mirent deux capitaines, Rosen et Gagemont, qui firent des razzias aux alentours. Ceux de Saint-Germain et de Souternon vinrent même attaquer la ville de Feurs, qui s'était rendue, mais ils furent repoussés. » (COSTE, *Histoire de Roanne.)*

Enfin, Henri IV quittant Lyon, le 27 septembre 1595, vint au château de l'Aubépin, puis à Roanne. Plusieurs chefs ligueurs furent achetés, et la paix, si nécessaire à la France, vint contenter tous les partis.

---

(1) Le Verdier est un ancien château de la paroisse de Cordelle, qui domine la Loire ; il appartenait, au XIII[e] siècle, à une ancienne famille de ce nom. Au XIV[e] siècle, il fut acquis par les comtes de Forez ; une princesse de Bourbon y accoucha d'un fils, en 1345. En 1563, Mathieu et Jean de La Mure le défendirent contre les protestants. Il soutint un autre siége à l'époque de la Ligue.

Hélas ! il était temps ! Que de toits sans fumées,
Que de champs sans semence et de portes fermées !

Respirons un peu, après toutes ces guerres civiles, et disons un mot sur quelques familles notables de Saint-Germain-Laval.

Les Arthaud de Viry. — On trouve cette famille forézienne fixée à Saint-Germain-Laval, où elle a constamment résidé, depuis le XIVe siècle, jusqu'en 1815. Un de ses membres s'allia, en 1620, à Françoise de Viry de Clavezolles en Beaujolais ; il devint ainsi propriétaire du fief de Viry et en prit le nom. Leurs armes sont : écartelé au 1er et au 4me d'azur à trois tours crénelées d'argent, qui est Arthaud ; au 2me et au 3me de sable, à la croix ancrée d'argent, ouverte en cœur d'un carreau du champ, qui est de Viry.

Ils ont fourni un secrétaire du roi, des officiers de cavalerie et de marine et plusieurs médecins distingués.

Les du Puy. — Une famille noble de ce nom était établie en Forez et en Bourgogne (1), mais nous ne parlerons que de ceux qui ont quelque rapport avec l'histoire de Saint-Germain-Laval.

Pierre du Puy, deuxième du nom, s'établit à Saint-Galmier, où il épousa Thérèse de Jolival, et où il mourut en 1400. Son fils, Thomas du Puy, écuyer, seigneur de Saint-Germain-Laval, s'allia à Marguerite de Lorge. Leur fils, Hugues du Puy, seigneur de Saint-Germain, laissa, de son mariage avec Antoinette de Chatelus, Geoffroy du Puy, capitaine gouverneur de Saint-Galmier. Un de leurs successeurs, Clément du Puy, premier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Germain, fut un célèbre jurisconsulte du parlement de Paris. Il mourut en 1551. Son fils, Claude du Puy, seigneur de Saint-Germain-Laval, conseiller au parlement de Paris, eut pour successeur un de ses fils, Clément du Puy, deuxième du nom, écuyer du duc de Vendôme, ensuite commissaire de l'artillerie. Il fut tué à la bataille d'Avein, en 1636, laissant de

(1) Saint-Allais, généalogie des du Puy.

Catherine de Longueval, son épouse, des enfants dont la postérité s'est éteinte dans la personne de Charles du Puy, chanoine de l'église de Meaux, mort à Roanne en 1748.

Etait seigneur engagiste de Saint-Germain-Laval, en 1549, Clément du Puy, possesseur du fief du Chatelard en la paroisse de Pommiers. La belle maison que possède actuellement M. A. Roche a été construite par les du Puy. Ils devaient être de la même famille que Pierre et Jacques du Puy, gardes de la bibliothèque du roi, dans la première moitié du XVII[e] siècle, auteurs bien connus de plusieurs ouvrages estimés. Jacques mourut à Paris en 1656 ; son frère était mort en 1652.

Les de Madières, seigneurs de Vernoilles, avaient la maison qui s'appuie sur les remparts et qu'habite maintenant M. Gourlat. Un peu plus bas est celle de M. Meaudre de Sugny, famille originaire de Cervières, dont une branche a possédé le château de Paladuc, paroisse de Saint-Rémy. Comme anciennes maisons, il nous faut citer encore celle des Rajat, famille de notaires depuis le XVI[e] siècle ; celles des Boclon, des Mure, des Coste, des Chavanne et des Beaujeu. Ce dernier, maire actuel de Saint-Germain, était neveu du docteur Beaujeu, major des armées sous le premier Empire.

Sur la place du marché, quoique plusieurs belles maisons aient été détruites, on en trouve encore quelques-unes très-intéressantes qui datent de la Renaissance.

Dans nos courses en ville, nous retrouvons de vieux noms de rues qu'on n'a pas changés, suivant la mode du jour : rue Foidieu, rue du Vingtain, des Réollets, des Huguenots et place du Chalumet (1).

Le département de la Loire possède dans ses archives

---

(1) C'est ainsi que nous avons vu avec peine débaptiser la vieille place Marquise de Saint-Etienne, qui rappelait un souvenir historique : le passage de Henri IV en notre ville, l'an 1589, et le titre de marquis accordé aux seigneurs de Saint-Priest. Il ne manque pas de nouvelles rues auxquelles on pouvait donner le nom de Boivin. Ce nom moderne jure avec cette vieille place, avec ses vieilles maisons dont quelques-unes sont remarquables par leurs ouvertures et par les médaillons qui décorent leurs façades.

deux très-beaux terriers de la châtellenie de Saint-Germain-Laval : l'un en papier, reçu par M. Bisson, notaire, de l'année 1388 et suivantes ; l'autre en parchemin, in-folio, reçu par Bailli Boterel et Gamart, de 1451 à 1468.

Au nord-ouest de Saint-Germain, sur la rive droite de l'Isable, était le fief de Beaurevoir, qui dans le pays s'appelle aussi Genétines, parce qu'il a appartenu longtemps aux Charpin de Genétines. C'est sous ce dernier nom qu'il est désigné sur la carte de l'état-major. Ce petit fief a toujours été possédé par de bonnes familles, et de nombreuses années, entre autres, par des Lamberton, très-anciens notaires à Saint-Germain.

En 1766 et 1788, il appartenait à M. Mathé, juge châtelain, famille anoblie au XVIIIe siècle, qui forma les Mathé de Beaurevoir et de Balichard.

De 1715 à 1717, Joseph de Prandières était conseiller du roi, échevin perpétuel de Saint-Germain.

En 1706, M. Bert était seigneur engagiste de cette ville.

Des assises furent tenues, le 8 août 1770, par maître Jean Benoît Chassain, capitaine, sur la place du boulevard, devant l'église paroissiale, pour recevoir des habitants le serment de fidélité au roi Louis XV. Le dernier châtelain de Saint-Germain était de cette maison, éteinte depuis peu. Ses biens ont passé à M. Hippolyte Sauzéa de Monteille, dont la mère était une Chassain. Un hameau qui porte ce nom est situé à peu de distance de Saint-Germain.

La terre de Chassain appartient aujourd'hui à M. Ferdinand Rajat, dont la famille fort ancienne a fourni cinq ou six générations de notaires à Saint-Germain-Laval, et plusieurs châtelains à Bully et à Saint-Polgues.

A la veille de la Révolution, qui amena tant de changements en notre vieille France, voici quel était l'état administratif et religieux de Saint-Germain-Laval, pris dans l'almanach de Lyon de 1788.

« Saint-Germain, petite ville et châtellenie de Forez, archiprêtré du Pommiers, élection de Roanne, bailliage de Montbrison. Le prieur de Cleppé et celui de Pommiers

nomment alternativement à la cure. Curé, M. Tiquet ; vicaire, M. Mattagrin ; sociétaire, M. Rajat. Il y a cinq prébendes, celle de Bourganel, celle de Cremeaux, celle de Renaud, de Bonnet, de Gribule. Seigneur, le roi. — Décimateurs, le prieur commendataire et les Bénédictins de Pommiers. — Juge châtelain, M. Chassain, avocat. — Procureur du roi, M. Pochin. — Greffier, le sieur Mure. — Notaires royaux, MM. Rajat, Chamboissier, Arnaud, Chavannes, Buffin. — Huissiers, Fayolle, Lafond, Prori. — Contrôleur des actes, Chamboissier. — Capitaine de la milice bourgeoise, Fayolle. — Chirurgiens, MM. Mure le cadet, Desconche et Condamine.

« Il y a un marché le vendredi de chaque semaine et 4 foires, le 20 janvier, 23 avril, 1er août et 12 novembre. » *(Almanach de Lyon, 1788.)*

Des causes multiples, que nous ne pouvons aborder dans une histoire locale, amenèrent la convocation des Etats généraux qui n'avaient pas été réunis depuis 1614. A l'assemblée bailliagère de la province de Forez, convoquée à Montbrison, en mars 1789, pour l'élection des députés aux Etats généraux du royaume, M. de Gayardon de Grezolles, de Saint-Germain-Laval, fut élu député par la noblesse, et M. Chassain, châtelain de Saint-Germain, fut nommé pour la rédaction des cahiers par le troisième ordre. Parmi les comparants qui formèrent l'assemblée de la noblesse forézienne, citons : MM. Meaudre de Sugny et de Viry de Saint-Germain-Laval. Le clergé siéga dans la salle de la Diana, président, M. Dubessey de Contenson ; la noblesse prit séance aux Cordeliers, puis en la chapelle des Pénitents ; le tiers-état en l'église des Cordeliers.

Industrie et commerce. — En 17.., M. Barthélemy Chaverondier, originaire de Montagny, établit en ce lieu, un des premiers en France, une filature de coton mécanique, qu'il transporta à Saint-Germain-Laval, en 1791, dans l'ancien couvent des Récollets. Quelques années après, s'étant associé son jeune frère François-Marie, ils ajoutèrent à leur établissement un tissage de coton,

industrie qui, par son développement, a fait la fortune de la ville de Roanne et de ses environs.

Leur filature, qu'ils avaient établie sur la rivière d'Aix, a été ensuite convertie en une fabrique de rubans, par M. Peuvergne, de Saint-Etienne, depuis une quinzaine d'années.

Autour de Saint-Germain existent encore une féculerie et quelques tanneries. Les femmes brodent au tamis et font des ouvrages au crochet, pour Roanne et Tarare, ce qui vient en aide au ménage.

Saint-Germain est donc une charmante petite ville, où l'on trouve de la société. Elle offre les avantages ainsi que les plaisirs de la montagne et de la plaine : de belles excursions dans les environs, des chasses giboyeuses, des rivières qui, comme le Lignon, nourrissent d'excellentes truites. On fait même, de temps à autre, de grandes battues dans la forêt de Bas, peuplée de chevreuils, de loups et de sangliers. Les Rochefort ont été longtemps les louvetiers du département de la Loire.

Ce petit centre a des marchés et des foires bien fournies et bien suivies ; la boucherie y est de bonne qualité, la vie y est peu chère ; c'est donc un petit coin où il fait bon se retirer, après une vie active et tourmentée, pour y planter ses choux, car c'est par là qu'il faut finir : cultiver son jardin, ce dernier amour de l'homme, comme la dévotion est le dernier amour de la femme.

En quittant Saint-Germain-Laval, je puis dire avec un de nos vieux poëtes :

O doux pays, terre très-honorable,
Où chacun a ce qu'il peut demander,
Pour son argent, et à prix raisonnable...,
Chambre à part soi, feu, dormir, reposer,
Lit, oreiller, blancs draps, flairant la graine.

(EUSTACHE DES CHAMPS, *poëte, huissier d'armes sous Charles V.*)

La population de Saint-Germain est active, industrieuse, entreprenante ; sa jeunesse émigre facilement dans les grandes villes. La race nous a paru mesaticephale, quoique les dolichocephales n'y soient pas rares.

On voit :

Que le vieux sang gaulois coule encore dans leurs veines !

Quant à l'ouvrier agricole, son ambition est d'acquérir un petit lopin de terre, une petite vigne qu'il agrandira à force de travail et d'économie ; aussi la terre y est-elle très-divisée (1). Par malheur, la gelée et surtout la grêle viennent trop souvent détruire ses espérances ; mais il ne se décourage pas, pioche, toujours confiant en l'année suivante, et réussit généralement.

La culture de la vigne s'est développée considérablement, elle monte jusqu'à Saint-Julien-d'Oddes.

Disons encore que les vins de Saint-Germain se sont bien améliorés ; ils sont moins verts que du temps d'Anne d'Urfé, si nous en jugeons par celui qu'on nous a servi.

Saint-Germain est traversé par la route de Roanne au Puy et par celle de Balbigny à Saint-Just-en-Chevalet, qui passe la Loire sur le pont de Piney. En ce moment sont à l'étude deux lignes de chemin de fer : dont l'une, partant de Changy, longera la côte roannaise, passera à Saint-Polguos, à Souternon, Saint-Germain-Laval et aboutira à Marcilly-le-Châtel, où aura lieu le raccordement ; et dont l'autre, partant de Saint-Germain-Laval, gagnera Vichy, en passant par Grezolles, Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Priest-la-Prugne.

Saint-Germain avait, en 1760, 850 communiants ; sa population ne s'est donc pas sensiblement accrue et ne s'accroîtra pas de si tôt, à moins qu'une industrie ne vienne s'y implanter, car les bras de ses habitants suffisent à la culture de son sol. D'ailleurs, si la France a gagné 766.000 âmes, d'après le dernier recensement, 47 grandes villes seules en ont acquis 562.000 ; les petites cités et les campagnes n'en ont en plus que 204.000 ; notre population rurale a donc plutôt diminué qu'aug-

(1) En France, grâce au régime d'égalité, il y a 4 à 5 millions de propriétaires. En Angleterre, le sol est possédé par 30.000 personnes, et il y en a la moitié aux mains de 150 grands propriétaires, mais ni les ouvriers ni les villageois ne peuvent vivre sans la taxe des pauvres, tandis qu'il n'est pas rare de voir, en France, des communes sans indigents.

menté. Sa population actuelle est de 2100 habitants. Son altitude au-dessus du niveau de la mer est de 352 mètres. Il est à 31 kilomètres de Roanne et à 50 de Saint-Etienne.

Nous nous demandions quelles sont les armes de Saint-Germain, lorsque nous sommes tombé sur un numéro de *l'Ancien Forez* de M. Révérend du Mesnil, où nous avons lu le passage suivant : « La ville de Saint-Germain-Laval porte de sinople, à un chevron d'or chargé d'une merlette de sinople. » *(Armorial officiel de d'Hozier.)*

Avec l'auteur de cet article, nous préférerions voir cette ville porter l'écu des d'Apchon : d'or semé de fleurs de lys d'azur.

Notices biographiques. — Le petit pays de Saint-Germain-Laval a donné le jour à plusieurs hommes remarquables :

I. Les Masson. — Ce nom jouit d'une grande célébrité en Europe, dans le XVII[e] siècle : Masson père était un riche marchand de la ville de Saint-Germain-Laval, qui laissa ses enfants en bas âge. Leur mère prit soin de leur éducation. « Papire Masson, l'aîné, prit ce nom lors d'un séjour qu'il fit près du pape, et peut-être aussi, comme le dit de La Mure, pour marquer son amour des lettres, et se distinguer de deux autres frères, appelés Jean comme lui. » Il naquit le 6 mai 1544. Après avoir étudié à Villefranche, ensuite en Auvergne, il alla à Rome, où il se fit jésuite. Il enseigna d'abord à Naples, à Tournon et à Paris ; puis, étant sorti de cet ordre, il apprit le droit à Angers et se fit recevoir avocat au Parlement de Paris. Papire Masson mourut le 9 janvier 1611, à 67 ans.

Nous avons de lui une Histoire des Papes ; des Annales de France ; des Eloges des Hommes illustres ; la Description des Fleuves de la Gaule ; une Notice sur les Evêchés de France et les Evêques de l'univers ; plus divers autres ouvrages. Sa vie a été écrite par Jacques-Auguste de Thou, qui était son ami.

« Jean Masson, frère du précédent devint archi-diacre de Bayeux, puis aumônier du roi.

« Jean a écrit : *Descriptio domus quæ Conflans appellatur,* Paris, 1609, in-4° ; Histoire de Jeanne d'Arc, Paris, 1602, in-8° ; Vie de Saint-Exupère, patron de Bayeux ; Histoire des Cardinaux français.

« Jean, le troisième, fut appelé à Paris par Papire, auquel il succéda dans la charge de référendaire. Il s'occupa à ramasser « avec beaucoup de peine et de di- « ligence, dit Lacroix de Maine, par plusieurs endroits, « les épitaphes, sépultures et autres choses très-dignes « d'une mémoire perpétuelle ». Il donna encore une Histoire des Confréries de Paris.

II. De Boissieu. — Cette famille était originaire des environs de Boën. Jean de Boissieu fut secrétaire de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Son fils Antoine, né à Saint-Germain, en 1648, et mort à Lyon, en 1691, est auteur de plusieurs ouvrages ascétiques et de la vie de Jeanne Chézard de Matel, 1692. Il appartint à l'ordre des Jésuites, vocation qui produisit celle du père de la Chaize, son ami et son compagnon d'étude. (*Colonia*, t. II, p. 753.)

Maurice de Boissieu, médecin à Lyon, né à Saint-Germain-Laval, fut le père du célèbre graveur J.-J. de Boissieu.

Le musée de Roanne possède les portraits de Papire Masson et d'Antoine de Boissieu ; celui de Saint-Etienne, deux belles gravures de notre artiste.

III. Jean du Croset. — Jean du Croset, à qui Honoré d'Urfé, son ami, communiqua l'ébauche de son roman de l'Astrée, naquit à Saint-Germain ou à Croset, dont le château se trouve sur la commune de Cezai, voisine du chef-lieu de canton.

Sa famille tirait son nom de ce fief, dont le château a été démoli il y a peu de temps : une petite tour ronde est seule debout, et, sur la colline qui lui fait face, se voient les ruines d'une chapelle dite de l'Hermitage.

Il ne faut pas, comme l'ont fait plusieurs auteurs,

confondre ce lieu avec Croset, patrie de Jean Papon, qui se trouve près de la Pacaudière.

En 1608, était lieutenant des eaux et forêts de notre province, l'auteur de *La Philocalie*, qui avait succédé, dans cette charge, à Jacques du Croset, son père. Ce fief appartenait, en 1760, à Me Honorati, et en 1788, à M. Buffet, écuyer.

Jean du Croset, après la riante description du pays de Saint-Germain que nous avons reproduite plus haut, ajoute : « Il n'est pas que tu n'aies oui parler d'un Masson, qui semble vouloir contendre avec les plus fameux romains de la palme de l'éloquence ; conjoignant le bien dire avec un profond savoir, duquel il a fait preuve manifeste devant tout le Sénat parisien, à sa perpétuelle louange ; ou de M. de Laval, géographe du roi et des plus faconds du royaume, comme les fruits provenus de son étude en témoignent : et de quelques autres, que je passe sous silence, pour obvier à une prolixité des quels elle est mère et nourrice. » *(L'amour de la beauté du sieur Croset,* livre second.)

La première édition de ce curieux ouvrage est intitulée : *La Philocalie* du sieur Ducroset, forézien, divisé en quatre livres....., plus une églogue qui exprime naïvement les misères de la guerre et la force de l'amour. (*Lyon,* 1593.)

Il en existe une seconde édition de 1600, presque aussi rare que la première.

Puisque nous avons la rarissime chance d'avoir sous les yeux ce petit livre, mêlé de prose et de vers, qui roule entièrement sur l'amour, nous ne résistons pas au plaisir d'en citer les vers suivants :

Ce fvt av renovveav, qvand la sage hirondelle,
Fovrrière dv beav temps, maçonne sans trvelle,
De son bec, vn logis d'vn art sans art vovté,
Que mon sort me fit voir cette dovlce crvelle
Laqvelle Diev forma d'excellente beavté,
Pvis prévoyant mon mal en rompit le modèle.

—

Estant dans vn jardin, elle cveillait des roses
Povr mon contentement, tovt fraîchement écloses,
M'en faisait un bovquet lié de ses chevevx ;
Et pvis me caressant, pour acroître ma flamme
Elle disoit qvav monde il n'estoit amovrevx
Qui fvt favorisé comme moi de sa dame.....

On voit que l'auteur était l'ami d'Honoré d'Urfé ; mais il est loin d'en avoir le sentiment et la philosophie.

IV. De Laval.

Bel esprit qvi, sorty des rives dv Lignon,
T'es acquis svr la Seine vn immortel renom.

(C.-B. de Courmenay.)

Antoine-Mathé de Laval, né vers 1550, à Saint-Germain, d'autres disent à Cremeaux, fut géographe du roi, capitaine de son parc lès Moulins. Il était parent de la Mure, auquel il laissa, dit A. Bernard, de précieux manuscrits. De Laval, suivant le même auteur, joua un rôle important à l'époque des guerres de religion : il fut toujours du parti du roi, et y maintint aussi Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, qui hésitait.

« De Laval était homme de lettres : histoire, géographie, politique, sciences exactes, poésie, pédagogie, théologie, patrologie, tout se trouve pêle-mêle dans ses œuvres, mais comme les savants de son époque, il manqua de synthèse et de méthode. » (Gui de la Grye.)

En 1576, il épousa Isabelle de Burckingham. Il avait donné une certaine célébrité à sa chère Isabelle, en publiant son poëme d'Isabelle et de Zerbin, tiré de l'Arioste. C'est son premier ouvrage ; il n'avait alors que vingt-cinq ans. Ses vers souvent indiquent une certaine facilité et luttent quelquefois avec les meilleurs de la Renaissance. On en jugera par cet échantillon. Zerbin qui va mourir fait ses adieux à son amante :

Adieu donc, ma douce Isabelle,
Adieu ma vie, adieu ma belle,
Adieu mon tout, adieu mon cœur ;
Encor' avant que je trépasse,
Maitresse, au moins que je t'embrasse
Pour le dernier de mon bonheur.

On trouvera une bonne analyse de ce poëme dans les Portraits foréziens de Gui de la Grye, où les amateurs de vers doucereux pourront la lire. Cette petite plaquette est assez rare ; j'ai pu en prendre connaissance dans la riche bibliothèque de M. Louis Chaleyer, de Firminy, ouverte gracieusement à tous les travailleurs.

De Laval mourut en 1633, âgé de 82 ans ; il avait habité, pendant 60 ans, le château royal de Beaumanoir, près de Moulins. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame, de cette ville.

Nous avons de lui : 1° Isabelle, poëme déjà cité ; 2° Homelies de saint Chrisostôme, in-8°, 1615 ; 3° Le grand chemin de la vraie église, in-8°, 1620 ; 4° Paraphrase des psaumes de David, in-4°, 1610 ; il en fit une 5me édition, avec de savantes annotations, dédiée au cardinal de Richelieu ; l'auteur avait alors 80 ans ; 5° Dessings et professions nobles et publiques, in-4° ; cet ouvrage eut quatre éditions, de 1605 à 1622 ; c'est la plus importante de ses œuvres ; il contient plusieurs traités rares, et, entre autres, l'histoire de la maison de Bourbon, avec des extraits de manuscrits authentiques, suivis des mémoires de Guillaume de Marillac sur le connétable de Bourbon (*Paris*, 1605), avec deux beaux portraits, l'un de l'auteur, l'autre de Henri IV ; ce dernier fait partie d'un beau frontispice gravé par Thomas de Leu.

V. — Pour ne rien oublier, nous mentionnerons un abbé, curé de Nervieu, qui parait appartenir à une des bonnes familles de nos pays. Il est auteur : 1° d'un petit livre intitulé : *La Doctrine de la Religion chrétienne*, mise en tables et en discours continus, par le sieur Hebrais, docteur en théologie, curé de Nervieu (*Lyon*, in-18, 1663 ; 2° d'une traduction et mise en tables de la rhétorique de Suarès.

VI. Jean-Baptiste Arthaud de Viry, descendant de la noble famille dont nous avons déjà fait mention, naquit à Saint-Germain, le 14 février 1755. Son grand-père fut écuyer, conseiller-secrétaire du roi près le Parlement de Provence. Jean-Baptiste, reçu docteur en médecine de l'Université de Montpellier, en 1785, exerça d'abord à Saint-Germain, puis, avec distinction et renommée, à Roanne, où il mourut, en 1834.

Vers 1819, désigné médecin-inspecteur des eaux minérales de Sail-sous-Couzan, il employa ses talents et son crédit à les mettre en réputation, en publiant une bro-

chure sur leurs propriétés. Plus tard, il rendit le même service aux sources d'Origny, entre Roanne et Saint-Alban, qui, quoique moins importantes, n'en sont pas moins utiles.

VII. Guillaume Bonnet, *statuaire*. — Guillaume Bonnet, né à Marcillieu, hameau de la commune de Saint-Germain-Laval, le 27 juin 1820, « ne trouva pas, « dit son biographe, la fortune dans son berceau. Fils de « petits cultivateurs, il fut mis en condition et devint « berger ; mais le berger tailladait le bois en mille formes, « et l'enfant révélait déjà les aptitudes de l'homme. » (Victor Smith.)

Orphelin de bonne heure, une dame de Lyon qui lui servit de Providence, le fit entrer à l'école de dessin de cette ville, où il ne tarda pas à se faire remarquer. En novembre 1842, il s'établit à Paris, y suit les leçons de l'école des beaux-arts, et appelle l'attention par divers travaux : statuettes de Chateaubriand, de Lacordaire, de Ravignan ; bas-relief du château d'Arques et du maître-autel de l'église de Montbrison.

En 1853, il part pour l'Italie, avec un forézien son ami, où ils restent près d'une année.

De retour à Lyon, Bonnet se met au travail avec ardeur : le Palais de justice, le Palais du commerce, la Bourse, sont remplis de ses œuvres. « Place Morand, il crée, sous le nom de *Ville de Lyon,* cette élégante statue qu'entourent de précieuses figurines, rompant l'uniformité des vasques. Il achève la statue, en bronze, du docteur Amédée Bonnet. Au moment où il a été enlevé, 26 avril 1873, il travaillait à une Vierge destinée à l'église de Lourdes, dont il venait de terminer le maître-autel. » (V. Smith.)

Avant de terminer la liste des hommes dignes de remarque de Saint-Germain-Laval, je veux dire quelques mots du docteur François Poyet. Né en cette ville, en 1818, il fit de bonnes études médicales ; fut reçu interne des hôpitaux de Lyon, en 1841, et exerça pendant assez longtemps la médecine à Feurs, avec distinction. Il a publié un petit livre, intitulé : Topographie médicale de la plaine

du Forez qui est bien ce qui a été fait de mieux et de plus complet sur cette région de notre département. On lui doit, aussi, un appareil très-simple pour le traitement des fractures des membres. Il est mort dans la force de l'âge, alors qu'il pouvait encore rendre de bons services à son pays.

SAINT-JULIEN-D'ODDES

Etant à Saint-Germain, des souvenirs de jeunesse ont fait naître en nous le désir de visiter Grezolles. En effet, bien souvent, pendant les vacances, nous avons fait à pied, pour aller voir nos grands parents, les 30 kilomètres qui le séparent de Roanne. Nous partions gaiement, chargé d'une petite valise ; c'était le bel âge :

Mais où sont les neiges d'antan ?

Hélas ! elles sont sur ma tête où elles ne fondront que dans une autre planète.

La température est élevée, je suis un peu las de mes courses dans la vallée de Baffie ; je vais donc voir si je puis me procurer un véhicule. Mais je cherche en vain, on est en pleines vendanges et tous les chevaux sont occupés, on veut profiter du beau temps (1). Je finis, néanmoins, par trouver une personne qui m'offrit un âne, dont elle me vanta l'allure et les bonnes qualités. J'acceptai : donc après diner, on m'amena un petit char à bancs attelé d'un quadrupède aux jambes fines, au poil de souris et à l'œil doux. Je le caressai, je lui donnai un morceau de pain, après quoi nous fûmes bons compagnons. On m'indique ma route, qui est celle de Saint-Just-en-Chevalet et nous partons.

Bientôt apparaît à l'horizon le coq d'un clocher, c'est sûrement celui de Saint-Julien-d'Oddes. Le bourg se trouve dans l'angle formé par deux routes ; il n'a que

(1) En cette année, l'été étant exceptionnellement chaud, les vendanges se font de bonne heure. Il y a peu de vin, mais il est bon ; il se vend, à Saint-Germain, de 100 à 120 francs la barcille !

quelques maisons groupées autour d'une place. Nous confions notre *carrosse* à un petit garçon qui se trouve là et nous entrons dans l'église.

Elle est à trois nefs voûtées plein cintre, soutenues par des piliers assez lourds. Le maître-autel qui garnit le fond du chœur est surmonté d'un tableau représentant l'ascension de Notre-Seigneur. Ce tableau, qui n'est pas sans mérite, est encadré dans une ornementation, avec colonnes torses d'un très-beau travail. L'autel, en marbre blanc, soutient un tabernacle qui, avec ses gradins et ses statuettes, est riche et d'un effet remarquable. Ce morceau de sculpture paraît appartenir à la fin du XVIe siècle ; les autels latéraux sont en bois, ainsi que la chaire qui est moderne.

Saint-Julien était de l'archiprêtré de Pommiers, de l'élection de Roanne, de la châtellenie de Saint-Germain, et ressortissait du bailliage de Montbrison. Les comtes de Lyon nommaient à la cure ; le roi en était le seigneur.

Cette commune a un sol fertile que cultivent avec amour ses paisibles habitants ; la vigne commence à y prendre pied ; ses prairies sont arrosées par la petite rivière d'Isable, qui la sépare, à l'est, de Pommiers, et par le ruisseau de Patouze, qui, au nord, la sépare de Souternon.

l'Isable naît des flancs des montagnes de la Madeleine, à 940 mètres d'altitude ; il coule dans des gorges étroites, bien boisées, passe entre Cremeaux et Saint-Polgues, puis auprès d'Amions, et tombe dans l'Aix, au-dessus de Pommiers, après avoir reçu les ruisseaux de Patouze et de l'Ecu. Papire Masson ne cite pas ces deux derniers ruisseaux, mais il dit de l'Isable : *Isabelium sæpe noxium et regioni vicinæ periculosum ;* il réserve tous ses amours pour l'Aix.

Deux hameaux de cette commune étaient autrefois de petits fiefs : 1° Oddes, tout près du bourg auquel il a donné son nom et qui avait pour seigneur N. de la Gorce, originaire du Vivarais ; 2° Cerchan, au nord de la commune. « Le 17 décembre 1330, Hugonin Groygnon, damoiseau, seigneur de Cherchan et Béatrix de Villon, sa femme, vendent à Jean, comte de Forez, plusieurs cens et rentes assis à Saint-Germain-de-Vaulx. »

Beaudiner est un hameau assez important, que la carte de l'état-major nomme Beaudinat — c'est le mot patois. — Il dépendait de la châtellenie de Saint-Germain.

Les Beaudiner étaient d'origine velavienne. Il existe un château de ce nom, qui remonte au XI[e] siècle, à Saint-André-des-Effangeas, canton de Saint-Agrève. C'était une des dix-huit baronnies diocésaines du Velay. Les Beaudiner le possédèrent jusqu'à la fin du XIII[e] siècle. Leurs armes étaient de ... au chef de ... chargé de trois fleurs de lis de ...

Dans un ravin assez pittoresque, appelé la Goutte-Fumerle (Fontmerle), est une ferme importante, dont les propriétaires possèdent, de vieille date, une dent qui doit communiquer à un verre d'eau une vertu antirabique. Les gens mordus par un chien suspect viennent de très-loin boire de cette eau merveilleuse. Cette dent n'est pas l'unique, il en existe plusieurs autres en France et probablement à l'étranger ; ce qui n'empêche pas la rage de faire chaque année de nombreuses victimes.

Voilà ce qui se pratiquait, en la paroisse de Naux en Beaujolais, au dernier siècle et probablement encore de nos jours :

« Le malade étant à genoux, et tenant en la main un verre d'eau, où l'on a mis un petit *glossopètre,* ou dent de poisson trouvée à Malte ; le sieur Tissier, propriétaire du remède, comme héritier de ses pères, récite l'oraison suivante : O N. S. et R. J. C. qui envoyant prêcher votre saint Evangile par vos apôtres et disciples, leur donnâtes pouvoir à eux et à leurs successeurs, qui feront confession de votre saint nom, puissance sur les démons, et de guérir toutes sortes de maladies ; et qui avez, à la supplication de saint Patrice, exempté la province d'Irlande de l'habitation et infection de toutes bêtes venimeuses ; et donné santé à plusieurs personnes qui auraient été mordues et blessées de serpents, vipères, chiens, loups enragés et autres animaux venimeux.

« Plaise à vous, par les mérites et prières dudit saint Patrice, d'envoyer santé et guérison à votre serviteur N. qui a été mordu, N. et que la morsure ou blessure ne lui puisse non plus faire de mal, ni nuire, que les bles-

sures d'une vipère à Saint-Paul, prédicateur de votre saint Evangile en l'île de Malte, lorsqu'il était mené prisonnier à Rome, pour la confession de votre saint nom ; et par les mérites de votre mort et passion : Qui vivez et régnez, etc. » Cette opération avait le mérite de tranquilliser l'esprit du malade.

Saint-Julien est bientôt vu ; reprenons vite notre route, car notre petit âne s'impatiente, il frappe du pied et renverse les oreilles ; aussi c'est merveille de le voir trottiner. Je le laissai donc filer seul. Le ciel était bleu, un léger vent d'est soufflait et rafraîchissait l'air, m'apportant le parfum des bois ; mes idées, comme le feuillage des arbres, prirent les teintes dorées de l'automne.

Et, tout comme Hippolyte aux portes de Trézène,
Ma main sur mon baudet laissait flotter les rênes.

Lorsque brusquement il s'arrête court : allez, lui dis-je, en le touchant légèrement avec le fouet. Mon âne ne bouge pas, il a l'air inquiet et regarde à droite et à gauche. Nouveau coup de fouet plus fort, mais refus obstiné d'avancer. Je commençais à avoir des doutes sur le caractère de ma bête, malgré les assurances de son maître, et j'allais mettre pied à terre.... Enfin, je m'aperçois que nous sommes à une croisée de chemins et que mon bidet, qui ne sent pas les guides, ne sait lequel prendre ; qu'il est entre deux chemins, ainsi que l'âne de Buridan entre deux picotins d'avoine, ne sachant lequel attaquer et endurant faim en cette conjecture. C'était à moi de prendre une décision. Je n'en savais guère plus que mon âne, car étant venu à Saint-Germain sans nulle intention d'aller à Grezolles, je n'avais pas consulté la carte, et j'étais obligé de m'en rapporter à ma mémoire, qui n'est plus malheureusement qu'une belle infidèle. Cependant, après m'être orienté, je vis bientôt qu'en prenant à droite. j'aboutirais à Roanne, et qu'il me fallait toucher ma monture à gauche.

Il faut l'avouer, à son avantage, mon âne, délivré du doute, obéit sans peine, faisant céder son moi devant le mien. Il partit au galop, tandis qu'il aurait pu refuser.

d'avancer, et me dire, comme le grison de la fable :

> ...... laissez-moi paître,
> Notre ennemi c'est notre maître ;
> Je vous le dis en bon françois.

Il est vrai qu'aujourd'hui il pourrait fort bien dire le contraire.

Pour sûr, mon baudet comptait dans ses aïeux l'âne de Buridan, lequel n'était rien moins qu'un recteur de l'Université de Paris, au XIV[e] siècle ; c'est Buridan, bien entendu, que je veux dire. Ce grave philosophe supposait un âne bien affamé entre deux rations d'avoine parfaitement égales ; après cette supposition, il demandait que fera cet âne ? Si on lui répondait : il demeurera immobile ; donc, concluait-il, il mourra de faim entre ses deux pitances. Cela paraissait absurde et mettait les rieurs de son côté. Mais si on lui répondait : cet âne ne sera pas assez âne pour se laisser mourir de faim, il concluait : donc il a le franc arbitre, ou bien il peut arriver que de deux poids en équilibre l'un fasse remuer l'autre. Ces deux conséquences paraissaient absurdes : ainsi Buridan, par son sophisme, embarrassait les philosophes, et son âne devint célèbre dans l'école. Toujours est-il que Buridan est allé à la postérité à cheval sur son âne. Ah ! le mien ne me vaudra pas tant de gloire.

Buridan appartenait à la secte des nominaux ; aussi, fut-il persécuté par les réalistes..... Voilà cependant où nous a conduit l'aventure d'un âne : à une des plus vives querelles des savants du moyen-âge (1).

L'histoire dit que Buridan fut jeté en Seine, pour avoir dévoilé les crimes de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel ; d'autres disent de Marguerite de Bourgogne, femme de Louis-le-Hutin, étranglée en 1305. Gaguin et Villon ont rappelé cette tradition : le premier dans son Histoire de France, le second dans sa jolie ballade des Dames du temps jadis :

> Semblablement où est la royne
> Qui commanda que Buridan
> Fut jeté en un sac en Seine ?

---

(1) Les nominaux prétendaient que les espèces, les genres, les

Le drame s'est emparé de la chronique, et il n'est pas de citadin qui n'ait vu jouer la *Tour de Nesle,* d'Alexandre Dumas.

Mais laissons Buridan dans la Seine ou dans les bras de Marguerite, deux écueils aussi dangereux l'un que l'autre. Du premier on s'en tire encore, si on est bon nageur, mais du second..... Hâtons-nous de reprendre notre route, car je m'aperçois qu'il n'y a pas que la jeunesse à qui plaise l'école buissonnière.

—

GREZOLLES

Nous suivons toujours la route de Saint-Just, qui offre quelques côtes pentueuses, puisque Grezolles est à 300 mètres au-dessus de Saint-Germain. De temps à autre, nous mettons pied à terre pour soulager notre monture, qui a l'air de nous en savoir gré, ce qu'elle exprime par certains mouvements d'oreilles ; aussi, nous fîmes notre entrée à Grezolles très-convenablement, et notre coursier nous mena, sans hésitation, à son auberge habituelle.

Le bourg de cette commune est peu important ; son église, qui est moderne, a trois nefs voûtées avec nervures reposant sur des colonnes qui forment cinq travées ; sa chaire et ses autels ne sont point mal, mais nous n'y trouvons rien qui attire, qui frappe comme dans la plupart des vieux édifices. Bientôt il ne sera plus nécessaire de s'arrêter dans les églises de campagne ; quand on en aura vu une on les aura toutes vues.

A quelques minutes de là, sur un monticule, est une petite chapelle qui peut remonter au XVI[e] siècle. Elle est sous l'invocation de sainte Barbe, et lorsque le temps est à l'orage, on sonne sa clochette, à laquelle les

---

entités n'étaient pas des êtres réels, mais seulement des êtres de raison ; les réalistes leur attribuaient une existence réelle ; ils regardaient les idées abstraites comme réelles.

habitants attribuent le pouvoir de chasser la grêle et le tonnerre ; aussi, les paroisses voisines y viennent-elles en procession à certaines époques de l'année. Elle avait une prébende fondée par Claude de Saint-Marcel, curé de Grezolles, comte de Lyon, doyen de Montbrison et prieur de l'Hôpital.

La seigneurie de Grezolles avait un château-fort, dont il reste encore une aile ; les murs sont très-épais et les fenêtres sont munies de bancs latéraux, ce qui indique une grande ancienneté. Une tourelle existe dans la clôture, son étage supérieur servait de pigeonnier. Ces ruines appartiennent à M. C. Rimaud. Il y a peu de temps, une belle allée d'arbres centenaires précédait le château. On nous a dit qu'ils avaient été détruits sous la Restauration, parce que la jeunesse allait les dimanches danser sous leur ombrage. Aux vogues de nos jours, on ne danse plus en plein air, sous les yeux des parents, on danse au cabaret ; il ne faut pas être trop exigeant : en voulant tout avoir, souvent on perd tout.

Les de Grezolles doivent être aussi anciens que leur château, mais nous n'avons pas de titres remontant avant le XIVe siècle.

On trouve dans le *Gallia christiana, anno 1318 : abbas Mauziaci (Mauzac) fuit Guido de Grezolles ; præerat jam, anno 1318. Fundavit vicariam sanctæ crucis, quam ex testamento contulit fratri Johanni de Grezolles, nepoti suo.*

Le 20 novembre 1336, Jean Alleman et Brian, son frère, foréziens, appartenant par leur origine à l'illustre famille des Alleman du Dauphiné, reconnaissent les châteaux de Grezolles, de Roche-la-Molière et de Poncins, du comté de Forez. (*Mazures de l'île Barbe,* t. II, p. 202.)

En 1420, sous Jean-Aimé Dauphin, Pierre de Grezolles fut institué examinateur général sur les cas criminaux *(sic)* du procureur de la cour de Forez. (La Mure, *documents inédits.)*

Il existe un contrat de 1631 par lequel le Chapitre de Montbrison vend au seigneur de Grezolles, cens, servis et droits seigneuriaux qui lui appartiennent dans la paroisse du Juré, voisine de celle de Grezolles.

En 1749, une dame de Grezolles fut nommée abbesse

de Bellecombe par le roi. La bulle de nomination est dans les papiers du château d'Aix.

Guillaume de Grezolles, forézien, fut doyen de la collégiale de Montbrison en 1666. Son grand-père, Gayardon de Grezolles, épousa Philiberte Coton de Chenevoux, dont un frère, Jacques Coton, fonda le collége de Roanne, en 1607 ; et un autre frère, Pierre, fut confesseur de Henri IV et de Louis XIII. Une autre sœur des mêmes, Jeanne-Marie Coton, épousa Guillaume de la Chaise d'Aix.

Armes des Coton : d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre étoiles d'or.

Les Gayardon sont originaires de Bretagne : une branche portait le nom de Gayardon de Fenoil et l'autre celui de Gayardon de Grezolles.

Le comte Gayardon de Grezolles, seigneur dudit lieu et d'Aix, fut député par la noblesse aux Etats généraux de 1789. Leurs armes étaient : d'azur au lion d'argent couronné de gueules, accompagné de trois besants d'or, deux en chef et un en pointe.

1731 à 1742. — Dame Barbe-Louise Duplessier, veuve de messire J. de Badier de Verseilles, lieutenant général des armées du roi, résidant au château d'Aix, teste et élit sa sépulture à Grezolles. Elle donne 300 livres pour 600 messes, à célébrer en partie dans les églises des Recollets de Saint-Germain-Laval et la chapelle de Sainte-Barbe de Grezolles ; à Louise-Victoire-Constance de Gayardon, sa petite-fille, elle lègue 600 livres.

A l'est de Grezolles, dans une gorge profonde, coule la rivière d'Aix, qui sépare cette commune de celle de Saint-Martin-la-Sauveté. Tout un flanc de la vallée est planté de vignes, tandis que le revers est revêtu d'un grand bois de fayard maintenant bien éclairci.

Le petit castel d'Aix qui baigne ses pieds dans la rivière n'a rien de remarquable par lui-même ; mais les beaux arbres qui l'enveloppent et le dominent en font un doux nid dans la verdure. En ce moment, la vallée chaude et humide a une végétation luxuriante, elle est dans toute sa gloire : les iris aux couleurs éclatantes, les presles élancées, les sceaux de salomon, les pervenches,

les mélisses odorantes, des fougères variées, des liserons qui durent encore moins que les roses, des rochers couverts de mousse humide et de sedums, forment une ravissante corbeille de fleurs dont le pourtour est garni de délicates bruyères et de grandes tiges de digitales pourprées.

L'air embaume, le ruisseau chante, le soleil dore le feuillage des arbres. Assis sur un tronc moussu, je jouis tranquillement de cette belle journée, et, comme Horace à son ami Fuscus, je voudrais pouvoir dire :

Tu nidum servas, ego laudo ruris amœni
Rivos, et musco circumlita saxa, nemusque.

« Tu aimes à garder le nid ; moi je préfère un ruisseau qui court dans un agréable vallon, la mousse qui couvre les rochers, l'ombre et la solitude des bois. » (Epit. liv. I, 20.)

Avec le bout de mon bâton, je taquine une procession de fourmis qui se hâtent d'emmagasiner leurs provisions d'hiver. Le fabuliste a fait à la fourmi une réputation d'égoïsme, et saint François d'Assise lui préférait les loups qu'il appelait ses frères — il est vrai de dire que c'était pure flatterie, et dans l'espérance de les corriger de leurs défauts. — Pour moi, j'aime ces petites bêtes aussi laborieuses qu'intelligentes. Si saint François aimait peu les fourmis, c'est, disait-il, qu'elles pensent trop au lendemain, qu'elles ne chérissent pas « Madame la Pauvreté qui étoit sa plus fidelle amie ». Mais la pauvreté est une triste chose : c'est la mère de bien des vices. Et la richesse donc ! Le mieux est encore le *beati pauperes spiritu* de l'Evangile.

La rêverie est le dimanche de la pensée, a dit je ne sais plus qui. Je m'y abandonnais donc, lorsque le chant d'une jeune fille qui faisait brouter, le long du chemin, une chèvre, cette vache du pauvre, éveilla mon attention. Je m'approchai d'elle : ce n'était pas une naïade que j'avais rencontrée ; mais, avec ses bras et ses jambes nus, ses pieds dans des sabots, et son chapeau de paille qui abritait des yeux vifs et un minois frais et arrondi, cette bergerette était en harmonie avec le paysage.

Je lui demande quelque renseignement sur le pays : elle m'apprend qu'Aix appartient à M. Camille de Rochetaillée, mais qu'il n'y vient pas souvent, parce qu'il possède un autre magnifique *châtiau* à Contenson.

Elle avait ramassé, dans le bois, une poignée de fraises qu'elle m'offrit dans une feuille de vigne. Je lui donnai en échange une petite pièce qui parut la rendre aussi heureuse que moi.

J'avoue que je suis friand de ces petits fruits parfumés, qui flattent l'œil, l'odorat et le palais, et sont amis de l'estomac. Linné, qui aimait beaucoup les fraises, prétendait même qu'il leur devait la guérison de sa goutte. Voilà au moins un remède agréable.

Volontiers, je ferais comme Fontenelle, qui, chaque année, demandait à Dieu de le faire vivre jusqu'à la saison des fraises. Il fut exaucé, puisqu'il mourut centenaire.

Quelles délicieuses Charmettes ferait ce petit manoir ! mais aucun chemin de fer ne passe près de là ; il est presque inconnu. D'ailleurs, les J.-J. Rousseau et les Eléonore de Warens sont rares..... heureusement.

Etrange femme, trop bonne, trop généreuse, un peu de la famille des Manon Lescaut ; femmes destinées, hélas ! à finir misérablement. On ne les estime guère, mais on les aime un peu malgré soi ; un bon cœur rachète tant de péchés. N'est-ce pas dans une lettre de Madame de Warens qu'on trouve ces belles paroles : « L'espoir en Dieu, le seul pain blanc des pauvres » Et dire qu'il est des gens qui voudraient le leur enlever. Tant qu'il y aura des larmes et des souffrances sur cette terre, il faudra une religion pour les adoucir.

Voilà que je fais encore l'école buissonnière, mais cette fois je suis certain que les lectrices me pardonneront (1).

Dans la chapelle du château, se voyait naguère le por-

---

(1) Les Charmettes n'appartenaient pas à Madame de Warens ; en 1738, elle les avaient affermées 220 livres, avec prés, terres et vignes en dépendant. Elle mourut assez misérablement dans un faubourg de Chambéry, en 1762.

trait du père de La Chaise (1), confesseur de Louis XIV, né dans ce lieu, en 1624, le second des douze enfants de Georges de La Chaise et de Renée de Rochefort, nièce du père Coton, confesseur de Henri IV.

La terre d'Aix passa aux de La Chaise, famille forézienne anoblie. La Chaise était un petit fief tout près de là. Les armes de La Chaise sont : de sable au lion d'argent armé, lampassé et couronné de gueules, alias d'or.

Cette famille a donné deux abbesses à Cusset : Marie-Catherine, fille de Georges d'Aix, comte de La Chaise, et Geneviève, fille de Jacob d'Aix et de Catherine de Bardonenche, nommée par le roi, le 26 mars 1701.

Nous possédons le titre suivant sur la reconstruction de la chapelle du château d'Aix :

« Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, conseiller du roi, savoir faisons que sur ce qui nous a été représenté par Mme la comtesse de Souternon, que, dans son château d'Aix, il y avait une ancienne chapelle où l'on a celébré la messe de temps immémorial ; attendu l'éloignement très-considérable du château d'Aix à l'église paroissiale. Mais comme la dite chapelle était mal située et indécente, la dite dame de Souternon en aurait fait construire une autre plus propre et dans un lieu plus convenable. Elle nous suppliait de commettre telle personne ecclésiastique que nous jugerions à propos, pour visiter et bénir la dite chapelle nouvellement construite.....

« Nous commettons par ces présentes, M. Pierre Terrasson, prêtre, bachelier de Sorbonne, Custode de Sainte-Croix de Lyon, et lieutenant de notre officialité ordinaire, pour visiter et bénir la dite chapelle..... Donné à Lyon dans notre palais et sous notre scel archiépiscopal, le 18 avril 1697. Signé de Saint-Georges, archevêque et comte de Lyon, primat de France. Par monseigneur Lepoivre, secrétaire. Vu le présent acte, nous l'avons approuvé et confirmé à Lyon, le 25 février 1706. »

L'autorisation de célébrer fut accordée de nouveau, notamment en 1754 et 1756, par l'évêque d'Egée, suffragant de Lyon.

(1) On dit qu'il a été transporté à Contenson.

Mines de plomb de la vallée d'Aix. — Plusieurs filons de galène constituent, par leur groupement sur les deux rives de l'Aix, entre Saint-Germain et Saint-Just-en-Chevalet, une sorte de puissant faisceau, orienté du nord-ouest au sud-est, comme la vallée elle-même.

« De Saint-Germain, une voie pavée, *strata,* qui allait à Grezolles, était probablement destinée à desservir les mines de plomb argentifère de cette localité : on a, en effet, reconnu, dans ces minages, des indices de travaux qui paraissent remonter aux Romains. Son parcours est bien connu, c'est le chemin appelé actuellement la grande Vicharra, qui va de Pommiers à Saint-Julien-d'Oddes et à Grezolles. » (A. CHAVERONDIER.)

Ces mines furent exploitées, avant le XVI[e] siècle, par les comtes de Forez. Le 10 août 1728, le roi accorda au sieur Kayr de Blumenstein, le privilège d'exploiter le plomb et autres métaux, en dedans de deux cercles, de deux lieues de rayon chacun, tracés, l'un autour de Saint-Martin-la-Sauveté comme centre, l'autre autour de Sail-sous-Couzan. Cette concession fut renouvelée et étendue, puis rendue perpétuelle par la loi du 21 avril 1810.

En 1844, la concession passa à M. Giraud, exploiteur de terres réfractaires à Courpière. Deux compagnies, à diverses époques, essayèrent ensuite, sans beaucoup de résultat, de reprendre l'exploitation de ces mines qui, de nos jours, est entièrement abandonnée.

A Gresolette, hameau aussi gentil que son nom, se trouve le principal filon de galène, qui court jusqu'à l'Argentière. Le produit par quintal de minerai était de 73 livres de plomb et de 44 grammes d'argent.

En ce lieu, on exploite aussi un beau calcaire semi-cristallin.

Au reste, dans tout le pays que nous venons de parcourir, nous rencontrons d'importantes lentilles de calcaire qui, chauffé par l'anthracite d'Amions et de Bully, a considérablement amendé les terrains argileux de la plaine.

Mais le sentiment de fraîcheur qui précède toujours le coucher du soleil, me fait songer au départ et prendre

mon pardessus :

..... Ou entroit dans l'automne,
Quand la précaution aux voyageurs est bonne.
(LA FONTAINE, liv. VI, f. 3.)

Mon mince équipage me ramena heureusement, quoique un peu tard. Je crois qu'avec lui je pourrais faire, non pas mon tour de France, mais mon tour du pays de Forez.

Qui sait si je ne réaliserai pas un jour ce beau projet? Voyons un peu : il faudrait se mettre en route les premiers jours de juin ou de septembre, pour éviter les grandes chaleurs, prendre quelques précautions, se munir d'un parapluie, de deux couvertures, une pour moi, une pour mon âne ; je mettrai aussi dans la caisse de la voiture quelques provisions : un flacon de chartreuse, un peu de chocolat Escoffier, du café..... mais non, on trouve partout cet aliment des muscles et du cerveau, qui donne à la fois des jambes et de l'esprit, et aux vieillards un renouveau de quelques instants, sans fatiguer l'estomac, comme les alcooliques ; mais il faut en surveiller l'infusion attentivement, sans quoi vous pourriez n'avoir à déguster qu'une affreuse drogue sans parfum.

Combien de fois, dans mes excursions, n'ai-je pas diné avec une bonne soupe aux choux, des œufs et du fromage ! Et je ne m'en suis pas plus mal trouvé.

Si vis esse levis, sit tibi mensa levis,

dit l'école de Salerne ; et un vieux médecin : pour se guérir de la goutte ou de trop d'embonpoint, il faut vivre avec trois francs par jour..... et les gagner.

J'aurai soin, aussi, de fourrer dans ma valise deux ou trois compagnons de route : — car *lire est un dovls mestier*, dit Froissard — ma petite édition d'Horace, reliée par Sauvade, notre Bauzonnet stéphanois ; Ciel et Terre, de Jean Reynaud, et l'ouvrage du jour en réputation ; plus, dans un petit coin, pour le dimanche, mon Imitation de J. C., ce livre préféré d'Auguste Comte, quoique le chef de l'école positiviste. On croit trop qu'il

n'est bon que pour les religieux : les gens du monde, outre le plaisir littéraire, comme dans tout le troisième livre et surtout les chapitres V et XXI — véritables hymnes religieuses, — trouveront grand profit dans sa lecture. Le verset 21 du livre II, par exemple, ne s'adresse-t-il pas à chacun de nous : *Certa viriliter, consuetudo consuetudine vincitur.* Combattez généreusement, une mauvaise habitude est vaincue par une bonne habitude.

C'est convenu, je ferai ce petit voyage.

J'en étais là de mes projets, lorsque une troupe de vendangeurs et de vendangeuses se tenant par la main, et quelques-uns par la taille, déboucha d'un chemin de traverse en chantant de joyeux refrains ; ils regagnaient la ferme tout dispos et prêts à finir la journée par les danses de leurs montagnes, aux sons criards d'une vielle : ces bonnes bourrées, ces goignades, qui réjouirent tant Mme de Sévigné lors de son séjour à Vichy (1).

A une certaine distance de cette bande, venait un petit groupe de citadins non moins joyeux, car la vendange avait été bonne. Ils chantaient une vieille ballade :

Que faites-vous beaux jeunes gens ?
Vous m'abîmez tout mon froment.
Tais-toi, tais-toi, bon paysan,
Voici la pluie, voici le vent,
Qui relèveront ton froment.
A chaque épi bouton d'argent.

(1) Voici ce qu'en dit l'auteur des Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne : « La bourrée d'Auvergne est une danse gaie, figurée, agréable, où les départs, les rencontres et les mouvements font un très-bel effet et divertissent fort les spectateurs. Mais la goignade, sur le fond de la gaieté de la bourrée, ajoute une broderie d'impudence, et l'on peut dire que c'est la danse du monde la plus dissolue.... Vous voyez partir la dame et le cavalier avec un mouvement de tête qui accompagne celui des pieds, et qui est suivi de celui des épaules et de toutes les autres parties du corps, qui se démontrent d'une manière très indécente. Ils tournent sur un pied, sur les genoux, fort agilement ; ils s'approchent, se rencontrent, se joignent l'un l'autre si immodestement, que je ne doute point que ce ne soit une imitation des bacchantes. M. l'évêque d'Aleth excommunie dans son diocèse ceux qui dansent de cette façon. L'usage en est pourtant si commun en Auvergne, qu'on le sait dès qu'on sait marcher, et l'on peut dire qu'ils naissent avec la science infuse de leurs bourrées. Aussi, tous les soirs, dans la belle saison, l'on ne voit pas une rue, ni une place publique qui ne soit pleine de danseurs. »

Les vendanges sont une fête pour les montagnards, qui, pour goûter du raisin, dévalent des sommets de Montouse et de la Madeleine ; les anciens avec leur costume du pays : culotte courte, guêtres montantes, gilet rouge, chapeau à larges bords, costume pittoresque qui disparaît tous les jours.

Cependant mon baudet, content d'approcher du logis, prit le galop, et je rentrai en ville à la nuit tombante.

Demain nous dirigerons nos pas dans la plaine, du côté d'Amions et de Pommiers. Déjà Vénus brille à l'orient et un coucher de soleil tout d'or, de pourpre et d'argent, présage une belle journée.

...... Solem quis dicere falsum
Audeat ?

(Geor., l. Ier.)

Qui pourrait, ô soleil, t'accuser d'imposture ?
Tes immenses regards embrassent la nature ;
Tu prédis les beaux jours et les jours pluvieux.

(Delille.)

BULLY

Nous avions été content de notre petit attelage, malgré cela, nous fûmes heureux de pouvoir nous procurer un coursier plus rapide pour poursuivre notre voyage. Le lendemain donc, dans un char à bancs conduit par un phaéton en sabots, nous prîmes, de bon matin, la route qui, partant de Montbrison, traverse le milieu de la plaine et aboutit dans le Roannais.

Nous allâmes tout droit jusqu'à Bully, situé à l'extrémité nord du canton de Saint-Germain, nous promettant, au retour, de visiter, successivement, Dancé, Saint-Paul-de-Vezelin, Amions, Souternon, Saint-Georges-de-Baroilles, en dernier lieu Pommiers, comme le meilleur morceau.

Bully a 1.000 habitants ; il est à 500 mètres d'altitude ; à 13 kil. de Saint-Germain, à 20 de Roanne.

Cette commune, dont le territoire occupe le nord du canton, sur des plateaux qui dominent les gorges de la Loire, est toute adonnée à l'agriculture, encore qu'elle possède de la chaux, du marbre dit *Isabelle*, et surtout de l'anthracite, dont les couches bien constatées sont au nombre de quatre, de un à deux mètres de puissance. « Deux concessions y furent instituées en 1843 : celle de Bully et celle de Jœuvre. (Jœuvre se trouve sur la commune de Saint-Maurice.) Le combustible est employé aux environs, ou embarqué sur la Loire pour les chaufourniers de Roanne. » (L. GRUNER.)

L'église de cette paroisse, dédiée à saint Michel, date de 1823. Elle a trois nefs voûtées plein cintre, avec nervures ; ce n'est pas sans contentement qu'on y trouve un grand autel, une chaire et le baptistaire en bois assez bien travaillé. Le chœur, en forme de coquille, est assez bien.

La seigneurie et le château de Chantois, sis en cette paroisse, appartenaient, en 1674, à Pierre de La Mure, écuyer, et, en 1753, à Jean-François de La Mure. — Jean-Louis de Foudras de Courcenay, héritier de Jean-François de La Mure, vendit à Just-Henri Dubourg de Saint-Polgues, la terre de Chantois, au prix de 50.000 livres, par contrat du 22 mars 1767 ; reçu Chatelus, notaire à Roanne. Il y avait une chapelle près des ruines de Chantois.

Après avoir visité les *plâtres* des mines d'anthracite, nous prîmes la route de Dancé, distant de 4 kilomètres. Rien de remarquable dans ce village, mais comme la route le traverse, nous nous y arrêterons quelques instants.

Altitude du clocher, 493 mètres ; distance de Saint-Germain, 9 kilomètres.

—

DANCÉ

C'est une toute petite paroisse qui n'a guère plus de 300 âmes ; son étendue est cependant de 883 hectares, qui, bien cultivés, sont assez productifs. Elle est limitée au nord-est par la Loire, qui, encaissée et en contrebas, ne peut arroser ses terres. Le bourg se trouve en face de celui de Saint-Priest-la-Roche qui est sur la rive droite du fleuve. Son église, sous le vocable de saint Jean-Baptiste, n'a rien qui soit digne d'attention.

Une localité, du nom de Pierrefite (pierre plantée) était un ancien fief.

Dancé était de la justice de Roanne, de Chantois et de Souternon. Le prieur de Marcigny nommait à la cure. En poursuivant notre route, nous jouissons de tous les charmes d'une promenade faite dans une belle campagne par un beau temps, et nous atteignons bientôt Saint-Paul-de-Vezelin qui est un peu plus important que Dancé.

9 kilomètres le séparent de Saint-Germain ; il est à 3 kilomètres de la Loire ; son altitude est de 493 mètres.

—

SAINT-PAUL-DE-VEZELIN

La commune de Saint-Paul est limitée à l'est par la Loire ; elle est arrosée au midi par le ruisseau de Gorge-Sac. Sa nouvelle église est assez bien réussie ; le château de Vezelin, à l'ouest du bourg, nous offre de beaux restes : deux tours et une aile encore habitable. La dame de cette seigneurie était l'abbesse du monastère de la Bénisson-Dieu.

Saint-Paul, qui n'a guère plus de 500 âmes, et dont l'altitude est 431 mètres, a toujours été un pays très-sain ; en effet, nous trouvons qu'en 1760, sur 260 communiants, il y avait huit vieillards qui passaient 91 ans. Avec la

sobriété, on arrive facilement à l'âge de Platon, 81 ans, neuf multiplié par neuf, nombre que les mages regardaient comme le plus parfait de tous les nombres.

« Des recherches de minerai de plomb argentifère ont été entreprises, dans le dernier semestre de 1882, en cette commune, par un sieur Ursat; elles ont eu lieu sur un filon qui se présente en un point avec une assez bonne richesse, mais il est encore impossible de prévoir quel en sera le résultat définitif (1). »

SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE

En nous détournant un peu, nous traversons Saint-Georges, au sud du bois des Ardilliers et au nord de la rivière d'Aix. Il est à 10 kilomètres de Saint-Germain; sa population est de 600 habitants.

La seigneurie de cette paroisse se partageait entre le prieur de Pommiers et M. Chapuis de la Salle. Le château de Croset a été longtemps l'apanage de MM. de Beck; il passa, ensuite, par alliance, aux de la Roche, puis à leurs héritiers.

L'église de cette paroisse est d'une architecture très-simple, elle n'a qu'une nef voûtée, mais elle possède un autel de bon goût et une belle chaire en bois de noyer.

Au hameau de Baroille est encore une chapelle d'architecture romane, autrefois annexe de Saint-Georges, qui possède une vierge jadis en grande vénération dans le pays. La fête de Notre-Dame de Baroille y attirait un grand concours de peuple.

M. Beaujeu, ancien médecin des armées sous le premier empire, en était le propriétaire. Il voulut y être enterré.

Dans la plaine, les bonnes sources sont rares, rien donc d'étonnant que celles qui existent aient été placées sous le patronage d'un saint, et qu'on leur ait accordé

---

(1) *Mémorial de la Loire*, 23 octobre 1882.

des vertus contre plusieurs maladies ; c'est ainsi que les anciens plaçaient leurs fontaines sous l'égide d'une naiade. Une source tout près de Baroille, une autre à Mizerieu, sous le patronage de saint Fortunat ; une autre encore au lieu de la Bereche, commune de Nervieu, près d'une chapelle dédiée à saint Léonard, sont visitées toute la belle saison par de nombreux pèlerins qui y viennent chercher la guérison de leurs maladies ou de celles de leurs bestiaux.

C'est qu'une eau pure et abondante est la première condition pour la bonne santé d'un peuple ; aussi toutes les villes exécutent-elles, à grands frais, des travaux pour s'en pourvoir ; et si Saint-Etienne a beaucoup moins de fièvres typhoïdes que bien d'autres cités dont la population est inférieure, il le doit certainement à la bonté et à l'abondance de ses sources de Rochetaillée. Elles sont si pures qu'on pourrait à la rigueur les expédier, comme on le fait pour nos eaux minérales de table, si celles-ci venaient à manquer.

AMIONS

Amions se trouve à l'ouest de Saint-Paul, il est traversé par une grande route que nous allons rejoindre. C'est une localité très-importante par ses antiquités, par ses souvenirs, et connue de tous les archéologues, grâce au Mediolanum de la table de Peutinger.

Amions est distant de Saint-Germain de 6 kilomètres ; son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 477 mètres ; il a 500 habitants.

Cette commune, dont le sol accidenté est arrosé par l'Isable et par le ruisseau de la Goutte-du-Sac, commence à être mieux cultivée qu'autrefois, grâce à quelques grands propriétaires qui ont donné l'exemple du défrichement. La vigne y est prospère, ses bois ont une assez

grande étendue. Le bourg, assis sur un mamelon, jouit d'un air pur et d'une belle vue. Son église est moderne.

Amions, ainsi que presque toutes les localités du Forez, a donné son nom à une ancienne famille éteinte depuis longtemps (1). Ce village remonte très-haut, car il est mentionné dans la célèbre transaction passée, en 1173, entre l'archevêque de Lyon et les comtes de Forez, et même, suivant une tradition répandue dans le pays, « Amions occuperait l'emplacement d'une ville antique engloutie par la vengeance divine, à une époque fort reculée, à cause de l'inhumanité de ses habitants...

« Les nombreux débris enfouis dans le sol de cette commune, et dont la charrue met tous les jours à découvert quelques fragments : tuiles à rebords, poteries, monnaies, moulins à bras, etc., ont sans doute donné lieu à ces traditions fabuleuses.

« A 150 mètres environ, à l'est de l'église d'Amions, on a trouvé plusieurs tombeaux en pierre de différentes grandeurs, dont la tête était tournée à l'ouest et les pieds au levant. Il est probable qu'ils furent anciennement fouillés, car ils ne contenaient plus que les ossements, et point d'armes, ni de vases.

« Le terrain communal qui s'étend devant la terre du Vase (vâ, tombeau) (2) porte le nom de place du Marché, que traverse le chemin qui va d'Amions à l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Baroille et au port de Piney.

« La découverte la plus importante est celle que M. Chaverondier pense être un *ustrinum* (emplacement destiné à brûler les cadavres), au hameau de Joux, où l'on trouve aussi, entre une grande quantité de tuiles romaines, des assises d'anciennes constructions. Près de là était le château de Pierrefite qui appartenait à la famille de La Mure.

« A un kilomètre au sud d'Amions, au hameau des Farges *(de fabriciis)*, près duquel on voit, sur l'Isable,

(1) Une fille en qui finit cette lignée fit passer ses biens dans une famille de la Bâtie.

(2) Cette expression se trouve dans les actes notariés du Forez jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, avec la signification de tombeau.

des vestiges d'un vieux pont, aurait existé, toujours suivant la tradition, une ancienne ville ; mais rien n'est moins prouvé.

« Un ruisseau qui sépare Amions de la commune de Dancé porte le nom du Chavajard ou Chavalard (1). »

L'emplacement de Troie n'a pas plus occupé le monde savant que la position, en Forez, du Mediolanum de Peutinger : c'est ainsi qu'on l'a placé successivement à Saint-Germain-Laval, à Amions, à Moind, à Miolan, près de Tarare, sur l'ancienne route de Roanne à Lyon.

Non loin du bourg, sur un rocher, une croix de granit, que le lichen tapisse, élève ses deux bras, comme pour bénir, et me rappelle une légende que se racontent les jeunes filles dans les veillées d'hiver.

Un jour de vogue, où les festins bruyants et les danses joyeuses allaient grand train, car cette ville fêtait tous les saints par des victuailles, par des bals, des chants profanes, laissant M. le Curé chanter seul la messe, avec quelques paroissiennes qui ne pouvaient plus danser. Donc, un jour de plaisirs, une brave femme, pauvrement vêtue, traversa la grande ville, demandant son chemin et un asile pour quelques heures de repos. Personne ne l'écouta, personne n'avait le temps de lui répondre ; elle fut repoussée de partout ; elle aurait fait tache au milieu de ces belles toilettes. Une bonne vieille, cependant, accueillit la mendiante, lui donna à manger, la remit sur sa route et l'accompagna, car le temps était lourd et menaçant. A peine étaient-elles hors de la ville, que l'orage éclate violent et terrible. Elles s'arrêtent auprès d'une croix de pierre ; la dame, car c'en était une, dit à sa compagne : Regardez la ville et voyez. La vieille se retourna : Amions n'était plus ; il avait été englouti ; il ne restait que l'église et la maison de la femme charitable. « Adieu ma bonne amie, ajouta la voyageuse, votre bon cœur vous a sauvée, venez me voir de temps

---

(1) Tous ces renseignements sont tirés des notes jointes par M. Aug. Chaverondier à sa belle publication de *l'Inventaire des Titres du comté de Forez*.

à autre, ma demeure est à la chapelle de Laval. » (Dr Noëlas.) La vierge Marie, car c'était elle, en s'appuyant sur le piédestal de la croix, y laissa l'empreinte de sa main, qui s'est vue pendant longtemps. Depuis, on nomme cette croix la Croix-Reposée.

La paroisse d'Amions, dont le bourg est à 6 kilomètres de Saint-Germain, était de l'archiprêtré de Pommiers et de l'élection de Roanne. Le chapitre de Notre-Dame, du Puy-en-Velay nommait à la Cure. Elle avait pour seigneur le roi. En 1753, Claude Forest, bourgeois de Roanne, prêta l'hommage de la partie qu'il avait acquise de Pierre de La Mure, Chantois, par contrat du 2 avril 1703.

Amions possède des mines d'anthracite qui servent surtout aux fours à chaux. Son district anthraxifère s'étend de Saint-Germain à la Loire. Une seule concession embrasse la majeure partie de ce territoire, celle de la Bruère, instituée en 1843, au profit de Mlle Perrin, du comte de Vougy et consorts. Sa contenance est de 1.219 hectares, et les redevances aux propriétaires du sol ont été fixées comme à Bully et à Lay. Trois ou quatre couches affleurent dans le flanc gauche de la vallée de l'Isable.

« Sur les huit concessions d'anthracite de la Loire, cinq sont restées en chômage complet en 1881. Les seules exploitées sont, comme les années précédentes, celles de Charbonière, du Désert et de Regny. L'exploitation de ces mines donne lieu à peu de remarques ; elle se fait à une petite profondeur et avec de faibles moyens.

« La production a été de 3,350 tonnes en 1881 ; elle avait été de 3,710 en 1880. » (*Mémorial de la Loire*, 23 octobre 1882.)

SOUTERNON

Souternon, qui se trouve à l'est d'Amions, nous détourne bien un peu de notre route, mais il vaut une visite.

On peut juger, par son élévation, que le pays est montagneux et très-accidenté, et que l'air y est vif et pur. Ses vallées, bien arrosées par la rivière d'Isable et par le ruisseau de l'Ecu, sont d'un bon rapport et agréables à parcourir.

L'église de Souternon, qui doit être du XIVe siècle, n'a qu'une seule nef ogivale, dont les arêtes, les nervures et les écussons, grâce à un mauvais goût trop commun, ont été recouverts de marbrures et de badigeons détestables. Sur le grand autel, nous retrouvons ces belles boiseries dorées, ces niches avec leurs saints, encadrées dans de gracieuses colonnettes, qu'on retrouve souvent dans les églises de cette époque, et qui flattent toujours l'œil. On remarque encore un bénitier bien ancien.

Plusieurs chapelles ont été ouvertes sur les bas côtés de cette église ; une est dédiée à saint Etienne, patron de la paroisse.

Des réparations faites dernièrement à cette église ont modifié son ancienne architecture.

Dans le cimetière, on peut voir un mausolée, élevé par la commune, à Mme de Sugny, décédée le 1 août 1832, ce qui fait honneur à cette dame et aux habitants.

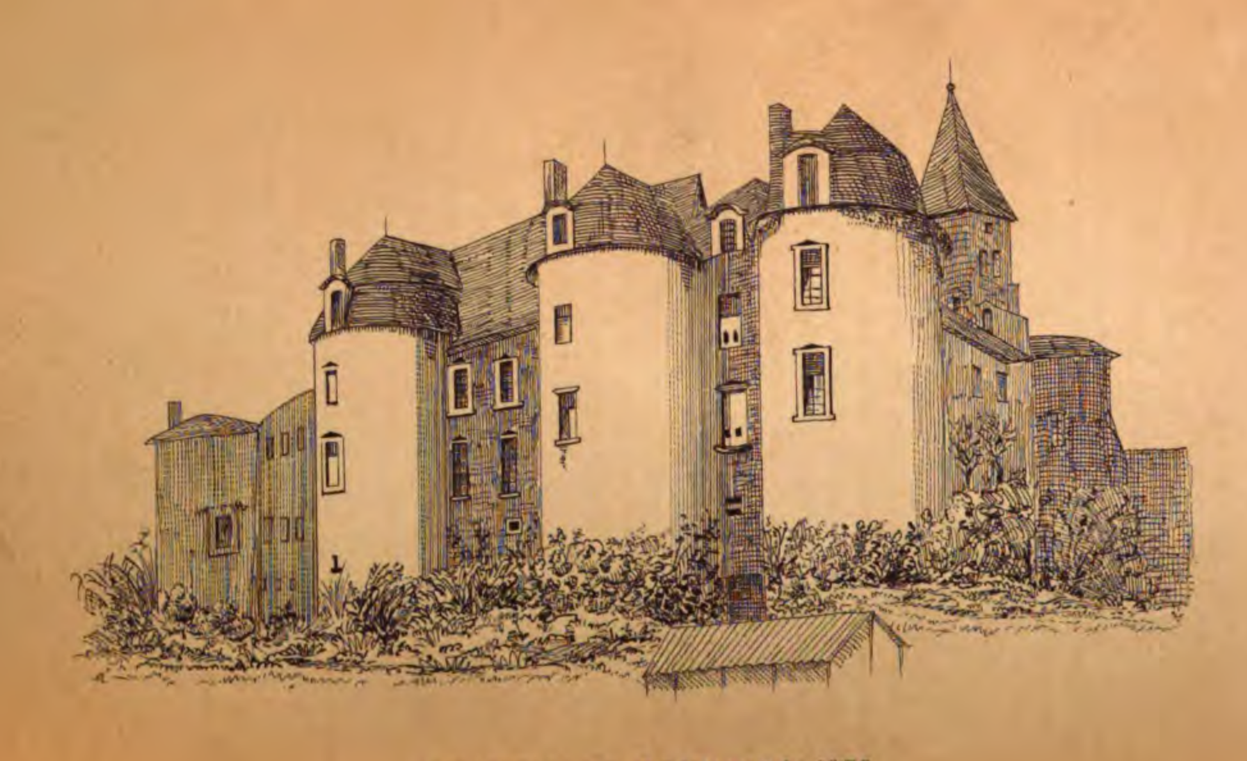
L'ancien château se trouve dans le bourg. La terre de Souternon a, pendant près de quatre siècles, appartenu en tout ou en partie à la maison de Foudras, d'ancienne chevalerie, et dont les armes figurent à la première salle des croisades, à Versailles. Cette seigneurie, ainsi que celle de Bussy, furent vendues par le connétable de Bourbon à dame Antoinette de Beauvau, veuve de Pierre d'Urfé, au prix de 800 livres, en 1517. Elle passa ensuite à la maison de La Chaise, d'Aix, et dame Louise Pérachon de Sénozan, veuve de G. de La Chaise, prêta l'hommage de Souternon, Saint-Germain, La Chaise et Aix, en 1721.

Joseph de Monteynard, marquis de Montfrain, l'a prêté pour Souternon, en 1755. C'est de lui qu'en devint acquéreur, ainsi que de la rente noble de Pierrelas, Mr. J.-M. Ramey de Sugny, écuyer, par acte du 6 juillet 1780. M. le vicomte Henri de Sugny continue la possession.

POMMIERS

Cette commune, d'une étendue de 3.383 hectares, est tout en plaine, avec quelques étangs. Le bourg, qui est à 4 kilomètres de son chef-lieu de canton, est situé sur la rive gauche de la rivière d'Aix, non loin du lieu où il reçoit l'Isable. Il est composé de maisons groupées irrégulièrement autour du prieuré et du château. On voit encore çà et là des restes de fortifications, des débris de vieilles tours et de deux portes ; mais point de pont-levis, point de fossés. Quant aux trois grosses tours du château qui sont encore intactes, le peu d'épaisseur de leurs murs, leurs toitures en mansardes, indiquent le XVIe ou XVIIe siècle. M. Bourganel, membre du Conseil général, est le propriétaire du château.

On trouve dans G. Revel le croquis de notre ancien prieuré, ceint de murailles, de tours et de fossés. On peut y reconnaître deux églises : celle de la paroisse, plus petite, et celle du couvent, beaucoup plus grande ; cette dernière est la seule qui soit debout. Sa façade est peu remarquable, mais ce n'est qu'avec respect qu'on pénètre dans ce vieux temple qui a vu passer tant de générations d'enfants de Saint-Benoit, et qui semble conserver, par la rudesse de sa construction, quelque chose des premiers temps monacaux. Ses trois nefs à voûtes plein cintre sont très élevées, les latérales sont étroites, mais égalent presque en hauteur celle du milieu ; elles s'appuient sur des piliers carrés bruts, qui rachètent leur lourdeur par leur force et leur simplicité. Partout les matériaux semblent n'être que dégrossis, si ce n'est dans le chœur et les chapelles qui malheureusement ont subi une restauration. Le grand autel est en bois, ses gradins sont dorés ainsi qu'un beau tabernacle de forme antique. Dans la chapelle de droite, formée par l'absidiole d'une petite nef, est un majestueux autel en granit avec un simple filet en creux. Des gradins en bois y ont été placés postérieurement. On sait que cet



CHATEAU DE POMMIERS 1878.

ornement est tout moderne : c'est ainsi qu'il n'y en avait point sur l'autel de la chapelle de la Bâtie.

Plaise à Dieu et à MM. les curés qu'on respecte éternellement cet autel, devant lequel nous nous sommes incliné avec respect et bonheur en pensant à sainte Prève qui s'est agenouillée sur ces gradins ; car cet autel a dû appartenir à la première église construite en ce lieu. Mais vienne un jeune prêtre et vous verrez qu'on brisera le granit pour le remplacer par un marbre banal. Le clergé nous prêche le respect de la tradition, il devrait bien la conserver dans les monuments religieux.

Le clocher, quoique beau avec ses baies à colonnettes, est, néanmoins, inférieur à l'ancien qui n'avait pas de flèche, ainsi que cela se remarque dans l'armorial du héraut d'armes de Charles VII.

Dans cette église, on trouve encore un beau tableau représentant la flagellation du Christ ; et les pieds foulent quelques pierres tombales effacées, qui recouvrent les sépultures des prieurs.

Elle communique, par une porte latérale, avec le monastère, dont une partie des bâtiments est assez bien conservée. La cure actuelle comprend les appartements du prieur.

On y voit encore une grande cuisine, un vaste réfectoire et une belle salle conventuelle, entourée de boiseries (1). Le cloître est, pour sûr, d'une époque postérieure à l'église — peut être du XV[e] siècle — car le cintre brisé s'y rencontre. En pénétrant dans les caves, on découvre des soubassements en grand appareil admirablement jointés. Au milieu de la cour, circonscrite par le cloître, est un ancien puits, avec une grande et belle margelle bien conservée, qui n'est cependant pas celui dont il est question dans la légende de sainte Prève.

On a retiré des soubassements de Pommiers une colonne itinéraire dont l'inscription serait de l'an 98 de J. C., si on en croit les archéologues. Trois autres

---

(1) Malheureusement les plus beaux panneaux ont été enlevés et vendus à l'église de Saint-Symphorien-de-Lay, et à celle de Feurs, si on en croit M. Broutin.

pierres ont été extraites d'un mur, et cette découverte a donné lieu à de savantes discussions dans une réunion de la Diana. Cette société vient d'acquérir un bas-relief provenant d'une maison particulière ; il a deux compartiments : dans le premier, un loup attaque une chèvre ; dans le deuxième, deux médaillons contiennent l'un un cygne, l'autre un lion. « Une baguette sert d'ornement au bas-relief, qui a dû être inscrusté dans une muraille et faire partie d'un ensemble décoratif. La pierre est un calcaire blanc, elle a 0,30 de hauteur sur 0,24 de largeur. On avait commencé à sculpter sur une tranche des feuillages courants ; cette ébauche abandonnée indique que le bloc avait été primitivement destiné à entrer dans une corniche ou une frise. » *(Bulletin de la Diana*, t. II, n° 5.)

Nous ne sommes pas riches en documents sur l'histoire de Pommiers ; il est probable qu'il doit son origine au château qu'avaient, en ce lieu, les comtes de Forez, lequel est antérieur au prieuré ; mais c'est à ce dernier qu'il est redevable de son développement.

Pommiers, bourg, paroisse et seigneurie, était du bailliage de Montbrison et de l'élection de Roanne ; il était le siége d'un archiprêtré comprenant trente paroisses et cinq annexes. Le prieur qui était commendataire, nommait à la cure alternativement avec celui de Cleppé ; mais il était nommé lui-même par l'abbé de Nantua.

Le prieuré de Pommiers a toujours reconnu, comme sa fondatrice, sainte Prève, fille de Gérard II, comte de Lyon et de Forez, et de la comtesse Adèle de Gévaudan. Cette sainte fille ayant renoncé au monde, obtint de ses parents, en apanage et pour son séjour, la seigneurie de Pommiers.

« Sainte Prève étant dame de Pommiers, par octroi de ses parents, et faisant de son château une église domestique pour ses dévotions et l'asile des pauvres, fut bien étonnée que, nonobstant sa grande application aux exercices de piété, qui faisait bien voir le dégoût qu'elle avait des choses du siècle, un grand seigneur du voisinage prit la hardiesse de lui faire faire des propositions de mariage. » (La Mure.) Ceci se passait de 1017 à 1030.

Histoire et légende de sainte Prève. — Nous allons emprunter au D[r] Noélas une de ses plus belles légendes, à laquelle a donné lieu l'histoire de sainte Prève.

« Dans une récente excursion à l'antique monastère, nous dit l'auteur, une pauvre idiote et mendiante, du bourg voisin de Saint-Germain, *La Bela* — c'est ainsi qu'on la nomme — pour un petit sou, nous a conté la touchante histoire de sainte Prève. Asseyons-nous près d'elle, sur le vieux pont de pierre de la Grande-Eau. Le lieu est ravissant de fraîcheur et de tranquillité, l'onde dort sur le sable, et dans son miroir, à travers les vieilles arches, se reflètent les tours et les gais bâtiments du prieuré ! La pauvresse ! elle est partie au petit jour, chercher sa petite vie ; on lui a donné un vieux bonnet, un châle aussi troué que le ciel a d'étoiles ; elle s'est faite belle, ah ! bien belle ; rubans, dentelles, besace et bâton, avisez : un petit sou s'il vous plait, la Bela elle sait bien l'histoire de la sainte pour un petit sou.

« Sainte Prève était bien la plus agréable créature que le bon Dieu eût mise dans son Forez, il y a cinq ou six cents ans. En son geste et son maintien, modeste ; en son cœur, bonne et charitable, et le morceau meilleur à marier de toute la cour de M. le comte ; aussi de galants ne manquait-elle pas plus que la rivière ne manque de truites tavellées de points rouges.

« Mais les amoureux songeant à elle trouvaient porte serrée ; à toutes demandes en mariage, ma Prèvette répondait : Nenni da ! allez vous en, beaux capitaines ; ici j'ai fait ma demeurance ; j'ai épousé la pauvreté ; et tous gens souffreteux, besogneux, sont devenus mes enfants. Beaux capitaines, vous n'aurez pas mon cœur. Et aussitôt la sainte se retirait en sa chapelle, lisant et priant, les mains jointes et la tête sur l'autel appuyée.

« Ah ! voyez-vous, moi Bela, qui ai bon entendement, je dis que blanche fleur ne peut s'ouvrir qu'en paradis ; cœur si charitable n'est point fait pour des hommes habillés d'or, et tant pis pour ces gentils freluquets du Forez.

« Vint à son tour un seigneur, baron suivi de cent

genda mes ; il faisait, sur un cheval blanc paré de velours rouge, mille simagrées de beau garçon, et caracolait à travers l'eau, fier comme un roi mage, puis là, sur le pont, allait, venait, galopait ; tout cela pour jeter l'amour aux yeux de la Prèvette. Il disait : oui, colombette, de ton nid je te ferai envoler ; n'est-ce pas grand dommage qu'une fille de tel prix se ferme avec des besaciers ? A ton cou passerai-je un collier de comtesse, à tes doigts si longuets la bague chevalière ?

« Non, non, disait Prève, personne ne pourra me déclarer sa dame ; fille je resterai, pour aimer, servir mes pauvres et gagner le paradis. J'ai deux frères qui bataillent en étranger pays ; ils donnent à mon père grand bonheur et bon renom au pays de Forez.

« Heim ! la Bela a la clef du *parler royal !* bouche d'or ! que de belles idées sous mes rubans !

« Jeune capitaine
« T'en tiens pas en peine,
« Elle n'est pas pour toi.

« — Eloignez-vous, disait la bonne sainte.

« — Belle demoiselle, répondait le galant, votre père, le comte et vos frères vous ont destinée au plus vaillant capitaine de leur armée, c'est moi qui le suis.

« — Ah ! et qu'avez-vous donc fait de vaillantise ?

« — J'ai tué mille ennemis !

« — Moi, dit Prève, je nourris mille pauvres.

« — J'ai fendu dix Sarrasins comme un bûcheron fend du bois.

« — Moi j'ai habillé cent enfants orphelins. Mon père m'a donné ce château et de grands biens ; c'est l'héritage des pauvres. Je veux que mon bois serve à chauffer les membres de Jésus-Christ ; je le donne en aumônes. Je veux que d'ici cinq cents ans, tous les mercredis, à ma porte, il soit donné aux pauvres gens pain et soupe trempée.

« Quant à mon cœur, il est à celui que j'aime. Jamais d'autre que lui n'aura ma foi ; il n'est pas de plus haut seigneur, de plus beau chevalier, de plus jeune et de plus beau militaire ; lui seul sera mon époux, à lui je

me suis donnée. Tous les soirs sa parole m'est plus douce que le bruit de l'eau : c'est le Dieu des pauvres.

« Le seigneur galant était un vilain Judas du diable, et la vengeance lui envenima l'entendement. Il quitta le château, en galopant si fort, que le vieux pont en a tremblé.

« — Fils du comte de Forez, allez voir, allez voir votre sœur Prève au château de Pommiers ! des mendiants, des lépreux en sa compagnie, des brigands en son amitié ! Prève, la fille du comte, celle que vous m'avez promise..... Tous les soirs reçoit le roi des gueux..... elle-même le répète à qui veut l'ouïr.

« — Oh ! que l'on bride nos chevaux, crièrent les deux frères ; en devraient-ils crever, il faut que nous trouvions cette fille, que nous la punissions. Hop ! ah ! ah !

« Prève, à sa fenêtre, voit venir de loin deux cavaliers : Encore, dit-elle, les galants sont comme les diables, il y en a plein les grands chemins..... Mais je connais ces figures..... Oui..... Ah ! ce sont mes frères, courons les embrasser. Ces vaillants m'ont quitté toute fillette ; comme ils sont grands et beaux ! je vais les attendre sur le pont ; je m'agenouillerai sur la pierre, au milieu de mes pauvres, qui vont leur faire fête comme aux apôtres du bon Dieu. Et suivie de ses orphelins, comme la perdrix de ses petits, ma Prèvette va sur le pont ; à genoux elle se prend à prier, la main appuyée sur le parapet de pierre.

« Hop ! ah ! ah ! les deux sabres nus tombent, et la tête de la sainte roule dans le sang. Voyez ! là, là, sur la croix du parapet, l'entaille des sabres et la poignée imprimées comme une croix, et la main de sainte Prève moulée dans la pierre. Là, au bord de l'eau, sur cette autre pierre, les deux fers des chevaux (1).

« Hop ! ha ! ha ! que l'on jette cette tête dans le puits du château, crièrent les assassins, et ils repartirent aussi vite que le vent (2).

---

(1) Les pierres du pont où se trouvaient ces entailles, ont été sottement détruites ; il y a peu de temps, on pouvait encore les voir.

(2) Son frère aîné, qui devint Arthaud IV, fut innocent de cette mort.

« O belle tête d'ange ! oh ! Prèvette, mère des pauvres, cette tête prend des ailes — oui la Bela sait bien ce qu'elle dit — la tête vole, vole autour des communaux jusqu'au bois de l'Aumône ; elle vole, mais les soldats la saisissent par ses blonds cheveux, la jettent au fond du puits.

« J'ai pleuré, moi, cent jours et cent nuits, et je pleure toutes les fois que j'y pense..... pauvre monde, ils pleurèrent tous, et les femmes qui avaient eu des enfants morts en bas âge, et celles qui n'en avaient point et en désiraient. Ils pleurèrent bien tant, ils prièrent et lamentèrent si fort, que la tête de la sainte remonta toute seule du puits et s'envola sur la pierre de l'autel à l'église, là où elle s'appuyait souvent, puis retomba sur la dalle de son tombeau.

« Je l'ai vue, moi, toute coiffée de blanches dentelles, ses cheveux blonds bouclés, noués d'un ruban rouge.

« Faut vous dire que la Bela est couchée dans son testament avec tous les autres pauvres de la paroisse. Ce n'est point le notaire qui a griffonné ça, mais l'évangéliste qui tient la plume et le gros livre du paradis ; à preuve que ce testament se trouva écrit tout du long, en lettres rouges, sur la pierre où roula la tête de la sainte, entre quatre croix de par Dieu.

« Ma Prèvette m'a donné du pain et du bois pour faire chanter ma marmite ; mais ces mauvais cavaliers qui jetaient leur religion derrière l'épaule gauche, pendant la *grand'peur*, voulurent enterrer la pierre et, avec l'eau du ciel, effacer l'écriture ; plus ils la lavaient, plus rouges devenaient les lettres de sang ! Et ils ont comblé le vieux puits ; et le tonnerre est tombé cinquante et six fois sur le pont de pierre. »

La Bela ! pour un sou d'aumône, une si belle histoire.

La tradition veut que la dépouille de sainte Prève repose sous le grand autel de l'église prieurale, où l'épitaphe suivante rappelait son souvenir. La voici telle que la rapporte La Mure :

TVMVLVS SANCTAE PREVÆ VIRGINIS ET
MARTIRIS HVIVS MONASTERII
FVNDATRICIS

Grâce au zèle du docte et infatigable secrétaire de la Diana, M. Vincent Durand, et au bon vouloir du nouveau curé de Pommiers, M. Boussange, les recherches désirées depuis longtemps ont mis au jour cette sainte tombe. On l'a trouvée sous le grand autel de l'église du prieuré, comme le voulait la tradition. Elle est en pierre; la place des épaules y a été creusée. Malheureusement, pour la faire entrer dans un espace trop étroit, on l'a mutilée; en sorte qu'il manque plusieurs lettres à l'épitaphe, qui est bien telle que le rapporte La Mure.

Le tombeau ne renfermait aucun ossement. Il est probable qu'il a été primitivement placé dans l'ancienne église paroissiale, d'où, à une époque inconnue, il a été transporté en la place où l'on vient de le découvrir.

Le droit au bois de chauffage pris dans la forêt de l'Aumône, qu'avaient les habitants de cette paroisse, et quatorze setiers de blé distribués aux pauvres, venaient des dons de sainte Prève.

Les femmes stériles ont d'ancienneté recours à notre sainte; on ne sait pas trop pourquoi.

Le pont dont il est parlé dans cette légende existe encore; il a trois arches et est à dos d'âne; il a été fait avec tant de soin qu'il peut encore durer des siècles, mais l'Aix ne passant plus sous ses voûtes, respectera-t-on longtemps cette vieille relique?

Les comtes, au désespoir du meurtre de leur sœur, dont l'innocence n'eut pas de peine à être reconnue, ne voulurent pas profiter de sa succession et la donnèrent à des religieux Basiliens, auxquels succédèrent, bientôt, les Bénédictins de l'ordre de Cluny.

Continuons l'histoire de Pommiers.

En 1247, Guy, comte de Forez, donne, ainsi que son père l'avait fait, à la maison de Pommiers, sept sols forts pour son anniversaire, à percevoir à Saint-Paul, près la grange de *Visillins*. Presque à la même époque, il en donne vingt autres.

L'an 1264, sentence arbitrale, réglant les droits respectifs des comtes de Forez et des prieurs de Pommiers, pour l'exercice de la justice, pour la chasse et les usages locaux. Cet acte fixe les limites de la chasse des cerfs et

des biches — *exceptis pegiis et crosis.* — Si le prieur prenait un cerf en dehors de ses limites, il était tenu de le rendre au châtelain de Bussy ou de Nervieu, en leur *hostelz*, au nom dudit comte. Pour la justice, le condamné à mort ou à la mutilation sera baillé au pont de pierre, pour l'exécution de la sentence.

La même année, ce comte lègue une aumône de 30 sols viennois à la chapelle de Notre-Dame de Laval, que les moines de Pommiers reçurent chaque année, pendant onze ans et plus.

Lorsque Charles VII, en 1452, en guerre avec son fils, vint dans le Forez, un double traité, qui mit fin à cette révolte, fut passé à Feurs, par lequel le dauphin épousa la princesse Charlotte de Savoie, et Iolande, fille de Charles, épousa le prince Amédée de Savoie. Les mariages furent célébrés avec grande pompe, à Feurs et à Cleppé, où les cours séjournèrent. Il paraît que le roi de France visita le prieuré de Pommiers, puisqu'il existe un acte daté de ce lieu, par lequel il confirme les privilèges de l'Université de Caen. Peut-être, est-ce en revenant de rendre ses devoirs à Notre-Dame de Laval.

En 1735, Pommiers, dont les revenus s'élevaient à près de 3.000 livres, n'était plus occupé que par quatre moines.

Les dîmes se prélevaient sur les paroisses de Pommiers, de Juré, de Saint-Marcel-d'Urfé, d'Albieu, Saint-Martin-la-Sauveté, Grezolles, Cezai, Trelins, Saint-Sixte et Boën. L'abbé Raymond de Nolhac, chanoine du Puy, en était prieur commendataire. Il donnait en ferme au prieur claustral, pour lui et ses moines : 1° la part lui appartenant dans les revenus du prieuré, en vertu des *partage, arrêt et transaction*, moyennant 1.450 livres par an ; 2° une partie des bâtiments du prieuré, à la réserve de la partie méridionale, *avec les grandes écuries, pour y loger ses équipages et ceux de sa suite,* moyennant 140 livres par an ; et à la charge, par les moines, de lui fournir, lorsqu'il séjournerait au prieuré, l'avoine, le fourrage et la litière pour ses chevaux.

« Les revenus du prieuré consistaient encore dans une dîme sur les vins et les chanvres de Saint-Germain-Laval, une tuilerie à Saint-Georges-de-Baroille, et divers domaines. » (A. Broutin, *Histoire de Feurs.*)

Déjà, en 1760, le couvent de Pommiers n'était composé que de six religieux, et il n'y en avait que cinq en 1788. Alors était prieur titulaire dom Fortunat Deloches ; prieur claustral, dom Morel ; religieux, dom de Roches, dom Robat, prieur titulaire de Charlieu ; dom Laval, procureur syndic.

La seigneurie de Pommiers dépendait du prieuré ; la Magnerie, où était autrefois un château, en a été démembrée et vendue au seigneur de Nervieu.

Les ordres religieux, dans leurs belles époques, représentaient l'église primitive. « Le royaume de Dieu, tel que Jésus l'a prêché, étant impossible dans le monde, tel qu'il est, et le monde s'obstinant à ne pas changer, que faire alors ? si ce n'est de fonder de petits royaumes de Dieu, sortes d'îlots dans un océan, irrémédiablement pervers, où l'application de l'Evangile se fasse à la lettre..... C'est de ce besoin que naquit la vie monastique.

« Le couvent est la conséquence nécessaire de l'esprit chrétien ; il n'y a pas de Christianisme parfait sans couvent, puisque l'idéal évangélique ne peut se réaliser que là..... Le couvent est l'église parfaite, le moine est le vrai chrétien. Aussi les œuvres les plus efficaces du Christianisme ne se sont-elles exécutées que par les ordres monastiques. Ces ordres, loin d'être une lèpre qui serait venue attaquer par le dehors l'œuvre de Jésus, étaient les conséquences intimes de l'âme de Jésus. » (Renan, *Origines du Christianisme.*)

Assurément, ce n'est que chez les religieux qu'on peut ne pas s'inquiéter du lendemain ; le père de famille qui n'y songerait point serait coupable. Et si dans l'Evangile, Marie a choisi la belle part, Marthe a peut-être la plus difficile, la plus méritoire. Je ne sais qui a dit que l'ouvrier qui entre au temple pour faire bénir son mariage, est celui qui, le plus réellement, fait vœu de pauvreté. C'est le beau côté du Christianisme de donner asile à toutes les vertus, d'unir l'amour de Dieu et la charité. Je ne résiste pas au bonheur de citer quelques beaux vers de Jocelyn.

Aux douteuses lueurs de la lampe qui veille
Oh ! de la charité j'entrevois la merveille,

Ces auberges du pauvre où l'on bénit ses pas.
Ces épouses du Christ au chevet des misères,
Mères de tous les fils et sœurs de tous les frères,
Entr'ouvrent les rideaux, se penchent sur les lits
Comme une jeune mère au chevet de son fils.

« En 1759, des assises furent tenues à Pommiers, le 6 septembre, en la salle isolée du prieur commendataire. »

En 1781, des assises siègent de nouveau à Pommiers et à Saint-Georges-de-Baroilles ; les juges châtelains se transportaient sur les lieux et connaissaient des causes de certaine importance ; c'était, en petit, comme les grands jours des provinces.

Nous trouvons encore, dans le tome Ier de l'inventaire des archives départementales de la Loire, série B, n° 1566, que le 22 avril 1781 et jours suivants, fut fait l'inventaire des meubles et effets, titres et papiers délaissés par feu messire Daniel Durand, ancien prieur commendataire du prieuré de Pommiers, mentionnant, entre autres : — Passons sur les ustensiles de cuisine et meubles d'appartements, et aussi sur une toque en maroquin et un bonnet en velours brodé d'or, estimés 3 livres 12 sous. — Passons encore sur un habit, une veste et une culotte en camelot mordoré, bordés d'une tresse en fil d'or, avec des boutons d'or, le tout estimé 15 livres, etc., etc. Venons aux livres et voyons comment était composée la bibliothèque d'un prieur commendataire, vers la fin du XVIIIe siècle.

« Dans la chambre et le cabinet, à côté de la salle d'en haut, les Œuvres de Voltaire, enrichies de figures en taille douce, en 22 volumes in-12, estimées 22 livres ; l'Esprit des Lois, avec la critique, 6 volumes in-12, estimés 3 livres 15 sous ; les Caractères de La Bruyère, 2 volumes in-12, 30 sous ; les Essais de Montaigne, 3 volumes in-12, 36 sous ; le Théâtre de Corneille, 3 volumes, 30 sous ; l'Histoire de Don Quichotte, 5 volumes in-12, 50 sous ; les Œuvres de Rabelais, 2 volumes in-12, 24 sous ; les Nuits d'Young, 2 volumes in-16, 20 sous ; la Nouvelle Héloïse, 1 volume in-12, 10 sous ; les Œuvres de Mme de Villedieu ; 10 volumes de Massillon ; les Œuvres de Racine, de Mme Deshouillières, de Boileau,

etc ; enfin, la Cuisinière bourgeoise, 2 volumes, 10 sous. On voit que messire Daniel Durand était un homme de goût. Cependant constatons l'absence de Molière.

Anciens fiefs de la paroisse de Pommiers. — 1° Le plus important est le fief du Chatelard, au sud-est de Pommiers, démembré de la seigneurie de Nervieu ; il appartenait, ainsi que la seigneurie de la Magnerie, avant la Révolution, à la famille du Puy du Chatelard. Une partie de cette terre appartient, de nos jours, à M. d'Aspremont, gendre de feu M. Tixier, ancien notaire à Saint-Germain-Laval ; l'autre est possédée par M. Syveton, ancien notaire et ancien maire de la ville de Boën, aujourd'hui receveur des hospices de Saint-Etienne.

2° Vernoilles, fief à l'est et à 3 kilomètres du bourg. On trouve un Ferry de Vernoilles, qui suivit saint Louis à sa première croisade. Il appartenait, avant 89, à la maison de Madières, aujourd'hui à M. de Neufbourg, du chef de sa femme, née de Pommerol, dont une aïeule était une demoiselle de Madières.

Au nord de Pommiers, est la forêt de Bas, et à l'est celle des Ardilliers ; elles sont presque entièrement composées de bois taillis : essence, chêne et pin ; elles appartiennent à plusieurs communes et à plusieurs propriétaires ; l'étendue de celle de Bas, la plus importante, est à peu près de trois kilomètres, en tous sens ; nous avons vu qu'il s'y faisait de grandes chasses aux loups et aux sangliers.

Le bassin d'Aix. — La rivière d'Aix, une des richesses du pays que nous venons de parcourir, descend des massifs de Montlune et sépare, dans la partie supérieure de son cours, la chaîne du Forez des montagnes de la Madeleine qui naissent au sud, aux environs de Grezolles et de Saint-Just-en-Chevalet.

L'Aix est nommé Eys ou Eis — *aqua quæ dicitur Eys* — dans le cartulaire des francs-fiefs du Forez, au XIII° siècle, publié par M. le comte de Charpin. Papire Masson

l'appelle *amnis Dea — Dea amnis in monte Lune oritur.* Son cours atteint près de 35 kilomètres ; il arrose les communes de Saint-Priest-la-Prugne, où l'on exploite des mines de cuivre, Saint-Just-en-Chevalet, Juré, Saint-Marcel-d'Urfé, Grezolles, Saint-Jullien-d'Oddes, Saint-Germain-Laval, Pommiers, Nervieu, Saint-Georges-de-Baroilles, et se perd dans la Loire, rive gauche — entre ces deux dernières communes.

L'Aix reçoit plusieurs petits cours d'eau ; sur la rive gauche, l'Isable, grossi lui-même de l'Ecu et de la Patouze ; sur la rive droite, le ruisseau l'Argent uni à celui de Bost, et l'Onzon qui est un peu plus considérable.

Ces divers petits bassins sont tous plus ou moins fertiles, plus ou moins pittoresques ; les villages y sont peu distants, les bras ne manquent pas à la culture ; des champs presque incultes se sont couverts de belles moissons depuis que les bonnes routes et les chemins de fer ont facilité l'apport des engrais et des amendements.

L'Aix donne la vie à deux usines, à deux scieries et à dix-neuf moulins à blé ; on voit qu'il n'est pas sans besogne. L'Isable ne fait tourner que la roue d'un seul moulin, mais combien de belles prairies n'arrose-t-il pas, qui seraient bien maigres sans lui ?

Dans le plan du canal du Forez, pour l'irrigation et l'assainissement de la plaine, rive gauche de la Loire, les ingénieurs ont établi un syndicat de l'Aix. Son canal serait unique et n'aurait que 14.600 mètres ; il prendrait naissance dans la vallée de Baffie, un peu au-dessus de Saint-Germain, passerait au-dessous de cette ville, puis se dirigerait, à l'est, vers Amions, pour revenir au sud et aller rejoindre l'Aix à une petite distance de son embouchure dans la Loire.

VERRIÈRES

La vue du clocher de Verrières, qui n'est qu'à 25 minutes de Saint-Germain, nous rappelle que nous lui devons une visite avant de quitter le canton. Verrières, qui n'est aujourd'hui qu'un gentil village que le soleil dore de ses premiers rayons, était paroisse avant 1789 et avait une commanderie de l'ordre de Malte, avec justice, dîmes, cens, relevant du bailliage de Lyon. Il dépendait de l'archiprêtré de Pommiers, de l'élection de Roanne et de la sénéchaussée de Montbrison. Le commandeur nommait à la cure.

Les bâtiments de la commanderie, ainsi que l'église, sont assez bien conservés ; ils forment un carré long, au côté nord duquel est attenante la chapelle. Il n'existe de cloitre que du côté du levant.

Une seule tour est encore debout, à l'angle nord-ouest; il est probable qu'il y en avait une seconde à l'angle correspondant. La porte d'entrée, qui est ogivale, regarde le midi. Il va sans dire que la commanderie était ceinte de fossés.

L'église doit être de la fin du XII[e] siècle ou du commencement du XIII[e]. Elle n'a qu'une seule nef, mais elle satisfait l'œil par la pureté de ses lignes et par ses bonnes proportions. Le portail est ogival, les fenêtres sont plein cintre et cloisonnées par deux colonnettes unies. On reconnaît sur les murailles les restes de fresques, sans qu'on puisse en distinguer les dessins. A l'entrée du chœur, à droite et à gauche, sont deux blocs de pierre, qui, probablement, furent de petits autels; on ne voit pas quelle autre destination ils auraient pu avoir, à moins qu'ils ne fussent les socles de deux statues. L'autel qui est en pierre est d'une riche simplicité.

Un joli clocher repose sur la voûte du vestibule, il n'a pas de flèche, mais ses baies sont ornées de petites colonnes ; le sommet de l'abside est surmonté d'une croix de Malte. On voit, par cette courte description, combien il est désirable que ce petit temple soit préservé

l'appelle a[illegible] aujourd'hui, les monuments de Son cou[illegible] sont peu communs, car partout, et souvent commu[illegible] on détruit le vieux pour faire du neuf, des [illegible] détriment de l'art.

Sai[illegible] commanderie comprenait, à cause du château Sai[illegible] le clocher et une partie de la paroisse de de la Sauveté, le [illegible] Saint-Martin-la-Sauveté, aussi en toute justice.

A quelle année remonte notre commanderie ? Guy II, en 1154, fonda deux commanderies de Saint-Jean-de-Jérusalem, la première à Montbrison, la seconde à Chazelles, et peut-être une troisième à Verrières. Toujours est-il que cette dernière existait sûrement en 1239, puisque Guy IV, par son testament de cette date, fait un legs aux commanderies de Montbrison et de Verrières.

On trouve Verrières désigné dans quelques vieux titres, sous le nom de *Locus de vitrariis.*

Verrières figure comme dépendance de Devesset (Ardèche), commune de Sainte-Agrève, sur un terrier de 1317.

On trouve ensuite qu'une sentence arbitrale, prononcée en mai 1324, entre Girin de Roussillon, commandeur de Verrières, et Arnulphe, seigneur d'Urfé, attribue au commandeur toute juridiction haute et basse, dans l'étendue de la villa de la Sauveté, et, pareillement, tout droit de justice *in villâ Sancti-Martini-de-Strata,* sauf le cas de dernier supplice.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem — ordre hospitalier d'abord, puis militaire — datent du commencement du XII[e] siècle ; ils devinrent chevaliers de Rhodes en 1310, ensuite chevaliers de Malte, en 1530, après la donation de cette île détachée du royaume des Deux-Siciles, que leur fit Charles-Quint.

L'ordre se composait de chevaliers à la fois religieux et moines, de chapelains ou clercs et de frères servants, qui accompagnaient les chevaliers.

Le conseil était formé par les grands officiers et par les baillis.

Les chevaliers devaient avoir quatre quartiers de noblesse, et seuls ils pouvaient posséder une commanderie.

Les commanderies de Malte étaient, dans le royaume de France, en 1771, au nombre de 220, distribuées en trois langues ou nations, — sans parler des langues étrangères — celles de Provence, de France et d'Auvergne, subdivisées en quatre grands bailliages et six grandes provinces. Nos trois commanderies relevaient de la langue d'Auvergne.

Outre ces trois commanderies principales, il y avait, dans le Forez, d'autres maisons hospitalières, où l'ordre entretenait un chapelain ou prieur, qui relevait des commanderies ; c'est ainsi que Verrières possédait un *membre* dans la maison du temple de Saint-Romain-la-Motte en Roannais, fondée par les Templiers, et où était un célèbre pèlerinage en l'honneur de saint Jean.

A mesure que l'ordre de Saint-Jean perdit de son importance, ces diverses succursales, dépourvues de leur prieur, furent abandonnées et tombèrent bientôt en ruine ; ainsi en advint-il de Saint-Cyprien, *membre* de la commanderie de Montbrison (1).

« Si, les premiers temps de leur fondation, les chevaliers de Saint-Jean rendirent de grands services à la chrétienté, plus tard ils ne portèrent plus qu'un vain titre, et les commanderies devinrent un bénéfice, un honneur, une sinécure plus ou moins grasse, que l'on pouvait justement comparer aux bénéfices ecclésiastiques des prieurs commendataires. » (A. BROUTIN, *Les Couvents de Montbrison.)*

« Un arrêt du Parlement de Paris, du 5 août 1613, rendu entre M. Just de Bron, commandeur de Verrières, et demoiselle Jeanne du Verney, veuve de Melchior

---

(1) « La croisade décrétée en 1274, au concile de Lyon, n'aboutit qu'à l'envoi de faibles secours, qui ne purent arrêter les Musulmans. Vingt années s'écoulèrent ainsi, pendant lesquelles les villes de Palestine ne furent défendues que par les chevaliers du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem, trop souvent divisés entre eux, et quelques guerriers, que la passion des croisades entraînait encore sur les traces glorieuses de leurs ancêtres. La dernière armée des chevaliers chrétiens alla mourir glorieusement, après des prodiges inutiles de bravoure, sous les murs de Nicopolis, en 1296. » (VACHEZ, *Familles chev. du Forez.*)

Papon, condamne cette dernière à payer au commandeur, sur les deux tiers des dîmes de la grande et petite Sauveté, appartenant à ladite du Verney, les arrérages du droit de garde, à raison de quatre sestiers seigle, mesure dudit lieu. Cette dîme a passé dans la maison de Grezolles. — Il est dû sur les dîmes de la Sauveté, aux pauvres de la paroisse, 33 quintaux de pain, dont 22 par M. de Grezolles et 11 par le commandeur. — La visite prieurale de 1754 porte que les officiers de Verrières se feront fournir du pain par les fermiers, qu'ils le pèseront et le livreront eux-mêmes à la manière accoutumée, en demandant néanmoins aux curés voisins un rôle des plus nécessiteux, et passeront outre en cas de refus. » *(Les Fiefs du Forez.)*

Suivant un usage immémorial, il se donnait un repas au lieu du Temple, membre dépendant de la commanderie de Verrières, le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, par le fermier dudit temple. Cette année il refusa, « alors le procureur du duché ordonne que le repas aura lieu par le premier hôte ou cuisinier requis ».

Etaient commandeurs de Verrières : en 1324, Girin de Roussillon ; de 1382 à 1412, Viguet de Solengue ; Frère Antoine du Vernet, de 1312 à .... ; en 1613, Just de Bron ; en 1700, M. de Fay de la Tour-Maubourg ; en 1766, M. d'Ussel de Châteauverd ; en 1768, Jean Philibert de Fay de la Tour-Maubourg ; en 1788, commandeur et seigneur, M. d'Ussel de Châteauverd.

En 1771, les biens de Verrières avaient été unis au grand bailliage de Lyon ; cependant, en 1789, le chevalier d'Ussel de Châteauvert prenait encore le titre de commandeur de Verrières.

Etaient membres de la commanderie de Verrières : la Sauveté, le temple de Saint-Romain-la-Motte, Sals à Saint-André-d'Apchon. Elle avait des dîmes à Grezolette, à Saint-Pulgent, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Didier-sur-Rochefort, au lieu dit le Sugny, à Saint-Priest-du-Puy, la Croix, etc.

En 1771, notre commanderie fut réunie au grand bailliage de Lyon. (Extrait du *Moniteur judiciaire de Lyon*, 1883.)

Vous voyez que nous ne sommes pas riches en documents sur la commanderie de Verrières.

A l'ouest et à 500 mètres de la commanderie, était le petit fief (arrière fief) de Lapala, dont il ne reste plus que le pigeonnier. La famille Coupat de Lapala, qui en était propriétaire, avait droit de sépulture dans l'église de Verrières ; elle est représentée, de nos jours, par M. Lapala, chef de division à la Préfecture de la Loire.

Verrières, comme paroisse, subsista jusqu'à la Révolution. Il fut érigé en commune en 1790, lors de la nouvelle division de la France, et pour le spirituel, il devint une annexe de Saint-Germain-Laval.

La chapelle de Verrières, saccagée pendant la Terreur, avait cependant conservé sa cloche ; mais ceux de Saint-Germain vinrent en armes la lui enlever, et la transportèrent dans leur église paroissiale où elle est toujours. Depuis lors elle ne donne plus qu'un son semblable à un gémissement.

En 1827, la population de Verrières réclama, pétitionna fit tous ses efforts pour obtenir le rétablissement de sa paroisse, mais ce fut inutilement.

Enfin, en 1839, notre pauvre commune cessa d'être, et fut réunie à celle de Saint-Germain. Le dernier curé avait été M. Bonabaud ; le dernier maire fut M. Rolland.

Cet acte extrême ne se fit pas sans une grande opposition, sans maintes protestations de la part des habitants. Des mémoires furent publiés, dans lesquels il était dit : « Saint-Germain a dévalisé notre église en 93, maintenant il nous enlève notre commune..... Nous tenons à être enterrés dans notre cimetière, nous ne voulons pas que nos cendres soient mêlées à celles de nos spoliateurs, etc. » Tout fut inutile.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Les bâtiments de la commanderie de Verrières et les terres attenantes ont été acquis, il y a quelques années, par M. Thiollier-Testenoire, de Saint-Etienne. Ils ne pouvaient tomber en de meilleures mains, l'acquéreur est plein de savoir et de goût, il ne les laissera pas dépérir.

Source minérale. — Il y quelques années seulement existait à Verrières une fontaine minérale gazeuse, de même nature que celle de Saint-Galmier. M. Richard de la Prade n'en parle pas dans sa notice sur les eaux minérales de la Loire. M. Gruner en fait mention dans sa géologie du département, ainsi que moi, dans un petit livre sur les eaux minérales du département de la Loire, publié en 1860. Mais ni l'un ni l'autre ne l'ont vue, quelques anciens seulement se la rappellent.

Au couchant de la corniche sur laquelle est assise la maison de Malte, est une étroite vallée dont les eaux se déversent dans la rivière d'Aix, au bas de Saint-Germain ; il est probable que cette source était là. Par ce temps de sondage, un coup de tarière peut la ramener au jour.

LE RETOUR

Nous aurions bien désiré parcourir, encore une fois, les communes dépendantes du canton de Saint-Germain-Laval, et même pénétrer dans celui de Saint-Just-en-Chevalet, si riche en vieux châteaux et en souvenirs historiques. Nous aurions voulu visiter son chef-lieu en son site pittoresque et sauvage, ses deux églises : celle de la paroisse, si curieuse avec sa voûte surbaissée de la fin du XIII[e] siècle, voûte à arêtes munies de fortes nervures, avec ses chapelles profondes et son absence de clocher ; celle du prieuré, de style ogival et entourée de fortifications qui tombent en ruines. Mais le temps nous manque ; nous ne pouvons que jeter un coup d'œil sur Saint-Just-en-Chevalet. Cette seigneurie fut vendue par le connétable de Bourbon, en 1507, à Pierre d'Urfé ; puis elle fut acquise, en 1776, par M. de Simiane, et passa ensuite à la famille de Meaux, qui la possède encore.

L'histoire nous apprend qu'Antoine d'Albon, archevêque de Lyon, forézien, fut forcé de se faire sacrer à Saint-Just, par les évêques de Saint-Flour et de Sarlat,

à cause de la peste qui régna à plusieurs reprises pendant le XVIe siècle.

Sur cette paroisse, se trouvent l'ancien château de Contenson, qu'habite M. Camille de Rochetaillée, et au petit fief de Trémollin le modeste manoir de M. Guillien, mort en 1862, nom bien connu des archéologues du Forez, par ses travaux historiques sur notre province.

Disons aussi un mot de Saint-Priest-la-Prugne, situé aux pieds des Bois-Noirs, à 756 mètres d'altitude. Cette commune, qui n'a pas moins de 1150 habitants, possède une mine de cuivre qu'on essaye d'exploiter en ce moment.

Son église byzantine a été entièrement remaniée. Le château moderne qu'on voit au hameau de Sainte-Suzanne, est la propriété de M. de Rainneville, dont le père avait épousé la fille du marquis de Tardy, maire de Roanne sous la Restauration.

Maintenant il nous faut rentrer à Saint-Etienne ; nous allons donc coucher à Sail, et demain nous reprendrons le chemin de fer.

Avant d'entrer en gare, nous ne pouvons nous retenir de jeter un coup d'œil sur le château de Couzan et d'admirer encore une fois ce beau point de vue.

Notre compartiment est au complet ; on y cause beaucoup politique ; on dispute sur la question du jour, sur l'Egypte. Je ne prends nulle part à la conversation, mais mon esprit se reporte aux croisades, cet âge héroïque des peuples d'Occident.

Du fond de l'Arabie, en peu d'années, le glaive musulman avait subjugué la Perse, la Syrie, l'Egypte, une partie de l'empire grec, toute l'Afrique civilisée par les Romains, la Calabre, la Sicile, l'Espagne, et ne s'était arrêté que devant Charles Martel. Ces souvenirs justifient bien les croisades. Si elles avaient réussi, nous n'aurions pas la question d'Orient et nous ne verrions pas la plus belle partie de l'Europe en proie à l'esclavage, à la polygamie et au fanatisme.

Quoique nos comtes aient pris une glorieuse part aux croisades, n'allons pas nous égarer si loin, et rentrons dans notre province.

Tout le monde fume dans mon compartiment entièrement masculin, aussi me hâté-je d'en changer à la première station. Comme le train approche de Saint-Etienne, j'ai le bonheur de rencontrer des Messieurs de connaissance et des Dames belles et aimables avec qui on peut causer.

N'est-ce pas un supplice, surtout pour une femme, d'avoir, en face de soi, pendant des heures entières, une personne inconnue, qui vous déplait, qui vous énerve et quelquefois vous dévisage sans vergogne, et de ne pouvoir changer de place? C'est un grand désavantage des voitures de la Compagnie P. L. M.

Depuis nos dernières excursions, bien des changements sont survenus sur notre parcours : Boën démolit sans pitié sa vieille église ; celle de Marcou a été reconstruite en style gothique ; le Castrum de Marcilly a été achevé et n'attend que d'avoir l'âge de son maître pour prendre bonne tournure ; la maison forte de Saint-Thomas-la-Garde a été convertie en castel par son acquéreur, M. A. Chollet ; le château de Vaugirard a été réparé par son nouveau propriétaire. On aurait peut-être pu lui mieux conserver son caractère, mais du moins cette restauration assurera sa durée. Le château de Bouthéon, qui menaçait ruine, a été admirablement relevé par M. Cognet, de Saint-Etienne ; quand il aura revêtu une robe moins neuve, ce sera un des beaux monuments du Forez. C'est faire bon emploi d'une fortune honorablement acquise, que d'en employer une partie à relever un des beaux châteaux de notre province ; beau, en effet, par son admirable position, par son architecture et par les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

Saint-Rambert a perdu une de ses vieilles portes, qui vient d'être démolie par le vandalisme moderne, sous le prétexte d'élargir la voie ; on dit même que celle, si remarquable, qui regarde la Loire est aussi menacée (1).

(1) Parce que les gros chars de foin y passent avec peine. Eh ! malheureux, faites un petit détour, la difficulté sera vaincue, et respectez vos titres de noblesse.

Napoléon III, en 1851, visitant Luxeuil, s'arrêta devant une fort belle maison du temps de François Ier, dont il déplora la décrépitude ; mais ayant appris qu'elle était en reculement et que défense était faite de la réparer, il fit lever l'interdit et conserva à la ville ce joli morceau d'architecture. Les César ont..... quelquefois du bon.

Pourquoi ne nous arrêterions-nous pas à Montbrison ? faire une petite visite à Notre-Dame, à la nouvelle église, à la Diana, sera toujours un agréable passe-temps. Redisons-le encore une fois, en parcourant cette ville, on s'attend toujours à voir surgir quelque part la statue d'Honoré d'Urfé, tandis que pas même une de ses places, pas même une de ses rues ne rappelle son souvenir !

Après ce que nous avons dit de la commanderie de Verrières, quelques mots viendront bien sur celle de Montbrison, ce nous semble.

1° *Chef.* — Montbrison, appelé Saint-Jean-des-Prés, à un quart de lieu de ladite ville, chapelle, maison, moulin, terres, langues de bœuf, péage. Il en existe de beaux restes.

2° *Membre.* — Les granges de Vernoil consistent en une chapelle, maison, grange et fonds.

3° *Membre.* — L'Hôpital-le-Grand.

4° Meissilieu.

5° Granges de la Chaud, paroisse de Montverdun.

6° Château le Bois, proche Saint-Maurice-en-Gourgois.

7° Cruzille.

Revenu, 1,425 ; charges, 930.

Il y avait à Montbrison, ainsi qu'à Feurs, une commanderie de Saint-Antoine. Ces religieux étaient des hospitaliers établis pour donner des soins aux malades atteints du feu Saint-Antoine, mal ardent, ergotisme gangreneux, de 945 jusqu'au XVe siècle, où cette maladie endémique régna dans plusieurs provinces.

Tout le monde fume dans mon comp
rement masculin, aussi me hâté-je d' ,é le
première station. Comme le train a notre
Etienne, j'ai le bonheur de rencontr
connaissance et des Dames belles com-
on peut causer. lroite
N'est-ce pas un supplice, s ;e. Ce
d'avoir, en face de soi, penda st pas
personne inconnue, qui vou ifiques
quelquefois vous dévisage ient.
voir changer de place ? é de deux tou-
voitures de la Compagr quatre médaillons,
es étangs sont à une
Depuis nos derni e doit donc pas être bien
sont survenus s l, qui est peut-être du milieu
pitié sa vieille é sez bien conservé. Une sorte de
en style gothi ient des peintures plutôt originales
et n'attend un appartement, où l'on remarque une
bonne tou ge de l'abbé Duguet, par Desroches, se
Garde a ssi une jolie chaise abbatiale, à long dossier,
M. A. late de 1519. Elle est ornée de deux médaillons,
par s ant des personnages qui ont nom Hector et
lui La salle du rez-de-chaussée est tendue de toiles
re médiocres, dont les sujets mythologiques sont
Snidt, peintre. L'attention se porte ensuite sur
une cheminée en bois, ayant sur son manteau les armes
de la famille : d'azur à trois roses d'or, au chef cousu de
gueules, chargé de trois étoiles d'argent, avec cette
devise :

Ny le temps, ny le feu, l'or ne consumeront.
Sous ces beaux astres d'or nos roses dureront.

Hélas ! toutes les roses passent, même celles qui sont d'or. Combien je préfère l'épigraphe que je lisais dernièrement sur la cheminée d'une chambre du château de Sully (1) :

Vieilles amours et vieux tisons
S'allument en toute saison.

---

(1) Ce château, paroisse de Sully en Bourgogne, édifié, au milieu du XVIe siècle, par Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France.

Ne vous semble-t-il pas voir le vieux maréchal de France, réchauffé par un feu de bois pétillant, étendre les bras, tout en tournant un regard tendre vers la maréchale, encore belle ?

Cette sentence est aussi vraie et plus aimable que celle qui se lit dans la maison de Papon, à Crozet :

Homo homini lupus.

Le juge de Forez, en choisissant cette sentence : l'homme est un loup pour l'homme, avait bien vu, dans le long exercice de ses fonctions, que notre société a autant besoin de gendarmes que d'instituteurs. Une plante que la culture a améliorée, ne tarde pas à revenir à l'état sauvage, si on néglige de lui donner des soins. Il en serait de même de l'homme ; cessez de le maintenir par la crainte de Dieu, par la crainte des lois, il reviendra bientôt semblable aux peuplades de l'Afrique centrale. C'est à faire croire à l'opinion de Pythagore, que les âmes des animaux passent dans des corps humains, et vice versa.

Nous savons bien que l'école positiviste nous fait un tableau ravissant de la société future, « en laquelle on pourra de plus en plus adoucir les mœurs, apprivoiser les hommes comme on apprivoise les animaux, rendre la fidélité héréditaire dans la race humaine, comme elle l'est dans le chien, etc.

« Et que, grâce à la science, un jour viendra où il sera aussi absurde de vouloir manœuvrer en dehors des lois, que de vouloir conduire une locomotive en dehors des rails. »

On semble oublier qu'on ne laisse pas les animaux multiplier à l'infini, qu'on choisit les bons sujets pour la reproduction et qu'ils sont les esclaves et non les égaux de leurs maîtres. Et puis l'alcoolisme, qui fait tant de ravages dans nos sociétés modernes, n'est pas là

---

fut successivement possédé par les Montagu, les Rabutin, les Tavannes, les Mac-Mahon. Charlotte Le Belin, dame d'Eguilly et de Sully, épousa en secondes noces, en 1759, Jean-Baptiste Mac-Mahon, né à Limerich, l'an 1715. Cette terre appartient toujours à notre ancien Président de la République.

pour augmenter leurs vices et leur faire perdre l'instinct que Dieu leur a donné. Serait-il plus difficile d'améliorer l'homme que les animaux ? La science n'est pas tout.

Ecoutons Pascal : « La science des choses extérieures ne me consolera pas de l'ignorance de la morale au temps d'affliction ; mais la science des mœurs nous consolera toujours de l'ignorance des sciences extérieures. » (*Edition Havet,* VII, 41.)

A cette époque, ces sortes de sentences inscrites sur le manteau des cheminées étaient de mode, et elles avaient bien leur mérite. Nous avons déjà cité, au couvent de Saint-Thomas-la-Garde, l'inscription qui se lit encore sur la cheminée de Mme la prieure : *Ce n'est pas tant le feu qui brûle qu'une méchante langue.* Il est à croire que lorsque ces dames faisaient cercle autour du foyer, cette sentence a bien pu paralyser quelque langue un peu trop aiguë et arrêter un bon mot, une malice, une légère médisance, ce péché mignon des nonnes.

« Montrouge, château et fief, situé en la paroisse de Savigneu, a donné son nom à l'une des honorables familles de Montbrison, celle des Chirat, seigneurs de Montrouge et de la Pommière (Prétieux) ; elle y est représentée depuis plus de deux siècles. Elle a fourni un lieutenant de la châtellenie de Feurs, en 1629 ; au chapitre de Montbrison, en 1650, un chanoine dont La Mure fait l'éloge ; deux conseillers au bailliage de la même ville : François, en 1706, et Jean-Marie, en 1745. — Dame Jeanne Montagne, veuve de François Chirat, prêta l'hommage de Montrouge, en 1722. — L'un des membres de cette famille, peu de temps avant la suppression de l'ordre de Malte, avait fait ses preuves de chevalier servant. » (D'ASSIER DE VALENCHES.)

On trouve dans les œuvres de Henrys, qu'en 1703, eut lieu un procès au bailliage de Montbrison, à la requête du procureur du roi, contre ceux qui usurpaient le titre de noble. Un arrêt du conseil, rendu le 25 février, prononça que Pierre Boyer, François Chirat de Montrouge, Claude Pupier, conseillers au bailliage de Forez, et Antoine Henrys, président de l'élection de Montbrison,

qui se faisaient appeler nobles, ne l'étaient pas pour cela ; et que le premier titre de noblesse était celui de messire, de chevalier et d'écuyer.

Les jurés des assises de la Loire se plaignent quelquefois de leur séjour forcé à Montbrison ; et cependant, pour peu que le temps ne soit pas trop mauvais, que de charmantes excursions dans les alentours ! Allez donc, Messieurs, visiter d'abord Ecotay-l'Olme, qui n'est qu'à trois kilomètres. Vous serez bien difficiles si vous ne revenez pas enchantés du site pittoresque de la quatrième baronnie du Forez, des ruines de son château du XI[e] siècle, de sa vieille église terminée en 1217, et si bien restaurée de nos jours. Suivez, ensuite, jusqu'à Moind la petite rivière formée par deux ruisseaux qui dévalent l'un de Verrières, l'autre de Bard ; dans cette étroite vallée vous ferez une de ces délicieuses promenades où l'on ralentit ses pas pour faire durer le plaisir.

Arrivé à Moind, on devra visiter les restes du théâtre romain que la Diana fouille en ce moment ; la chapelle de Sainte-Eugénie, l'église paroissiale, une tour féodale, des murailles, des fossés bien reconnaissables. En rentrant en ville, par la grande route, on pourra boire en passant un verre de la fontaine minérale des Ladres.

Avez-vous la chance d'être récusé, faites-vous conduire à Essertines-en-Châtelneuf, vous y trouverez une église du XIV[e] siècle, malheureusement restaurée en 1849, une chapelle très-ancienne à Essertines-Basse, et sur un monticule le château du Chevalard. Au lieu de la Guillanche, près d'un petit moulin que fait tourner le Vizezy, on peut voir encore les ruines d'une maison forte qui doit être bien ancienne. Au hameau de Famy, était la maison de campagne de M. de Chantelauze, ancien ministre de Charles X.

Si on y prend goût, on pourra, toujours du même côté, se rendre à Bard qui eut un prieuré et qui possède encore deux chapelles rurales ; puis à Châtelneuf, ancienne châtellenie, si renommée pour la pureté de son atmosphère que nos comtes y envoyaient leurs enfants

pour fortifier leur constitution. Pas n'est besoin d'indiquer les promenades qu'on peut se permettre en prenant le chemin de fer qui mène à Chandieu, à Marcilly, à Boën, à Sail-sous-Couzan, à l'Hôpital-sous-Rochefort, à Noirétable.

Dans la traversée de Montbrison à Saint-Etienne, partout nous constatons le résultat des bonnes routes, des voies ferrées, des tramways ; autour de ces deux villes, les petites clôtures, les maisonnettes, les gentils manoirs, se multiplient. A Saint-Just, à Andrézieux, à la Fouillouse surtout, chacun veut avoir un petit coin où les enfants jouiront de la campagne, où le chef de famille viendra se délasser le dimanche, et même tous les jours durant les fortes chaleurs. On fuit la ville et on fait bien.

De la gare de la Fouillouse, si on est averti, on aperçoit, au couchant, sur le sommet de la montagne, au hameau de la Bréassière (1), un pavillon récemment construit. Si vous voulez m'en croire nous nous arrêterons ici, et nous irons le visiter, il en vaut la peine, il ne faut pas qu'on puisse dire que nous n'avons des yeux que pour le moyen-âge : nous devons, au contraire, encourager l'art moderne. Le propriétaire, M. Wolff, est un ami, il se fera un plaisir de nous en faire les honneurs ; on est toujours heureux de montrer ses richesses artistiques. En demi-heure nous y arriverons ; la route n'est pas très-bonne, mais pendant l'été elle ne manque pas de charme : c'est un de ces chemins creux très ombragés, aux talus recouverts de fleurs, dont quelques-unes ne sont pas communes (l'ail des ours par exemple). Ses haies sont garnies de pruneliers, de nerpruns aux fruits

---

(1) Bréassière vient du nom d'une famille propriétaire de ce domaine. Nous avons pu lire un acte de partage passé entre Jean Bréassier et Anne Bréassier, pardevant Cachibo et Jean Molinost, notaires royaux, en date du 20 janvier 1563 : Pierre d'Urfé étant bailli de Forez. Acte relevé par David, notaire à la Fouillouse, 1692. Quant à la terminaison *tère* elle est commune aux environs de Saint-Etienne. C'est ainsi que des noms de personnes Badol et Richerand on a fait Badollière et Richerandière ; il en est de même de Digonnière et de Chaléassière, etc.

noirs, d'aubépines, de clématites et de chèvrefeuilles odorants, de blanches stellaires, de pervenches et de brunelles. Pendant quinze jours, Jean-Jacques interpella toutes les personnes qu'il rencontrait par ces mots : Connaissez-vous les cornes de la brunelle ? Ses étamines en effet sont assez singulières, les fleurs ne le sont pas moins par la variété de leur coloris. Il n'en fallait pas tant pour enthousiasmer notre philosophe.

Dans un ravin de cette belle vallée, on peut voir de magnifiques hêtres qui ont 25 à 30 mètres d'élévation : cet arbre si cher aux bergers de Virgile, qui aimaient à se reposer à leur ombre, en chantant leurs amours (1).

Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine fagi,
Silvestrem tenui musam meditaris avenâ.

Ces deux vers de la première églogue sont dans toutes les mémoires, même dans celles des mamans qui ont des fils au collége.

Nous y admirerons encore plusieurs de ces rares châtaigniers séculaires, splendides par leur taille colossale, leurs robustes bras et leur brillant feuillage. La vallée semble fière de les nourrir, aussi :

Elle entoure leurs pieds d'un chaud tapis de mousse,
Où toujours, en avril, elle fera germer
Pervenche et violette à l'odeur franche et douce,
Pour qu'on cherche leur ombre, et qu'on y vienne aimer !

(V. de Laprade, *la Mort d'un Chêne.*)

Quelques-uns de ces beaux arbres, groupés en un petit espace, forment là un véritable temple druidique ; car il est à croire qne la vénération de nos pères ne se bornait pas aux seuls chênes.

Ah ! respectons-les ces vieillards de la végétation ! L'homme, en deux ou trois ans, peut élever un palais, une cathédrale, et il a fallu à la nature plus d'un siècle pour produire un des châtaigniers de la Fouillouse.

---

(1) Le fayard se plait aux côtes montagneuses ; son bois sert à la tabletterie et à faire des sabots ; ses fruits, aimés des enfants et des écureuils, donnent une huile excellente, en usage dans le Nord.

Vous trouverez, aussi, dans les bois de ces parages, la lamprorhiza Mulsanti, qui fait partie du genre voisin des lampyres, comprenant le lampyris nocticula, ce ver luisant que l'on rencontre un peu partout dans la saison chaude.

Cet insecte, plus phosphorescent que les nocticula, ne s'était trouvé, jusqu'à présent, que dans les Pyrénées et les Basses-Alpes, ce qui donnait à croire qu'il était exclusivement méridional ; lorsque, il y a deux ou trois ans, un entomologiste de Saint-Etienne, M. Favarcq, fit sa découverte dans les bois de la Fouillouse, en compagnie du lamprorhiza splendidula. Ainsi son habitat est plus étendu qu'on ne le supposait tout d'abord, puisque notre département fait partie de son territoire.

Nous avons donc maintenant dans le Forez : le lampyris nocticula, les lamprorhiza Mulsanti, et splendidula, et le phosphaenus hemipterus. Chez ces insectes, les femelles n'ont pas d'élytres, tandis que les mâles en sont pourvus. Les femelles et leurs œufs sont phosphorescents ; les mâles, dans nos pays, le sont si peu, que ce beau privilége leur a été refusé par beaucoup d'entomologistes. C'est donc l'amante qui allume l'étoile du berger pour appeler son amant. La femme férue d'amour donne toujours le premier baiser.

Que de variétés, que de merveilles, que de grandeur dans ce petit monde des insectes !

Chacun d'eux n'est-il pas un rayon d'évidence,
Un signe du grand mot où luit la Providence ?

M. Favarcq est encore l'auteur de la découverte de l'insecte appelé Dermeste, acclimaté dans nos régions à la suite de l'importation des soies grèges de Shanghaï. Les entomologistes lui ont donné le nom de Dermeste Favarcqui.

Cependant, sans nous en douter, et presque sans fatigue, tant les sentiers sont fleuris et parfumés, nous sommes arrivé au but, et justement voici le propriétaire qui, nous ayant aperçu, vient au-devant de nous et nous tend la main.

Après quelques instants de repos ; après avoir admiré

le beau point de vue d'une terrasse, d'où l'on découvre la verte vallée de la Fouillouse quoique arrosée par le Styx, le bourg de Saint-Héand, Saint-Bonnet-les-Oules et son joli château, moitié antique, moitié moderne ; Saint-Galmier, l'Alger de l'ancien lac du Forez ; Chazelles l'industrieux, et une foule de hameaux et de blanches maisons de campagne qui se chauffent aux rayons obliques du soir, et réjouissent le chaînon de Riverie, s'élèvant en pente douce, comme les gradins d'un vaste amphithéâtre.

Maintenant, le châlet ou plutôt le pavillon que nous avons sous les yeux est style Henri II ; il est tout en bois piche-pine, arbre vert qui nous vient du Canada et qui a de grandes qualités. Le rez-de-chaussée seul est en maçonnerie cimentée d'un mètre d'épaisseur ; l'unique salle qu'il forme contient une collection de tableaux modernes. Au-dessus est une vaste veranda, largement ouverte à trois points cardinaux ; elle forme une magnifique salle à manger dans les beaux jours ; on abaisse un store quand on veut éviter soit les courants d'air, soit les rayons du soleil. Les amateurs d'antique y verront avec plaisir deux grandes et belles armoires, l'une du temps de François Ier, l'autre de Louis XIV. Cette dernière est remarquable par le travail de son archivolte.

Les balcons de la veranda, sculptés, sur les dessins de M. Leroux, par M. André Martin, celui qui doit, après concours, exécuter les lions de l'escalier du Palais de justice, sont d'un très-bon travail, surtout celui du milieu. Les baldaquins ou architraves sont aussi bien fouillés, avec des torsades, des plis d'étoffes, des chapelets de coquilles, etc.

La toiture recouverte de tuiles vernies, en mansarde, ou mieux, en terme d'art, à deux brisis, est éclairée par une lucarne à meneaux, surmontée d'un pignon. Les piliers, les chambranles et les meneaux sont joints comme un meuble, décorés comme une belle façade du XVe siècle, comme les maisons de la rue de la Vaure à Thiers, sauf qu'elles ne représentent pas des chevaliers, des châtelaines, des armes, mais bien les habitués de la ferme : chiens, hiboux, cigognes, serpents, nid d'oiseau,

plus un chat réfugié au sommet du pignon, d'où il guette sa proie.

Ce dernier travail est l'œuvre des sculpteurs Pianella et Braciano.

Une petite tour hexagonale, recouverte d'un dôme, placée derrière le pavillon, contient un bel escalier en bois qui dessert les divers étages et qui n'est pas ce qu'il y a de moins beau dans cette construction : c'est le travail de M. Martin aîné, maître menuisier.

Nous avons parlé d'une collection de tableaux, citons-en quelques-uns. Notre attention se porte d'emblée sur plusieurs Beauverie : son brouillard d'automne est bien remarquable ; nous nous sommes arrêté longtemps devant ce tableau qui porte à la rêverie. Voici la pointe Sainte-Eustache, de Villefroy, une de ses meilleures œuvres. Ravier compte cinq toiles et trois aquarelles ; Erpikum une Vénus sortant du bain. Citons encore plusieurs études de Valentini, entre autres le portrait de sa fille. Enfin, fruits et fleurs de Saint-Jean et de Chapoton ; deux jolis bouquets de rose de Pérachon ; une ravissante brouettée de fleurs variées de Jeannin.

Dans la petite salle à manger d'un autre bâtiment relié au pavillon par une galerie, nous examinons avec plaisir quelques vieux meubles, parmi lesquels une table conventuelle très-belle et bien intacte, qui s'allonge à volonté ; elle doit provenir d'un de nos monastères. Voici une cheminée moderne style Henri II, avec sculptures et deux anciens landiers.

Cette salle est décorée d'un bon tableau de Villefroy : des vaches sortant de l'étable ; et d'une coupe de raisins de M. Pizzetta, lyonnais.

Une chambre à coucher est meublée en style Louis XVI.

Après avoir pris un rafraîchissement offert de grand cœur, et avoir, sur notre demande, goûté le vin du crû, — car on fait du vin à la Bréassière — j'avoue, cependant, qu'il n'est pas au niveau du pavillon, nous reprîmes le chemin des châtaigniers.

De retour à la Fouillouse, entre deux trains, nous consacrons quelques instants à son église richement réparée ; la façade a été finie ; une fresque décore le

chœur en cul de four, qu'une belle barrière en pierre blanche sépare de la nef. La chapelle de la Vierge tient un peu du genre jésuite : tout est blanc et or ; l'image de la Vierge est médiocre, j'aime mieux sainte Anne ; cette vieille statue en bois au moins a de l'expression. Tous les autels sont en marbre et de bon goût ; la chaire est bien fouillée, mais n'a rien de la naïveté expressive des anciens triptyques. On aurait dû placer un peu moins de vitraux aux fenêtres et attendre de pouvoir en acheter de meilleurs.

Le clocher de cette église n'est pas beau, il est maigre, et combien ne l'a-t-on pas enlaidi en y plaçant une horloge à plusieurs cadrans ! Aujourd'hui que tout le monde a des pendules et des montres, quelle nécessité de défigurer une tour par un cadran ; on peut bien mettre une horloge dans un clocher, mais il sufit qu'elle sonne les heures sans les indiquer.

A Villars, l'église est achevée. On y trouve un bel autel en marbre donné par l'abbé Moreton, son dernier curé, et un vitrail qui représente les enfants de la Salette ; il fait tableau et ressemble beaucoup trop à un store. J'avoue que j'aimerais mieux y trouver l'image de la Jeanne d'Arc, cette grande et noble fille dont la France devrait bien fêter l'anniversaire. Quelle vie ! Quelle mort d'homme fut plus belle que celle de la Vierge de Domrémy ?

Voilà encore une excursion terminée sans déraillement, sans tamponnement ; rendons-en grâce à Dieu.

En arrivant à la gare de Châteaucreux, j'aperçois le train de Roanne qui bientôt va partir, et l'envie me vient de visiter Montrond, revoir sa source jaillissante et prendre un verre de cette eau chaude, alcaline, ferrugineuse et par conséquent amie de l'estomac.

Mais ce n'est pas possible : ce sera pour une autre promenade. Déjà les feuilles des platanes, tantôt, comme des folles, dansent la sarabande sur nos places, tantôt, dans une valse vertigineuse, s'élèvent dans les airs pour aller retomber au loin et rendre à la terre ce qu'elles lui

avaient emprunté. Tout cela annonce la froidure et avertit le voyageur de regagner ses pénates.

Quelle admirable locomotion que nos chemins de fer ! Autrefois, nos aïeux faisaient leur testament quand ils allaient à Paris ; aujourd'hui, à moins d'être jeune marié, on embrasse à peine sa femme au départ — on a peur de manquer le train.

Parti de Couzan à six heures du matin, j'ai visité Montbrison, Montrouge, Ecotay, la Fouillouse, etc., et je rentre pas trop tard à Saint-Etienne, où je trouve en pleine rue de Foy, qui l'aurait cru ?

> Le *tram* qui poursuit sa carrière,
> Versant des torrents de poussière
> Sur ses obscurs blasphémateurs.

—

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

LES NOMBRES CARRÉS ET LES NOMBRES CUBIQUES

Par M. F. CHAPELLE.

MESSIEURS,

Dans le dernier mémoire que nous communiquions à la Société académique de la Loire, sur la formation des nombres carrés, nous avions ainsi énoncé une nouvelle manière de faire cette opération :

« Pour multiplier un nombre décimal (1) quelconque « par lui-même (ou pour former le carré d'un nombre), « on multiplie tous les chiffres du multiplicande, jusque « et y compris seulement celui qui se trouve du même « ordre que le chiffre du multiplicateur avec lequel on « opère ; on ajoute ensuite ce dernier au chiffre du mul« tiplicande auquel on s'est arrêté, et on passe à un « autre chiffre du multiplicateur, pour continuer l'opé« ration de la même manière. » Exemples :

---

(1) Suivant nous, les nombres *décimaux* sont les nombres formés d'après le système *décimal;* les nombres fractionnaires décimaux sont des nombres décimaux contenant des fractions naturellement *décimales* elles-mêmes ; les fractions *indécimales* sont les fractions qui n'appartiennent pas au système décimal, et que, d'ordinaire, on appelle *ordinaires*, bien qu'elles ne s'emploient plus, d'ordinaire, depuis l'entrée du système métrique dans l'usage ordinaire des poids et mesures. Les fractions décimales sont, aujourd'hui, de beaucoup, les plus *ordinaires*. — Quand on s'adresse à des enfants, il faut repousser, à tout prix, ces dénominations qui expriment le contraire de l'idée qu'elles devraient représenter. Copions les anciens auteurs, si c'est indispensable, mais, du moins, avec intelligence, et tenons compte des changements survenus dans les usages, depuis bientôt un siècle. Un peu de logique sied, d'ailleurs, très-bien à toute science exacte, comme l'est la science des nombres.

4537	7
4537	5044
31759	4537
13611	4537
22685	49
18148	132
20584369	2870
	20296
	20584369

Cela nous avait amené à repousser la théorie ordinaire de la formation des carrés, celle que tous les traités d'arithmétique reproduisent sous l'une des deux formes suivantes :

1° « Le carré d'un nombre de deux chiffres se compose : « 1° du carré des dizaines ; 2° du produit des dizaines « par les unités multiplié par 2 ; 3° du carré des unités. »

2° « Le carré d'un nombre contenant des dizaines et « des unités se compose : 1° du carré des dizaines ; 2° du « double produit des dizaines par les unités ; 3° du carré « des unités. »

Quelques traités d'arithmétique résument ces deux règles équivalentes dans la formule algébrique connue :

« $(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$ »

Cette formule algébrique et les deux règles énoncées précédemment ne peuvent, pas plus l'une que l'autre, servir de base à des leçons primaires sérieuses, parce qu'elles ne peuvent expliquer que la formation des nombres carrés dont les racines renferment seulement deux chiffres, laissant ainsi de côté tous les carrés dont les racines contiennent 3, 4, 5, 6, 7, etc... chiffres, c'est-à-dire presque tous les nombres carrés. Ce n'est pas, en vérité, une explication, mais un semblant d'explication que fournissent les lignes suivantes reproduites dans tous les traités d'arithmétique :

« Si le nombre à carrer était composé de plus de deux « chiffres, on pourrait toujours le considérer comme « composé de dizaines et d'unités, et son carré contien- « drait les trois mêmes parties. Ainsi, le carré de 2739

« se compose de 273 dizaines et de 9 unités ; par consé- « quent, le carré 7502121 se compose du carré des « dizaines de la racine, du double produit des dizaines « par les unités et du carré des unités. »

On oublie, en effet, d'expliquer, et il sera impossible aux enfants de comprendre, après cela, la formation même du carré des 273 dizaines, dont on vient de parler, lesquelles ne contiennent pas d'unités et renferment, en revanche, des centaines, voire des mille, dont il n'a pas été question.

En somme, la théorie reste toujours incomplète, insuffisante, inexacte même, au point de vue général.

Et tout le mal vient de l'obstination que l'on met à chercher la règle *générale* de la formation des carrés dans le carré d'un nombre de deux chiffres, quand il faut la chercher dans le carré d'un nombre de 3 chiffres.

La complication de la formule algébrique, croissant avec la quantité des chiffres de la racine donnée, avait peut-être fait croire que la formule arithmétique devait aussi changer constamment avec la quantité de ces chiffres, et que, par conséquent, il était impossible d'énoncer une règle d'arithmétique générale et unique.

Pour remédier à ces erreurs pédagogiques, nous avions donc proposé, naguère, la théorie ci-après, qui s'applique à tous les nombres carrés indistinctement :

« Le carré d'un nombre décimal *quelconque* se com- « pose : 1° du carré de chacun de ses chiffres ; 2° *du* « *produit de chacun de ses chiffres par chacun des autres.* »

Cette théorie, aussi brève que générale, se justifie très-simplement et expérimentalement par l'opération suivante :

```
     4537
     4537
 --------
16250949. = 7 × 7 + 3 × 3 + 5 × 5 + 4 × 4.
   3171.. = 7 × 3 + 7 × 5 + 7 × 4.
  13521.. = 3 × 7 + 3 × 5 + 3 × 4.
 20185... = 5 × 7 + 5 × 3 + 5 × 4.
 2148.... = 4 × 7 + 4 × 3 + 4 × 5.
 --------
20584369
```

Mais cette théorie peut être remplacée avec avantage par une autre qui se justifie aussi très-simplement et expérimentalement par une opération plus brève que la précédente. La voici :

« Le carré d'un nombre décimal quelconque se com-
« pose : 1° du carré de chacun de ses chiffres ; 2° *du*
« *double du produit* de chacun de ses chiffres par chacun
« des autres chiffres *d'un ordre plus élevé.* »

La première partie de cette règle s'applique aux carrés des nombres d'un seul chiffre ; les première et deuxième parties s'appliquent aux carrés des nombres de deux chiffres ; les derniers mots, imprimés en lettres italiques, s'appliquent particulièrement aux carrés des nombres de trois chiffres et plus, et en font réellement saisir la formation.

Justifions-nous par un exemple :

```
    4537
    4537
--------
16250949 = 7 × 7 + 3 × 3 + 5 × 5 + 4 × 4.
   6342. = 7 × 3 × 2 + 7 × 5 × 2 + 7 × 4 × 2.
  270... = 3 × 5 × 2 + 3 × 4 × 2.
  40.... = 5 × 4 × 2.
--------
20584369
```

Cette opération est encore susceptible de simplification, de la manière suivante :

```
     4537
     4537
---------
   63469 = 7 × 7 + 7 × 3 × 2 + 7 × 5 × 2 + 7 × 4 × 2.
  2709.. = 3 × 3 + 3 × 5 × 2 + 3 × 4 × 2.
 425.... = 5 × 5 + 5 × 4 × 2.
16...... = 4 × 4.
---------
20584369
```

Nous sommes loin, on le voit, de la formule algébrique ordinaire, si restreinte dans son application que les arithméticiens n'avaient pas pu, jusqu'à ce jour, en tirer l'opération que nous avons découverte, en 1881.

Et de tout cela il résulte que la multiplication d'un

nombre par lui-même peut se faire de quatre manières différentes, dont trois sont nouvelles. La première des trois rappelle déjà beaucoup plus que la multiplication ordinaire l'opération de l'extraction de la racine carrée ; mais la dernière approche encore davantage de cette opération-ci, et, par suite, elle présente une grande importance, au point de vue de l'enseignement et de ses démonstrations. C'est ce que prouve, sans conteste, le rapprochement suivant, dans lequel nous avons modifié légèrement l'opération précédente, en renversant l'ordre des produits partiels et en détachant les carrés qui sont confondus dans ceux-ci :

```
      4537
      4537             20584369 | 4537
  ________                      |________
16......16......16
  ________             ________   4    85    903    9067
400....                  0458     4     5      3       7
 25.....425.....425              ___   ___   ____   _____
  ________             ________  16    425   2709   63469
 2700..                 03343
     9....2709....2709
  ________             ________
   63420                063469
      49...63469...63469
  ________             ________
20584369                 00000
```

Les deux opérations corollaires de la formation des nombres carrés et de l'extraction des racines carrées sont donc enfin trouvées, puisque, procédant, l'une, par synthèse, l'autre, par analyse, elles contiennent, néanmoins, toutes les deux, les mêmes nombres élémentaires, très-faciles à voir et à comparer.

Notre dernier mémoire renfermait aussi une manière de former, rapidement et de tête, les carrés des nombres de deux chiffres avec 5 pour unités. En voici une autre, également rapide et mentale, propre à former les carrés des nombres de deux chiffres ayant 5 pour dizaines.

« On soustrait 25 du nombre donné ; le reste fournit « les centaines du carré, auxquelles on ajoute bout à « bout le carré des unités du nombre donné, ce qui « fournit les dizaines et les unités du carré cherché. »

Exemple : soit à chercher le carré de 54 qui est 2916.

54
25
— (1)
29 ⟼ 16, soit 4^2 ou u^2.

Des procédés analogues peuvent servir à la formation plus rapide des carrés des nombres de trois chiffres ayant 5 pour unités ou pour dizaines, mais ils sont trop compliqués pour servir à des calculs de tête. Nous croyons, cependant, devoir les indiquer, pour la satisfaction des amateurs d'arithmétique, mais de la manière la plus succincte possible et en formules.

Soit à carrer, par exemple, le nombre 685. On suit la marche ci-après :

1° $u^2 = 25$.................. 25
2° $d \times d + 1 = 72$........... 2 et 7 retenus.
3° $2 \times (c \times d) + c + 7r = 109$ 9 et 10 »
4° $c^2 + 10r = 46$............ 46

469225 = 685^2.

Soit à carrer maintenant le nombre 459. On suit la marche ci-après :

1° $n - 25 =$......... 434
2° $2\ c \times u' =$....... 72
3° $c^2 =$ 16

4° $u^2 =$ .... 81 2106 ⟼ 81 ou $u^2 = 210681$

Quant à l'extraction des racines carrées, il parait malheureusement impossible de trouver des moyens abréviatifs de la faire, pour d'autres carrés que pour les carrés de trois ou quatre chiffres reconnus d'avance exacts. En revanche, pour ces derniers carrés, on peut dire que l'extraction rapide est même très-facile. Mais, tout d'abord, il faut bien se mettre dans la tête la table qui suit, montrant sur deux colonnes les nombres complémentaires de 10 et les carrés produits par ces nombres :

(1) Le signe ⟼ signifiera plus à *ajouter bout à bout* et non à additionner.

$25 = 5^2$	...	10	...	$5^2 = 25$
$16 = 4^2$	...	10	...	$6^2 = 36$
$9 = 3^2$	...	10	...	$7^2 = 49$
$4 = 2^2$	...	10	...	$8^2 = 64$
$1 = 1^2$	...	10	...	$9^2 = 81$

Cette table bien apprise, on commence de la même manière qu'avec l'ancienne méthode, en formant deux tranches de deux chiffres, de droite à gauche, et en faisant l'extraction des dizaines de la racine.

« Si le reste est inférieur au chiffre de la racine trouvé, « on prend la racine des unités dans la première colonne ; « si le reste est égal ou supérieur au chiffre de la racine « trouvé, on prend la racine des unités dans la seconde « colonne. »

Soit, par exemple, à trouver la racine des carrés 1849 et 2209 :

N° 1.
```
1849 | 43
16   |----
--
 2
```

N° 2.
```
2209 | 47
16   |----
--
 6
```

Dans l'opération N° 1, le reste 2 est inférieur au chiffre de la racine trouvé 4, il faut donc chercher dans la première colonne de la table les unités de la racine. Au chiffre 9 correspond la racine 3 ; 3 est donc l'unité de la racine cherchée. Dans l'opération N° 2, le reste 6 est supérieur au chiffre de la racine déjà trouvé 4 ; il faut donc chercher les unités de la racine dans la seconde partie de la table. Au chiffre 9 correspond la racine 7 ; 7 est donc l'unité de la racine cherchée.

Autres remarques non moins intéressantes sur les nombres carrés :

1° Tout nombre, terminé par 1, 4 ou 9, ne peut être un carré exact qu'à la condition que ses dizaines soient représentées par un chiffre *pair*.

2° Tout nombre, terminé par 6, ne peut être un carré exact qu'à la condition que ses dizaines soient représentées par un chiffre *impair*.

3° Tout nombre, terminé par 5, ne peut être un carré exact qu'à la condition que ses dizaines soient représentées par 2 et ses centaines par 0, 2 ou 6.

4° Quand la première tranche de droite d'un carré exact est elle-même un carré exact, les dizaines de la racine sont toujours représentées par 4 ou 5, 9 ou 0.

5° Quand la première tranche et la troisième (à partir de la droite) d'un carré exact, de 5 ou 6 chiffres, sont elles-mêmes des carrés exacts, les dizaines de la racine sont toujours représentées par 0.

6° Deux nombres complémentaires de 10, 100, 1000, etc., contiennent, à la droite de leurs carrés, autant de chiffres semblables qu'il y a de 0 dans la valeur complétée. Exemple :

$$662^2 = 438244$$
$$338^2 = 114244$$

1000

Tous les reproches que nous avons adressés à la théorie usuelle de la formation des carrés s'appliquent avec autant de justesse à la théorie ordinaire de la formation des cubes, pour les mêmes motifs et par suite de la même faute.

Si nous ne parvenons pas à remédier à ces étranges erreurs pédagogiques, dès maintenant, nous avons du moins la conviction de faciliter singulièrement cette tâche aux hardis novateurs qui voudront bien essayer de la remplir, par les remarques suivantes, peu ou point connues des instituteurs :

D'abord, les cubes des neuf premiers nombres peuvent donner lieu à la construction d'une table semblable à celle que nous avons dressée pour les carrés des neuf premiers nombres.

$$125 = 5^3 \ldots 10 \ldots 5^3 = 125$$
$$64 = 4^3 \ldots 10 \ldots 6^3 = 216$$
$$27 = 3^3 \ldots 10 \ldots 7^3 = 343$$
$$8 = 2^3 \ldots 10 \ldots 8^3 = 512$$
$$1 = 1^3 \ldots 10 \ldots 9^3 = 729$$

Avec cette table, et en observant bien que les cubes des nombres complémentaires de 10 ont pour unités des chiffres également complémentaires de 10 (ce qui permet de retenir facilement la table par cœur), on arrivera à faire instantanément l'extraction des racines des cubes de 4 à 6 chiffres, certifiés d'avance exacts. Soit, en effet, à extraire la racine du nombre cubique 4913. La racine cubique de 4 est 1, et celle de 913 sera 7, car 7 est le seul chiffre dont le nombre cubique prenne, d'après la table ci-dessus, un 3 aux unités. Donc 17 est la racine cherchée.

Il est possible de faire très-rapidement le cube d'un nombre de deux chiffres, dont un 5, de la manière suivante :

25		52	
8125	$= 2^3 + 5^3$	125008	$= 5^3 + 2^3$
750	$= 25 \times 2 \times 5 \times 3$	1560	$= 52 \times 5 \times 2 \times 3$
15625	$= 25^3$	140608	$= 52^3$

Cette manière d'opérer s'applique, mais avec moins d'avantage, à la formation du cube de tous les nombres de deux chiffres.

Remarquons, enfin, que si l'on a tort d'aller chercher la règle *générale* de la formation des carrés dans le carré d'un nombre de deux chiffres, on doit avoir bien plus tort encore d'aller chercher la règle *générale* de la formation des cubes dans le cube du même nombre de deux chiffres, où il est forcément impossible de la trouver.

Quant à nous, voici la règle *générale* de la formation des cubes, que nous avons puisée dans le cube d'un nombre de 4 chiffres, et que nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, la seule *générale*, et, par suite, la seule exacte, au point de vue de l'enseignement primaire :

« Le cube d'un nombre décimal *quelconque* se compose :
« 1° du *cube* de chacun de ses chiffres ; 2° du *triple* du
« produit du carré de chacun de ses chiffres par chacun
« des autres chiffres ; 3° du *sextuple du produit des*
« *éléments de chaque terne*, différant d'un chiffre, fourni
« par les chiffres de chaque ordre du nombre donné. »

La première partie de la règle s'applique aux cubes des nombres d'un seul chiffre ; la première partie et la deuxième s'appliquent aux cubes des nombres de deux chiffres ; les première, deuxième et troisième parties s'appliquent aux cubes des nombres de trois chiffres et plus.

La troisième et dernière partie ne s'applique pas, il est vrai, aux cubes des nombres de deux chiffres, mais un fait analogue se produit pour la deuxième et dernière partie de la règle usuelle, partie qui ne s'applique pas non plus aux cubes des nombres d'un seul chiffre.

Cette troisième partie constitue la nouveauté réelle de notre règle, dont il importe de vérifier l'exactitude.

Exemple : soit à faire le cube de 157. Nous ferons l'opération suivante :

157
157
―――――― $+ 7 \times 5 \times 1 \times 6$

$494893 = 7^3 + 7^2 \times 5 \times 3 + 5^2 \times 7 \times 3 + 7^2 \times 1 \times 3 + 1^2 \times 7 \times 3$

$2375\ldots = 5^3 + 5^2 \times 1 \times 3 + 1^2 \times 5 \times 3$

$1\ldots\ldots = 1^3$

――――――

3869893

Qu'on renverse l'ordre des *produits partiels*, et l'on trouvera encore la preuve de la justesse de la règle dans l'opération ordinaire de l'extraction de la racine cubique :

157		
157	3869893	157
1......1.......1		1° $1^3 = 1$
2250	2869	2° $1^2 \times 3 = 3 \times 5 = 15$
125...2375....2375		$5^2 \times 3 = 75 \times 1 = 75$
494550	494893	$5^3 =$ 125
343.494893..494893		2375
3869893	000000	
		3° $15^2 \times 3 = 675 \times 7 = 4725$
		$7^2 \times 3 = 147 \times 15 = 2205$
		$7^3 =$ 343
		494893

L'existence du *terne*, qui nous vaut la généralisation de la règle de la formation des nombres cubiques, est complètement dissimulée dans l'opération de l'extraction de la racine et mise seulement en évidence dans notre multiplication, et les deux opérations renferment cependant les mêmes nombres élémentaires.

Nous pouvons constater par l'analyse que le *sextuple* du terne indiqué plus haut se rencontre une seule fois dans le cube d'un nombre de trois chiffres ; quatre fois dans le cube d'un nombre de quatre chiffres, et dix fois dans le cube d'un nombre de cinq chiffres. Et, en effet, trois chiffres ne donnent qu'un seul terne de valeurs différentes ; quatre chiffres en donnent quatre et cinq chiffres en donnent dix. L'arithmétique permet de calculer à l'avance de combien le nombre des ternes différant d'un chiffre s'augmentera avec le nombre des chiffres.

Voici, d'ailleurs, comment nous établissons, nous, cette augmentation :

Nombres de chiffres :	3	4	5	6	7	8
Nombre de ternes différant d'un chiffre.	1	4	10	20	35	56
	3 + 3 =	6 + 4 =	10 + 5 =	15 + 6 =	21 + 7 =	28
	4	10	20	35	56	84

et ainsi de suite, en ajoutant à chaque résultat l'augmentation précédente plus le nombre de chiffres qui a servi à trouver ce résultat ; ou encore en ajoutant à chaque résultat la moitié du produit des deux derniers nombres de chiffres. Exemple :

3	4	5	6
1	4	10	20
$3 \ \frac{3 \times 4}{2} =$	$6 \ \frac{4 \times 5}{2} =$	$10 \ \frac{5 \times 6}{2} =$	15
4	10	20	35

On obtient aussi plus directement et plus vite le nombre des ternes différant d'un chiffre en divisant par 6 le résultat de la règle dite des *arrangements*.

Nos opérations graduelles donnent encore dans leur troisième ligne horizontale le nombre de ternes qui

doivent entrer dans chaque produit partiel de la multiplication cubique, à partir du produit de l'ordre le plus élevé. Ainsi, le 4me produit renfermera 3 ternes ; le 5me, 6 ; le 6me, 10, etc...

Autres remarques intéressantes, à propos des nombres cubiques :

1° Deux nombres complémentaires de 10, 100, 1000, etc... contiennent, à la droite de leurs cubes, autant de chiffres complémentaires qu'il y a de 0 dans la valeur complétée. Exemple :

$$\begin{array}{rcr} 584^3 & = & 199176704 \\ 416^3 & = & 71991296 \\ \hline 1000 & & 000 \end{array}$$

2° Deux nombres dont la droite est terminée par 1, 2, 3, etc... chiffres semblables, présentent aussi, à la droite de leurs cubes, 1, 2, 3, etc... chiffres semblables.

Exemple :

$$\begin{array}{rcr} 47^3 & = & 103823 \\ 247^3 & = & 15069223 \end{array}$$

3° Quand la droite d'un nombre cubique est terminée par 25, les dizaines de sa racine sont *paires;* quand sa droite est terminée par 75, les dizaines de sa racine sont *impaires*.

Maintenant, nous laisserons volontiers aux arithméticiens analystes, de bonne volonté, la peine et le mérite de poursuivre plus loin nos recherches et d'achever ainsi l'œuvre que nous avons commencée.

St-Etienne, imp. Théolier et Cie.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Procès-verbal de la séance du 5 avril 1883.

SOMMAIRE. — **Correspondance** : Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Comice agricole de 1883 ; décision relative au siége définitif ; nomination de la Commission de visite des exploitations agricoles des cantons de Saint-Héand et de Saint-Etienne ; — Enquête sur la chèvre dans le département de la Loire ; rapport de M. Auguste Terme. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Lecture de mémoires, par MM. Croizier et Chapelle ; — Communications de M. Rivolier. — **Actes de l'Assemblée** : Lecture de mémoires, par MM. Croizier et Terme ; — Allocation de médailles au Tir de l'Observatoire ; — Proposition de candidatures ; — Admission de MM. Vergnette et François Maire.

Présidence de M. Euverte ; secrétaire, M. Rivolier.

Les membres présents à la séance, au nombre de 30, sont : MM. Maximilien Evrard, Jolivet, Dr Kosciakiewicz, Rey-Palle, Vincent-Dumarest, Souchon, Burlat, Wolff, Lassablière-Tiblier, Dupuy, Bory (Georges), Ferdinand Thézenas, Crépet, Doron, Thomas, Chapelon, Lassablière (J.-M.), Simon Berne, Chometon, Vacher, Terme, Pierre Offrey, Otin fils, Félix Fonvieille, Louison, Robert, Blacet (Hippolyte), Euverte, Rimaud, Rivolier.

Se font excuser : MM. Paul Fonvieille, Croizier, Chapelle, Piégay et Maurice.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Lettres de M. J.-L. Burlat, fabricant de pointes à l'Etrat, et de M. Etienne Fournel, armurier à l'Etrat, accusant réception de l'avis de leur admission dans la Société.

2° Lettres de démission de M. Bost-Durand, n'habitant plus Saint-Etienne, et de M. Jay.

3° Lettre d'avis du décès de M. Micol, de Saint-Etienne, membre titulaire de la Société.

4° Lettre de la Municipalité de La Fouillouse, offrant une subvention de 1.600 francs, pour avoir dans cette commune le Comice agricole et horticole de 1883.

5° Lettre de la Municipalité de Saint-Héand, offrant 800 francs pour le même objet.

6° Lettre de M. Gabriel Dupont, imprimeur à Grenoble, informant la Société que l'association *La Fourmilière* n'existe plus depuis l'an dernier.

7° Programme du Concours scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, pour 1883.

8° Lettre de M. Buhet, directeur de la Compagnie régionale des moteurs à gaz, annonçant le compte-rendu de la Société de Crédit aux petits ateliers mécaniques, fondée à Lyon, sous le patronage de la Chambre de Commerce.

9° Lettre de M. le Préfet de la Loire, donnant le programme du concours pour l'emploi de professeur à la Chaire d'agriculture de la Loire, en remplacement de l'ancien titulaire, M. Grandvoinet. Ont été nommés pour faire partie du jury d'examen : MM. Liabeuf, Labully et Terme.

10° Demande de médailles par le Tir de l'Observatoire, pour son concours annuel.

11° Circulaires et publications diverses.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 31 mars 1883. — Présidence de M. Fonvieille ; secrétaire, M. Teyssier.

Comice du canton de Saint-Héand. — La Section, en présence des offres d'allocation faites par les communes de Saint-Héand et de La Fouillouse, décide, à l'unani-

mité des membres présents, de proposer à l'Assemblée générale que le Comice ait lieu à La Fouillouse.

Elle propose comme membres du jury, pour la visite des fermes des cantons de Saint-Héand et de Saint-Etienne, MM. Terme, Liabeuf, Paul Fonvieille, Soleil, Charlois, Maire, Otin, Guétat et Croizier.

Enquête sur la chèvre. — M. Auguste Terme donne lecture des réponses au questionnaire, relativement à une enquête sur la chèvre dans le département de la Loire. Approuvé par la Section.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. — Séance du 28 mars 1883. — Présidence de M. le docteur Rimaud ; secrétaire, M. Simon Berne.

Lecture et adoption du rapport de M. Croizier, sur le métier brodeur de Saint-Gall. — Ce rapport félicite M. Adrien David de sa persistance à vouloir doter notre ville de cette nouvelle industrie, et conclut à la prise en considération de sa demande de récompense pour ses deux premiers collaborateurs dans cette œuvre, MM. Verdier et Bichon, enfants du pays. La Section leur vote à chacun une médaille d'argent.

Lecture d'un travail de M. Chapelle sur les nombres carrés et cubiques. — Renvoyé à l'examen d'une Commission composée de trois membres : MM. Evrard, Rousse et Favarcq.

Communications par M. Rivolier d'extraits du BULLETIN CONSULAIRE FRANÇAIS, *relatifs à l'industrie textile à l'étranger.* — La Chambre de Commerce communiquerait certainement ces rapports aux fabricants, et ceux-ci y trouveraient d'utiles renseignements si le Gouvernement autorisait les relations directes entre les chambres de commerce et les consuls, chaque centre industriel aurait, plus complets et plus prompts, les renseignements l'intéressant.

M. Rivolier lit ensuite un rapport sur les résultats donnés par l'atelier d'expérimentation de la Société de Crédit pour les petits ateliers de tissage mécanique, à Lyon, sous le patronage de la Chambre de Commerce. L'insertion en sera demandée aux journaux.

Actes de l'Assemblée.

M. le Secrétaire général lit le procès-verbal de la séance du 1er mars qui est adopté à l'unanimité. M. le Secrétaire général analyse ensuite la correspondance et lit les procès-verbaux des séances de sections tenues dans le mois écoulé.

Comice du canton de Saint-Héand; nomination des membres du Jury pour la visite des fermes des cantons de Saint-Héand et Saint-Etienne. — La liste proposée par la Section d'Agriculture est adoptée à l'unanimité. Elle se compose de : MM. Terme, Liabeuf, Paul Fontvieille, Otin, Soleil, Charlois, Maire, Guétat et Croizier.

Comice de Saint-Héand; fixation du siége à la Fouillouse. — M. le Président, avant d'ouvrir la discussion, tient à bien poser la question. Il établit donc que l'Assemblée générale n'est pas engagée par le vote de la Section d'agriculture, vote refusant la subvention de 800 francs offert par Saint-Héand. M. le Président présente à l'Assemblée M. Lucien Thiollier, maire de Saint-Héand, invité à assister à la séance.

La parole est ensuite donnée à M. Evrard, lequel dit, que depuis le comice de 1875 à Saint-Héand, la Société a admis en principe que les dépenses d'un concours exigeaient une subvention minima de 1.500 francs de la part de la commune où il devait avoir lieu.

M. Otin explique que si la Section d'agriculture a voté contre le choix de Saint-Héand pour siége du comice de cette année, c'est parce que cette commune, après une première offre de 600 francs n'arrivait qu'à 800 francs au lieu de 1.200 francs que la Société eût sans doute acceptés. Ce chiffre de 800 francs est tout-à-fait insuffisant et laisserait à la Société une charge au-dessus des ressources de son budget.

M. Crépet, de la Fouillouse, demande qu'on passe au vote, la question ayant été complètement élucidée en séance de la Section d'agriculture. M. le Président croit devoir expliquer de nouveau que les sections proposent des conclusions, lesquelles sont ratifiées ou rejetées par

l'Assemblée générale et il donne une 2me fois lecture de la partie suivante du procès-verbal de la Section, ayant trait au comice :

« Plusieurs membres trouvant insuffisante l'offre de Saint-Héand, d'une allocation de 600 francs, émettent l'avis de ne rien décider sans voir si on ne trouverait pas d'offres plus avantageuses de la part d'autres municipalités du même canton, telles que celles de La Fouillouse ou Sorbiers. La négociation de cette affaire est renvoyée au bureau de la Société. La mairie de Saint-Héand informée, répond par lettre, qu'elle arrivera à 800 francs, somme que la Société a acceptée de Saint-Héand comme suffisante en 1875. »

Après cette lecture, M. le Maire de Saint-Héand a la parole : M. le Maire regrette que la situation financière de sa commune ne lui permette pas de faire plus, mais il a ouvert une souscription qui trouve faveur dans toutes les classes, car Saint-Héand désire vivement conserver le comice chez lui, aussi M. Lucien Thiollier garantit la somme de 1.200 francs jugée suffisante en premier lieu. Il ne comprendrait pas que pour une question d'argent on délaisse, contre tout précédent, le chef-lieu de canton.

M. le Président est du même avis. Il n'y a pas là qu'une affaire d'argent. La question est très-délicate, elle a plusieurs faces. L'Assemblée voudra bien les examiner toutes.

M. Wolff, d'après le vote de la Section d'agriculture, a fait des démarches auprès de la Municipalité de La Fouillouse, en suite desquelles cette commune offre une subvention de 1.600 francs ainsi qu'on l'a vu par la lettre lue au début de la séance. M. Wolff fait valoir en faveur de La Fouillouse diverses considérations, entr'autres celle de la plus grande facilité des transports. M. Rivolier, fait remarquer que ces facilités n'existent en réalité que pour les visiteurs du comice et non pour le transport des animaux, instruments et produits agricoles, La Fouillouse étant à l'extrémité du canton, dont Saint-Héand est au contraire le centre.

M. Rivolier regretterait que la Société ne se contentât

pas de 800 francs, comme en 1875. M. le docteur Rimaud voudrait voir admettre ce principe, que les comices ne se tiendront pas nécessairement au chef-lieu du canton, par exemple Firminy pourrait bien être le siége du prochain concours, pour le canton du Chambon.

M. Evrard ayant entendu mentionner les chiffres de 800 et de 1.200 francs, demande à M. Otin lequel de ces deux chiffres avait été offert par Saint-Héand en 1875.

M. Otin interpellé, est obligé de rappeler les faits : Saint-Héand s'était bien engagé pour 1.200 francs, mais au règlement la Société n'en a obtenu que 800, M. Otin s'empresse d'ajouter que la responsabilité de ce fait n'incombe pas à la Municipalité actuelle, de laquelle rien de semblable ne serait à craindre. Un tel fait cependant impose à la Société de prendre désormais certaines garanties, car ses finances ne résisteraient pas à de tels échecs. M. le Président estime la discussion épuisée et met au vote le lieu du comice de 1883. Le vote a lieu au scrutin secret.

Le dépouillement donne : Votants 29.

Saint-Héand......	10 voix.	29 voix.
La Fouillouse.....	18 »	
Bulletin blanc....	1 »	

En conséquence, le comice agricole et horticole des cantons de Saint-Héand et Saint-Etienne aura lieu à La Fouillouse les 18 et 19 août prochain.

Lecture de mémoires. — L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Croizier sur les métiers brodeurs dits *de Saint-Gall.* Cette lecture est renvoyée à la prochaine réunion par suite de l'absence du rapporteur empêché.

M. Auguste Terme donne lecture de son rapport dans l'enquête sur la chèvre dans le département.

L'Assemblée confirme la nomination d'une commission composée de MM. Evrard, Rousse et Favarcq, pour étudier le travail de M. Chapelle sur les nombres carrés et cubiques.

Proposition de candidatures. — Sont proposés candidats membres titulaires :

M. André Chirolles, marchand grainier, rue de Lyon, 10, présenté par MM. Otin et Teyssier ;

M. François Martin, entrepreneur de travaux de charpente et de menuiserie, rue Saint-Etienne, présenté par MM. Maximilien Evrard et Leroux ;

M. Adrien David, négociant, rue Neyron, 69, présenté par MM. Rousse, Berne et Croizier ;

M. Louis Béal, propriétaire à Saint-Paul-en-Cornillon, présenté par MM. Vincent-Dumarest et Rivolier ;

M. Pierre Gonon, directeur de la Société civile de la Loire, présenté par MM. Otin et Teyssier.

Admissions. — Sont admis à l'unanimité comme membres titulaires :

M. Vergnette fils, entrepreneur à Saint-Etienne ;

M. Maire, représentant de la C[ie] de Saint-Gobain, à Saint-Etienne.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

J.-B. RIVOLIER.

Procès-verbal de la séance du 10 mai 1883.

SOMMAIRE. — **Correspondance** : Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Nomination d'une Commission, pour réviser le programme des récompenses à accorder aux animaux ; — Nomination du commissaire général, pour le Comice de La Fouillouse, des commissaires adjoints et de la Commission d'organisation. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Lecture du rapport de M. J.-B. Croizier, sur les métiers brodeurs de Saint-Gall ; — Demande de M. Wolff, négociant, à la Commission d'encouragement ; — Communication par M. Rousse, sur les progrès réalisés dans l'application de l'électricité comme force motrice. — **Actes de l'Assemblée** : Comice de La Fouillouse ; nomination du commissaire général et de la Commission d'organisation ; — Lecture de mémoire et rapport, par MM. Croizier et Maussier ; — Note sur les anciens habitants du Forez ; — Proposition de candidatures ; — Admission de MM. J.-P. Gonon, André Chirolles, François Martin, Adrien David et Louis Béal.

Présidence de M. Euverte ; secrétaire, M. Rivolier.

Les membres présents à la séance, au nombre de 23, sont : MM. Sauveur Michel, Pauze, Lassablière-Tiblier, Maximilien Evrard, J.-L. Burlat, Euverte, P. Fonvieille, Maussier, G. Bory, L. Wolff, Jolivet, Vincent-Dumarest, Ferdinand Thézenas, Thevenon, Robert, Guichard, F. Maire, Otin fils, Terme, docteur Rimaud, G. Thomas, J.-B. Croizier, J.-B. Rivolier.

Se font excuser : MM. Textor de Ravisi, Chapelle, Simon Berne et Maurice.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Lettres de démission de MM. Piégay père et fils, notaires à Saint-Héand, et de M. Moulard-Bellaclas, propriétaire à Saint-Héand.

2° Lettre de M. Chapelle, proposant à l'Assemblée de faire une demande à la Chambre de Commerce, pour les prix Escoffier.

3° Lettre de M. le baron de Ravisi, demandant la lecture d'une communication sur le Tong-Kin.

4° Lettre de M. Wolff, demandant une récompense pour deux de ses collaborateurs sur les métiers brodeurs.

5° Lettre du Secrétaire général, M. Maurice, affirmant l'engagement pris par la Municipalité de Saint-Héand, d'accorder une indemnité de 1.200 francs à la Société, pour le Comice de 1883, que M. le Maire a cru devoir réduire à 800 francs, en prélevant 400 francs pour les frais de réception des membres du Jury, contrairement à ce qui se fait d'habitude. M. le Secrétaire général informe la Société qu'il compte être promptement rétabli et pouvoir reprendre ses fonctions dans le courant du mois prochain.

6° Lettre de M. Félix Michalowski, annonçant l'envoi d'une étude sur le dictionnaire basque.

7° Lettre et circulaire du Comité annonéen, pour une demande de souscription au monument des frères Montgolfier, pour perpétuer la mémoire de leur première expérience aérostatique.

8° Lettre de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, appelant l'attention de la Société sur l'utilité qu'il y aurait à préparer le programme du Congrès des sociétés savantes, pour 1884.

9° Circulaires et publications diverses.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 28 avril 1883. — Présidence de M. Otin ; secrétaire, M. Teyssier.

Sur la demande de son Président, de réviser le programme pour les récompenses des animaux, la Section nomme une Commission, composée de MM. Fonvieille, Liabeuf, Magand, Otin, Charlois, Maurice et Croizier.

La Section émet l'avis de renvoyer la nomination du commissaire général, pour le prochain comice, à l'Assemblée générale. Elle présente comme commissaire adjoint M. Magand, et comme membres de la Commission d'or-

ganisation, MM. Teyssier, Maire, Croizier, Fonvieille (Paul), Soleil et Guétat.

M. Rey-Palle présente à la Section des rateaux en acier, avec manches en bois. Ces rateaux, qui sont de son invention, sont destinés à remplacer avantageusement les rateaux en bois, pour les fenaisons et pour les jardins. M. Rey-Palle peut les livrer à 2 francs 50 pièce.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. — Séance du 25 avril 1883. — Présidence de M. le Dr Rimaud ; secrétaire, M. Simon Berne.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Wolff, demandant à la Société de faire visiter, chez lui, un nouveau métier brodeur, avec perfectionnements non encore brevetés, que le constructeur a bien voulu y installer.

Travaux de la Commission d'encouragement. — A la précédente séance de la Section, avaient eu lieu la lecture et le vote à l'unanimité du rapport de M. Croizier, au nom d'une commission chargée d'une enquête sur la demande de récompenses faites par M. Adrien David, en faveur de deux enfants du pays, ses collaborateurs, dans l'industrie du métier brodeur.

Sur le désir de M. Wolff, exprimé en dehors de la séance, la Section a consenti à un supplément d'enquête qui a amené la Commission à modifier le préambule de son rapport, tout en conservant le corps et les conclusions.

Lecture et nouvelle approbation unanime. — M. Wolff arrivant alors à la séance, M. Rousse, président de la Commission d'encouragement, veut bien, à son intention, faire lire une 3me fois ce rapport.

M. Wolff informe la réunion qu'un constructeur de Tarare a installé pour quelques jours, chez lui, rue Villebeuf, 23, un nouveau métier brodeur, que nos fabricants examineraient sans doute avec plaisir et profit.

M. le Président et quelques membres de la réunion, promettent d'aller voir fonctionner ce métier et entendre les explications de son constructeur M. Klauss. Rendez-vous est donné pour cela au vendredi 27 avril, à 11 heures.

M. Chambovet, chimiste aux usines Verdier, demande à communiquer ses observations sur le phylloxéra. Renvoyé à la Section d'Agriculture.

M. Rousse donne communication des progrès réalisés dans l'application de l'électricité comme force motrice employée à distance. On est arrivé à transporter cette force à plus de 30 kilomètres avec une déperdition qui rend encore cet usage pratique et avantageux quand l'électricité est produite à peu de frais, comme par l'utilisation de chutes d'eau.

Quelle fortune pour Saint-Etienne si les 500 chevaux improductifs du barrage étaient ainsi utilisés.

Actes de l'Assemblée.

M. le Secrétaire général lit le procès-verbal de la séance du 5 avril 1883 qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Secrétaire général analyse la correspondance et lit ensuite les procès-verbaux des séances de sections tenues dans le mois écoulé.

Comice de La Fouillouse. — Nomination de M. Otin, commissaire général du comice cantonnal de La Fouillouse et de MM. Magand et Maire, commissaires-adjoints.

Nomination des membres de la Commission d'organisation pour le même comice. La liste proposée par la Section d'Agriculture est adoptée à l'unanimité. Elle se compose de MM. Teyssier, Croizier, Paul Fontvieille et Soleil.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. J.-B. Croizier, sur les métiers brocheurs dits *de Saint-Gall.* Ce rapport est approuvé avec insertion dans les annales.

M. Maussier donne lecture d'un mémoire historique sur les anciens habitants du Forez et reçoit les félicitations du Président qui en demande l'insertion dans les *Annales* : voté à l'unanimité.

M. le Président renvoie à la Section des Sciences et d'Industrie, les mémoires et demandes de M. Michalowski, Textor de Ravisi, Chapelle et Wolff, ainsi que la

lettre de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Allocation. — La Société alloue au comité du Centenaire Montgolfier la somme de 50 francs pour contribuer à cette œuvre patriotique.

M. J.-B Croizier, président du Tir de l'Observatoire, remercie la Société en son nom et au nom de ses collègues des quatre médailles qui leur ont été accordées pour leur prochain concours.

Propositions de candidatures. — Sont proposés candidats membres titulaires :

M. Limouzin Gabriel, manufacturier au Chambon (Loire), présenté par MM. Otin fils et Limouzin aîné ;

M. Viricel Jean-François, propriétaire à Saint-Romain-en-Jarrêt (Loire), présenté par MM. Fond et Bonjour.

Admissions. — Sont admis à l'unanimité comme membres titulaires :

M. Jean-Pierre Gonon, directeur de la Société civile de la Loire ;

M. André Chirolles, marchand grainier, rue de Lyon, 10 ;

M. François Martin, entrepreneur de travaux de charpente et de menuiserie, rue Saint-Etienne ;

M. Adrien David, négociant, rue Neyron ;

M. Louis Béal, propriétaire à Saint-Paul-en-Cornillon.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

J.-B. RIVOLIER.

Procès-verbal de la séance du 6 juin 1882.

SOMMAIRE. — **Correspondance.** — Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Rapport sur le champ d'expériences agricoles de la Société, par M. François Maire ; — Comice de La Fouillouse ; proposition de noms pour la composition des jurys. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Travaux de la Commission d'encouragement ; — Etude sur le Tonkin, par M. Textor de Ravisi ; — **Actes de l'Assemblée :** Souscription pour le monument Léonce de Lavergne ; — Comice de La Fouillouse ; nomination des jurys ; — Lecture de mémoires ; MM. Maire et Geoffroy ; — Proposition de transfert du champ d'expériences agricoles de la Société ; ajourné ; — Proposition de candidatures nouvelles ; — Admission de MM. Limousin (Gabriel) et Véricel (Jean-François).

Présidence de M. le docteur Rimaud ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents, au nombre de 25, sont : MM. Béal, Blacet (Hippolyte), Bory, Bufferne, Chometon, Croizier, Crépet, Dupuy, Jolivet, Juvanon, Labully, Lefèvre, Liabeuf, Maire (Louis), Maire (François), Maurice, Michel, Offray, Otin, Dr Rimaud, Rivolier, Thézenas (Ferdinand), Thomas-Javit, Thevenon.

M. Euverte se fait excuser par lettre.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Lettre du Ministre de l'Agriculture, informant la Société qu'une allocation de 1.800 francs lui est accordée pour l'année 1883.

2° Lettre-circulaire du Ministre de l'Instruction publique, accompagnant l'envoi d'un questionnaire relatif aux coups de foudre, rédigé par la Conférence de 1882. Renvoyé à la Section des Sciences.

3° Lettre d'avis du décès de M. Porte (Louis), de Saint-Etienne, membre titulaire.

4° Lettre d'avis du décès de M. Buhet, notaire, membre titulaire, à Saint-Etienne.

5° Lettre d'avis du décès de M. Frederico Lancia di Brolo, membre correspondant à Palerme.

6° Lettre de M. Adrien David, accusant réception de l'avis de son admission comme membre titulaire.

7° Lettre de M. Vergnette, ayant le même motif.

8° Lettre du Secrétaire général de la Société nationale d'horticulture, informant la Société qu'elle a désigné M. le professeur Carrière, pour remplir les fonctions de juré, au concours horticole de Saint-Etienne, du 27 août 1883.

9° Lettre de M. Richard, piqueur de la Voirie, inventeur d'un nouveau système de niveau, dit *niveau sec à pendule*, qu'il soumet à l'approbation de la Société, Renvoyé à la Commission d'encouragement.

10° Lettres de MM. Auguste Terme et Guétat, s'excusant de ne pouvoir prendre part aux travaux de la Commission de visite des fermes, de 1883.

11° Lettre de M. Croizier, acceptant le mandat de la visite des fermes, pour cette année.

12° Lettre de M. Gontard, de Saint-Chamond, demandant à être adjoint au jury du concours des produits agricoles, du Comice de 1883. Il est fait droit à cette réclamation.

13° Deux lettres de M. Wolff, recommandant des personnes pour le concours des serviteurs agricoles.

14° Questionnaire sur les plantes maraîchères de grande culture, adressé par la Société des Agriculteurs de France. Renvoyé à la Section d'Agriculture.

15° Circulaire du Comité de souscription, pour élever un monument à la mémoire de Léonce de Lavergne, agriculteur et économiste français. (Voir aux actes de l'Assemblée.)

16° Circulaires et publications des diverses sociétés correspondantes.

17° Circulaire du Comité de souscription pour élever une statue au général Chanzy.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 26 mai 1883. — Présidence de M. Otin ; secrétaire, M. Teyssier.

Champ d'expériences. — M. Maire lit un rapport sur les résultats obtenus pendant l'année 1882 et sur les semis du printemps 1883. La Section prie M. le rapporteur de lire son rapport à la prochaine assemblée générale.

A l'unanimité, la réunion admet le vœu du transfert du champ d'expériences.

M. Otin exprime le vœu que parmi les primes distribuées dans les concours, aux agriculteurs, on fasse figurer des engrais chimiques. Il n'est pas douteux, dit-il, que les maisons qui ont pour spécialité la fabrication de ces engrais, s'empresseront d'en remettre gratis à la Société, pour cet usage, qui les ferait connaître. La Section partage cet avis.

Questionnaire relatif aux plantes maraîchères de grande culture, envoyé par la Société des agriculteurs de France. — Commission nommée : MM. Liabeuf, Maire, Magand, Fonvieille, Croizier et Otin.

La Section prie la Commission de visite des fermes de vérifier si l'affichage des concours du Comice a eu lieu dans les communes de la circonscription du Comice.

La Section s'occupe ensuite de dresser une liste de membres, pour les divers jurys du concours et pour la Commission d'organisation du Comice de La Fouillouse :

Concours de labourage. — MM. Paul Fontvieille, Liabœuf, Magand, Fond, Maire, Fillon, Bonjour, Soleil.

Concours des serviteurs agricoles. — MM. les docteurs Maurice, Rimaud ; MM. Favarq, Chapelle.

Concours de l'espèce bovine. — MM. Paul Fontvieille, Liabœuf, Maire, Magand, Fond, Fillon, Repiquet, Lassablière.

Concours des espèces chevaline, porcine et galine. — MM. Guétat, Bonjour, Charlois, Labully, Ferdinand Thézenas, Dussud, Soleil, baron Saint-Genest.

Produits agricoles, fleurs et fruits. — MM. Rimaud, Teyssier, Malescourt, Vincent, Guerin-Granjon, Serve-Coste, Palandre, Descos de l'Epart, Gontard, Dupuy.

Instruments. — MM. Euverte, Maximillen Evrard, Rivolier, Raymond (Antoine), de Saint-Martin-la-Plaine, Limouzin aîné.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. — Séance du 30 mai 1883. — Président, M. le docteur Rimaud ; secrétaire, M. Simon Berne.

Correspondance. — Elle comprend : 1° Une lettre de M. Wolff, demandant des récompenses pour deux de ses collaborateurs en broderie dite *Saint-Gall.*

2° Une lettre de MM. Giron frères, demandant à la Société de vouloir bien faire constater officiellement l'introduction par ces Messieurs d'une nouvelle et importante industrie à Saint-Etienne.

3° Une lettre de M. Chapelle demandant que, pour les prix Escoffier, notre Société recommande à la Chambre de Commerce les ouvriers dont nous avons médaillé les inventions : par exemple, Gouilloux.

Travaux de la Commission d'encouragement ; président, M. Rousse. — Une même Commission est nommée pour examiner les demandes de M. Wolff et de MM. Giron frères, et soumettre un rapport à la réunion.

Cette Commission se compose de MM. Rimaud, Rousse, Sauveur Michel, Besson, fabricant, Louis Maire, Simon Berne.

Relativement à la proposition de M. Chapelle, la réunion croit ne pas devoir y donner suite. Prendre cette initiative serait sortir de nos attributions. La Chambre de Commerce ayant donné toute la publicité voulue aux prix Escoffier, les intéressés qui désirent concourir doivent en faire eux-mêmes la demande.

La séance se termine par la lecture d'un travail d'ac-

tualité. C'est une étude très étendue que veut bien communiquer M. le baron Textor de Ravisi, sur le Tong-Kin, aux points de vues historique, géographique et industriel.

Actes de l'Assemblée.

M. le Secrétaire général lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté; puis les procès-verbaux des séances de sections ; puis l'Assemblée passe à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Souscription pour le monument à élever à la mémoire de Léonce de Lavergne. — Sur la proposition de M. Liabœuf, l'Assemblée décide que la Société souscrira pour le monument Léonce de Lavergne. Le chiffre de cette souscription est fixé à 25 francs.

Comice de La Fouillouse ; nomination de divers Jurys. — L'Assemblée donne son approbation à la liste proposée par la Section d'Agriculture, pour composer les divers jurys du comice de La Fouillouse. Les noms de M. Gontard et Dupuy sont ajoutés au jury du concours des produits agricoles et horticoles.

Lecture de mémoires. — M. François Maire lit un rapport sur le champ d'expériences agricoles de la Société. M. le Secrétaire général lit un travail adressé par M. Geoffroy, membre correspondant. Ce travail a pour titre : *De l'application des mathématiques à la théorie de la formation des armures des tissus.* L'Assemblée vote l'insertion dans les *Annales* de ces deux mémoires.

Champ d'expériences agricoles de la Société ; Proposition de transfert. — La proposition de transfert du champ d'expériences agricoles de la Société, parfaitement motivée dans le rapport lu par M. Maire, a été adoptée à l'unanimité, par la Section d'agriculture et d'horticulture. Nonobstant, M. le Secrétaire général demande à l'Assemblée de réserver son approbation jusqu'à ce que la question ait été plus complètement étudiée au point de vue financier. Il importe, en effet, avant de voter, d'être fixé sur le chiffre de la dépense qu'entraînerait le transfert proposé. Conformément à cet avis, la propo-

sition de transfert est renvoyée à la Section d'agriculture, avec invitation de faire dresser par la Commission du champ d'expériences un devis de la dépense qu'entraînerait ce transfert. L'Assemblée se prononcera après la production de ce devis.

Proposition de candidatures. — MM. Guerin-Granjon et Otin proposent comme candidat membre titulaire, M. Burlat Joannès, propriétaire à Janon, maire de Rochetaillée.

MM. Otin et François Maire présentent M. Léon Desrochet, propriétaire à Saint-Etienne, rue Montferret.

MM. Delpy et Louis Barlet présentent M. Lafont, fabricant de rubans, rue de la Bourse.

MM. Croizier et Otin présentent M. Jacques Matrat, mécanicien-propriétaire, au Cret-de-Montaud.

Admission de membres nouveaux. — Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée procède aux votes au scrutin secret, sur l'admission des candidats proposés dans la séance précédente. Sont admis à l'unanimité des votants :

M. Limouzin (Gabriel), manufacturier au Chambon-Feugerolles.

M. Viricel Jean-François, propriétaire à Saint-Romain-en-Jarrêt.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

E.-F. MAURICE.

QUESTIONNAIRE SUR LA CHÈVRE

Envoyé par la Société nationale d'acclimatation de Paris.

RÉPONSES

Pour l'arrondissement de Saint-Etienne (Loire)

Par M. Auguste TERME

Au nom de la Société d'Agriculture de Saint-Etienne.

Question. ***Y a-t-il des chèvres dans votre département ?***
Réponse. **Oui.**

Q. ***Sont-elles nombreuses ?***
R. **Oui.**

Q. ***A quelle race appartiennent-elles ?***
R. **Croisements divers, mais principalement métis de Millery.**

Q. ***Est-ce une race spéciale du pays ?***
R. **Non.**

Q. ***Description :*** { ***Taille.*** ***Couleur du poil.*** ***Longueur id.*** }
R. **80 centimètres de hauteur.**
Gris.
Poil plutôt fin et court que long.

Q. ***Cornes (absentes, courtes, longues) ?***
R. **Majorité sans cornes.**

Q. ***Comment sont-elles réparties ?*** { ***Par troupeaux.*** ***Par individus isolés.*** }
R. **Par petits troupeaux.**
Quelquefois.

Q. *Quelle quantité de lait donnent-elles quinze jours après la mise à bas ?*

R. 2 litres 1/2 à 3 litres par jour.

Q. *Durée de la lactation ?*

R. 8 mois.

Q. *Comment les nourrit-on ?* { *Les laisse-t-on vagabonder ?* *Sont-elles nourries à la crèche ?* }

R. Au pacage, mais très mal gardées et faisant beaucoup de mal aux plantations même anciennes.

Q. *Quel parti tire-t-on* { *de la viande ?* *du lait ?* *de la peau ?* } *Quantité et prix de vente.*

R. Au boucher.

Des fromages.

Pour faire des bottines de femme.

Q. *Quel est le prix moyen d'une chèvre adulte ?*

R. 30 francs.

Q. *Quel est le prix du chevreau ?*

R. 5 francs pièce à 15 jours.

Q. *Que rapporte une chèvre, en moyenne ?*

R. 154 francs par an, nourriture non déduite ; la nourriture variant beaucoup comme valeur suivant la manière comme on la traite.

Observations diverses. — Je considère la chèvre comme faisant beaucoup de mal dans nos contrées aux arbres fruitiers et autres.

Avis de la Société d'Agriculture. — Malgré l'appréciation ci-dessus et personnelle du rapporteur, la Société d'Agriculture de la Loire émet un vœu favorable à la chèvre, mais en faisant cette réserve : que vu le peu de surveillance exercé sur cet animal pendant qu'il est aux

champs, elle est d'avis que le Gouvernement sévisse rigoureusement contre les propriétaires de chèvres qui auront laissé faire des dégâts aux plantations d'autrui ; dégâts presque toujours irréparables et mortels aux arbres fruitiers et autres.

DE L'INTRODUCTION, A SAINT-ÉTIENNE

de l'industrie des

MÉTIERS BRODEURS DE SAINT-GALL

RAPPORT

Présenté au nom d'une Commission,

Par M. J.-B. CROIZIER.

Messieurs,

Pour accomplir le plus exactement possible le mandat qui nous a été confié par la Section d'industrie de notre Société, dans sa séance du 27 décembre 1882, nous avons dû rechercher l'origine de l'introduction des métiers brodeurs dans notre région industrielle.

Ces recherches nous ont appris que les premiers métiers brodeurs, dits *de Saint-Gall*, qui ont été montés près de Saint-Etienne, sont les 12 métiers que M. Arthaud fit installer, il y a environ 20 ans, dans son atelier de Vernaison.

Cet atelier fut vendu et passa aux mains de MM. Julliens-Balay et Patricon, le premier originaire de Saint-Etienne.

Vers 1877, la mode paraissant demander des rubans brodés, M. Francisque Çaillat, négociant en machines à coudre, se mit en rapport avec M. Locher, de Winterthur (Suisse), fabricant de broderies, et fut l'intermédiaire de plusieurs fabricants de rubans de notre ville, pour cet objet.

En janvier 1879, MM. Wolff et Schœller eurent l'heureuse idée de monter chez nous un atelier de broderie, en firent venir trois de suite, les installèrent dans la propriété de M. Wolff, rue Villebeuf, 23, les firent fonc-

tionner pendant un an environ, et, pour des causes que nous n'avons pas à rechercher, les louèrent à M. Adrien David, qui les a fait fonctionner jusqu'en décembre 1882, et depuis ils sont demeurés inactifs.

MM. Bessy frères, cylindreurs-apprêteurs rue Marengo, 3, furent les seconds qui, en juillet 1879, firent l'acquisition d'un de ces métiers, qu'ils possèdent toujours, et sur lequel ils appliquent encore leur génie inventif, par des essais de toute sorte.

Enfin, M. Adrien David a établi, rue Neyron, 69, un atelier de broderie par les mêmes métiers, qui produit régulièrement depuis le 1er janvier 1880, livre au commerce et occupe des ouvriers et ouvrières pendant toute l'année.

Il se compose de 4 métiers dits *de Saint-Gall*, nom de la ville où ils ont été inventés.

Nous ne ferons pas la description mécanique de ces métiers. Tous ceux de nous qui ont visité l'exposition universelle de 1878 ont pu les y voir fonctionner.

Je me contenterai de dire que l'un des métiers de M. David porte 408 aiguilles, et les autres trois, chacun 204, qui toutes fonctionnent à la fois, par l'impulsion que leur communique un seul ouvrier, lequel, travaillant assis, à gauche du métier, se sert de ses mains et de ses pieds pour le faire fonctionner et mouvoir dans toutes ses parties.

Chaque métier occupe encore de deux à trois enfileuses, dont le travail consiste à passer de la soie dans le chas des aiguilles, destinée à remplacer celles qui travaillent, quand la soie qu'elles portent est achevée.

Lorsque le métier confectionne une broderie dont le dessin exige du découpage, il produit assez pour occuper deux découpeuses, de sorte que, dans certains cas et suivant certains dessins, le même métier peut occuper six personnes.

Ces métiers peuvent broder toute espèce d'étoffe unie, et chacun d'eux peut produire de 5 à 7.000 francs de travail par an, si l'article est coton, et de 9 à 15.000 francs si l'article est soie.

Ils peuvent broder sur une largeur de 4 mètres 20,

mais les pièces ne peuvent avoir plus de 16 mètres de longueur; par exemple, on pourrait broder simultanément et du même coup, 33 pièces de rubans unis, n° 20, de 16 mètres environ de longueur, justaposés les unes aux autres.

Par ce que je viens de dire, on comprend tout de suite combien l'introduction de ces métiers dans notre ville est heureuse, et le parti avantageux qu'on en peut tirer, dans un temps de crise comme celui que nous traversons.

En effet, ces métiers peuvent produire de magnifiques dessins, d'un aspect tout différent de celui que produisent nos métiers brocheurs ou navettés, et des broderies splendides que notre article passementerie est impuissant à produire.

Par là ils peuvent, dans une certaine mesure : 1° satisfaire la mode, toujours si capricieuse, en attendant qu'elle reprenne goût aux articles de notre fabrique de rubannerie, qu'elle paraît délaisser actuellement; 2° les articles que produisent ces métiers, peuvent servir de de *complément* aux articles que produisent nos métiers à tisser, attirer les acheteurrs dans nos murs et captiver leur goût par un choix d'assortiments plus considérable ; 3° leur introduction en plus grand nombre procurerait du travail à une quantité considérable d'ouvriers et ouvrières, tels que plieuses et devideuses, qui, déjà familiarisées avec la soie, mettraient peu de temps pour devenir des enfileuses ou découpeuses de premier ordre.

M. Adrien David, croyons-nous, a droit à toutes nos félicitations et à la reconnaissance de tous nos concitoyens, pour la persévérance qu'il a déployée à implanter à Saint-Etienne cette nouvelle industrie qui occupe et fait vivre en Suisse un nombre considérable d'ouvriers et ouvrières ; qui est l'objet d'un commerce très sérieux, qui, à défaut de statistique officielle se chiffrerait par 70 à 80 millions, seulement, pour ses envois en Amérique en 1882, d'après nos renseignements pris chez les principaux négociants de Paris traitant cet article.

Pour mieux réussir à implanter chez nous cette belle industrie, M. David n'occupe pas des ouvriers suisses ;

non ! Il a cherché dans notre ville des jeunes gens intelligents et dévoués à son œuvre, il a eu le bonheur de les trouver, et depuis trois ans qu'il possède ces métiers, MM. Verdier Joannès et Mathieu Bichon, tous deux enfants de notre localité, n'ont jamais cessé de donner toute leur intelligence à l'introduction de cette nouvelle industrie chez nous, ils connaissent aujourd'hui tout ce que peut donner ce métier et sont capables de former de bons apprentis.

Tout cela, Messieurs, ne s'est pas réalisé sans avoir eu à supporter des sacrifices, de part et d'autre, des déboires et des inconvénients de toutes sortes.

Aussi, nous pensons qu'il est utile, et nous prions la Société de bien vouloir féliciter chaleureusement M. David de son heureuse persistance et allouer une médaille d'argent à chacun de ses premiers collaborateurs dans cette œuvre : à MM. Mathieu Bichon et Joannès Verdier, qui ont bien mérité de notre industrieuse cité.

Il est à souhaiter, Messieurs, que les trois premiers introducteurs de cette nouvelle industrie chez nous, ne la laissent pas péricliter, mais que, aidés par leur intelligence, peu commune et bien connue, ils ne tardent pas davantage de s'organiser plus grandement, pour livrer plus au commerce, et par là puissent lutter contre les Suisses pour la broderie, comme ceux-ci luttent avec vous pour la rubannerie.

CHAMP D'EXPÉRIENCES AGRICOLES DE LA SOCIÉTÉ

RAPPORT SUR SON INSUFFISANCE

Présenté au nom d'une Commission,

Par M. F. MAIRE.

En créant le champ d'expériences, la Société d'Agriculture se proposait trois buts simultanés :

1° Essayer parmi les plantes de culture, les variétés nouvelles ou les plus préconisées, et se rendre compte de leur convenance pour les conditions locales de notre arrondissement ;

2° Cultiver les variétés qui ont donné les meilleurs résultats, en vue d'obtenir de la semence, qui, distribuée aux membres de la Société d'Agriculture, serve à propager ces bonnes variétés dans l'arrondissement ;

3° Essayer les engrais chimiques, afin d'éclairer les cultivateurs sur leur valeur et leur convenance aux diverses récoltes.

La Commission se propose, aujourd'hui, d'examiner si ces trois buts ont été remplis et bien remplis et s'il est possible de faire mieux encore.

Examinons les résultats obtenus par les expériences de l'an dernier :

Les essais de variétés ont porté sur des blés, des avoines, des pommes de terre, des maïs, sarazins, téosintés, betteraves, soja, etc. M. Otin a indiqué dans un rapport, présenté l'an dernier, les résultats obtenus.

Nous les rappelons dans le tableau ci-dessous ou nous avons classé chaque variété, par ordre de rendement, en ajoutant en regard, comme point de comparaison, le rendement à l'hectare, que représentent les résultats obtenus.

VARIÉTÉS	QUANTITÉ de semence employée.	PRODUIT obtenu.	RENDEMENT par rapport à la semence.	RENDEMENT à l'hectare.
Blés.				hectolitres.
Chiddam.................	0,060g.	5k60	93k00	186,00
Rouge inversable........	0,030	2,20	73,00	146,00
Blé-seigle................	0,030	2,00	66,00	132,00
Bleu de Noé.............	0,030	1,80	60,00	120,00
Rousselin blanc..........	0,030	1,50	50,00	100,00
Richelle blanche de Noplis	0,030	1,50	50.00	100,00
Blé Saumur...	0,060	2.00	33,00	66,00
Xérès....................	0,030	1,00	30,00	60,00
La Défiance.......	0,500	11,30	22,60	43,20
Herisson sans barbe.....	0,430	3,40	8,00	16,00
Avoines.				
De Pologne, A. Canadienne	0,340	12,30	36,20	108,60
Pedigree Whit Canadian..	0,370	11,30	30,60	91,80
Noire de Hongrie.........	0.440	13,20	30,00	90,00
Grise de Houdan.........	0,400	10,90	27,20	81,60
Pedigree Whit Tartarian..	0,470	12,20	25,90	77,70
Hative de Géorgie........	0,400	10,20	25,00	75,00
Prolifique...............	0,360	8,10	23,30	66,90
Hative de Sibérie........	0,900	17,50	19,40	58,20
Noire d'hiver de Belgique	0,460	8,10	17,60	52,80
Pommes de terre.		kilog.		kilog.
Seguin..................	1 k.	35,00	35,00	28000,00
Ile Zélande..............	1,00	34,00	34,00	27200,00
Improved Peach Blow....	1,00	38,00	25,30	20240,00
Géante bleue............	1,50	32,00	21,30	17040,00
Géante blanche..........	1,50	31,00	20,60	16480,00
Balle de farine rouge....	1,50	29,00	19,30	15440,00
Grampian....	1,50	28,00	18,60	14880,00
Modèle..................	1,50	28.00	18,60	14880,00
Bonne aux yeux bleus...	1,50	28,00	18,60	14880,00
Têtard de Vénus.........	1,50	27,00	18,00	14000,00
Scnectde Bound bleu.....	1,50	26,00	17,30	13840.00
Magnum Bonum..........	1,50	26,00	17,30	13840,00
Reine des blanches......	1,50	24,50	16,30	13040,00
Genest..................	1,50	24,00	16.00	12800,00
Merveille d'Amérique.....	1,50	23,15	15,40	12320,00
Pneble blue..	1,50	23,00	15,30	12240,00
Oblongue de Malabry....	1,50	15,20	15,20	12140,00
Scholl Master...........	1,50	22,50	15,00	12000,00
Rosette..................	1,50	22,50	15,00	12000,00
Centeniale..............	1,50	22,00	14,60	11680,00
Early géante King........	1,50	19,00	12,60	10080,00
Early rose...............	1,50	18,00	12,00	9600,00
Reine des hâtives........	1,50	17,60	11,70	9300,00
Perless............	1,50	17,30	11,50	9200,00
Perfection Kidney........	1,50	16,30	11,00	8800,00
Prolifique de Bresse......	1,00	9,50	9,50	7600,00
Quarantaine violette......	1,00	9,50	9,50	7600,00
Trophy..................	1,50	12,00	8,60	6800,00

Ces rendements dépassent de beaucoup, pour les céréales surtout, les moyennes obtenues dans les conditions ordinaires. Nous les attribuons aux soins spéciaux et minutieux apportés aux cultures et principalement à la fertilité exceptionnelle du terrain où elles ont été faites.

Le champ d'expériences est une ancienne prairie défrichée au moment de son bon rendement. Cette prairie poussait sur un terrain d'alluvions modernes, très riche en humus et fort comparable aux Chambons des bords de la Loire. Ce terrain paraît pourvu de tous les éléments nécessaires de fertilité, mais, à cause de sa richesse en humus, l'élément azoté semble y dominer fortement aux dépens de l'acide phosphorique, de la potasse et de la chaux ; de sorte que, l'équilibre entre ces divers éléments étant rompu, la fertilité constatée ne peut pas répondre à tous les besoins divers des différentes récoltes.

L'excès d'azote est bien constaté par les résultats obtenus.

En effet, pour les céréales, presque toutes les variétés ont versé sur les parties du champ qui avaient reçu des engrais azotés, et même sur celles qui n'avaient reçu aucun engrais.

Les pommes de terre, au contraire, moins avides d'azote, mais plus exigeantes sous le rapport de la potasse, n'ont pas donné des rendements relativement aussi élevés que les céréales. En effet, tandis que les céréales nous ont donné des rendements, trois, quatre et cinq fois supérieures aux bonnes moyennes, les pommes de terre n'ont fourni des rendements supérieurs que de moitié ou d'un tiers seulement aux bonnes moyennes.

L'excès d'azote pour les céréales occasionne la verse. Tous les agriculteurs savent qu'elle se produit sur les terres fertiles ou abondamment fumées et jamais sur les terres pauvres ou peu engraissées.

La cause de la verse provient de ce que la plante est privée à un moment donné de l'action directe des rayons solaires sous l'influence desquels se produisent l'absorption par la plante et la décomposition de l'acide carbonique de l'air, pour la formation de la cellulose. Ce

manque de lumière intense empêche donc la tige de se lignifier.

Dans les terrains très riches en élément azoté, les céréales ont une végétation herbacée, luxuriante ; les feuilles sont larges et touffues et couvrent de leur ombre le pied de la plante au moment où la tige va se former. Les rayons du soleil n'y arrivant pas, la jeune tige ne peut parvenir à se lignifier ; le pied reste tendre, herbacé et par conséquent peu résistant. L'excès d'azote occasionnant en outre une nutrition mal équilibrée, le pied finit par se pourrir plus ou moins. La moindre force (pluie ou vent, ou même le poids de la plante) suffit alors pour coucher les tiges en les brisant ou en les coudant, et pour interrompre la circulation régulière des matières nutritives des racines à la tige et à l'épi.

L'élément azoté n'est donc pas suffisant pour assurer une bonne récolte. On voit des terres de landes, de vieilles prairies très riches en azote, mises en culture et rester improductives à cause de leur pauvreté en acide phosphorique ou en potasse.

La Commission de 1882 avait remarqué que les céréales ont moins versé et ont fourni une meilleure récolte dans les parties où l'application de poudre d'os (engrais exclusivement phosphaté) avait rétabli en partie l'équilibre entre les éléments essentiels de nutrition.

Enfin, certaines variétés de céréales, telles que : le blé de Saumur, le blé La Défiance, l'avoine de Pologne, l'avoine Prolifique, ont fourni chez tous les agriculteurs qui les ont essayé sur leurs terres des rendements plus élevés que ces mêmes variétés cultivées dans notre champ d'expériences où l'excès d'azote a eu une influence fâcheuse.

Cet excès d'azote pourrait être corrigé par l'emploi d'engrais exclusivement phosphatés et potassiques, par le chaulage. Mais en opérant de la sorte, nous aurions un sol encore bien plus fertile que celui où nous faisons actuellement nos essais ; nous arriverons à étudier l'influence de la chaux, de l'acide phosphorique, de la potasse sur un sol très azoté sans pouvoir nous rendre compte

de la valeur comparative des variétés faisant l'objet de nos expériences.

Nous nous demandons si les résultats obtenus au champ d'expériences, formé d'un terrain très léger, très poreux, dans des conditions aussi exceptionnelles et s'éloignant autant des conditions générales de fertilité des terres de l'arrondissement; nous nous demandons si ces résultats sont de nature à nous éclairer sur la valeur de chaque variété. Evidemment non.

Nous ne pouvons pas sur ce terrain si fertile juger de la rusticité des variétés essayées. Nous nous exposerions, en nous basant sur les résultats obtenus, à préconiser des variétés exigeantes, qui auront réussi dans un champ d'expérience et qui ne pourront rien faire dans les terres ordinaires ou médiocres. Nous nous exposerions à laisser complètement de côté des variétés rustiques qui s'accommoderaient mieux des conditions ordinaires de fertilité.

Tout réussit sur les bons terrains ; nous n'avons donc pas à nous préoccuper d'eux. Nous devons rechercher au contraire les moyens d'utiliser le plus avantageusement possible les terrains médiocres ou pauvres, rechercher les variétés qui conviendront le mieux à ces terrains, les cultures et les engrais qui les amélioreront. Nous ne pouvons poursuivre cette étude sur un terrain aussi fertile que celui de notre champ du Rey.

Pour retirer des enseignements utiles de nos essais, nous devrions opérer sur un terrain qui résumerait autant que possible les conditions de fertilité et de composition chimique et physique les plus généralement rencontrées dans l'arrondissement.

Le terrain mis actuellement à notre disposition, est planté d'arbres nombreux, de haies où les oiseaux trouvent un refuge facile et en profitent pour nous faire subir leurs déprédations. Les oiseaux nous ont ravagé tous nos semis de céréales de printemps et nous ont complètement détruit des planches semées en blé et en avoine, sur lesquelles étaient essayé les engrais chimiques de Saint-Gobain. Il a fallu ressemer tardivement et la valeur de nos essais est tout-à-fait compromise. Ils nous ont encore pillé nos semis de maïs à la levée du grain.

En sus, une partie de ce champ défriché l'an dernier, est coupé de veines stériles, portant sur l'ancien lit d'un ruisseau servant d'écoulement aux eaux d'un atelier de teinture, très chargées de divers sels et acides employés dans cette industrie. Ces eaux par leur passage prolongé ont saturé lesdites veines de ces matières corrosives, et les ont rendu impropres à la végétation. Sur ces veines, les céréales semées cette année y ont disparu peu à peu après avoir végété quelque temps. Aux mêmes places, les pommes de terre ont fait triste figure l'année précédente.

Ces veines coupent notre champ d'expériences en diagonale dans l'angle sud-est ; il ne nous est donc pas possible de faire aucun essai sérieux et probant dans cette partie.

Pour les causes énoncées ci-dessus, la Commission du champ d'expériences est d'avis que le premier but proposé est incomplètement atteint.

Quant au second but, il est en grande partie réalisé. La fertilité de notre champ nous assure d'abondantes récoltes de semences à distribuer aux agriculteurs. Mais malgré les rendements fabuleux que nous obtenons, la faible étendue de nos cultures ne nous permet pas d'être efficacement libéraux dans nos distributions de semence.

En effet, bien des cultivateurs à qui nous remettons une poignée de grains, ou quelques tubercules de pommes de terre, négligent d'utiliser une quantité aussi faible. Si nous pouvions leur donner, par exemple, un double décalitre de semence, ils auraient toujours soin de profiter de cette quantité plus appréciable. Les demandes de semence nous arriveraient alors plus nombreuses et nous propagerions les bonnes variétés avec une double rapidité.

Une surface plus étendue serait donc indispensable pour obtenir ce résultat.

Au point de vue de la pr. duction des semences, notre champ actuel aurait deux inconvénients. Son extrême fertilité peut abatardir les aptitudes des variétés ou diminuer leur rusticité. Son peu d'étendue nous oblige souvent à placer les unes à côté des autres des variétés

d'une même espèce, de sorte que, l'hybridation se fait facilement et que nous ne reproduisons pas nos variétés dans toute leur pureté.

Le troisième but propoposé : l'essai des engrais de commerce ne peut être atteint dans notre champ d'expériences, soit à cause de sa fertilité naturelle, soit à cause de sa faible surface.

Comment essayer d'une façon probante des engrais sur une terre contenant déjà en excès certains principes fertilisants ? Les engrais azotés essayés l'an dernier, tels que : le sulfate d'ammoniaque, le sang désséché ont été sans effet quoique leur efficacité, dans les conditions voulues, soit universellement reconnue. Les engrais phosphatés, la poudre d'os, ont donné au contraire des résultats très marqués, dans notre sol naturellement très azoté.

Les essais d'engrais exigent une surface exclusive et sur lesquels on ne poursuive aucune autre étude. Dans le champ actuel, nous ne pouvons pas faute de surface, faire à la fois des essais des variétés et des essais d'engrais.

La Commission du champ d'expériences émet le vœu suivant :

Vu l'insuffisance constatée du champ d'expériences actuel, il est urgent de rechercher un terrain plus vaste et qui remplisse les conditions voulues pour les essais de variétés, pour la reproduction des variétés de végétaux qui auront été reconnues les plus aptes à s'accomoder des circonstances locales, et pour le contrôle des engrais de commerce dont l'agriculture de notre arrondissement pourra tirer un avantageux parti quand ils seront reconnus loyaux et efficaces.

La Commission espère que son vœu sera pris en considération, malgré le surcroît de charge pour les finances de la Société qu'entraînera sa réalisation.

Cette augmentation de dépense ne sera pas faite en pure perte à cause des éléments nouveaux de progrès et des moyens d'étude qu'elle fournira.

DE L'APPLICATION DES MATHÉMATIQUES

A LA THÉORIE DE LA FORMATION DES ARMURES DES TISSUS

Par M. L. GEOFFROY,

Professeur à l'Ecole centrale, agrégé de l'Université.

Historique. — Les premiers ouvrages, où cette intéressante question est étudiée à un point de vue réellement scientifique, sont dus à M. Edouard Gand, professeur de tissage. Nous citerons notamment les ouvrages suivants :

1° *Fabrication du velours de coton.* (Etudes théoriques sur le tissage à bras, le tissage mécanique, de 1765 à 1865.)

2° *Traité complet de la coupe longitudinale des velours de coton*, par MM. Ed. Gand et Ed. Sée. Les deux ouvrages précédents contiennent environ 350 figures.

3° *Cours de tissage en 75 leçons* (3 années d'études).

Nouvelle méthode de construction des satins, par M Edouard Gand.

En novembre 1867, M. Lucas, professeur agrégé de l'Université et astronome-adjoint à l'Observatoire de Paris, publia une brochure, résumant ses travaux personnels sur *l'Application de l'Arithmétique à la construction des armures des satins réguliers*. — Cette brochure, tirée à un fort petit nombre d'exemplaires, est devenue fort rare, et nous n'avons pu nous la procurer qu'après d'assez longues recherches.

Nous croyons que les résultats du travail de M. Lucas, méritent une analyse complète, et nous nous proposons de revenir plus tard sur cette question qui se rattache à l'une des grandes industries de la ville de Saint-Etienne. L'auteur, mathématicien distingué, a mis au service de son étude, sa profonde connaissance de la science des

nombres, et nous sommes personnellement très heureux de lui rendre ce témoignage. Depuis quelques années déjà, nous avions étudié cette question des armures et nous sommes heureux d'avoir constaté dans cette brochure qui nous était inconnue la confirmation de nos études particulières.

Nous nous bornerons, dans cette première étude, à une analyse sommaire des travaux théoriques effectués dans cette direction.

Rappelons d'abord textuellement les termes de la note insérée au procès-verbal du Congrès de Clermont-Ferrand. (Congrès pour l'avancement des sciences, 1876). Communication de M. Lucas.

On doit, dès l'abord de cette étude, séparer les tissus en deux grandes classes, au point de vue de l'entrecroisement des fils ; la première classe contient les tissus rectilignes, la deuxième, les tissus à fils juxtaposés et entrecroisés suivant des courbes.

On représente géométriquement les tissus de la première classe, au moyen de dessins quadrillés que l'on nomme armures. Mais parmi celles-ci, on doit considérer d'abord celles qui servent à former toutes les autres et que l'auteur nomme armures fondamentales ou satins réguliers.

Les diverses armures fondamentales sont rangées d'après le nombre minimum des fils de chaîne sur lesquels la trame opère l'entrecroisement. En se servant des théorèmes de Fermat, d'Euler et de Gauss, sur la décomposition de certains nombres en deux carrés, sur la théorie des nombres associés, suivant un module premier ou composé *(Gauss, Disquisitiones, Arithmeticæ,* n° 77), on peut obtenir aisément le tableau des armures fondamentales, et par suite la classification des tissus, d'après les lois de l'arithmétique. En particulier, on doit considérer les armures plus régulières, désignées par l'auteur sous le nom de satins carrés et de satins symétriques, comme la fidèle représentation géométrique des racines des Conguences.

$$x^2 \times 1 = 0 \text{ (mod. p.)}, \quad x^2 \times 1 = 0 \text{ (mod. p.)}$$

Peut être y aurait-il lieu aussi d'étudier une nouvelle théorie, par la résistance des tissus, formés avec des fils de même nature, et que constituerait une nouvelle branche des mathématiques appliquées sous le nom de *résistance des tissus à fils rectilignes.*

Depuis cette communication faite au Congrès de Clermont-Ferrand, M. Tchébychef, savant bien connu par ses travaux sur la mécanique appliquée, et en particulier sur le parallélogramme de Watt, présenta au Congrès de Paris, les éléments d'une nouvelle théorie : *De la déformation des plans tissus*

Remarquons et constatons que les résultats obtenus dans la géométrie du tissage ont déjà donné lieu à une nouvelle géométrie (géométrie des quinconces). Le Bulletin de la Société mathématique contient sur ce sujet de nombreux travaux, de MM. Laisant, De Polignac, Laquière, etc.

Au congrès de Paris (7me session, 1878), M. Edouard Lucas revient sur cette question, dans la séance du 28 août. Le procès-verbal rapporte, en les termes suivants, la communication de M. Lucas :

« Il rappelle en quelques mots les principes fondamentaux de la théorie du tissage qu'il a exposés au congrès de Clermont-Ferrand ; il fait l'application des théories mathématiques données par Gauss, dans les *Disquisitiones arithmeticœ,* à la recherche de toutes les dispositions possibles des armures fondamentales, à leur classification, et plus particulièrement à la recherche des tissus sans envers.

« Il fait observer que les recherches de M. Tchébychef sont pour ainsi dire indépendantes, à cause de l'approximation de la contexture même des tissus. En effet, il y aurait lieu de considérer, en dehors de la nature des fils de chaîne et de trame, les divers modes d'entrecroisement, qu'il a formulés autrefois. Il donne l'historique de cette nouvelle application de la théorie des nombres. »

Nous avons pensé que l'exposition sommaire de l'état actuel de la théorie mathématique des tissus pouvait intéresser nos collègues de la Société d'agriculture et

d'industrie de la Loire, s'il est vrai que le degré d'avancement d'une science dépend de la quantité de principes soumis aux lois du calcul qu'elle contient, nous croyons que l'industrie du tissage ne peut rien perdre en analysant mathématiquement les combinaisons des armures, que le génie inventif des compositeurs et des fabricants crée sans autre guide.

COMICE CANTONAL DE 1883

CONCOURS AGRICOLES

A LA FOUILLOUSE

Le Samedi 18 et le Dimanche 19 Août 1883.

Ordre du jour de la tenue du Comice pendant les journées des 18 et 19 août 1883.

SAMEDI 18 AOUT

A 8 heures du matin, Ouverture du Comice, Réception des machines et instruments, des produits agricoles et horticoles, tout le jour. — A midi, Concours de labourage.

DIMANCHE 19 AOUT

Jusquu'à 9 heures du matin, Réception des animaux et continuation de la réception des produits et instruments. — De 9 heures à 11 heures, Visites et opérations du Jury. — A 11 heures, Réunion du Jury dans la salle des délibérations, distribution des pancartes indiquant les récompenses obtenues ; ouverture de l'exposition au public. — A 3 heures, Séance publique et solennelle du Comice pour la distribution des récompenses aux lauréats du concours. — A 5 heures, Clôture de l'exposition.

PROGRAMME DES CONCOURS AGRICOLES

PRIMES AFFECTÉES AUX SEULS AGRICULTEURS DES DEUX CANTONS DE SAINT-HÉAND ET DE SAINT-ÉTIENNE

Concours des exploitations agricoles et horticoles.

Pour toutes espèces d'améliorations, défrichements, irri-

gations, créations de prairies, plantations de vignes et vergers, reboisements.

Des médailles d'or, de vermeil et d'argent.

NOTA. — Des ouvrages d'agriculture pourront être distribués aux lauréats des divers concours, en outre des récompenses indiquées au programme.

Concours des serviteurs et servantes agricoles et horticoles

1er prix	40 fr.	4me prix	25
2me prix	35	5me prix	20
3me prix	30	6me prix	15

NOTA. — Les serviteurs et servantes de ferme devront présenter leur demande avant le 1er août et produire à l'appui un certificat de leur maître, faisant connaître leur âge, la nature et la durée de leurs services ; certificat visé par le maire de la commune qu'ils habitent.

PRIMES AFFECTÉES AUX CONCURRENTS DE TOUT L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

NOTA. — En outre des primes en argent, chaque lauréat recevra une médaille de bronze commémorative du concours.

Concours de labourage.

1re Section. — *Attelage de deux bœufs, charrue sans avant-train à versoir fixe ou mobile.*

1er prix	50 fr.	5me prix	25 fr.
2me prix	40	6me prix	20
3me prix	35	7me prix	15
4me prix	30	8me prix	10

2me Section. — *Attelage de deux bœufs, charrue avec avant-train.*

1er prix.	40 fr.	2me prix.	30 fr.

Concours des animaux reproducteurs et autres.

ESPÈCE BOVINE

1re Section. — *Taureaux jusqu'à 24 mois.*

1er prix. . 50 fr. | 2me prix. . 40 fr. | 3me prix. . 30 fr.

2me Section. — *Taureaux au-dessus de 24 mois.*

1er prix. . 60 fr. | 2me prix. . 50 fr. | 3me prix. . 40 fr.

3me Section. — *Génisses jusqu'à 24 mois.*

1er prix	40 fr.	3me prix	25 fr.
2me prix	30	4me prix	20

4me Section. — *Génisses au-dessus de 24 mois.*

1er prix	50 fr.	4me prix	25 fr.
2me prix	40	5me prix	20
3me prix	30		

5me Section. — *Vaches laitières de toutes races.*

1er prix	60 fr.	5me prix	30 fr.
2me prix	50	6me prix	25
3me prix	40	7me prix	20
4me prix	35	8me prix	20

6me Section. — *Vaches de reproduction de toutes races.*

1er prix	60 fr.	5me prix	30 fr.
2me prix	50	6me prix	25
3me prix	40	7me prix	20
4me prix	35	8me prix	20

7me Section. — *Bœufs de travail en paires.*

1er prix : méd. de vermeil.	3me prix : méd. d'argent.
2me prix : méd. d'argent.	4me prix : méd. de bronze.

Prix d'ensemble des plus belles écuries.

1er prix : méd. de vermeil. | 2me prix : méd. d'argent.
3me prix : méd. d'argent.

ESPÈCE CHEVALINE

(Sujets spécialement aptes au service de l'agriculture.)

1re Section. — *Poulains jusqu'à 3 ans.*

1er prix. . 50 fr. | 2me prix. . 40 fr. | 3me prix. . 30 fr.

2me Section. — *Pouliches jusqu'à 3 ans.*

1er prix. . 50 fr. | 2me prix. . 40 fr. | 3me prix. . 30 fr.

3me Section. — *Juments suitées.*

1er prix	60 fr.	3me prix	40 fr.
2me prix	50	4me prix	30

ESPÈCE OVINE

1re Section. — *Béliers.*

1er prix . . . . . . 25 fr.
2me prix 20

2me Section. — *Brebis.*

1er prix . . . . . . 25 fr.
2me prix 20
3me prix 15

ESPÈCE PORCINE

(Bêtes de reproduction.)

1re Section. — *Verrats.*

1er prix . . . . . . 25 fr.
2me prix 20

2me Section. — *Truies.*

1er prix . . . . . . 25 fr.
2me prix 20
3me prix 15

COQS POULES, VOLAILLES (EN LOTS).

Une médaille de vermeil. | Deux médailles d'argent.
Trois médailles de bronze.

LAPINS (EN LOTS).

Deux médailles d'argent. | Deux médailles de bronze.

Concours de produits agricoles et horticoles.

PRODUITS AGRICOLES

1re Section. — *Grains, racines, tubercules, fourrages, produits de grande culture.*

Deux médailles de vermeil. | Deux médailles d'argent.
Deux médailles de bronze.

2me Section. — *Beurre.*

Une médaille de vermeil. | Deux médailles d'argent.
Deux médailles de bronze.

3me Section. — *Fromage*

Une médaille de vermeil. | Deux médailles d'argent.
Deux médailles de bronze.

4me Section. — *Produits : Vins, miel et soie.*

Deux médailles de vermeil. | Trois médailles d'argent.
Trois médailles de bronze.

PRODUITS HORTICOLES DIVERS

Fleurs et Plantes d'ornement, Fruits et Produits maraîchers (*Prix d'ensemble*).

Une médaille d'or petit module.
Trois médailles de vermeil. — Trois médailles d'argent.
Trois médailles de bronze.

PRIMES AFFECTÉES AUX EXPOSANTS DE TOUTE LA RÉGION DONT SAINT ETIENNE EST LE CENTRE

Concours d'instruments et objets divers ayant rapport avec l'agriculture.

Une médaille d'or petit module.
Trois médailles de vermeil. | Trois médailles d'argent.
Quatre médailles de bronze.

Concours de batteuse à bras ou à manège.

Une médaille de vermeil. | Une médaille d'argent.

PRIMES AFFECTÉES EXCLUSIVEMENT AUX EXPOSANTS HORS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE, POUR ANIMAUX OU PRODUITS AGRICOLES.

Deux médailles de vermeil. | Deux médailles d'argent. Trois médailles de bronze.

Adresser les déclarations de concours au Secrétaire général de la Société d'agriculture, rue de la Croix, 9, à Saint-Etienne.

DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES

ARTICLE 1. — Un Commissaire général et des Commissaires spéciaux seront désignés pour recevoir, classer et surveiller les animaux et produits divers destinés aux Concours du Comice et pour veiller à la bonne et prompte exécution de ces diverses opérations.

ART. 2. — Toute déclaration de concours pour le labourage ou pour les animaux devra, autant que possible, être adressée, avant le 1er août, à M. le Secrétaire général de la Société d'Agriculture, à Saint-Etienne, rue de la Croix, 9, qui centralisera ces déclarations et les remettra au Commissaire général chargé de l'organisation du Concours.

ART. 3. — Les animaux ne seront admis à concourir qu'autant que le propriétaire exposant pourra justifier qu'ils sont en sa possession depuis au moins : 6 mois pour l'espèce bovine, 3 mois pour les espèces chevaline et ovine, et 2 mois pour l'espèce porcine.

Art. 4. — Les produits et instruments agricoles seront reçus à l'Exposition, dès le samedi matin, 18 août. Les animaux ne seront reçus que le dimanche matin, 19. Tout exposant devra, à son arrivée, se présenter au bureau du Commissaire général, qui sera ouvert au lieu de l'Exposition, dès 6 heures du matin, et d'y renouveler sa déclaration. Le Commissaire général l'enregistrera, donnera un numéro d'ordre à l'exposant et fera classer ses produits par un Commissaire spécial. On ne recevra plus ni animaux ni produits, passé les neuf heures du matin du dimanche 19 août.

Art. 5. — Les exposants de charrues devront les envoyer dans la matinée du samedi 3, afin qu'elles puissent être essayées.

Art. 6. — Les exposants devront laisser leurs animaux et leurs produits exposés jusqu'à dimanche à 5 heures du soir, au moins, et ceux-ci ne pourront être enlevés sans la permission de l'un des Commissaires du Concours.

Art. 7. — Des pancartes seront apposées sur les animaux et sur les produits primés, dès que le jury aura terminé ses opérations définitives.

Art. 8. — La nourriture des bestiaux, pendant la durée du Concours, sera fournie par la Commission directrice.

Art. 9. — Un même exposant ne peut recevoir qu'une récompense dans chaque section, lorsqu'il expose plusieurs animaux méritant d'être primés dans la même section. La mention honorable sera décernée dans ce cas.

Art. 10. — Les primes et médailles seront remises aux divers lauréats du Concours, au moment même de la proclamation de leurs noms en séance publique, et il sera, en outre, délivré aux propriétaires ou fermiers d'exploitations primées, ainsi qu'aux serviteurs ou servantes de ferme, des diplômes indiquant la nature et le motif de la récompense décernée.

ART. 11. — Toutes conventions, réclamations ou difficultés relatives aux présentes dispositions seront soumises au Commissaire général du Comice.

Le Secrétaire général de la Société d'agriculture,

E.-F. MAURICE,

Rue de la Croix, 9.

Le Commissaire général du Comice,

OTIN fils.

Le Président de la Société d'agriculture,

J. EUVERTE.

Approuvé :

Le Maire de La Fouillouse,

BARAILLER, adjoint.

LES ANCIENS HABITANTS DU FOREZ

AGES PRÉHISTORIQUES
JUSQU'AUX DERNIERS SIÈCLES AVANT J.-C.

Par M. B. MAUSSIER, ingénieur civil.

EXPOSÉ

L'honneur d'une découverte importante d'instruments nombreux de l'époque de la *pierre taillée*, dans le Forez, revient à la famille de M. Félix Thiollier et à son garde Lafont. M. Eleuthère Brossard en a rendu compte dans le *Bulletin de la Diana* de novembre à février 1883.

Désireux de voir sur quels terrains géologiques et dans quelles conditions gisaient ces premiers outils de notre race, je m'étais rendu à Ponoins au commencement d'avril dernier. Tout en cherchant des silex taillés sur les points signalés par le *Bulletin de la Diana*, j'ai eu la satisfaction de trouver une belle hâche en *pierre polie*, âge tout différent du précédent. J'avais déjà trouvé une de ces hâches, mais moins belle en 1881, sur la commune de Cuzieux ; je continuai mes courses et fis la même rencontre à Craintilleux, Saint-Cyprien (rive gauche de la Loire, Saint-Rambert, etc.), ce qui indiquait un vaste développement des anciennes stations dans le Forez.

Je crois donc intéressant de présenter les réflexions que suggère cette étude, à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Loire, et je ferai suivre ma communication de quelques remarques sur les sépultures gauloises d'Amions, des derniers temps avant notre ère, une de ces stations.

AGE DES SILEX TAILLÈS DANS LE FOREZ

(Phase paléolithique)

La principale pièce trouvée par le garde Lafont et la famille Thiollier, est une hache de dix centimètres de longueur, en silex taillé, puis une tête de flèche également taillée, admirablement faite, une pointe de lance et de nombreuses pointes de flèches simplement taillées. Le tout a été recueilli sur une longueur de plus de trois kilomètres, *à la surface du sol*, et au voisinage des ruisseaux de Vizézy, Félines qui se jettent sur ce point dans le Lignon : admirable situation pour la pêche et pour tous les usages domestiques, car mon opinion est que la peuplade a résidé dans ce lieu et que ce n'est point un champ de guerre.

Le relief du sol n'a donc point changé depuis l'époque de cette habitation.

L'âge de la pierre taillée est le plus ancien de l'industrie humaine; il est imposible de lui assigner une durée précise. Sur des données résultant d'accumulation de terrain signalées par sir Ch. Lyell, dans le delta du Mississipi, près de la Nouvelle-Orléans, le docteur Dowler assigne une ancienneté de 50.000 ans au squelette humain trouvé à la profondeur de cinq mètres sous quatre forêts ensevelies et superposées. Et ce n'est là qu'un dépôt récent du quaternaire. M. l'abbé Bourgeois a trouvé à Saint-Prest dant la partie supérieure du pliocène de nombreux silex, avec le marquis de Vibraye ; il a également trouvé des traces de l'industrie humaine à Tenay (Loire-et-Cher), dans le miocène moyen, c'est-à-dire à une époque infiniment plus reculée (Congrès de Bruxelles, 1873.) On connaît les découvertes célèbres des environs d'Abbeville par M. Boucher de Perthes : une sorte de congrès fut tenu dans la carrière du Moulin-Quignon, et les géologues venus de divers pays purent extraire eux-mêmes des haches de silex à la base du diluvium, à une profondeur de cinq mètres dans la couche même d'où provenait une mâchoire humaine.

L'homme, contemporain d'espèces animales éteintes depuis longtemps en France, le mammouth, etc. a été trouvé dans de nombreuses cavernes dont une des plus célèbres est celle d'Aurignac dans les Pyrénées ; elle a été décrite par Ch. Lyell. C'était une grotte sépulcrale de l'époque de la pierre taillée, et voici les belles déductions qu'en tire le savant anglais (1852) : « Si les documents fossiles d'Aurignac ont été bien interprétés, si nous avons en effet sous les yeux au pied des Pyrénées un caveau sépulcral contenant des squelettes humains ensevelis dans leur dernière demeure par des parents et amis ; si les débris que nous trouvons sur le seuil de cette tombe sont bien des restants de funérailles et si les viandes qui paraissent avoir été déposées dans l'intérieur, étaient les provisions de voyage destinées à ceux qui partaient pour la terre des esprits, si enfin c'étaient bien des présents funèbres que les armes qui devaient servir à chasser dans d'autres contrées inconnues le cerf géant, le lion des cavernes, l'ours des cavernes et le rhinocéros à cloisons, alors nous avons enfin réussi à retrouver dans le passé la trace des cérémonies funèbres et ce qui est plus intéressant encore, nous avons constaté la croyance en une vie future, à des temps bien antérieurs à ceux de l'histoire et de la tradition » (LYELL, *Ancienneté de l'homme).*

Sans remonter à une ancienneté nébuleuse et en s'en tenant à la période relativement récente, dite quatermaire, on a divisé l'âge de la pierre taillée en deux ; celui du *mammouth* et celui du *renne* ; d'après les spécimens fournis par diverses cavernes et diverses vallées, il est classique d'en citer quelques-unes :

1° Celle d'Aurignac dont nous venons de parler pour l'âge le plus ancien du mammouth ;

2° Pour l'âge du renne, où l'industrie de l'homme s'affermit d'avantage, où l'on voit des dessins de sa main : celle du trou frontal à Furfooz près Dinant ; celle de la Madeleine dans le Périgord, décrite par M. Lartet, en 1864, laquelle a donné une antique lame l'ivoire brisée en cinq fragments pouvant se rejoindre exactement, sur lesquels se trouvent gravées, en traits peu profonds, les

représentations bien reconnaissables d'un mammouth en pleine course. C'est presque la représentation du mammouth trouvé dans les glaces du nord et conservé au musée de Saint-Pétersbourg. Celle de Langerie-Basse localité située également dans le Périgord où M. le marquis de Vibraye a découvert une tête d'éléphant sculptée sur un bois de renne ; celle de Bruniquel (Aveyron), où des dessins ont été remarqués au milieu d'un nombre considérable d'objets travaillés.

La preuve d'un froid considérable survenu à la fin de l'âge du mammouth, pendant l'époque quaternaire résulte de ce fait que les animaux de l'âge du renne et ce dernier, qui habitaient nos régions à un certain moment, ne se retrouvent plus aujourd'hui que vers la zone glaciale ou sur les sommets neigeux des Pyrénées et des Alpes. Les hommes de l'âge du renne ne connaissaient l'usage d'aucun métal ; ils continuaient l'emploi du silex en le taillant surtout en couteaux ; et en grattoirs pour préparer les peaux dont ils se couvraient forcément à cette période, on a trouvé les poinçons en os employés pour percer ces peaux, les aiguilles en corne pour les coudre, on employait en guise de fil les fibres tendineuses des ruminants (Le Hon, *L'Homme fossile en Europe*).

L'homme du renne n'habitait pas alors seulement les cavernes, on a trouvé notamment dans le Périgord des stations humaines à ciel ouvert, dans le voisinage des cours d'eaux et adossées aux berges, aux falaises, surplombant les vallées. Il façonnait à la main et sans l'aide du tour des poteries grossières noirâtres, grises ou d'un jaune plus ou moins rougeâtre, c'est-à-dire mal cuites (Le Hon).

Je viens de parler pendant l'époque quaternaire d'une époque de froid, qu'on est convenu d'appeler *période glacière*, et que M. de Lapparent (traité de géologie 1882,) appelle plus exactement, selon lui, *époque pluviaire*. A un moment, en effet, le climat tempéré de notre région, qui était celui du mammouth, change tout à coup. — C'est que le relief des dernières chaînes de montagne s'achève (les Alpes, les Apennins), les sommets occasionnent des pluies plus fréquentes, les éruptions volca-

niques très fréquentes de la période quaternaire modifient les courants aériens et telles sont, d'après M. de Lapparent, des causes suffisantes à un refroidissement des sommets, qui s'étend de proche en proche et se convertit en glaces sans qu'il soit besoin d'invoquer des causes cosmiques.

Cette période de froid se traduit par des transports de blocs énormes charriés par les glaces, ce sont les blocs dits ératiques, mais notre Forez suffisamment abritée par les chaînes de montagnes qui l'entourent n'offre pas de traces de dépôts glaciaires (GRUNER). On conçoit donc que ce coin de pays ait pu s'habiter largement à cette époque que nous appelerons toujours âge de la pierre taillée, du mammouth ou du renne et dont je retrouve la preuve avec MM. Félix Thiollier et Brassard, à Poncins-Mornant, et à Amions, comme on le verra ci-après.

Je le répète, la durée de cet âge n'est pas précisable exactement.

L'ancienneté de l'homme est donc encore plus considérable si on la fait remonter aux terrains tertiaires moyens (miocènes), avec plusieurs membres du Congrès de Bruxelles de 1873. Cela n'a pas du reste rien de contraire aux saintes écritures, à mon avis. Car en fixant sept jours pour la création, les écritures ont voulu fixer sept époques et les 4.004 ans de la Bible peuvent être établies sur d'autres données que celles de nos années d'aujourd'hui.

Quant à l'étude de la cranologie qui a été faite sur les squelettes humains des cavernes, on a bien distingué deux types souvent mélangés : brachycéphales (à tête allongée), dolychocéphales (ou à tête ovale) ; on pense que les premiers représentent le type mongoloïde et les seconds le type *Ibère,* deux migrations de l'Asie, le berceau de tous les peuples d'Europe, d'après les études de la linguistique.

Dans les cavernes à ossements humains, on a bien cherché celui du singe, beaucoup tenant essentiellement à y voir un ancêtre nécessaire, mais aucun vestige de cet intéressant animal n'est venu tenir compagnie

aux os des mammouths et des rennes. Le singe est-il né de l'éléphant ou du bœuf par sélection nécessaire; ceux-ci sont-ils engendrés l'un par l'autre; singulier rapprochement et filiation peu probable, si l'on comprend et si l'on étudie la toute-puissance divine dont nous sommes les témoins.

AGES DES PIERRES POLIES DANS LE FOREZ

(Phase néolithique).

Les instruments en pierre polie sont le perfectionnement de ceux en silex taillés ou résultent de l'importation d'une nouvelle couche d'hommes. Dans tous les cas, ils précèdent encore de quelque temps l'âge du bronze, auquel succède celui du fer ; on sait, d'ailleurs, que c'est au XIIIe siècle avant J.-C. que le premier apport du bronze se fait en Gaule par les Phéniciens, alors que ce métal était couramment employé dans l'Orient.

Qu'était l'Occident à cette époque ?

Les premières lueurs de l'histoire nous montrent dans Amédée Thierry (histoire des Gaulois), notre pays au XVIe siècle avant J.-C. Alors la Gaule, du Rhin à l'Océan, est occupée par la race gaëlique ou galls, à l'exception de l'espace qui s'étendait entre la Garonne et les Pyrénées et dans lequel habitait une autre race, celle des Ibères. Une lutte entre ces deux agglomérations de peuples a lieu à cette date, et les Galls franchissant les Pyrénées laissent une de leurs tribus en Espagne, ainsi que le témoigne le nom de la province de Galice. Les Galls, dit Am. Thierry, dans les temps reculés, menaient la vie des peuples chasseurs, leurs armes offensives étaient des haches et des couteaux en pierre, des flèches garnies d'une pointe en silex ou en coquillages, des massues, des pieux durcis au feu qu'ils nommaient *gais* ou *gœsum* (très légers, dit Tacite, puisqu'on en portait deux d'une main). Ce fut le commerce étranger qui leur apporta les armes en métal et l'art de les fabriquer eux-mêmes avec le cuivre, l'étain et plus tard le fer de leurs mines, selon MM. Mallard et Simonin. on a découvert

dans le Poitou et la Bretagne des traces d'importantes mines d'étain fort anciennes.

« La Société politique avait pour élément la famille ou la tribu, les tribus se groupaient en peuples ou nations, les nations en confédérations qui portaient des noms empruntés à la topographie de leurs cantons ou à quelques particularités de leur vie sociale : tels sont les *celtes* ou tribus des bois qui habitaient les vastes forêts situées entre les Cévennes et l'Océan, la Garonne et le pied des monts arvernes ; celle des *armorikes* ou tribus maritimes, qui comprenait généralement les nations riveraines de l'Océan ; celles des nations *alpines* qui occupaient les vallées des Alpes et se divisaient en pennines ou des pics *craighes*, ou des rocs, *nantuates* ou des torrents ; celles des *allobroges* répandus sur le versant occidental des Alpes, entre l'Arve au nord, l'Isère au midi et le Rhône au couchant; les puissantes lignes des Arvennes, ou hommes des hautes terres qui possédaient le plateau que nous appelons aujourd'hui l'Auvergne ; des *helvètes*, des *séquanes* qui devaient leur nom à la rivière de Seine (*Sequana*) dont ils touchalent la source au couchant, tandis qu'au levant ils s'étendaient jusqu'au Jura; des *Edues* qui avaient peuplé les contrées limitrophes de la moyenne Saône et de la Haute-Loire ; des *Bituriges* voisins occidentaux de la nation Eduenne, entre la Loire, l'Allier et la Vienne, etc. (Am. THIERRY, *Histoire des Gaulois*, tome Ier, page 120) ». A quoi il faut ajouter les *Ségusiaves*, habitants du Forez (tribu celtique).

« Les Galls étaient partis à une époque inconnue des plaines de l'Asie Centrale avec les aïeux des Pélages, premiers habitants de la Grèce et de l'Italie et avec ceux des Slaves qui restèrent dans l'Europe Orientale ; mais bien longtemps avant les tribus germaniques qui se fixèrent ensuite entre la Vistule et le Rhin. Durant cette marche de la grande migration, des corps nombreux s'arrêtèrent dans la vallée du Danube, tandis que la tête de la colonne marchait droit devant elle à l'occident tant qu'elle trouva de la terre pour la porter ; la grande île qui flanque la Gaule devint encore leur domaine et ils ne

s'arrêtèrent que le jour où du haut des derniers promontoires de l'Ecosse et de l'Irlande, ils n'aperçurent devant eux que l'immensité de l'Océan. Ils s'étendirent et se multiplièrent dans ce vaste territoire, gardant en témoignage de leur origine asiatique un idiome, qui, plus éloigné que le grec et le latin du sanscrit, la langue sacrée des brahmes de l'Inde, s'y rattache cependant par des liens étroits et révèle la parenté qui unissait les Celtes ou Gaulois à la grande famille des nations indo-européenne. Cette langue est encore aujourd'hui parlée au fond de la Bretagne, en quelques coins reculés du pays de Galles, dans le nord de l'Ecosse et de l'Irlande par les derniers représentants de cet ancien peuple. — Les belges arrivèrent les derniers, vers l'an 600 av. J.-C. (Victor Duruy, *Histoire de France,* tome Ier, page 21.) » On sait qu'à l'époque des guerres de César, la Gaule se partageait entre ces trois peuplades : Celtes ou Galls, pour la plus grande région, Ibères ou Acquitains et Belges. Et à cette date, 58 ans av. J.-C., le fer est introduit depuis longtemps dans les Gaules, M. Quiquerez, savant suisse, m'a donné la brochure dans laquelle il relate les nombreuses traces de petits fourneaux à fabriquer le fer, qu'il a trouvés dans le Jura.

« L'histoire a enregistré les aventures des nations gauloises, leur nom est inscrit dans les annales de presque tous les peuples. Leur arrivée en Occident est si ancienne, qu'on les a qualifiés d'aborigènes. Ils brûlaient leurs morts comme les Romains. On leur attribue les dolmens, les pierres plantées, bien que cet usage n'ait pas été particulier aux gaulois ; beaucoup de peuples l'ont pratiqué, c'était l'architecture primitive. » (Victor Duruy, *Mœurs et coutumes des Gaulois.)*

Cette digression était nécessaire pour fixer la situation historique avant l'âge de bronze dans notre Forez et prendre un point de départ pour l'âge de bronze minimum vers le XIIIe siècle avant notre ère.

Notre âge de la pierre polie est donc plus ancien que le bronze, c'est hors de toute contestation. M. Arselin

(rive gauche de la Saône entre Mâcon et Chalons) estime à 2000 ans avant notre ère l'âge de la pierre polie; M. Morlot de 3000 à 5000 ans. M. Le Hon estime que dans l'Occident on peut assigner :

A l'âge du fer 1000 ans av. J.-C. ;

A l'âge du bronze entre 1000 et 2000 ans av. J.-C.

Au commencement de l'âge de la pierre polie, entre 2000 et 4000, à l'âge du Renne au delà de 7000 ans ; ce dernier âge a dû avoir une très-longue durée et voir l'extinction du mammouth qui constitue encore un âge plus ancien que le précédent, celui de la pierre taillée, remontant jusqu'au miocène d'après M. l'abbé Bourgeois.

Ce ne sont là évidemment que des appréciations, mais qui fixent un terme de comparaison. Dans l'Orient, au contraire, le fer est cité au temps de Moïse, au XVIIIe siècle av. J.-C. ; la Grèce, l'Egypte, la Chine, l'ont connu plus tôt.

Les périodes de la pierre polie et du bronze en Occident sont plus spécialement représentées : 1° par ce qu'on a appelé en Danemarck les débris de cuisine (kjoekken moeddings) ; 2° par les cités lacustres de la Suisse découvertes depuis 1853 au nombre de plus de 150, savoir :

Pour l'âge de la pierre :

Le lac de Constance,	environ	30	stations.
Le lac de Neufchâtel,	id.	12	id.
Le lac de Genève,	id.	2	id.
Le lac de Morat,	id.	1	id.

Plus les lacs de Bienne, de Zurich, de Pfeffikou, d'Juwyl, de Moossecdorf, de Nunbaumen, les tourbières de Wanville et le pont de la Thièle.

Pour l'âge du bronze :

Le lac de Genève,	20	stations.
Le lac de Neufchatel,	25	id.
Le lac de Bienne,	10	id.

Le lac Morat, canton de Fribourg.

Le lac Sempach et celui d'Annecy, en Savoie.

Pour l'âge du fer :

Les lacs de Neufchatel et de Vienne.

Enfin, certaines stations appartiennent aux deux âges de la pierre et du bronze, notamment la station de Meilen

du lac de Zurich, la première de toutes celles qui furent observées, en 1853.

L'énumération des objets trouvés dans ces stations serait trop longue : des massues en bois, des hâches en serpentine, en diorite, en saussurite, en chloromélanite, en nephorite orientale, en jade, en silex, etc., des scies en silex, des pointes de flèches en silex d'une finesse d'exécution admirable, des arcs en bois d'if, des épingles à cheveux en os ; dans les stations les plus rapprochées de nous, des céréales, des mortiers et meules — pilon à broyer les grains des poteries grossières fabriquées à la main, de la toile tressée en fils de lin, des cordes, etc. Parmi les fruits, la pomme, la poire, la cerise, la prune, la noisette ; parmi les animaux, la chèvre, le mouton, le porc, le cheval, le bœuf, le chien, le loup, etc., etc. (LE HON, *L'homme fossile en Europe).*

Selon M. de Lapparent *(Traité de Géol.,* 1882, page 1078), les peuplades qui, à l'époque quaternaire, habitaient nos contrées, ont dû être assez indépendants les uns des autres pour que leur outillage ait présenté à un moment donné de notables différences. Quant à l'époque néolithique, qui se relie par des transitions insensibles aux époques historiques, elle paraît assez nettement séparée des précédentes pour que beaucoup d'auteurs admettent un *hiatus* complet. Les restes de l'homme et les témoignages de son industrie, où le bronze s'unit bientôt à la pierre polie, ne s'y montrent associés qu'à des animaux domestiques, qui faisaient défaut dans les autres phases. Peut-être l'Europe a-t-elle été dépeuplée à la fin des temps paléolithiques, par la rigueur du froid, en attendant un radoucissement à la faveur duquel une population nouvelle venue de l'Orient avec sa civilisation propre, et déjà adonnée aux travaux agricoles, aurait pris de nouveau possession du pays. Il semble que sur notre sol les deux civilisations ne dérivent pas directement l'une de l'autre.

Revenons à notre Forez, la distinction entre les deux âges du silex taillé et celle de notre pierre polie étant maintenant bien définie.

La hache en pierre polie que j'ai trouvée au commencement d'avril dernier, à la surface du sol, dans un sillon sablonneux du terrain tertiaire supérieur, provient de la propriété de M. le baron des Perrichon, près de la rive gauche du Vizézy, en face du lieu dit la Roche, situé sur la rive gauche dudit ruisseau. Elle est en pierre blanche, douce au toucher, fibrolithe ou *chlorite*, d'une longueur de quinze centimètres, en comptant deux centimètres pour le petit bout manquant ; son taillant a une largeur de six centimètres ; elle présente deux rainures dans le sens de la plus grande largeur, dont je ne saisis pas la destination, à moins que ce ne soit une marque de fabrique ; elle offre des vénicules rougeâtres qui pourraient être métallifères. A coup sûr elle n'est point faite avec une roche du pays. J'ai ramassé tout auprès diverses pointes de silex pouvant se mettre à l'extrémité de flèches ; et des débris de poterie rouge grossière, non cuites à l'intérieur, également signalées par M. Brassart, lesquelles peuvent être contemporaines de la hache taillée aussi bien que de la hache polie.

Dans le même mois d'avril dernier, j'ai ramassé, sur la rive gauche de la Loire, à Craintilleux, en aval du village, une hache-couteau de dix centimètres de longueur, en forme d'amande, nettement polie pour la confection du tranchant ; le petit bout cassé. Cet instrument est en *phonolithe*, roche basaltique qui abonde dans la Haute-Loire.

Poursuivant mes recherches, j'ai trouvé à Saint-Rambert, entre le Bonson et la ville, sur les bords de l'ancieune voie dudit Saint-Rambert à Saint-Marcellin et aux environs, quatre autres specimens très remarquables d'instruments en phonolithe : 1° une grande hache, retaillée par un bout, de seize centimètres de longueur ; 2° une hache en forme de poire, taillant nettement poli, de quatorze centimètres de longueur, patine très forte indiquant bien son ancienneté ; 3° une hache-marteau de dix centimètres de longueur ; 4° une hache-couteau très primitive, de neuf centimètres de longueur. Si l'on examine le taillant de quatre de ces pièces, à biseau inégal, on les dirait sortis de la main du même ouvrier.

Enfin, à Saint-Galmier, j'ai ramassé un grattoir de quatorze centimètres de longueur, aussi en phonolithe. Déjà en 1881, fin octobre, j'avais ramassé, sur le territoire de Cuzieux, au lieu dit Grand-Clos, propriété de Mme veuve Desjoyeaux, sur la rive gauche de la Coise, un couteau en phonolithe, à angles bien conservés, d'une longueur de onze centimètres, et tout récemment j'ai trouvé à Feurs, un grattoir de la même substance, un peu émoussé, de huit centimètres de longueur.

Voilà donc huit specimens d'outils en phonolithe trouvés principalement autour de Saint-Rambert, outils montrant la trace de la polissure, et appartenant évidemment à une même peuplade. Je puis en conclure, notamment, que Saint-Rambert est une ancienne station gauloise. Cette opinion se corroborera certainement par d'autres découvertes.

Ayant entendu dire par M. Ayel, de Balbigny, que des outils de pierre avaient été trouvés en assez grand nombre aux environs d'Amions, je m'y suis rendu, en mai, à mon premier loisir ; et, en effet, M. Bertiquet père, demeurant à Joux, commune d'Amions, a recueilli sept specimens très remarquables, dont trois sont en possession de M. Beaujeu, maire de Saint-Germain : deux haches en quartzite de dix centimètres de longueur, un taillant de hache en dérite, très bien polie ; quatre ont été, comme les premières, donnés par M. Bertiquet à M. Perraud, juge de paix : une très jolie hache-couteau, parfaitement polie et conservée, de dix centimètres de longueur, une hache *taillée*, en schiste vert de la localité, une hache en grès de dix centimètres et un taillant également en grès, sortant, on le dirait, de la main de l'ouvrier ; ces trois derniers échantillons m'ont été généreusement donnés par M. Perraud. Sur la rive droite de l'Isable, j'ai trouvé un grattoir en porphyre rouge, grossièrement taillé ; et un taillant de hache-couteau parfaitement poli, à biseaux d'angles inégaux, cette dernière trouvaille a été faite dans les champs de sépulture dont je parlerai ci-après.

Il y a donc lieu de voir à Amions l'emplacement d'une

ancienne station d'hommes préhistoriques aux diverses époques : La hache taillée, en schiste vert, de M. Bertiquet père, correspondrait approximativement à l'époque de la hache en silex de M. Thiollier ; les haches polies, en diorite et en grès, du même Bertiquet, correspondraient à l'époque néolithique de ma belle hache de Poncins, et à celle en phonolithe que je signale à Saint-Rambert et au sud de la plaine du Forez.

Mais à Amions on trouve ce que je pressens à Saint-Rambert : la trace d'unc longue habitation de nos ancêtres. On en jugera par les détails suivants, que je fais précéder d'un précis historipue.

SÉPULTURES GAULOISES D'AMIONS VERS LE COMMENCEMENT DE NOTRE ÈRE

(Saint-Rambert ville gauloise.)

Nous avons dit que dans nos pays les hommes des mammouths et du renne (phase paléolithique), ensevelissaient leurs morts, en mettant auprès d'eux des provisions de voyage et les armes dont ils s'étaient servis.

Les galls ou gaulois, a dit César, brulaient leurs morts, de même que les Romains ; toutefois, on sait qu'ils les ensevelissaient aussi quelquefois dans ces deux pays. Quand ils étaient réduits en cendres, ils mettaient les cendres dans des urnes ou des sarcophages ; c'était l'usage le plus général.

L'antiquité expliquée de Montfaucon relate la découverte au siècle dernier, aux environs d'Evreux, de tombes où l'on a trouvé plusieurs corps ayant une hache de pierre polie sous la tête. Dans les dolmens, attribués généralement aux Gaulois, on ne trouvait point d'ossements, et c'est un argument contre ceux qui attribuent ces édifices aux Ibères, lesquels existant certainement à l'âge paléolithique, ensevelissaient généralement leurs morts. Et quant aux pérégrinations des Gaulois dans toutes les parties du monde, où l'on trouve des dolmens, elle est fort admissible : ainsi, aux environs de Tunis, on a trouvé une inscription gauloise, d'après M. Victor

Duruy ; nos ancêtres ont donc pu, puisqu'ils ont assiégé Carthage, s'étendre au-delà en Afrique et construire ces dolmens, visités et décrits par le général Faidherbe.

On sait que les Gaulois avaient formé un premier royaume en Italie, en 1364 avant J.-C., sous le nom d'Ombrie (Am. Thierry), et qu'il en furent expulsés trois siècles plus tard par les Etrusques, émigrés du nord de la Grèce. Ce peuple, bien supérieur en civilisation, connaissait l'art de construire des forteresses et de ceindre les places d'habitation de murailles élevées et solides, art nouveau pour l'Italie, où tout se bornait à rassembler au hasard de grossières cabanes, sans plan et sans moyens de défense. Je cite ces dates pour servir de point de départ à l'amélioration des constructions dans la Gaule, qui dut emprunter l'exemple des Etrusques, à une époque ultérieure.

En religion, les Gaulois adorèrent d'abord le tonnerre les astres, l'océan, les fleuves, le vent, c'est-à-dire les forces de la nature. Plus tard, sans doute, les Druides apprirent au peuple à adorer les forces morales et intelligentes ! Hésus, le génie de la guerre, Teutatès, celui du commerce et l'inventeur des arts. « Une croyance que cherchaient à répandre les Druides, c'est que les âmes ne périssent point, et qu'après la mort elles passent d'un corps dans un autre ; le mouvement des astres, l'immensité de l'univers, la grandeur de la terre, la nature des choses, la force et le pouvoir des dieux immortels, étaient le sujet de leurs discussions, qu'ils transmettaient à la jeunesse. (Victor Duruy, d'après les commentaires de César.) Les *ovates* ou devins et les prophétesses étaient alliés à l'ordre des Druides : telle est l'éternelle curiosité des peuples enfants, qui, ne sachent rien du passé, rien du présent, n'ont de souci que pour les ténèbres de l'avenir.

Mais, trois siècles environ avant notre ère, les chefs des tribus brisèrent, au milieu d'affreuses convulsions, le joug de la caste sacerdotale. A leur tour, les classes inférieuqes se soulevèrent, surtout les habitant des villes, les Druides s'unirent aux rebelles, et dans la plupart des cités s'organisa un gouvernement démocratique

plus ou moins mêlé d'éléments anciens. C'est au milieu de ces révolutions que César arriva.

C'est également vers le commencement de notre ère que les Gaulois se firent une religion comme celle des Romains. Leur dieu, *Teutatès*, du commerce et des marchés, devint *Mercure* ; ils élevèrent des temples à Jupiter *mons jovis*. Le culte de Mercure a été fort en vogue dans les Gaules, non seulement avant la conquête romaine, mais encore après. (MONTFAUCON, *Antiquité expliquée*, tome V, page 414.)

Comme suite à notre étude sur les habitants du Forez aux âges préhistoriques, il y a donc un vif intérêt à retrouver une cité gauloise aux derniers temps avant J.-C. ; c'est précisément ce que je crois avoir trouvé à Amions, en même temps que nos haches de pierre, et à Saint-Rambert.

Il existe à Amions une belle avenue portant le nom de place du Marché, sur le bord nord de laquelle on a trouvé plusieurs sarcophages, dans une terre et dans une vigne, près de la maison Geneste, ancien maire. Un de ces sarcophages est dans la cour de M. Genest. Sa longueur intérieure est $1^m,70$, sa plus grande hauteur $0^m,45$, sa plus grande largeur au fond $0^m,35$, en haut $0^m,45$, sa plus petite largeur au fond $0^m,20$. Son couvercle se voit comme seuil de la porte de la maison commune, l'épaisseur varie de $0^m,07$ à $0^m,05$. Ses parois sont inclinées ; il est en pierre, de grès siliceux que je crois reconnaître pour être celui de Blavozy (grès tertiaire, blanc et très-dur), c'est-à-dire qu'il serait venu par la Loire des environs du Puy, de même que certaines pierres du même grès que l'on voit au château de Montrond.

D'après M. Geneste, il existait des sarcophages de différentes dimensions, pour un enfant et pour une personne de six pieds de haut.

En comparant cette forme à tous les sarcophages romains de la collection de l'antiquité expliquée, on ne trouve rien de semblable à l'époque romaine. Dans la vigne, j'ai ramassé des poteries grossières, rouges et noires, un os de cheval, et un taillant de petite hachette en pierre polie d'un travail achevé.

Nous sommes donc en présence, à mon avis, d'un cimetière gaulois.

Le champ du marché rappelle Minerve.

Non loin de là, au lieu dit Joux, sur le flanc d'un petit vallon, on a trouvé quatorze urnes contenant des cendres et des ossements, sans traces de bronze ou autres métaux. C'est encore un cimetière gaulois. Le mamelon couronné de bois *mons jovis* pouvait recevoir un temple à Jupiter : nul doute que ce nom de *Joux* ne s'y rapporte.

Amions est donc, selon toute apparence, une ville gauloise des derniers temps qui ont précédé l'ère chrétienne.

Je sais qu'on y a vu le médiolanum de la table de Peutenger, mais sans raisons suffisantes, car les distances à Lugdunum, portées sur cette table, ne coïncident pas. M. le baron de Rostaing placeavec plus de probabilités à Moingt la station de médiolanum ; il y a là des vestiges romains et les distances coïncident ; il aurait eu un premier *forum* ou *forus* à Saint-Symphorien-le-Château, d'après M. de Rostaing, et ce n'est que longtemps après que les Romains choisirent Feurs pour un Forum, d'après le même auteur. Quoiqu'il en soit, Saint-Symphorien était un ancien oppidium gallo-romain, d'après M. l'abbé Roux.

Soit dit en passant, il y a près de Saint-Symphorien-le-Château, non loin de la route de Duerne à Feurs, le *Crêt de la Faye*, qui est un souvenir gaulois (Crêt de la Fée) ; et le nom de La Rajasse ne serait-il pas une réminiscence d'*ara jovis* ?

Quant à Saint-Rambert, nul doute que les instruments en pierre polies que j'y ai trouvés, n'indiquent une station importante. Dans les champs, sur la route de Saint-Marcellin, on trouve de nombreuses tuiles romaines qui annoncent une agglomération dans ce lieu, pouvant faire suite à une station gauloise ; la voie de Saint-Marcellin, faisant suite à celle d'Usson, peut-être sur l'emplacement d'un ancien chemin celtique, ainsi que cela a été constaté mainte fois : enfin, le camp romain d'Issaloire peut indiquer une pleuplade à surveiller dans le voisinage, comme Saint-Rambert.

RÉSUMÉ

Les anciens habitants du Forez, aux âges préhistoriques et dans les derniers siècles de notre ère ; — je crois avoir justifié mon titre par cette étude sommaire des instruments façonnés de main d'homme : 1° à l'époque paléolithique, à Poncins et à Amions ; 2° à l'époque néolithique, au même lieu de Poncins, à Amions et à Saint-Rambert.

La pierre qui a servi à la confection de ces instruments n'est pas la même dans ces trois localités : silex à Poncins, schiste et grès à Amions, basalte-phonolithe à Saint-Rambert.

Je revendique la priorité pour cette série d'instruments en phonolithe, signalés aux environs de Saint-Rambert.

Charmant pays de Forez, où je suis né, où repose ma famille, tu nous offres de vastes sujets d'étude et d'enseignements. Et ces antiques habitants que nous entrevoyons pendant une longue série de siècles avant l'ère chrétienne, ont apprécié, comme nous, ton séjour.

Saint-Galmier, 20 mai 1883.

EXCURSIONS FORÉZIENNES

Archéologiques et Historiques

Par le Dr RIMAUD.

TROISIÈME PARTIE

—

Je ne suis pas comme certain personnage de Molière « qui pour peu qu'il absentât de chez lui, croyait devoir promener son esprit sur tous les fâcheux accidents que son retour pouvait rencontrer » ; se figurer sa maison brûlée, son argent perdu, sa femme morte, son fils estropié, sa fille..... autant rester dans sa maison. A dix kilomètres de chez moi, je laisse les soucis, les inquiétudes ; dans ma besace, je mets derrière le positif et devant l'idéal.

C'est surtout quand le soleil revient d'exil, quand l'air est tiède et embaumé et que la nature rouvre ses concerts, qu'on sent le besoin de la campagne, de la verdure, du mouvement.

Alors, la jeunesse ne marche pas, elle sautille ; le vieillard lui-même se redresse et lève la tète ; c'est ainsi que sur les vieux troncs d'arbre poussent encore des rameaux qui donneront des fleurs, sinon des fruits.

A cette époque de l'année, l'air des champs a de merveilleuses propriétés ; dans la rapide et vigoureuse poussée des parties vertes des bois et des prairies, une notable quantité d'oxygène est rendue libre, tandis que son acide carbonique est absorbé pour la nutrition des végétaux.

Hâtons-nous donc de prendre le bâton du touriste ; nous voilà aux premiers jours de mai et nous n'avons pas encore entendu le chant du rossignol.

Nous allons nous rendre directement à Montrond, à petites journées, bien entendu, et de là, de cette nouvelle station thermale, nous rayonnerons tantôt au nord, tantôt à l'est ou à l'ouest, suivant que soufflera ou Notus ou Borée.

Puisque nous voyons fuir derrière nous la flèche du clocher d'Andrézieux, je citerai le passage suivant tiré de la Géographie ancienne des Gaules, de Walkenaer : « J'adopte l'ingénieuse conjoncture de Danville, que le surnom d'Anderetiani donné aux mariniers de la flotte de Paris, provient du nom d'Andrézi, village avantageusement situé au-dessus de la jonction de l'Oise avec la Seine. » (2e vol. page 449.)

Ce nom d'Andrézi a tant de rapport avec celui de notre Andrézieux, qui a dû être et qui est encore une station de nautonniers et de pêcheurs, qu'il n'y aurait rien d'étonnant que notre bourgade ne lui dût son nom. Comment ? c'est ce que nous ne savons pas ; peut-être par quelque migration.

Nous voici dans la plaine ; la sécheresse ne s'est pas encore fait sentir ; les prairies et les blés forment de vastes tapis d'un vert tendre et les cerisiers semblent couverts de neige, tant leurs fleurs sont abondantes.

Bientôt apparaissent à la fois le clocher de l'église et la tourelle du château de Bouthéon. Les rues de ce village sont propres, les habitations indiquent l'aisance, plusieurs sont de jolies maisons de campagne, ses places sont ornées de belles croix en Volvic, récemment édifiées ; tandis qu'ailleurs le fanatisme anti-religieux les renverse. « Tant que l'humanité n'aura pas à se prosterner devant un idéal plus beau, plus humain, plus divin que la vie et la mort de Jésus, le Christianisme est à l'abri de toutes les attaques (1). »

---

(1) E. Quinet.

Il est juste que notre première visite soit pour la maison de Dieu.

Ce n'est plus l'ancienne et vénérable petite église dont un acte du XII[e] siècle fait mention. La chapelle dédiée à saint Laurent, son patron, devait être la partie la plus ancienne, tandis que celle de la Vierge avait quelques traces de sa réserve au château.

L'extérieur de la nouvelle église flatte l'œil par son architecture, par les beaux matériaux de sa construction, par son beau clocher et par sa position. Devant sa façade, point de cabarets, mais une terrasse qui domine la plaine avec son ravissant horizon, en sorte que le soleil couchant l'inonde de ses feux, et fait regretter que son portail ne soit pas d'un plus grand style.

Ce temple tient de l'ogive du XIV[e] siècle. Il a trois nefs dont les voûtes d'arête, avec de minces nervures, sont soutenues par des colonnes assemblées. L'abside a trois larges baies ; une barrière en pierre existe au niveau des transepts. Tous les autels sont en marbre, celui du chœur est bien fouillé.

Pourquoi ne dirions-nous pas que nous regrettons le joli petit autel en bois de l'ancienne église : ses gradins et ses niches dorés, ses sculptures, ses saints polychromes étaient pleins de charmes. L'œil trouvait à se réjouir pendant longtemps; il découvrait toujours quelques noûveaux et gracieux détails. Tandis que dans vos autels en marbre nu, tout est froid, tout est sec et anguleux. Il aurait été bien de l'avoir conservé dans une des absidioles.

Un vieux bénitier, avec la date de 1583, servait autrefois de fonts baptismaux qui sont aujourd'hui en marbre. Disons que pour une verrière moderne, les vitraux sont bien soignés.

Ogier, dans la *France par communes*, fait mention d'un rétable en bois qui représentait l'Ascension de Notre-Seigneur, dont il vante la beauté et le fini du travail. Qu'est-il devenu ?

Vous avez beau me dire que les nouvelles églises que vous construisez sont plus belles que celles qu'elles remplacent ; je n'en crois rien. Construites presque

toutes sur un même modèle, avec symétrie, et avec économie, rien en leur architecture, en leurs ornements ne vous étonne, ne vous saisit, ne vous attache. Trop d'uniformité détruit la beauté. D'ailleurs, la beauté est une chose si sainte, que l'homme y atteint rarement dans ses œuvres, et que Dieu ne la prodigue pas même chez la femme, le bouquet de la création. Supposez toutes les femmes d'une égale beauté et vous regretterez bientôt quelques défauts et même la laideur.

« A 1.000 mètres, au nord de Bouthéon, était un ermitage dit Notre-Dame de Consolation ; il était desservi, en 1614, par des religieux camaldules. Il a subsisté jusqu'en 1792 ; une ferme existe à sa place. » (A. BROUTIN, *Histoire des Couvents.*)

Bouthéon était de l'archiprêtré de Saint-Etienne et de l'élection de Montbrison ; le prieur de Saint-Rambert nommait à la cure.

Bouthéon a 835 âmes ; son altitude est de 403 mètres. Il est du canton de Saint-Galmier dont il est distant de 8 kilomètres.

LE CHATEAU DE BOUTHÉON

Il nous faut dire d'abord quelques mots de l'histoire de Bouthéon; notre visite sera ensuite plus fructueuse et plus agréable. D'ailleurs, et qu'on ne l'oublie pas, nous écrivons non pour les savants, mais bien pour les jeunes gens, pour les dames qui veulent avoir une idée des fastes de leur province, et à qui les gros livres font peur.

Le château de Bouthéon remonte dans quelques-unes de ses parties au XIIIe siècle. Il appartenait alors à une famille chevaleresque de ce nom. Après elle on trouve comme possesseurs Gaudemar et Etienne du Fay (de Fayno). Ces du Fay, qui paraissent originaires du Vivarais, étaient seigneurs de Saint-Jean-Bonnefonts. On voit encore sur cette paroisse, au hameau qui porte leur nom, les restes d'une maison forte. Cette seigneurie

fut réunie à celle de la Tour-en-Jarez, et les deux à celle de la Fouillouse. Robert de Chalus devint par alliance seigneur de Bouthéon, d'Entraigues et du Fay, vers 1380. Il agrandit considérablement ses possessions. Vers 1400, Agnès de Chalus, petite-fille de Robert, épousa Rodolphe de Layre, fils de Robert, seigneur de Cornillon et de Cuzieu.

Nous trouvons ensuite les de Joyeuse, branche de ceux de Saint-Didier-en-Velay. Vers 1400, Jeanne de Joyeuse, fille de Randon II de Joyeuse, épousait Gilbert de la Fayette, seigneur de Pontgibaud, maréchal de France, et lui apportait Bouthéon. Ce vaillant guerrier combatit avec Jeanne d'Arc au siége d'Orléans. Il passa ses derniers jours à Bouthéon où il se plaisait, et mourut en 1462. C'est le premier de sa race dont l'histoire fasse mention.

Un des fils de Gilbert, Antoine de la Fayette, marié à Louise de Montboissier, puissante famille d'Auvergne, n'ayant point d'enfants, vendit la seigneurie de Bouthéon à Jean II, comte de Bourbon, en avril 1462.

A Bouthéon était né Jean de Bourbon, fils naturel du comte Jean Ier. Ce château, appartenant alors aux de la Fayette, M. Broutin est porté à croire, un peu légèrement peut-être, que Jean de Bourbon était l'enfant d'une fille de ce nom. Jean n'en fut pas moins un des meilleurs évêques du Puy.

Un peu plus tard, Marguerite Bruaut, maîtresse de Jean II, comte de Forez, vivait à Bouthéon avec son fils Mathieu de Bourbon, dit le grand bâtard.

Jean II donna à ce fils la seigneurie de Bouthéon et la baronnie de Roche-en-Reynier. Ce fut Mathieu qui fit construire l'aile du nord de ce château. On y voit encore des M en bâtons noueux, des guidons et des pots à feu.

Mathieu ne se maria pas ; il mourut au château de Chambéon en 1504, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Montbrison. Cette seigneurie fit retour aux comtes de Forez.

Charles III, duc de Bourbon, connétable de France, et Suzanne de Bourbon, sa femme, vendirent, en 1519, la seigneurie de Bouthéon à Jean de Saint-Priest,

deuxième fils de Léonard, seigneur de Saint-Chamond.

Ces derniers ne la gardèrent pas longtemps ; en 1551, ils la cédèrent au prix de 2.892 livres à Guillaume de Gadagne, dont le père, Thomas, était déjà seigneur engagiste de Saint-Galmier.

Dès l'année 1554, Guillaume était sénéchal de Lyon, et, en 1588, gouverneur général des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Il fit de grandes réparations à son nouveau château. Partout on voit les armes des de Gadagne : De gueules à la croix dentelée d'or. Quant aux armes de Mathieu de Bourbon, on ne les trouve nulle part, si ce n'est, peut-être, sur la façade nord où l'on peut voir des écussons avec fleur de lys. Elles étaient telles : trois fleurs de lys avec une bande brochant.

Les de Gadagne avaient, à Lyon, près du temple des protestants, un bel hôtel que les amateurs vont encore visiter.

Guillaume légua seize écus d'or à chacune des vingt jeunes filles que devait choisir Jeanne de Sugny, sa femme, dans les seigneuries de Bouthéon, Mey et Miribel.

Une de ses filles, Diane de Gadagne, mariée à Antoine d'Hostun, eut un fils, Balthazard, qui succéda à son père, et, de plus, devint seigneur engagiste de la Fouillouse, de Saint-Bonnet-le-Château, de Marclop, de Veauche, Périgneux, Meys et Miribel.

Balthazard mourut à Bouthéon en 1640 ; il fut enterré dans l'église de cette paroisse, auprès de sa femme, Françoise de Tournon. Son cœur fut déposé à Notre-Dame de Grâces, où il avait fait construire une chapelle.

« Balthazard de Gadagne donna à l'Hôtel-Dieu de Veauche une rente annuelle de 220 livres, pour doter, tous les ans, deux filles pauvres choisies à Bouthéon ou à Veauche, par le supérieur de Notre-Dame de Grâces.

« A cette fête, la noblesse des environs se donnait rendez-vous dans les grands appartements du château, et la foule sur les pelouses du parc. La rosière, couronnée dans l'église du village, était ramenée en grande pompe au château, et admise à la table des seigneurs.

La fête se terminait par des danses ; le bal s'ouvrait par un quadrille officiel, dans lequel figurait la rosière, dansé sur la plateforme de la grosse tour, à la vue et aux applaudissements de la foule répandue dans le parc ; puis les danses continuaient sur les pelouses ou dans les salons du château. » (A. BROUTIN, *les Châteaux du Forez*.)

Ces fêtes furent interrompues à la mort de leur fondateur ; l'église de Veauche s'étant approprié la rente de 220 livres destinée aux rosières.

Balthazard laissa une nombreuse postérité ; il institua héritier son fils puiné, Roger de Gadagne d'Hostun, non sans contestations et non plus sans procès, qui ne prirent fin qu'au mariage de Louise-Charlotte de Gadagne avec son cousin.

Cette union ne dura qu'un an, Louise-Charlotte perdit son époux à la suite d'une blessure reçue dans un combat. Elle se maria bientôt après en secondes noces avec Renaud Constant, comte de Pons d'Hostun, dont elle eut un fils, Louis-Henri. Elle mourut en 1750, laissant 3.000 livres aux pauvres des diverses paroisses de ses terres.

Cette noble comtesse avait rétabli à Bouthéon la fête des Rosières, et fondé — tant le bon exemple est contagieux — une nouvelle rente de 220 livres, qui devait servir de dot, chaque année, à une jeune fille choisie toujours par l'abbé de Notre-Dame de Grâces.

Cette belle et touchante cérémonie se continua jusqu'en 1793, époque où l'on ne dotait pas les vierges mais bien les filles-mères.

Je sais que le poëte a dit :

Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe !
Qui sait sous quel fardeau sa pauvre âme succombe ;

et que souvent pour la relever il suffit :

D'un rayon de soleil ou d'un rayon d'amour !

Mais il y a une différence entre l'insulte et la récompense.

Faisons donc des vœux pour que le maître ou la gracieuse maitresse de céans rétablissent les fêtes de la

rosière. Il y a tant de jeunes filles qui ne se marient pas faute d'une dot ! L'amour est plus rare qu'on ne pense : combien peu ont mordu à ce beau fruit.

Je trouve ce legs des Gadagne un des mieux entendus, un des plus méritoires.

Les maîtres de Bouthéon, habitant Paris, négligèrent l'entretien de leur château, et on sait combien dépérissent vite les bâtiments abandonnés.

Un membre de cette famille, Louis-Henri de Pons, qui prenait le titre de baron de Bouthéon, conduisit à l'autel la dernière jeune fille dotée par la générosité des Gadagne.

« Bouthéon appartenait, vers 1800, à M. Grailhe de Mantaima, écuyer, contrôleur des actes des notaires de Montbrison, qui fut élu secrétaire de l'assemblée du bailliage de Montbrison, dont il était membre, dans l'ordre de la noblesse, tenue en 1789, ponr la nomination des députés aux états généraux. » (A. BROUTIN.)

Il lut à cette assemblée un mémoire sur les réformes des impôts qui fut remarqué.

Cette famille se continue à Lyon sous le nom de baron Grailhe.

Bouthéon passa ensuite à M. Praire Nézieux, puis à la famille Thiollière, et fut acquis en 1879, par M. Claude Coignet, de Saint-Etienne.

Ainsi marche la roue de la fortune : la terre de Bouthéon qui avait été acquise des de Saint-Priest en 1551, par les de Gadagne (1) enrichis dans le commerce des soies et de la banque, passa de nouveau à un négociant de Saint-Etienne, grâce au commerce des rubans de soie.

Voici comment décrit Bouthéon Anne d'Urfé, à la fin du XVIe siècle : « ..... Ce château est fort, estant bien flanqué de quatre grosses tours, entre lesquelles il y en a une, la plus belle de toute cette plaine. Il est foussoyé de bons grands fossés à fond de cuve avec de bonnes et grandes casemates ; il a deux belles et grandes salles

(1) « Il n'y avait guère à Lyon qu'une noblesse issue de négoce, et qui ne tenait ses parchemins que de l'échevinage, mais elle était ambitieuse, elle clouait partout ses écussons de fantaisie et aspirait à monter. »

accompagnées à chacun bout de très belles chambres, accommodées d'arrières chambres, garderobes et cabinets, et bref bâti par le bâtard Mathieu de Bourbon. Il y a une fort belle galerie close, deux ouvertes et une terrasse sur le devant ; deux belles cours, un beau jardin, et tant d'aultres commodités que je serai trop long à les conter. » *(Description du païs de Forez.)*

Bouthéon marchait vers sa ruine, — comme toute œuvre de l'homme — chaque jour une pierre s'en détachant ; lorsque pour son bonheur, il passa, comme nous l'avons déjà dit, en la possession de M. Coignet.

Nous n'ôterons pas aux touristes, par la description de ce château, le plaisir de la surprise. Qu'ils aillent donc en juger par eux-mêmes ; le propriétaire se fait un plaisir d'en ouvrir les portes aux visiteurs.

Disons seulement que toute l'aile du nord a été refaite, que la belle tour du couchant a été remise en son état primitif, et que celle du levant, qui avait disparu, a été relevée : elle contient maintenant la chapelle.

N'oublions pas de mentionner les grandes et belles cheminées, les beaux meubles antiques qui décorent les appartements et feraient croire que nous sommes au beau temps des Gadagne.

VEAUCHE

On s'attarderait volontiers sous les beaux ombrages du parc de Bouthéon ; car là, la nature ne le cède en rien à l'art ; mais Veauche nous attend qui, comme la plupart de nos paroisses de campagne, ne manquera pas de nous offrir un grand intérêt.

Veauche est une petite commune aristocratique ; en effet, les balmes de la Loire qui coule là-bas, profondément, sont dominées par de belles maisons de campagne appartenant aux bonnes familles de Saint-Etienne. De leurs terrasses on jouit du beau panorama de la plaine, et les balmes, quoique trop pentueuses, forment des bosquets, des jardins très agréables pendant les fortes chaleurs.

Nous signalerons aux amateurs le gentil chalet de M. A. Gerin.

« On a voulu dire que les religieuses de Joursey, Bénédictines de Fontevrault, s'établirent d'abord à Veauche, vers 1130; mais aucune preuve ne vient à l'appui de cette opinion ; ce qui a pu y donner lieu, c'est que Veauche avait, dans le moyen âge, un petit prieuré de Bénédictines, dont les bâtiments, qui subsistent encore, servent de cure. Une église existait à Veauche, vers 960 à 1000. Un seigneur nommé Cherpinel, qui en était possesseur, en fit la cession à Savigny. » (A. BERNARD.)

L'église actuelle, qui se trouve enchevêtrée entre des maisons, et dont l'abord est difficile, est certainement une des plus anciennes du Forez ; aussi, en pénétrant dans son intérieur, on éprouve une joie douce, indicible ; on s'avance lentement, avec respect, certain que quelques surprises agréables vous sont réservées.

Elle a trois nefs, les latérales très étroites ; la voûte d'arête avec nervures très minces sont, chose assez rare, supportées par des colonnes rondes et par des piliers, les uns carrés et les autres pentagonaux. Le dernier pilier, à droite par rapport au spectateur, est plus fort que son congénère ; il en est de même du pilier correspondant qui supporte l'arc doubleau du chœur : Cette différence est due à l'effort qu'ils doivent faire pour supporter le clocher. Remarquez que les arcs doubleaux indépendants des voûtes leur donnent du nerf et de la force sans les alourdir.

Les murs latéraux des basses nefs sont solidifiés par des arcs aveugles, dont les retombées portent sur quatre colonnes du même ordre que celles qui sont au portail, et séparées par des pilastres avec chapiteaux à ornements géométriques. Le portail, qui a été refait depuis peu, et bien tristement, n'est antique que par ses colonnes et leurs chapiteaux qui supportent son archivolte. Il est probable qu'un porche l'abritait.

Ce temple paraît être de trois époques ; le portail et les deux premières travées sont du style byzantin, la troisième travée peut être du XIVe siècle, tandis que le chœur et les chapelles sont du XVIe.

L'abside, qui primitivement a dû être en cul de four, est maintenant pentagonale ; de ses trois ouvertures une seule a été conservée ; c'est une vaste baie à colonnettes et tréflée. On mettait alors trois vitraux en l'honneur des trois personnes de la Trinité.

Le grand autel est un beau tombeau en bois avec gradins sculptés et dorés, relevés de plusieurs petites niches habitées par des personnages de la Bible, pleins d'expression.

La Gloire qui surmonte le tabernacle est une superbe couronne ornée de têtes de petits anges perdus dans les nuages ; le tout entièrement doré.

Les absides se terminent carrément et forment des chapelles. L'autel de la Vierge est moderne, par conséquent en marbre, suivant la mode ; ce qui jure un peu avec la statue de Marie, qui est en bois doré. Là, comprise dans le mur, est une crédence en pierre, grossièrement travaillée, avec la date de 1519. Elle devait servir à y placer les burettes.

La chapelle correspondante est dédiée au Sacré-Cœur, dont elle contient une mauvaise statue. Je ne sais quel saint elle a remplacé ; probablement saint Pancrace, patron de la paroisse, dont on voit l'image dans un détestable vitrail. Ce saint, martyrisé à Rome, en 304, était invoqué contre les gelés du printemps, sa fête tombant le 12 mai.

Trop souvent on chasse un saint très ancien pour le remplacer par une nouveauté. Déjà M. Didron signalait, dans ses annales, cette triste tendance : « On a vu, dit-il, dans une cathédrale, une chapelle placée sous l'invocation de saint Thomas-Becket, recevoir saint Vincent-de-Paul et renvoyer l'archevêque à Cantorbéry.

« Dans une autre, sainte Philomène a mis à la porte sainte Catherine. La dévotion au Sacré-Cœur a chassé, en maint endroit, les anges, les apôtres, la Vierge même. » *(Annales archéologiques, 1845.)* Je tremble pour mon saint Pancrace.

Dans une branche du transept est un tableau représentant saint Joseph ou saint Vincent, dans un cadre formé par une belle guirlande de vigne. Sur les gradins

de l'autel sont plusieurs reliquaires. Au pied d'une colonne, un bénitier en granit, assez matériel, repose sur un lion qui soutient un écu sans armes, avec la date de 1555.

Le clocher est une tour carrée forte et solide, à fenêtres plein cintre, avec toiture à quatre pans, surmonté d'un clocheton. Il est question de le remplacer par une flèche, en y employant un don fait par M. Michel Balay, qui, de son vivant, avait une campagne en cette paroisse. Les églises de cette époque n'ayant pas de flèche, nous aimerions autant qu'on employât cet argent à d'autres réparations ; par exemple, à remplacer les vitraux qui sont par trop mauvais, ou à dégager l'église.

Par ce court aperçu, on voit combien est intéressante pour l'archéologue cette petite église et combien il est désirable qu'on la conserve, qu'on la restaure sans la dénaturer, sans lui enlever rien de son cachet.

La symétrie a toujours quelque chose de triste ; d'un premier coup d'œil, on embrasse tout ; point de surprise agréable comme dans les monuments où règne une certaine diversité pleine d'harmonie.

Histoire de Veauche. — Antoine d'Hostun, marquis de la Baulme, beau-fils de Guillaume de Gadagne, acheta de Jacques-André d'Apchon la terre et seigneurie de Veauche.

Nous avons vu que, en 1789, un Pons de Bouthéon prenait le titre de seigneur de Veauche.

Veauche paraît avoir eu un château-fort dont il ne reste pas la moindre trace. Nous trouvons en effet que Aimé Verd, seigneur de Chenereilles, bailli de Forez en 1414, un des familiers de la duchesse Anne de Bourbon, en sa cour de Cleppé, puis de son fils Jean, quoique prisonnier en Angleterre, reçut en donation, pour ses bons services, la forteresse et la seigneurie de Veauche.

« Le 1er juin 1426, le même duc Jean, toujours prisonnier des Anglais, par une nouvelle donation datée de Leicester, transféra à Marie Verd, fille d'Aimé, le droit de succéder à son père dans la possession du château de

Veauche ; en considération de ce que le seul fils d'Aimé Verd était incapable d'avoir des enfants. Enfin, le 10 avril 1435, Charles de Bourbon, comte de Forez, successeur du duc Jean, confirma et ratifia en faveur d'Aimé Verd, la donation de la forteresse de Veauche, que son père lui avait faite pendant sa captivité, avec substitution à sa fille.

« En dépit de cette donation et ratification, la seigneurie de Veauche fut contestée, vers 1480, à Arthaud de Saint-Germain d'Apchon, gendre et héritier d'Aimé Verd, par le maréchal de France, Gilbert de la Fayette, seigneur de Bouthéon. Mais un arrêt du Parlement de Paris, du 16 mai 1483, débouta le maréchal de ses prétentions. » (A. Broutin, *les Châteaux du Forez.*)

La plus jeune des filles d'Aimé Verd, en épousant Arthaud V d'Apchon, lui porta la seigneurie de Veauche dont elle avait hérité, tant par le testament de son père, que par la donation du duc de Bourbon en sa faveur. Aussi Arthaud prenait les titres de seigneur de Montrond, Chenereilles, Veauche, Chambon et Rochetaillée. Il mourut en 1486.

Un bac mettant en communication la rive droite de la Loire sur laquelle est assis Bouthéon, avec la rive gauche, nous pouvons facilement aller visiter Veauchette que nous apercevons à nos pieds, tandis que un peu plus loin pointent les clochers de Saint-Cyprien et de Craintilleux. Mais nous avons déjà parlé de ces villages qui offrent du reste peu d'intérêt, leurs églises étant de date récente et leur histoire bien courte.

Craintilleux était paroisse de la justice de Veauchette, ces deux bourgades ayant le même seigneur.

Quant à la seigneurie de Veauchette, nous trouvons dans les *Fiefs* de Sonyer du Lac, que Bérard de Veauche en avait prêté l'hommage en 1333 ; que Ferrand de Veauche, seigneur de Veauchette, l'a prêté de sa maison de Veauchette et appartenances, le 21 juillet 1441. En 1499, noble Jacques de Veauche était seigneur de Veauchette.

« Just-Antoine-Marie-Germain, marquis de Rostaing, mestre des camps de cavalerie, chevalier de Saint-Louis,

bailli d'Epée de la province de Forez, au bailliage de Montbrison, en a prêté l'hommage le 9 avril 1772, et l'a renouvelé à cause du joyeux avènement du roi à la couronne, le 21 décembre 1776.

« M. de Rostaing, en sa qualité de bailli de la province, présida l'Assemblée de l'ordre de la noblesse à Montbrison, en 1789 ; et fut nommé député aux états généraux. Le Forez possède encore une branche de cette famille, non plus à Veauchette aliéné depuis quelques années à M. de Sasselanges du Velay, de la famille de Saignard. » *(Les Fiefs du Forez.)*

Les Rostaing de la marine qui résident à Montbrison ne sont pas de la famille de Rostaing de Veauchette.

Veauchette était une annexe de la paroisse de Veauche ; il est maintenant du canton de Saint-Rambert. Trop souvent la Loire, dans ses grandes crues, ravage les terres de cette bourgade.

CUZIEU

En quittant Veauche, on suit un beau chemin bordé d'arbres qui bientôt donneront de l'ombre aux voyageurs de la plaine : c'est la route nationale de Saint-Etienne à Roanne. On laisse à gauche le domaine de Saint-Genest, ensuite la commune de Rivas, petit fief démembré de Sury et dont M. de Rostaing vendit la seigneurie, en 1740, aux religieuses de Joursey. Il y avait aussi dans cette paroisse un petit prieuré qui avait pour titulaire, en 1788, M. Brottier, archidiacre, chanoine de Sainte-Marguerite-de-Vezelay.

La distance de Veauche à Cuzieu n'est que de 5 kilomètres ; aussi bientôt s'élève au-dessus des arbres, le clocher de son église. Déjà, nous avons aperçu la cheminée d'une machine à vapeur, mais elle ne fume pas. C'était probablement l'usine où M. Boucherie pratiquait l'injection de ses bois.

Le bourg de Cuzieu n'est composé que du château, de l'église et de deux ou trois maisons. Le château est un simple bâtiment carré, sans caractère aucun, assez mal dégrossi, percé de vilaines ouvertures. Une tour en poivrière existe bien à un de ses angles, mais elle est toute récente et d'une structure assez lourde.

L'intérieur est confortable, mais n'a rien de digne de remarque ; cependant, deux cheminées Louis XV ont des guirlandes de fleurs assez bien fouillées. Dans ce moment, le propriétaire est en train de faire quelques réparations ; déjà, les communs, les bâtiments de ferme prennent le style simple mais gracieux des constructions du chemin de fer. Nous voyons avec plaisir qu'on commence par l'utile.

Mais si ce château — car l'habitation seigneuriale était censé être toujours un château ou au moins une maison forte — n'a rien qui attire le visiteur, sa position est admirable ; à l'est, il a la vue des riants coteaux de Saint-Galmier et de Bellegarde, tandis que de sa terrasse,

De la Loire, on suit les méandres,
Fuyant comme un boa d'argent,
A travers les bois, les prés tendres,
Villages et châteaux charmants.

L'église de Cuzieu était peut-être celle du château ; en effet, un chemin bien étroit les sépare et une porte latérale conduisait dans la chapelle des seigneurs du lieu.

C'est une basilique qui a la forme d'une croix latine. Sa nef est formée par une voûte d'arête, plein cintre, avec nervures et écu à leur point d'union ; il en est un qui paraît avoir les armes d'un cardinal. Le chœur doit être plus récent que la nef : en effet, l'abside est pentagonale, avec seulement trois baies géminées et trifoliées dans leur ogive. Son autel en marbre n'est pas trop mal. Un ciel bleu étoilé paraît fait pour détourner les gens de goût du paradis. Dans le bras droit du transept est la chapelle de la Vierge représentée par une de ces vieilles statues en bois doré que je préfère à ces saintes

en stuc, aux pommettes rosées, aux yeux en amandes, à la bouche en cœur.

L'autel qui est à gauche a pour rétable un tableau représentant un évêque, probablement saint Martin, patron de cette paroisse. Dans une petite niche de cette chapelle, remarquez la statuette de saint Denis qui fort placidement porte sa tête sous le bras. A côté se trouve une plaque de marbre noir avec cette épitaphe : « A la mémoire de Blaise Denis, seigneur de Cuzieu, mort en 1793. »

Un baptistaire en bois ayant la forme d'un édicule gothique, paraît avoir été le tabernacle de l'ancien maître-autel.

Les fenêtres n'ont que des verres coloriés ; je les préfère aux mauvais vitraux ; il vaut mieux savoir attendre et en avoir qui soient au moins passables.

Ce temple est donc très-convenable ; et bien des archéologues préfèrent, dans les petites églises, une nef sans collatéraux, en ce que le prêtre, soit à l'autel, soït en chaire, embrasse d'un coup d'œil tous les fidèles et se fait plus facilement entendre.

Les de Cuzieu, famille chevaleresque, s'éteignirent au courant du XIV[e] siècle. Un des neuf chevaliers, fondateur, en 1118, de l'ordre des Templiers, Hugues Pagan, était de la famille des Pagan, seigneurs de Meys et de Cuzieu en Forez. Hugues Pagan fut le premier grand maître de son ordre. Leur succession passa aux de Layre, originaires du Dauphiné.

« En 1441, Guillaume de Layre prêta l'hommage de Cuzieu.

« Cette seigneurie fut portée par Isabeau de Veyrac de Paulhan à Arnaud de Crussol, comte d'Uzès, fils d'Emmanuel Crussol, pair de France, et de Marguerite de Flagéhat sa seconde femme, fille de Pierre, baron de Flagéhat et de Marguerite de Rostaing.

« M. Pupil, lieutenant général, président en la cour des monnaies de Lyon, avait acquis cette seigneurie par contrat du 13 février 1716, de Pierre Presle, écuyer et de dame Anne-Angélique de Santilly, son épouse. » (Sonyer du Lac.)

Il était de la même souche que nos Pupil du Bourg-Argental. Bientôt, en 1735, il revendit à M. Blaise Denis, ancien échevin de Lyon, qui en prit le nom et fit rebâtir le château, par trop simplement, comme nous l'avons vu. Ce dernier seigneur de Cuzieu mourut à Lyon en 1793, de sa bonne mort, j'ai lieu de le croire, ne trouvant pas son nom parmi les victimes de la Terreur.

Ses armes étaient : d'azur à la bande d'argent chargée de trois écrevisses de gueules, accompagnée à sénestre d'étoiles d'or sans nombre et à dextre de besants d'argent.

La terre de Cuzieu passa plus tard à M. Ravel de Montagny, près Lyon. Il acquit en même temps celle de Maleval, commune de Saint-Héand, qu'il donna à un de ses enfants, tandis qu'il céda Cuzieu à son deuxième fils. Le premier fit prospérer sa fortune et mourut à Saint-Héand, membre du Conseil général de la Loire, en 1880. Le second dissipa son bien et fut obligé de vendre Cuzieu à M. Robert, dont la fille porta ce domaine à M. le docteur Boucherie, l'inventeur du procédé pour la conservation du bois. Son fils, M. Boucherie, en est actuellement possesseur.

Cuzieu est une commune du canton de Saint-Galmier, dont il est distant de 6 kilomètres. Sa population est de 600 habitants ; son altitude est de 381 mètres. Cuzieu fut autrefois une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice. Il y avait un prieuré en commande, de l'ordre de Saint-Augustin, sous le titre de Saint-Jean de Cuzieu et Chambost. Etait prieur, en 1788, M. de Castillion, à Grignan, qui nommait à la cure.

MEYLIEU

Pour aller de Bouthéon à Montrond, trois routes nous étaient ouvertes : le chemin qui marche ou la Loire, la voie ferrée et celle de terre. La première route serait bien la plus accidentée, la plus agréable, mais elle ne répond plus à notre vie brûlante, elle est presque aban-

donnée ; sur la seconde, une goutte d'eau réduite en vapeur vous mène avec la vitesse des vents, mais les stations sont rares et éloignées des villages. Nous prenons le chemin des vaches, comme le plus favorable au touriste, on s'arrête où et quand l'on veut : au milieu de sa route, au pied d'un arbre ; on cueille une fleur, on prend un insecte, on ramasse un caillou, on demande un renseignement au cultivateur, à la bergère que l'on rencontre ; j'aime assez çà. On est ainsi un peu distrait de la monotonie de la ligne droite, inconvénient des chemins de la plaine.

Puisque nous nous en trouvons bien, nous allons continuer à suivre la route poudreuse, à travers de vastes champs de blé où brillent déjà quelques coquelicots.

De Cuzieu à Montrond, la distance est de quatre kilomètres et demi. A peu près à la moitié du chemin, c'est-à-dire à deux kilomètres, apparaît à gauche un bien modeste clocher qui domine un gros village ; c'est Meylieu, ancienne paroisse dont Montrond n'était qu'une annexe.

Aujourd'hui, c'est l'inverse : c'est ainsi que sous Charles Ier, Feurs, ancienne capitale du Forez, fut supplanté par Montbrison, en 1441, qui le fut à son tour par Saint-Etienne, en 1856.

Meylieu est étendu sur une petite élévation qui cependant domine la plaine, à l'ouest. En me promenant dans ses ruelles, je ne trouve rien qui soit digne de remarque et je me dirige vers l'église.

Ce n'est vraiment qu'une pauvre chapelle où l'on officie à de rares intervalles ; elle n'a qu'une nef plafonnée, l'abside en cul de four est percée de deux ouvertures plein cintre dont une a été bouchée ; l'autel du chœur, en bois, est plus que simple. A gauche, a été ajoutée une chapelle avec voûte d'arête et nervures ; on y trouve la date de 1673. C'est le sanctuaire de la Vierge Marie, avec son éternel ciel bleu étoilé ; le devant de son autel en bois blanc peint, est en cuir repoussé, avec arabesques dorées ; c'est le seul objet qui attire un peu l'attention. Son unique porte surmontée d'un architrave

est fermée par des panneaux en chêne garnis de clous à têtes de diamants et protégée par une espèce d'auvant. Entre les rampants du pignon est une fresque représentant saint Pierre, patron de cette église. Son clocher est en partie fait avec des briques, comme celui de la Grand'Eglise de Saint-Etienne actuellement, mais il contient une cloche du XVIe siècle avec de belles lettres et de beaux ornements.

J'ai passé de nouveau à Meylieu, cet été, avec l'intention de chercher à lire l'épigraphe de sa cloche. Mais un violent orage, accompagné de grêle, fondit tout à coup sur la contrée, ravageant les récoltes sur pied, au grand désespoir du laboureur. Ce qui fait dire à La Fontaine :

D'en chercher la raison, ce sont soins superflus.
Dieu fit bien ce qu'il fit et je n'en sais pas plus.

Liv. XII, 8.

La nuit vint ensuite à pas rapides et je fus contraint de quitter les lieux sans avoir atteint mon but.

Du porche de cette église, la vue repose agréablement sur les rives boisées de la Coise et sur les champs de la plaine ; ce qui donne au cimetière qui l'entoure un charme plein de mélancolie qui nous a rappelé celui de la ville de Thiers. Point de monuments, point de marbres, quelques simples croix, seul monument qui convienne à la tombe de l'homme.

Meylieu, quoiqu'il ne soit plus paroisse, ainsi que nous l'avons dit, a conservé l'usage de son cimetière où repose sa petite population : c'est un privilége auquel il tient.

Lorsque je visitais cette chapelle, le fossoyeur achevait de creuser une tombe qui s'entr'ouvrait béante au milieu de la terre relevée sur ses bords, mêlée de paquerettes, d'ossements, de violettes et de renoncules. On ne creuse pas une fosse sans détruire mainte fleur qui n'en peut mais. Nous lui demandâmes pour qui il travaillait ; il nous répondit qu'on allait enterrer un brave garçon qui venait de mourir des suites d'une blessure reçue à Strasbourg.

A son départ, il était fiancé à une belle fille d'une commune voisine ; ils s'aimaient ; tous les dimanches, ils se voyaient chez leurs parents ; et quand Marguerite allait aux offices, il se tenait près du bénitier pour lui donner de l'eau bénite. Il semblait, à ces deux amants, que ce léger contact de leurs doigts mouillés d'eau sainte, devant Dieu, suivi du signe de la croix, était un doux présage de leur union. — L'amour donne de l'esprit et du sentiment.

Marguerite s'était mariée avec un autre, pendant l'absence ; ce qui fut pour lui un grand chagrin.

> Toute femme varie,
> Mal habile qui s'y fie,

ajouta notre homme que je supposai avoir été sacristain et quelque peu lettré ; ce qui n'est pas rare maintenant dans nos campagnes (1). Et l'homme donc ! lui dis-je.

Mais voilà le convoi qui s'avance suivi de tout le hameau ; j'entends le bruit sourd des pas et le chant interrompu du prêtre. Je ne reste que quelques instants à l'église, car elle a une fraîcheur humide qui pourrait bien me rendre compagnon du mort.

Le fossoyeur s'est retiré, sa besogne est faite, la terre attend. Instinctivement je m'approche de la fosse, et je reste debout le regard plongé dans l'abîme, entendant le lugubre *Dies iræ, Dies illa* qui a pour accompagnement les sanglots de la famille en deuil. Il est bon de s'accoutumer à l'idée de la mort

> Qui prend le fil devant le père,
> Et kieult la fleur devant le fruit (2).

Et je songeai qu'on doit être mieux dans cette terre molle, tiède, fraichement remuée, qui bientôt se couvrira de fleurs et de verdure, que dans ces caveaux des

---

(1) C'est ainsi que l'un de nous a rencontré, dans les environs de Salt-en-Donzy, une bonne femme, simple paysanne, qui connaissait toutes les inscriptions découvertes daus les environs de Feurs, et qui en aurait revendu à bien des Dianistes. Elle savait même par cœur quelques-unes des épigraphes du musée lapidaire de Lyon.

(2) Vieux poëte du XVe siècle.

cimetières de ville qui donnent le frisson rien qu'à voir leur noire gueule.

D'ailleurs, si tout ce qui a existé — la vie organique n'étant qu'un cercle admirable — doit rentrer dans le grand tout et revenir à la vie sous une autre forme, il est bien de laisser cette loi s'accomplir au plus tôt.

L'esprit rempli de ces pensées tristes à la fois et consolantes, je repris lentement le chemin de Montrond ; j'avais besoin de soleil.

Meylieu a toujours eu le même seigneur que Montrond, il ressortissait de la justice du château. Il était de l'archiprêtré de Feurs et de l'élection de Montbrison ; le prieur de Bellegarde nommait à la cure. Un vicaire résidait à Montrond et desservait Meylieu.

La petite chapelle fut ajoutée à l'église de Meylieu dans le courant du XVIIe siècle. Sur une de ses parois internes, on remarque une sorte de médaillon peint qui représente plusieurs cloches emboitées l'une dans l'autre, par allusion probablement au mot Basson (bas-son), nom d'une famille qui possédait une terre à Meylieu et dont la pierre tombale est dans ladite chapelle, avec la date 1648. Une des filles Basson épousa un Morel, notaire à Montbrison. Leur enfant contracta mariage avec J.-B. Brunand, de Saint-Etienne, lequel exploitait les mines de la Brunandière, près Beaubrun, et faisait déjà des agglomérés en 1756. Sa propriété du Grand-Coin, maintenant aux MM. Palluat, vendue 82,000 fr., fonds et tréfonds, en 1777, avait décuplé de valeur en 1823, date des concessions de la Loire. Brunand vint finir ses jours à Meylieu en 1791. L'aînée de ses filles se maria avec Victor Maussier, père de Balthazard, ingénieur et directeur actuel de la source Noël, à Saint-Galmier, un des promoteurs du sondage de Montrond.

—

MONTROND

Quidquid sub terra est, in apricum proferet ætas.
HORACE, Ep. I, 6.

En cheminant sans nous presser, en une bonne demi-heure, nous voici arrivé à Montrond : la route bordée de platanes est si bien entretenue.

Il y a quelques jours seulement, le voyageur étonné s'arrêtait bientôt devant une baraque en planches, d'où s'écoulait, à gros bouillons, une eau chaude de 26 degrés. C'était le résultat d'un trou de sonde pratiqué en ce lieu, à la profondeur de 525 mètres, par la Société anonyme des Sondages du Forez et du Roannais.

Aujourd'hui, une belle construction remplace ce provisoire, et permet l'exploitation de cette source minérale. L'eau recueillie au griffon par le buveur, s'épanche ensuite dans un grand bassin recouvert d'un élégant pavillon. Ce n'est pas sans motif que la science moderne s'enorgueillit ; mais combien elle a tort de mépriser l'idéal ; quoi donc en approche plus que la synthèse chimique, la photographie, que le télégraphe, le téléphone, le chloroforme qui suspend la douleur, que le trépan qui, à plus de 500 mètres, va s'assurer de ce que contient le ventre de la plaine du Forez.

Le poëte tient toujours du devin, voilà pourquoi Horace pouvait dire il y a 2000 ans :

Quidquid sub terra est, in apricum proferet ætas.

(Tout ce qui est couché dans le sein de la terre, le temps le mettra un jour au soleil.)

Nous visiterons bientôt, nous étudierons à loisir la fontaine de Montrond, mais pour cela il faut y prendre domicile pendant quelques jours.

Installé à l'hôtel, nous commençons par promener, pour faire connaissance avec le pays, et nous constatons avec plaisir que, grâce à la Loire, à la Coise et au vieux château, on pourra, avec le temps, faire de Montrond

un second Vichy. Mais je suis impatient de visiter en détail, les ruines du château, l'église, quelques maisons de campagne, la villa Borie, qu'un petit sondage a doté d'une eau pure et abondante, et les rives boisées des deux petites rivières qui se jettent près de là dans le fleuve.

Au milieu d'un bourg assez proprement tenu, sur une petite place ombragée de quatre platanes, s'élève l'église du village. Elle n'a rien de remarquable, son style est roman ; ses trois nefs reposent sur des piliers carrés avec colonnes appliquées, chapiteaux à simples torses. Le chœur est ce qu'il y a de mieux ; ses vousseaux à quatre arêtes ne manquent pas de hardiesse ; à la clef de voûte sont les armes des d'Apchon. Le fond des absidioles est perpendiculaire ; dans l'un est la chapelle de la Vierge, dans l'autre celle de sainte Barbe qui s'appuie sur une ancre comme patronne des mariniers. Les murailles sont blanches, les voûtes semées d'étoiles ; tout cela n'est guère beau.

Après l'église, le château : le soleil est encore bien au-dessus de l'horizon, nous avons le temps de lui faire une visite.

Le château. — Sur la rive droite de la Loire s'élève un monticule dont la roche est un grès dur, c'est l'assiette du château de Montrond. Sans avoir l'aspect grandiose des ruines de Couzan ou d'Urfé, ce château n'est pas moins imposant par ses vastes constructions, par ses tours et sa citadelle. Il forme un carré dont les angles sont soutenus par des tours de forme différente ; il avait deux enceintes. En arrivant par la gare de Montrond, la grande muraille dont on aperçoit à peine les tours engagées, sans créneaux, sans machicoulis, percées seulement de meurtrières, est d'un aspect assez triste, mais en approchant, la silhouette de ces ruines se dessine admirablement.

A l'est, une pente douce conduit le visiteur dans la première enceinte, en passant sous une porte ogivale qui a encore ses vieux battants. A gauche et à droite, sont

les communs qui servent d'habitation et de granges aux fermiers. Les fossés sont comblés ; l'hyeble et la jusquiame foisonnent.

Je pénètre, du même côté, dans le château par une poterne dont le fermier m'a remis la clef. Le sol est jonché de débris : escaliers, machicoulis, cheminées, à travers lesquels il faut marcher pour atteindre une porte renaissance dont les montants encore solides sont en bossage pointillé.

Puis tout est ruine, confusion. Dans ce qui fut les appartements, on voit plusieurs cheminées superposées mais qui n'ont que les montants, les manteaux où sont-ils ? Probablement ils avaient des ornements, des armoiries, et ils auront été enlevés. Dans le rez-de-chaussée d'une tour était la chapelle, maintenant à moitié remplie de plâtras et de tuiles. Je distingue encore une nervure de sa voûte qui s'appuie sur deux têtes d'anges, et la petite crédence qui recevait les burettes.

Après examen de ces tristes ruines, je passe, mais rapidement, sous une voûte qui est à jour et qui ne tardera pas à s'écrouler. Me voilà sur un joli préau à l'herbe fine, au-devant de la porte qui fait toujours l'admiration non-seulement des artistes, mais de toute personne douée d'un peu de goût. Montrond qu'on appelait le fort, aurait donc pu lutter aussi avec Bouthéon le beau.

Cette belle porte qui a pour montants des pilastres cannelés avec chapiteaux corinthiens, a son architrave ornée de moulures variées et surmontée d'un pignon, dont le tympan contient les armes des d'Apchon : d'or à fleurs de lis d'azur sans nombre, supportées par deux lions colletés d'un manteau semé de fleurs de lis. C'est une vraie porte de la belle époque de la Renaissance ; elle est entre deux tours carrées. Bien au-dessus, sont des gargouilles et des croisées à meneaux ; à gauche, on aperçoit une fenêtre surmontée d'un écusson avec une croix de Saint-André. Les ouvertures sont en grès fin, mais les arêtes des tours carrées sont en granit; les murailles sont en cailloux roulés, unis avec un tel mortier qu'il est difficile de les démolir.

un second Vichy. Mais je suis impa… aie qui s'ouvre sur
détail, les ruines du château, l'égli… t tableau que forme
de campagne, la villa Borie, qu'u… rtainement longtemps
d'une eau pure et abondante, …
deux petites rivières qui se … rt de citernes, point d'ou-
fleuve. … construction de ce château

Au milieu d'un bourg a… urrait, en déblayant quelque
petite place ombragée de … outerrains qui aboutissent je
du village. Elle n'a ri… t à quelques citernes pour l'ali-
roman ; ses trois ne… siége, ou à quelque sortie sur la
avec colonnes appl…
Le chœur est ce … r du donjon, en furetant à travers
quatre arêtes n… à une tour ronde qui a conservé son
de voûte sont … grâce à lui je parviens à son sommet,
absidioles es… planches qui a remplacé la terrasse pri-
de la Vierg…
puie sur … élevé l'œil embrasse une partie de la
muraille … riche ceinture de montagnes, la Loire et
tout ce … ponts, l'embouchure de la Coise et de la Mare :
Ap… panorama dont nous avons joui bien des fois,
au-d… ne se lasse pas de revoir. Les couchers du
un … sont de toute beauté.

En descendant de cette tour, je me disais qu'il serait facile et peu coûteux d'en assurer la conservation : il suffirait de daller sa muraille ou d'y rétablir ses créneaux. Elle durerait ainsi des siècles et continuerait à faire l'ornement et la gloire de Montrond ; tandis que dans quelques années, il ne restera plus que la motte du château et quelques pans de muraille, au lieu de ces belles ruines qui font si bien dans le paysage.

Histoire de Montrond. — Montrond a son histoire, dont nous allons faire l'abrégé.

« La situation de l'éminence de Montrond sur les bords de la Loire et près d'un gué très-fréquenté, dut faire choisir de bonne heure ce lieu pour y établir un poste de surveillance sur ce fleuve. Les comtes de Forez qui occupaient Bellegarde et le col d'Izeron, au moins dès le XI[e] siècle, ne pouvaient négliger cette position

ʻe la plus suivie de Lyon en
trouvons les premiers en
ʼe château qu'ils élevèrent
nom de sa situation (*mons*
portance de celui dont nous
n'était point là que les comtes
nce habituelle, et même à plusieurs
pouillèrent de ce fief pour le donner en
s fils puînés. » (A. VACHEZ, *Le Château de*

mier nom qu'on rencontre en essayant de refaire
ire de ce château est celui de Gui IV, qui, à la
lle de son départ pour la Croisade, fait son testament, en 1239, par lequel il donne plusieurs seigneuries, entre autres celle de Montrond, à Renaud, son deuxième enfant, qui devait entrer dans l'église. A son décès, retour de ces fiefs devait avoir lieu à Guy V, son frère aîné. Renaud s'étant marié et Guy étant mort sans enfants, il devint son successeur au comté de Forez.

Renaud, imitant son père, donna Montrond à son fils puiné, Louis, qui devint, en 1272, du chef de sa mère, seigneur de Beaujeu.

En 1290, Jean Ier redevint possesseur de Montrond, mais bientôt, en 1302, il le céda à Arthaud de Saint-Germain, en échange de la partie de Saint-Germain-Laval dont ce dernier était possesseur.

Arthaud IV, seigneur de Montrond et de Rochetaillée, épousa Louise d'Apchon, fille et héritière de Louis, en Auvergne, qui substitua sa terre d'Apchon aux enfants mâles de sa fille et d'Arthaud ; à la condition d'en porter le nom et les armes.

Arthaud V s'étant allié à Marie Verd, fille d'Aimé Verd, seigneur de Chenereilles, bailli de Forez, hérita de ses biens et de ses honneurs, en 1456.

La grande fortune des Arthaud d'Apchon vint du mariage d'Arthaud VII, en 1519, avec Marguerite d'Albon, fille de Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, sœur unique de Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, qui ne laissa qu'une fille morte sans alliance. Marguerite fut donc l'unique héritière de cette grande fortune.

Ce fut ce maréchal qui embellit et meubla somptueusement le château de Saint-André, en Roannais, dont il reste encore des tours et des bâtiments considérables, habités par plusieurs propriétaires.

Saint-André aimait le luxe et les fêtes. Le 9 septembre 1550, ayant reçu la visite des princes de Condé et de Navarre, à Montrond, il invita la noblesse du Forez afin de leur faire une brillante réception. Les festins, les jeux furent splendides, et il voulut finir cette journée par une sorte de tournoi ; « faisant garder le principal bastion du lieu par ceux de Feurs et de Saint-Galmier, il les fit attaquer par les enfants de Saint-Etienne, conduits, au nombre de deux cents, par M. de la Porte, lesquels les forcèrent. »

Ces fêtes étaient à peine terminées que survinrent les guerres de religion qui, dans le Forez, comme, au reste, dans presque toute la France, furent longues et meurtrières. Les d'Apchon se saisirent des ministres protestants qui étaient venus établir des prêches dans nos villes principales. Par représailles, le baron des Adrets se porta sur Montbrison qui fut pris et saccagé (15 juillet 1562).

Après le sac de la capitale du Forez, les réformés se portèrent à Montrond ; « un des jeunes de Pravieux s'y renferma pour le conserver, avec 50 ou 60 hommes des sujets du seigneur d'Apchon, peu formés à la guerre. La nouvelle qu'ils avaient reçue de la prise de Montbrison et des étranges inhumanités dont les rebelles de Lyon y avaient laissé des marques, les effraya si absolument qu'ils se retirèrent de Montrond l'un après l'autre, à la dérobée, et à l'insu de leur commandant ; excepté six hommes qui furent plus fermes et plus courageux que les autres. L'avant-garde des réformés se présenta et fut repoussée valeureusement ; mais le lendemain ce même baron des Adrets, souillé de tant de massacres, y vint avec son armée, et somma le gentilhomme qui gardait la place, de la remettre entre les mains de Sa Majesté et entre les siennes. Pour les siennes passe, mais Sa Majesté n'y pensait pas. A ces paroles, le jeune assiégé fit une sage répartie : Qu'il n'était dans ce château que

pour le service du roi, et pour le garder au seigneur du lieu. Toutefois, comme il se vit abandonné de ses gens, une armée aux portes, sans espérance de secours, et sollicité par une honorable composition de sortir armé avec les siens, et sous promesse qu'on lui faisait de ne rien piller, il l'accepta. Ces perfides toutefois ne tinrent de tout leur traité que ce qu'ils voulurent. Et d'abord ils arrêtèrent, contre leur convention, un de ces six qui restaient, et par les principes de la même brutalité de ce baron, le précipitèrent du haut d'une tour, et achevèrent de le massacrer peu d'heures après. De là, ils passèrent à l'église, y demandèrent les calices et les reliquaires, et parce qu'on manqua de diligence à les produire aussitôt qu'ils le commandaient, ces sauvages impatients firent monter de colère un prêtre et un marguillier à la cime du clocher, d'où ils les jetèrent dans le précipice, après le soldat. Ce monstre d'homme en faisait métier. »

« Une servante étrangère se laissa séduire à ces infâmes, et leur découvrit les endroits les plus retirés et les plus secrets de la maison, d'où ils enlevèrent quantité de meubles, de tapisseries, de linge et d'habits, contre la foi qu'ils avaient donnée.

« Ces voleries n'étaient pas sans quelque avantage ; mais quel intérêt eurent ces barbares à contenter leur malice inutile, s'en prenant aux morts ? Et quel esprit de démon leur suggéra le caprice de traîner furieusement le corps d'un seigneur de cette place de Montrond, l'ayant tiré d'un cercueil où on l'avait mis, et laissé dans la chapelle du château en attendant que son sépulcre fut achevé dans l'église où on le dressait ? Ce fut une pure inhumanité de ce baron et de ses complices. L'hérésie est une sangsue qui n'a pas encore assez bu de sang dans les veines les plus nobles et les mieux remplies de la province du Forez.

« Mais le grand prieur d'Auvergne, de la maison d'Astic, M. de Saint-Chamond et plusieurs autres seigneurs, détournèrent cet orage qui menaçait tout le Forez. Le duc de Nemours qui campa près de Lyon les épouvanta et les retint arrêtés dans leur retraite.

« Plus tard, les religionnaires ayant à leur tête Coli-

gny, saccagèrent la ville de Saint-Galmier, « ils firent de l'église leur establerie, leur boucherie et voirie, violant les femmes sur les autels, ouvrant les tombes et dispersant les ossements. » (*Histoire de Lyon,* par Jean DE SAINT-AUBIN, 1666.)

Il semblait que Montrond, après ces désastres, allait pouvoir respirer, et que ses maîtres se feraient un honneur de réparer les tristes œuvres de la guerre. Mais depuis longtemps grondait l'orage qui éclata terrible en 93. Les Lyonnais assiégés par l'armée révolutionnaire cherchèrent du secours chez leurs voisins ; ils eurent peu de succès et furent contraints de regagner leur ville.

« Dans leur retraite, dit M. A. Vacher, les Lyonnais se divisèrent en deux colonnes : l'une se dirigea sur Feurs, sous le commandement du général en chef ; l'autre, sous les ordres de Nicolaï, prit la voie de Montrond. Pendant que la première battait les paysans soulevés, au combat de Salvizinet, la seconde recevait du dernier représentant de la famille d'Apchon un accueil empressé. Une fête fut donnée aux soldats lyonnais ; un bal fut même organisé en leur honneur, sous les voûtes du vieux manoir, et l'on se livrait sans inquiétude aux enivrements du plaisir, quand l'annonce de l'arrivée des bandes républicaines qui avaient été battues à Saint-Anthème par le général Rimbert, vint brusquement mettre fin aux joies inconsidérées de cette fête. Le général Nicolaï voulait abandonner la place qu'il ne jugeait pas tenable, mais ses soldats, pleins de confiance dans la forte position de Montrond, refusèrent de partir. Un assaut fut repoussé ; mais quand les républicains virent qu'ils ne pouvaient s'emparer de la forteresse, ils la canonnèrent et y mirent le feu. L'incendie consuma la vieille demeure féodale qui, depuis, ne s'est jamais relevée de ce désastre. C'est la dernière fois, dit M. Broutin, que ces grandes ruines ont respiré l'odeur de la poudre et entendu les cris du combat (1). »

Telle fut la fin de *Montrond le fort,* suivie bientôt de la

(1) Quelqu'un a dit que ce furent les royalistes qui mirent le feu au château en se retirant.

fin des d'Apchon. Cette famille s'éteignit dans les marquis de Biencourt qui vendirent cette terre à M. V. Dugas, de Saint-Chamond. Elle est passée à son gendre, M. de Boissieu.

Montrond, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'était qu'une annexe de Meylieu, car, au XVIIe siècle, il n'avait que 100 communiants et ce dernier en avait 150. Le curé avait droit à la portion congrue ; son collateur était le prieur de Bellegarde.

La maison d'école des sœurs et celle des instituteurs laïques sont neuves et faites dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui la commune de Meylieu-Montrond a 760 habitants, son altitude est de 304 mètres. Son étendue est de 1.011 hectares.

SOURCE MINÉRALE DE MONTROND

Αριστον μεν υδωρ

(Pindare, 1re Olympiade.)

« L'eau est la meilleure des choses. » Cette proposition est un axiome ; en effet, sans eau pas de vie, ni animale, ni végétale. En l'état de santé, l'eau ordinaire suffit à l'homme ; mais la civilisation qui, en ouvrant la boite de Pandore, a répandu une foule de maux sur notre globe, est aussi l'auteur de la découverte de remèdes héroïques qui contrebalancent leurs funestes effets. Parmi ces moyens, les eaux minérales tiennent un des premiers rangs : on connait leur action bienfaisante sur grand nombre de maladies, surtout sur celles de l'estomac et des organes qui sont sous sa dépendance, etc.

Notre temps pourra être appelé le siècle anémique, si la dépopulation des campagnes va en progressant, si l'alcoolisme continue d'appauvrir l'espèce humaine à sa source, physiquement et moralement.

La découverte, dans notre plaine, d'une source minérale appelée à guérir, est donc un bienfait, non-seule-

ment pour la France, mais encore pour l'étranger. Voyez comme Saint-Galmier, Couzan, Saint-Alban, Vals, Vichy, expédient le produit de leurs sources à des peuples éloignés qui manquent de bonne eau.

Montrond, qui a sa célébrité dans notre histoire locale, ainsi que nous l'avons vu, vient d'en acquérir une autre dans la science. Une Société, toute de patriotisme local, s'est fondée, sous la direction de M. Eugène Buhet, notaire, et de M. F. Laur, ingénieur civil, au capital de 100,000 francs, dans le but de pratiquer un sondage, dans la plaine du Forez, afin de savoir ce qu'elle a dans ses flancs, ce que recouvre son terrain tertiaire.

On devait aller jusqu'à 500 mètres, à moins que la sonde ne frappât le granit, ou que le diamant noir, plus utile que le diamant blanc, que le carbone pur, ne vînt combler l'espérance des ingénieurs et des actionnaires.

On était toujours à peu près certain de trouver de l'eau, peut-être de l'eau chaude et minérale, c'est ce qui est arrivé.

Je n'ai pas à donner l'histoire du sondage; M. F. Laur s'en est acquitté comme il sait le faire, je veux seulement rappeler quelques dates et quelques chiffres empruntés à son bulletin mensuel.

On peut dire que le sondage de Montrond, après conventions faites avec MM. E. Lippmann, ingénieurs civils, a commencé le 1er août 1879, sous l'habile direction de M. J. Mertz.

Au 31 du même mois, on avait atteint 66 mètres et trouvé de l'eau — un litre par seconde, température 11 à 13°. — En février, mars et avril 1880, la température et la minéralisation du liquide augmentent : 25° et 2 grammes de sels. Fin septembre, la sonde descend à 353 mètres. La Compagnie demande le droit d'exploiter les eaux. L'analyse donne : bicarbonate de soude 4 grammes, chaux 0,03, fer 0,001, acide carbonique 0,4450.

En août 1881, le sondage parvient à 462 mètres. On approche de 500 mètres ; le terrain tertiaire est plus puissant qu'on ne le pensait.

Des faits intéressants se sont produits au sondage de Montrond.

Voici ce qu'écrit M. F. Laur :

« Le 23 septembre, à 8 heures du matin, les ouvriers étaient en train de travailler, comme à l'ordinaire, à la profondeur de 475 mètres, et l'avancement était très rapide dans des sables fins plus ou moins agglomérés, quand on a entendu un ronflement inusité dans les parties annulaires des tuyaux de 410-360-310-260 mil., parties par lesquelles jaillissent jour et nuit les sources thermales, déjà découvertes. En même temps, l'eau venant frapper avec plus de force contre un collier de retenue, formait une gerbe en parapluie très intense. En outre, le niveau de l'eau *s'abaissait* dans le tuyau central jusqu'à 2m,90 de profondeur. Ainsi donc, d'une part on sentait que l'eau dans la partie annulaire était poussée violemment à l'extérieur par un agent invisible, et de l'autre, qu'elle était aspirée à l'intérieur dans la colonne de 410 mil. qui va jusqu'à 449 mètres de profondeur.

« Enfin, à 9 heures 15, le tapage devenant maximum, les ouvriers ont vu, avec étonnement, l'eau monter lentement dans la colonne de 21 centimètres et déborder par cette ouverture considérable comme une soupe au lait. Mais leur étonnement est devenu de la stupeur, quand, en deux ou trois secondes et par deux saccades, l'eau s'est élancée à 7 mètres de hauteur, inondant tout, versant des torrents d'eau et d'acide carbonique. Au bout de 10 minutes l'eau a commencé à descendre par saccades, et, en 20 minutes elle était, non-seulement revenue à son niveau habituel, mais beaucoup plus bas, et il n'y avait plus de sources du tout, ni les anciennes, ni la nouvelle.

« Cette incertitude a duré cinq minutes.

« Le débit s'est rétabli alors comme à l'ordinaire, et la tranquillité la plus parfaite paraissait régner dans le sous-sol comme si rien ne s'était passé. Le travail a été repris alors.

« Mais à *1 heure du soir*, les phénomènes du matin se reproduisent dans le même ordre, et à 1 heure 20 minutes, une explosion nouvelle a lieu à 8 mètres de hauteur. L'intensité du phénomène augmentait donc.

« A 5 heures, en effet, à la 3me explosion, la gerbe

d'écume a atteint le sommet de la baraque du sondage, haute de 18 mètres.

« Arrivé à ce moment sur les lieux, j'ai pensé que j'avais affaire à un phénomène intermittent et périodique et j'ai dès lors annoncé un nouveau jaillissement pour les époques suivantes : 9 heures à 10 heures du soir, 1 heure à 2 heures du matin et 7 à 8 heures du matin.

« Le phénomène s'est en effet reproduit à ces heures précises, en dépassant régulièrement une hauteur de 20 mètres.

« C'est la première fois, je crois, que l'homme crée artificiellement à une profondeur semblable une source thermale intermittente.

« Mais peu à peu les éruptions carboniques ont été en s'éloignant ; à la dixième, le 26 septembre, le calme s'est rétabli, le régime de la source et les débits inouïs des éruptions se sont régularisés. Actuellement, le débit des trois sources réunies est augmenté, l'eau est excessivement gazeuse, la bouteille à clapet de 25 litres, qu'on descend à 475 mètres pour prendre des échantillons d'eau, ne remonte qu'avec 5 ou 6 litres d'eau en sifflant bruyamment avec toutes ses soupapes désorganisées ; la pression est excessive et l'acide carbonique est liquide. Malgré l'énorme pression de 475 mètres qu'exercent sur les eaux les nappes supérieures, la force du gaz parvient à soulever la colonne d'eau et les intermittences qui, dans les premiers jours, avaient lieu au-dessus du sol, ont lieu maintenant en dessous. Impossible de prévoir le débit de cette dernière source quand elle sera captée. Il est probable qu'elle sera intermittente et extra-gazeuse. Quant à sa minéralisation elle est énorme, le résidu fixe d'un litre à 200° est encore de 4gr,840, ce qui, en ajoutant l'eau de composition des sels, les équivalents d'acide carbonique, des bicarbonates, conduit à une minéralisation d'environ 7 grammes, sans compter les gaz.

« Le 9 mars 1882, en présence de MM. Lippmann et Mertz, a eu lieu un des plus forts jaillissements, le Geyser du Forez s'est élevé à 30 mètres. C'est à 502 mètres de profondeur que la source du Geyser — ce nom lui convient — a été découverte.

« Après ces travaux, le captage a été recommencé dans de meilleures conditions et nous avons maintenant amené au jour une eau chaude plus gazeuse que toutes les eaux connues, autant bicarbonatée que Vichy, très abondante et donnant lieu à des phénomènes geysériens d'éruption, tellement grandioses et inconnus, que nous ne doutons pas que la source de Montrond ne fasse d'elle-même son chemin dans le monde. »

Presque toutes les sources minérales se font gloire de remonter aux Romains ; la naïade de Montrond est fière d'être toute gauloise, toute française. C'est une vierge qui reposait dans le sein de sa mère depuis nombre de siècles et que la science a mise au jour en faisant pénétrer le fer à 500 mètres de profondeur.

Les eaux de Montrond doivent être classées dans la grande famille des eaux bicarbonatées, sodiques, chaudes, qui comprend Vichy, Carlsbad (Bohême), Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), Ems (duché de Nassau), Vals, qui est froid.

NOUVELLE ANALYSE OFFICIELLE
De l'Ecole des Ponts et Chaussées (Paris).

Cette eau provient du Soudage dit *source du Geyser*, fait à Montrond (Loire).

Par l'évaporation, l'eau de Montrond laisse un résidu ayant la composition suivante par litre :

Acide sulfurique	0	006
Chlore	0	048
Silice	0	047
Peroxyde de fer	0	020
Alumine	0	002
Chaux	0	043
Magnésie	0	027
Soude	1	881
Potasse	0	016
Acide carbonique	1	360
Résidu total	3gr	450
Acide carbonique libre	3	180
Total général	6	630

L'ingénieur en chef, directeur du Laboratoire,
DURAND-CLAYE.

L'Inspecteur de l'Ecole,
COLLIGNON.

Composition des éléments groupés trouvés à l'analyse de l'eau de Montrond.

Bicarbonate de soude	4	32164
— de potasse	0	03092
— de chaux	0	11057
— de magnésie	0	08640
— de protoxyde de fer	0	04000
Alumine	0	00200
Chlorure de sodium	0	07913
Sulfate de soude	0	01065
Silicate de soude	0	09583
Acide carbonique libre	3	18000
Total	7	95714

L'eau du Geyser est limpide, elle ramène au bleu le papier rougi par un acide ; bue seule elle a un goût alcalin; mélangée au vin, pendant le repas, elle est agréable, légère et produit tout son effet.

Sa température à sa sortie de terre est de 26°.

Le bicarbonate de soude entre pour près de 5 grammes dans sa composition. Ems, si renommé, n'en a que la moitié.

Or, ce sel a une action particulière sur l'estomac et sur nos humeurs qu'il fluidifie et dont il détruit l'acidité. Les 0,02 de fer qu'elle contient sont suffisants pour remplir certaines indications.

Quand la digestion ne se fait pas bien, par une cause quelconque, mais si souvent morale, toutes les fonctions tendent à languir dans l'économie; bientôt arrivent la triste dyspepsie avec son cortége, l'anémie, les névroses, les maladies de peau, et surtout certaines maladies de foie qui guérissent si bien à Vichy, quand elles ne reconnaissent pas pour cause l'alcoolisme. On sait que les diabétiques et les goutteux sont maintenant envoyés à Vichy, qui leur convient souvent. On peut espérer qu'ils viendront aussi à Montrond.

Nos eaux exportées et sagement administrées rendront, pour sûr, de grands services aux personnes atteintes de certaines maladies que l'expérience indiquera.

Il sera avantageux d'en boire aux repas pendant l'été, alors que les fonctions digestives sont toujours plus ou moins languissantes.

Mais si le mal est grave, ou s'il est chronique et résistant, c'est à Montrond qu'il faudra se rendre ; car alors il est nécessaire que le malade boive le lait de cette bonne mère la nature, chaude, sortant de sa puissante mamelle, avec toutes ses qualités.

Lorsqu'on veut qu'un enfant se fasse bien, ce n'est pas au biberon, avec un lait battu, qu'on doit l'élever, mais c'est dans la blanche coupe maternelle qu'il doit puiser son aliment.

Les médecins des eaux le savent bien, l'analyse d'une source thermale ne donne jamais la raison complète de

son action thérapeutique ; le temps et l'expérience seuls peuvent faire connaître toutes ses vertus. Nul doute que Montrond ne nous réserve quelque surprise à cet égard.

Au reste, dans cette excursion forézienne, nous n'avons pas la prétention de faire un travail complet sur la source de Montrond où tout est neuf, tout est jeune. Il faut savoir attendre pour parler avec autorité. Néanmoins, disons d'avance que nos eaux sont contre-indiquées chez les tousseurs, chez les poitrines délicates, et que les estomacs irritables devront d'abord en user avec prudence, ainsi que cela se pratique à Vichy.

Les bains d'eau minérale sont un des puissants moyens curatifs des thermes ; aussi l'administration de Montrond a-t-elle fait établir une piscine et des cabinets de bains, qu'elle augmentera, à mesure que le besoin s'en fera sentir.

La vasque et la coupole de la buvette, entièrement métalliques, sont un beau travail exécuté par les frères Clair, de Saint-Etienne. L'ouverture des eaux de Montrond a eu lieu le 15 juillet 1883.

Notre établissement possèdera aussi une salle d'inhalation d'acide carbonique.

Or, il est une maladie aussi fréquente que rebelle, pour laquelle les inhalations sont souveraines : c'est la pharyngite granuleuse. La laryngite et le coriza chronique se trouvent très bien de ce traitement.

J'ai vu mainte fois l'eczéma guérir à Sail-sous-Couzan, et je ne vois pas pourquoi Montrond ne réussirait pas aussi bien contre cette vilaine maladie de peau.

Les bains de Loire. — La proximité de la Loire n'est pas d'un intérêt médiocre pour la station de Montrond ; la médecine pouvant tirer de grands profits des bains de rivière, cette hydrothérapie mitigée.

Une des maladies qui tourmentent le plus l'homme est assurément le rhumatisme, grâce à notre climat variable et à la molle éducation des enfants. Lorsque vous avez un simple rhumatisme localisé sur une arti-

16

culation, les bains de vapeur, les douches, avec une eau minérale chaude, vous guériront à coup sûr ; mais si vous êtes ce qu'on appelle rhumatisant et encore jeune, je préfère les bains de Loire.

Bien des gens, quand ils souffrent d'un rhumatisme subaigu n'oseraient prendre des bains, ils craignent l'eau : car il ne faut pas, disent-ils, mouiller les douleurs. Ils préfèrent se frotter avec de l'eau-de-vie camphrée, ou avec des baumes irritants ; ah ! qu'alors un grand bain, des cataplasmes émollients les calmeraient bien mieux.

Je ne veux pas dire que les bains de Loire soient la panacée des douleurs ; ce que je tiens à prouver, c'est que très souvent ils soulagent, guérissent les rhumatismes, surtout s'ils tiennent de la névralgie.

Les eaux de la Loire, étant basses une bonne partie de l'été, s'échauffent facilement et atteignent la température des bains frais, 20 à 25°. Alors l'eau, la peau une fois débarrassée de sa couche de graisse, est absorbée et va directement calmer, assouplir les muscles, les nerfs et rafraîchir le sang ; l'urine devient abondante et claire. N'est-ce pas ainsi qu'agissent les eaux d'Evian?

La première action d'un bain frais est de ralentir la circulation et la respiration. Les forces sont diminuées, mais, à l'inverse des bains de mer, ils ne causent pas de cephalalgie, pas de congestion cérébrale, vu le peu de réaction. Les bains de mer sont contre-indiqués chez les individus irritables, chez les névropathiques, tandis que ceux de rivière leur conviennent le plus souvent. Ils agissent sur l'état général ; ils ramollissent, rattendrissent les nodosités, calment les douleurs, procurent du sommeil. Que s'ils produisent une poussée à la peau, ne les cessez pas pour cela. Dans la bronchite, il faut plus de prudence, de même que dans les affections légères du cœur. Combien de fois n'avons-nous pas vu une toux nerveuse, une névralgie qui avaient résisté à bien des drogues, être calmées par un grand bain.

Maintenant qu'on vit en train express, quitte à se casser le cou ou à le casser à ceux qui se trouvent sur votre passage ; que les affections nerveuses se multi-

plient, c'est bien le cas de faire une saison aux bains de la Loire.

Bien entendu que les malades doivent les prendre avec certaines précautions ; en effet, quelques-uns peuvent les faire durer d'une demi-heure à une heure, tandis que d'autres n'y peuvent rester que quinze minutes : il convient, dans ces cas, d'en prendre deux par jour. La gymnastique commence à être de mode chez les jeunes filles ; peut-être arriveront-elles à la natation : dans ce cas, la durée du bain peut être prolongée.

Toutes les stations thermales font maintenant de l'hydrothérapie ; il sera facile, à Montrond, d'en établir les appareils.

Montrond n'a encore que deux hôtels : celui du Forez et l'hôtel Mallière ; je suis descendu à ce dernier ; l'hôtesse y tient la queue de la poële et la cuisine s'en trouve bien. La fenêtre de ma chambre donne sur le château et sur le croisé des routes ; elle n'est donc pas triste. De bon matin, je vois passer de gentilles amazones, qui vont au Geyser boire un verre de notre eau, des équipages qui viennent des châteaux voisins : Sourcieux, Cuzieu, Poncins, Magnieu, Bellegarde, Bouthéon même.

Un régiment fait des manœuvres dans la plaine et lui donne de l'animation ; à neuf heures du soir, des soldats, montés dans la citadelle, ont chanté en chœur des morceaux délicieux dans le calme de la nuit.

En somme, la semaine que j'ai passée à Montrond m'a paru courte ; le jour je promenais ou je travaillais. Je me couchais de bonne heure, si je devais me lever matin ; comme on doit le faire à la campagne ; ou si j'étais las de mes courses de la journée. Souvent, le soir, j'allais m'accouder sur le parapet du pont, je regardais couler l'onde et sauter les poissons qui cherchent, hors de l'eau, un peu d'air, raréfié dans leur élément par une chaleur tropicale.

Un soir que la journée avait été brûlante, après avoir causé de sa récolte avec le fermier du château, l'envie

me vint de promener dans ses ruines. A travers les débris de toute sorte, je parvins sur le préau, à gazon de velours, qui domine la plaine. Assis sur une pierre détachée d'une archivolte et encore chaude des rayons du soleil, je jouissais de la solitude — de temps à autre si salutaire à l'âme qu'elle fait rentrer en elle-même — et du panorama qu'éclairait la lampe d'argent suspendue dans les cieux. Le silence n'était troublé que par le chant de quelque oiseau de nuit, ami des ruines, et par le clapotement des vagues qu'agitait la barque de pêcheurs qui jetaient leurs filets. *La Loyre,* ce vrai fleuve gaulois, dont les eaux étaient basses, ressemblait à un lac bleu où se reflétaient quelques étoiles.

Comment alors ne pas songer aux beaux vers de Lamartine — le poëte qui idéalisa, pendant quelques jours, la République de 1848 — et ne pas répéter avec lui :

Eternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous engloutissez ?
Parlez : nous rendrez-vous ces extases sublimes
Que vous nous ravissez ?

J'avoue que j'aimerais mieux être l'auteur du Lac, que de la Henriade ou de laquelle que ce soit des tragédies de Voltaire.

Lamartine n'aurait fait que cette méditation, sue par cœur, du monde entier, que son nom serait immortel.

Bientôt, par un brusque retour sur le passé — tant la nuit est propice aux illusions — je me reportai aux temps préhistoriques, et je vis, errants sur les bords du fleuve, les troglodytes nos aïeux, tatoués, vivants de leur chasse et de leur pêche, armés de pierres taillées ou de hameçons faits avec des os.

Le lecteur sait que, dans ces temps-ci, les haches, les pointes de flèches, les racloirs en pierre taillée, ont été trouvés en abondance sur les bords du Vizézy, du Lignon, de l'Isable et dans la grotte des fées à Couzan.

Ces armes primitives sont à peine cachées par une légère couche de terre sablonneuse ; ce qui indique que, depuis cette époque, la plaine du Forez n'a pas subi de grandes variations.

Il est onze heures, je puis, frais et dispos, regagner mon gîte, assuré de faire une bonne nuit. Mais il est probable que si, comme M. de Fontenelle, j'avais eu avec moi, pendant cette soirée, une belle marquise blonde, voire même brune, mes idées eussent pris une autre direction.

Voyons maintenant quelques-unes des excursions intéressantes que pourront faire les personnes qui viendront pour quelques jours à notre station thermale, sans aller trop loin.

A l'est, nous avons Saint-André-le-Puy et Bellegarde, au sud-est Saint-Galmier, Joursey, et les châteaux environnants pour ceux qui aiment l'archéologie ; Bouthéon et Cussieu déjà visités ; enfin, au nord, Marclopt, Saint-Laurent-la-Conche, Feurs, Salt-en-Donzy et Jas.

Disons, en quelques pages, ce que ces localités diverses contiennent d'intéressant.

Et d'abord, comment voyagerons-nous ? Si vous êtes jeune et fort, cela va sans dire, ce sont des courses qui peuvent se faire à pied ; les seuls qui soient à une certaine distance, Feurs et Saint-Galmier se faisant en chemin de fer. Au reste, vous trouverez facilement des voitures à Montrond.

Il nous semble que les maîtres d'hôtel ou même l'administration des eaux pourrait tenir à la disposition des buveurs des tricycles ou vélocipèdes à trois roues, dont chacun peut se servir presque sans apprentissage : en plaine surtout, c'est un véhicule très agréable, très hygiénique, si on ne va pas avec trop de vitesse. Il devrait même y en avoir à deux places, afin qu'on pût au besoin y placer une dame ou un camarade.

En attendant que ce progrès se réalise, nous allons commencer nos excursions, tantôt à pied, tantôt en voiture, suivant notre courage.

—

SAINT-ANDRÉ-LE-PUY

Nous partons après déjeuner pour Bellegarde; nous nous arrêtons d'abord à Saint-André, qui se trouve sur notre chemin, à deux kilomètres seulement. Cette paroisse, dont la population n'est que de 360 âmes, parait avoir un sol fertile, à en juger par la récolte pendante.

Voici son clocher qui s'élève au milieu d'un petit groupe de maisons. C'est bien la plus jolie petite église du voisinage : c'est une basilique en forme de croix latine, dont l'unique voûte et les ouvertures sont toutes plein cintre; les nervures reposent sur des chapiteaux ioniques; elle passe pour être du XIVe siècle.

Ses trois autels sont en bois peints et dorés, ornés de quatre colonnettes. Les gradins dorés du maître-autel sont enrichis de sculptures; son rétable apparaît entre deux colonnes torses garnies de vignes chargées de raisins, surmonté de deux anges dorés des pieds à la tête (1) qui soutiennent l'écu des armes des de Bron-Rougemont, seigneurs de Bellegarde et de la Liègue, accolées à d'autres qui sont de gueules, à la croix dentelée d'or, c'est-à-dire d'Hostun. Le rétable est de 1687. Les armes des de Vinols sont peintes sur les stalles de cette église.

Toutes ces sculptures ne sont pas cependant d'un si bon maître que celles de Veauche, et de Bouthéon d'autrefois.

Les autels de Saint-André et de la Vierge tiennent un peu de celui du chœur. L'Enfant-Jésus et sa Mère n'ont pas la gravité qu'on leur donne ordinairement, leurs physionomies sont plus de leur âge.

Sur un baptistaire en bois doré est sculpté, en ronde

---

(1) Pieds nus, car il faut savoir que, suivant la tradition, Jésus, les anges et les apôtres ont seuls le droit d'être sans chaussure ; la Vierge elle-même n'a pas ce privilége. Beaucoup de ces lois liturgiques sont ignorées des artistes : c'est ainsi que, à plusieurs autels d'églises, on trouve deux marches, tandis qu'il ne doit y en avoir qu'une ou trois.

bosse, saint Jean qui baptise le Christ; le précurseur s'incline profondément en répandant l'eau sur Jésus ; on croit voir sur ses traits qu'il comprend la grandeur du personnage agenouillé devant lui.

Cette église entièrement revêtue de peintures ornementales, que les uns ont blâmées, que d'autres trouvent assorties au style du monument, plaît à tous les visiteurs; le ciel de l'abside et des chapelles n'est pas criard comme dans tant d'autres églises; cela qui tient aux tiercerons et aux liernes qui divisent la voûte en petits compartiments et aux couleurs des étoiles.

Sur l'étroite place, qui est au-devant de cette église, est une belle croix portant la date de 1356; à moins que je n'aie pris un cinq pour un trois.

C'était une humble église, au cintre surbaissé,
L'église où nous entrâmes,
Où depuis cinq cents ans avaient déjà passé
Et pleuré bien des âmes! (1).

Certainement, lorsque je reviendrai à Montrond, je ferai à pied deux kilomètres, pour revoir l'église de Saint-André-le-Puy.

Saint-André était de la justice de Bellegarde, excepté le hameau du Puits qui ressortissait de Montrond. C'est lui qui a donné partie de son nom à Saint-André; or, il est écrit Puits et non Puy, et c'est ainsi, je crois, que devrait s'écrire ce nom; car je ne vois pas là de Podium. Peut-être serait-ce un nom propre.

La jolie maison de campagne qu'on trouve dans le bourg même de Saint-André, appartient à la veuve du dernier du nom de la grande famille des Duguet, de Montbrison.

Claude Duguet, procureur du roi, en l'élection de Montbrison, puis avocat du roi de 1658 à 1681, fut pendant près de 30 ans le collègue de Claude Henrys. En avril 1697, il obtint des lettres de noblesse, supprimées en 1715 et rétablies en 1718.

On connaît le célèbre oratorien Jacques-Joseph Duguet, auteur de nombreux ouvrages, dont les plus estimés

(1) V. Hugo, *les Chants du crépuscule.*

sont : *un Traité de la prière publique, l'Ouvrage des six jours et l'Explication du mystère de la Passion.*

Un autre, Messire Jean-François Duguet fut curé de Feurs en 1688. Il décéda en cette ville en 1734. On lui doit une chronique de Feurs, éditée par la Société de la Diana.

Un membre de cette famille était connu sous le nom de Duguet du Buillon (commune de Chambéon). Cette terre appartenait aux Papon, qui la vendirent à André Duguet, écuyer, conseiller du roi, en 1616, au prix de 1500 livres. Elle fut acquise ensuite par Pierre Faye, receveur des Hospices de Lyon, dont le fils la céda, en 1868, à M. Fialin duc de Persigny, mort à Nice en 1871.

Cette famille était représentée par quatre de ses membres, officiers à l'Assemblée de l'Ordre, en 1789.

L'oratorien Joseph-Jacques Duguet étant un des hommes les plus célèbres de notre pays, il convient que nous fassions plus ample connaissance avec lui. Né à Montbrison en 1649 — son père était avocat au Présidial. — Il fit ses études chez les Oratoriens.

On dit que charmé par la lecture de l'Astrée, il voulut en faire une imitation appliquée à son époque et que sa mère, pieuse et sensée, l'arrêta dans cette voie. Il entra dans l'Oratoire, y embrassa les opinions de cette Société, mais y fut, dit Sacy, le janséniste le moins janséniste. Nous ne le suivrons pas dans ses voyages ; il résida plusieurs années à Bruxelles, auprès du grand Arnaud. Il mourut à Paris en 1733.

On comprend que je ne dois que citer ses nombreux ouvrages ; mais je puis certifier que c'est avec un grand plaisir que j'ai lu les lettres de J.-J. Duguet à Mme la duchesse d'Epernon ; elles sont parfois d'une simplicité délicieuse et pleines de sagesse, de bonté, d'esprit et de sentiment. N'était le langage du XVIe siècle, on croirait lire du saint François de Sales. On ne peut que louer nos grandes dames d'avoir eu de tels directeurs. J'avoue que j'aimerais beaucoup prendre connaissance des lettres adressées à l'évêque de Genève, à Bossuet, à Fénelon, à Duguet, par Mmes de Chantal, de Corneau, Guyon, d'Epernon. Les dames sont si habiles dans le commerce épistolaire !

Citons quelques lignes de la correspondance de Duguet : « Je ne sais qui a pu m'accuser de trouver quelquefois les journées bien longues. C'est une grande calomnie ; et je suis bien aise que c'en soit une. L'ennui est la chose du monde qu'on peut le moins soutenir, et dès que je le sentirai, au désert j'irai prier, dès l'instant, qu'on me reçoive à la ville. Je me tairai tant qu'on voudra. Je me cacherai si l'on veut dans un puits ; mais à condition de ne me point ennuyer : sans cette condition, je ne réponds que de ma fuite. »

— « Je fais quelquefois de la tapisserie après le repas, car je suis absolument seul, et je me passe à merveille de conversation, quand j'ai mon ouvrage. » — « Quand on est affligé, je ne demande pas si c'est avec raison. — On ne connaît pas sitôt le mérite des humbles. »

Duguet, que Sainte-Beuve appelle la fine fleur de l'Oratoire, avait donc les qualités de l'esprit et du cœur. Il est bien parfois, dans sa correspondance, un peu complimenteur ; témoin les lignes d'une de ses lettres à Mme d'Epernon, à propos d'un livre qu'elle lui avait envoyé et qu'il prisait peu : « Cependant, Madame, vous donnez du prix à tout ce que vous donnez, et j'aimerai le livre dès qu'il aura eu l'honneur de passer par vos mains. » Mais il faut se reporter aux mœurs du temps (1).

BELLEGARDE

Celui-là que Dieu garde,
Il est en belle garde.

Il y a longtemps que, de la route, nous apercevons Bellegarde, dont l'église, le château, les maisons s'éta-

---

(1) Dans des vers latins destinés à être mis au bas du portrait de Duguet, Rollin l'appelle : *profundum doctrinæ flumen, mens pietate flagrans, anxia consiliis corda levare potens....* (*Etude sur Duguet*, par Paul Chételat. 1 vol. in-8, Paris 1879.)

lent sur les courtines du Lyonnais, au milieu d'une campagne riche en céréales, en vignes, en prairies, et traversée par la route de Chazelles et le chemin de fer des Dombes.

Bellegarde, qui avait au moyen-âge le nom de Bourg des forges *(de fabriciis)* avait un prieuré de Bénédictins, avec murailles et fossés. La vieille église, qui remontait au XIII[e] siècle, vient d'être remplacée par un bel édifice gothique. Il ne reste plus que l'ancien clocher qui ne tardera pas à disparaitre. La cloche, qui porte la date de 1604, a eu pour parrain A. de Bron, comte de Bazas, et pour marraine Jeanne de Sassenage, sa femme. D'après un vieux titre de cette église, ce clocher n'aurait coûté que 18 livres pour sa construction : il coûtera certainement davantage pour le démolir.

Nous empruntons à M. A. Vachez le peu que nous allons dire de l'histoire de Bellegarde. Un testament, de 1324, fait par le comte Renaud, après le mariage de son fils Jean, testament par lequel il accorde à ce dernier plusieurs châtellenies, parmi lesquelles figure celle de Bellegarde, en est la plus ancienne mention connue.

Cette terre qui comprenait les paroisses de Bellegarde, Maringes, partie de celle de Saint-André-le-Puy, de Virigneu et de Saint-Cyr-les-Vignes, fut vendue par le connétable de Bourbon au baron de la Liègue, fief voisin de Bellegarde, en 1514, au prix de 4.000 livres.

Dès l'an 1489, la Liègue avait passé aux Rougemont, qui possédaient aussi le château de Goutelas. René de Rougemont épousa, en 1491, Béatrix de Bron, originaire du Dauphiné, qui fit passer la Liègue et Goutelas dans dans sa propre famille. On trouve des de Bron comtes de Lyon dès 1254.

René de Bron, seigneur de Bellegarde et de la Liègue, fit construire le nouveau château vers le milieu du XVI[e] siècle, sur l'emplacement actuel ; le vieux *castrum* représenté dans l'armorial de Guillaume Revel n'était plus en harmonie avec le siècle ; et même, aussitôt après les guerres de religion, son fils Antoine de Bron le fit richement décorer dans le goût de la renaissance. De l'ancien château, il ne reste qu'une tour qui servait de prison.

Claude-Charles de Bron, mort sans enfants, en 1673, laissa ses biens grevés ; de telle sorte que ses héritiers n'acceptèrent la succession que sous bénéfice d'inventaire. Les terres de Bellegarde et de la Liègue furent donc vendues et adjugées à Pierre de Vinols, seigneur de la Tourette et d'Aboin près Saint-Bonnet-le-Château ; ancienne famille forézienne, au prix de 83,049 livres 10 sols.

Genest de Vinols céda la Liègue et Bellegarde à Jean d'Aubarède, mari de sa sœur, Jeanne de Vinols. Jean mourut en 1729,.laissant une fille qui porta Bellegarde à son mari, Armet Ranvier, conseiller du roi à la cour des Monnaies de Lyon; c'était une famille d'échevins. Les frères Ranvier furent tous les deux victimes de 93, à Lyon.

L'un d'eux laissa une fille qui avait épousé, en 1786, Jean-Baptiste-Marie Roche, avocat au Parlement de Lyon, qui prit le nom de Ranvier de Bellegarde. Leur fille unique a épousé M. Anatole de Riverieulx, comte de Chambost, qui est père de cinq filles. Ne dirait-on pas que le sol de Bellegarde ne produit que des roses.

M. A. Vachez, à qui nous devons une excellente notice sur Bellegarde, dans laquelle nous avons butiné, parle ainsi de son château :

« La porte monumentale de l'ancien pont-levis, au fronton de laquelle étaient sculptées en relief les armes des de Bron, entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel ; la salle du jeu de paume, avec ses carreaux en faïence émaillés ; les niches de la façade, où l'on vient de replacer le buste de Henri IV, avec ceux des douze premiers César ; la remarquable cheminée de la salle des gardes ; les colonnes de l'ancien théâtre, si richement décorées par un maître inconnu, les deux portes d'entrée, ornées de pilastres cannelés, que couronnent d'élégants chapiteaux corinthiens ; les médaillons incrustés dans le mur extérieur de la cage d'escalier, tout, jusqu'aux gargouilles en pierre sculptée de la toiture, nous rappelle une époque qui se distingue à la fois par ses goûts artistiques et son amour du luxe. » (A. VACHEZ.)

Sur la cheminée des appartements est sculpté l'écu

des de Bron, uni à celui d'Albon, sûrement à cause d'une alliance. Au-dessus d'une porte, on lit cette devise :

Celui-là que Dieu garde,
Il est en belle garde.

Vous trouverez dans G. Revel le dessin au trait du château de Bellegarde tel qu'il était au milieu du XV[e] siècle.

Dans l'ancienne église de cette paroisse, on marchait sur une pierre tombale sur laquelle était gravée cette épitaphe :

CI-GIT CLAVDE DE FAY, JADIS DAME
DE LA LIÈGVE. DIEV AYE REÇV L'AME.

On a eu le bon esprit de la placer dans la nouvelle église, en la chapelle de Saint-Ennemond, patron de la paroisse.

En montant au château, sur la lisière d'une prairie, nous avons trouvé plusieurs plantes de molène noire, *verbascum nigrum,* dont les étamines velues ressemblent à une araignée. Nous l'avions déjà rencontrée à la Fouillouse.

Bellegarde était de l'élection de Montbrison et de l'archiprêtré de Feurs. Le dernier prieur fut M. de Béon.

Dans ce village on entend battre la navette ; car si les hommes sont agriculteurs, bien des femmes travaillent sur la soie pour la fabrique de Lyon.

En descendant de Bellegarde, nous avons le spectacle d'un magnifique coucher de soleil.

Déjà les blés commencent à jaunir ; voyez comme la couleur des bleuets se marie agréablement à leur teinte dorée. Les femmes blondes le savent bien, lorsque devant le miroir elles essayent une parure.

La Liègue. — Le fief de la Liègue que nous avons nommé plusieurs fois, est à deux kil. N. O. de Bellegarde. Son château, construit sur un monticule proba-

blement factice et près d'une ancienne route qu'il défendait, ne nous offre plus que quelques débris de murailles et la trace de ses fossés.

La chapelle construite en 1530 est toujours debout; au-dessus de sa porte ogivale sont les armes de Guillaume de Bron, accolées à celles d'Antoinette de Marconnay, sa femme ; elles étaient telles : celles de la Liègue d'or à la fasce ondée de sable ; celles des de Bron d'or à la fasce de gueules, au lion issant de sable en chef.

Le fief et le château du Pirei appartenaient aussi aux seigneurs de Bellegarde.

Un jour, que j'ai marqué d'un petit caillou blanc, j'eus la chance de rencontrer à Montrond un botaniste, la boîte sur le dos, le bâton à la main, qui herborisait dans la plaine. On pense bien que nous fîmes ensemble quelques gentilles promenades ; la botanique est une science qui lie vite ses adeptes. On ne se figure pas les agréables sentiers, les charmants sites qu'offriront aux baigneurs les rives ombreuses de la Mare. Au retour, la caisse de ferblanc était toujours bien remplie. Mon jeune compagnon me remémoria bien des choses que j'avais oubliées. Etant tombés sur une touffe de lysimachies — famille des primulacées, — nous nous amusâmes à voir les fleurs de cette plante s'ouvrir brusquement, ce qui cause toujours une petite surprise aux personnes qui en sont témoins pour la première fois.

Dans les moments de repos, nous philosophions un peu

Tout en furetant à travers les arbres, mon jeune botaniste ayant aperçu des lettres enlacées gravées sur le tronc d'un arbre, se mit à chantonner :

La tombe est noire,
Les ans sont courts,
Il faut s'en croire
Aux sots discours,
Très souvent boire,
Aimer toujours (1).

(1) V. Hugo.

Cantantes.... minus via lædet, eamus. (2)

lui dis-je. Oui, ajoutai-je, il faut très souvent boire l'eau du Geyser et la recommander aux malades ; oui, il faut aimer toujours, car à l'amour, qui ne dure que la belle saison de la vie, doit succéder l'amitié qui, au contraire, va se fortifiant avec l'âge.

Je me suis souvent demandé pourquoi, alors que nous voyons des femmes musiciennes, romancières, peintres, poètes même, géologues même, on n'en trouve point qui aient cultivé sérieusement la botanique ; étude n'exigeant que de la patience et de la mémoire. Cela tient peut-être à la confusion introduite par les savants dans cette aimable science. Je conseille donc aux dames qui veulent étudier la botanique, de faire choix d'une bonne flore locale et de s'en tenir là.

Il y a peu de temps, fantaisie me vint de faire l'inspection de mon petit herbier, et j'avoue que c'est avec une douce joie que j'ai revu mes fleurs, quoique desséchées et incolores, avec l'étiquette : cueillie au pied du capucin, au Mont-Dore ; cueillie sur les bords des lacs d'Aix et d'Annecy ; dans le jardin des Charmettes, une pensée ; trouvée à la République, au château d'Oriol, à Couzon, etc.

On voit que l'étude des fleurs, d'ailleurs si hygiénique à cause des promenades qu'elle exige, procurera, même dans les vieux jours, de véritables jouissances de souvenir.

---

(2) VIRGILE, Eglogue IX°, 64.

MARCLOPT

Il est deux paroisses auxquelles nous ne pouvons pas nous dispenser de faire visite : c'est Marclopt et Saint-Laurent, situées au nord et dans la plaine, sur la rive droite de la Loire. La distance est courte, Marclopt n'étant qu'à trois kilomètres de Montrond, et Saint-Laurent à deux de Marclopt ; en profitant de la fraîcheur du matin ou du soir, on peut, sur ses jambes, faire ce court trajet, sans trop de fatigue.

Marclopt et Saint-Laurent sont de l'époque gallo-romaine ; le premier seul a conservé son ancien nom, qui, suivant quelques auteurs, dérive de Marcus Claudius, général romain, qui dut séjourner en ces lieux.

Une plaque de bronze, de 0,30 sur 0,11 de hauteur, quant à la partie gravée, fut découverte en 1846, à Marclopt, à 4 kilom. de Feurs, sur le bord de la voie romaine. En voici la traduction :

A Sextus Julius Lucanus, duumvir, prêtre de la nation des Segusiaves, Tittius, Cocillus, Arda, Cettinus, Casurinus, Atticus, ses appariteurs affranchis (ou brevetés). (Abbé Roux.) Ce bronze a été retiré dans l'hôtel de ville de Feurs.

L'église de Marclopt remonte au XIe ou XIIe siècle ; elle est formée par trois nefs simplement lambrissées ; le chevet est en cul de four. Elle avait primitivement, suivant Ogier : « quatre arceaux soutenus par de forts pilastres », l'un d'eux a été supprimé. Dans le chœur, on voit encore des arceaux, avec saillie, formés dans les murs et supportés par des colonnettes byzantines d'une parfaite conservation.

Le château, appelé le plus souvent maison forte, a laissé quelques traces : des pans de muraille, des fossés en ce moment pleins d'eau, un large portail, à voûte surbaissée, surmontée d'un écusson avec les armes intactes des anciens seigneurs : de.... à une croix en sautoir de....

Guillaume Revel nous a laissé le dessin du château de Marclopt.

Il est une ancienne route maintenant abandonnnée, qui porte encore dans le pays le nom de chemin ferré, cette route est la voie romaine ; elle sort de Feurs en inclinant un peu à l'ouest, remonte le cours de la Loire et gagne d'abord Saint-Laurent-la-Conche. De là, elle atteint le village de Marclopt, passe entre sa maison forte et sa place publique, dite la place de Viouron. De Marclopt, le chemin antique se dirige vers la Loire, laissant Saint-Galmier à gauche, traverse ce fleuve, et devient la voie Bolène qui s'en va à Montbrison.

Les traces de cette route sont visibles, et les objets antiques que nous allons rencontrer, ne feront qu'en confirmer l'existence.

Sur la place de ce bourg, à quelques pas de l'église, est un tilleul qui doit être un véritable Sully, tant il est élevé, tant son tronc est énorme et couvert de blessures.

« Son feuillage encore touffu couvre un sarcophage en granit, d'une dimension et d'un poids énormes ; le couvercle seul a 2^{m},80 de longueur et de 0,60 d'épaisseur. Ce monument funéraire est encore à la place qui lui fut assignée, il y a près de 18 siècles ; c'est-à-dire qu'il est toujours sur le bord de l'antique chemin ; seulement la table de l'inscription a été brisée en deux morceaux. Voici cette inscription tout entière, sauf la première ligne disparue : (A. Roux.)

DIIS MANIBUS..... OMNIBUS OFFICIIS APVD
SVOS FVNCTI, QVI VIXIT ANNOS XXI, MENSES X
DIES XI TITIVS AVDAX PATER PONENDUM
CVRAVIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT.

Aujourd'hui, c'est sur cette sorte de table qu'on dépose les morts qu'on apporte des villages éloignés. Des blocs de granit de toute forme gisent çà et là sur *la Viouron* (voie romaine), qui, pour sûr, ont fait partie de quelque construction.

Assis sur ce cénotaphe, plutôt que sarcophage, pour y prendre quelques instants de repos, comme les morts qu'on y dépose, je songeais combien les Romains tra-

vaillaient pour l'éternité ; que ce monument braverait encore bien des siècles si l'homme n'y mettait pas sa main dévastatrice, tandis que nos tombeaux de marbre durent à peine une vie d'homme.

Marclopt était paroisse et châtellenie royale.

Le 26 juin 1325, Josserand de Lavieu vendit, à Jean comte de Forez, le château et appartenances de Marclopt, au prix de 1,500 livres viennoises.

« Le 19 juin 1601, Louis de la Bastie et Catherine de Chandieu, sa femme, vendirent, à Guy de la Mure, sieur de Chantois, leur maison et seigneurie, appelée la maison forte de Marclopt. Claude Cognet en a prêté l'hommage, le 6 mai 1722 et Melchior Harenc de la Condamine, en 1755. Pierre-François David, conseiller au siège du Forez, a acquis de Louis-Hector Harenc, par acte du 7 septembre 1756. Jean-Hector Montagne a acquis dudit sieur David et de dame Gonin, son épouse, par contrat du 16 mai 1772, reçu Barrieu, notaire à Montbrison. En 1773, le roi supprima les châtellenies de Marclopt, de Cleppé, etc.... MM. de Coguet des Gouttes habitent aujourd'hui le château de ce nom, à Saint-Martin-l'Estrat. » (SONYER DU LAC.)

Le jour où je fus à Marclopt était un dimanche. Je m'étais promené à travers ses ruines, j'avais visité son église, causé avec ses habitants, suivi les traces de la voie romaine ; j'avais donc la tête remplie de souvenirs. Avant de partir, je voulus revoir l'église ; c'était pendant les vêpres, et lorsque j'y entrai, le prêtre, se tenant debout, entonna d'une voix forte le psaume — dix fois plus ancien que tout ce que je venais de voir — *Laudate pueri dominum, laudate nomen domini.* Enfants, louez le Seigneur, louez le nom du Seigneur. Le lieu saint rempli de fidèles, ce chant si beau dans sa simplicité m'impressionnèrent fortement, et lorsque je quittai l'église, pour prendre le chemin de Saint-Laurent, je psalmodiai ainsi un verset que je venais d'entendre : *Qui habitare facit sterilem in domo, matrem filiorum lœtantem.*

D'une femme stérile
Il rend le sein fécond,
D'une troupe puérile
Il orne sa maison.

SAINT-LAURENT-LA-CONCHE

La commune de Saint-Laurent, située sur la rive droite de la Loire, est traversée par la route Nationale de Saint-Etienne à Roanne et par le même chemin de fer, qui marche parallèlement à elle. Mais il n'y a pas de station entre Montrond et Feurs. Sa petite église est suffisante pour sa population qui n'est que de 450 habitants. Elle n'a qu'une seule nef et n'offre rien de remarquable. Son grand autel, en pierre, provient de quelque prieuré voisin ; il est un peu grand pour le chœur. T. Ogier, en 1856, signala une peinture sur bois d'un grand prix, représentant la Nativité. Je l'ai cherchée en vain ; qu'est-elle devenue ? C'est ainsi que nos petites églises de campagne perdent peu à peu tout ce qu'elles ont de bien.

Un grand tableau sur toile a été retiré de cette église et placé sous un hangar comme indigne. Ne devrait-on pas, avant de le laisser dépérir, le soumettre à un connaisseur ?

Les maisons du bourg sont dispersées sans ordre, ce qui n'en vaut que mieux. Au milieu de la place, se trouve la fameuse conche qui fait distinguer cette paroisse des autres nombreux Saint-Laurent :

C'est une cuve antique, faite d'un seul bloc de granit, ayant un mètre de haut sur quatre cinquante de circonférence ; avec un trou à la partie inférieure pour la vider.

Quel en était l'usage ? On a dit que c'était une cuve baptistaire, dans le temps ou ce sacrement s'administrait par immersion. On l'a prise pour un simple abreuvoir, ce qui n'est pas probable, la Loire étant à deux pas,

Le cimetière se trouve au chevet de l'église ; à son entrée est étendu un cippe qui sert de banc, et où l'on lit avec peine : *Sub ascia dedicavit.*

Comme celui de Meylieu, ce cimetière domine la Loire qui coule au bas. De la plateforme du clocher, on a un fort beau point de vue.

Le premier nom de Saint-Laurent n'est pas connu, mais cette bourgade doit être très ancienne, car nous

connaissons la route romaine qui la traversait, et toutes les fouilles qui ont été faites sur la place ont amené de grandes quantités d'ossements.

Saint-Laurent a toujours compris Magnieu-le-Gabion : cette seigneurie, située à l'ouest, a deux châteaux, l'un moderne, l'autre ancien. Ce dernier a encore de beaux restes ; dans sa cour d'honneur sont incrustés des médaillons représentant des empereurs romains et peut-être des personnages du temps. Celui de notre époque appartient aux MM. Gaudet qui, de grands industriels, sont devenus grands agriculteurs.

Nous ne ferons qu'effleurer l'histoire de Magnieu. Dans le courant du XVIe siècle, il fut acquis par un de Chalmazel ; en 1639, Antoinette du Rosier, veuve et héritière de Christophe de Chalmazel, devint, par la mort de son mari, propriétaire de Magnieu.

Après elle, les du Rosier occupèrent Magnieu-le-Gabion, et l'on voit, devant la porte de l'église de Saint-Laurent, une pierre sépulcrale recouvrant la dépouille de M. Denis du Rosier de Magnieu, né en 1759, mort en 1813.

Ce fut le dernier seigneur de la partie de cette commune, qui a appartenu ensuite à M. Genissieux, puis à MM. Gaudet, comme nous l'avons dit.

Saint-Etienne, imp. Théolier et Cie, rue Gérentet, 12.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Procès-verbal de la séance du 5 juillet 1882.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance :** Démissions de membres ; — Lettres et circulaires analysées. — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Rapport sur le concours des exploitations agricoles de 1883, par M. François Maire ; — Projet de programme du Comice de La Fouillouse ; — Questionnaire sur les plantes maraîchères susceptibles d'une culture en grand. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Forces motrices appliquées au métier à rubans ; — **Actes de l'Assemblée :** Etude sur le Dictionnaire basque ; — Rapport sur le concours des exploitations agricoles, en 1883 par M. François Maire ; conclusions adoptées ; — Programme du Comice de La Fouillouse, adopté ; — Demande du Tir Stéphanois ; décision relative aux médailles de la Société ; — Proposition de candidatures ; — Admission de MM. Joanny Burlat, Desrochet, Jacques Matrat, Lafond et Joseph Markert.

Présidence de M. Maximilien Evrard ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents, au nombre de 15, sont : MM. Simon Berne, Georges Bory, Burlat, Chometon, Croizier, Maximilien Evrard, Guichard, François Maire, docteur Maurice, Sauveur Michel, Antoine Otin, J.-B. Rivolier, Auguste Terme, Gabriel Thomas et Vincent-Dumarest.

M. Euverte se fait excuser.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Lettre de démission de M. Cluzet, vétérinaire.

2° Lettre de démission de M. Revoux, de Rochetaillée.

3° Lettre de M. Antoine Chapon, président du Tir Stéphanois, réclamant un don de médailles de la Société, en faveur du concours annuel du Tir Stéphanois. (Voir aux actes de l'Assemblée.)

4° Lettre de M. le Président du Tir Forézien, ayant le même objet que la précédente.

5° Lettre de M. Richard, piqueur de la Voirie, à Saint-Etienne, soumettant à l'examen de la Société un niveau à pendule, dont il est l'inventeur. (Renvoyé à la Commission d'encouragement.)

6° Lettre de M. Wolff. demandant une récompense pour deux de ses collaborateurs pour l'introduction, à Saint-Etienne, de la broderie mécanique de Saint-Gall. (Renvoyé à la Commission d'encouragement.)

7° Prospectus de nouveaux liens agricoles, fabriqués par M. Jacob, de Paris, rue Turbigo, 19. (Voir le procès-verbal de la Section d'agriculture.)

8° Lettre et prospectus d'une poudre pour l'enrobage des semences de céréales, dans le but de les préserver des insectes et des maladies, poudre inventée par M. Choquelin, pharmacien à Cosne-sur-l'Œil (Allier).

9° Circulaire relative à un mode de traitement des vignes phylloxérées, par une méthode spéciale dite traitement du docteur Mondon, de Limoges.

10° Programme d'un concours de machines aratoires, ouvert par la Société d'Agriculture de Vaucluse, en 1883.

11° Lettre de M. le Président de la Société d'Acclimatation de Paris, remerciant la Société de ses réponses au questionnaire sur la chèvre.

12° Circulaire de M. le Président de l'Association française pour l'avancement des sciences, annonçant que le prochain congrès de l'Association aura lieu à Rouen, du 16 au 28 août 1883.

13° Circulaires et publications adressées par diverses sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 30 juin 1883. — Présidence de M. Otin ; secrétaire, M. Teyssier.

M. Maire, au nom de la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles, lit son rapport, où sont

appréciés les mérites des concurrents, et indiquant les récompenses attribuées. Ces récompenses sont : une grande médaille d'or, 3 petites médailles d'or, 12 médailles de vermeil et 7 médailles d'argent. La Section approuve le rapport et ses conclusions.

M. le Secrétaire général communique le projet de programme du Comice de La Fouillouse, programme préparé par la Commission d'organisation. Ce programme se résume en 2.210 francs de récompenses, en espèces et en médailles, dont suit l'énumération : une grande médaille d'or, 3 petites médailles d'or, 19 médailles de vermeil, 26 médailles d'argent et 50 médailles de bronze. Le projet de programme est approuvé.

M. le Secrétaire met sous les yeux de la Section des spécimens de liens agricoles économiques, fabriqués en fibres d'aloès par la Maison Jacob, de Paris, rue Turbigo, 19. Ces liens sont cédés aux agriculteurs à 60 francs le mille.

M. Jean Magand est chargé par la Section de faire l'essai de ces liens.

M. le Secrétaire général donne lecture d'un questionnaire sur les plantes maraichères susceptibles d'être cultivées en grande culture, questionnaire envoyé par la Société des Agriculteurs de France. Les réponses faites par les agricultenrs présents sont que les pommes de terre, les choux et les raves sont les seules plantes maraichères dont la culture se prête, dans nos contrées, à la grande culture.

La séance est levée.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. — Séance du 27 juin 1883. — Présidence de M. Rousse ; secrétaire, M. Simon Berne.

Réunion peu nombreuse. Aucun rapport de la Commission d'encouragement n'étant prêt, la séance se passe en causeries sur la force motrice appliquée aux métiers à rubans.

Les membres présents se donnent rendez-vous pour

assister, le lendemain, à des expériences sur les accumulateurs d'électricité, fournissant la force motrice et la lumière.

La séance est levée.

Actes de l'Assemblée.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté, puis analyse la correspondance, et enfin communique les procès-verbaux des séances de sections, tenues dans le mois écoulé.

Etude sur le dictionnaire basque. — M. Michel demande à dire quelques mots sur un travail adressé à la Société par le docteur Michalowski, membre correspondant de la Société, ancien président de la Section des sciences.

Ce mémoire a déjà été présenté à la Section des lettres. Les avis ont été partagés en ce qui concerne l'opportunité de la publication dans les *Annales* ; quelques membres objectent contre la publication, que ce travail de philologie était trop en dehors des études ordinaires des membres de la Société. A cette objection, les partisans de la publication ont répondu que si l'on se basait sur cet argument pour refuser l'insertion dans les *Annales*, on risquait d'éliminer beaucoup de travaux très intéressants, qui en font l'ornement. Tout ce qu'il est raisonnable d'exiger d'un auteur de mémoire appartenant à la Société, pour l'insertion dans les *Annales,* c'est que le mémoire soit le résultat d'un travail sérieux, qu'il ne puisse, soit par le fond, soit par la forme, attirer à la Société qui l'accueille, aucun désagrément, et enfin, qu'il ne soit pas trop volumineux. Le travail de M. Michalowski ne saurait encourir aucun des reproches qui précèdent ; c'est, incontestablement, soit dans le fond, soit dans la forme, un travail sérieux et consciencieux, enfin, il n'est pas trop volumineux. M. Michel demande que la Société veuille bien nommer une Commission spéciale, pour décider la question de l'opportunité de l'insertion ou de la non insertion. Cette proposition est acceptée. La Commission est composée de

MM. Michel, Chaverondier, Rimaud, Rousse, Maurice, Textor de Ravisi, Chapelle et Biron.

Concours des exploitations agricoles de 1883. — M. François Maire lit le rapport préparé par lui, conformément aux décisions de la Commission de visite. Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée vote des remerciements à la Commission de visite, et plus spécialement à son rapporteur.

Comice de La Fouillouse ; programme approuvé. — M. le Secrétaire soumet à l'Assemblée le projet de programme préparé par la Commission d'organisation, pour le prochain Comice de La Fouillouse, projet déjà approuvé par la Section d'agriculture. Le projet de programme est adopté à l'unanimité des membres présents.

Demande du Tir Stéphanois. — Après la communication de la lettre du Président du Tir Stéphanois, mentionnée à la correspondance, un membre demande la parole, pour s'opposer à ce qu'on donne, comme par le passé, des médailles de la Société d'agriculture, pour récompenser les concurrents des concours du Tir Stéphanois. Les médailles de la Société sont destinées à récompenser les concurrents de la Société d'agriculture, mais non ceux des autres sociétés. Pour ce motif, l'opinant propose d'offrir au Tir Stéphanois la valeur en argent des médailles qu'on avait l'habitude de lui donner les autres années, sauf à la Société du Tir à faire frapper des médailles du Tir, pour récompenser ses lauréats. Après une assez longue discussion, l'Assemblée se range à l'avis du préopinant. La même décision sera applicable aux demandes analogues des autres tirs.

Récompenses décernées par la Société. — L'Assemblée est appelée à se prononcer sur les conclusions du rapport lu à la précédente séance, par M. Croizier, sur l'introduction des métiers brodeurs à Saint-Etienne. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité. En conséquence, des médailles d'argent sont décernées à MM. Mathieu Bichon et Joannès Verdier, ouvriers en broderie

mécanique à Saint-Etienne, à titre de coopérateurs de l'introduction de cette industrie à Saint-Etienne.

Proposition de candidatures nouvelles. — Sont proposés comme membres titulaires :

M. Neyron de Saint-Julien, propriétaire à Roche-la-Molière, présenté par MM. Otin et Aimé Philip.

M. François Velcat, entrepreneur de charpentes, rue de la Plagne, présenté par MM. Georges Bory et Antoine Otin.

Admission de membres. — Sur l'invitation de M. le Président, l'Assemblée procède au vote au scrutin secret sur l'admission des candidats présentés à la séance précédente. Sont ainsi admis, à l'unanimité des suffrages :

M. Joanny Burlat, fabricant de pointes à Quatre-Aigues, Rochetaillée.

M. Desrochet, propriétaire à Montferret, Saint-Etienne.

M. Jacques Matrat. propriétaire au Cret-de-Montaud, Saint-Etienne.

M. Lafond, fabricant de rubans, rue de la Bourse.

M. Joseph Markert, négociant en instruments d'agriculture, à Saint-Etienne, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.

La séance est levée.

Le Secrétaire général.

E.-F. MAURICE.

Procès-verbal de la séance du 2 août 1883.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance** : Lettres et circulaires diverses. — **Travaux des sections**. — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Comice de La Fouillouse ; — Cours d'horticulture de M. Faudrin ; programme ; — Question des engrais chimiques ; propositions de fabricants ; — Demande de subvention au Conseil général pour l'horticulture. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie.* — Demande de M. Ducongé, inventeur d'un système de fabrication de velours façonné à double pièce ; commission nommée. — **Actes de l'Assemblée** : Cours d'horticulture de M. Faudrin ; programme approuvé ; — Compte-rendu bibliographique de l'ouvrage de M. Noëlas, intitulé : *Les faïenceries roanno-lyonnaises*, par M. Maussier ; — Ordre du Mérite agricole ; proposition de M. Textor de Ravisi ; — Propositions de candidatures nouvelles ; — Vote sur l'admission de MM. Neyron de Saint-Julien, de Roche-la-Molière, et Velcat, entrepreneur à Saint-Etienne.

Présidence de M. Euverte ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents, au nombre de 17, sont : MM. Hippolyte Blacet, Joannès Burlat, Louis Burlat, Croizier, Dupuy, Euverte, Malescourt, docteur Maurice, François Maire, Matrat, Sauveur Michel, Otin, Rivolier, docteur Rimaud, Teyssier, Textor de Ravisi, Gabriel Thomas, Vincent-Dumarest.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Arrêté du Ministre de l'Agriculture, contenant le programme du Concours agricole régional devant se tenir à Mende (Lozère), du samedi 1er au dimanche 9 septembre 1883. Le département de la Loire fait partie de cette région.

M. le Secrétaire général invite les membres de la Société, qui seraient disposés à visiter ce congrès, comme délégués de la Société, à se faire connaître. Personne ne se propose.

2° Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, contenant un questionnaire relatif à une enquête sur

l'efficacité des paratonnerres de divers systèmes. Renvoyé à la Section des sciences.

3° Circulaire du Ministre de l'Agriculture, relatif aux concours à ouvrir pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture, dont un pour le département de la Loire, devant s'ouvrir à Saint-Etienne, le 21 septembre 1883.

4° Lettre de M. le Préfet, demandant le nom des localités où la Société jugerait opportun de faire faire des conférences agricoles, par un professeur de l'Ecole d'agriculture d'Ecully, près Lyon. (Renvoyé à la Section d'agriculture.)

5° Lettre de M. Jacod, représentant de la Maison Cognet, de Lyon, fabricant d'engrais chimiques, demandant que la Société veuille bien patronner les placements d'engrais chimiques, reconnus comme consciencieux. (Renvoyé à la Section d'agriculture.)

6° Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences, relative au Congrès de Rouen.

7° Lettre de M. Gonon, directeur de la Société civile de la Loire, accusant réception de l'avis de son admission comme membre titulaire de la Société.

8°, 9°, 10°, 11° Lettres de MM. Joanny Burlat, de Rochetaillée, Viricel, de Saint-Romain-en-Jarrêt, J. Matrat, mécanicien au Cret de Montaud, à Saint-Etienne, et Gabriel Limouzin, du Chambon-Feugerolles, ayant le même objet que la précédente.

12° Lettre de M. Chapelle, accompagnant l'envoi d'un opuscule géométrique de M. Benoit, intitulé : Problèmes relatifs au tracé des circonférences. (Renvoyé à la Section des sciences.)

13° Lettre de M. Voutat, mécanicien à Saint-Etienne, demandant à soumettre à l'examen de la Société, une machine de son invention, à raser le velours. (Renvoyé à la Commission d'encouragement.)

14° Lettre de M. Carrière, horticulteur à Paris, accompagnant l'envoi d'une monographie sur les pommiers d'ornement, dont il est l'auteur.

15° Lettre de M. François Maire, représentant de la Maison de Saint-Gobain, pour les engrais chimiques, faisant offre à la Société d'un don de 500 kilogrammes d'engrais chimiques, pour faire essayer aux agriculteurs de l'arrondissement, auxquels ils seront donnés, à titre de récompenses, dans les comices de la Société, à charge, par la Société, de faire surveiller ces essais et d'en rendre compte. L'offre est acceptée avec empressement et reconnaissance.

16° Circulaire du Musée Guimet, annonçant l'envoi de diverses publications.

17° Publications adressées par diverses sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 28 juillet 1883. — Présidence de M. Otin ; secrétaire M Maurice.

M. Maurice, secrétaire général, donne communication de plusieurs lettres adressées à la Société.

Une première, demande quelques modifications au programme du concours de La Fouillouse en ce qui concerne les animaux de basse-cour (volailles et lapins), il exprime le désir que des primes en argent soient affectées à ce concours comme à ceux d'autres animaux. La Section ne juge pas à propos de prendre cette demande en considération.

Une deuxième lettre de M. Faudrin qui donne le programme du cours d'horticulture qu'il se proposerait de faire pendant et après le concours d'horticulture à Saint-Etienne. Quelques modifications à ce programme sont demandées par plusieurs membres, il en sera référé à M. Faudrin.

La troisième est une lettre de M. Jacod, membre titulaire, représentant de la maison Cognet, fabricant d'engrais chimiques, à Lyon, qui demande à exposer des engrais chimiques au Comice. Il a été répondu qu'il suffisait de faire une déclaration d'exposition.

Une quatrième est de M. Mondon-Voisin, fabricant d'engrais chimiques à Paris, qui propose de céder à prix coûtant les engrais que la Société voudra faire essayer par les agriculteurs de la région, à l'exemple de ce qu'a fait la Société d'agriculture du Doubs. Il sera répondu que la situation financière de la Société ne lui permet pas d'entrer dans cette voie, mais qu'elle est toute disposée à encourager la vulgarisation de l'emploi des engrais chimiques en en donnant en prime dans ses comices, lorsque les maisons de fabricant d'engrais voudront faire ce qu'a fait cette année la maison de Saint-Gobain, qui a fait don à la Société d'une importante quantité d'engrais pour faire essayer aux agriculteurs de la région. Les essais de ce genre se feront sous la surveillance d'une Commission qui en fera son rapport à la Société.

M. Rivolier propose de nommer une Commission de délégués pour demander au Conseil général de la Loire une subvention à titre de Société d'horticulture. La proposition est adoptée ; la Section, à l'unanimité, propose pour composer cette Commission les noms de MM. Euverte, président, Maurice, secrétaire général, Paul Fontvieille, président de la Section d'agriculture, et Otin, vice-président de la Section pour l'horticulture.

La Section décide, à propos du Comice de La Fouillouse, qu'une voiture spéciale sera mise à la disposition des jurés pour l'aller et le retour comme les autres années et, à propos du banquet horticole de la Société, que les membres de la Commission d'organisation ainsi que tous les jurés, y assisteront comme invités et non simplement admis comme souscripteurs.

La séance est levée.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. — Séance du 25 juillet 1883. — Présidence de M. Rousse ; secrétaire, M. Simon Berne.

D'après l'ordre du jour, la réunion devait entendre un rapport de M. Maussier sur l'ouvrage de M. Noëlas : *Les Faïenceries roanno-lyonnaises*. M. Maussier ne s'étant pas rendu à la réunion, cette lecture n'a pas eu lieu.

L'Assemblée, n'ayant rien autre à son ordre du jour, a examiné une demande de M. Ducongé tendant à l'obtention d'une récompense pour son invention d'un système propre à fabriquer le velours façonné à double pièce.

Une Commission a été nommée pour étudier ce système. Elle se compose de : MM. Croizier, Descours (Henri), Thomas, Massardier et Simon Berne. La première réunion aura lieu lundi à 2 heures.

M. Croizier présente un poëme patois de M. Duplay : *Lou Panorama de vei Santiève.* Il veut bien se charger d'en faire un compte-rendu pour une des prochaines réunions.

Une causerie sur la théorie des eaux minérales de la plaine du Forez, et sur les chutes d'eaux non utilisées (barrage de Rochetaillée et canal du Forez) termine la séance.

Actes de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Secrétaire général analyse la correspondance, puis communique les procès-verbaux des séances de sections tenues dans le mois de juillet.

Cours d'horticulture. — L'assemblée approuve la proposition faite par la Section d'agriculture et d'horticulture de faire professer un cours d'horticulture par M. Faudrin, à l'occasion et à l'époque de l'exposition horticole. Le programme proposé par M. Faudrin est approuvé. M. Faudrin sera prié d'apporter le plus possible des spécimens de fruits du Midi.

Lecture de mémoires. — En l'absence de l'auteur, M. le Président donne lecture du compte-rendu bibliographique de l'ouvrage de M. Noëlas, intitulé : *Histoire des Faïenceries roanno-lyonnaises.*

L'insertion de ce travail dans les *Annales* est votée par l'Assemblée.

Ordre du Mérite agricole. — M. de Ravisi demande la parole, qui lui est accordée, à propos de la création de l'ordre du Mérite agricole, institution qu'il croit excellente ; il demande s'il n'y aurait pas lieu pour la Société

de prendre l'initiative de présenter des candidats. La proposition est renvoyée à l'examen des membres du Bureau.

Proposition de candidatures. — MM. Magand, Burlat et Michel proposent comme candidat membre titulaire. M. Massardier (François), quincailler à Saint-Etienne, rue de Roanne ;

MM. Maurice et Favarcq proposent comme candidat au même titre, M Sylvain-Chatain, mercier à Saint-Etienne, rue de Paris, 1.

Vote sur l'admission de membres nouveaux. — Sur l'invitation de M. le Président, l'assemblée procède au vote, au scrutin secret, sur l'admission des candidats proposés dans la séance précédente. Sont ainsi admis, à l'unanimité des membres présents :

M. Neyron de Saint-Julien, propriétaire à Roche-la-Molière ; M. Velcat, entrepreneur de charpentes à Saint-Etienne, rue de la Plagne.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

E.-F. MAURICE.

Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1883.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance** : Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture* : Candidatures pour l'Ordre du Mérite agricole. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie* : Proposition de M. Maussier, de nommer, dans la Société, une Commission forézienne de l'histoire des Gaules ; — Chronique sur le forézien Jean Dupuis, par M. Textor de Ravisi. — **Actes de l'Assemblée** : Réponse à une demande de M. le Préfet de la Loire ; — Proposition de M. Maussier, relative à une Commission de l'histoire des Gaules ; — Demande de M. Chapelle, relative à une question météorologique ; — Proposition de candidatures ; — Admission de MM. Massardier et Sylvain-Chatain.

Présidence de M. Euverte ; secrétaire, M. J.-B. Rivolier.

Les membres présents, au nombre de 13, sont : MM. Croizier, Duplain, Euverte, Larderet, Leroux, Maussier, Matrat, Palandre, Rimaud, Rivolier, Terme, Thomas, Wolf.

M. Maurice, secrétaire général, absent pour cause de maladie, se fait excuser.

Correspondance.

Elle contient les pièces suivantes :

1° Lettre de M. le Préfet de la Loire, informant le Président de la Société, que M. le Ministre de l'Agriculture vient d'autoriser le Directeur de l'Ecole pratique d'agriculture d'Ecully à faire des conférences dans les départements voisins. M. le Prefet désire connaître les principaux centres, dans l'arrondissement de Saint-Etienne, qui auraient intérêt à être renseignés sur cet objet, et qui pourraient fournir des recrues à l'Ecole.

2° Lettre de M. le Baron Textor de Ravisi, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, et demandant que sa chronique sur l'explorateur Jean Dupuis soit renvoyée à la prochaine séance.

3° Programme des questions mises au concours à la Société d'émulation de Cambrai, pour l'année 1884.

4° Envoi de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du programme du Congrès de la Sorbonne, en 1884.

5° Lettre de M. Chapelle, demandant l'ouverture d'un crédit de 300 francs, pour l'acquisition d'appareils nécessaires au développement de ses recherches météorologiques.

6° Circulaires et prix-courants de la Société des tuyaux Chameroy.

6° Publications diverses des sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 25 août 1883. — Présidence de M. Otin ; secrétaire, M. Teyssier.

Une question portée à l'ordre du jour de la séance n'étant pas suffisamment explicite, il est passé outre, à l'ordre du jour.

La réunion croit devoir s'occuper de désigner des candidats à proposer pour l'Ordre du Mérite agricole.

Sur la proposition du Bureau, il est procédé, au scrutin secret, au vote proposé. Le dépouillement des bulletins donne :

Pour un 1er candidat. . . 7 voix.
Pour un 2me candidat. . . 7 voix.
Pour un 3me candidat. . . 2 voix.

Le reste de la séance se passe en conversations sur l'exposition horticole. Une Commission est nommée pour le concours des serviteurs-jardiniers. Cette Commission est composée de MM. Maurice, Favarcq, Rimaud et Chapelle.

La séance est levée.

SECTIONS RÉUNIES DES SCIENCES, LETTRES ET INDUSTRIE. Séance du 22 août 1883. — Présidence de M. Maurice ; secrétaire, M. Maurice.

M. Maurice donne lecture d'une lettre par laquelle M. Maussier propose à la Société de créer, sous le nom de *Commission forézienne de l'histoire des Gaules*, une institution destinée à centraliser tous les documents, et à provoquer toutes les recherches utiles dans cet ordre d'idées.

La réunion ne paraît pas approuver la proposition et elle désirerait que l'auteur vînt développer lui-même l'exposé des motifs et le sens précis de sa proposition.

M. le Baron Textor de Ravisi donne lecture d'une chronique sur le forézien Jean Dupuis, l'explorateur du Fleuve-Rouge et du Tong-King. Cette notice sera lue à la prochaine assemblée générale.

La Commission d'encouragement n'étant pas suffisamment représentée dans la réunion, la question de ses travaux portée à l'ordre du jour est ajournée à la prochaine séance.

Actes de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Secrétaire donne ensuite lecture des procès-verbaux des séances des sections.

Sur la demande de M. le Préfet de la Loire, l'Assemblée désigne Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Firminy, le Chambon, Saint-Héand, Saint-Genest-Malifaux et Pélussin, comme étant les localités de l'arrondissement où il conviendrait le mieux de faire des conférences agricoles en vue d'être utile au recrutement de l'Ecole d'agriculture d'Ecully.

A ce propos, un membre, M. Leroux, émet l'avis que si l'on veut que les conférences en question aient des auditeurs auxquels elles puissent profiter, il faut indiquer deux choses à M. le Préfet : 1° Que ces conférences n'aient lieu que le dimanche ; 2° Qu'elles soient toujours précédées de l'envoi par MM. les maires aux agriculteurs intéressés d'une invitation personnelle sous forme d'une carte d'entrée à la conférence.

M. le Président dit qu'en effet, cette idée émise par M. Leroux d'inviter les agriculteurs à assister à ces con-

férences, ne peut qu'augmenter le nombre des auditeurs, et charge M. le Secrétaire général de répondre en ce sens.

Proposition de nommer une Commission spéciale devant s'occuper de l'Histoire des Gaules dans le Forez par M. Maussier. — Après avoir lu la note concernant cette proposition, M. Maussier donne verbalement l'exposé des motifs. Il est incontestable, suivant lui, qu'il existe notamment dans le Forez une foule de documents concernant l'histoire de l'ancienne Gaule, documents qui, n'étant connus encore que de quelques amateurs, sont exposés à être perdus pour le public et pour l'histoire. La Commission qu'il propose de nommer aurait pour mission de rechercher ces documents, d'en centraliser le dépôt dans les archives de la Société en attendant la publication dans les *Annales*. Il est certain, pour sa part, que si la Société voulait adopter la proposition et couvrir ses démarches de son autorité, il obtiendrait le dépôt ou la communication de plusieurs de ces documents très intéressants pour l'histoire de l'ancien Forez, et, partant pour l'histoire de l'ancienne Gaule.

M. le Président exposant son opinion sur la proposition de M. Maussier, dit que, tout en admettant qu'il y ait intérêt pour la Section des lettres à s'occuper d'une aussi grande question que celle de l'histoire des Gaules, il ne faut cependant pas oublier que la Société dont il a l'honneur d'être président est essentiellement et surtout une société agricole, que son cadre est tracé par ses statuts et qu'elle ne doit pas en sortir; les ressources dont elle dispose sont trop limitées, pour qu'elle puisse se lancer dans des frais de cartes et de publications coûteuses qui pourraient dépasser la limite de ses moyens financiers ; qu'il ne s'opposerait pas à la nomination de la Commission proposée par M. Maussier, si cette Commission, comme toutes les précédentes, voulait bien soumettre ses travaux à la Section qui les présenterait à l'Assemblée générale, laquelle statuerait sur leur insertion dans ses *Annales*.

Ces conclusions sont votées à l'unanimité.

L'Assemblée procède immédiatement à la nomination de la Commission qui se trouve ainsi composée :

Membres pris dans la Société : MM. docteur Noëlas, Euverte, docteur Rimaud, docteur Michalowski, Chaverondier, Testenoire-Lafayette, Leroux, de Ravisi, Maussier, docteur Maurice.

Membres pris en dehors de la Société : MM. Vincent Durand, Revérend du Mesnil, Barban, de Rostaing, du département de la Loire et MM. Guigne, Chantre et Lortet, de Lyon.

Cette Commission est autorisée à prendre le nom de *Commission forézienne de l'Histoire des Gaules*. Elle est également autorisée à s'adjoindre d'autres personnes dont elle jugera le concours utile.

Demande faite par M. Chapelle. — Cette demande est renvoyée à la Section d'agriculture.

Comptes-rendus du Comice de La Fouillouse et de l'Exposition horticole de Saint-Etienne. — Sur la proposition de l'Assemblée, M. le Président autorise le Secrétaire général à procéder à l'insertion des comptes-rendus du Comice agricole de La Fouillouse et de l'Exposition horticole de Saint-Etienne dans les *Annales*, aussitôt après réception de tous les documents qui les composent.

M. le Président avise l'Assemblée que son bureau s'est réuni et qu'il a décidé de lui présenter M. Rousse, comme secrétaire-adjoint et que le secrétaire reste chargé de porter la question à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

Vote sur l'admission de membres nouveaux. — Sont admis à l'unanimité :

M. François Masssardier, quincailler, rue de Roanne, présenté par MM. Jean Magand, J.-L. Burlat et Michel Sauveur.

M. Sylvain Chatain, mercier, rue de Paris, 1, présenté par MM. Maurice et Favarcq.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

J.-B. RIVOLIER.

HISTOIRE DES FAIENCERIES ROANNO-LYONNAISES

PAR LE Dr NOELAS,

Illustrée de 60 planches gravées par l'auteur.

(Imprimerie Chorgnon, à Roanne, 1 fort volume grand in-8°, sur papier vergé, 292 pages).

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Par M. MAUSSIER.

On connait le volume publié en 1865 par M. le docteur Noëlas : *Légendes et traditions foréziennes*, accompagnées de vues et d'une carte du Roannais à l'époque gallo-romaine. Il y a appliqué son érudition, une grande sincérité dans les recherches et cet amour de la question, qui triple les forces pour compléter son œuvre.

Le nouvel ouvrage de M. le docteur Noëlas : *Histoire des faïenceries roanno-lyonnaises*, est considérable. C'est le même esprit d'investigation et d'utilité qui l'inspire, et l'épigraphe *pro patria* rend bien la pensée de l'auteur.

Le volume, sorti des presses roannaises, est imprimé avec luxe et intelligence ; il se présente bien aux bibliophiles avec sa couverture originale, son papier ancien, vergé, grand in-8° (une vraie trouvaille) ; il est illustré, par l'auteur lui-même, de 60 planches gravées.

Ce n'est pas la simple exposition des fabriques de faïences ordinaires jusque-là inconnues, ni le récit plat des genres et de l'ornementation d'une école, tenant le milieu entre le Midi et Nevers, en imitant les grands centres : Rouen, Delft, Moustiers. La nouveauté, l'importance de l'ouvrage résident dans la première partie, digne d'attirer l'attention des curieux. Les faïences dites de Henri II, ou mieux d'*Oiron*, ont été faites à Roanne comme dans le manoir des Gouffier, et Hélène de Genlis,

femme du Grand-Maître de France Artus Gouffier, seigneur de Boisy, Roanne, Saint-Laon, a choisi ses aides dans son fief du Roannais. On y a retrouvé ses fours, ses outils, les noms de ses artistes.

On connaît les origines des faïenceries de Lyon au XVIe siècle. La célèbre église de Bron achevée, les céramistes italiens qui avaient exécuté sur place le dallage émaillé, se séparèrent ; les uns s'établirent à Lyon, d'autres s'arrêtèrent à Roanne, où ils trouvèrent emploi chez les Gouffier, et changèrent les terres à dessins incrustés, en majoliques à base stannifère. Les seigneurs du Forez, grands lettrés, leur empruntèrent leurs talents, les Rébé, les Miette-Chevrières, les d'Urfé surtout. Et le docteur Noëlas a les preuves en mains que les célèbres marches d'autel du château de La Batie, maintenant conservées au Louvre, sont du dessin de Jean Cousin, de style français de la Renaissance, et faites dans les fours roannais à l'aide de ces ouvriers. C'est donc une révélation pour les céramistes, une nouveauté, une page qui intéresse l'art et la gloire du pays et de la France entière. C'est la valeur de cet ouvrage.

On s'explique maintenant les périodes de tradition italienne directe, qui marquent le commencement de ces faïences, puis l'influence plus éloignée et indirecte, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Les lecteurs trouveront des noms célèbres et des noms nouveaux que l'on n'oubliera plus désormais. Il y verra, dans la période suivante, l'influence toute locale, mais immense du poëme de l'Astrée, sur l'ornementation de la céramique ; celle d'un autre ouvrage d'un presque compatriote, Nicolas de Nicolay, seigneur d'Arfeuilles, l'auteur des *Pérégrinations orientales*.

La troisième période est celle des imitations. Nevers, situé comme Roanne sur la Loire, est devenu célèbre, une concurrence s'établit ; Rouen est brillamment reproduit dans ses faïences riches ; Moustiers (genre polychrome, canton des Basses-Alpes), et le vieux Marseille, et le grand Hollandais, trouvent des fac-similes maintenant fort curieux et difficiles à distinguer, malgré la méthode et la critique sage et sévère de l'auteur.

La quatrième époque est toute originale, dûe au terroir, naïve, primesautière et souvent joyeuse ; c'est l'art franco-roannais des fantaisies, des facéties ; le vieux Roanne y est dépeint et y fait écho au vieux Forez, qu'il inonde de ses produits jusqu'au Velay ; Saint-Etienne naissant, Montbrison, Boën, Saint-Bonnet-le-Château, Lyon même en garnissent gaîment leurs vaisseliers. L'art franco-roannais a abandonné les ornements classiques, les traditions des XVIe et XVIIe siècles, mais jamais la beauté de l'émail et des couleurs. La ville maligne et sagement patriotique a inventé, pendant la période révolutionnaire, des types, des représentations, reproduit des portraits que l'on chercherait en vain dans les autres fabriques. La cinquième époque, de la décadence, brilla jusqu'à la fin dans les *rustiques* et dans la beauté des émaux.

Deux chapitres entièrement nouveaux terminent ce livre. Une étude sur les *terres à feu* (terres allant sur le feu), qui sont souvent les mieux conservées, et ont fourni quantité de poëles monumentaux, chauffe-doux, braséros, plats à rotir, qui font les délices des collectionneurs.

Enfin, un chapitre bien plus important, où l'auteur étudie la sculpture émaillée roannaise, qui commence au grand nom de Della Robbia, pour aboutir à des modelures splendides, en passant par des saints bien naïfs et ultra pittoresques.

Tel est le livre forézien dont les journaux locaux ont déjà entretenu leurs lecteurs, et qui est destiné à provoquer, en céramique, bien des recherches nouvelles ; cent trente dessins, les marques des faïenciers, dûs à un procédé spécial, entièrement de la main de l'auteur, aident le chercheur dans l'histoire de cet art charmant, la faïence. Le style, la précision des détails, la richesse des informations, font véritablement du travail de M. le docteur Noëlas une œuvre remarquable.

Saint-Galmier, 31 juillet 1883.

PROPOSITION

Faite à la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, par MM. Maussier et le docteur Frédéric Noëlas, de nommer, dans son sein, une Commission spéciale, pour l'étude de l'Histoire des Gaules, dans le Forez, sous le nom de : Commission forézienne de l'Histoire des Gaules.

NOTE

Rédigée à l'appui de la proposition,

Par M. MAUSSIER.

Il y a un grand attrait, et en même temps un devoir patriotique, à rechercher et à vulgariser ce qu'était la Gaule aux derniers siècles avant J.-C., les luttes de l'époque ayant amené la destruction de toutes les villes importantes, celles de notre région en particulier.

Quelles étaient ces villes ? quels étaient les chemins existants avant la suprématie passagère de Rome ? Voilà qui tient essentiellement à notre histoire locale, et on comprend que toutes les observations faites, tous les documents obtenus aient besoin d'être centralisés.

Il y a également à préciser quelques données de l'histoire générale des peuples gaulois, si anciennement établis qu'ils se disaient descendants de Pluton ; qu'elle est l'époque de la formation du corps des Druides sur le continent, qu'on croit remonter seulement au VIe siècle avant J.-C., etc. Les divers âges préhistoriques sont également très-intéressants dans le Forez.

Et plus près de nous, est-il vrai que la carte de Peutenger ait voulu désigner un premier forum dans les parages de Saint-Symphorien-le-Château, Grézieu-le-Marché, Chazelles, à seize lieues gauloises du *Lugdunum* environ, avant l'installation de celui de Feurs, ainsi que

le prétend M. Guigne, archiviste du département du Rhône? — *Aquæ Segetæ* est-elle une station placée vers Saint-Galmier, ce qui est l'opinion de M. Guigne, ou vers Moind, comme le prétendent Auguste Bernard et des sociétaires de la Diana? Les opinions peuvent différer; il y a émulation à chercher la vérité.

En Suisse, on vient de proposer un congrès pour fixer toutes les données qu'on possède à ce jour sur les cités lacustres; faisons quelque chose d'analogue au sein de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de la Loire, en créant une *Commission forézienne de l'Histoire des Gaules,* à laquelle auront accès toutes personnes, même étrangères à cette Société. Nous savons qu'il existe des notes, des documents qui seront perdus pour le public, s'il n'y a pas une Commission, un Congrès pour les recevoir. C'est pourquoi nous insistons pour la nomination de la Commission dont il s'agit; les *Annales* de notre Société s'enrichiront de cartes, de descriptions et même de discussions intéressantes.

Nous proposons pour faire partie de cette Commission: MM. le docteur Noëlas, Euverte, président de la Société d'agriculture, docteur Rimaud, docteur Michalowski, Chaverondier, Testenoire-Lafayette, Leroux, Testor, de Ravisi, A. Barban, Maussier, docteur Mauriee; comme personnes étrangères à la Société: MM. Guigne, archiviste du département du Rhône, Lortet, directeur du Musée paléontologique de Lyon et les autres personnes qui voudront bien s'unir à nous.

Saint-Galmier, 6 septembre 1883.

La Société d'agriculture, dans son Assemblée générale du 6 septembre, a nommé une Commission spéciale dont il est question dans la note qui précède.

Cette Commission est actuellement composée :

1° Des membres de la Société dont les noms suivent : MM. le docteur Frédéric Noëlas, Maussier, Testenoire-Lafayette, Chaverondier, docteur Rimaud, Leroux, Biron, Textor de Ravisi, docteur Félix Michalowski, Euverte, Favarq et docteur Maurice.

2° Des membres étrangers à la Société dont les noms suivent : MM. G. de Mortilllet, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, Paul et Adrien de Mortillet, Aymard, Guigne, Lortet, Chantre, docteur Testut, de Bordeaux, A. Benoît, Vincent-Durand, A. Coste, A. Barban, Baron de Rostaing.

Cette Commission prend le nom de *Commission forézienne de l'Histoire des Gaules*, elle est autorisée à s'adjoindre toutes autres personnes compétentes. Ses travaux seront soumis à l'Assemblée générale de la Société d'agriculture du département de la Loire, qui statuera sur l'opportunité de leur publication.

Nota. — Dans une réunion préparatoire, la Commission a nommé son président, M. le docteur Noëlas, à Roanne, et son secrétaire, M. Maussier, ingénieur civil à Saint-Galmier, à qui les communications pourront être adressées.

le prétend M. Guigne, archiviste du d… Rhône ? — *Aquæ Segetæ* est-elle une st… Saint-Galmier, ce qui est l'opinion de… Moind, comme le prétendent Aug… sociétaires de la Diana ? Les opi… il y a émulation à chercher la v…

En Suisse, on vient de prop… toutes les données qu'on pos… lacustres ; faisons quelque… la Société d'agriculture,… département de la Loire… *zienne de l'Histoire de*… toutes personnes, mê… savons qu'il existe d… perdus pour le pu… Congrès pour les… …ices agricoles pour la nomina… …a Société d'agricul- *Annales* de n… …-Etienne, sur l'initiative descriptions… …urd'hui décédé, M. Ninque-

Nous pro… MM. le do… d'agricult… de porter au sein même des popu- Chaver… modestes récompenses accordées par Ravisi, …griculteurs les plus méritants, afin de sti- perso… …es agriculteurs, cette utile institution a dû viste… …usieurs reprises, dans son fonctionnement, des Mu… …ations, suivant les enseignements de l'expérience q… …besoins révélés par la pratique. L'année présente, …83, aura été le point de départ d'une modification de …genre.

Jusqu'à cette année, la Société semblait avoir adopté comme règle définitive de tenir ses comices et ses expositions agricoles au chef-lieu de chaque canton.

La raison de cette règle pratique était que le chef-lieu de canton étant généralement la commune la plus importante du canton, la Société rencontrait ce double avantage : 1° d'y trouver des municipalités plus riches et généralement plus éclairées, et par suite, mieux disposées à faire des sacrifices pécuniaires plus importants, dans le but de seconder plus efficacement les efforts faits

ulture, pour encourager et stimuler
dans leur marche vers le progrès ;
habituellement fréquenté par
nton, et où, par conséquent,
t plus volontiers. Si ces
dinairement à la com-
n suit pas qu'ils ne
canton peut conte-
u près égaux en
que rationnel
nativement,
, les en-
nsportant le

cette année. Le canton
. était arrivé pour la tenue
outre de son chef-lieu, une autre
e et populeuse que le chef-lieu lui-
sente sur celui-ci, l'avantage d'être d'un
oup plus facile pour les agriculteurs de tout
de l'arrondissement. C'est La Fouillouse. Cette
uité a, en outre, en ce moment, l'avantage d'être administrée par une municipalité très-intelligente qui comprend les avantages de toute espèce qu'il y a pour un pays, à être le siége d'une fête agricole, dans le genre de celle de nos comices. Il s'est donc rencontré des habitants de La Fouillouse qui ont compris cette situation et en ont profité pour prendre l'initiative des démarches tendant à déplacer le siége du comice de 1883, au profit de La Fouillouse.

En accueillant les propositions qui lui ont été faites, à cet égard, la Société d'agriculture, vous le savez, n'a été inspirée par aucune considération mesquine de coteries et elle n'a certainement eu en vue que le plus grand bien de l'agriculture elle-même.

Il nous a semblé, en effet, que vu la grandeur du canton de Saint-Héand et la richesse agricole de cette partie du canton, dont La Fouillouse est le centre, il y aurait avantage pour le progrès agricole et profit même pour le plus grand nombre des agriculteurs, à porter cette année,

COMPTE-RENDU DU COMICE AGRICOLE

Des cantons de Saint-Héand et Saint-Etienne,

TENU A LA FOUILLOUSE

Le 19 août 1883,

Par le Dr MAURICE, secrétaire général.

MESSIEURS,

Voilà 22 ans que l'institution des comices agricoles cantonaux a été fondée au sein de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Etienne, sur l'initiative de l'un de ses membres aujourd'hui décédé, M. Ninquerier.

Fondée dans le but de porter au sein même des populations rurales les modestes récompenses accordées par la Société aux agriculteurs les plus méritants, afin de stimuler tous les agriculteurs, cette utile institution a dû subîr, à plusieurs reprises, dans son fonctionnement, des modifications, suivant les enseignements de l'expérience et les besoins révélés par la pratique. L'année présente, 1883, aura été le point de départ d'une modification de ce genre.

Jusqu'à cette année, la Société semblait avoir adopté comme règle définitive de tenir ses comices et ses expositions agricoles au chef-lieu de chaque canton.

La raison de cette règle pratique était que le chef-lieu de canton étant généralement la commune la plus importante du canton, la Société rencontrait ce double avantage : 1° d'y trouver des municipalités plus riches et généralement plus éclairées, et par suite, mieux disposées à faire des sacrifices pécuniaires plus importants, dans le but de seconder plus efficacement les efforts faits

par la Société d'agriculture, pour encourager et stimuler les agriculteurs ruraux dans leur marche vers le progrès ; 2° d'y trouver un centre habituellement fréquenté par les populations rurales du canton, et où, par conséquent, ces populations se transportent plus volontiers. Si ces avantages se trouvent le plus ordinairement à la commune chef-lieu de canton, il ne s'en suit pas qu'ils ne puissent se trouver que là. Un même canton peut contenir plusieurs centres de population à peu près égaux en importance et, dans ce cas, il ne peut être que rationnel pour la Société d'agriculture de porter alternativement, ou de temps en temps, dans ces divers centres, les encouragements dont elle dispose, en y transportant le siége de ses comices annuels.

C'est le cas qui s'est présenté cette année. Le canton de Saint-Héand dont le tour était arrivé pour la tenue d'un comice contient, en outre de son chef-lieu, une autre commune aussi riche et populeuse que le chef-lieu lui-même, et qui présente sur celui-ci, l'avantage d'être d'un abord beaucoup plus facile pour les agriculteurs de tout le reste de l'arrondissement. C'est La Fouillouse. Cette localité a, en outre, en ce moment, l'avantage d'être administrée par une municipalité très-intelligente qui comprend les avantages de toute espèce qu'il y a pour un pays, à être le siége d'une fête agricole, dans le genre de celle de nos comices. Il s'est donc rencontré des habitants de La Fouillouse qui ont compris cette situation et en ont profité pour prendre l'initiative des démarches tendant à déplacer le siége du comice de 1883, au profit de La Fouillouse.

En accueillant les propositions qui lui ont été faites, à cet égard, la Société d'agriculture, vous le savez, n'a été inspirée par aucune considération mesquine de coteries et elle n'a certainement eu en vue que le plus grand bien de l'agriculture elle-même.

Il nous a semblé, en effet, que vu la grandeur du canton de Saint-Héand et la richesse agricole de cette partie du canton, dont La Fouillouse est le centre, il y aurait avantage pour le progrès agricole et profit même pour le plus grand nombre des agriculteurs, à porter cette année,

les encouragements agricoles dont dispose la Société, plus spécialement sur cette riche partie du canton de Saint-Héand.

L'avenir, je crois, ne démentira pas les prévisions de la majorité qui a voté le transfert du comice de 1883, à La Fouillouse. Dans tous les cas, et quels que soient les résultats ultérieurs de cette modification apportée à nos usages, en fait de comice, il est incontestable que les résultats immédiats ont été très satisfaisants.

Le Comice de La Fouillouse du 19 août a été, comme l'ont constaté tous les visiteurs et comme on peut le vérifier par la statistique de l'exposition, un des mieux réussis et des plus brillants du canton de Saint-Héand.

Le programme qui vous a été communiqué dans le temps a été suivi de point en point.

A 9 heures du matin, le dimanche 19 août, l'exposition ouvrait ses portes aux divers jurys, ainsi qu'au nombreux public des visiteurs.

Le concours de labourage avait eu lieu la veille. Le nombre des concurrents avait seul laissé quelque chose à désirer ; quant à l'exposition elle-même, animaux, produits et instruments agricoles, tout a satisfait les jurys et le public, soit pour le nombre, soit pour la qualité.

A midi, la tâche des jurys était terminée et les pancartes des récompenses mises en place, avec les noms des lauréats.

A 3 heures commençait la cérémonie de distribution des récompenses décernées. Elle a eu lieu sous la présidence de M. Glaize, préfet de la Loire, assisté de son secrétaire général, M. Granet, et de M. Euverte, président de la Société d'agriculture, autour desquels se trouvaient groupés toutes les notabilités de La Fouillouse et de tout le canton de Saint-Héand, notamment M. Lucien Thiollier, maire de Saint-Héand et conseiller général du canton, M. Barailler remplissant les fonctions de maire de La Fouillouse, accompagné de MM. les conseillers municipaux.

Sur l'estrade se trouvaient également réunis pour la circonstance, tous les dignitaires de la Société d'agriculture, ainsi que tous les membres qui avaient pris une part active au comice, soit comme organisateurs, soit

comme membres du jury, notamment M. Otin, commissaire général du comice et ses adjoints, MM. François Maire et Magand, M. Maurice, secrétaire général, M. Favarcq, trésorier, MM. les vice-présidents, présidents de sections, Paul Fontvieille, Maximilien Evrard, Rousse et Rimaud, MM. les secrétaires de sections, Teyssier, Rivolier, Berne et Chapelle, etc., etc.

La place sur laquelle était dressée l'estrade pour la cérémonie, était un peu étroite pour la foule des spectateurs qui s'y pressaient.

Après un morceau d'ouverture joué par la musique, M. le Président de la séance donne la parole à M. Euverte, qui, dans un discours fort applaudi, explique à l'auditoire le but que vise la Société d'agriculture par l'institution de ses comices. Ce but est le progrès continuel de l'agriculture, progrès qui pour être lent à venir, n'en est pas moins constant et continu dans sa marche.

Il fait l'éloge de l'agriculture et du travail agricole. Il remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu rehausser l'éclat de la présente cérémonie par la présidence de la plus haute autorité du département ; enfin il adresse les remerciements de la Société d'agriculture à tous ceux qui ont bien voulu contribuer d'une manière quelconque au succès de cette fête agricole, notamment à la Municipalité de La Fouillouse, qui, non contente de contribuer pour sa part aux frais du Comice, a eu l'heureuse idée de lui adjoindre un festival et un concours de musique, qui ont grandement augmenté l'attrait de la fête ; aux membres de la Commission d'organisation et en tête M. Otin, commissaire général, qui ont mis à l'accomplissement de leur besogne le zèle et l'activité les plus dignes d'éloges.

Après M. Euverte, M. le Préfet prend enfin la parole pour faire l'éloge de l'agriculture et des travailleurs agricoles, à la prospérité desquels le gouvernement de la République porte l'intérêt le plus vif et la plus grande sollicitude.

Après ce discours, la parole est donnée à M. Maire, pour lire le rapport de la Commission chargée de juger le concours des exploitations agricoles des cantons de

Saint-Héand et Saint-Etienne en 1883, rapport duquel il résulte que la Commission a constaté avec satisfaction un progrès très réel dans l'agriculture desdits cantons.

Après cette lecture, M. Rousse, en remplacement de M. le Secretaire général empêché, lit à haute voix la liste des lauréats des divers concours.

A l'appel de leurs noms, les lauréats montent sur l'estrade pour recevoir des mains de M. le Préfet ou de celles des personnes notables désignées par lui, aux applaudissements d'une nombreuse assistance, les primes ou médailles qui leur ont été décernées par le jury.

Cet appel terminé, vient celui des lauréats du concours musical, fait par M. Dard-Janin, chef du jury. Les chefs des musiques couronnées, reçoivent pour récompense de magnifiques médailles commémoratives, dont M. Wolff, le président du concours musical, a fait généreusement les frais.

La cérémonie se termine par un magnifique morceau d'ensemble joué par les 14 sociétés musicales présentes au concours.

Enfin, la fête agricole se termine par un banquet offert par la municipalité de La Fouillouse aux organisateurs et aux jurys des divers concours. Ce banquet est encore présidé par M. Glaize, préfet de la Loire, qui, obligé de partir avant la fin, cède sa place à M. Euverte, président de la Société d'agriculture. Ce dernier, au dessert, prend la parole :

« En prenant cette année la décision de transporter pour 1883 son comice agricole cantonal du chef-lieu de canton à La Fouillouse, la Société d'agriculture, quelles que fussent ses bonnes intentions, pouvait avoir à craindre de produire de regrettables froissements et de susciter des rivalités, peut-être même des animosités dangereuses entre deux fractions du canton de Saint-Héand. Je suis heureux de constater, dit-il, que si ces froissements, ces rivalités et animosités ont existé au début, ils ont heureusement disparu. La paix est faite aujourd'hui ainsi que le constate la présence à ce banquet de M. Lucien Thiollier, maire de Saint-Héand et conseiller général du canton, siégeant à côté du chef de la Munici-

palité de La Fouillouse. Permettez-moi donc, Messieurs, de les réunir dans un toast collectif que j'adresse en ce moment à tous ceux qui ont contribué au succès de la présente fête agricole, en tête desquels nous devons naturellement placer le Ministre de l'Agriculture et le Conseil général de la Loire, dont les allocations annuelles seules peuvent permettre à la Société d'agriculture de maintenir l'utile institution de ses comices agricoles cantonnaux; à la Municipalité de La Fouillouse qui a, comme on dit ordinairement, très bien fait les choses; aux organisateurs du Comice et à leur tête M. Otin, commissaire général du Comice, auxquels le succès incontestable aujourd'hui de notre Comice agricole, fait le plus grand honneur; à l'union, à la bonne harmonie et à la prospérité des agriculteurs de tout l'arrondissement et plus spécialement à ceux des cantons de Saint-Héand et de Saint-Etienne, qui tous, lauréats ou simples exposants, en se présentant dans nos concours, ont donné à leurs concitoyens un bon exemple qui sera certainement suivi à l'avenir. »

En quittant La Fouillouse, après le banquet terminé, chacun de ceux d'entre nous qui avaient pris une part personnelle à la fête, se félicitait hautement d'un succès incontesté qui ne pouvait que faire le plus grand honneur à la Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Etienne et lui attirer la reconnaissance de tous ceux qui sont intéressés au progrès agricole de notre pays, c'est-à-dire tout le monde.

Puisse cette reconnaissance se traduire par de nombreuses adhésions nouvelles qui nous apportent la coopération d'un grand nombre de membres titulaires nouveaux qui rivalisent de zèle avec les membres plus anciens.

COMMISSION D'ORGANISATION ET JURYS DES CONCOURS

Du Comice agricole cantonal de La Fouillouse.

Commissaire général :

M. Antoine OTIN, horticulteur au Portail-Rouge, Saint-Etienne.

Commissaires généraux adjoints :

MM. Jean MAGAND, cultivateur à L'Etrat.
François MAIRE, représentant de la Maison de Saint-Gobain, à Saint-Etienne.

Membres :

MM. Paul FONVIELLE, propriétaire à Saint-Etienne.
TEYSSIER, négociant à Saint-Etienne.
VINCENT-DUMAREST, négociant à Saint-Etienne.
Lucien GUÉTAT, rentier à Bonson.
CROIZIER, propriétaire à Saint-Etienne.
WOLFF, négociant à Saint-Etienne.

Les membres des jurys sont désignés en tête de la liste des lauréats de chaque concours.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Des cantons de Saint-Héand et de Saint-Etienne,

En 1883

Présenté au nom d'un Jury,
composé de MM. Paul FONTVIEILLE, OTIN fils, CROIZIER
et François MAIRE, *rapporteur.*

I. — *Propriétaires-cultivateurs.*

Neuf propriétaires-cultivateurs ont demandé la visite de leur exploitation par notre Commission. Nous allons énumérer sommairement les améliorations réalisées chez chacun d'eux.

1° M. Jean PERRIN, propriétaire à Monteux, commune de La Fouillouse, nous a fait parcourir son domaine qui a une étendue totale de 25 hectares environ. Depuis dix ans à peu près qu'il en est possesseur, il a su le transformer totalement et l'amener, de maigre qu'il était, à un état de fertilité remarquable. Sur 8 hectares 1/2 de terres labourables, il a été créé d'excellentes prairies dont une partie est entourée soit de haies, soit de palissades, ce qui simplifie beaucoup la garde du bétail au pâturage.

Toutes les parties de terrains qu'il a trouvées incultes et qui étaient susceptibles d'améliorations ont été défrichées, défoncées et mises en culture. M. Perrin a ainsi conquis plus de 2 hectares 1/2, sur lesquels nous avons pu voir de bonnes récoltes de seigle, de froment ou d'avoine.

Toutes les prairies existantes ont été améliorées par des fumures réitérées, des irrigations bien comprises. Il

a créé, à cet effet, un grand réservoir où sont recueillies l'eau d'une source et les eaux de pluie des terrains et des chemins supérieurs.

Dans une partie de son domaine, dans les rochers où ne végétaient que quelques genêts, M. Perrin a créé une vigne de un hectare 20 ares. Il a pu défoncer le sol à 0,90 de profondeur, il en a retiré les pierres qu'il a utilisées à faire des murs de soutènement et de clôture autour de sa plantation. Cette vigne, qui a déjà 6 ans, dans sa partie la plus ancienne, est très vigoureuse, elle est bien entretenue et promet une splendide vendange. Cette vigne est desservie par un chemin qui en fait le tour et qu'a créé M. Perrin. Le vin de 1882 qui en provient est plus coloré, plus corsé que tous les autres vins de La Fouillouse; il a également un goût plus agréable. Ces qualités proviennent de la bonne exposition de la vigne, du bon choix des plants et de la façon intelligente dont M. Perrin opère la vinification.

M. Perrin a créé, à ses frais, un chemin de 300 mètres de longueur qui, tout en donnant accès à sa propriété, dessert les domaines voisins. La création de ce chemin a été entreprise dans le but de rectifier le chemin communal que sa pente et son mauvais état rendaient impraticable.

Nous nous plaisons à signaler le généreux désintéressement de ce propriétaire qui a voulu faire profiter une partie de sa commune d'un travail dont il aurait pu se réserver la jouissance exclusive.

La Commission vous propose, Messieurs, de décerner à M. Perrin, comme 1er prix de sa catégorie, une médaille d'or petit module, pour ses créations et améliorations de prairies, ses défrichements, sa plantation importante de vignes et ses constructions de chemins.

2° M. Jean Geay, aux Gouttes, commune de La Fouillouse, possède une propriété de 3 hectares 1/2 environ, dont 2 hectares 1/2 en prairies, 85 ares en terre labourable et 15 ares en vigne. Il exploite, en outre, comme fermier, environ 2 hectares de terre labourable.

Sur sa propriété, M. Geay a créé 1 hectare 1/2 de pré

dans une pente rapide, difficilement cultivable ; il a défoncé le sol à cet effet à 0,50, il l'a nivelé soigneusement, il y a tracé un chemin en lacet qui donne accès aux véhicules malgré la déclivité très forte de la prairie.

Son domaine s'étend sur les deux flancs d'un vallon profond. M. Geay recueille, au moyen d'un petit barrage, à leur arrivée dans sa propriété, les eaux qui s'écoulent par ce vallon ainsi que l'eau d'une source. Toute cette eau est envoyée dans la partie la plus basse des prés au moyen des rigoles de niveau. Pour pouvoir arroser les parties plus élevées, un réservoir construit près de l'habitation, reçoit les eaux des bâtiments, les eaux des fossés des chemins et le purin des écuries. Ce liquide fertilisant, partant du point culminant de la propriété, peut être répandu à peu près sur tous les points de la prairie.

Nous avons remarqué la disposition judicieuse et même savante des rigoles de distribution et d'arrosage qui permet de conduire l'eau sans perte successivement sur toutes les parties accessibles, ou de lui laisser traverser un canal de fuite à forte pente quand elle devient inutile ou nuisible à la végétation.

M. Geay fume régulièrement sa prairie, soit avec des engrais de commerce, soit avec un mélange de fumier et de vidanges de ville.

Il est en train d'améliorer une prairie dont il s'est nouvellement rendu acquéreur ; il y régularise les pentes, il y trace un chemin et y défriche une vieille haie dont l'emplacement augmentera sa surface en herbe.

Il a planté une vigne de 25 ares bien exposée, sur la hauteur et à l'abri des gelées du printemps. Elle est parfaitement taillée et entretenue.

La culture des terres que M. Geay exploite comme fermier est remarquable. La sole de trèfle est magnifique et ses céréales sont exemptes de mauvaises herbes et surtout de chiendents. Il a la bonne habitude de herser ses seigles et froments au printemps. Cette pratique est à imiter surtout dans les terres fortes, car elle a pour effet d'arracher les mauvaises herbes et d'aérer le sol en brisant la surface durcie. C'est un sarclage et un binage.

Sur sa propriété et sa ferme, M. Jean Geay entretient 2 vaches, 1 cheval, 2 porcs et quelques moutons. Tout ce bétail est beau et bien tenu. Il vend du foin et de la paille de quoi entretenir 3 têtes de gros bétail de plus. C'est une proportion de une tête et quart de gros bétail à l'hectare, qui démontre bien la fertilité du domaine et son bon entretien.

Nous proposons de décerner à M. Jean Geay, une médaille d'or petit module, comme 2e prix de sa catégorie, pour sa création de prairie, les améliorations qu'il a apportées, pour la bonne disposition de ses irrigations et pour l'ensemble de son exploitation où sont indiqués des efforts soutenus et des soins intelligents et minutieux.

3° M. François Montagnon, propriétaire à La Picardière, commune de Saint-Héand, d'un domaine de 12 hectares, dont 4 en prairie naturelle.

Depuis 24 ans qu'il a acheté son domaine, il l'a bien transformé ; une grande partie des terres étaient incultes, M. Montagnon les a défrichées, défoncées et mises en culture. Il a extrait souvent, au moyen de la mine, tous les rocs qui gênaient la culture des champs. Nous avons vu une terre de 1 hectare environ défrichée cette année et conquise en grande partie sur le rocher, au moyen de la poudre.

M. Montagnon a utilisé toutes les pierres qu'il a tirées de ses champs à des murs de soutènement de clôture ou à des constructions entreprises pour agrandir ses bâtiments de ferme, qui devenaient insuffisants à mesure que la fertilité du domaine augmentait.

Non content de défricher, il a créé environ 1 hectare de pré et il a amélioré par des fumures répétées et un arrosage bien conduit les prairies existantes.

Le surplus des eaux de la source qui alimente sa ferme, sert à laver la cour, puis passe dans des conduits qui recueillent déjà le purin des étables et, ainsi enrichie, se rend dans un réservoir situé au-dessus d'une prairie de 3 hectares. Les eaux de pluie des chemins se rendent aussi dans ce réservoir. Le tout est envoyé de là dans les divers points de la prairie au moyen d'une

rigole de distribution tracée suivant la plus grande pente et de rigoles horizontales d'arrosage.

Ainsi traités, ses prés promettent une belle récolte cette année, quoique la sécheresse printanière ait fait souffrir les prairies de la région.

Le fumier est bien soigné. Placé sous un hangar, il est à l'abri des déperditions causées par la pluie et le soleil. Le purin qui en découle se rend dans le réservoir d'arrosage.

Les seigles sont très beaux et dénotent une fertilité qui permettrait de leur substituer le froment dont la culture est plus avantageuse. Les autres cultures sont dignes de remarque, et nous complimentons M. Montagnon d'étendre de plus en plus la surface cultivée en plantes sarclées.

Il nourrit sur son domaine dix bêtes à cornes, 1 cheval et 5 à 6 porcs ; en tout 12 têtes de gros bétail ou une proportion de une tête par hectare.

La Commission est d'avis de décerner à M. Montagnon, pour ses défrichements, sa création de prairie, le bon entretien de ses prés, la bonne tenue de ses cultures, le 3e prix de sa catégorie, une médaille de vermeil.

4° M. Wolff possède, à La Bréassière, commune de La Fouillouse, un domaine de 25 hectares qui était ruiné au moment où il en a fait l'acquisition. Il s'est donné pour tâche de le remettre en état et n'a reculé devant aucun sacrifice, devant aucune difficulté pour y parvenir.

Depuis neuf ans qu'il est propriétaire, M. Wolff a défriché et mis en culture près de 6 hectares. Il a créé, soit sur ces défriches, soit sur des terres labourées, près de 8 hectares de pré.

La fertilité de ces prairies est entretenue par des arrosages au moyen des eaux des pluies soigneusement recueillies dans des réservoirs, par les eaux des cours chargées de purins, et par l'emploi d'engrais de commerce.

Dans la culture le froment est substitué au seigle et offre de belles apparences ; les cultures fourragères, les cultures sarclées indiquent des efforts sérieux de la part

du propriétaire. M. Wolff a planté 60 ares de vignes qu'il a entourées d'une haie. Cette plantation est en bon état.

M. Wolff a approprié ses bâtiments d'exploitation aux exigences de la culture améliorante qu'il a adoptée. Les fourrages augmentant, il a construit pour les loger, une vaste grange. Les véhicules pénètrent à l'intérieur au moyen d'un plan incliné, ce qui simplifie la manœuvre du déchargement.

La Commission appelle l'attention sur la façon utile pour l'agriculture, dont M. Wolff utilise les loisirs que lui laisse une carrière terminée déjà, mais bien remplie, dans l'industrie. C'est un exemple à suivre. Notre arrondissement n'aura qu'à gagner aux études poursuivies, aux essais tentés, aux progrès réalisés par les propriétaires intelligents, à qui la fortune permet de se mettre à la tête du progrès.

Nous sommes d'avis d'accorder à M. Wolff, une médaille de vermeil, comme 4e prix, pour les améliorations qu'il a tentées et réalisées sur son domaine de La Bréassière.

5° M. André Pinatel, aux Petites-Granges, commune de La Fouillouse, possède une propriété de 12 hectares et demi en terre maigre et légère, dont 8 hectares en prairies et 4 1/2 en terres labourées.

M. Pinatel a défriché et mis en culture près de 3 hectares de terres improductives. Il a créé soit sur ses terres défrichées, soit sur ses terres labourées, 5 hectares 1/2 de prairies. De toutes ses terres, il a extrait les pierres qui en gênaient la culture et les a utilisées à empierrer des chemins qui desservent sa propriété et à la construction de murs de soutènement le long d'une route et sur plus de 300 mètres de longueur.

L'emploi répété des vidanges, des engrais de commerce sur les prairies les a considérablement améliorées.

M. Pinatel substitue à la culture du seigle, celle du froment qui est plus lucrative. Les céréales sont belles et propres.

Il entretient sur son domaine 8 têtes de gros bétail, et

ˋ proportion est un indice de la M. Pinatel a su amener le sol a propriété.

de lui accorder le 5e prix de sa caté- e vermeil.

thémy BADINAND est propriétaire à La Char- mmune de Saint-Priest, de 8 hectares 1/2 en ténements et se décomposant en 4 hectares 1/2 de rres et 4 hectares de terres labourées. En sus, il est rmier de 2 hectares de prés, sur les bords du Furens, à Villars.

Quoiqu'il vende 20,000 kilog. de foin par an (de quoi entretenir près de 4 têtes de gros bétail), il nourrit sur son domaine, 10 vaches de forte taille, 1 cheval, 1 mulet, 10 à 12 brebis, soit une proportion de une tête 1/2 à l'hectare.

M. Badinand est arrivé à ce résultat, en sachant profiter avec intelligence des ressourcs que lui offre le voisinage de Saint-Etienne, tant pour la vente de ses produits que pour l'acquisition à bon compte de matières fertilisantes.

C'est à l'emploi de fortes fumures, aux labours profonds, à l'entretien d'un bétail de choix, que M. Badinand doit sa prospérité.

La Comission reconnaissant la bonne tenue des cultures et du bétail, et la bonne application des ressources que lui fournit le voisinage d'un grand centre, que pratique M. Badinand, vous propose, Messieurs, de lui décerner une médaille d'argent, comme 6e prix.

7° M. Claude COMBIER, propriétaire à Quatre-Aigues, commune de Rochetaillée, a défoncé dans une pente de 35 0/0, une surface de 48 ares. C'est une véritable conquête, dans le rocher. Le sol est défoncé à $0^{m},80$, aussi fournit-il une récolte de céréales de belle apparence.

Par un travail opiniâtre et ardu, M. Combier a su augmenter la surface cultivable de son petit domaine, et nous croyons devoir lui décerner une médaille d'argent pour ce défrichement.

II. — *Fermiers.*

M. Claude BRUN, fermier de Mme Condamine, au Bréa, commune de La Fouillouse, exploite un domaine de 25 hectares, dont la moitié est actuellement en prairies.

Quand M. Brun est entré en ferme, le domaine se composait de 5 hectares de prés environ, le reste était en paccages ou en terres vagues, cultivées seulement tous les 4 ou 5 ans. On y entretenait avec peine 4 ou 5 bêtes à cornes de piètre qualité. Aujourd'hui, toute l'étendue de la ferme est en plein rapport, 15 têtes de gros bétail et quelques porcs y vivent grassement.

M. Brun a défriché et défoncé près de 15 hectares de terres incultes. Il a créé près de 6 hectares de prairies, soit sur des terres en culture, soit sur des terres défrichées. Il entretient le tout dans un état de fertilité toujours croissante, par de fortes fumures, par une culture bien comprise, par l'importation d'engrais étrangers.

Le bétail est nourri exclusivement à l'étable, aussi M. Brun fait-il beaucoup de fumier : le purin mélangé à des gazons, des balayures, lui sert à confectionner des terreaux qui sont répandus sur les prés. Il regrette de n'avoir pas des étables plus vastes pour entretenir davantage de bétail, il regrette aussi que sa ferme ne possède pas une fosse à fumier, bien étanche, qui lui permette de mettre son fumier à l'abri des intempéries.

Ne pouvant utiliser tout son fourrage, M. Brun est obligé d'en vendre : c'est un élément de fertilité exporté du domaine. Nous sommes persuadés que son propriétaire s'en rendra compte, qu'il comprendra que la prospérité de son domaine dépend de la prospérité de son fermier, et il ne se refusera pas à fournir à M. Brun, un élément nouveau d'améliorations qui sera placé entre bonnes mains.

M. Brun tendrait à augmenter toujours la production fourragère, les cultures destinées à l'alimentation du bétail ; car il sait qu'aujourd'hui la production animale est la seule vraiment lucrative en agriculture.

S'il réduit l'étendue en céréales au profit du bétail, celui-ci rend avec usure en engrais à la sole de céréales, ce qu'il lui enlève en surface. Les terres mieux fumées donnent des rendements à l'hectare bien plus élevés, sans frais nouveaux de culture, et les prix de revient s'abaissent d'autant.

M. Brun entretient actuellement 10 têtes de gros bétail et 5 ou 6 porcs ; s'il ne vendait pas de foin, il aurait 6 têtes de plus. Ce serait en tout 23 têtes 1/2 de gros bétail, soit près de une tête à l'hectare, proportion qui parait plus faible que dans les exploitations dont nous avons parlé plus haut ; mais nous devons dire que le bétail de M. Brun est de taille et d'aptitude exceptionnelles, et qu'une partie de son domaine est composée de terres fort médiocres.

En dehors des travaux exécutés dans sa ferme, M. Brun a créé dans une propriété à lui, une vigne de 50 ares. Elle n'est encore qu'à sa seconde feuille, mais elle a fort bonne apparence.

La Commission regarde comme considérables les résultats obtenus par M. Brun, sur le domaine du Bréa, et nous nous plaisons à l'indiquer comme exemple, aux fermiers de la région. Il a d'autant plus de mérite, qu'il a opéré sur un sol ingrat et qu'il a dû à peu près tout créér dans son exploitation.

Notre Commission vous propose, Messieurs, de lui décerner la prime d'honneur, la médaille d'or grand module, car il lui parait le plus méritant de tous les cultivateurs visités.

2° M. Jean Magand, fermier aux Ollières, commune de La Tour-en-Jarrêt, exploite un domaine de 35 hectares, dont 25 en prairies et 10 en terres labourables, sur lequel il a défriché 5 hectares de terres incultes et créé 4 hectares de prairies. Pour desservir les terres de la partie en pente du domaine, M. Magand a fait un chemin de près de 600 mètres de longueur. Dans la partie la plus haute de la ferme, il a créé une vigne de 30 ares qui a fort bonne tournure.

Huit hectares de ses prés, arrosés par le Furens, sont d'une fertilité bien connue. Il a su y distribuer l'eau

II. — *Fermiers*.

M. Claude BRUN, fermier de Mme Condamine, commune de La Fouillouse, exploite un dom
hectares, dont la moitié est actuellement en p

Quand M. Brun est entré en ferme, le
composait de 5 hectares de prés environ, le
paccages ou en terres vagues, cultivées
les 4 ou 5 ans. On y entretenait avec pein
cornes de piètre qualité. Aujourd'hui,
de la ferme est en plein rapport, 15 têt
et quelques porcs y vivent grassement

M. Brun a défriché et défoncé prè
terres incultes. Il a créé près de 6 h
soit sur des terres en culture, soit
chées. Il entretient le tout dans
toujours croissante, par de fortes
ture bien comprise, par l'importat

Le bétail est nourri exclusiven
Brun fait-il beaucoup de fumier
gazons, des balayures, lui sert à
qui sont répandus sur les pré
des étables plus vastes pou
bétail, il regrette aussi que
fosse à fumier, bien étanche
son fumier à l'abri des int

Ne pouvant utiliser tou
obligé d'en vendre : c'est
du domaine. Nous som
taire s'en rendra comp
périté de son domain
fermier, ne se ref
élément d'
bonnes

M.
fourr
bétai
est

ligente,
par
fertilité de son
M. Magand
moindres opé-
sa cour de ferme.
récoltes rentrées ou
une comptabilité
la bonne tenue de

es et de ses étables,
tions de prairies et
faits dans ses prés
à M. Magand, le
d'or petit module.

à la Coassière, com-
hectares, dont 4 en
il a défriché et
et a créé une même

abondamment fumées
engrais de commerce,

·· peut re-
·nge.

-

uux
·. A
our la
x-fleurs,

betterave est
·e pratique lui
re de plantation
nsplantation.
stitue le froment au

erry donne à ses cultu-
permettent d'entretenir
os bétail, une vingtaine de
izaine de porcs. Ce qui fait
de bétail à l'hectare.
rner à M. Berry, une médaille
rix de sa catégorie.

y, fermier du château, à Fontanès,
ectares, qu'il exploite avec sa famille,
de 8 hectares de prairies et de 22 de

trée en ferme, il a défriché une surface
ns un terrain rocailleux et sur un autre
é 30 ares de prairies.
es sont bien soignées et le froment qui a
tout pris la place du seigle, a une très-belle
Mais nous conseillons à M. Berry de porter
e ses efforts sur l'amélioration de ses prés.
ltivateur a un soin spécial de son fumier qui est
s un hangar, à l'abri de toute déperdition, et qui
purin des étables. Le liquide qui s'écoule du
t envoyé dans une partie de pré ou sert à confec-
es terreaux.

d'une façon intelligente; il y a établi des chemins pour la desserte, et fait construire à ses frais, 3 ponts en maçonneries pour la traversée des canaux d'arrosage. Il a entouré une grande partie de ses prés, de haies et de palissades.

M. Magand a encore creusé à ses frais, un puits qui lui fournit de l'eau pour alimenter un lavoir et approvisionner la ferme dans les moments de sécheresse.

Il entretient sur son domaine, 42 vaches laitières, qui sont renouvelées en partie, chaque année. Il engraisse annuellement, celles dont les qualités laitières diminuent, 56 têtes de gros bétail, vaches, bœufs, chevaux, sont nourris sur le domaine des Ollières. C'est une proportion de une tête et demie de gros bétail à l'hectare, sans tenir compte des porcs et des moutons. S'il ne vendait pas de foin, M. Magand en entretiendrait une proportion encore plus forte.

M. Magand a donc su profiter d'une façon intelligente, des ressources que lui offraient ses prairies arrosées par le Furens, et il a élevé au maximum la fertilité de son domaine. Comme tout homme intelligent, M. Magand aime à se rendre un compte exact de ses moindres opérations. A cet effet, il a fait établir dans sa cour de ferme, une bascule qui lui sert à peser ses récoltes rentrées ou vendues et son bétail ; il tient aussi une comptabilité qu'il a mise sous nos yeux et pour la bonne tenue de laquelle nous lui adressons des éloges.

Pour le bon entretien des ses cultures et de ses étables, pour ses défrichements, pour ses créations de prairies et de chemins, ainsi que pour les travaux faits dans ses prés irrigués, nous proposons de donner à M. Magand, le 2e prix de sa catégorie, une médaille d'or petit module.

3° M. Jean-Antoine Berry, fermier à la Coassière, commune de Saint-Héand, exploite 14 hectares, dont 4 en prairies. Depuis son entrée en ferme, il a défriché et défoncé un terrain inculte de 60 ares et a créé une même surface de pré.

Les prairies sont bien tenues, abondamment fumées avec du fumier, des terreaux ou des engrais de commerce,

et arrosées avec toutes les eaux que M. Berry peut recueillir. Contrairement à ce qui se voit dans le voisinage. ses prés promettent une bonne récolte.

Les champs de trèfle sont remarquables, tant par la vigueur du fourrage que par sa régularité. Dans sa culture, M. Berry donne la plus large part possible aux plantes sarclées, qu'il soigne très-bien, du reste. A côté de la pomme de terre, il cultive la betterave pour la nourriture de son bétail, les choux, les choux-fleurs, choux-raves, pour la vente au marché.

Imitant ce qui se fait dans les pays où la betterave est cultivée en grand, il la sème en place. Cette pratique lui réussit bien ; elle simplifie la main-d'œuvre de plantation et ne l'expose pas aux risques de la transplantation.

Dans la culture des céréales, il substitue le froment au seigle.

Les soins particuliers que M. Berry donne à ses cultures fourragères et sarclées, lui permettent d'entretenir sur sa propriété, 12 têtes de gros bétail, une vingtaine de moutons ou chèvres et une dizaine de porcs. Ce qui fait une proportion de une tête de bétail à l'hectare.

Nous proposons de décerner à M. Berry, une médaille de vermeil, comme 3me prix de sa catégorie.

4° M. Jacques Thizy, fermier du château, à Fontanès, a un domaine de 30 hectares, qu'il exploite avec sa famille, et qui se compose de 8 hectares de prairies et de 22 de terres labourées.

Depuis son entrée en ferme, il a défriché une surface de 40 ares, dans un terrain rocailleux et sur un autre point, il a créé 30 ares de prairies.

Les cultures sont bien soignées et le froment qui a presque partout pris la place du seigle, a une très-belle apparence. Mais nous conseillons à M. Berry de porter davantage ses efforts sur l'amélioration de ses prés.

Ce cultivateur a un soin spécial de son fumier qui est placé sous un hangar, à l'abri de toute déperdition, et qui reçoit le purin des étables. Le liquide qui s'écoule du fumier est envoyé dans une partie de pré ou sert à confectionner des terreaux.

Il nourrit sur son domaine, 17 bêtes à cornes, 20 moutons ou chèvres, un cheval, 6 porcs. C'est une proportion de 2/3 de tête à l'hectare. La culture est en progrès sensible, car il y a dix ans, ce même domaine ne pouvait nourrir qu'une douzaine de bêtes. Nous conseillons à M. Thizy de persévérer dans ses efforts et de donner plus d'extension à ses cultures fourragères.

La Commission propose de lui donner une médaille de vermeil, comme 4me prix.

5° M. Mathieu Royer, fermier à la Chapelle-de-Solaure, Saint-Etienne, exploite un domaine de 8 hectares 1/2, dont la moitié est en prairies.

Quand M. Royer prit possession de cette ferme, il y a 11 ans, elle était dans un état déplorable, car elle était en quelque sorte abandonnée.

M. Royer s'est mis à l'œuvre, il a régénéré les prairies par d'abondantes applications de vidanges de Saint-Etienne, qu'il se procurait facilement. Les terres laissées en friche et envahies par les mauvaises herbes, ont été remises en culture et nettoyées.

Non content d'améliorer ce qui existait déjà, ce fermier a conquis sur l'inculte par des défrichements, une surface de 50 ares, et il a créé, en outre, 1 hectare 10 ares de prairies.

Pour pouvoir facilement conduire à ses terres qui sont toutes en pente, les fumiers qu'il ramène de la ville, M. Royer a restauré à ses frais, un chemin communal, sur une longueur de 300 mètres dans le rocher. Il a prolongé ensuite ce chemin dans ses terres, sur une longueur de 300 mètres également.

M. Royer, profitant de son voisinage des houillères, occupe son bétail à faire des charrois, et c'est là sa principale opération, qui serait ruineuse pour la fertilité de son domaine, s'il n'avait soin d'amener de la ville, des vidanges, des boues de rues, dont la quantite annuelle est de plus de 300,000 kilog.

Nous proposons de décerner à M. Royer, une médaille de vermeil, comme 5e prix de sa catégorie.

6° M. Pierre PRÉNAT, fermier de Mme de Prandière, au Grand-Breuil, commune de La Fouillouse, a créé sur le domaine qu'il exploite, 2 hectares de prairies de bon fonds.

Désirant étendre sa surface cultivée, il a défriché à la charrue, environ 5 hectares de terres, couvertes de genêts et d'ajoncs, et qu'il a l'intention de convertir en partie en prairies.

Les efforts de M. Prénat, nous paraissent dignes de récompense, et nous proposons de lui décerner une médaille d'argent, comme 6e prix.

7° M. LERBRET, actuellement fermier de M. Wolff, à la Bréassière, exploitait l'an dernier, le domaine de Margaut, commune de La Fouillouse, sur lequel il a défriché à la charrue, près de 6 hectares de terres incultes, créé 1 hectare de pré.

A son entrée en ferme, M. Lerbret ne pouvait tenir que 3 vaches, à sa sortie, l'étable en comptait 7 ; c'est une preuve de la culture améliorante qu'il a su pratiquer. Nous avons, du reste, pu juger cette année, de la bonne apparence des récoltes du Margaut, qui ont été ensemencées par M. Lerbret.

Nous croyons devoir décerner à M. Lerbret, une médaille d'argent, comme 7e prix.

8° M. Rambert ANGÉNIEUX, fermier de M. Palluat de Besset, à La Rejalière, commune de La Fouillouse, a défriché, l'an dernier, une terre de 1 hectare, couverte d'ajoncs et sur laquelle nous avons vu un beau seigle.

Nous proposons de lui décerner pour ce travail, une médaille d'argent.

III. — *Viticulteurs.*

Sept viticulteurs ont demandé la visite de leur vigne.

1° M. Mathieu CRÉPET, propriétaire à La Fouillouse, possède en plusieurs tènements, près de 1 hectare de vigne.

Depuis 25 ans, M. Crépet cultive la vigne, et c'est lui le premier qui a été l'instigateur de cette culture dans sa commune. Son exemple imité, contribue pour beaucoup, à la prospérité des vignerons de La Fouillouse.

Les vignes de M. Crépet sont bien tenues ; les vieilles vignes sont régénérées par des provins, assainies par le drainage et fumées abondamment.

Notre Commission, pensant qu'il est juste de récompenser largement le promoteur de la culture de la vigne à La Fouillouse, propose de lui décerner le 1er prix, médaille de vermeil.

2° Elle propose de décerner le 2e prix, médaille de vermeil, à M. Suc, propriétaire à La Fouillouse, pour ses plantations, depuis 8 ou 10 ans, de 15,000 pieds de vigne, pour le bon choix de ses cépages, sa taille très bien conduite et le bon état de son vignoble.

3° Elle serait d'avis de décerner le 3e prix, médaille de vermeil, à M. Forissier, qui cultive la vigne depuis 20 ans, pour le bon entretien de plus d'un hectare de vigne et pour la bonne qualité de son vin.

4° MM. Richard frères, propriétaires à La Fouillouse, ont créé au Vernay, une vigne de 75 ares, dans un terrain très rocailleux et ayant une pente de 35 à 40 0/0.

Ils ont défoncé le terrain à 1 mètre de profondeur et n'ont reculé devant aucune des difficultés que leur présentait le travail entrepris. Leur vigne a 5 ans dans la partie la plus vieille ; elle a fort belle apparence.

Cette courageuse entreprise nous paraît mériter une médaille d'argent, 4e prix.

5° Nous proposons également une médaille d'argent, 5e prix, pour M. Antoine Raymond, pour la bonne tenue de sa vigne de la Rivoire, qui comporte 5.000 pieds.

Notre Commission propose une médaille de vermeil hors concours, à M. Chenet, propriétaire à Montreynaud, commune de La Tour-en-Jarrêt, pour l'introduction de la

culture de la vigne dans sa commune, depuis 15 ans, pour la bonne tenue de son vignoble et son mode de taille spécial.

IV. — *Sylviculteurs.*

1° M. Jacques BERNE, propriétaire au Mas, commune de Rochetaillée, a reboisé en pins sylvestres, une étendue totale de 5 hectares 1/2, dans un sol profond, mais couvert de bruyères et inculte jusqu'ici.

Les plantations ont de 12 à 16 ans ; elles sont vigoureuses, bien régulières et très bien élaguées.

Une des plantations de M. Berne, d'une surface de 1 hectares 1/2 et de 15 ans d'âge, est située au milieu de vastes landes et apparait seule, comme un oasis au centre du désert. Elle semble protester par sa présence et sa belle venue, contre l'incurie des propriétaires voisins, qui ne savent pas utiliser ces immenses étendues improductives.

Nous ne saurions trop louer M. Berne de sa constance à reboiser, que rien n'est venu ébranler, ni les insuccès partiels, ni les incendies, ni l'idée qu'il ne recueillera peut-être pas lui-même, le fruit de ses labeurs actuels.

Nous proposons de lui donner une médaille d'or petit module.

2° M. Jean-Joseph DREVET, propriétaire au Mas, commune de Rochetaillée, a suivi l'exemple de M. Berne et a reboisé environ 5 hectares en pins sylvestres. Ses plantations ont de 1 à 12 ans ; elles sont en bon état et bien entretenues. Nous proposons de décerner à M. Drevet, une médaille de vermeil.

LISTE GÉNÉRALE

DES

RÉCOMPENSES DISTRIBUÉES AU COMICE DE LA FOUILLOUSE

Des 18 et 19 août 1883.

PRIMES AFFECTÉES AUX SEULS AGRICULTEURS DES CANTONS DE SAINT-HÉAND ET DE SAINT-ÉTIENNE

Concours des exploitations agricoles et horticoles

Pour toutes espèces d'améliorations, défrichements, irrigations, création de prairies, plantations de vignes et vergers, reboisements.

Jury : MM. Paul Fonvielle, Otin fils, Croizier et François Maire.

I. — *Fermiers-cultivateurs.*

1er PRIX, prix d'honneur, grande médaille d'or : M. Claude BRUN, fermier au Bréa, commune de La Fouillouse. — Défrichement et défoncemeut de 15 hectares de terres, création de 6 hectares de prairie et 50 ares de vignes.

2e PRIX, petite médaille d'or : M. Jean MAGAND, propriétaire à L'Etrat. — Améliorations diverses et bonne culture.

3e PRIX, médaille de vermeil : M. BERRY, fermier à La Coassière, commune de Saint-Héand. — Défrichement et défoncement de 60 ares de terrain, et bonne culture.

4e PRIX, médaille de vermeil : M. THIZY, fermier à Fontanès. — Défrichement de 40 ares dans un terrain rocailleux, création de 30 ares de prairies et bon entretien.

5e PRIX, médaille de vermeil : M. ROYER, fermier à Solaure, commune de Saint-Etienne. — Défrichement de 50 ares et création de 1 hectare 10 ares de prairies.

6e **Prix**, médaille d'argent : M. **Prénat**, fermier à La Fouillouse. — Défrichement de 5 hectares.

7e **Prix**, médaille d'argent : M. **Lerbret**, fermier à La Fouillouse. — Défrichement de 6 hectares de terres incultes, création de 1 hectare de pré et bonne culture.

8e **Prix**, médaille d'argent : M. **Angénieux**, fermier à La Fouillouse. — Défrichement de 1 hectare de terres.

II. — *Propriétaires-cultivateurs.*

1er **Prix**, petite médaille d'or : M. **Perrin**, propriétaire à Monteux, commune de La Fouillouse. — Création et améliorations de prairies, défrichements, plantation importante de vignes et construction de chemins.

2e **Prix**, petite médaile d'or : M. Jean **Geay**, propriétaire aux Gouttes, commune de La Fouillouse. — Création de prairie, améliorations qu'il y a apportées, bonne disposition des irrigations et ensemble de l'exploitation.

3e **Prix**, médaille de vermeil : M. François **Montagnon**, propriétaire à Saint-Héand. — Défrichements, création de prairie, bon entretien des prés et bonne tenue des cultures.

4e **Prix**, médaille de vermeil : M. **Wolff**, propriétaire à La Fouillouse. — Défrichements, créations et améliorations.

5e **Prix**, médaille de vermeil : M. **Pinatel**, propriétaire à La Fouillouse. — Défrichement de 3 hectares de terres improductives, création de 5 hectares 1/2 de prairies et bon entretien.

6e **Prix**, médaille d'argent : M. François **Badinand**, propriétaire à Saint-Priest. — Bonne culture et bon entretien de ses terres.

7e **Prix**, médaille d'argent : M. **Combier**, propriétaire à Quatre-Aigues, commune de Rochetaillée. — Défrichement de 40 ares dans le rocher et dans une pente de 35 p. 0/0.

III. — *Viticulteurs.*

1er Prix, médaille de vermeil : M. Mathieu Crépet, viticulteur à La Fouillouse. — Bonne culture de ses vignes.

2e Prix, médaille de vermeil : M. Suc, viticulteur à La Fouillouse. — Plantation, depuis 8 ou 10 ans, de 15.000 pieds de vignes et bon entretien.

3e Prix, médaille de vermeil : M. Forissier, viticulteur à La Fouillouse. — Bon entretien de ses vignes et bonne qualité de son vin.

4e Prix, médaille d'argent : MM. Richard frères, viticulteurs à La Fouillouse. — Création d'une vigne de 75 ares dans un terrain très-rocailleux et ayant une pente de 35 à 40 p. 0/0.

5e Prix, médaille d'argent : M. Raymond, viticulteur à La Fouillouse. — Bonne tenue de sa vigne.

Prix spécial, médaille de vermeil : M. Chénet, viticulteur à Montreynaud, commune de La Tour-en-Jarrêt. — Taille spéciale.

IV. — *Sylviculteurs.*

1er Prix, petite médaille d'or : M. Jacques Berne, propriétaire à Rochetaillée. — Reboisement de 5 hectares 1/2 de pins sylvestre.

2e Prix, médaille de vermeil : M. Jean Drevet, propriétaire à Rochetaillée. — Reboisement de 5 hectares de pins sylvestre.

Concours des serviteurs et servantes agricoles.

Jury : MM. Maurice, Favarcq, Rimaud et Chapelle.

1er Prix, 40 francs : M. Antoine Reveillé, domestique de ferme de la famille Romestin, d'Eculieux, commune de La Fouillouse. — 54 ans de bons services.

Rappel de 1er prix, obtenu en 1875, à Etiennette Regnier, servante de ferme chez M. Imbert père. — 31 ans de services chez le même maitre.

2ᵉ PRIX, 35 francs : M. Pierre THIVILLIER, de Saint-Héand, âgé de 51 ans, valet de ferme de la famille Bresson et leurs héritiers, à L'Etrat. — 32 ans de bons services.

3ᵉ PRIX, 30 francs : M. Etienne BONCHE, serviteur agricole de la famille Barlet. — 30 ans de services dans la même famille.

4ᵉ PRIX, 25 francs : Mˡˡᵉ Catherine TERRASSE, domestique de ferme chez M. Jean Frécon, à La Fouillouse. — 30 ans de services dans la même maison.

5ᵉ PRIX, 20 francs : M. Jean FAYARD, âgé de 50 ans, serviteur agricole de la famille Dumas, à la Guittardière, déjà récompensé en 1875, est récompensé à nouveau en 1883, pour sa belle conduite envers la famille Dumas, dont il est resté le serviteur malgré la mort des père et mère. — 24 ans de services.

6ᵉ Prix, 15 francs : M. Louis SALERON, enfant des hospices, âgé de 31 ans, valet de ferme chez M. Ville, cultivateur à Saint-Christô-en-Jarrêt, dont il a sagement suivi les bons conseils depuis 7 ans qu'il est entré dans sa maison.

Les demandes de concours étaient nombreuses et presque toutes bien motivées. Le Jury exprime le regret d'avoir été limité par le programme pour les récompenses à décerner. Il n'aurait nullement été embarrassé pour décerner 15 à 20 prix, qui auraient tous été mérités.

PRIMES SPÉCIALEMENT AFFECTÉES AUX CONCURRENTS DE TOUT L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

Concours de labourage.

Jury : MM. Jean Magand, François Maire, Fillon, J.-B. Bonjour, Lucien Guétat, Paul Fonvielle et Thevenon.

1ᵉʳ PRIX, 50 francs : M. ANGÉNIEUX, fermier à la Rejallière, commune de La Fouillouse.

2ᵉ PRIX, 40 francs : M. Claude HOMEYER, de la Fouillouse.

3e PRIX, 35 francs : M. Barthélemy ISAC, propriétaire à La Fouillouse.

4e PRIX, M. Jean-Claude COMBIER, fermier à Monteux, commune de La Fouillouse.

5e PRIX, 25 francs : M. GUILLAUME, fermier à La Rejallière, commune de La Fouillouse.

6e PRIX, 20 francs : M. Pierre MOULIN, commune de La Fouillouse.

7e PRIX, 15 francs : M. THEVENON, domestique chez M. Joseph Moulin, à Salette, commune de Saint-Héand.

8e PRIX, 10 francs : M. BARNIT, domestique chez M. Vadon, à Saint-Héand.

Prix hors région, 20 francs : M. Benoît PERRIN, propriétaire à Saint-Rambert (Loire).

Concours des animaux reproducteurs.

ESPÈCE BOVINE

Jury : MM. Paul Fonvielle, François Fond, Fillon, Repiquet, Lassablière-Tiblier, François Maire et Thevenon.

1re Section. — *Taureaux au-dessous de 24 mois.*

1er PRIX, 50 francs : M. Antoine BRUN, fermier à La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 8.

2e PRIX, 40 francs : M. Pierre ROMEYRON, fermier à La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 9.

3e PRIX, 30 francs : M. Pierre PICHON, fermier à La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 10.

4e PRIX, 20 francs : M. Jean-Antoine AUDOUARD, fermier à Saint-Christô-en-Jarrêt, n° 4.

2e Section. — *Taureaux au-dessus de 24 mois.*

1er PRIX, 60 francs : Mme veuve BRUN, fermière à Molinaud, commune de La Fouillouse, n° 7.

2e PRIX, 50 francs : M. Jean MAGAND, fermier à L'Etrat.

3e Section. — *Génisses au-dessous de 24 mois.*

1er Prix, 40 francs : M. Claude Delobre, fermier à La Chaléassière, commune de Saint-Etienne, n° 50.

2e Prix, 30 francs : M. Antoine Brun, fermier à La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 43.

3e Prix, 25 francs : M. Antoine Montchant, propriétaire à Curnieux, commune de Villars, n° 48.

4e Prix, 20 francs : M. Mathieu Grange, au Devet, commune de La Fouillouse, n° 45.

4e Section. — *Génisses au-dessus de 24 mois.*

1er Prix, 50 francs : M. Mathieu Perrin, fermier de M. Neyron de Saint-Julien, à Roche-la-Molière, n° 39.

2e Prix, 40 francs : Mme de Prandière, propriétaire au Fournel, commune de La Fouillouse, n° 53.

3e Prix, 30 francs : Colonie de Saint-Genest-Lerpt, n° 2.

4e Prix, 25 francs : M. Pierre Romeyron, fermier à La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 48.

5e Prix, 20 francs : M. Jean Guichard, fermier à Albinieux, commune de Saint-Héand, n° 51.

6e Prix, 15 francs : M. Ogier, propriétaire au Parc de Robinson, à Saint-Etienne.

7e Prix, 10 francs : Mme veuve Constant Balay, propriétaire à La Fouillouse, n° 52.

8e Prix, 10 francs : M. Jean Pascal, propriétaire à Saint-Chamond.

5e Section. — *Vaches laitières de toutes races.*

1er Prix, 60 francs : M. Antoine Brun, propriétaire à La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 91.

2e Prix, 50 francs : M. Jean Magand, fermier à L'Etrat, n° 13.

3e PRIX, 40 francs : M. Jacques CHALEYER, fermier à Villars, n° 15.

4e PRIX, 35 francs : M. Jean-Marie DOURET, au Soleil, commune de La Fouiilouse, n° 8.

5e PRIX, 30 francs : M. Claude BRUN, fermier au Bréa, commune de La Fouillouse, n° 84.

6e PRIX, 25 francs : Colonie de Saint-Genest-Lerpt, n° 76.

7e PRIX, 20 francs : M. PERRIN, de Monteux, commune de La Fouillouse, n° 97.

8e PRIX, 20 francs : M. Pierre PICHON, de La Fouillouse, n° 94.

9e PRIX, 15 francs : M. Jacques BONY, fermier aux Grandes-Granges, commune de La Fouillouse, n° 15.

10e PRIX, 10 francs : M. RAPHANEL, propriétaire à Eculieu, commune de La Fouillouse, n° 15.

11e PRIX, 10 francs : M. Joseph MAILLON, de Saint-Jean-Bonnefonds, n° 31.

6e Section. — *Vaches de reproduction de toutes races.*

1er PRIX, 60 francs : M. Louis BARLET, propriétaire à La Fouillouse, n° 32.

2e PRIX, 50 francs : M. Jean MAGAND, fermier à L'Etrat, n° 77.

3e PRIX, 40 francs : M. Antoine BRUN, de La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 90.

4e PRIX, 35 francs : M. Pierre PRADIER, fermier à La Fouillouse, n° 54.

5e PRIX, 30 francs : M. VADON, propriétaire à La Fouillouse, n° 98.

6e PRIX, 25 francs : M. OGIER, propriétaire au Parc de Robinson, à Saint-Etienne, n° 93.

7e PRIX, 20 francs : M. Pierre DURAND, fermier à La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 93.

7e Section. — *Bœufs de travail en paires.*

1er PRIX, médaille de vermeil : M. J.-B. ANGÉNIEUX, fermier à La Rejallière, commune de La Fouillouse, n° 140.

2e PRIX, 50 francs : M. MOULARD, de Orlu, commune de Saint-Héand, n° 56.

3e PRIX, médaille d'argent : M. Jean MAGAND, fermier à L'Etrat, n° 71.

4e PRIX, médaille de bronze : M. Hippolyte DOURDY, fermier à Saint-Genest-Lerpt, n° 143.

Prix d'ensemble pour les plus belles écuries.

1er PRIX, médaille de vermeil : M. Jean MAGAND, fermier à L'Etrat.

2e PRIX, médaille d'argent : M. Claude BRUN, fermier au Bréa, commune de La Fouillouse.

3e PRIX, médaille d'argent : M. Antoine BRUN, de La Terrasse, commune de Saint-Etienne.

Le Jury est très satisfait de l'ensemble de l'exposition et constate des progrès notables dans l'élevage de la région.

ESPÈCE CHEVALINE

(Sujets spécialement aptes au service de l'agriculture).

Jury : MM. Lucien Guétat, J.-B. Bonjour, Charlois, Labully, Dussud, Ferdinand Thézenas et Henri Soleil.

1re Section. — *Poulains jusqu'à 3 ans.*

1er PRIX, 50 francs : M. J.-B. BOSC, de Villars, n° 12.

2e PRIX, 40 francs : M. ORIOL, d'Unieux, n° 2.

3e PRIX, 30 francs : M. BARRET, de Borde-Matin, commune de Roche-la-Molière, n° 3.

4e PRIX, médaille d'argent : M. Antoine BRUN, de La Terrasse, commune de Saint-Etienne, n° 21.

5e Prix, médaille de bronze : M. Joseph Perrichon d'Eculieu, no 16.

2e Section. — *Pouliches jusqu'à 3 ans.*

1er Prix, 50 francs : M. Claude Geay, de Villars, no 21.

2e Prix, 40 francs : M. Etienne Javelle, de l'Etivalière, à Saint-Etienne, no 25.

3e Prix, 30 francs : M. Georges Bony, de La Fouillouse.

3e Section. — *Juments suitées.*

Prix, 60 francs : M. Jean Magand, fermier à L'Etrat, no 1.

Prix d'encouragement pour l'élevage.

1er Prix, 30 francs : M. Darius Lafond, de Saint-Etienne, no 6.

2e Prix, 20 francs : M. Claude Delobre, de Saint-Etienne, no 19.

Les Membres du Jury portent à la connaissance de MM. les Exposants, que la Société d'agriculture a toujours en vue l'amélioration et l'encouragement du cheval d'agriculture ; ils ont remarqué parmi les poulains et pouliches exposés beaucoup de bons sujets, qui feront de bons chevaux de selle ou d'attelage, mais qui ne remplissent pas les conditions de développement et de musculature exigées pour le service de l'agriculture.

ESPÈCE OVINE

Même jury que le précédent.

1re Section. — *Béliers.*

Prix, 25 francs : Colonie de Saint-Genest-Lerpt, no 2.

2e Section. — *Brebis.*

1er Prix, 25 francs : M. Jean-Antoine Berry, de Saint-Héand. — Lot de brebis no 7.

2e Prix, 20 francs : M. Louis Perrichon, d'Eculieu, commune de La Fouillouse. — Lot de brebis n° 6.

3e Prix, 15 francs : M. Cursout, n° 3.

ESPÈCE PORCINE (bêtes de reproduction).

Même jury que le précédent.

1re Section. — *Verrats.*

1er Prix, 25 francs : Colonie de Saint-Genest-Lerpt, n° 1.

2e Prix, 20 francs : Hospices de Saint-Etienne, n° 7.

2e Section. — *Truies.*

1er Prix, 25 francs : Colonie de Saint-Genest-Lerpt, n° 2.

2e Prix, 20 francs : M. Jean Jourjon, de La Fouillouse, n° 8.

3e Prix, 15 francs : Hospices de Saint-Etienne. — 2 truies n° 6.

COQS, POULES ET VOLAILLES (en lots).

Même jury que le précédent.

1er Prix, médaille de vermeil : Colonie de Saint-Genest-Lerpt. — Coqs et poules de Houdan.

2e Prix, médaille d'argent : M. Paysal. — Lot de poules n° 8.

3e Prix, médaille d'argent : M. Massardier, de Saint-Etienne. — Lot de pigeons n° 3.

4e Prix, médaille de bronze : M. Vincent. — Lot de dindes n° 5.

5e Prix, médaille d'argent : M. Jacquemard, de Villars. — Lot de pigeons voyageurs n° 2.

LAPINS (en lots).

Même jury que le précédent.

PRIX, médaille d'argent : M. PERRIN, de Montaud, à Saint-Etienne, n° 1.

Concours de produits agricoles et horticoles.

PRODUITS AGRICOLES

Jury : MM. Rimaud, Teyssier, Malescourt, Vincent-Dumarest, Guérin-Granjon, Penel, Descot, Gontard et Dupuy.

1re Section. — *Grains, racines, tubercules, fourrages, produits de grande culture.*

Médaille de vermeil : M. CHAIZE, de Pélussin. — Lot de céréales et pommes de terre n° 1.

Médaille de vermeil : M. Joseph CROZE, à la Bertrandière. — Lot de pommes de terre, maïs, froment et betteraves n° 9.

Médaille d'argent : M. Pierre GARDON, du Perrotin, commune de La Fouillouse. — Lot de céréales, pommes de terre et betteraves n° 4.

Médaille d'argent : M. BERRY, de Saint-Héand. — Avoine et pommes de terre n° 2.

Médaille de bronze : M. Antoine RIVOIRE, de La Fouillouse. — Orge et froment n° 3.

Médaille de bronze : M. DURANTON, de La Fouillouse. — Avoine, betteraves et fruits n° 7.

Médaille de bronze : M. LERBRET, de La Bréassière, commune de La Fouillouse. — Céréales n° 5.

Médaille de bronze : M. PERRIN, de Monteux, commune de La Fouillouse. — Céréales n° 10.

Médaille de bronze : M. COURBIER, du Soleil, commune de La Fouillouse. — Betteraves et pommes de terre n 11.

2e Section. — *Beurre.*

Médaille de vermeil : M. Berry, de Saint-Héand, n° 16.

Médaille d'argent : M. Perrin, de Monteux, commune de La Fouillouse, n° 12.

Médaille d'argent : M. Michel Chaize, de Pélussin, n° 6.

Médaille de bronze : Mme Villemagne, de Saint-Héand, n° 10.

Médaille de bronze : Mme Angénieux, de la Rejallière, commune de La Fouillouse, n° 13.

Médaille de bronze : Mme Montagnon, de Saint-Héand, n° 8.

3e Section. — *Fromage.*

Médaille de vermeil : Mme Pichon, de Valbenoîte, à Saint-Etienne, n° 14.

Médaille de vermeil : Mme Villemagne, de Saint-Héand, n° 10.

Médaille d'argent : Colonie de Saint-Genest-Lerpt, n° 3.

Médaille de bronze : M. Perrin, de Monteux, commune de La Fouillouse, n° 12.

4e Section. — *Produits : vin, miel et soie.*

Médaille de vermeil : M. Perrin, de Monteux, commune de La Fouillouse. — Vin et eau-de-vie n° 12.

Médaille de vermeil : M. Chaize, de Pélussin. — Vin n° 6.

Médaille d'argent : M. Chénet, de Montreynaud. — Vin n° 15.

Médaille d'argent : M. Suc, de La Fouillouse. — Vin n° 11.

Médaille d'argent : M. Vernay, de Saint-Etienne. — Miel n° 17.

Médaille de bronze : M. Forissier, de La Fouillouse. — Vin n° 5.

Médaille de bronze : Mme Pétrus Barlet, de La Fouillouse. — Miel n° 7.

Médaille de bronze : M. Joseph Bourrin, de La Fouillouse. — Vin n° 4.

PRODUITS HORTICOLES DIVERS

Fleurs et plantes d'ornement, fruits et produits maraîchers.

Même jury que le précédent.

Prix d'ensemble.

Médaille d'or : M. Fauritte, jardinier de Mme veuve Giron, de La Fouillouse. — Lot de plantes à feuillages, de serre et orangerie n° 9.

Médaille de vermeil : M. Pallandre, horticulteur à L'Etrat. — Lot de conifères variés et collection variée de roses n° 2.

Médaille de vermeil : M. Philippe Gorel, horticulteur-maraîcher à La Terrasse, commune de Saint-Etienne. — Lot de légumes et pommes de terre n° 17.

Médaille de vermeil : M. Félix Décroix, jardinier chez M. Barlet, à La Fouillouse. — Lot de fruits et légumes n° 4.

Médaille d'argent : M. Maréchal fils, horticulteur à La Fouillouse. — Collection de geraniums et plantes de serre n° 1.

Médaille d'argent : M. François Vacher, jardinier chez M. Meyer-Cédié, au Bruno, commune de La Fouillouse. — Lot de fleurs coupées, fruits et légumes n° 5.

Médaille d'argent : M. Frère, jardinier de Mme de Prandière, au Fournel, commune de La Fouillouse. — Lot de légumes et fleurs coupées n° 12.

Médaille d'argent : M. Faure, jardinier de M. Peuvergne, à La Fouillouse. — Lot de plantes de serre et orangerie n° 6.

Médaille de bronze : M. Henri Guillot, jardinier de M. Granger, à La Mulatière, à Saint-Etienne. — Lot de fleurs coupées réunies en bouquets n° 10.

Médaille de bronze : M. Médard Gaudin. — Lot de lauriers et fuschias.

Prix spécial, médaille de bronze : M. Camille Méhier, de Saint-Etienne. — Collection d'insectes nuisibles à l'agriculture.

PRIMES AFFECTÉES AUX EXPOSANTS DE TOUTE LA RÉGION DONT SAINT-ÉTIENNE EST LE CENTRE

Concours d'instruments et objets divers ayant rapport avec l'agriculture.

Jury : MM. Euverte, Maximilien Evrard, Limousin aîné, J.-B. Rivolier, Antoine Raymond, Rousse.

Médaille d'or : M. Pierre Rodary, à La Fouillouee. — Fabrication mécanique de voitures, jardinières, brouettes et chariots à transporter les caisses d'orangerie.

Médaille d'or : M. Wisser fils aîné, de Saint-Etienne. — Fabrication d'instruments de taillanderie et d'agriculture.

Médaille de vermeil : M. Joseph Marckert, de Saint-Etienne. — Collection très variée d'instruments d'agriculture.

Médaille de vermeil : M. Etienne Descot, de Saint-Etienne. — Charrues perfectionnées.

Médaille de vermeil : M. Jean Frécon, du Chambon-Feugerolles. — Fabrication de faucilles.

Médaille d'argent : M. Rey-Palle, de Saint-Etienne. — Collection de rateaux à dents en acier.

Médaille d'argent : M. Claude Poyet, de Saint-Chamond. — Charrues avec versoirs et extracteurs d'herbe.

Médaille d'argent : M. Claudius Robert, de Saint-Etienne, dépositaire de la Maison de Saint-Gobain. — Engrais chimiques.

Médaille de bronze : M. Jean RÉGNY, de La Fouillouse. — Fabrication de clous.

Médaille de bronze : M. André MIRMAND, de La Fouillouse. — Enclume à battre les faulx d'un système nouveau.

Médaille de bronze : M. Félix JOANNIN, de Fontanès. — Boutoir ciselé.

Concours de batteuses à bras ou à manège.

Même jury que le précédent.

Médaille d'argent : M. Joseph MARCKERT, de Saint-Etienne.

PRIMES AFFECTÉES EXCLUSIVEMENT AUX EXPOSANTS HORS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

Même jury que le précédent.

Médaille de vermeil : M. BLANC, de Sury-le-Comtal. — Charrues perfectionnées, rigoleuses et arracheuses de pommes de terre.

Médaille d'argent : M. Irénée PERRET, représentant de la Maison Cognet, de Lyon. — Engrais chimiques.

Médaille d'argent : M. GRANDCHAMP, de Charbonnières, commune de Luriecq (Loire). — Extirpateurs et laboureurs à lames en acier.

STATISTIQUE DU COMICE DE LA FOUILLOUSE

Du 19 Août 1883,

COMPARÉ A CELUI DE SAINT-HÉAND

En 1875

	Nombre des concurrents 1883 La Fouillouse.	1875 Saint-Héand.
Concours des exploitations agricoles..	24	18
Concours des serviteurs agricoles....	23	22
Concours de labourage..............	15	18

	1883 La Fouillouse.		1875 Saint-Héand.	
Espèce bovine :	Têtes.	Exp^{ts}.	Têtes.	Exp^{ts}.
Taureaux........	11	9	15	
Génisses..................	37	31	19	
Vaches....................	48	23	36	
Bœufs de travail......	26	10	14	
	122	73	84	35
Espèce chevaline :				
Poulains..................	16		12	
Pouliches.................	5		»	
Juments...................	4		8	
	25	22	20	13
	Lots.	Lots.	Lots.	Lots.
Espèce ovine...............	7	7	5	5
Espèce porcine.............	9	5	6	6
Coqs, Poules et Volailles....	8	8	5	5
Lapins.....................	1	1	4	4
Produits agricoles..........	25	25	17 (Produits agricoles et horticoles)	17 (Produits agricoles et horticoles)
Produits horticoles.........	17	14		
Instruments................	11	11	3 (Instruments et objets divers)	3 (Instruments et objets divers)
Objets divers..............	3	3		

Résumé.	1883 La Fouilleuse.	1875 Saint-Héand.
Concurrents et exposants (nombre).....	169	149
Gros bétail (nombre de têtes)..........	147	104
Petits animaux (nombre de lots).......	25	29
Produits agricoles et horticoles........	42	17
Instruments et objets divers (lots).....	14	3

COMPTE-RENDU

DES

CONCOURS ET DE L'EXPOSITION D'HORTICULTURE

TENUS A SAINT-ÉTIENNE

Du 30 Août au 2 Septembre 1883

Par le Dr MAURICE, Secrétaire général.

Messieurs et chers Collègues,

Je crois ne rien exagérer et rester dans la stricte vérité en affirmant que, lorsque sur la proposition de M. Otin, l'Assemblée générale de la Société d'agriculture eut décidé qu'en 1883 elle ferait de nouveau un concours et une exposition d'horticulture à Saint-Etienne, plusieurs d'entre nous n'étaient pas sans inquiétude.

L'utilité et l'opportunité d'une exposition horticole en 1883, deux années seulement après celle de 1881, leur semblait très-contestables et ils redoutaient sérieusement que cette tentative nouvelle n'aboutît à un échec, sinon complet tout au moins relatif.

Quels que fussent les progrès, d'ailleurs incontestables, réalisés par l'horticulture à Saint-Etienne, depuis quelques années, il leur paraissait difficile d'admettre que ces progrès fussent tels, qu'ils pussent rendre utile et opportun de faire une nouvelle exposition deux années seulement après celle de 1881.

On se lasse de tout en ce monde, et ils doutaient que les amateurs aussi bien que les horticulteurs de profession fussent, après un délai de deux ans seulement, encore disposés à renouveler les dépenses et frais aussi onéreux qu'entrainent pour eux les préparatifs d'une exposition.

Aujourd'hui que les faits ont parlé, il faut bien convenir que les craintes dont je viens de vous entretenir, n'étaient pas fondées et que les promoteurs de l'exposition de 1883, avaient mieux jugé la situation en disant que l'importance prise par l'industrie horticole à Saint-Etienne, les intérêts multiples qu'elle touche et met en jeu rendaient utiles et opportunes des expositions à délais assez rapprochés, tels que un intervalle de deux années.

De l'avis des connaisseurs, l'exposition de 1883 ne l'a cédé en rien à celle de 1881, tant pour le nombre et la qualité des produits exposés, et loin de s'abstenir les mêmes exposants de la région, qui avaient fait le brillant succès de l'exposition de 1881, ont mis le même empressement à prendre part à celle de 1883.

Les mêmes cadres et les mêmes divisions avaient été établis pour l'exposition et ce n'est que se conformer à la vérité que d'affirmer aujourd'hui que l'exposition de 1883 a parfaitement réussi, et que toutes les divisions et sections de ses cadres étaient également bien remplies et bien représentées.

Une innovation, qui a été tentée avec plein succès, a été celle empruntée à nos comices agricoles, de l'institution d'un concours des exploitations horticoles ou jardins de la région et celle des serviteurs jardiniers. Il y aura à voir dans un prochain concours s'il n'y aurait pas lieu d'emprunter à nos comices agricoles quelque autre amélioration, comme celle de quelque concours pratique, analogue par exemple à celui du labourage.

L'exposition de 1883 comme celle de 1881, a eu lieu au Palais des Arts, emplacement éminemment favorable pour la bonne organisation des exhibitions de ce genre. La connaissance du terrain, acquise d'une manière plus complète par l'expérience de 1881, avait permis aux organisateurs, qui étaient à peu d'exception près, les mêmes qu'en 1881, de mieux disposer l'ensemble des objets exposés et aussi de les mettre plus complètement à l'abri des accidents météorologiques d'intempérie, comme l'orage qui, en 1881, avait failli causer un véritable désastre.

A droite et à gauche de l'entrée du Palais des Arts, étaient dressées deux vastes et solides serres qui abritaient avec une entière sécurité toutes les plantes de serres délicates et précieuses; puis plus loin, de chaque côté, sur les talus inclinés formés par le terrain, étaient disposés avec beaucoup de goût ; à gauche la splendide collection de fleurs coupées et à droite les plantations d'arbustes à feuilles persistantes et les collections de fruits et de produits maraichers ; dans le vestibule du Palais, était installée la collection réellement très remarquable de tous les objets, spécimen d'ornementation florale : bouquets, couronnes, jardinières, surtouts de table, etc. Enfin, tout autour des murs du Palais, les non moins remarquables spécimens de tous les produits des arts et industries horticoles, exhibitions autrement plus complètes que celles de 1881 et grandement intéressantes, surtout pour un centre de fabrication et de construction instrumentale comme Saint-Etienne.

Le jeudi 30 août, à 9 heures du matin, grâce à l'activité de la Commission d'organisation, tout était en place et les portes de l'exposition, suivant le programme, s'ouvraient tout à la fois aux membres du jury pour leurs opérations et au public des visiteurs.

Le même jour, à 7 heures du soir, avait lieu un banquet offert par la Société aux membres du jury et aux membres de la Commission d'organisation, pendant que l'excellente musique de la Colonie agricole de Saint-Genest-Lerpt, faisait entendre les plus beaux motifs de son répertoire.

Au dessert, M. Euverte, président de la Société et président du banquet, prend la parole et porte un premier toast aux membres du Jury, dont plusieurs, tels que M. Carrière, professeur d'horticulture à Paris, n'ont pas reculé devant les fatigues d'un très long voyage, pour apporter à la Société d'Agriculture, dans cette circonstance, le précieux concours de lenr lumière, de leur expérience et de leur grande notoriété d'horticulteurs émérites, concours qui assurait aux exposants une certitude complète de jugements pleins d'équité et d'impartialité.

En adressant à MM. les Membres du Jury l'expression des remerciements et de la vive gratitude, non-seulement de la Société d'Agriculture de Saint-Etienne, mais encore de la ville de Saint-Etienne elle-même et de tous les horticulteurs de la région, M. Euverte dit qu'il croit être l'interprête fidèle des pensées et des sentiments de toutes les personnes qu'il vient de désigner collectivement et qui sont toutes représentées dans le présent banquet.

Un deuxième toast collectif qu'il est, dit M. le président, de mon devoir de porter, c'est celui-ci : « A tous ceux qui ont mérité nos remerciements, en contribuant d'une manière quelconque au succès de l'exposition de Saint-Etienne, en 1883 ; à ceux d'abord qui ont fourni les ressources financières, sans lesquelles on ne peut rien faire ; à M. le Ministre de l'Agriculture, aux représentants des autorités départementales, à l'Administration municipale de la ville de Saint-Etienne, qui, non contente de nous avoir prêté le Palais-des-Arts, ce magnifique emplacement qui est le siége de notre exposition, nous a encore voté une importante subvention, enfin, aux nombreux souscripteurs de médailles pour les récompenses des lauréats, et aux exposants eux-mêmes, qui n'ont pas reculé devant les dépenses particulières qu'entraîne toujours une exposition ; enfin, à MM. les Membres de la Commission d'organisation qui ont, eux, payé de leur personne, de leurs fatigues physiques et morales, en même temps que d'un temps précieux soustrait à leurs affaires ; chacun d'entre nous leur doit, sous ce rapport, rendre témoignage et hommage. Il n'est que juste de mentionner particulièrement et en tête de tous, M. Otin, commissaire général et M. Croizier, conservateur modèle du matériel de nos expositions, au zèle hors ligne et à l'activité infatigable desquels chacun d'entre nous rend témoignage et exprime la reconnaissance de toute la Société d'Agriculture. »

Après M. Euverte, M. Carrière, président d'honneur du Jury, obtient la parole et porte un toast à la Société d'Agriculture, qu'il remercie au nom de ses collègues, de l'accueil qu'ils ont reçu, et qu'il félicite aussi de la très-belle exposition horticole, organisée par ses soins, et

dont les horticulteurs de la région doivent lui être reconnaissants, car c'est une œuvre certainement utile au progrès de l'industrie horticole locale.

Le banquet terminé, tous les convives se retirent satisfaits et contents de leur œuvre de ce jour.

Le vendredi, le samedi et le dimanche, de nombreux visiteurs se sont transportés au Palais-des-Arts et, en sanctionnant de leur approbation les jugements rendus, ont aussi rendu hommage aux lauréats, au Jury et à la Société qui leur avaient procuré à tous, l'avantange à la fois très agréable et très profitable, de visiter une exhibition horticole comme on n'en voit guère de comparables, que dans les centres de populations plus grands et plus importants que Saint-Etienne.

Le dimanche 2 septembre, la cérémonie de distribution des récompenses aux lauréats a clos l'exposition de 1883.

Cette cérémonie a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Euverte, président de la Société d'Agriculture. La séance est ouverte par un de ces discours, aussi bien dits que bien pensés, par lesquels M. Euverte sait faire si convenablement les honneurs de la Société, en donnant à tous et à chacun, dans une juste mesure, la part d'éloges qu'ils ont mérités dans la circonstance, après quoi M. le Secrétaire général fait l'appel des lauréats, qui viennent successivement, à l'appel de leur nom et aux applaudissements des spectateurs, recevoir des mains du Président ou des personnes notables qui l'entourent, les récompenses que le Jury leur a décernées.

La séance se termine par des remerciements adressés par M. le Président, à la société musicale qui a bien voulu remplir les intermèdes de la cérémonie de ses délicieux accords, et qui lui ont donné tout le charme d'un véritable concert.

RAPPORT

SUR LE

Concours des Jardins et Exploitations horticoles de toutes sortes

POUR BONNE TENUE, CRÉATIONS
ET AMÉLIORATIONS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

En 1883,

Présenté au nom d'un Jury,
composé de MM. Otin père, Teyssier, Jambon, Genevois, Defélix,
Froment, Bayon et Matras, *rapporteur*.

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée pour la visite des jardins et exploitations horticoles, dans l'arrondissement de Saint-Etienne, a eu à inspecter 14 jardins et 2 établissements horticoles, et a accordé 15 récompenses; elle a vu avec satisfaction s'augmenter de beaucoup le nombre des demandes de visites, qui n'avait été que de 4 en 1882.

Elle doit tout d'abord, Messieurs, vous faire part de la bonne impression qu'elle a éprouvée dans cette visite, où elle a eu à constater des progrès réels et visité de très belles choses, dont beaucoup lui ont paru ne pouvoir être dépassées ; cela prouve qu'une belle végétation n'est pas impossible, malgré notre climat peu favorisé, contrairement à l'opinion, malheureusement trop répandue dans notre contrée, où l'on croit et dit que rien ne réussit.

Devant d'aussi beaux résultats. elle ne saurait trop engager toutes les personnes s'occupant d'horticulture à persévérer, étant persuadée que leurs efforts seront récompensés, le travail et la science venant à bout de nombre de difficultés.

Elle a classé les lauréats en deux sections : 1° *jardiniers d'amateurs*, 2° *horticulteurs*, selon la décision prise par la réunion horticole mensuelle.

I. — *Jardiniers d'amateurs.*

M. Guénard, jardinier chez M. Rozet-Barlet, au Malliquet, cultive une propriété de 6 hectares avec 2 aides.

La tenue de cette propriété est irréprochable et la végétation y est partout très belle.

Les serres, bien tenues, sont au nombre de 3, dans lesquelles nous remarquons une belle collection de fougères et de palmiers, une belle culture de gloxinias et caladium, des plantes remarquables, telles que cycas, latania, corypha australis, divers aralias.

Les massifs de fleurs et arbustes sont nombreux et bien disposés ; votre Commission a surtout admiré un chalet très bien décoré de fleurs, arbustes et plantes grimpantes ; derrière se trouve un beau massif de laurier cerise, le tout d'un très bel effet.

Elle doit signaler une jolie collection de roses et une magnifiqne collection de conifères.

La culture fruitière est importante et de toute beauté, les pêchers sont très bien conduits, la culture maraîchère et celle des primeurs sont bonnes.

Nous le répétons, la tenue de cette propriété est irréprochable, aussi proposons-nous de décerner à M. Guénard *une médaille d'or.*

M. FauritE, jardinier chez Mme veuve Giron, à La Fouillouse, cultive, avec 3 aides, une propriété de 8 hectares.

Cette propriété est très belle et très bien tenue ; il y a 5 serres, dont une pour jardin d'hiver ; nous y avons remarqué un bananier ou musa paradisiacaavec son fruit, un ficus élastica et un sabal de très grande dimension, un pandanus utilis, etc., une belle collection de palmiers et de broméliacées.

Nous avons aussi remarqué divers beaux massifs à fleurs et mosaicultures, un beau massif de rhododendrums et, devant le château, un massif composé d'ar-

bustes variés d'un très bel effet, sur une des terrasses un beau jardin à la française.

Les arbres fruitiers sont nombreux et bien conduits, notamment les pêchers, sur une longuenr d'environ 200 mêtres.

La culture maraîchère, dont beaucoup de primeurs, est bonne.

M. Faurite a fait lui-même un pavillon rustique et une rocaille entourée de fougères et garnie de rosiers grimpants, ainsi qu'une autre rocaille placée dans l'intérieur d'une des serres, le tout fait avec beaucoup de goût ; la Commission s'est particulièrement intéressée à ces travaux, pour lesquels elle a félicité M. Faurite.

Elle vous propose de lui accorder *une médaille d'or.*

M. François Lachat, jardinier chez M. Gauthier-Dumont, à Villars, cultive, avec un aide, une propriété de 32.000 mètres, dont il a dirigé le défrichement et la plantation.

Le jardin, de création récente, est bien entretenu et promet beaucoup pour l'avenir. Les serres, au nombre de 4, renferment de nombreuses plantes bien cultivées, dont une collection de palmiers et de fougères.

Nous avons remarqué de beaux massifs de bégonias, une bonne culture fruitière et maraîchère ; les variétés de fraises étaient particulièrement intéressantes, nous n'en avons vu nulle part d'aussi belles ni d'aussi bien cultivées ; les framboises, cultivées d'après le système Cressan, nous ont également intéressés.

Votre Commission propose d'accorder à M. Lachat *une médaille de vermeil.*

M. Jean Vial, jardinier chez M. David, au Portail-Rouge, cultive seul, sauf un aide qu'on lui adjoint trois mois de l'année seulement, une propriété d'uue étendue de 8 hectares.

Cette propriété est bien entretenue et la végétation est très belle ; de magnifiques massifs de rosiers et de beaux massifs d'arbres verts sont à remarquer.

La culture fruitière est très importante et très belle, les espaliers sont très étendus, une partie d'une certaine

longueur a été établie sur le rocher avec de la terre rapportée.

Le jardin maraîcher est grand et bien cultivé, une culture de melons était en bonne voie.

Etant donné les bons résultats obtenus et les améliorations de toutes sortes faites par M. Vial, malgré l'étendue de cette propriété, qu'il cultive presque seul, votre Commission émet l'avis de lui accorder *une médaille de vermeil.*

M. Baron, jardinier chez M. Giron, à la Richelandière, cultive, avec 2 aides pendant l'été et un pendant l'hiver, une propriété de 4 hectares, dont une partie assez importante est boisée.

Dans les serres, au nombre de 4, sont de belles collections de coléus, de géraniums, de pélargoniums et de bégonias rex ; il y a aussi une orangerie. Un beau massif d'eucalyptus est à signaler, de même une belle collection de fuchsias, une mosaïculture, et au milieu un beau musa Ansette.

Le potager est grand et bien entretenu ; des primeurs y sont cultivées.

La Commission propose d'accorder à M. Baron, *une médaille de vermeil.*

M. Valansan, jardinier chez M. Sutterlin, à la Bertrandière, cultive, avec 4 aides, une vaste propriété d'une étendue de 20 hectares et d'une création toute récente.

De nombreux travaux d'amélioration d'une grande étendue ont été faits depuis peu sous sa direction ; les plantations d'arbres ont été faites dans de bonnes conditions, et font espérer de bons résultats pour l'avenir.

Dans l'une des serres sont cultivées de beaux bégonias bulbeux, une collection de coléus et de caladium.

Le perron du château est orné d'une belle collection de rosiers, entourés d'une magnifique mosaïculture portant l'inscription : *Honneur à l'Horticulture,* le tout bien exécuté et d'un goût parfait, aussi votre Commission l'en a-t-elle félicité.

Son potager est bien tenu, ses produits sont d'une belle culture.

Il est en outre chargé de la direction d'une importante basse-cour.

Nous demandons pour M. Valansan *une médaille de vermeil.*

M. L. Genevret, jardinier chez M. Neyron, à Méons, cultive avec trois aides une importante propriété de 17 hectares dont une partie est boisée.

La serre est très-bien tenue et contient un assez grand nombre de plantes dont une belle collection de bégonias et de coléus, beaucoup sont obtenus de semis.

Les massifs de fleurs sont variés et nombreux, d'une belle végétation ; parmi eux nous signalerons un massif de géraniums Victor Millaud, 1 massif de cannas bordé de géraniums, 1 massif de géraniums, 1 mosaïculture sous un arbre, 1 massif de caladiums œsculantum et un très-beau massif de gynériums argenteum, une belle collection de rosiers, etc.

Autour du château sont de nombreux orangers de fortes dimensions et très-vigoureux ; en face un grand et beau massif de rosiers variés.

L'entrée de l'orangerie, genre antique, est ornée de deux beaux massifs de camélias en caisses et en pots, les sujets sont très-forts et bien cultivés, 2 Alba Plena se distinguent surtout par leurs grandes dimensions.

Les arbres fruitiers sont nombreux, le potager est important et bien cultivé. Nous sommes d'avis de donner à M. Genevret *une médaille de vermeil.*

M. Jean-Claude Descroix, jardinier chez M. Louis Barlet, à la Fouillouse, cultive avec un aide une propriété de 9 hectares.

La culture des arbres fruitiers est bonne et bien conduite, les groupes d'arbres verts sont assez nombreux et d'une belle végétation.

Nous avons remarqué une belle collection de bégonias obtenus de semis et admiré une collection de roses extra-belles ; cette collection très complète est soigneusement arrangée et étiquetée ; nous ne saurions trop engager tous ceux qui ont des collections à faire de même, c'est

le seul moyen d'éviter des erreurs toujours désagréables' et d'apprendre à connaître rapidement les variétés.

Le jardin potager est important et bien cultivé. Votre Commission propose d'accorder à M. Descroix *une médaille de vermeil.*

M. Jules VITAILLE, jardinier chez M. Poméon, à Villars, cultive seul une propriété de 18.000 mètres; de nombreuses améliorations y ont été faites, malgré le peu de temps depuis lequel il y est.

La taille de ses arbres fruitiers est bien faite, les massifs de fleurs sont rangés avec goût et bien cultivés; une collection de roses placée devant la maison est assez complète et d'une bonne végétation.

Dans les quatre serres et l'orangerie plusieurs plantes sont à signaler, tels qu'un araucaria grande dimension, un jubœa spectabilis, un chamœrops élégant, un phœnix, un cycas ; la Commission l'a toutefois engagé à renouveler plusieurs plantes, le besoin lui en ayant paru urgent.

Elle vous propose de donner à M. Vitaille *une médaille d'argent.*

M. Laurent CHARLES, jardinier chez Mme Germain de Montauzan, à Monthieux, cultive une petite propriété de 8.000 mètres, créée depuis peu ; il a conduit les travaux de terrassements.

Cette propriété est très-bien cultivée et tenue avec goût, toutes les plantes arbres et arbustes y sont d'une belle végétation, nous signalerons aussi une petite mosaïculture d'un bel effet.

Nous demandons pour M. Charles *une médaille d'argent.*

M. J. SAMUEL, jardinier chez M. Poidebard, à la Visitation, cultive avec deux aides une propriété de 95.000 mètres.

Les massifs d'arbres verts sont nombreux et d'une belle végétation, un beau massif de cannas est à signaler, de même que quelques massifs de fleurs ; dans la serre, 2 bégonias rex, plantes extra-fortes et belles, sont remarquables par leurs dimensions.

Les massifs d'arbres fruitiers sont assez importants.

Nous croyons devoir demander pour M. Samuel *une médaille d'argent.*

M. Philibert CHARONDIÈRE, jardinier chez M. Puthod, à Terrenoire ; cette propriété dont une partie importante est boisée, a une superficie de 15 hectares, il la cultive avec deux aides qui ne lui sont donnés que pendant l'été.

Dans le bas de la propriété un beau châtaigner entouré d'une pièce d'eau produit un bel effet ; les bords des chemins sont nouvellement plantés d'arbres, entre les intervalles sont des massifs de rosiers, contenant chacun deux variétés, dont l'effet sera plus sensible lorsqu'ils auront pris tout leur développement.

Nous avons remarqué d'assez beaux massifs d'arbres verts et une rocaille avec un pont rustique entouré d'une pièce d'eau.

Votre Commission croit pouvoir accorder à M. Charondière *une médaille d'argent.*

M. GUILLAUD, jardinier chez M. Granger, à la Mulatière, cultive seul une propriété de 14.000 mètres, nous devons toutefois faire remarquer qu'une partie de son temps est employé au service de la maison.

Cette petite propriété est assez bien tenue ; plusieurs massifs de rosiers et plantes annuelles produisent un bon effet, les arbres fruitiers sont encore nombreux, le potager est bien cultivé.

Nous proposons pour M. Guillaud *une médaille de bronze.*

M. COMBALO, jardinier chez M. Euverte, à Terrenoire, cultive une propriété d'un hectare, il aide, en outre, au service de la maison.

Cette propriété se trouve dans des conditions si défavorables que la Commission, tout en reconnaissant le travail et les efforts faits par ce jardinier, n'a pu se prononcer.

II. — *Horticulteurs.*

M. Pallandre, à l'Etrat, dirige un établissement de 13.000 mètres.

Les arbres et arbustes, etc., sont d'une belle végétation ; la collection des conifères et poiriers principalement est importante.

Des pêchers, très-bien conduits et abrités par des thuyas, nous ont paru devoir être signalés.

Votre Commission a été d'avis de décerner à M. Pallandre *une médaille d'argent.*

M. Gattel, à Roassieux, dirige un bel établissement de 9.000 mètres contenant 9 serres ; le tout est entretenu par 5 garçons.

Les cultures sont très-belles et toutes les installations et dispositions des serres, plates-bandes, etc., sont heureuses et rangées avec goût.

Nous signalerons tout d'abord, à l'entrée, une mosaïculture, de chaque côté du chemin ; une bonne culture de ficus, d'azalées, de musas, une belle collection d'œillets et de rosiers ; dans les serres, des cycas revoluta, une belle collection de caladium et de bégonias rex.

Dans la serre à fougères, des adiantums farleyense, une serre des gesnériacées et pandanus.

Dans la serre à coléus, une magnifique collection de coléus.

Dans la serre chaude :	Fougère alsophila. Strelitzéa, diverses variétés Phœnix canariensis. Cibotium princeps. Pterespermum acérifolium. Arécas variés.
Dans la serre chaude variée :	Cycas cercinalis. Collection de marantas. Curculigo panaché. Dracœna goldiana. Coco weddliana.

Plus une bonne culture de bégonias tubéreux.

L'excellente tenue de cet établissement ne laissant rien à désirer, nous croyons pouvoir demander pour M. Gattel *une médaille d'or*.

Votre Commission, Messieurs, croit en terminant devoir rappeler à tous, horticulteurs, jardiniers et amateurs, l'utilité des réunions horticoles mensuelles au Palais de la Bourse, qui ont lieu le deuxième dimanche de chaque mois ; où chacun peut non-seulement faire part de ses idées, procédés de culture ou autres, mais encore prendre connaissance des découvertes et renseignements de toutes sortes qui y sont communiqués, ainsi que des nombreux et intéressants apports qui y sont faits chaque fois.

Elle espère que cet appel sera entendu et que les réunions seront régulièrement suivies au moins par un grand nombre, si non par tous.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

DE L'EXPOSITION HORTICOLE DE SAINT-ÉTIENNE

De 1883.

MM. **Euverte, président général, à Terrenoire.**
Maurice, secrétaire général, rue de la Croix, 9.
Otin fils, président de la Commission, commissaire général, au Portail-Rouge.
Teyssier, vice-président de la Commission, rue Gérentet, 12.
Alloués, à Sorbiers.
Ballas, rue de la Loire, 5.
Bahurel (Joannès), à Champagne, Saint-Etienne.
Besson (Jean), rue de la République, 14.
Bory (Georges), rue des Prêtres, 4.
Bufferne, rue de Foy, 20.
Chapoton, rue de Roanne, 4.
Cognard, rue de la Loire, 26.
Cognet-Robin, rue de la République 1.
Croizier, rue de la Paix, 52.
Descos, à l'Epart, commune de Saint-Priest.
Fonvielle (Félix), place Saint-Charles, 3.
Gattel, rue de la Condition, 6.
Guerin-Granjon, vice-secrétaire, rue Saint-Roch, 14.
Jacquier (Marius), rue Saint-Louis, 35.
Maire (François), rue Saint-Louis, 14.
Matras, secrétaire, rue de la Bourse, 20.
Massardier (Etienne), rue Saint-Jean-Baptiste, 12.
Michel (Sauveur), rue de Foy, 10.
Pallandre, rue d'Arcole, 30.
Rispal (Félix), rue d'Annonay, 37.
Thomas (Gabriel), rue de la Loire, 12.

CONCOURS & EXPOSITITION HORTICOLES DU PALAIS DES ARTS

A SAINT-ÉTIENNE

Des 30 et 31 août et 1er et 2 septembre 1883.

LISTE GÉNÉRALE DES RÉCOMPENSES

Concours des jardins et exploitations horticoles.

Pour bonne tenue, créations et améliorations de toutes sortes, dans l'arrondissement de Saint-Etienne.

Jury : MM. Teyssier, Bayon, Jambon, Genevois, Otin père, Defélix, Froment, J.-M. Matras, secrétaire.

Section des jardins d'amateurs.

1er Prix, médaille d'or : M. Guénard, chez M. Rozet-Barlet, au Malliquet, commune de La Tour.

2e Prix, médaille d'or : M. Faurite, chez Mme Giron, à La Fouillouse.

3e Prix, médaille de vermeil : M. François Lachat, chez M. Gauthier-Dumont, à Villars.

4e Prix, médaille de vermeil : M. J. Vial, chez M. David, au Portail-Rouge.

5e Prix, médaille de vermeil. : M. Baron, chez M. Giron, à Chantegrillet, Saint-Etienne.

6e Prix, médaille de vermeil : M. Victor Valansan, chez M. Sutterlin, à la Bertrandière, commune de la Tour.

7e Prix, médaille de vermeil : M. L. Genevret, chez Mme Neyron, à Méons, Saint-Etienne.

8e Prix, médaille de vermeil : M. J.-C. Descroix, chez M. Louis Barlet, à La Fouillouse.

9e Prix, médaille d'argent : M. Jules Vitaille, chez M. Poméon, à Villars.

10e Prix, médaille d'argent : M. Laurent Charles, chez Mme Germain, à Monthieux.

11e PRIX, médaille d'argent : M. Jean SAMUEL, chez M. Poidebard, à La Visitation.

12e PRIX, médaille d'argent : M. CHARONDIÈRE, chez M. Puthod, à Terrenoire.

13e PRIX, médaille de bronze : M. GUILLAUD, chez M. Grangé, à La Mulatière.

Section des jardins d'horticulteurs.

1er PRIX, médaille d'or : M. J. GATTEL, à Roassieux, Saint-Etienne.

2e PRIX, médaille d'argent : M. PALLANDRE-BORY, à L'Etrat.

Concours des serviteurs jardiniers de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Jury : MM. Chapelle, Favarcq, Maurice et Rimaud.

1er PRIX, médaille de vermeil : M. J.-B. BERAUD, serviteur-jardinier chez M. Limouzin, à Firminy, âgé de 52 ans, 44 ans de service.

2e PRIX, médaille de vermeil : M. Pierre MARTIN, serviteur-jardinier chez M. de Rochetaillée, à Saint-Jean-Bonnefonds, 36 ans de service.

3e PRIX, médaille de vermeil : M. Antoine LOUISON, serviteur-jardinier chez M. Aimé Philip, à La Fouillouse, 32 ans de service.

4e PRIX, médaille d'argent : M. Georges VALÉRY, domestique-jardinier chez M. Camille Thiollière, à St-Chamond, 23 ans de service.

5e PRIX, médaille d'argent : M. Joseph LAURENT, serviteur-jardinier chez M. Poidebard, à Bel-Air, âgé de 52 ans, 23 ans de service.

6e PRIX, médaille d'argent : M. Jean VINCENT, serviteur-jardinier chez M. Antoine Chapon, à Bel-Air, âgé de 52 ans, 20 ans de service.

7e PRIX, médaille de bronze : M. Jean FAURE, serviteur-jardinier chez M. Peuvergne, à La Fouillouse, 18 ans de service.

7e Prix, médaille de bronze : M. François Marchal, serviteur-jardinier chez Mme Revel, à La Fouillouse, 15 ans de service.

Concours entre les produits exposés.

1re Division. — Cultures ornementales.

1re Sous-division. — *Conifères, arbres et arbustes à feuilles persistantes ou à feuilles caduques.*

1re 2e, 3e et 4e SECTIONS

Jury : MM. Carrière, directeur de la *Revue horticole*, à Paris, président d'honneur du Jury; Jacquier père, horticulteur à Lyon ; Faudrin, professeur d'horticulture des Bouches-du-Rhône à Aix ; Lagrange, horticulteur à Oullins ; Philip-Thiollière, amateur à Saint-Etienne, et Joannès Bahurel, secrétaire.

Grande médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'Agriculture : M. Aug. Perrier, pépiniériste à Bourg-Argental. — Echantillons de conifères propres au reboisement. Dans ce lot à feuilles persistantes de M. Perrier, le Jury a remarqué un alaterne qu'il recommande à l'attention des amateurs.

Médaille d'argent : M. Jean Bruchet, horticulteur à Saint-Rambert-sur-Loire, pour ses conifères de semis et pour le *Biota filiformis* auquel le jury a accordé le qualificatif de *compacta*.

La belle collection de conifères et arbustes persistants de MM. Otin père et fils, de Saint-Etienne (exposition hors concours), se rappelle aux félicitations du Jury ; félicitations qui ont été accordées à l'unanimité.

2e et 3e Sous-divisions. — *Plantes de serres chaudes ou tempérées et plantes de serres froides.*

5e à 19e SECTIONS

Jury : MM. Dussert, Conte, Liabaud, Labruyère, horticulteurs, et Viviand-Morel, rédacteur en chef du *Lyon-Horticole*, horticulteur à Lyon, Aimé Philip, amateur à Saint-Etienne, François Maire, secrétaire.

Grande médaille d'or : M. Baron, jardinier chez M. Marcellin Giron, à Chantegrillet ; division des amateurs, no 8. — Collection de pelargoniums.

Grandes médailles d'or *ex equo* : MM. Philippe Gattel et Défélix, horticulteurs à Saint-Etienne ; division des horticulteurs, nos 9 et 24. — Pour collections de plantes de serres.

Médaille d'or : M. Jules Vitaille, jardinier chez M. Poméon, à Villars ; division des amateurs, n° 26. — Collection de plantes de serres chaudes.

Médaille d'or : M. François Lachat, jardinier chez M. Gauthier-Dumont, à Villars ; division des amateurs, n° 20. — Pour fougères.

Médaille d'or : M. Guénard, jardinier chez M. Roset-Barlet, au Malliquet ; division des amateurs, n° 24. — Pour palmiers et fougères.

Médaille de vermeil : M. François Charles, jardinier chez M. Oriol, à Saint-Chamond ; division des amateurs, n° 6. — Pour collection de fougères.

Médaille de vermeil : M. Guénard, jardinier chez M. Rozet-Barlet ; division des amateurs, n° 23. — Collection de caladium.

Médaille de vermeil : M. Baron, jardinier chez M. Marcellin Giron ; division des amateurs ; n° 23. — Collection de plantes de serres chaudes.

Médaille de vermeil : M. Victor Valansan, jardinier chez M. Sutterlin ; division des amateurs, n° 25. — Collection de begonia.

Médaille de vermeil : M. Gattel, horticulteur à Saint-Etienne ; division des horticulteurs, n° 13. — Collection de coleus.

Médaille de vermeil : M. Genevois, jardinier chez M. Juste, à Saint-Etienne ; division des amateurs, n° 11. — Collection de coleus.

Médaille de vermeil : M. Valansan, jardinier chez M. Sutterlin ; division des amateurs, n° 25. — Collection de coleus.

Médaille de vermeil : M. Besson, horticulteur à Lyon ; division des horticulteurs, n° 20. — Collection d'œillets.

Médaille de vermeil : M. Borde, jardinier chez M.

Grubis; division des amateurs, n° 3. — Collection de géranium et pelargonium.

Médaille de vermeil : M. BARON, jardinier chez M. Marcellin Giron ; division des amateurs, n° 8. — Collection de fuschia.

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture : M. VALANSAN, jardinier chez M. Sutterlin; division des amateurs, n° 25. — Collection générale.

Médaille d'argent : M. GATTEL, horticulteur à Saint-Etienne ; division des horticulteurs, n° 12. — Collection de caladium.

Médaille d'argent : M. VALANSAN, jardinier chez M. Sutterlin ; division des amateurs, n° 25. — Collection de caladium.

Médaille d'argent : M. GUÉNARD, jardinier chez M. Rozet-Barlet ; division des amateurs, n° 28. — Collection de gloxinia.

Médaille d'argent : M. GENEVOIS, jardinier chez M. Juste; division des amateurs, n° 28. — Collection de begonia rex.

Médaille d'argent : M. VALANSAN, jardinier chez M. Sutterlin ; division des amateurs, n° 25. — Collection de begonia rex.

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture : M. DESCROIX, jardinier chez M. L. Barlet; division des amateurs, n° 2. — Collection de begonia de semis.

Médaille d'argent : M. BARON, jardinier chez M. Marcellin Giron ; division des amateurs, n° 8. — Collection de begonia de semis.

Médaille d'argent : M. François CHARLES, jardinier chez M. Oriol, à Saint-Chamond ; division des amateurs, n° 5. — Collection de coleus.

Médaille d'argent : M. GATTEL, jardinier à St-Etienne ; division des jardiniers, n° 13. — Collection de coleus de semis.

3e Sous-division. — *Plantes de serres froides.*

4e Sous-division. — *Plantes vivaces et annuelles.*

Même jury que le précédent.

Médaille d'argent : M. GATTEL, horticulteur à Saint-Etienne ; division des horticulteurs, n° 18. — Collection de plantes de serres froides.

Médaille d'argent : M. BARON, jardinier chez M. Giron ; division des amateurs, n° 8. — Collections variées de plantes de serres froides.

Médaille d'argent : M. DESCROIX, jardinier chez M. L. Barlet; division des amateurs, n° 23. — Collection de torenia.

Médaille d'argent : M. GENEVOIS, jardinier chez M. Juste; division des amateurs, n° 12. — Collection de fuschia.

Médaille d'argent : M. ROCLE, jardinier chez M. Raverot; division des amateurs, n° 7. — Lot de plantes annuelles.

Médaille de bronze : M. GATTEL, horticulteur à Saint-Etienne ; division des horticulteurs, n° 11. — Collection de begonia rex.

Médaille de bronze : M. GOYET, passementier à Montferret, Saint-Etienne ; division des amateurs, n° 4. — Collection de fuschia.

Médaille de bronze : M. VALANSAN, jardinier chez M. Sutterlin ; division des amateurs, n° 4. — Collection de plantes annuelles.

Mention honorable : M. GATTEL, horticulteur à Saint-Etienne ; division des horticulteurs, n° 10. — Collection de fougères.

5e Sous-division. — *Fleurs coupées.*

Jury : MM. Carle et Hoste, horticulteurs à Lyon, Frédéric Peyret et Louis Barlet, amateurs à Saint-Etienne, Ballas, secrétaire.

Grande médaille d'or : M. François LACHAL, jardinier chez M. Gauthier-Dumont ; division des amateurs, n° 10.

Médaille d'or : M. Guénard, jardinier chez M. Rozet-Barlet ; division des amateurs, n° 13.

Médaille de vermeil : M. Juvanon, horticulteur à Rive-de-Gier ; division des horticulteurs, n° 5.

Médaille d'argent : M. Claude Frère, jardinier chez Mme de Prandière, à La Fouillouse ; division des amateurs, n° 6.

Médaille d'argent : M. Charrondière, jardinier chez M. Puthod, à Terrenoire, division des amateurs, n° 15.

Médaille de bronze : M. Malescourt, amateur à Saint-Etienne, division des amateurs, n° 16.

Médaille de bronze : M. Rocle, jardinier chez M. Raverot, division des amateurs, n° 21.

Concours hors région pour fleurs coupées.

Grande médaille d'or offerte par le Grand Cercle de Saint-Etienne : M. Mollin, horticulteur à Lyon, division des horticulteurs, n° 3, fleurs coupées et graminées sèches.

Grande médaille d'or : M. Duché, horticulteur à Lyon ; division des horticulteurs, n° 5. — Lot de roses coupées.

Médaille de vermeil : M. Besson, horticulteur à Lyon ; division des horticulteurs, n° 7. — Roses.

Médaille d'argent : MM. Rivoire père et fils, horticulteurs à Lyon ; division des horticulteurs, n° 2. — Reine-marguerite et zinnia.

6me Sous-division. — *Ornementation florale et végétale, section 22 : bouquets, jardinières, surtouts de tables, couronnes, etc.*

Même jury que le précédent.

Médaille d'or : MM. Chapoton-Vermorel, horticulteur à Saint-Etienne. — Lot de bouquets, couronnes, surtouts, etc., n° 19.

Médaille de vermeil : M. Gattel, horticulteur à Saint-Etienne. — Lot n° 14.

Médaille de vermeil : M. Défélix, horticulteur à Saint-Etienne. — Lot n° 16.

Médaille d'argent : M. Reynaud, horticulteur au Soleil. — Lot n° 21.

Médaille de bronze : M. Valansan, jardinier chez M. Sutterlin. — Lot n° 25.

Médaille de bronze ; M. Guillaud, jardinier chez M. Grangé. — Lot n° 15.

2e Division. — *Arboriculture fruitière.*

Jury : MM. Carrière, Faudrin, Jacquier, Lagrange, Philip-Thiollière, Joannès Bahurel, secrétaire.

Grande médaille d'or : M. Juvanon, horticulteur à Rive-de-Gier. — Collection de fruits d'espèces diverses, n° 7.

Médaille d'or : M. Préfol, horticulteur à St-Galmier. — Collection de fruits diverses espèces, n° 1.

Médaille de vermeil : M. Joseph Fruton, horticulteur à St-Priest. — Collection de fruits diverses espèces, n° 6.

Médaille de vermeil : M. Guénard, jardinier chez M. Rozet-Barlet. — Collection de fruits diverses espèces, n° 5.

Médaille d'argent : M. Mège, jardinier chez M. Allouès, à Sorbiers. — Collection de fruits diverses espèces, n° 8.

Médaille d'argent ; Colonie agricole de Saint-Genest-Lerpt. — Lot de fruits diverses espèces, n° 3.

Médaille de bronze : M. Guyon, horticulteur à Bourg-Argental. — Lot de fruits diverses espèces, n° 4.

Une collection de raisins de plants américains et de fruits du midi, n° 10, apportée par M. Faudrin, membre du jury, a été mise hors concours.

Le jury, très satisfait de cette Exposition au point de vue général et surtout au point de vue des raisins américains, a voté des félicitations à M. Faudrin, à l'unanimité.

Concours hors région pour les fruits.

Médaille d'or : M. Serve-Coste, propriétaire à Porte-Broc, près Annonay. — Collection de raisins, n° 10.

Le jury a voté à l'unanimité des félicitations à M. Lagrange, d'Oullins, membre du jury, pour sa collection de pêches, mise hors concours et pour sa pêche de semis.

3e Division. — CULTURE MARAICHÈRE.

Jury : MM. Gontard, Paul Fonvielle, Pfaff, de Rive-de-Gier, Bufferne, secrétaire.

1re Section. — *Légumes.*

Médaille d'or : M. GOREL, jardinier à La Terrasse. — Lot n° 1.

Médaille d'or : Colonie agricole de Saint-Genest-Lerpt. — Lot n° 3.

Médaille de vermeil : M. ROCLE, jardinier de M. Raverot. — Lot n° 6.

Médaille de vermeil : M. Claude FRÈRE, jardinier chez Mme de Prandière, à La Fouillouse. — Lot n° 3 *bis*.

Médaille d'argent : M. FRUTON, jardinier de Mme Balay, à La Terrasse. — Lot n° 5.

Médaille de bronze : M. Pierre HEURTIER, au Chambon. — Lot n° 8.

2e Section. — *Pommes de terre.*

Médaille de vermeil : M. Philippe GOREL, jardinier à La Terrasse. — Lot n° 2.

Médaille de vermeil : M. MÈGE, jardinier chez M. Allouès, à Sorbiers. — Lot n° 7.

Médaille de vermeil : M. Adolphe GAY, propriétaire à Saint-Etienne. — Lot n° 1.

Médaille d'argent : M. Louis BARTHÉLEMY, jardinier à Saint-Etienne. — Lot n° 2 *bis*.

Médaille d'argent : M. FRUTON, jardinier de Mme Balay, à La Terrasse. — Lot n° 4.

Médaille d'argent : M. SERVE-COSTE, d'Annonay (Concours hors région). — Lot n° 3.

NOTA. — Les membres du jury ont été unanimes à admirer les produits des cultures du champ d'expériences agricoles de la Société d'Agriculture. La collection de pommes de terre dépasse toutes les autres. Les céréales sont magnifiques et sont la preuve des soins et du dévouement de la Commission chargée de la direction de ces travaux.

4e Division. — PRODUITS DES ARTS ET INDUSTRIE HORTICOLES.

Jury : MM. Maximilien Evrard, Limouzin aîné, J.-B. Rivolier, Rousse, Otin père, Gabriel Thomas, secrétaire.

1re Section. — *Serrurerie horticole et rustique.*

Diplôme d'honneur : M. BURNICHON, serrurier à la Demi-Lune, près Lyon. — Pour bonne construction de serres et châssis en fer, lot n° 5.

Médaille d'or : M. GUYNAT, de Francheville, près Lyon. — Lot de serres et châssis en fer, n° 6.

Médaille de vermeil : M. GRINDLER, serrurier à La Fouillouse. — Pour construction de serres et châssis en fer, n° 8.

Médaille de vermeil : M. DREVET, de Lyon. — Pour appareils de chauffage pour serres, n° 7.

Médaille de vermeil : M. GAILLOT, du Pont-d'Ecully. Pigeonniers rustiques, n° 4.

Médaile de bronze : M. GONON, de Saint-Etienne. — Pour barrières en bois et fil de fer, n° 1.

2e Section. — *Machines, outils et ustensiles de jardinage.*

Diplôme d'honneur : M. Michel WISSER jeune, rue des Francs-Maçons, 29. — Collection d'outils et ustensiles de jardinage, lot n° 21.

Grande médaille d'or, offerte par la Chambre de Commerce de Saint-Etienne : M. Valentin WISSER aîné, rue de Lyon, 105. — Pour outils et ustensiles de jardinage, n° 22.

Médaille d'or : M. MARCKERT, de Saint-Etienne. — Pour machines, outils et ustensiles de jardinage, n° 23.

Médaille d'or : M. BEAUME, de Boulogne-sur-Seine, près Paris. — Pour pompes et moulins à vent, n° 25.

Médaille de vermeil : M. TILLET, de Marcigny (Saône-et-Loire). — Pour caisses à fleurs, à parois et armature mobiles, n° 42.

Médaille de vermeil : M. BUHET, représentant de la Cie,

des moteurs à gaz. — Pour nn moteur à gaz actionnant une pompe, n° 24.

Médaille d'argent : MM. Bruas et Guillot, taillandiers à Saint-Etienne, route de Saint-Chamond, 30. — Pour outils et ustensiles de jardinage, n° 9.

Médaille d'argent : M. Bory-Duplay, coutelier à Saint-Etienne, rue des Prêtres, 4. — Pour coutellerie horticole, n° 26.

Médaille de bronze : M. François Doret, à Vienne (Isère). — Pour souflet à soufrer la vigne, n° 11.

3e Section. — *Produits céramiques et aquariums.*

Médaille de vermeil · M. Escorbia, marchand de porcelaines à Saint-Etienne, rue de Foy, 8. — Pour produits céramiques, pour décoration de jardins.

Médaille de vermeil : M. Barbier, fabricant de poterie à Roussillon (Isère). — Pour lot de poterie de bonne fabrication.

Médaille de bronze : M. Rocle, jardinier de M. Raverot, de Saint-Etienne. — Pour deux aquariums, n° 2.

Médaille de bronze : M. Raymond, de Saint-Etienne. — Pour un aquarium, n° 10.

LISTE DES DONATEURS ET SOUSCRIPTEURS DE MÉDAILLES

POUR LES CONCOURS HORTICOLES DE SAINT-ÉTIENNE

En 1883.

Souscripteurs de grandes médailles d'or.

La Ville de Saint-Etienne.
M. le Ministre de l'Agriculture.
La Chambre de Commerce de Saint-Etienne.
Le Grand Cercle de Saint-Etienne.
M. Euverte, président de la Société d'Agriculture.
MM. Bedel père et fils, fabricants d'aciers à la Bérardière.
Mme veuve Giron aîné, propriétaire à La Fouillouse.
M. Emile Rozey, propriétaire au Malliquet.
M. Lambert, propriétaire à Roussillon.
M. Juste, propriétaire à Saint-Etienne.

Souscripteurs de petites médailles d'or.

M. Marcellin Giron, propriétaire à Saint-Etienne.
M. A. Sutterlin, entrepreneur de la Manufacture d'armes.
M. Gauthier-Dumont, propriétaire à Saint-Etienne.
M. Philip-Thiollière, propriétaire à Saint-Etienne.
M. Philip-Fessy, propriétaire à Saint-Etienne.
M. Louis Barlet, propriétaire à La Fouillouse.

Souscripteurs de médailles de vermeil.

M. le Ministre de l'Agriculture.
M. Limousin aîné, propriétaire à Firminy.
M. Gérentet, membre de la Chambre de Commerce.
M. Constant Castel, marchand de soies.
M. Maximilien Evrard, ingénieur.
M. Puthod, propriétaire à Terrenoire.
M. Elizée Paret, propriétaire à Saint-Etienne.
M. Ginot, propriétaire, rue de la République, 4.
M. Sauveur Michel, fabricant de rubans à Saint-Etienne.
M. Cluzet, vétérinaire à Saint-Etienne.
M. Auguste Terme, propriétaire à Saint-Chamond.
M. Antony Barrallon, propriétaire à Saint-Etienne.

M. Francisque DAVID, fabricant de rubans à Saint-Etienne.
Mme NEYRON, propriétaire à Méons.
M. POMÉON, propriétaire à Villars.

Souscripteurs de médailles d'argent.

M. le Ministre de l'Agriculture.
M. DUPIN, teinturier à La Valette.
M. François MAIRE, représentant de la Maison d'engrais de Saint-Gobain.
M. PEYRET, ancien notaire à Saint-Etienne.
M. GUERIN-GRANJON, propriétaire à Saint-Etienne.
Mme Henri PALIARD, rue Sainte-Catherine, 12.
M. Jules CHILLET, fabricant de rubans, rue de Paris.
M. Jean BESSON, fabric. de rubans, rue de la République.
M. F. FOUSSEMAGNE, aux Charpennes.
M. J.-M. RISPAL, courtier en soies.
M. Gabriel DURAND, négociant, rue de la Bourse.
M. Léon LÉVY, rue de Foy, 15.
M. J. TEYSSIER, rue Gérentet, 12.
Mme Marie MARTIN, à Feuillatée, commune de La Tour.
M. J.-C. COUPARD, à Saint-Priest-en-Jarrêt.

Souscripteurs de médailles de bronze.

Mme BERTHOLLET mère.
M. DURAND, avocat.
M. MAGAND, cafetier.
M. BARBE, cafetier.
M. PHILIPPON, pharmacien.
M. Simon BERNE, place de l'Hôtel-de-Ville.
M. Jean BARRIER, maître-menuisier.
M. DEL BOCA, plâtrier.
M. GRENIER, jardinier.
M. CHAPON, teinturier.
M. P. DUMAREST.
M. J. REVOL, rue Balay.
M. Lassablière, rentier, rue de la Badouillère.
M. Ravier, cartonnier.
M. A. BOUFFON, négociant, rue de la Bourse.
M. Guillaume BALAY.
M. Auguste LARCHER.

STATISTIQUE COMPARÉE

Des concours et des expositions horticoles de Saint-Etienne

De 1883 et 1881.

	1883				1881			
	Lots.		Exposants.		Lots.		Exposants.	
1re division. — *Cultures ornementales* :								
Horticulteurs	26		13		27		10	
Amateurs	26	52	15	28	16	43	8	18
2me division. — *Arboriculture fruitière*	10		10		13		13	
3me division. — *Culture maraîchère*	13		10		4		4	
4me division. — *Arts et industries horticoles.*	42		42		32		32	

RÉSUMÉ

	1883	1881
Concurrents du concours des jardins	15	»
— — des serviteurs-jardiniers	10	»
Exposants. Cultures de toutes sortes	48	42
— Arts et industries horticoles	42	32
	115	74

EXCURSIONS FORÉZIENNES

Archéologiques et Historiques

Par le Dr RIMAUD.

QUATRIÈME PARTIE

FEURS

Aujourd'hui nous ferons faire à nos lecteurs une longue excursion ; mais, grâce au chemin de fer et aux longs soleils de juillet, un demi-jour nous suffira. Nous prendrons le train de 10h,50 ou de 1h,50 qui nous mènera à Feurs en 17 minutes ; non pas que nous voulions nous y arrêter longtemps. Assez de plaine ! la montagne nous tente.

Feurs était la capitale du pays des Ségusiaves ; son nom celtique n'est pas arrivé jusqu'à nous. Celui de *Forum Segusiavorum* est gallo-romain ; il tint le premier rang en Forez jusqu'en 1441, époque où le siége de la justice fut transporté à Montbrison. Cette décision fut définitive lors de l'entrevue que Charles VII eut avec le duc de Savoie, après la célébration du mariage de leurs enfants.

Faisons donc une petite promenade dans cette vieille cité, elle sera intéressante. Nous avons à voir son petit musée lapidaire conservé à l'hôtel de ville, par le zèle intelligent d'un de ses maires, M. A. Broutin, auteur d'une bonne histoire de *Forum Segusiavorum*.

Nous aurons à voir plusieurs jolies maisons de la Renaissance, son église du XII[e] siècle, restaurée avec intelligence, la chapelle de la Vierge qui se recommande par son autel et la statue de Marie, belle œuvre de Bonnassieux, enfant de Panissières; néanmoins les draperies sont généralement critiquées, à cause de leur lourdeur. C'est le même défaut qu'on reproche à la statue d'E. Montagny qui décore l'hôtel de ville de Saint-Etienne; ses draperies l'écrasent, elle cache sa gorge, tout comme une simple bourgeoise, et découvre son genou, on ne sait pas trop pourquoi ; c'est dommage, la tête et les proportions sont bien. Décidément je préfère son pendant, la Métallurgie.

Rendons-nous ensuite auprès de la statue du colonel Michel Combe, né à Feurs, blessé à l'assaut de Constantine, le 13 octobre 1837, mort le 15 du même mois. C'est l'œuvre de Foyatier (1). Le socle du monument renferme le cœur de ce vaillant soldat.

Nous devrions encore visiter à Feurs bien des antiquités, mais c'est Salt et Donzy qui sont le but principal de notre itinéraire. Nous aimons ces petits coins où se cache toujours quelque chose de bon. Là, comme du reste dans tout le Forez, l'archéologie, l'histoire, les sciences naturelles nous fourniront de précieux matériaux d'étude.

Salt-en-Donzy est une petite commune de 400 âmes ; en 1760, elle avait 150 communiants, elle a donc peu changé sous ce rapport. Située aux pieds des montagnes de Panissières, elle fait partie du canton de Feurs, dont elle est distante de 6 kilomètres (2). En quittant cette ville, nous prenons à l'est une belle route qui y conduit directement. Nous cheminons dans la plaine toujours un peu triste, ayant en perspective l'étang des Quatre *et les bons oysons de Forest qui valent mieux en un an qu'en trois,* s'il faut en croire Marcellin Allard.

---

(1) Foyatier, né à Bussières, canton de Néronde, en 1793, mort en 1863, est surtout connu comme auteur de Spartacus, statue qui orne le jardin des Tuileries.

(2) La lieue gauloise avait 2.222 milles ou 2.415 mètres; le mille romain, ou mille pas, avait 148 mètres.

Pline nous apprend que les Gaulois faisaient un grand commerce d'oies avec Rome, où ils les conduisaient par troupeaux. Comme le voyage avait amaigri ces volatiles, les Romains les nourrissaient de figues qui avaient l'avantage de donner de la délicatesse à leur chair et de développer leur foie. D'où le vers d'Horace :

Pinguibus et ficis pastum jecur anseris.

Après un parcours de 4 kilomètres, nous laissons à droite la route de Lyon, passant à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin-Lestrat. Un peu plus loin, nouvelle bifurcation, c'est le chemin de Panissières qui monte à gauche; nous entrons ensuite dans la vallée de la Loise, petite rivière qui se jette dans la Loire, un peu au-dessous de Feurs. Déjà les prairies sont plus vertes, les champs plus riants, la végétation plus vigoureuse ; la vigne apparaît sur les coteaux ; de belles allées d'aulnes et de frênes, des bouquets d'arbres d'où s'élancent de gigantesques peupliers, véritables obélisques végétaux, réjouissent les yeux rassasiés des platanes tronqués de Saint-Etienne. A travers cette verdure touffue, on aperçoit le château de la Varenne, que nous reverrons à notre retour.

Le bourg de Salt, placé à mi-côte, se présente assez bien. A la campagne, l'église avec son clocher, souvent pittoresque, est presque toujours ce qui offre le plus d'intérêt. Commençons donc par la visite de celle de Salt, qui nous apparaît sur une petite éminence, au milieu d'un cimetière tout hérissé de modestes croix de bois.

Ce temple, en forme de croix latine, est de style roman, à une seule nef ; les deux colonnes de l'abside ont des chapiteaux byzantins ; il doit remonter au Xe ou au XIe siècle. Dans ces derniers temps, le chœur et le transept ont reçu une peinture polychrome dans le goût du XIIe siècle, et assez bien réussie. A droite, dans le mur de l'abside est enchassée une plaque en marbre, en mémoire de M. du Rozier, mort depuis peu. Il représenta pendant longtemps le canton de Feurs à la Chambre des Députés, et fut le dernier de ce nom qui ait possédé le château de la Varenne. Sur le pavé est une pierre tombale dont l'inscription est indéchiffrable.

Cette église a été édifiée en grande partie, en petit appareil, des débris de vieilles constructions.

Sur la place du village, on voit plusieurs tronçons de colonnes que la charrue a mis au jour dans les champs voisins. On trouve aussi, en descendant de l'église, des pans de murs d'une grande épaisseur ; l'abbé Roux, dans son excellente monographie sur Feurs, les regarde comme les restes d'un ancien château-fort. En effet, suivant le cartulaire de Savigny, il y avait à Salt, près de la Loise, une enceinte très ancienne : *juxta fluvium Adoysi, circuitum Castelli quop jam vetustissimum fuit.* Quelques archéologues pensent que ce pouvait bien être un temple, d'autres un camp romain. Ces vieux murs étaient défendus par plusieurs tours demicirculaires, dont la dernière se voyait encore en 1854.

Mais l'attention du touriste se porte bientôt sur les restes d'un prieuré construit pendant le moyen-âge, sur et avec les débris de l'antique monument dont nous venons de parler.

Il reste peu de chose de ce monastère ; naguère encore on pouvait voir, sur les parois d'un appartement, des fresques à moitié effacées par le temps ou le badigeonnage. Une pièce du rez-de-chaussée possède une de ces grandes cheminées dans l'âtre desquelles on pouvait faire flamber un tronc d'arbre. Dans presque toutes ces cheminées, se trouve un four de petite dimension. On sait que les serfs étaient tenus de faire cuire leur pain dans le four du seigneur, moyennant redevance ; or, il était permis d'avoir chez soi un petit four à pâtisseries ; c'est là l'origine de ceux dont nous parlons. Ce qui est bien conservé, c'est une élégante tourelle à six pans qui renferme l'escalier et dont la porte est surmontée d'un écusson.

Un acte du XI[e] siècle nous apprend que les frères Girin et Jarenton, de Salt-en-Donzy, de l'ancienne famille des Chauve, firent donation, à l'abbaye de Savigny, de l'église de Saint-Julien-de-Salt — leur frère aîné avait déjà cédé sa part. — Cette donation amena la construction du prieuré, auquel un de leurs successeurs fit don de la chapelle de Saint-Alban, située au pied du château de Donzy. Giraud II, comte de Forez, autorise,

vers 1018, la fondation du prieuré de Salt. Un Arnulphe le-Chauve en était seigneur vers cette époque.

Salt était paroisse dépendant de la châtellenie de Donzy et prieuré de bénédictins de Cluny, dans la circonscription de l'archiprêtré de Courzieux, lequel était prieuré et doyenné en Lyonnais. Pendant le XVIIIe siècle, le service religieux de la paroisse se faisait alternativement dans l'église du prieuré et dans celle de Saint-Alban.

Une voie romaine tendant à Lyon existait entre Feurs et Salt ; la famille du Rozier possède un sarcophage qui était probablement placé sur cette route ; il doit remonter au IVe ou Ve siècle. Voici son inscription relevée par l'abbé Roux : *Censoniae zosimenis conivg. Karissimæ ivlopontas ponendum cvravit et sub ascia dedicavit* (1). Les mots *zosimenis* et *ivlopontas* sont évidemment grecs.

Soit dans les anciens titres, soit dans les plus modernes, cette paroisse porte tantôt le nom de Sail, tantôt celui de Salt. Il est heureux que ce dernier ait prévalu, car nous avons plusieurs Sail dans le département. Quelle en est l'étymologie ? C'est probablement *salire* (jaillir), plutôt que *saltus* (bois), lesquels n'étaient pas plus abondants là que dans maints autres lieux ; tandis que dans toutes les localités ainsi dénommées se trouvent des sources minérales.

Les terriers de Feurs nomment la petite rivière de Loise *fons Loysi* Elle prend sa source dans les montagnes du Lyonnais, à Longuesaignes, près du château de Chamousset ; elle arrose les communes de Chambost, de Saint-Martin-l'Estrat..... En amont de Salt, elle coule dans des ravins escarpés, mais garnis de bois, du moins

(1) L'ancien sol ségusien est l'un de ceux où l'on rencontre le plus fréquemment cet instrument figuré sur les tombeaux qu'on y découvre. Sa configuration la plus ordinaire se rapproche de celle d'une pioche ou d'une herminette. Diverses opinions ont été émises sur cette formule, *sub ascia dedicavit ;* aucune ne satisfait complètement. En voici quelques-unes empruntées au Dr Ambroise Commarmond : 1° Instrument à creuser les fosses ; 2° pour la conservation du monument ; 3° instrument protecteur des tombeaux ; 4° d'autres pensent que l'idée du marteau qui frappe de mort est la même que celle de la faulx qui tranche les jours des mortels, etc.

à partir de Jas, jusqu'où nous avons pu remonter son cours.

Dans la vallée de la Loise, à demi-heure de Salt, est encore une chapelle dite *de la Valette* ; c'était une annexe de Salvizinet. Sur cette paroisse était l'ancien fief et château de Pelussieux, très anciennement aux de Boisvair, seigneurs de Boivair et de Pelussieux. Ce château a passé aux des Périchons, ensuite à la comtesse Forbin, puis au baron d'Arlempde.

En 1789, le monastère et les fonds attenant furent vendus comme biens nationaux. M. Hector Montagne de Poncins acheta le tout au prix de 25.000 livres. Ces terres furent ensuite revendues au sieur Poulard, dont la famille les possède actuellement. C'est à peu près tout ce que nous savons sur l'histoire de ce prieuré.

Maintenant nous devrions nous rendre auprès de la fontaine minérale de Salt, à peine distante de quelques minutes ; mais l'histoire du château de Donzy se mêle tellement à celle du prieuré que nous croyons devoir diviser notre excursion, quitte à venir ensuite nous délasser sur les bords de la Loise. Nous trouverons bien dans la ferme voisine du laitage, des œufs, de quoi faire un petit repas que l'exercice rendra excellent.

Le château de Donzy est à 20 minutes de là, un peu à gauche de l'ancienne et montueuse route de Panissières ; il est situé sur une pointe granitique, isolée, escarpée, où l'on ne monte qu'avec grand peine. Un petit ruisseau appelé *la Sarponne* contourne une partie de sa base et va un peu plus loin grossir la Loise.

DONZY

Le château de Donzy formait un carré long flanqué de tours, dont il ne reste que des pans de murailles très épaisses et construites avec une grande solidité. Il eût bravé les ans et les frimas, si l'homme ne lui avait pas fait sentir sa main plus mauvaise encore que la dent des siècles.

Les parties qui ont résisté à cette destruction étaient revêtues à l'extérieur de pierres de taille en petit appareil ; pour les enlever, on a, pour ainsi dire, écorché les murs aussi haut que l'on a pu atteindre, en sorte que la partie supérieure est mieux conservée que la basse ; ce qui ne sera pas une condition de durée.

On nous a dit que cet acte de vandalisme avait été commis lors de la construction du monument expiatoire de Feurs. Ce fut une bien minime économie que nous avons peine à concevoir. Ces débris importants de la féodalité, à laquelle il ne faut pas tant jeter le blâme, car elle a eu sa raison d'être, ne sont-ce pas des pages de l'histoire de notre province ? Pourquoi donc les déchirer ?

Faisons des vœux pour qu'on respecte les restes de ces vieux donjons qui réveillent tant de souvenirs, qui jettent tant de charme sur les lieux les plus sauvages, les plus déshérités. Que serait la plaine du Forez sans Marcilly, Montverdun, La Bâtie, sans les souvenirs des d'Urfé ? Une plaine fertile mais triste ! ce que serait Anvers sans Rubens.

L'origine du château de Donzy doit remonter au Xe ou XIe siècle; car le comte Giraud, qui autorisa la fondation du prieuré de Salt, exigea la donation de Donzy qui était déjà bien ancien : *castellum quod jam vetustissimum fuit.* On trouve aussi une transaction passée entre la famille Calvus qui résidait au château, et Amyon, prieur de Randan.

En 1391, il y avait à Donzy un notaire nommé Pierre Dodelli.

Plusieurs châteaux des environs de Feurs appartenaient au comte de Forez, tels que : Donzy, Cleppé, Sury-le-Bois, etc. ; ils en faisaient des apanages à leurs enfants ou des dons à leurs fidèles serviteurs. Auguste Bernard cite une transaction de 1362, passée au château de Donzy, séjour ordinaire de la comtesse Jeanne, mère de Louis, tué à Brignais, et de Jean II à qui cette funeste bataille fit perdre la raison ; transaction passée entre cette comtesse et le curateur de ses enfants. Jeanne eut la jouissance du château et des mandements de Donzy

et Chatelneuf. Ce ne fut qu'après la mort de Jean qu'elle se fixa à Cleppé, dont elle avait la jouissance, d'après un acte passé avec Louis II duc de Bourbon, mari de sa petite-fille.

Charles III, duc de Bourbon, qui avait été élevé au titre de connétable par François Ier, en 1515, après la bataille de Marignan, était devenu comte de Forez par son mariage avec Suzanne, fille du duc Pierre et d'Anne de France. Suzanne étant morte sans enfants, Louise, comtesse de Savoie, mère de François Ier, revendiqua le comté de Forez.

On dit que le duc s'était attiré la haine de cette princesse pour avoir dédaigné sa passion et repoussé ses avances — ce qu'une femme ne pardonne jamais. — Le connétable, en face d'un tel ennemi, fit fortifier ses possessions du Forez que les Anglais et les Tard-Venus avaient dévastées.

Donzy, qui n'avait, paraît-il, été jusque-là qu'une maison de plaisance réservée aux comtesses douairières, devint redoutable par sa position et par les travaux que Charles y fit faire. Le donjon est de cette époque ; un étroit sentier abrupt et rapide y donnait seul accès ; facile à défendre, il n'était guère prenable que par la famine.

Le connétable possédait un petit état dans le royaume de France, c'est pourquoi il crut pouvoir, en s'unissant à Charles-Quint et au roi d'Angleterre, par le traité de 1523, faire la guerre à François Ier. On sait qu'il trouva la mort au siége de Rome, emportée d'assaut le 6 mai 1527.

Bourbon ne laissa qu'une fille naturelle. Ses biens furent confisqués par arrêt du parlement. Dès lors, tout le Forez, réuni à la couronne de France, fut gouverné par des intendants nommés par le roi, et administré par des seigneurs engagistes.

La conservation des châteaux de nos anciens comtes devint onéreuse à la royauté ; ce qui fit que les bourgeois profitèrent de la misère du royaume pour acquérir des titres. Les habitants prêtaient, par les mains du maire ou du consul, serment de fidélité et hommage au nouveau seigneur, comme au roi. Les engagistes voyaient

leurs possessions finir à leur mort. Deux riches négociants de Lyon, nommés Henry, devinrent seigneurs engagistes, l'un de la châtellenie de Feurs, l'autre de celle de Donzy (1543).

« En 1524, il y avait une compagnie de 50 arquebusiers, appartenant aux troupes licenciées, qui s'était cantonnée à Donzy, d'où elle mettait à contribution le pays plat. Guillaume Milhot, capitaine d'infanterie, natif de Saint-Bonnet-le-Château, fut chargé de les dénicher, ce qu'il fit. » (Abbé DUGUET.)

Un capitaine de 100 arquebusiers, nommé la Violette, était, en 1593, à la tête de la garnison de Feurs. Acharné ligueur, il parvint, après la reddition de cette ville à Henri IV, à se maintenir dans le château de Donzy; mais Jean du Rozier, châtelain de Feurs, qui avait à venger la mort de son frère, le prit par ruse. La Violette, fut roué vif à Paris, sur la place Maubert, en 1598.

Le château de Donzy fut démantelé, en 1603, sur la demande des habitants qui se plaignaient que ses fortifications servissent d'asile aux mécontents.

En 1709, moyennant 12.420 livres, le marquis de Rivière en était seigneur engagiste. En 1772, dame Hélène Jouvencel, veuve d'Emile Gaudin, — famille qui a joué un grand rôle à Feurs, puisque un de ses aïeux avait bâti l'hôtel Gaudin, aujourd'hui presbytère, — désirant se rapprocher de la seigneurie de Jas, avait échangé avec Louis XV son hôtel de la rue d'Anjou, à Versailles, contre les domaines royaux de Donzy et de Villeneuve et les droits attenants, à l'exception de la haute justice.

Ville et château de Donzy, tel est le titre du dessin de G. Revel. Le château domine la ville qui s'étend sur le coteau et descend jusque dans la vallée. Depuis longtemps, ce n'est plus qu'un village où se trouvent encore quelques maisons remarquables. Au-dessus de la porte de l'une d'elles, est un écusson contenant trois lapins : peut-être l'enseigne d'une ancienne auberge.

Plusieurs châteaux de l'époque féodale, du nom de Donzy, existaient en France. Dans le diocèse d'Auxerre était une baronnie de Donzy, dont l'évêque jouissait du droit de *portage*, c'est-à-dire d'être porté par quatre sei-

gneurs du diocèse, à sa première entrée dans son siége épiscopal. Guy III, comte de Forez, époux de Mathilde de Courtenay, possédant, en cette qualité, la baronnie du Donzy, requis de porter l'évê ;ue Bernard de Sully, envoya un mandataire pour cette solennité (1235). Lorsque le comté d'Auxerre passa à la couronne, en 1376, les rois déléguèrent leur procureur, pour cet acte, jusqu'à Louis XIV. Mais la baronnie de Donzy appartenait alors à la duchesse de Valentinois qui, sommée de faire le *portage*, vint en faire mille plaisanteries et défrayer la cour de ses joyeusetés. On fit même des chansons dont voici un couplet :

Il faut porter Monsieur d'Auxère,
Puisqu'il le veut absolument,
Le porterai-je par derrière,
Le porterai-je par devant....

On pense bien que ce fut le coup de mort du portage ; et ce n'était pas trop tôt.

Comme au château de Couzan, une chapelle existait dans la première enceinte, sous le vocable de saint Alban ; il ne reste debout que le chœur et l'abside. La voûte et les ouvertures sont plein cintre. A l'intérieur on découvre des restes de fresques : une flagellation, une descente de croix, quelques têtes d'anges. Ces peintures ne sont pas d'un grand mérite, mais peut-être en recouvrent-elles de plus précieuses ; cela se voit quelquefois. Au-dessus de la porte se dessine un écusson dont les armoiries étaient de gueule au chevron d'or, accompagné en pointe d'une fleur de.... et en chef d'un croissant entre deux étoiles de.... Armes inconnues. Une petite cloche d'ermite se balance sous une baie cintrée. Cette église est en bien mauvais état, par le manque de quelques tuiles sur la toiture, les pluies ont enlevé le ciment de la voûte qui ne tardera pas à s'effondrer ; elle ne se soutient que par la juxtaposition des pierres. Et dire qu'une minime réparation eût conservé intact ce vieil édicule.

Il existait un moyen simple d'assurer la conservation de cette chapelle : c'était d'y établir le monument expiatoire des victimes de 93, exécutées à Feurs, Donzy est si voisin du lieu où s'est passé ce sinistre événement, qu'il

nous semble que ces saintes dépouilles y eussent été plus convenablement placées que dans un monument qui aujourd'hui, semble être une dépendance de la gare du chemin de fer.

Nous savons bien que cette chapelle est assise sur le lieu même de cette triste scène. Cette raison est certainement majeure, mais qu'on veuille bien songer à l'admirable position de Donzy, et l'on pensera comme nous que ces tombeaux, dans cette antique chapelle, eussent renoué la chaîne des temps anciens à celle des temps modernes et inspiré à l'âme des visiteurs de sérieuses réflexions.

C'est près de Donzy que se trouve une carrière de beau granit, exploitée seulement pour les constructions du pays.

Les archives de la Loire possèdent un terrier de Donzy.

SOURCE THERMALE DE SALT

Revenons sur nos pas et dirigeons nous vers la fontaine de Salt.

Elle est située au nord et à quelques minutes du bourg de cette commune, à une centaine de mètres de la rive gauche de la Loise, au bas d'une prairie et non dans la cour d'une ferme, comme le disent tous les auteurs. Elle est captée dans un puits, sorte de cuve en bois, ayant environ trois mètres de profondeur. Un petit mur recouvert d'une toiture en tuiles, l'entoure et la protège.

En tout temps elle conserve une température de 23 à 24° centigrades, comme celle de Montrond. En 1778, elle marquait 18° Réaumur ; elle a donc peu varié depuis cette époque. Pendant l'hiver une vapeur plane au-dessus de cette source, d'où le nom de gour-chaud, sous lequel elle est connue dans le pays.

Cette eau est claire, limpide, avec un goût légèrement alcalin ; elle verdit le sirop de violettes rougi par un acide ; de temps à autres quelques bulles d'acide carbonique viennent crever à sa surface ; elle ne contient plus

le soufre dont la gratifie A. d'Urfé, dans sa description du Forez. Je n'ai pu apprécier son débit, du reste peu considérable (1) ; une grenouille paraissait nager avec délices dans cette eau tiède. Les ménagères du voisinage s'en servent pour laver leur linge, qu'elle blanchit mieux, disent-elles, que la Loise.

« Cette source thermale sort des coteaux granitiques de Panissières et de Haute-Rivoire, là où ce massif est précisément coupé par un culot de porphyre quartzifère, et s'abaisse sous les sables tertiaires de la plaine. » (GRUNER.)

Le temps et les mélanges ont dû refroidir cette eau ; car si elle eût été telle que nous la trouvons aujourd'hui, l'abbé Roux n'eût pas pu dire : « Les Romains surent utiliser cette source thermale ; ils y créèrent un établissement rival de ceux dont on a trouvé des débris à Moind et à Saint-Galmier. Ils durent l'exploiter avec soin, car ils y élevèrent d'importants édifices : on peut en juger par les énormes tronçons de colonnes en granit trouvés dans un jardin du village. »

« Au XVII[e] siècle, on voyait encore, dit de La Mure, à Salt-en-Donzy, des restes de thermes romains, pour les quels on avait utilisé une source d'eau chaude. » « D'une enceinte fortifiée, il ne reste plus, de nos jours, qu'un pan de muraille et une tour demi-circulaire, en petit appareil cubique dont les matériaux paraissent appartenir aux roches volcaniques de Montverdun. » (L'Abbé ROUX.)

On a découvert en 1840, un fragment de table de marbre où se trouve une épigraphe mutilée, que M. d'Assier de Valenches a cru pouvoir traduire de la manière suivante : « A la divinité d'Auguste (ici le nom du dignitaire romain), très haut censeur général et conservateur, par ses appariteurs, de la fontaine de Salt, pour le salut des malades. »

Quoi qu'il en soit de son passé, Salt-en-Donzy est une source sans valeur, qu'il est inutile de songer à faire revivre ; alors que les belles, bonnes et abondantes eaux thermales de Sail-les-Chateaumorand, qui valent pour

---

(1) Un litre évaporé donne 0,78 de sels.

moi celles de Plombières, sont si peu suivies, que cet établissement a plusieurs fois fermé ses bains, au détriment de bien des pauvres malades qui ne peuvent faire les frais de lointains déplacements.

CHATEAU DE LA VARENNE

Nous avons dit qu'en se rendant de Feurs à Salt, on passait auprès du château de La Varenne, qu'on apercevait à travers la verdure. Sa construction est simple ; un petit cours d'eau et de beaux ombrages en rendent l'habitation agréable. Ce petit fief est très ancien, il en est fait mention en 1322 ; il appartenait alors au sieur Paches, secrétaire des fils du comte Jean I[er] ; en 1349, il était habité par Jean Coquet, prévôt de Saint-Héand ; une famille de Flachat le posséda de longues années.

André du Verney, notaire à Feurs. remplaça, comme châtelain de cette ville, Jean du Rosier, mort en 1602 ; il s'éteignit lui-même en 1612, et eut pour successeur son fils Jacques, premier du nom.

Sa veuve, Catherine Gillet, se remaria à Pierre du Rosier ; veuve de nouveau, elle épousa Gaspard Talaru de Chalmazel.

Jacques du Verney voulut avoir un fief, il acheta donc le château de La Varenne, qui venait d'être exproprié sur les Flachat, seigneurs de Saint-Bonnet-les-Oules. Jacques ajouta à son nom celui du fief qu'il venait d'acquérir ; il eut pour successeur son fils Jacques-Marie, onzième du nom. Son remplaçant dans la châtellenie de Feurs fut noble Jean Duchiez.

M[me] Gerentet, la veuve de Jacques du Verney de la Varenne, n'ayant conservé aucun enfant, s'attacha à une nièce, fille d'un du Verney, bourgeois de Lyon, et la maria, en 1714, à François Gerentet, médecin à Montbrison. Elle lui donna le château de La Varenne avec ses domaines ; ses autres propriétés furent léguées à l'hôpital de Feurs. Avec elle prit fin le nom des du Verney, une des grandes familles du Forez, que l'anatomiste Joseph-

Guichard du Verney sauvera de l'oubli. Elle était originaire de Saint-Galmier, où, au XIIIe siècle, elle possédait le château du Verney. Un G. du Verney était, en 1291, doyen du chapitre de Notre-Dame de Montbrison ; son tombeau se voit encore en face de celui de Guy IV, comte du Forez, dans l'église de cette ville.

Le château du Rosier ayant été démoli en 1706, la famille qui en porte le nom se fixa au petit fief de La Varenne, acquis en 1773 de M. Gerentet, médecin à Montbrison, marié à Mlle du Verney. Cette famille s'est éteinte en la personne de celui dont nous avons parlé en visitant l'église de Salt. Il a légué cette terre aux de Brosse, enfants de sa deuxième femme, née Riverieux de Chambost. Les armes de la famille du Rosier étaient : d'azur à trois chevrons d'or, au chef du même, chargé de trois roses de gueules.

Les de Brosse ont contracté alliance; M. Hippolyte avec Mlle de La Plagne.

Près de là, dans un endroit appelé la Garenne du Rosier, était une sorte de jardin public où les habitants de Feurs venaient prendre leurs ébats le dimanche. Cette promenade allait jusqu'en un lieu dit le *Bout du monde*. Des travaux exécutés pour la construction du chemin de fer y ont fait découvrir quantité d'instruments de cuisine, d'épingles à cheveux, de bijoux, de poteries, etc.

JAS

Jas, dont nous avons aperçu le château sur un chaînon des montagnes du Lyonnais, est trop près de Salt — trois kilomètres — pour ne pas nous y rendre. Nous ne suivrons pas la grande route, nous prendrons les *violets* de la jeunesse ; s'ils sont plus rapides, ils sont plus courts et bien ombragés. Pendant quelque temps nous côtoyons la rivière de Loise, et, tout en herborisant, nous arrivons à Jas, sans nous en douter.

Là, on respire à l'aise, et la vue découvre le Mont-d'Uzore, et dans le lointain Pierre-sur-Haute et tout le cadre de la plaine, car l'altitude de Jas est de 470 mètres.

Son château dont on voit encore de beaux restes, consistait en un bâtiment carré, aux épaisses murailles, flanqué de quatre tours. Il existait aussi un château, mais moins important, au village du Pizai, au sud-est de la commune ; le plus ancien seigneur connu portait le nom de Jas de Pizai ou de Pizet.

Un cadet des de Flachat, possesseur du fief de La Varenne, s'installa au château de Jas : c'est ainsi que l'écusson de cette famille, brisé d'un lambel à trois pentes, se trouve placé sur une porte intérieure du château de Jas.

« L'église de ce bourg, sous l'invocation de saint Outrille, évêque de Bourges, est très petite ; elle a trois nefs voûtées plein cintre, soutenues par des piliers assez dégagés ; le peu de hauteur de l'arceau de la voûte première nuit à l'ensemble de cet édifice. Ce défaut est excusé par la charge du clocher qui la surmonte. Malgré cela cette église plait ; elle est surtout parfaitement tenue (1). » Cette église dépendait de l'archiprêtré de Néronde ; l'archevêque de Lyon nommait à la cure. Jas n'a que 350 habitants ; il est du canton de Feurs ; huit kilomètres le séparent de cette ville.

Jas était une seigneurie en toute justice, qui appartint successivement aux de Chabanne, aux de Rivoire, aux Montagne de Poncins, puis à la veuve du sieur Gaudin, en 1776.

ESSERTINES-EN-DONZY. — LES PIERRES DE JAS

De Jas à Essertines-en-Donzy il n'y a que trois kilomètres, mais comme cette commune qui se trouve sur la limite Est du département, ne nous offre rien de remarquable, ni son église, ni la chapelle de Lamure, but d'un pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Rencontre, récemment reconstruite, nous allons reprendre le chemin de notre station thermale.

---

(1) Ogier, *la France par cantons.*

En descendant, le cultivateur avec qui nous cheminions nous fit remarquer, sur le versant opposé du vallon, ce que dans le pays on appelle les Pierres de Jas. De là, en effet, on découvre très-bien ces peulvans. Il existe deux grandes pierres : la première dite Pierre-Paillasse repose sur un bloc de même nature, épais d'un pied et formant un carré de 12 pieds ; sa longueur est de 25 pieds et sa largeur de 17. La deuxième nommée Pierre-sur-Autre est assez loin au-dessus de la première ; elle repose sur un bloc de 25 pieds d'élévation au nord, de 53 au midi ; le piédestal est moins large à la base qu'au sommet.

Les Pierres de Jas ont une certaine célébrité. M. Roux pense que ce sont seulement des pierres déchaussées par le temps. A. Bernard les regarde comme celtiques. Je penche pour l'avis de l'abbé Roux. Cependant il pourrait se faire que ces pierres eussent été primitivement des peulvans ou des menhirs, dégagés par les siècles. Il n'est pas probable qu'elles aient jamais été des pierres branlantes comme celle qui se voit à Saint-Didier-sur-Rochefort (1).

Lors de la rectification de la route, nos peulvans allaient être détruits, sans l'intervention de M. A. Broutin, alors maire de Feurs. Que grâces lui en soient rendues.

Je veux encore signaler aux archéologues la commune de Pouilly-les-Feurs, où l'abbaye de Cluny avait un monastère, aujourd'hui occupé par les sœurs de Saint-Joseph. Il remonte au Xe siècle. L'église byzantine est du XIIe ou XIIIe, elle a trois nefs voûtées ; sa façade, son ensemble plaisent beaucoup. C'est une église à visiter attentivement.

En s'élevant dans la montagne, dans les bois de Saint-Marc, existait un hermitage où les fidèles allaient en dévotion.

M. de Chantelauze, l'ancien ministre de Charles X,

---

(1) Menhir, du celtique *men*, pierre et *hir*, long. Peulvans de *peul*, pilier et *van*, pierre. Dolmen, *dol*, table, *men*, pierre. A Locmariaquer (Morbihan) un menhir atteint 25 mètres de hauteur. Plusieurs peulvans réunis forment le pavé des géants. Une légende bretonne regarde les pierres de Carnac comme une armée changée en rochers par sainte Cornilly.

s'était fait construire au bas de la forêt une retraite où il pensait finir ses jours. Il mourut à Pierrelatte, en 1859, auprès de sa fille, Mme d'Allard.

Mais il se fait tard et il nous faut bien ce temps pour regagner Feurs, où nous prendrons le train qui doit nous ramener à Montrond.

SAINT-GALMIER

L'homme et la femme est une étrange chose (1).

Voyez plutôt : le voyage de Paris à Marseille se fait avec une précision mathématique et en quelques heures ; que le train ait dix minutes de retard, ce sont des plaintes, des réclamations à n'en plus finir. C'est ce qui nous est arrivé à la station de Feurs, par un accident quelconque. Un Monsieur, qui peut-être occupe la moitié de son temps à jouer aux dominos, se plaint hautement et répète sans cesse : *times is money* — probablement, comme moi, tout ce qu'il sait d'anglais.

Le temps c'est de l'argent : ah ! que voilà bien un proverbe américain, pays où l'or est roi. Si le temps n'était que de l'argent il ne serait pas si précieux : pour l'artiste, c'est l'achèvement de son chef-d'œuvre ; pour le médecin, c'est souvent la vie d'un homme nécessaire à son pays ; pour le général, c'est le gain d'une bataille d'où dépend la perte ou la conservation d'une province ; pour Roméo et Juliette, c'est le bonheur.

Sur le point de quitter la terre, l'homme ne sent-il pas souvent que sa vie n'est pas complète, que le temps lui manque, et qu'il a besoin d'une autre existence pour achever son œuvre. Que l'argent est peu de chose alors, en comparaison de quelques heures !

Puisque nous avons un jour de plus à dépenser, pourquoi, Messieurs, ne ferions-nous pas une visite à Saint-Galmier ? Cette ville, dont les maisons se cramponnent

---

(1) VOLTAIRE.

avec peine sur un flot de la coulée granitique qui produisit les montagnes, ceintures de la plaine au levant, n'est qu'à quelques minutes de Montrond, un omnibus faisant le service de sa gare.

Saint-Galmier se nommait Vicus Auditiacus, nom gallo-romain qui fut changé, au VIIe siècle, en celui de Saint-Baldomère devenu par la suite Saint-Galmier. « Saint Baldomère, ouvrier cloutier, vivait en 650 environ ; il quitta sa profession, que du reste il exerçait avec toutes les vertus d'un parfait chrétien, pour embrasser l'état ecclésiastique dans lequel il mourut sous-diacre. La commune d'Aveizieu dispute à celle de Saint-Galmier l'honneur d'avoir donné naissance au saint de ce nom. » (OGIER.)

L'église de cette petite ville, dont le clocher se voit de très-loin grâce à sa position élevée, est un monument remarquable qui, suivant quelques-uns, est du XVIe siècle, et qui, d'après d'autres auteurs, remonte au commencement du XIVe. Ses trois nefs ogivales reposent sur des piliers, sans chapiteaux, et remarquables par leur légèreté et leur élévation. Après avoir jugé de l'effet produit par son ensemble, pour sûr vous vous arrêterez longtemps devant les fonts baptismaux dont vous admirerez les personnages et les draperies. Un panneau représente le passage de la mer Rouge : les flots, les chevaux renversés sur les cavaliers, le désordre général, les détails, tout est beau, tout est saisissant. Sur un autre panneau on voit Moïse frappant le rocher, puis le baptême de Jésus par saint Jean.

Adossé au premier pilier de droite est un groupe représentant la Vierge placée entre saint Fiacre et saint Clément, pape et premier patron de Saint-Galmier. Au-dessous est un triptyque en peinture sur bois.

Nous nous sommes laissé dire que le badigeon qui recouvre ces objets d'art, avait été jugé nécessaire à leur conservation.

Il est regrettable que le jubé dont on voit encore les bases ait été détruit ; c'était un des beaux morceaux de cette église.

L'hospice de Saint-Galmier établi dans l'ancien couvent

des Ursulines contient une vingtaine de lits ; les sœurs de Saint-Charles en ont la direction. En promenant dans les longs corridors à portique qui forment le cloître, on a une vue qu'on ne se lasse pas d'admirer ; elle embrasse un demi-cercle des merveilleux panoramas de la plaine et des montagnes du Forez.

Ne vous retirez pas sans avoir visité la chapelle ; vous perdriez à ne pas voir deux chefs-d'œuvre : le rétable de l'autel, boiserie d'un magnifique travail qui encadre trois tableaux : un Christ en croix, avec les saintes femmes, saint Charles Borromée et une Vierge avec son enfant ; ensuite une statue de l'Assomption, de grandeur naturelle, qui malheureusement est placée trop haut pour être bien jugée.

L'ancien couvent des Cordeliers a été converti en maison d'habitation par M. Rémy Thiollière.

Le petit castel de M. Périchon construit par M. L. Gérard, architecte de Saint-Etienne, est bien réussi et d'un gentil effet sur le coteau.

Nous avons dit que Saint-Galmier, avec son château-fort, ses fortifications et ses vieilles demeures, était une ville du moyen-âge. En parcourant ses rues rapides et caillouteuses, vous rencontrerez certainement l'hôtel Truchet, qui est du temps de François Ier ; sa porte n'a pas la régularité, le bon goût, la majesté de celle du château de Montrond, cependant elle n'est pas sans mérite, et il serait bien à désirer qu'on veillât à son salut. C'est une porte dont l'archivolte, à plusieurs torses, s'appuie sur des colonnes qui, comme deux tiges, semblent sortir d'une fleur, ou plutôt de son calice. Les chapiteaux avaient des ornements bien fouillés, on y voit encore des têtes d'anges, malheureusement bien mutilées. Au-dessus est un écusson où j'ai distingué trois étoiles et au bas un croissant. Enfin, plus haut, sont deux personnages ayant l'un une poutre, l'autre une paille dans l'œil et se faisant la nique. Entre eux deux est gravé le passage de saint Mathieu qui a rapport à ce sujet.

Nous savons que Louis et Jean de Forez, fils de Guy VII, naquirent à Saint-Galmier, en 1338 et 1343, peut-être dans cette maison, mais plus probablement au château Teillère.

Vers 926, Anchericus, archevêque de Lyon, avait établi un hospice de pèlerins en cette ville.

La grande place de Saint-Galmier est dominée par un hôtel-de-ville, récemment construit, dont la façade surmontée d'une pyramide incomplète, avec ses croisées à meneaux et ses deux tourelles en nid d'aronde, sera d'un effet agréable lorsqu'on aura mis à exécution dans son entier le plan de l'architecte E. Boisson (1).

Les routes qui partent de Saint-Galmier, bien entretenues et ombragées, forment de belles promenades. La Coise qui coule à ses pieds sous une voûte de verdure, prend naissance dans les montagnes du Lyonnais, au-dessus de Sainte-Catherine-sous-Riverie, passe à Coise, reçoit l'Onzon, entre dans le département de la Loire, y baigne Saint-Denis, Saint-Galmier, et après s'être grossie de la Gimond et du Volvon, se perd dans la Loire à Montrond.

Nous espérons donc qu'on ne regrettera pas le temps employé à cette petite excursion, surtout si on s'est rendu aux châteaux de Teillère et du Vernet.

Le premier, situé au bas de Saint-Galmier, offre encore de beaux restes : il passe pour avoir été primitivement une commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Guy VII, qui en était possesseur en 1357, l'avait acquis de Hugues Jomars, riche bourgeois de Saint-Galmier. Le connétable de Bourbon le vendit aux Baronnat ; il passa ensuite à la famille des Chalaye, qui le céda à celle des Tholot, les propriétaires actuels.

Guillaume Revel nous a laissé la vue de Teillère. « Il fallait, dit M. A. Broutin, que ce château fût la résidence habituelle des comtes de Forez à Saint-Galmier pour qu'il nous en eût conservé le dessin, de préférence au donjon féodal qui dominait le coteau où est bâtie cette petite ville. »

(1) Saint-Etienne doit à cet habile architecte l'église byzantine de Sainte-Marie, son école de dessin, le tombeau de la famille Balay, à Saint-Priest, et la chapelle du Bureau de bienfaisance qui, de style roman fleuri, est un vrai bijou. Malheureusement bâtie près d'une mine en exploitation, elle menace ruine comme, du reste, tout l'établissement. Il est aussi l'auteur du dôme de l'hôtel-de-ville et de plusieurs châteaux et églises de campagne.

Le château du Vernet, à deux kilomètres de Saint-Galmier, sur la rive droite de la Coise, doit être signalé aux touristes, car on y trouvera une belle tour carrée du XIV[e] siècle, une chapelle et de vastes salles décorées de fresques, à la vérité en bien mauvais état. Une allée d'ormeaux séculaires vous conduit à la grille du manoir.

Les du Vernet sont les premiers possesseurs connus du château de ce nom : il appartint ensuite successivement aux Papon, aux Meynet, aux de Charpin, aux Chavagnac, aux d'Espinchal, à M. Carrier de Monthieux, à M. Thiollière de l'Isle, négociant et ancien échevin de la ville de Saint-Etienne, qui vendit à M. Peyret-Lacombe, dont les héritiers le possèdent encore.

Le château moderne que vous apercevez tout près de là, sur la colline, a été édifié par l'un des petits-fils de M. Thiollière.

Avant le départ du train nous avons une bonne heure à dépenser, et nous ne saurions rien faire de mieux que d'aller rendre une courte visite à Joursey, peu distant de là. Cet ancien prieuré de Bernardines — ordre de Fontevrault — situé sur les bords d'un ruisseau appelé le Volvon, se perd dans la feuillée des beaux arbres qui l'entourent ; aussi le voyageur, du chemin de fer qui passe au bas, aperçoit à peine son clocher. C'est une charmante villa pendant la belle saison.

De ses bâtiments il ne reste à peu près rien, et sa chapelle romane a été disposée pour les services de la ferme. Çà et là gisent des chapiteaux et des débris de colonnes.

Joursey fondé en 1130, fut érigé en dernier lieu (1785 en chapitre noble de chanoinesses séculières, annexe de la maison de Saint-Cyr. En 1790, cette maison comptait 21 chanoinesses titulaires, dont était abbesse M[me] Jeanne de Noblet.

Combien fallait-il de quartiers de noblesse pour y être admis ? C'est ce que nous ne savons pas (1).

---

(1) Peut-être apprendra-t-on avec plaisir comment se comptaient les quartiers de noblesse. « L'homme qui cherche à connaître quels étaient ses ascendants paternels et maternels, trouvera, à la 2[e] géné-

« Saint-Galmier, ville et châtellenie royale, augmentée, en 1774, de celle de Saint-Héand, la Fouillouse, la Tour, Saint-Victor-sur-Loire, Saint-Jean-Bonnefont et Virignieu, fut engagée, en 1537, à Thomas de Gadagne, puis au duc de Talard et ensuite à M. de Sassenage.

« Le dernier châtelain de Saint-Galmier fut Pierre-Jean Forissier, seigneur de Bagnols et des Gourdins. Le fief de la Rey appartient à M. Staron de la Rey, et celui du Vernet à M. Carrier de Monthieu, à Paris.

« Le chapitre de Saint-Just de Lyon nomme à la cure. » (*Almanach de Lyon, 1788.*)

Saint-Galmier, chef-lieu de canton, est à 20 kilomètres de Montbrison et à 26 de Saint-Etienne. Son altitude est de 384 mètres, sa population de 3.035 habitants. Il y a un fort marché tous les lundis. Ses productions sont surtout agricoles, mais l'expédition de ses eaux, et une verrerie à bouteilles qui est en construction, doivent occuper beaucoup de bras. L'atelier de vitraux peints de M. Mauvernay, une chapellerie, une chamoiserie, les broderies pour Tarare, contribuent à la prospérité de ce pays.

Dans les vallées environnantes et sur les bords de la Coise, le botaniste pourra faire une abondante cueillette de fleurs. J'y rencontre en passant l'épilobium tétragon, la jusquiame, le géranium noueux, la reine des prés (s. ulmaria), et dans un chemin creux une touffe de circées. Cette dernière plante dont l'étiquette porte dans mon petit herbier : Chartreuse de Sainte-Croix, 1840, me rappelle de bons souvenirs, et j'espère que les lecteurs qui ne connaissent pas ce gentil village me sauront gré de leur avoir signalé cette intéressante excursion. Pour

---

ration, un aïeul et une aïeule du côté paternel et du côté maternel, en tout quatre quartiers. A la 3e génération, il trouve 2 bisaïeuls et 2 bisaïeules du côté paternel et autant du côté maternel ; en tout 8 personnes de races différentes. Et si toutes ces races sont nobles, cela constitue 8 quartiers de noblesse. Ainsi en remontant de génération en génération, sans rencontrer de mésalliances, on parvient à former un tableau de 8, 16, 32 quartiers. Le but des preuves de noblesse n'était pas seulement de réserver l'entrée des établissements à la bonne noblesse, elle avait aussi pour objet d'éviter les importunités des solliciteurs. » (Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*.)

moi, toutes les fois que j'étais appelé dans ces parages, c'était un jour heureux (1). A peine avais-je perdu de vue le réservoir du canal de Rive-de-Gier à Givors, et atteint, par un sentier rapide, la chapelle de Jurieu — autrefois annexe de la paroisse de Pavezin, sous l'invocation de sainte Brigitte — que la vue du clocher de Sainte-Croix aperçu dans le fond de la vallée me réjouissait l'âme. Arrivé sur ce point culminant où l'on commence à quitter les sapins pour les vignes et les prairies, je m'arrêtais toujours quelques minutes devant le tableau gracieux que j'avais devant moi : La Chartreuse est couchée dans un petit vallon formé par des contreforts de Pilat qui, comme deux bras, s'écartent puis se rapprochent, avant d'aller mourir dans le bassin du Gier. Le ruisseau de Couzon, tout en se promenant, y porte la fraîcheur et la fertilité. La température y est douce et bien souvent, pendant l'hiver, ses prairies sont verdoyantes et diaprées de pâquerettes et de boutons d'or, alors que les montagnes neigeuses qui l'environnent lui forment un cadre d'argent.

La croix merveilleuse et ses étoiles avaient donc bien guidé Béatrix, sa pieuse fondatrice, dans le choix de cette retraite.

J'aimais à parcourir ce village dont la population toute entière est contenue dans l'enceinte du couvent. Si je n'y rencontrais plus les enfants de Saint-Bruno qui le peuplaient autrefois, j'y trouvais, occupant aujourd'hui leurs cellules, les bonnes filles de Saint-Joseph qui, connaissant mes goûts, me régalaient toujours d'un grand bol de lait écumeux.

On pénètre dans la Chartreuse en passant sous une voûte autrefois fortifiée; mais « l'entrée principale est du côté du levant, et présente une façade encore fort belle : elle est flanquée de deux tours rondes, et de murs de près de dix mètres de haut, se prolongeant dans toute la largeur de la construction. Au-dessus de la porte sont : les armes de la fondatrice, la niche de la Vierge, la croix fleuronnée et les étoiles vues en songe par Béatrix. »

(1) L'auteur a résidé d'abord à Rive-de-Gier.

A la place du lourd et triste clocher qu'on y voit à présent, on admirait alors un gracieux petit clocher ayant sur le haut quatre pignons ajourés, correspondants à chacune des faces de la tour, et surmontés eux-mêmes d'autant de petits pignons ; une flèche en forme de pyramide couronnait le monument. Pourquoi ne s'est-on pas contenté de réparer le clocher des Chartreux dont l'architecture s'harmonisait si bien avec l'église et avec le paysage ?... C'est en 1842 qu'on a fait ce beau chef-d'œuvre qui enlaidit et écrase tout ce qui l'entoure.

La Chartreuse de Sainte-Croix fut fondée, en 1280, par Béatrix de la Tour-du-Pin ; cette dame étant devenue veuve de Guillaume de Roussillon, seigneur d'Annonay, conçut le dessein d'édifier un couvent de Chartreux. Mais laissons parler Béatrix dans une lettre adressée au prieur de Val-Vert, près Paris.

« Une nuit, pendant que plongée dans le chagrin, — car notre entourage nous poussait à de secondes noces — nous demandions à la Mère de notre Sauveur une consolation à nos douleurs, une magnifique croix d'argent nous apparut entourée de brillantes étoiles. Cette vision s'étant renouvelée plusieurs fois, un jour nous nous levâmes de grand matin et nous nous rendîmes à l'église ; là nous fîmes dire la messe de la sainte et vraie Croix, et, après la messe, nous mandâmes notre écuyer et lui dîmes de faire préparer notre cheval de voyage et le sien, ainsi que d'autres chevaux de service, pour une course que nous avions à faire. Nous partons, et la rapidité de notre marche nous fait devancer les autres. Alors apparaissent devant nous, la croix et les étoiles que nous avions déjà vues ; jusqu'au moment où, arrivée vers l'endroit où devait être élevée notre maison, elles s'arrêtèrent. Jamais nous n'étions venue là ; nous n'avions non plus fait connaître à personne notre projet de fonder un monastère. A notre arrivée dans ce lieu, celui qui en était propriétaire nous aborde et nous dit : Dame, qu'êtes-vous venue faire ici ? J'ai rêvé que vous désiriez acheter mon champ. A ces paroles nous connûmes que telle était la volonté de N.-S. Jésus-Christ et de sa Mère bénite, et nous fîmes acheter ce terrain par deux hommes prudents et sages. » (Ogier.)

« Béatrix mourut en 1306, et fut enterrée dans la sacristie, au côté gauche de l'autel. » *(Mazures de l'Isle-Barbe) (Insula barbara).* C'est tout ce qu'on sait de cette noble dame.

Comparez donc les gracieuses légendes du moyen-âge avec celles qu'on nous donne aujourd'hui : c'est toujours une apparition de la Sainte-Vierge vêtue à la dernière mode, et disant les mêmes paroles.

Pour terminer agréablement notre promenade, un peu écartée, il faut bien le dire, écoutez cette vieille et aimable légende : Un pieux cénobite était en prière, et avait les bras tendus au ciel, lorsqu'une fauvette vint déposer ses œufs dans une de ses mains. Notre saint ne voulut pas déranger cette gentille créature du bon Dieu, et il resta en cette position jusqu'à ce que les œufs fussent éclos et les petits en état de prendre leur vol. J'avoue croire volontiers à ce doux miracle, avec le cœur, sinon avec la raison.

Nous connaissons bien une excursion très-intéressante que nous avons faite autrefois ; elle est un peu éloignée, puisqu'elle demande une heure de chemin de fer et presque autant à faire à pied. Dans l'espoir de décider le lecteur à l'entreprendre, certain qu'il en reviendra satisfait, nous allons donner le journal de notre petit voyage.

Nous tâcherons de ne pas nous laisser accrocher à tous les buissons de la route ; c'est un reproche dont nous nous accusons volontiers, sans toutefois beaucoup de repentir.

L'école buissonnière est une bonne école,
On peut encor s'instruire à battre les buissons ;
Un arbre n'a-t-il pas des feuilles comme un livre ?
Et la fraîche senteur dont le bois nous enivre,
N'enferme-t-elle pas un suc mystérieux ?

SAINT-PRIEST-LA-ROCHE

(SES EAUX MINÉRALES, SON CHATEAU)

Quelques lecteurs savent peut-être que je me suis occupé des eaux minérales du département de la Loire ; or, j'avais appris qu'on avait fait de notables améliorations à la source minérale de Saint-Priest ; je ne connaissais pas son château, je décidai donc de faire cette excursion avec un ami auquel je fis partager mon désir.

Saint-Priest, dont la population est de 650 habitants, est une commune du canton de Saint-Symphorien-de-Lay, situé sur le chaînon de montagnes dit plateau de Neulise, qui sépare nos deux plaines, et qui relie la chaîne du Forez à celle du Beaujolais (1).

Pour s'y rendre, on prend le chemin de fer du Bourbonnais, que l'on quitte à la station de Vendranges ; on laisse cette commune à droite, et l'on suit à gauche une route assez pentueuse, à travers une campagne riche et bien cultivée. Saint-Priest ne se trouvant qu'à environ deux kilomètres, on aperçoit bientôt le clocher de ce village qui consiste seulement en quelques maisons groupées au hasard, et en une église romane très ancienne, froide et humide. Nous avions pris chaud en montant la côte, aussi nous nous y arrêtâmes fort peu.

Nous serions tenté de croire que le pasteur desservant cette paroisse pourrait dire, comme l'écrivait le prieur de Gournay au père de La Chaise, en 1690 :

Permettez, mon révérend père,
Qu'un malheureux prieur curé
Vous dépeigne ici sa misère,
C'est-à-dire son prieuré.

Dans mon église l'on patrouille,
Si l'on ne prend bien garde à soi,
Et le crapaud et la grenouille
Chantent tout l'office avec moi.

. . . .

(Père SANLECQUE, prieur de G.)

---

(1) Ce chaînon dont l'altitude est de 450 mètres, est un terrain de transition supérieure, grès à anthracite. L'anthracite est probable-

Le bourg est situé sur un plateau étroit ; la maison d'école a belle apparence ; partout on entend le bruit sec de la navette des tisserands des cotonnes de Roanne, cette ville n'étant qu'à 18 kilomètres de là.

Le département de la Loire contient quatre communes du nom de Saint-Priest, sans compter la paroisse de Saint-Priest-Boisset ; c'est ce qui nous engage à dire quelques mots de la vie de ce saint (1). Saint-Priest, évêque de Clermont, naquit en Auvergne, dans la dernière moitié du VII[e] siècle, sous Dagobert II. Son père avait nom Gondelène et sa mère Elidie. Après avoir fait ses études à Issoire, il passa sous la direction de saint Genès qui, devenu évêque de Clermont, lui confia la conduite de l'église d'Issoire. Plus tard, lorsque le siége de Clermont devint vacant par la mort de Cayroald, notre saint fut élevé à cette dignité avec le consentement de Childéric II, roi d'Australie, auquel l'Auvergne obéissait. Doué d'un zèle ardent, il fonda un hôpital et plusieurs maisons religieuses. Savant pour son époque, il fut aussi historien et poëte.

Accusé de captation d'héritage, quoique pour une œuvre pie, par un certain Hector, comte de Marseille, il se rendit à la cour du roi Childéric, où son innocence fut reconnue. Mais les parents d'Hector, puissants à Clermont, résolurent de se venger. Ils dressèrent donc une embuscade à Volvic où notre saint s'était retiré, et où des sicaires le massacrèrent ainsi que ses deux compagnons : c'est pourquoi on l'a placé au nombre des martyrs.

Saint-Priest, dit encore Saint-Prix, est en grande vénération en Auvergne, et surtout à Volvic qui possède une bonne partie de ses reliques.

On célèbre sa fête le 25 janvier, avec celle de Saint-Amarin et de Saint-Elide, ses compagnons.

---

ment sous les communes de Saint-Priest et de Neulise ; leur sol est formé de grès porphyriques ; entre Saint-Priest et Saint-Jodard, il est tantôt rouge, tantôt jaune, olive, chargé de mica.

(1) Saint-Priest-de-Furan, Saint-Priest-la-Vêtre, Saint-Priest-la-Prugne, Saint-Priest-la-Roche, Saint-Priest-Boisset.

Saint-Priest est représenté le crâne fendu par un glaive; d'autres fois on le voit immolé près d'un autel, ou bien debout, tenant un livre ou une palme.

Un paysan nous indique la route de la source minérale de Saint-Priest, peu éloignée, nous dit-il. Bientôt, en effet, nous atteignimes les bords d'un profond ravin, au fond duquel se trouve la fontaine. Pas de chemin, si ce n'est un méchant sentier dont les lacets suivent le flanc de la montagne. Notre parti est bientôt pris, nous descendons en ligne droite à travers un petit bois et des terres maigres et pierreuses. En quelques minutes nous fûmes au fond de cette gorge assez triste, où coule un petit ruisseau ayant le doux nom de la Poussette, qui sépare la commune de Saint-Priest de celle de Cordelle. C'est dans le lit même de ce ruisseau, se jetant dans la Loire à environ deux cents pas de là, que réside la naïade avec laquelle nous voulions faire connaissance. Les abords en sont peu flatteurs, le site est triste, sauvage, sans pittoresque, sans grandeur; à peine deux ou trois bouleaux rabougris lui donnent-ils un peu d'ombrage.

Depuis peu, pour éviter son mélange avec l'eau douce, on a capté la source dans un puits en ciment, où elle s'élève d'environ deux mètres. Cette construction se trouvant sur la rive droite de la Poussette, la fontaine appartient de fait à la commune de Cordelle; mais elle ne doit pas perdre son ancien nom, car, en réalité, elle est sur la limite des deux territoires.

Placez auprès de ce puits une petite construction moitié en briques, moitié en bois, un hangar, trois baignoires dans des cabines de sapin, vous aurez une idée de l'établissement minéral par trop primitif de Saint-Priest-la-Roche.

Son exploitation a été autorisée par un arrêté ministériel en date du 29 août 1866. M. Glénard, directeur de l'école de médecine de Lyon, chargé de faire son analyse, s'exprime ainsi dans un rapport lu à cette société: « L'eau minérale de Saint-Priest-la-Roche est une eau fraiche, limpide, d'une saveur acidule très-agréable, sans arrière-goût amer ou salé; présentant tous les caractères des eaux alcalines gazeuses. »

Voici son analyse :

Acide carbonique	
Bicarbonate de soude	0,771
» de potasse	0,113
» de chaux	0,432
» de magnésie	0,185
Chlorure de sodium	0,024
Alumine, traces de fer	0,035
Silice	0,050
	1,610

« Il est une remarque que l'on doit faire, dit M. Glénard, parce qu'elle n'est pas sans importance au point de vue de l'usage auquel ces eaux sont administrées. Dans la plupart des eaux gazeuses alcalines, la proportion de bicarbonate terreux de chaux et de magnésie l'emporte, et quelquefois même de beaucoup, sur la proportion des bicarbonates alcalins de soude et de potasse ; dans l'eau de Saint-Priest c'est le contraire, les bicarbonates terreux y sont en moins grande quantité, et, ce qui n'est pas moins important à noter, leur proportion dépasse à peine d'un 1/2 milligramme celle que l'on peut compter dans une eau potable ordinaire. Cette constitution fait de l'eau de Saint-Priest une eau légère, agréable au goût, facile à digérer, et la rend ainsi éminemment propre à servir comme eau de table, sans que son usage prolongé puisse présenter d'inconvénient. »

Pour nous, nous avons trouvé cette eau très bonne à boire, soit pure, soit mélangée avec le vin, qu'elle ne décompose pas. Lorsqu'on agite une bouteille bouchée depuis quelques jours, on soulève un nuage blanc qui se redissout immédiatement et ne la trouble en aucune manière.

D'après cette étude, nous pensons que la source de Saint-Priest, grâce à sa douce minéralisation et à son gaz, est une excellente eau de table et une bonne tisane pour les fiévreux, pour les dyspepsiques qui supportent mal les eaux plus actives, ce qui n'est pas rare.

Nous ne connaissons pas son débit, mais il est faible. Joanne le porte à 11 litres par minute, ce qui, joint à sa

position, lui promet peu d'avenir. D'ailleurs, dans notre département, cette source aurait à lutter contre trop forte partie ; mais elle pourrait rendre de grands services aux populations rurales des environs, pendant l'été, en la mélangeant avec un peu de vin, ou comme tisane des malades.

J'ai dit que cette fontaine n'est qu'à 200 pas de la Loire, à laquelle on arrive en suivant les bords de la Poussette. Bientôt, en effet, nous aperçûmes notre fleuve, que notre camarade salua d'une exclamation, le chapeau à la main.

Maintenant il nous fallait aller voir le fameux château de La Roche, qui est à 3 kilomètres en amont. Nous remontâmes donc la rive droite de la Loire par le chemin de halage. Rien de pittoresque comme cette route qui, suivant les sinuosités de la rivière, offre à chaque instant de nouveaux sites. La Loire coule dans une étroite vallée, tantôt tranquille, tantôt à travers d'énormes blocs de porphyre, qui, encombrant son lit, la forcent à reculer, à bondir, avec un bruit sourd prolongé par les échos des montagnes. Les flancs de la vallée sont loin d'être arides : de petites vignes, des lopins de terre séparés par des pointes de rochers et soutenus à grand peine par des murailles sèches, quelques carrés de bois, des bouts de prairies, où paissent des chèvres et des moutons, embellissent le paysage.

Un tableau, digne de l'*Astrée*, attira bientôt notre attention : une jeune bergère qui passait la Loire, assise sur le dos d'une vache, nous rappela l'enlèvement de la fille d'Agénor par Jupiter.

Son cotillon, relevé jusqu'au-dessus du genou, laissait voir une jambe fine et rosée par la fraîcheur de l'onde. Qu'on ne nous accuse pas d'indiscrétion, nous avouons ne pas même nous souvenir de la couleur de ses yeux ; seulement nous nous rappelons ses sourcils, admirablement arqués et noirs comme une gousse de genêt.

Et d'ailleurs pourquoi ne dirions-nous pas avec un de nos vieux poëtes, en deux vers charmants :

Dans toute femme quelque chose me plait,
Et ne sais point comment, ni pourquoi, ni que c'est !

Elle nous apprit qu'elle faisait ce trajet plusieurs fois par jour, pour conduire son troupeau aux pâturages.

Il ne faut pas croire non plus que les bords du Lignon eussent seuls de gentils bergers et de jolies bergères ; témoin ce passage de l'*Astrée* :

« On disait des merveilles de la beauté des lieux, de la douceur de l'air, de la quantité des rivières et du bien qu'elles rapportaient, soit à la félicité des campagnes, soit à l'abondance des poissons. Mais quand on me contait la doulce vie des bergers et des bergères de la Loire, de Furant, d'Argent, de Sérant, mais surtout de Lignon, je demeurais ravie et estonnée que toute l'Europe ne vînt habiter en Forest, où que le Forest ne s'étendît pas par toute l'Europe. » (*Astrée*, IIIe partie, liv. 10.)

Les rives de la Loire avaient donc aussi leurs charmes et leurs heureux habitants ; le Furan lui-même n'a pas toujours roulé des eaux de toutes les couleurs.

Mais bientôt on arrive en un lieu où, du lit du cours d'eau, très resserré, surgit une énorme roche qui, depuis des siècles, brave les plus fortes crues de la Loire ; c'est sur cette masse granitique qu'est situé le château de la Roche.

Nous nous attendions à voir quelque belle ruine, telle que celle de Rochetaillée ou de Couzan, mais le paysage et l'assise du château sont seuls remarquables. Aussi nous avons peine à croire que ce qui reste des bâtiments soit le *castrum* du XIIIe siècle. On ne donnerait pas à cette construction, tant à l'extérieur qu'à l'intérienr, plus de 200 ans. C'est une maison à épaisses murailles, délabrée, sans cachet, sans caractère aucun. Dans une gravure qui date de l'établissement de la digue, en 1711, on remarque une tour surmontée d'un pavillon assez gracieux ; elle aura probablement été détruite par la première Révolution. On sait par de vieilles chartes que ce château appartenait, au XIIIe siècle, à la famille Charsala, et, plus tard, à la maison de Sainte-Colombe. Aujourd'hui, le propriétaire est un habitant de Cordelle, qui possède le domaine attenant ; une pauvresse l'habite et le fermier y entrepose ses récoltes. La terrasse est devenu un jardin potager.

On se demande par quel moyen on arrivait à ce château ? Il est probable qu'un pont-levis l'unissait au rivage avant que l'arrêt de 1711 n'ordonnât la construction de la levée qui depuis lors le relie au rivage.

La longueur de cette digue est de 44 mètres, sa hauteur de 9^{m},10 ; elle est large de 9 mètres à la base, de 7,40 au sommet ; le château est à 23 mètres au-dessus de l'étiage. Elle fut construite presque en même temps que celle de Pinay et dans le même but, c'est-à-dire pour retenir les eaux, rendre leur écoulement moins rapide, et, par suite modérer les ravages des crues de la Loire.

« Lors de la crue de 1790, le château était encore habité par son propriétaire, les eaux montèrent jusqu'au premier étage ; on eut grand peine à en retirer les habitants qui n'étaient pas sortis assez tôt ; mais les vieux murs résistèrent » (COSTE.)

Dans la crue des 17 et 18 octobre 1846, qui fut plus forte encore que celle dont nous venons de parler, les eaux passèrent par-dessus la digue qui n'en fut pas ébranlée ; elles se bornèrent à emporter le jardin et les plantations faites sur la digue, devenue, on ne sait comment, propriété particulière.

C'est lorsque ce fleuve est grossi par les pluies continues d'automne, qu'il faudrait voir la Roche de Saint-Priest, pour jouir d'un beau spectacle. Nous étions au mois de juin, les eaux étaient basses, et, malgré cela, le tableau n'était pas sans grandeur, car la Loire s'engouffre dans un canal qui n'a que 24 mètres de largeur.

Un peu au-dessus de la Roche, la vallée s'élargit et la Loire encore paisible fait mouvoir un moulin pittoresquement placé dans une anse de la rive droite. De ce point part une route assez rapide qui, en 35 minutes, nous ramena à la station de Vendranges, aussi heureux, aussi contents que si nous venions de voir la chute du Rhin et le château de Lauffen.

Si la plupart de mes lecteurs ne connnaissent pas la digue de la Roche, tous ont vu celle de Pinay, car, le chemin de fer de Roanne la dominant, du rapide vagon qui vous emporte, pour peu qu'on soit attentif, on la voit fort bien, près de la station de Saint-Jodard, et à plu-

sieurs reprises, grâce aux courbes décrites par les rails. Son histoire ne sera donc pas sans intérêt.

La tradition attribue à Jacques Cœur l'établissement de la navigation sur la Loire ; elle lui est, pour sûr, bien antérieure. Il est probable qu'il ne fit que détruire les entraves créées par la féodalité, c'est-à-dire les nombreux péages.

Le lit de la Loire, entre Balbigny et Roanne, surtout à Pinay, à Saint-Priest et à Saint-Maurice, obstrué par des roches énormes rendant la navigation très difficile, plusieurs projets avaient été émis pour remédier à ces obstacles ; lorsque en mai 1572, une assemblée des états de province, réunie à Montbrison, vota une somme de 50,000 livres pour l'exécution des travaux, sous la direction de l'ingénieur Craponne.

Pour cela, Montbrison fut imposé de 2.000 livres, Roanne de 1.880 ; mais les guerres religieuses firent avorter cette entreprise. Enfin, une ordonnance du roi, de 1706, concéda ce travail à Pierre Gardette, chef d'une compagnie industrielle, dont faisait partie un Gouffier ; une somme de 700.000 livres avait été accordée pour cette entreprise qui ne fut guère terminée qu'en 1709.

Il y avait à peine deux ans que la Loire, grâce à ces travaux, avait été rendue moins périlleuse, lorsque, de 1687 à 1711, eurent lieu quatre grandes crues qui dévoilèrent un nouveau péril : en effet, les eaux n'étant plus retenues par les obstacles naturels, inondèrent la plaine de Roanne et y causèrent de grands dommages.

Les ingénieurs consultés, il fut résolu qu'on remplacerait les obstacles détruits par la compagnie Gardette, et un arrêt du conseil du roi, en date de 1711, ordonna la construction de trois digues ; une à Pinay, les autres au château de la Roche et à Saint-Maurice. Ces digues avaient pour but, en retrécissant le fleuve, de faire que les eaux qui s'écoulaient en 24 heures, s'écoulassent en trois ou quatre jours.

Les deux premières digues furent seules édifiées ; celle de Pinay sur les restes d'un pont construit par les Romains pour le passage d'une route inconnue maintenant et se rendant à une grande ville qui, suivant Auguste

Bernard, paraît avoir existé peut-être à Amions, peut-être à Dancé, dans le bois de Sièvre.

La digue de Pinay fut fondée le 16 juillet 1711, sous la direction de M. Mathieu, ingénieur et architecte du roi ; la construction de celle de la Roche commença quelques jours après.

Quant à la digue de Saint-Maurice qui devait être placée en un lieu où se voient encore les culées d'un ancien pont antérieur aux Romains, sa construction n'a pas eu lieu ; peut-être fut-elle jugée inutile. La digue de Pinay coûta 170,000 livres, celle de la Roche 40,000. Ces deux ouvrages furent achevés en 1712, c'est-à-dire en une année ; nos entrepreneurs actuels seraient-ils aussi habiles ?

Les digues de Pinay et de la Roche remplissent-elles le but pour lequel elles ont été créées ? M. Boulangé, ingénieur, dans un travail auquel donna lieu la crue de 1846, ne doute pas de leur utilité ; il voudrait qu'on en établit plusieurs autres, sur les principaux affluents de la Loire ; tandis que M. Dupuit, inspecteur général des ponts et chaussées, refuse aux digues tout effet avantageux, et veut qu'on se contente de faire des levées parallèles aux cours d'eaux ; si elles sont emportées de temps à autre, c'est un malheur qu'il faut réparer, comme un incendie, comme la perte d'un vaisseau, et dont il faut tenir compte dans l'appréciation des terrains.

> Tous deux s'étant trouvés différents pour la cure,
> Notre plaine paya tribut à la nature.

On voit que dans toutes les sciences il y a des médecins Tant-pis et des médecins Tant-mieux.

Pendant la période révolutionnaire les riverains s'étaient emparés des pierres de taille qui recouvraient la maçonnerie, et ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a réparé la digue et qu'on y a établi un pont de bois pour faciliter les communications des deux rives. La hauteur de la construction est de $13^m,96$; la grande pile a 75 mètres de long, la petite 11 mètres ; elles laissent aux eaux un passage de $19^m,70$.

Dans le voisinage de Pinay, le Dr Noëlas a reconnu plusieurs camps fortifiés de l'époque gallo-romaine.

Seigneurie de Saint-Priest-la-Roche et de la Roche-Saint-Priest. — Si nous nous reportons aux temps anciens, nous voyons qu'une partie de la paroisse de Saint-Priest-la-Roche dépendait de la châtellenie de Néronde. Le bourg et le surplus de la paroisse paraissent avoir formé une seigneurie particulière, à une date très-reculée ; car, dans le XIII[e] siècle, ils appartenaient à une famille chevaleresque du nom de Chersala ou Charsala (*Caro Salata*), très-ancienne famille chevaleresque qui de Bourgogne passa en France, où elle acquit entre autres possessions la seigneurie de Saint-Priest-la-Roche. Elle prit le nom de Monteux et se fondit au XIV[e] siècle dans les Sainte-Colombe.

En 1299, Jocerand Charsala, chevalier, reconnaît tenir en fief du comté de Forez divers cens (1) et rentes près le château de Saint-Just-en-Chevalet. Le 14 septembre 1378, Guillaume de Charsala, damoiseau, prête foi et hommage pour sa maison forte de Saint-Priest-la-Roche, pour tout ce qu'il a entre les fossés dudit lieu et pour des censives en la paroisse de Cordelle. Enfin, en juin 1387, Catherine de Charsala, sa fille, héritière, femme de Guillard de Sainte-Colombe, renouvela l'hommage pour ladite maison forte, pour celle de Malintra et autres domaines, bois et mouvances en la paroisse de Cordelle. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, la seigneurie de Saint-Priest a toujours appartenu à la famille de Sainte-Colombe, une des plus anciennes et des plus puissantes de nos contrées.

Le château de la Roche. — Le château ou plutôt la maison forte de la Roche formait une seigneurie distincte de celle de Saint-Priest.

Le premier possesseur de ce fief que nous ayons pu découvrir, est Girard de la Roche, damoiseau, qui en rend hommage au comte de Forez en 1291. Cet hommage est renouvelé, le 22 juillet 1322, par Guillaume Groignon. Margarone, fille dudit Girard et veuve de Hiland du

(1) Le cens était une propriété qu'un seigneur avait détachée de son héritage, sous la charge d'une redevance annuelle.

Bost, damoiseau, reconnait à son tour le même fief, en 1334 ; et, à dater de 1378, la très-ancienne famille chevaleresque de Vernoilles, qui tirait son nom de cette seigneurie située près de Pommiers, posséda la seigneurie de la Roche pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles. Noble Artaud de Vernoilles en fait hommage à Charles Ier, duc du Bourbonnais et comte de Forez, le 22 juin 1441. A plus de deux siècles d'intervalle, François Bertrand de Vernoilles se reconnait vassal du roi pour le même fief, et en fournit l'aveu et le dénombrement le 23 février 1755 ; et demoiselle Benoite de la Rivolière, femme du sieur Feuillot de Varanges, le vend au sieur Bouvet, bourgeois de Lyon, par contrat reçu de Chatelus, notaire à Lyon, le 9 novembre 1785.

Les Champagny de la Rivolière, seigneurs de la Roche, en 1793, se sont fondus, à la fin du XVIIIe siècle, dans les Berger de Beauregard, dont une fille a épousé M. Barrouin, directeur des forges de Saint-Etienne.

Nous pensons faire plaisir au lecteur de cette excursion en reproduisant *in extenso* le curieux dénombrement du fief de la Roche, remis au greffe du domaine de Forez, le 22 juin 1639, par le procureur de Jeanne Dubessy, veuve de Jean de la Roche ou plutôt de Vernoilles.

Etat et denombrement de la mayson et fief de la Roche que baille Jeanne Dubessy, veuve de Jean de la Roche, vivant escuyer :

« Premier, la dite mayson et chásteau situés sur la rivière de Lhere, et n'a prin son nom et origine que pour avoyr esté bâstie sur le roc par curiosité, et n'en depent qu'un mollin sis sur la rivière avecq une escluze qui couste plus d'entretenir que le revenu du dit mollin ne peut valloyr, par le moyen de ce que la dite rivière toutefois qu'elle crest, entresne et emmeyne icelle escluze. — Ce moulin existe encore.

« Plus un meschant domeyne cultivé de deux bœufs, en fort petit terroyr, bien stérile, et peu de pré.

« Plus un autre domeyne appellé de Rat, en la paroisse

de Nullize, lequel le déffunct avoit acquis de M. Jean Pelletier au prix de 3.000 livres; du quel prix il doit encore quinze cents livres, don la vesve paye l'inttérestz qui excedde le revenu du dit domeyne.

« Et ne tien en fief que le dit châsteau, mollin et quelques rivages autourt; et le tout est de cy peu de revenu, dont la dite demoiselle fault qu'elle s'entretienne avec sa famille et domestiques, pour l'entretenement du dit mollin et escluze, et sept effentz (enfants) que le dit défuntc son mary lui layssa, lorsqu'il s'en alla en Italie pour le service de sa magesté, où il est décédé; desquels sept effentz il y a deux fils masles dont le plus âgé n'a que sept ans. — Suppliant la dite magesté et son conseil d'avoyr esgard à tout ce que dessus. » (BUSSIÈRES, procureur.)

Outre les seigneuries de Saint-Priest et de la Roche, il y avait encore dans la paroisse de Saint-Priest plusieurs petits fiefs ou rentes nobles, tels que la grange d'Alery, la maison de Salois, etc. (1).

Le canton de Néronde où nous sommes entrés, offre bien des choses intéressantes : d'abord Saint-Marcel-de-Félines qui possède un château du XVIe siècle, bien conservé, avec fossés, pont-levis, tour aux quatre angles, beaux appartements, salle à manger ornée de belles boiseries et de meubles anciens très-précieux. Dans un cabinet fort gentil on peut voir un tableau représentant la reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, et dans un grand et beau salon les portraits de mesdames de La Vallière, de Maintenon, de Montespan et du seigneur de Talaru, marquis de Chalmazel, famille éteinte en 1850. Cette terre passa ensuite à MM. de Courtivron, neveux de M. de Talaru, qui l'ont vendue à M. Piston, fils d'un général de l'empire.

Depuis peu une des tours s'est fendue et menace de s'écrouler, si on ne lui vient pas en aide. Ce serait

---

(1) Ces notes m'ont été fournies par M. A. Chaverondier, archiviste de la Loire.

fâcheux, car c'est un des rares châteaux de cette époque maintenu dans son intégrité.

On aurait aussi du plaisir à visiter Sainte-Colombe et les restes de ses deux châteaux : celui de Montsellier a de beaux débris; sa porte principale, bien défendue, était à quatre mètres du sol.

Enfin, le bourg de Néronde assis sur un mamelon escarpé, ressemblait à une place forte : murailles, donjon, portes, parapets, rien ne faisait défaut.

Nous parcourrions avec intérêt cette petite ville où naquit le Père Cotton, confesseur de Henri IV et de Louis XIII, mais

Bornons ici notre carrière,
Les longs voyages nous font peur.

D'ailleurs les voyages les plus longs ne sont pas toujours les plus célèbres, témoin celui de Xavier de Maistre, autour de sa chambre.

Donc, lecteurs, si vous êtes contents de votre guide, serrons-nous la main et disons-nous adieu, pour un temps bien long, probablement. Si autrefois, toujours leste et joyeux, je me mettais en route, sans même consulter mon baromètre,

Aujourd'hui le soleil me paraît bien moins chaud
Et le doux clair de lune est plus froid et moins beau,
Le printemps a moins de violettes
Et l'hiver plus de tempêtes.

Cependant la petite ligne du Pertuiset à Saint-Rambert qui va s'ouvrir bientôt à travers les gorges de la Loire, d'une grande et sévère beauté, assurément me tentera fort, et je pourrai bien, si le poids des ans.... Bah !

On a toujours vingt ans dans quelque coin du cœur.

FIN.

NOTES

SUR UNE

VISITE FAITE AUX EXPOSITIONS D'AMSTERDAM ET DE ZURICH

En 1883,

Par M. VOLFF aîné.

Extrait du rapport adressé à M. le Président de la Chambre de Commerce.

La première exposition que j'ai visitée, est celle d'Amsterdam. L'ensemble indique que toutes les maisons qui veulent maintenir leur réputation exposent, ainsi que celles qui veulent se faire connaître.

Dans la classe 34, M. Charles Rebour a une vitrine très remarquable ; ses belles compositions, soit sur étoffe, soit sur ruban, sont d'une élégance et d'un goût parfaits. Il est regrettable qu'il ait été seul à exposer ; lorsqu'on fait bien, il faut le faire voir ; c'est dans l'intérêt de chacun et de tous.

Près de M. Rebour, j'ai remarqué l'exposition de la Maison Alamagny et Oriol, qui a une variété des plus grandes pour toute espèce de lacets ; la multiplicité de ses articles indique une maison qui chiffre par millions.

MM. Pascal fils frères ont exposé des tissus élastiques en unis et façonnés.

L'exposition collective de Lyon est fort belle et bien admirée ; ils ont le droit de dire qu'ils tiennent toujours la plus grande place pour les étoffes façonnées et unies.

Il y avait absence complète de métiers brodeurs. Seul, un fabricant de Créfeld, avait exposé un métier Jacquard à 4 navettes, qui fabriquait sur ruban une vue de l'exposition d'Amsterdam assez mal réussie.

De l'exposition hollandaise, avec leurs produits intéressants des colonies, des Belges, avec leurs armes, leurs dentelles et leurs marbres, des Allemands, avec leurs canons Krupp en tête et leurs imitations, en tout inférieures, c'est encore la France qui tient la plus belle place en tout.

Ma visite à Zurich a été courte, mais j'ai eu assez de temps pour voir les métiers brodeurs de Saint-Gall. Là était le but de mon voyage. La Maison Martini et Cie a exposé plusieurs métiers brodeurs ; le plus nouveau et le plus intéressant est le métier à fil continu ; la navette qui reçoit le fil a subi une modification qui permet de travailler tout un jour sans changer la canette. Ce métier est appelé à jouer un grand rôle pour les broderies sur étoffes de tous genres, et surtout pour les articles bon marché, parce qu'il fonctionne à l'aide d'un moteur.

La Maison Saurer a aussi une exposition de métiers brodeurs fort belle. Un de ses métiers est également à fil continu ; il ne diffère de celui de la Maison Martini que par la navette. D'autres maisons ont encore exposé, mais, de l'ensemble de tous ces métiers, je n'ai rien vu qui soit d'une application facile pour notre rubanerie. Je suis convaincu aujourd'ui que le métier Klaus est le seul qui puisse broder facilement sur nos rubans ou velours.

Si je m'attache spécialement aux métiers brodeurs, c'est que, selon moi, la broderie sur ruban ou velours aurait grande chance de donner satisfaction à la mode.

Pour plusieurs autres choses intéressantes que j'ai vues aux deux expositions, je me mets à la disposition de la Chambre de Commerce, si elle le désire, pour les lui communiquer de vive voix.

La Bréassière, 30 juillet 1883.

St-Etienne, imp. Théolier et Cie, rue Gérentet, 12.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Procès-verbal de la séance du 4 octobre 1883.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance :** Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Demande de subvention de M. Chapelle ; — Installation d'un nouveau champ d'expériences. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Proposition de M. Maussier ; — Communication faite à l'Académie des Sciences, par M. J.-B. Dumas, sur l'utilisation des forces motrices du Rhône ; note de M. Michel ; — Rapport de M. Wolff, sur les expositions d'Amsterdam et de Zurich ; — Invention Voutat ; — Changement des noms des rues et places, par le docteur Rimaud. — **Actes de l'Assemblée :** Réponse à M. le Préfet de la Loire ; — Communication faite par M. Maussier, secrétaire de la Commission de l'Histoire des Gaules : — Proposition de M. Chapelle ; — Nomination d'un secrétaire général adjoint ; — Election d'un nouveau siége social de la Société ; — Création d'un nouveau champ d'expériences ; — Conférence sur le forézien Jean Dupuis, par M. Textor de Ravisi ; — Propositions de candidatures ; — Admission de MM. Dureau, Pierre Jacod, Breysse, Bruchet et Rousson.

Présidence de M. Euverte ; secrétaire, M. Jean-Baptiste Rivolier.

Les membres présents, au nombre de 23, sont : MM. J. Burlat, Georges Bory, J.-L. Burlat, Simon Berne, Jean Besson, Jules Berland, P. Charlois, J.-B. Croizier, A. Chaverondier, C. Chapelon, Euverte, docteur Kosciakiewicz, Maussier, Sauveur Michel, Rey-Palle, docteur Rimaud, Jean-Baptiste Rivolier, Textor de Ravisi, Sylvain-Chatain, Gabriel Thomas, Terme, Vacher, Véléat.

M. Maurice, secrétaire général, absent pour cause de maladie, se fait excuser.

Correspondance.

Elle contient les pièces suivantes :

1° Lettre de M. le Préfet de la Loire, informant le Président de l'envoi des affiches du concours général agricole et de l'exposition d'instruments et de machines agricoles, qui se tiendront à Paris, au Palais de l'Industrie, du 11 au 20 février 1884.

2° Deux lettres de M. Maussier, secrétaire de la Commission forézienne de l'Histoire des Gaules. Par la première, il prie le Secrétaire général de convoquer les membres de la Commission ; par la deuxième, il demande l'adjonction à la Commission des noms de MM. de Mortil, Aymard et Coste, et annonce une prochaine communication au nom de M. le docteur Noélas et au sien.

3° Lettre de MM. Chaize frères, soumettant à la Société deux nouvelles inventions. Renvoyé à la Commission d'encouragement.

4° Lettre de M. Verny, directeur de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy, appelant l'attention de la Société sur un nouveau modèle de serrure, inventé par M. Pagès. Renvoyé à la Commission d'encouragement.

5° Publications diverses de sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 29 septembre 1883. — Président, M. Liabeuf ; secrétaire, M. Rivolier.

Prévisions météorologiques lointaines. — Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Chapelle, qui demande une subvention de 300 francs, pour faire l'acquisition d'instruments météorologiques, qui resteraient la propriété de la Société, et dont il pourrait se servir pour continuer les études météorologiques qui lui ont permis, depuis six ans, de prédire le temps qu'il ferait pendant les comices.

Les membres présents à la réunion, qui ont fait partie des commissions d'organisation des comices cantonaux, affirment qu'en effet, les prédictions de M. Chapelle se sont toujours réalisées ; mais M. le Président fait observer que ces présomptions ne sont pas suffisantes pour déterminer la Société à s'associer à des recherches aussi imparfaites, sans qu'il soit démontré, par M. Chapelle, sur quel système il base ses opérations.

La réunion s'occupe ensuite des travaux du champ d'expériences et de sa réinstallation.

M. le Secrétaire général est prié, par M. le Président, de convoquer d'urgence la Commission, afin qu'elle prenne immédiatement les mesures nécessaires pour continuer le fonctionnement de cette institution, qui est appelée tous les jours à rendre les plus grands services à l'agriculture, et qui mérite toute la sollicitude de la Société.

M. Otin et la Commission qui s'occupe du champ d'expériences méritent des encouragements, car ils travaillent efficacement à développer l'agriculture et l'horticulture dans le département, soit en vulgarisant les meilleures semences et les meilleurs engrais, soit enfin en exigeant de chaque agriculteur un compte-rendu annuel sur la production des semences distribuées par la Commission.

La séance est levée.

Sections réunies des sciences, lettres et industrie. — Présidence de M. le docteur Rimaud ; secrétaire, M. Simon Berne. — Séance du 26 septembre 1883.

Velours Giron frères. — M. Sauveur Michel, rapporteur de la Commission Giron, questionné sur l'époque à laquelle il déposera son rapport, promet de prendre un complément de renseignements chez MM. Giron frères, et de soumettre dans la huitaine son rapport à ladite Commission.

Utilisation de la force motrice des eaux du Rhône, à la sortie du lac de Genève. — M. Michel signale la communication faite à l'Académie des Sciences, par M. J.-B.

Dumas, sur les études que la ville de Genève a fait faire, pour l'utilisation des forces motrices que peut fournir le Rhône à la sortie du lac. Saint-Etienne a, de même, à sa portée, une force motrice inexploitée : celle du Barrage.

La note de M. Michel est jointe au présent procès-verbal.

Expositions d'Amsterdam et de Zurich. — Lecture est donnée de la copie du rapport que M. Wolff a adressé à la Chambre de commerce, sur ces deux expositions; copie annexée au présent procès-verbal.

Invention Voutat. — A la demande de M. Voutat, une Commission est nommée pour examiner une découpeuse mécanique de rubans-velours, dont il est l'inventeur breveté. Cette Commission est composée de MM. Besson, président ; Croizier, rapporteur ; Vincent, L. Maire, Sauveur Michel et Simon Berne, membres.

Accidents dans l'ascension ou la descente des bennes dans les puits. — M. Sauveur Michel prévient la réunion qu'à la prochaine séance, il déposera la demande d'un inventeur qui dit avoir trouvé un moyen pratique et sûr d'empêcher lesdits accidents, et désire qu'une Commission examine son système.

Changements des noms de rues et places. — M. Rimaud, à l'occasion du nom de Merley, qu'on veut donner à la petite rue de l'Heurton, exprime les regrets que lui inspire cette débaptisation de nos anciennes rues dont les noms sont en quelque sorte mêlés à notre histoire locale.

N'avons-nous pas assez de nouvelles rues pour perpétuer la mémoire de nos contemporains illustres et n'aurions-nous pu conserver à la place Marquise, par exemple, un nom qui rappelle la visite d'Henri IV à Saint-Etienne, et le marquisat accordé à cette occasion aux seigneurs de Saint-Priest ?

Nouveautés en velours. — M. Vincent montre à la réunion un échantillon de velours façonné par trame et un échantillon de velours façonné par chaîne, double pièce, sur Jacquard, qui feront incessamment l'objet de deux demandes d'examen.

La séance est levée.

Actes de l'Assemblée.

Sur la proposition de M. Maussier, MM. Gabriel de Mortillet, Paul de Mortillet, Adrien de Mortillet, Coste et Aymard, sont nommés membres de la Commission Forézienne de l'Histoire des Gaules.

Communication de M. Maussier, sur la découverte d'un grand nombre d'échantillons de silex taillés, recueillis par M. le docteur Noélas et M. Maussier, le 30 septembre 1883, à Villeret et au Perron, près Roanne (Loire).

La demande de subvention météorologique de M. Chapelle est ajournée et subordonnée aux renseignements demandés par la Société. Cette note sera insérée dans les *Annales* de la Société.

Les demandes de MM. Chaize frères et Verny sont renvoyés à la Commission d'encouragement.

M. le Président propose à l'Assemblée de nommer un secrétaire général adjoint qui, en raison de l'importance des travaux, aura les mêmes honoraires que le secrétaire titulaire, soit mille francs. Cette proposition déjà approuvée par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société, est adoptée par l'Assemblée.

M. Rousse, professeur de chimie, est nommé secrétaire général adjoint.

M. le Président émet l'avis que pour compléter la mesure qui vient d'être adoptée et en retirer tous les bons résultats qu'on en attend, il importe qu'à l'avenir, les affaires de la Société soient centralisées dans un local indépendant et accessible à tout le monde. Il propose, en conséquence, d'établir le siége de la Société, au Palais de la Bourse, rue de la Bourse, 36.

Cette mesure, aussi rationnelle qu'indispensable, est adoptée à l'unanimité ; plusieurs membres témoignent au Président la satisfaction générale de l'Assemblée.

M. le Secrétaire général est chargé de porter cette décision à la connaissance de tous les intéressés ; soit par un avis dans les lettres de convocation, soit par communication à la presse locale.

Champ d'expériences agricoles. — Sur un exposé fait par M. J.-B. Croizier, au nom de la Commission spéciale, sur le choix d'un nouveau champ d'expériences destiné aux travaux d'essais d'agriculture et d'horticulture, l'Assemblée décide qu'il sera procédé, le plus tôt possible, à l'installation sur un nouveau terrain, choisi par la Commission et elle approuve le surcroit de dépenses qu'exigera ce changement ; la dépense totale ne devant pas dépasser 500 francs.

La parole est donnée à M. Textor de Ravisi, qui développe longuement l'historique de l'exploration du Tonkin, par le voyageur forézien Jean Dupuis.

L'insertion du résumé de cette conférence dans les *Annales* est approuvée par l'Assemblée.

La lecture de la note de M. le docteur Rimaud est renvoyée à une prochaine séance.

M. Michel (Sauveur) donne lecture d'une note sur l'utilisation des eaux du lac de Genève, pour création de forces motrices. Cette note sera insérée dans les *Annales*.

Propositions de candidatures. — Sont proposés comme candidats membres titulaires :

M. Homeyer (Claude), propriétaire à La Fouillouse, présenté par MM. François Maire et Otin (Antoine).

M. Magand (Pierre), curé à Grammont, présenté par MM. Euverte et Rivolier.

Vote sur l'admission de membres nouveaux. — Sont admis comme membres titulaires :

M. Théophile Dureau, chef de musique, grande rue Saint-Roch.

M. Paul Michel, percepteur, rue de la Loire, 9.

M. Perron Eugène, comptable à Saint-Julien-Molin-Molette.

M. Jacod Pierre, greffier, rue Saint-Denis, 53.

M. Breysse (Jacques), limonadier, cours Saint-André.

M. Bruchet (Jean), horticulteur à Saint-Rambert-sur-Loire.

M. Rousson, marchand-tailleur, rue de Lyon, 18.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

J.-B. RIVOLIER.

Procès-verbal de la séance du 8 novembre 1883.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance :** Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des Sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Comice de 1884 ; — Emploi du lactinat pour nourrir les jeune veaux ; — Mode de plantation des vignes pour les faire réussir. — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Rapport sur les velours-chappes de MM. Giron frères ; — Commissions nommées pour le métier à enfilage Chaize et pour la serrure Pagès ; — Rapport de M. Croizier sur les velours Ducongé. **Actes de l'Assemblée :** Comice agricole de 1884 ; — Règlement d'attributions des secrétaires généraux ; — Lectures de mémoires et rapport : Rapport de M. Michel Sauveur sur les velours Giron frères ; — Rapport de M. Croizier sur le métier pour velours façonnés de M. Ducongé. — Présentations de produits agricoles ; — Propositions de candidatures ; — Admission de MM. Homeyer et Magand, comme membres titulaires, et de M. Marty, de Toulouse, comme correspondant.

Présidence de M. Rousse, vice-président ; secrétaire M. Maurice.

Les membres présents, au nombre de 18, sont : MM. Hippolyte Blacet, Chometon, Croizier, Adrien David, Dureau, Guichard, Guerin-Granjon, Liabeuf, Massardier, quincailler, docteur Maurice, Sauveur Michel, Paul Michel, Pierre Offray, Jean-Baptiste Rivolier, Rousson, Ferdinand Thézenas, Gabriel Thomas et Vincent-Dumarest.

M. Euverte se fait excuser par lettre, ainsi que M. Textor de Ravisi.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, accompagnant l'envoi du programme du Congrès de la Sorbonne, pour 1884.

2° Lettre d'avis du décès de M. Eugène Cotta, ancien membre titulaire habitant Le Chambon.

3° Lettre par laquelle M. Emonnet donne sa démission de membre titulaire.

4° Circulaire du Comité d'organisation de l'exposition industrielle, nationale et régionale de la ville de Rouen, en 1884, du 1er juin au 30 septembre, avec le programme et le règlement de cette exposition.

5° Lettre par laquelle M. Gustave Marty, de Toulouse, fait hommage à la Société d'un ouvrage dont il est l'auteu, qui a pour titre : *La Caverne du Mont-Laur,* et, en même temps, sollicite le titre de membre correspondant. (Voir aux actes de l'Assemblée).

6° Circulaires et publications adressées par diverses sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Séance du 27 octobre 1883. — Présidence de M. Maurice ; secrétaire, M. X...

Comice de 1884. — Sur l'invitation de M. le Président, la Section examine dans quelle localité il sera opportun de tenir le Comice agricole de 1884. La Section, considérant qu'il n'y a aucune raison de changer l'ordre adopté pour la tenue des comices ; considérant, d'autre part, que l'ordre adopté ramène le tour du canton de Saint-Chamond, pour 1884, émet l'avis que la ville de Saint-Chamond devra être le siége du comice de 1884.

Du lactinat pour remplacer le lait. — M. Théophile Robert appelle l'attention de la Section sur l'expérience suivante, qu'il a faite lui-même. Ayant entendu parler d'un produit vendu par la Maison Pilter, sous le nom de lactinat, produit destiné à remplacer le lait, pour la nourriture des jeunes veaux qu'on veut élever après un sevrage prématuré, comme il avait un jeune veau dans ces conditions, il a fait venir du lactinat pour en faire l'essai. L'expérience a parfaitement réussi. Le jeune veau s'est montré très friand de la boisson préparée avec le lactinat, et il s'est développé tout aussi bien que les veaux qui continuent à téter leur mère. L'équivalent alimentaire du lait en lactinat étant cinq fois meilleur marché que le lait, il est évident qu'il y aurait un grand

avantage pour les cultivateurs qui habitent les environs des grandes villes, à remplacer, pour les jeunes veaux, l'usage du lait par le lactinat. C'est un essai qu'il engage les cultivateurs à répéter.

Engrais chimique complet, mêlé à 96 p. 100 de terre, pour faire des plantations de vignes. — M. Robert rend ensuite compte de l'expérience suivante qu'il a fait l'année dernière. Voulant faire une plantation de vigne, il s'est procuré l'engrais Ville complet, l'a mélangé avec de la terre ordinaire, dans la proportion de 4 p. 100 d'engrais, puis il a rempli, avec le mélange, le trou où il plantait ses sarments. La plantation a parfaitement réussi et a donné, dès la première année, des pousses de toute beauté.

M. Chapelle n'étant pas présent pour faire la communication portée à l'ordre du jour, la séance est levée.

Section des sciences, lettres et industrie. — Séance du 31 octobre. — Présidence de M. Michel (Sauveur) ; secrétaire M. Berne (Simon).

M. Rousse absent se fait excuser.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Michel (Sauveur) sur les velours schappe de MM. Giron frères. La réunion renvoie ce rapport à la Commission nommée *ad hoc* qui se réunira, pour l'entendre, le mardi 6 novembre, à 8 heures du soir, sur la convocation du Secretaire général adjoint M. Rousse, président de ladite Commission.

La réunion désigne MM. Michel (Sauveur), Vincent-Dumarest, Massardier, Besson et Louis Maire pour visiter le métier à enfiler mécaniquement, inventé par MM. Chaize frères. Cette Commission se réunira samedi 3 novembre, chez M. Louis Maire, rue des Jardins, 13, à 1 heure 30, pour de là se rendre chez les inventeurs.

Demande de M. Verny tendant à obtenir que la Société nomme une Commission pour examiner une serrure perfectionnée, de l'invention de M. Pagès ; MM. Evrard et Révollier en sont chargés.

Lecture est donnée d'une lettre de M. E. Granger, qui désire soumettre à la Société une découpeuse-mécanique de velours qu'il vient d'inventer après plusieurs années de recherches. Renvoyé à la Commission chargée d'examiner une machine analogue de M. Voutat; la lecture du rapport sur cette dernière qui était prêt est renvoyée, pour que les deux inventions similaires soient discutées en même temps.

M. Copin jeune, place de la Rivière, demande à la Société de lui fournir les moyens de garantir de la contrefaçon, afin de pouvoir l'exploiter, un mécanisme qu'il a inventé pour prévenir les accidents à la descente et à la montée des bennes dans les puits de houille. En d'autres termes, M. Copin semble demander les moyens matériels de prendre un brevet d'invention. La réunion décide que M. le secrétaire général voudra bien écrire à M. Copin, que, s'il consent à montrer son mécanisme, une Commission sera nommée pour le visiter.

Un travail de M. Benoît, sur le tracé des circonférences, est renvoyé à M. Rousse, président de la Section des sciences.

M. Michel (Sauveur) rappelle le travail de M. Michalowski, sur la langue basque, et demande si un rapport a été déposé.

Lecture et approbation du rapport de M. Croizier sur le velours façonné de Ducongé. Ce rapport conclut en proposant de décerner une médaille de vermeil à l'inventeur et la réunion adopte.

La séance est levée.

Actes de l'Assemblée.

Comice agricole de 1884. — Conformément à l'avis de la section d'agriculture, l'Assemblée décide que le comice agricole de l'année 1884 aura lieu dans le canton de Saint-Chamond, suivant l'ordre adopté.

Règlement d'attribution des deux secrétaires généraux. — M. le docteur Maurice, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal d'une délibération dans lequel le

Conseil d'administration a réglé les attributions respectives du secrétaire général et du secrétaire général adjoint. Ce règlement est approuvé par l'Assemblée.

Lecture de mémoires et rapports. — M. Michel (Sauveur) donne lecture, au nom de la Commission d'encouragement, d'un rapport sur les perfectionnements apportés à l'industrie des velours par la maison Giron frères.

M. Croizier, au nom de la même Commission d'encouragement, donne lecture d'un rapport sur le métier inventé par M. Ducongé, pour fabriquer le velours façonné à double pièce.

Il sera voté, sur la conclusion de ces rapports, dans la séance prochaine.

Présentation de produits agricoles. — M. Rivolier présente de magnifiques échantillons d'avoine prolifique et d'avoine hâtive de Sibérie, obtenus avec les semences provenant du champ d'expériences de la Société d'agriculture et données à un cultivateur de Saint-Héand.

Candidatures nouvelles. — Sont proposés comme candidats membres titulaires :

M. Gaspard Denis, cylindreur à Saint-Etienne, rue du Treuil, 15, présenté par MM. Chorel et Simon Berne.

M. Auguste Peyret, agent général de la Cie d'assurances l'*Aigle*, présenté par M. Berne (Simon) et les docteurs Rimaud et Maurice.

Vote sur l'admission des membres nouveaux. — Sur la proposition de M. le Président, M. Marty, de Toulouse, est admis comme membre correspondant, à l'unanimité des suffrages.

Sont ensuite admis, comme membres titulaires : M. Homeyer, propriétaire à La Fouillouse et M. Magand, curé à Grammont.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

E.-F. MAURICE.

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 1883.

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance :** Démissions de membres titulaires ; — Lettres et circulaires diverses analysées. — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture et d'horticulture :* Champ d'expériences agricoles ; — Prévisions météorologiques à longue échéance, par M. Chapelle ; — *Sections réunies des sciences, lettres et industrie :* Rapport sur l'introduction à Saint-Etienne, par la Maison Giron frères, de la fabrication des étoffes de velours dit velours allemand ou de Crefeld, par M. Sauveur Michel ; — Demande d'examen d'un nouveau procédé de fabrication du velours, par M. Teyssier ; — Rapport sur la serrure prétendue nouvelle présentée par M. Pagès ; — Mémoire sur le tracé des circonférences par M. Benoît ; rapport de M. Rousse ; — Compte-rendu des publications scientifiques relatives à l'électricité, par M. Rousse. — **Actes de l'Assemblée :** Prévisions météorologiques à longue échéance, par M. Chapelle ; vote d'une allocation ; — Vote d'une médaille d'or à la Maison Giron frères, pour avoir introduit, à St-Etienne, la fabrication des étoffes de velours dit allemand ou de Crefeld ; — Vote d'une médaille de vermeil à M. Ducongé, pour invention d'un métier à fabriquer le velours façonné à double pièce ; — Assemblée générale extraordinaire, pour la distribution des récompenses, qui sera tenue en janvier 1884 ; — Mémoire sur le dictionnaire basque, par M. Michalowski ; rapport du docteur Maurice ; conclusions adoptées ; Propositions de candidatures nouvelles ; — Admission de MM. Gaspard Denis et Auguste Peyret.

Présidence de M. Euverte ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents, au nombre de 27, sont : MM. Jules Berland, Simon Berne, Beycotte, Hippolyte Blacet, Brochet, Jean Buisson, Carvès, Chapelle, Chapelon, Croizier, Drutel, Dupuy, Euverte, Paul Fonvielle, Lucien Guétat, Guichard, Pierre Jacod, Matras, Dr Maurice, Sauveur Michel, Antoine Otin, Jean-Baptiste Rivolier, Rousse, Rousson, Terme, Gabriel Thomas, Vincent-Dumarest.

Correspondance.

Elle comprend les pièces suivantes :

1° Lettre de M. le Préfet, informant la Société que le Conseil général n'a pas accordé la subvention demandée pour l'exposition horticole de Saint-Etienne.

2° Lettre par laquelle M. Pierre Jacod accuse réception de l'avis de son admission comme membre titulaire, avec remerciements.

3° Lettres par lesquelles MM. Barret, Cuinet, Constantin, Jacquemard-Gerin et Troyet, donnent leur démission de membres titulaires de la Société.

3° Lettre d'avis du décès de M. Eugène Cotta, du Chambon-Feugerolles, ancien membre titulaire, qui avait rempli, en 1867, avec zèle et distinction les fonctions de commissaire général du comice agricole du Chambon-Feugerolles.

5° Lettre de M. F.-B. Boisdin, accompagnant l'envoi d'un ouvrage contre les courses de taureaux en Espagne, dont l'auteur fait hommage à la Société.

6° Lettre de M. Chapelle, qui, conformément à ce qui a été convenu avec la Section d'agriculture, envoie l'énoncé des prévisions du temps, pour 10 jours du mois de décembre. (Voir aux actes de l'Assemblée).

7° Programme d'un concours agricole général devant avoir lieu à Nevers, en 1884.

8° Publications diverses adressées par les sociétés correspondantes.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE, — Séance du 24 novembre 1883. — Présidence de M. Otin ; secrétaire, M. Maurice.

Champ d'expériences agricoles. — La question du champ d'expériences étant à l'ordre du jour, M. Michel demande la parole pour présenter quelques observations. Il a été frappé, dit-il, de la nullité des résultats obtenus jusqu'à ce jour par la Commission du champ d'expériences, au point de vue du progrès agricole de l'arrondissement, visé surtout par les travaux de cette Commission. A son avis, cette Commission devrait donner aux agriculteurs de l'arrondissement une sorte d'enseignement par la pratique, et pour cela il lui faudrait procéder avec méthode, analyser le sol du champ en culture,

faire reconnaitre la composition des engrais employés et montrer, par une comptabilité bien établie, les résultats avantageux obtenus.

M. Maurice objecte à M. Michel que, pour obtenir les résultats qu'il vise dans sa critique, il faudrait à la Société d'Agriculture, instituer une véritable ferme modèle, ce que la situation financière de la Société lui rend tout-à-fait impossible. MM. Maire et Croizier répondent en outre à M. Michel que les résultats obtenus par la Commission du champ d'expériences sont loin d'être aussi nuls que le prétend M. Michel ; ainsi, il est incontestable que cette Commission a déjà fait connaître aux cultivateurs de la région plusieurs variétés de semences d'avoine ou de pommes de terre, qu'il est beaucoup plus avantageux de cultiver que les variétés ordinairement usitées dans la contrée. Enfin, dit M. Otin, la Commission a fait ce qu'il était possible de faire avec les faibles moyens dont elle dispose. La Société a décidé dernièrement de louer un terrain plus convenable que le terrain actuel, pour servir de champ d'expériences ; or, il faut qu'on sache que malgré les nombreuses démarches des membres de la Commission, il n'a pas encore été possible de trouver le terrain cherché. Il faudrait un terrain clos, pas trop éloigné de Saint-Etienne et d'un prix de location pas trop exagéré. M. Otin invite ses collègues de la Société, qui connaitraient un terrain dans ces conditions, à en aviser la Commission.

Prévisions météorologiques à longue échéance. — M. Chapelle est invité à faire une communication concernant sa demande d'allocation, pour la continuation de ses études sur les prévisions météorologiques à longue échéance.

M. Chapelle dit que la Société, en lui demandant de faire connaître les principes sur lesquels il se fonde pour prédire le temps à longue échéance, avant de lui accorder l'allocation qu'il demande, est allée au-delà de ce qu'il était raisonnable de lui demander. Si sa méthode était complète et n'exigeait plus de recherches, il ne demanderait pas d'allocation, il se contenterait de faire connai-

tre la méthode. En prédisant comme il l'a fait depuis 6 ans, chaque année, le temps qu'il ferait à l'époque choisie pour la tenue des comices agricoles de la Société, prédictions qui se sont constamment réalisées, il avait, à ce qu'il lui semble, donné une preuve très suffisante du sérieux de sa méthode. Si avant de donner un avis favorable à sa demande, la Société veut mettre encore sa méthode à l'épreuve, en lui demandant de faire de nouvelles prédictions pour une série de jours pris au hasard dans un mois, ainsi que quelques membres le désirent, il est prêt à se soumettre à cette épreuve.

Un membre propose de prendre sur le mois de décembre, 10 jours désignés par le sort ; M. Chapelle fera ensuite ses prédictions et la Société se décidera d'après les résultats de cette épreuve.

La proposition est acceptée de part et d'autre ; 31 billets, représentant les 31 jours du mois, sont préparés, mis dans une urne et tirés au sort. Les 10 numéros suivants sortent successivement : 1, 2, 5, 21, 24, 30, 27, 20, 13 et 31.

A la demande d'un membre, M. Chapelle dit que l'instrument dont il aurait besoin pour poursuivre ses études serait un système planétaire.

La séance est levée.

Sections réunies des sciences, lettres et industrie. — Séance du 28 novembre 1883. — Présidence de M. Rousse ; secrétaire, M. Maurice.

Rapport sur l'introduction, à Saint-Etienne, de la fabrication des étoffes de velours allemand, par la Maison Giron frères. — M. Sauveur Michel, auteur de ce rapport, qui a été lu à la dernière assemblée générale, dit qu'il a fait quelques modifications à la rédaction, en tenant compte de quelques observations qui lui avaient été faites par quelques membres. C'est pour cela qu'il demande à faire une lecture du rapport modifié. La lecture a lieu et les modifications faites sont approuvées.

M. Rousse donne lecture d'une lettre de M. Teyssier, auteur d'un nouveau procédé de fabrication de velours,

qui demande à la Société de vouloir bien faire examiner ses produits. Cette demande est renvoyée à l'examen de la même Commission qui a examiné le velours Ducongé. Cette Commission est composée de MM. Croizier, Simon Berne, Etienne Massardier et Gabriel Thomas.

M. Rivolier, tant en son nom qu'en celui de son collègue, M. Maximilien Evrard, rend compte de l'examen qu'ils ont fait de la serrure Pagès, sur laquelle M. Verny avait cru devoir attirer l'attention de la Société. Le résultat de cet examen a été que la serrure prétendue nouvelle de M. Pagès, n'est qu'une vieille serrure qui a été fabriquée il y a 17 ou 18 ans, à Saint-Etienne. C'est une serrure qui présente cette particularité que son entrée est fermée par une opercule mue par un ressort caché. La marque même du fabricant a été trouvée à l'intérieur. M. Pagès, en présentant cette serrure comme nouvelle, s'est complètement trompé. La serrure est ancienne et M. Pagès n'en est ni l'inventeur ni le fabricant. De l'avis de la Commission, il n'y a pas lieu de s'occuper ultérieurement de cette affaire, qui nous parait n'être autre chose qu'une tentative de mystification.

Mémoire sur le tracé des circonférences, par M. Benoit. — M. Rousse rend compte du mémoire renvoyé à son examen sous ce titre. C'est un mémoire géométrique où l'auteur s'est posé tous les divers problèmes relatifs au tracé des circonférences et en a donné la solution. Si l'auteur n'a eu d'autre but, comme c'est probable, que de se donner une satisfaction à lui-même et donner une preuve de son savoir géométrique, son but est atteint, et nous ne pouvons que le féliciter sur ce travail, le remercier d'en avoir fait hommage à la Société, et proposer de le déposer dans ses archives. Ces conclusions sont approuvées.

M. Rousse fait ensuite un compte-rendu des travaux scientifiques les plus récents, relatifs aux accumulateurs électriques, notamment sur l'accumulateur Faure-Sélon-Valdemar.

La séance est levée.

Actes de l'Assemblée.

Prévisions météorologiques à longue échéance. — A propos de la lettre de M. Chapelle, sur cette question de la prévision du temps, M. Euverte demande à présenter quelques observations. A son avis, en désignant à M. Chapelle un certain nombre de jours du mois de décembre, pour lesquels on demande qu'il fasse des prédictions basées sur l'emploi de la méthode qu'il croit avoir découverte, ses collègues lui semblent être entrés dans une mauvaise voie. Nostradamus, dit-il, n'est plus de notre temps. Aujourd'hui on ne croit plus à la possibilité de prédire l'avenir, en se basant sur des idées chimériques, et en météorologie spécialement, on ne croit à la possibilité des prévisions, qu'en se basant sur les lois plus ou moins bien connues de cet ordre de phénomènes, et non sur des systèmes construits a *priori* d'après certaines idées personnelles. Le nombre des phénomèmes météorologiques qui peuvent se présenter dans une journée du mois de décembre n'est pas tellement grand, qu'en les prenant au hasard, on n'ait encore la chance de tomber souvent juste. Une ou plusieurs coïncidences de ce genre prouveront-elles que le système sur lequel les prévisions ont été basées est vrai ? Pour moi, dit M. Euverte, je me refuse complètement à l'admettre, et si la Section était décidée à baser son appréciation sur cette coïncidence, il demanderait, lui, à dégager sa responsabilité et celle de la Société.

M. Chapelle répond que s'il a accepté l'épreuve à laquelle la Section d'agriculture a voulu le soumettre, c'est bien à son corps défendant. Il ne croit pas ses travaux de recherches météorologiques, relatifs à la prévisision du temps, assez avancés, pour le mettre en mesure de toujours prédire, à coup sûr, le temps qu'il fera ; et un défaut de coïncidence entre les prévisions et les faits qui arriveront pendant les 10 jours du mois de décembre que le sort a désignés, ne lui semblerait pas pouvoir être mis en balance avec cet autre fait, que pendant 6 années il a longtemps d'avance annoncé le temps qu'il ferait

à l'époque des comices agricoles de la Société, prévisions qui se sont toujours vérifiées. La coïncidence fortuite des prévisions avec les faits réalisés est là, beaucoup plus difficile à admettre, et il lui semblait que la Société, en se basant sur ce premier fait pour conclure qu'il y avait quelque chose de sérieux dans les recherches qui ont permis d'obtenir ce premier résultat, ne s'exposait pas à faire quelque chose de bien déraisonnable. Au surplus, dit-il, ce qu'il demande à la Société n'est pas tellement excessif qu'elle ne puisse se décider à voter l'allocation qu'il demande. Un membre qui, comme lui, s'est associé depuis un grand nombre d'années à tous les travaux de la Société et y a coopéré très activement, mérite bien un modeste témoignage d'intérêt comme celui qu'il demande, c'est-à-dire l'acquisition de quelques instruments météorologiques, pour lui faciliter la poursuite de ses recherches, d'autant plus que ces instruments resteront la propriété de la Société, et qu'il en demande seulement la libre disposition pendant quelques mois.

Il me semble, en effet, dit M. Euverte, qu'en se basant sur le dernier ordre de considérations que M. Chapelle vient de faire valoir, la Société peut parfaitement se prononcer sur la demande de M. Chapelle, sans s'exposer à compromettre ni sa considération scientifique, ni ses finances.

En conséquence, il invitera ses collègues à se prononcer à la fin de la séance sur la demande de M. Chapelle.

Vote d'une médaille d'or à MM. Giron frères, pour introduction, à Saint-Etienne, de la fabrication de l'étoffe dite velours allemand ou de Crefeld. — M. le Président met en délibération la proposition de la Commission d'encouragement pour l'industrie ; à cet égard, M. Michel, rapporteur, est invité à donner de nouveau lecture de son rapport. M. Rousse, secrétaire général adjoint, est prié de le remplacer pour cette lecture.

La lecture du rapport achevée, un membre fait observer qu'il n'est pas fait mention dans le rapport, du regret exprimé au sein de la Commission, que la Société ne

puisse disposer d'une récompense d'un ordre plus élevé, pour récompenser l'initiative prise dans cette circonstance, par la Maison Giron frères.

Il est bien entendu, dit M. le Président, que l'expression de ce regret sera consignée au procès-verbal de la séance.

Un autre membre demande à faire l'observation suivante : La Maison Giron frères a certainement bien mérité de la ville de Saint-Etienne, en y introduisant la fabrication du velours-schappe, en étoffe, dit velours allemand, mais elle n'est pas la première à avoir introduit l'emploi de la schappe dans la fabrication du velours à Saint-Etienne ; ainsi la Maison Fraisse-Brossard a déjà depuis longtemps employé la schappe pour la fabrication de ses rubans-velours.

M. le Président, avec plusieurs autres membres, font observer que ce n'est pas seulement l'introduction de la schappe dans la fabrication du velours qui constitue le mérite de la Maison Giron frères, mais bien l'introduction à Saint-Etienne d'une véritable industrie nouvelle, celle de la fabrication de l'étoffe dite velours allemand ou de Crefeld, et, ce qui rehausse encore davantage leur mérite, c'est d'avoir fait cette introduction au moment même où l'industrie spéciale de cette maison était arrivée au plus haut degré de détresse.

M. le Président, après ces explications échangées, met aux voix les conclusions du rapport de la Commission, qui sont de décerner à la Maison Giron frères une grande médaille d'or, avec inscription des motifs qui ont décidé la Société à lui accorder cette récompense, si justement méritée.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Métier inventé par M. Ducongé, pour la fabrication du velours façonné à double pièce. — M. Croizier, sur l'invitation de M. le Président, explique en quelques mots en quoi consiste l'invention de M. Ducongé, et en fait ressortir tout le mérite. La Commission, dit-il, a été unanime à proposer, pour M. Ducongé, une médaille de vermeil.

Personne ne faisant d'objection à la proposition de la Commission, M. le Président la met aux voix. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Question de l'assemblée générale extraordinaire, pour la distribution des récompenses industrielles. — Plusieurs membres proposent d'ajourner l'assemblée extraordinaire annuelle à la première quinzaine de janvier. M. le Président propose le dimanche 13 janvier 1884. Cette proposition est adoptée.

Plusieurs membres proposent de tenir l'assemblée générale extraordinaire au Palais de la Bourse. M. Euverte, qui est aussi président de la Chambre de Commerce, n'y faisant pas d'objection, la proposition est adoptée.

M. Berland propose que toutes les assemblées générales mensuelles soient également tenues au Palais de la Bourse. Il sera statué ultérieurement sur cette demande.

Mémoire sur le dictionnaire basque, par M. Michalowski. — Une Commission avait été chargée de donner son avis sur la question de convenance d'insertion dans les *Annales* de la Société, du mémoire du docteur Michalowski, ancien président de la Section des sciences, et aujourd'hui membre correspondant de la Société.

M. Maurice rend compte verbalement du résultat de la délibération de la Commission. Celle-ci, considérant qu'il est de règle que la Société laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions émises dans les mémoires publiés, a été d'un avis unanime qu'il ne fallait exiger des auteurs de mémoires que ces deux conditions : 1° de ne pas émettre des idées pouvant attirer à la Société des désagréments, soit pour le fond, soit pour la forme ; 2° de ne pas entraîner de trop grandes dépenses pour l'impression. Or, lorsqu'un auteur a fait ses preuves, comme le docteur Michalowski, il est évident qu'il n'y a rien à craindre sous le premier rapport ; d'autre part, le mémoire devant tenir dans 4 feuilles d'impression, n'est pas trop volumineux et n'entraînera pas de grandes dépenses. En conséquence, la Commission a été unanime

à admettre la convenance de l'insertion du mémoire sur le dictionnaire basque, et, en outre, d'adresser à l'auteur des remerciements, pour avoir bien voulu donner à la Société la primeur de son travail.

L'Assemblée, invitée à se prononcer sur les conclusions de la Commission, les adopte à l'unanimité.

Vote d'une allocation pour M. Chapelle. — M. le Président met aux voix la proposition d'accorder l'allocation demandée par M. Chapelle, pour l'acquisition d'instruments propres à faciliter ses recherches météorologiques.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Propositions de candidatures nouvelles. — MM. Sauveur Michel, Auguste Terme et Maurice proposent, comme candidat membre titulaire, M. Rouchouse, employé dans la Maison Oriol, à Saint-Chamond.

Vote sur l'admission de nouveaux membres. — Sur l'invitation de M. le Président, l'Assemblée procède au vote, au scrutin secret, sur l'admission des candidats proposés à la dernière séance. Sont ainsi admis à l'unanimité :

M. Gaspard Denis, cylindreur à Saint-Etienne, rue du Treuil, 5.

M. Auguste Peyret, agent principal de la Cie d'assurances l'*Aigle*, rue de Roanne, 7.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

E.-F. MAURICE.

RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS RESPECTIVES

DES

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX PRINCIPAL ET ADJOINT

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration de la Société, du 23 octobre 1883.

Les membres présents sont : MM. Euverte, président ; Maurice, secrétaire général ; MM. Rimaud et Rousse, vice-présidents, présidents de sections ; Sauveur Michel et Liabeuf, vice-présidents de section ; Berne et Rivolier, secrétaires de section ; Besson, bibliothécaire ; Croizier, conservateur du matériel.

La réunion se tient au Palais de la Bourse, à 3 heures 1/2.

M. le Président Euverte ouvre la séance.

Vous savez, dit-il, qu'en raison du développement qu'ont pris les travaux de la Société, l'assemblée générale a jugé opportun de nommer un adjoint au secrétaire général. M. Rousse a reçu ce titre à la dernière assemblée générale. Il s'agit aujourd'hui, pour le Conseil, de rendre cette décision effective, en faisant, entre le secrétaire général et son adjoint, un partage des diverses attributions incombant au secrétariat.

Sur la proposition de M. Rivolier, le Conseil décide ce qui suit :

D'une part, que le Secrétaire général conservera les attributions suivantes :

1° Convocations aux assemblées générales ;

2° Convocations aux réunions de sections ;

3° Rédaction des procès-verbaux des assemblées générales ;

4° Communication de ces procès-verbaux, en épreuves imprimées, à la presse locale ;

5° Publication des annales de la Société et expédition à qui de droit ;

6° Rédaction, impression et expédition des programmes, affiches et circulaires de la Société ;

7° Catalogue et remise au bibliothécaire de toutes les publications adressées à la Société.

Le Secrétaire adjoint, d'autre part, aura dans ses attributions :

1° Tout ce qui concerne le fonctionnement des sections et commissions ; il arrêtera l'ordre du jour des séances de section pour le communiquer au secrétaire général chargé de les convoquer, il rédigera les procès-verbaux des séances de section pour les communiquer aux assemblées générales, il convoquera les commissions et aidera au besoin les rapporteurs de commissions, pour la rédaction de leurs rapports ;

2° Tout ce qui concerne les fonctions du trésorier : comptabilité des recettes et dépenses, rédaction des comptes-rendus financiers, rédaction des mandats de payement sur le banquier de la Société et sur les membres de la Société pour l'encaissement des cotisations ;

3° La communication aux sections intéressées de toutes les publications et revues auxquelles la Société est abonnée et la remise de ces publications aux membres qui se sont fait inscrire pour en prendre connaissance.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide encore qu'à partir du 1er novembre, le siège social sera au Palais de la Chambre de Commerce. Toute la correspondance adressée au président y sera tout d'abord portée. Le président en fera le dépouillement et enverra, à chacun des deux secrétaires, les pièces relatives à leurs attributions spéciales.

Le président se propose, en outre, de fixer certains jours de la semaine et certaines heures de ces jours, où on le trouvera au siège social et où il donnera audience

à toutes les personnes ayant quelque communication à lui faire, concernant le fonctionnement de la Société.

M. le Secrétaire général est chargé de rédiger, de la présente séance, un procès-verbal qui sera communiqué à la prochaine assemblée générale de la Société.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

E.-F. MAURICE.

COMMISSION FORÉZIENNE DE L'HISTOIRE DES GAULES

STATION DE SILEX TAILLÉS CONSIDÉRABLE

AU PERRON, SUR LA LOIRE

Faisant suite à celles de Villeret, Poncins, Sury-le-Comtal.

COMMUNICATION

De MM. F. Noëlas et P.-B. Maussier.

Depuis plus de vingt ans, M. le docteur Noëlas s'occupe d'études préhistoriques et anciennes dans le Forez, et notamment dans la vallée de la Loire. Il a rassemblé des échantillons très-nombreux de ses observations, des dessins inédits, et il a bien voulu promettre de les communiquer à la Commission forézienne de l'histoire des Gaules, qu'il a contribué à créer. Nous parlerons aujourd'hui d'une station préhistorique considérable, au *Saut du Perron*, sur la Loire, et aux environs.

M. le docteur Noëlas avait entendu dire, par un vieux marinier de Roanne, qu'au Perron existaient des silex, où les bateliers allaient s'approvisionner de pierres à briquets. S'étant enquis de ce gisement, qui avait également fourni des échantillons à un propriétaire de la localité, ami des sciences, M. Pélocieux, il a appelé toute l'attention du monde compétent sur cette station de l'industrie primitive, qui se trouve présenter une importance très-grande.

En effet, à quelques centaines de mètres en aval du groupe de maisons du Perron, rive gauche de la Loire, dans la vigne *Griet*, dans la terre contiguë au sud et en amont des maisons, on a ramassé et il existe encore, d'innombrables quantités de silex, où la taille intentionnelle de l'homme est évidente. Ce gisement s'observe

à la surface du sol et dans un terrain de transport de plusieurs mètres d'épaisseur, composé, à la partie supérieure, de blocs des terrains environnants, grès anthraxifère siliceux et porphyre granitoïde; au-dessous d'assises d'argile et de sables; le tout déposé dans les anfractuosités des rochers et au bas de la montagne. Nous avons ramassé plus de deux cent cinquante échantillons, dans une récente visite : couteaux, grattoirs, éclats divers de toutes formes et dimensions, petites aiguillettes très-fines, le tout en silex ; cette substance a été importée, car elle ne se trouve pas dans cette région constituée, nous le répétons, par le grès anthraxifère.

Nous sommes en présence, à notre avis, d'une station au moins aussi ancienne que celle de *Solutré*, des environs de Mâcon, c'est-à-dire de l'âge du *renne* au moins. L'abondance des débris des silex nous fait croire qu'il y avait dans cette région des ateliers de fabrication, et nul doute que nous nous trouvions là en présence d'une station des plus importantes de France. Des débris d'ossements, co-existants avec les silex, sont en ce moment l'objet d'un examen attentif.

Ce qu'il importe de remarquer, c'est que des silex analogues ont été ramassés par nous, avec M. le docteur Noëlas, à Villeret, Vigne-Mulsant et ses environs, et nous plaçons au même horizon, de l'époque paléolitique, de nouveaux silex que nous avons trouvés à Poncins, en avril dernier, et ceux que feu M. Girardon a communiqué à la Diana, dans sa séance du 31 mai dernier, provenant de Sury-le-Comtal.

Nous mettons sous les yeux de la Commission, 80 des spécimens que nous avons recueillis le 30 septembre à Villeret et au Perron.

Le Secrétaire de la Commission,

P.-B. MAUSSIER.

Saint-Galmier, 4 octobre 1883.

INTRODUCTION A SAINT-ÉTIENNE

DE LA

Fabrication des étoffes de velours et peluches schappes

Par la Maison GIRON Frères.

RAPPORT

Présenté à la Société d'agriculture,

Au nom de la Commission d'encouragement pour l'industrie,

Par M. SAUVEUR MICHEL.

MESSIEURS,

L'une des plus belles attributions que possède la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, est d'accorder des récompenses aux industriels qui veulent bien lui soumettre les innovations apportées dans leur industrie et aux ouvriers qui, perfectionnant leur outillage, aident, eux aussi, au progrès de cette industrie.

Il y a une égalité parfaite dans nos décisions. Nos récompenses vont trouver le modeste ouvrier qui, malgré le labeur quotidien, trouve le temps nécessaire pour perfectionner son métier ; elles vont également vers le manufacturier, qui applique son intelligence et son capital à l'amélioration de ses produits, pour les placer au premier rang, sur le marché universel. Messieurs, vous avez reçu, le 24 mai 1883, de Messieurs Giron frères, fabricants de velours, à Saint-Etienne, la demande de nous présenter chez eux, afin de constater que les premiers ils ont introduit, à Saint-Etienne, la fabrication de l'étoffe velours et peluche, en chaîne schappe, noire et couleurs, fabication dont l'Allemagne seule avait le monopole et le secret. Messieurs Giron frères ont ins-

tallé l'outillage de cette fabrication, avec les plus grands soins, en s'emparant des plus récentes inventions et des derniers progrès de la mécanique ; de nombreuses récompenses aux diverses expositions ont déjà constaté les progrès apportés par cette maison, à l'industrie du ruban-velours. Ce n'est qu'après de nombreux essais, après plusieurs années consacrées aux recherches (1), que Messieurs Giron frères ont vu leurs efforts couronnés d'un succès complet. Grâce à leur longue expérience, à leur ténacité, et aussi à leur fortune, mise à contribution de la manière la plus large, ils ont triomphé !

Aujourd'hui ces Messieurs offrent leurs étoffes velours et peluche sur tous les marchés, où le fini de leur fabrication et la richesse de leurs nuances en font les rivales, sinon les supérieures des étoffes étrangères.

Votre commission a visité cette magnifique installation, avec la plus grande attention ; elle a constaté les nombreux perfectionnements qui ont été apportés aux diverses opérations qui précèdent la mise en vente du tissu.

Nous avons remarqué, entr'autres machines, le métier qui fabrique l'étoffe ; une raseuse (son nom vous fixe sur le rôle qu'elle remplit), une brosseuse, une briseuse, cette dernière sert à assouplir l'étoffe ; enfin, un métier pour apprêter les tissus ; tout ce mécanisme fonctionne d'une manière parfaite, dans les ateliers de Messieurs Giron frères.

Il faut applaudir, Messieurs, à ces efforts qui ont abouti à de si beaux résultats ; car, indépendamment du profit que les innovateurs ont légitimement le droit d'en attendre, c'est un grand bienfait pour notre classe ouvrière, à qui elle assure une source nouvelle de travail.

C'est, en effet, une industrie nouvelle dont Messieurs Giron frères dotent notre ville, et ils ont le droit d'être fiers, en ce moment surtout, où la concurrence étrangère pèse lourdement sur les marchés extérieurs, et même sur nos marchés français.

---

(1) Messieurs Giron frères ont commencé leurs études, sur cette industrie, en 1879.

Grâce à cette honorable maison, notre cité industrieuse comptera une industrie de plus.

Aussi, votre Commission vous propose d'accorder à Messieurs Giron frères une grande médaille d'or, avec inscription des motifs qui ont décidé notre Société à leur accorder cette récompense si justement méritée.

Saint-Etienne, le 30 octobre 1883.

UTILISATION DES EAUX DU RHONE

A la sortie du lac de Genève,

POUR CRÉATION DE FORCES MOTRICES INDUSTRIELLES.

NOTE

De M. SAUVEUR MICHEL.

Il y a eu lundi dernier, à l'Académie des sciences, une séance intéressante : une communication de M. J.-B. Dumas a été écoutée dans le plus religieux silence et parait avoir produit sur les auditeurs une profonde impression. Voici ce dont il s'agit :

La ville de Genève, dont on connait la position géographique à l'extrémité du lac Leman, a voulu tirer parti de cette situation privilégiée. Un projet est à l'étude en ce moment, pour exploiter la force que produisent les eaux du Rhône en quittant le lac et pour utiliser cette force régulière, qu'on évalue à 7.000 chevaux-vapeur.

L'affaire est toute simple et très pratique. L'ensemble des travaux nécessaires pour fixer le niveau du lac, régler le débit et recueillir la force, est évalué à 4.500.000 francs. C'est peu en comparaison du résultat que pourront avoir ces travaux.

Les frais d'entretien étant très minimes, la ville de Genève aura presque pour rien une force importante qu'elle utilisera, soit pour s'éclairer à l'électricité, soit pour faire marcher des ateliers.

C'est un exemple à recommander et à suivre, autant que possible, par la ville de Saint-Etienne qui a les forces disponibles du barrage.

Saint-Etienne, le 26 septembre 1883.

MÉTIER A FABRIQUER LE VELOURS FAÇONNÉ A DOUBLE PIÈCE

Inventé par M. Ducongé.

RAPPORT

Présenté au nom de la Commission d'encouragement,

Par M. CROIZIER.

Le métier de velours que nous avons visité en octobre 1883, chez M. Ducongé, et qui lui appartient, est destiné à fabriquer le velours façonné à deux pièces superposées, comme celles des velours unis. Il a sa carcasse, sa banquine, ses rasoirs et battant semblables aux autres.

Le mécanisme qui lui permet de fabriquer le velours façonné consiste dans une nouvelle manière d'établir et d'y adapter une mécanique système Jacquard, et aussi dans l'adoption d'une nouvelle *cantre*, destinée à fournir la chaîne qui produit le poil du velours.

La mécanique Jacquard supporte un enfilage semblable à celui des métiers qui portent ce nom, seulement les fils qu'il commande proviennent uniquement de la cantre, tandis que ceux destinés à produire le fond ou la toile du velours proviennent des billots et sont commandés par des planches, comme celles des autres métiers.

Les fils de poil et ceux de fond sont entrelacés alternativement, c'est-à-dire un sur lisse de Jacquard et l'autre sur lisse de planche.

L'essentiel de ce mécanisme consiste donc dans la façon dont est faite la mécanique.

Celle-ci, tout en ayant une griffe, des aiguilles, des crochets et des collets, auxquels pend l'empottage ou l'enfilage, diffère cependant des autres parce qu'elle n'a pas de planchettes, et aussi par la disposition des crochets et du mécanisme placé entre eux et les collets d'empottage.

Vers le bas de la mécanique, au lieu de planchettes, il existe trois tringles latérales, placées horizontalement, dans le sens de sa longueur.

Ces tringles servent de pivot, ou barre à support, à une série de bascules, communiquant par chacune de leurs extrémités, au moyen d'une lamette en fer, avec un crochet différent, de sorte que tout crochet saisi par la griffe sera élevé, ainsi que le fil de poil qu'il commande, tandis que le crochet qui communique avec l'autre extrémité de la petite bascule s'abaissera d'autant, ainsi que le fil qui lui obéit, et alors l'un sera enlié à la pièce de dessus et l'autre à la pièce de dessous, et réciproquement à chaque coup de navettes, suivant le dessin piqué aux cartons.

Des liteaux ou petits chevrons ferrés, placés au-dessus et vers l'extrémité desdites bascules, s'élèvent ou s'abaissent chaque fois que la griffe en fait autant. Ils ont pour mission, en redescendant, de rassembler les marchures, en ramenant les bascules à la position horizontale, qui est celle que doit avoir la soie, lorsque le peigne, supporté par le battant, ferme le coup de trame.

Pour soulever la griffe, M. Ducongé a imaginé un système de basculement, qui a l'avantage de procurer une grande légèreté à la marche du métier, et surtout un moment de repos, assez long à la marchure, pour permettre à la navette de la traverser avant son changement d'altitude.

Cette mécanique porte 462 crochets, représentant pour les deux pièces, 924 fils, susceptibles de former dessin.

La cantre, imaginée par M. Ducongé, est verticale ; elle porte, de chaque côté, cinq rangs de roquets par pièce, lesquels sont chargés de la soie destinée à produire le poil.

Ils sont chargés par 2 fils ensemble, l'un pour la lisse qui fait marchure en dessus, pendant que l'autre fait marchure en dessous.

Au-dessus de chaque rang de roquets, se trouve placé un guide garni d'œillets, destiné à rassembler, à même hauteur et séparément, les fils de la chaîne de poil, avant leur passage sous les *barres de soie*.

Au bâti de la cantre et par-dessus chaque roquet, est adaptée une petite bascule en fil de fer, dont l'une des extrémités est munie d'un contre-poids ; tandis que l'autre presse, sur l'un des côtés du roquet, qui est muni de petits poinçons, formant dents de pignon. Cet arrangement est destiné à donner la tension voulue à chaque fil, qui, après sa sortie du roquet, passe d'abord sur un piton coudé, ensuite dans un œillet placé près du contre-poids, et de là dans un des œillets du guide, placé sur la cantre dont j'ai parlé plus haut.

Par ce mécanisme, M. Ducongé rend très-facile la fabrication du velours façonné à double pièce, presque impossible auparavant, par des difficultés de toutes sortes.

Son métier n'est point lourd à conduire, le mécanisme facile à comprendre, sa cantre peu volumineuse ; enfin, le tout est facile à régler. Nous sommes convaincus que si jamais la mode du velours façonné arrive, son mécanisme rendra de très grands services.

C'est pour cela que nous prions la Société de bien vouloir lui allouer une médaille de vermeil.

RÉSUMÉ D'UNE CONFÉRENCE

FAITE SUR

JEAN DUPUIS ET LE FLEUVE ROUGE

Par M. le Baron TEXTOR DE RAVISI,

Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction publique, etc, etc.

A la question du Tong-Kin, expose M. de Ravisi, sont attachés nos grands intérêts d'avenir et de prospérité, d'expansion extérieure et coloniale.

« Le Tong-Kin, a dit Gambetta, voilà l'avenir colonial de notre pays ! »

C'est, en effet, la prochaine ouverture de la Chine au commerce européen par la voie du Fleuve-Rouge, due à la courageuse initiative du moderne Dupleix, de notre compatriote Jean Dupuis, le Forézien. Encore dans la grande histoire des peuples un *per gesta Francorum*.

M. de Ravisi résume les événements qui ont motivé les faits militaires et diplomatiques qui se passent actuellement en l'Extrême-Orient (Cochinchine, Annam, Tong-Kin et Chine).

Vu la longueur de cette conférence, nous ne reproduisons que les deux résumés suivants : 1° Jean Dupuis ; 2° Le Fleuve-Rouge.

I.

Jean Dupuis.

Jean Dupuis, d'une ancienne et bonne famille du Forez, est né à Saint-Just-la-Pendue, près Roanne, le 9 décembre 1829. Son père, Etienne Dupuis et sa mère, Geneviève Labouré de Beaudinat, étaient des propriétaires-agriculteurs.

Dès son enfance, son ardent désir de voyager et de courir les aventures lointaines se manifesta, et fut l'appréhension de ses parents qui rêvaient pour lui la vie calme et paisible qu'ils menaient et qu'avaient menée leurs pères.

Jean Dupuis fit ses études au collége de Tarare. Le sort n'ayant pas voulu de lui pour la conscription, il partit, à 22 ans, avec un bon vieillard de Saint-Just qui allait vendre, dans le midi de la France, les tissus et broderies qu'il faisait fabriquer. Quelques années plus tard, Jean Dupuis fabriquait et allait vendre à Aix et à Marseille pour son propre compte.

En 1858, il partit pour l'Egypte et s'établit à Alexandrie, où il fit le commerce entre la France et la Chine.

En 1860, il partit pour la Chine et s'établit à Schang-Haï. Après la signature du traité de Pékin, il pénétra, enfin, dans le mystérieux empire, avec M. Eugène Simon, son compatriote et ami (1).

En 1861, MM. Dupuis et Simon, s'étant munis de marchandises diverses (et pour plus de 4.000 dollars d'horlogerie), remontèrent le Yang-tse-Kiang jusqu'à Han-Kéou à la suite de l'amiral anglais Hopp, chargé de déterminer les trois ports qui, aux termes du traité, devaient être ouverts sur cet immense cours d'eau au commerce européen.

Ils rencontrèrent la mission anglaise de MM. Sarel et Blakeston, chargée de profiter de l'expédition anglaise pour pénétrer dans l'intérieur et rechercher une voie commerciale entre les possessions anglaises des Indes et les provinces du Sud-Est de l'empire chinois.

Le plan de MM. Dupuis et Simon était le suivant : aller avec la flotte anglaise et l'expédition Sarel jusqu'à Han-Kéou. Là, ils laisseraient les voyageurs anglais continuer leur route et, eux, se dirigeraient, plus tard, vers le Thibet, Lassa, le Ko-Ko-Nor et gagneraient Pékin en rentrant par la Mongolie. C'était le contraire du fameux voyage accompli en 1844-1846 par le père Huc.

(1) M. Simon, qui, depuis, a été successivement consul à Ning-Po, à Fou-Tchéou et à Sidney, est aujourd'hui à Paris.

La mission anglaise, bien que nombreuse et fortement armée, dut renoncer à son entreprise, le pays étant occupé par les rebelles musulmans.

Des circonstances diverses de guerre civile et de négoce retinrent M. Dupuis à Han-Kéou et le firent renoncer, aussi, à son entreprise d'exploration. Des pirates, en effet, pillèrent quatre de ses jonques ; puis un incendie dévora ses magasins à Hy-Ichtin (au-dessus de Tchi-Kiang) et détruisit en marchandises pour une valeur de plus de cinq cent mille francs.

C'est en 1866 que commencèrent les grandes relations de Jean Dupuis avec les mandarins civils et militaires. Ayant appris à parler et à écrire le chinois, il fit le commerce pour le compte des mandarins et du gouvernement, notamment pour les armes et les munitions de guerre européennes

C'est de 1861 que date son projet de chercher une voie commerciale plus courte que le Yang-tse-Kiang, pour mettre le Yûn-Nân en communication avec la mer ; il s'en ouvrit et le fit agréer par le maréchal Mâ, vice-roi du Yûn-Nân. M. Simon en avait fait l'objet d'une communication au Ministère de l'Agriculture, qui fut envoyée, par ce Ministère, à celui de la Marine.

En 1868-1869, il effectua à cette intention son premier voyage de Han-Kéou à Yûn-Nân-Sèn (1).

En 1871 (27 février), il partit du camp du maréchal Mâ, de Yân-Nân-Sèn, pour l'exploration du Fleuve-Rouge, le Song-Koï.

A dater de cette époque, les faits et gestes de Jean Dupuis sont tombés dans le domaine public et les journaux les ont fait connaître dans une foule d'articles.

Le 21 février 1871, la Société de Géographie de France accepta la lecture de son journal de voyage et lui décerna une grande médaille d'or. Plusieurs sociétés savantes imitèrent cet exemple.

Le journal de Jean Dupuis contient les chapitres suivants :

(1) Han-Kéou est à 750 kilomètres de Nankin. Yân-Nân-Sèn est éloigné de plus de 3.000 kilomètres de Han-Kéou.

« De Hong-Kong à Hâ-Noï (du 26 octobre au 22 décembre 1872). »

« Premier séjour à Hâ-Noï (du 23 décembre 1872 au 17 janvier 1873). »

« De Hâ-Noï à Mang-Hâo (du 18 janvier au 4 mars 1873). »

« De Mang-Hâo au Yûn-Nân, séjour à Yûn-Nân-Sên (du 4 mars au 28 mai 1873). »

« De mon retour au Yûn-Nân jusqu'au départ de M. Millot par Saïgon (du 1er mai au 15 juin 1873). »

« Du départ de M. Millot à la première intervention de l'amiral Dupré (du 16 juin au 19 juillet 1873). »

« De la première intervention de l'amiral Dupré au retour de mes navires (du 20 juillet au 21 septembre 1873). »

« Du retour de mes navires à l'intervention française, nouvelle expédition au Yûn-Nân (du 22 septembre au 27 octobre 1873). »

« De l'arrivée de l'expédition française jusqu'à la mort de Garnier (du 28 octobre au 21 décembre 1873). »

« M. Philastre au Tong-Kin (du 23 décembre 1873 au 19 janvier 1874). »

« Le traité. Séquestration de mon expédition. Le Fleuve-Rouge fermé au commerce. Massacres (du 19 janvier 1874 au 6 avril 1874). »

*
* *

Le journal de Jean Dupuis se complète de la pétition qu'il a adressée à la Chambre des Députés et du rapport de la Commission qui est intervenue.

Sa pétition (23 juin 1876) conclut :

« D'ordonner une enquête à l'effet d'établir, savoir :

« 1° Que M. Dupuis, après avoir découvert, dans son exploration de 1870-71, une voie de communication naturelle entre le Yûn-Nân (Chine) et la mer, par le Song-Koï ou Fleuve-Rouge, résidait depuis 1872 au Tong-Kin, avec la qualité et les pouvoirs d'agent officiel des auto-

rités chinoises pour l'ouverture du fleuve à la navigation.

« 2° Que, le 9 février 1874, M. Philastre, envoyé politique de l'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, a expulsé de Hâ-Noï (Tong-Kin) et séquestré sur le bord de la mer, à Haï-Phong, cinq navires et un personnel de deux cents personnes environ, placé sous les ordres de M. Dupuis, organisateur et chef de l'expédition pour l'ouverture et la protection de la nouvelle voie commerciale.

« 3° Que cette expulsion et ce séquestre ont été maintenus, par la force armée, depuis le *9 février 1874* jusqu'au *15 septembre 1875*, jour de l'ouverture officielle du Tong-Kin et du Fleuve-Rouge au commerce du monde entier, sous la protection du pavillon français, en vertu du traité du 15 mars 1874, entre la France et l'Annam.

« 4° Qu'au mépris de ce traité, dont la duplicité des Annamites et leur haine contre la France ont fait une lettre-morte, le pays est aujourd'hui fermé plus que jamais au commerce français et étranger.

« 5° Que le traité du 15 mars 1874 n'a été obtenu des Annamites, par l'amiral Dupré, qu'à la condition que M. Dupuis serait préalablement sacrifié.

« 6° Que l'Administration de la Marine française, à Saïgon s'est constamment refusée à l'exécution du traité, au regard de M. Dupuis, qui en invoque les clauses formelles, et lui a fait défense de remonter de Haï-Phong au Yûn-Nân à ses risques et périls.

« 7° Que ces procédés violents et cette atteinte à la propriété et à la personne d'un citoyen français ont été perpétrés, deux mois avant la signature du traité du 15 mars 1874, dans un pays où l'Administration de la Marine française n'avait aucun droit d'intervention, où M. Dupuis tenait une position légale, avec possession d'état, et après que le Gouvernement français avait donné à ce dernier des preuves effectives de l'intérêt qu'il portait à une entreprise avantageuse au plus haut point pour la France.

« 8° Que, par suite de ces faits et d'une persécution qui a pris toutes les formes, M. Dupuis a perdu, avec sa santé, une fortune personnelle importante, a contracté des dettes énormes pour nourrir et entretenir son personnel prisonnier sur le bord de la mer, et, qu'en outre, il a été privé, par la ruine de son expédition, des bénéfices que lui assuraient des marchés considérables passés au Yûn-Nân.

« 9° Qu'enfin, l'expulsion de M. Dupuis et l'évacuation du Tong-Kin, exécutées par M. Philastre, ont causé le massacre, par les lettrés annamites, de milliers de Tong-Kinois, la plupart chrétiens, auxquels la protection de la France avait été promise, et, aussi, le pillage des maisons de M. Dupuis à Hâ-Noï, de ses papiers et de ses barques, au nombre de trente-deux.

« La présente enquête ayant pour but l'exactitude et la vérité des faits et griefs étant reconnue, d'obtenir du Gouvernement français :

« 1° L'exécution, au regard de M. Dupuis, du traité du 15 mars 1874, ouvrant le Tong-Kin et le Fleuve-Rouge au commerce, sous la protection du pavillon français, sinon la liberté pour M. Dupuis de continuer son œuvre et ses affaires, à ses risques et périls.

« 2° Le paiement de dommages-intérêts, comprenant :

« 1° La somme que M. Dupuis justifiera devoir à ses équipages pour leur solde, pendant la durée du séquestre établi et maintenu par l'Administration de la Marine française.

« 2° La somme à laquelle s'élèvent les deux indemnités dues par l'Annam à M. Dupuis, indemnités dont le règlement a été remis par MM. Millot et Garnier à l'amiral Dupré, qui les a grevées d'une hypothèque et en a promis le recouvrement.

« 3° La somme, à fixer par état, à laquelle s'élèvent les autres indemnités dues par l'Annam à M. Dupuis, depuis le règlement de l'indemnité Garnier, l'Administration de la Marine ayant mis obstacle à ce que M. Dupuis se les fît payer lui-même.

« 4° La somme, à fixer par état, à laquelle s'élèvent les indemnités dues par le Gouvernement français à M. Dupuis, en raison du séquestre de son expédition, sévices, etc....

« 5° La somme, à fixer par état, à laquelle s'élèvent les indemnités dues par le Gouvernement français à M. Dupuis, en raison de la ruine de l'expédition du Fleuve-Rouge et des bénéfices que M. Dupuis a manqué de réaliser, par le fait de l'Administration de la Marine française.

*
* *

Le rapport fait au nom de la deuxième Commission de pétition, sur la pétition de M. Jean Dupuis, citoyen français, demeurant à Han-Kéou (Chine), par M. Emile Bouchet, député, conclut :

« L'opinion de la majorité est que la réclamation du pétitionnaire est fondée, et que l'Administration atténue en plus d'un point, l'importance des actes de ses agents.

« On ne manquera pas de reprocher à votre Commission d'avoir indiscrètement, témérairement, déchiré bien des voiles, d'avoir, dans un intérêt particulier, compromis peut-être nos relations avec notre nouvel allié l'Annam, en citant certains documents.

« D'avance nous répondrons à ce grief, que le respect de l'Annam envers les traités ne nous paraît point assez scrupuleux, pour lui sacrifier la justice due à l'un de nos nationaux ;

« Que, toutefois, soucieux de ne soulever aucune récrimination étrangère, nous avons, au préalable et depuis longtemps, soumis ce rapport au Ministre de la Marine, avant de le faire imprimer et d'ouvrir un débat que nous aurions désiré éviter.

« Nous espérons vous avoir démontré la justice des prétentions de M. Dupuis, qui peuvent se résumer ainsi :

« A l'égard du gouvernement annamite :

« Droit à une indemnité reconnue par les agents français, pour refus d'obtempérer aux ordres régulièrement donnés par l'autorité supérieure du vice-roi de Canton ;

sévices de toute nature ; attaques à main armée ; le tout ayant occasionné des retards qui ont fait échouer les entreprises commerciales de M. Dupuis.

« A l'égard de l'administration coloniale de la Cochinchine ;

« Droit à une indemnité pour : expulsion violente du Tong-Kin, d'une expédition commerciale entreprise avec l'agrément et le concours plusieurs fois affirmé de l'Administration ;

« Séquestre de cette expédition pendant vingt mois ;

« Refus de la libérer, après les traités facilités par cette même expédition.

« Par ces causes ;

« Ruine absolue du pétitionnaire ;

« Impossibilité pour lui, non-seulement de se libérer des dettes considérables qu'il avait contractées, en vue de ces opérations de négoce et sur les assurances données par le gouverneur colonial, mais encore de retourner en Chine, auprès d'un mandarin, et sous l'autorité d'un gouvernement qui peuvent se croire abusés par lui.

« Il n'appartient pas à votre Commission, Messieurs, d'évaluer ces divers motifs d'indemnité ou de créance dont le montant ne saurait être débattu qu'entre M. le Ministre de la Marine et le pétitionnaire.....

« Nous avons tout lieu d'espérer qu'une entente se fera entre l'administration de la Marine et M. Dupuis, d'autant plus facilement que le ministère reconnait, dans une certaine mesure, que l'expédition Dupuis n'a pas été étrangère à la conclusion de notre traité avec l'Annam. »

Dans un exposé qui a précédé la discussion des griefs articulés par M. Dupuis, M. Bouchet a dit : « Nous nous plaisons à reconnaître que *la parfaite « loyauté et le patriotisme du pétitionnaire,* si durement « traités par l'amiral X..., sont hautement reconnus et « affirmés par des personnages considérables, tels « que.... »

II.

Le Fleuve-Rouge.

Le caducée de Mercure est devenu le sceptre du monde. Il commande et dirige les foudres de Jupiter.

Les villes de Tyr et de Carthage dans l'antiquité, les villes de Venise et de Gênes au moyen-âge et dans les temps modernes, durent au commerce leur étonnante puissance.

De petits Etats, le Portugal, le Danemark et la Hollande devinrent de grands empires par leurs domaines coloniaux. L'Espagne, l'Angleterre et la France durent au commerce extérieur et à l'expansion coloniale le développement de leur richesse et de leur puissance.

Toutes les guerres et toutes les rivalités des peuples européens depuis le quinzième siècle ont eu pour commencement ou pour fin la satisfaction à donner à de grands intérêts commerciaux d'importation ou d'exportation, de consommation ou de production, d'expansion extérieure.

C'est pour ravir aux Vénitiens le transit du commerce des Indes que les Portugais tournèrent l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, et qu'ils fondèrent des comptoirs sur la côte du Malabar et dans le golfe Persique.

C'est pour reprendre leur suprématie commerciale que les Vénitiens, alliés aux Mameloucks, n'ayant pu vaincre les Portugais, avaient projeté, dès 1508, l'ouverture de l'ancien canal de Suez des Pharaons.

C'est en cherchant la route des grandes Indes que les Espagnols découvrirent les continents américains, qu'ils appelèrent les Indes Occidentales, où ils fondèrent de puissantes colonies.

C'est pour conquérir le commerce des Indes Orientales que la France et l'Angleterre fondèrent de grandes Compagnies marchandes qui entreprirent la conquête de l'Hindoustan.

La France, par le génie de Dupleix, fut au moment d'être la maitresse des Indes ; mais follement elle ren-

versa, elle-même, son grand homme. C'est sur les plans de Dupleix que l'Angleterre édifia le vaste empire Indo-Anglais dont l'accroissement continu est devenu le premier souci et la nécessité de sa politique.

Avec la conquête de l'Hindoustan par l'Angleterre finit la première série des guerres commerciales et commence l'épo ,ue actuelle, celle de la recherche et de l'ouverture des routes commerciales de la Chine.

La Russie, qui touche au Céleste-Empire par ses vastes frontières et qui est en rapport séculaire avec lui par des caravanes et des foires, a été la première à s'assurer de son commerce par les voies du Nord et du Nord-Ouest. De là, des envahissements successifs de territoires asiatiques, des démêlés et des guerres avec sa grande et riche voisine.

Les Portugais abordèrent les côtes chinoises en 1517 et les Anglais en 1634. Instruite par la terrible expérience des conquêtes des Portugais et des Anglais dans les Indes, et de leur façon sommaire de procéder, la Chine résista à leurs efforts et à leurs séductions pour ouvrir des transactions commerciales ailleurs que sur un seul point, à Canton.

Les exigences de l'extension du commerce anglais ne pouvaient pas s'accommoder d'une telle restriction. Alors intervint la fameuse guerre de 1840, dite de l'*opium*. Elle donna à l'Angleterre l'île de Hong-Kong, ouvrit cinq ports à son commerce et, à sa suite, au commerce international (Canton, Amoy, Fout-Tcheou, Nisig-Pô et Shang-Haï).

C'est pour être les maîtres des voies fluviales du Thon-Kiang et du Pô-Kiang, c'est-à-dire des riches débouchés du centre de la Chine par Canton, qu'en 1847 les Anglais bombardèrent les forts de Bogue et se firent céder un terrain pour y fonder un établissement.

*
* *

Mais les Anglais avaient recherché, avec une ardeur et une ténacité non moins grandes, la route commerciale avec le sud-ouest de la Chine.

Quel fait prodigieux pour leur puissance s'ils eussent pu faire dévier vers leurs possessions indiennes les riches et abondants produits du sud-ouest de l'empire du Milieu, et s'ils eussent pu leur faire éviter la longueur et les dangers de la navigation par le détroit de Malacca et les mers de Chine !

C'est dans cette intention qu'ils s'emparèrent des côtes d'Arracan, conquirent Rangoon et s'annexèrent la Birmanie méridionale. Ils comptaient pénétrer en Chine par les vallées de l'Iraouaddy.

Mais sont impraticables les routes explorées par les Anglais entre la Birmanie, l'Inde et le Yûn-Nân à travers les régions montagneuses des hauts affluents du Yang-Tzé, le haut Mé-Kong, la haute Salonen, le haut Iraouaddy et le haut Bralmapoutre.

C'est dans la même intention que nous nous sommes emparés de la Cochinchine, après avoir conquis Saïgon. Nous avons cherché la route commerciale de la Chine par le Mé-Kong.

L'exploration de Doudart de Lagrée a montré que ce grand fleuve n'est pas navigable à cause des cataractes.

C'est alors qu'intervint la grande, tenace et audacieuse entreprise privée de notre compatriote Jean Dupuis, c'est-à-dire la découverte et l'ouverture de la route navigable du Fleuve-Rouge (1).

(1) Nous acceptons naturellement la dénomination du Fleuve-Rouge, qui s'est vulgarisée en France ; mais il est nécessaire de ne pas oublier les différents noms que les Chinois et les Tongkinois donnent à ce fleuve, car ils sont employés indistinctement, notamment celui de Song-Coï.

Ce fleuve s'appelle Nia-Ha-Giang, nom officiel chinois, et Nhi-Ha, nom annamite officiel.

Il est nommé Hong-Kiang par les Chinois : (Kong signifie rouge) et Song-Thao par les Annamites. Les Chinois lui donnent aussi le nom de Yuên-Kiang-Hô, du nom d'une des villes principales qu'il traverse dans son cours supérieur.

Il reçoit, aussi, les noms de Song-Ca (grand fleuve), Song-Koï et Song-Caï (fleuve principal).

La dénomination de rouge lui vient de la coloration de ses eaux qui, dans leur parcours supérieur, passent sur des gisements de cuivre et de terres rougeâtres.

Moderne Dupleix, par sa grande initiative, donnait à la France un vaste et riche pays et le grand commerce avec le sud-ouest de l'immense empire chinois.

C'est en 1861 que Jean Dupuis conçoit, en 1864 qu'il prépare et en 1872 qu'il exécute son entreprise sur le Fleuve Rouge.

En 1873, son œuvre est acceptée et continuée au nom du gouvernement de Saïgon (le contre-amiral Dupré étant gouverneur), par Francis Garnier, qui s'allie et opère avec lui.

Après la mort de Francis Garnier intervient le traité de 1874, passé avec l'Annam. Il reconnait la souveraineté de la France sur la Cochinchine et ouvre au commerce la ville de Ha-Noï, les ports de Ta-naï (*Quin-hone*), Ninh-Haï (Haï-Phong) et le passage par le Nhi-Ha (Fleuve-Rouge) depuis la mer jusqu'au Yûn-Nân.

Mais la cour de Hué n'avait consenti à traiter qu'à la condition formelle que Jean Dupuis serait sacrifié. Le grand patriote fut donc sacrifié !...

Et désapprouvé, renié, persécuté et chassé, ruiné par le séquestre et la vente de ses navires, il réclame en vain depuis dix ans la justice et les indemnités qui lui sont dues.

Sera-t-il plus heureux que Dupleix ?

Et, aujourd'hui, retourné à l'embouchure du Fleuve-Rouge, il va tenter, au moyen des faibles ressources mises à sa disposition par ses amis, de continuer ses grandes entreprises personnelles, en dehors de toute attache gouvernementale, libre de ses faits et gestes, « *fara da se* ».

*
* *

C'est la nécessité de pourvoir à l'approvisionnement du l'armée du maréchal Mâ, vice-roi du Yûn-Nân, par la voie la plus rapide et la plus courte jusqu'à la mer, qui avait amené Jean Dupuis à découvrir la voie du Fleuve-Rouge.

Cette connaissance une fois révélée, la Chine, qui en a compris toute l'importance pour elle, a entendu s'en emparer et poussser sa frontière jusqu'à l'embouchure

de son Nia-Ha-Giang dans le golfe du Ton-King. Elle pourrait, alors, suivre sa politique traditionnelle, d'isolement d'avec les étrangers, et, si elle y était contrainte, leur ouvrir la voie commerciale seulement au bord de la mer et non pas à sa frontière intérieure actuelle, c'est-à-dire au-delà de Lao-Kaï.

Le maréchal Mà offrit à Jean Dupuis 10,000 hommes pour conquérir le cours inférieur du Fleuve-Rouge sur ses riverains, c'est-à-dire sur les divers peuples du territoire tonkinois soumis ou insoumis à la domination des mandarins annamites.

Jean Dupuis avait pris pour modèle les officiers de l'ancienne Compagnie des Indes. Négociant-soldat, il ne veut conquérir que pour la France, sauf à la Chine et aux puissances commerciales à profiter, à sa suite, de l'ouverture du fleuve. Il refuse l'armée qui lui est offerte. Il se contente d'une escorte de 150 hommes, commandée par un jeune mandarin, cousin du vice-roi. Et il entreprend d'ouvrir le passage avec ses seuls équipages (1).

Mais les intérêts chinois, annamites et français sont rivaux et opposés (sans compter ceux des résidents et négociants étrangers dans les mers de Chine). La *question du passage des approvisionnements de l'armée chinoise du Yun-Nân* se transforme donc rapidement, véritable Protée, en *question du Fleuve-Rouge*, en *question Tongkinoise*, en *question Dupuis*, en *question Annamite*, en *question Chinoise*, en *question Franco-chinoise*... Deviendra-t-elle une *question internationale* ? La Chine le voudrait et sa diplomatie en Europe y pousse activement.

Comment la situation est-elle devenue un véritable kaléidoscope où chacun voit ce qu'il veut selon la convexité ou la concavité de ses yeux, ou selon qu'à sa guise il remue le tube ? Cette question nous a été posée.

(1) La flottille à vapeur de Jean Dupuis, dont M. E. Millot était le second, se composait des navires le Hong-Kiang, le Protay, le Lao-Kaï, le Mang-Hao et le Son-Tay, et de plusieurs jonques et barques chinoises. Le nombre des officiers et matelots européens était de 27 ; le reste des équipages était asiatique, montant à près de 350 hommes.

C'est que les ayants-cause, à défaut d'ayants-droit, ont agi les uns contre les autres, chacun selon ses intérêts ou ses tendances et chacun opérant selon sa manière propre, le tout sous l'excitation ou sous la direction de la diplomatie chinoise cachée derrière son paravent.

Les mandarins annamites comprenant que l'ouverture de leur Nhia-Ha entraînerait fatalement leur dépossession et la conquête du Tong-Kin soit par la Chine ou soit par la France, ont commencé tout aussitôt une lutte acharnée contre Jean Dupuis et contre les mandarins chinois. Terrifiés par l'audace et par la résolution de Jean Dupuis, inquiets des sentiments d'hostilité des Tongkinois, ils ont appelé les Pavillons-Noirs à leur aide, nonobstant les forces considérables dont ils disposaient, et ils en ont référé à la cour souveraine de Hué.

Hué, à son tour, a agi et a fait intervenir le gouvernement de Saïgon et la cour de Pékin.

Jean Dupuis, de son côté, précisément parce qu'il continuait de refuser les secours des mandarins chinois, a été amené à rechercher l'assistance des partisans de l'ancienne dynastie nationale des Lê, sans compter celle des chrétiens tongkinois qui lui était acquise ; puis il a dû faire intervenir le gouvernement de Saïgon qui, à son tour, a agi et en a référé au cabinet de Paris.

Les négociants et résidants anglais, américains, allemands, portugais de Hong-Kong, de Shang-Haï, de Canton et Macao, témoins et intéressés dans la question du Fleuve-Rouge, se sont émus, Ils ont cherché à intervenir entre les Français, les Annamites et les Chinois. Tous veulent l'ouverture du fleuve : leurs intérêts l'exigent. Mais par qui sera-t-elle faite et dans quelles conditions ? *That is the question.*

La presse des établissements et concessions des Européens dans les mers de la Chine a vu dans les événements qui s'accomplissaient sous ses yeux une inespérée bonne fortue de faire lire en Europe et en Amérique ses journaux délaissés ou inconnus. Sous la rubrique : *Les Français dans l'Annam-Tong-Kin*, Anglais et Allemands se sont complus à déverser leur jalousie et leur haine gallophobes.

Le cabinet de Pékin, qui avait bien compté sur cette attitude de la presse, s'est fait de sa publicité un auxiliaire puissant. Ses mandarins ont eu de fréquents entretiens avec les reporters de tous pays, des notes et des communications leur ont été fournies.

C'est alors que nous avons eu ces récits exagérés et ces racontars fantastiques sur le Céleste-Empire (notamment sur ses ressources militaires et sur sa volonté formelle de faire la guerre).

C'est ainsi que la Chine en est arrivée à se faire passer pour l'intéressant agneau devant le loup dévorant, alors que dans le conflit entre la France et l'Annam au sujet du Tong-Kin, elle est le troisième larron qui saisit maître Aliboron !

Et c'est alors que les journaux d'Europe et d'Amérique, se faisant peu à peu les mille échos de leurs confrères europo-chinois ont donné à la question des proportions insolites, colossales.

C'est alors, enfin, que nos journaux nationaux ont présenté et interprété les événements et leurs conséquences présentes et futures, selon l'intérêt ou la manière de voir de leurs partis et sous-partis pour attaquer et chercher à renverser le Ministère.

Les mandarins du Yûn-Nân, trop éloignés des lieux de la scène, ont fait appel aux mandarins du Kuang-Si et de Canton. Les uns et les autres en ont référé au cabinet de Pékin qui, à son tour, a fait intervenir les cabinets de Londres, de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Washington et a cherché de les faire intervenir en sa faveur et contre la France.

Et brochant sur le tout, les influences des incidents de politiques intérieure et extérieure qui se sont produits à Hué et à Saïgon, à Pékin et à Paris, comme aussi dans les cabinets des quatre grandes puissances commerciales intéressées, habilement exploités ou utilisés par les ayants cause, chacun en ce qui le concerne, ont simplifié ou compliqué, accéléré ou retardé les événements d'une façon inattendue.

Rien donc d'étonnant que la question du Fleuve-Rouge soit fort embrouillée pour le public.

*
* *

La Chine veut s'annexer les territoires des cours moyen et inférieur du Fleuve-Rouge. Elle en fait une grande question d'intérêt et d'honneur national. C'est son droit.

La France, c'est aussi son droit, ayant posé, dès l'origine, la question dans les mêmes termes, la guerre serait donc inévitable si l'une des deux puissances ne cédait pas.

La Chine, consciente de sa faiblesse militaire contre toute puissance européenne (la France en particulier, car elle n'a pas encore oublié la prise de Pékin), entend combattre non par le fer, mais par la parole, avec des engins et des manœuvres diplomatiques, mais non avec des engins et des manœuvres de guerre. Le Fils du Ciel veut bien faire la conquête du Fleuve-Rouge, mais sans coup férir, et il restera abrité prudemment derrière son paravent, ne passant la tête que pour juger des coups.

Les diplomates chinois ont su exécuter cette singulière voltige de haute école asiatique avec une désinvolture, un sans-façon et un brio d'autant plus remarquables, qu'ils ont su masquer l'habileté et la portée de leurs manœuvres. Ils ont su mener avec prestesse et vigueur trois grandes campagnes contre la France : celles des Pavillons-Noirs, de la Presse cosmopolite et des Lignes de frontières. Les journaux français et étrangers en donnent journellement des détails ; nous en dirons plus loin quelques mots, malgré les limites restreintes de notre cadre.

Mais la France possédait dans le traité 1874 un instrument diplomatique qui tenait en échec les prétentions chinoises. Il fallait lui opposer un engin d'un plus fort calibre. Le cabinet de Pékin produisit la suzeraineté de l'Empire du Milieu sur les pays jaunes, — au-delà de ses bas côtés, — sur l'Annam-Tong-Kin conséquemment.

C'est sur ce point d'appui qu'il voulut contrecarrer la France et lui faire, à son tour, échec. Il a pleinement réussi.

En ma qualité de suzerain, dit-il, je n'approuve pas le traité passé par mon vassal de l'Annam-Tong-Kin avec la France, à moins que les conditions suivantes n'y soient ajoutées, savoir :

— Les territoires du cours inférieur et moyen du Fleuve-Rouge étant l'objet du litige, je me les annexe ; mais j'adjuge à la France et à l'Annam-Tong-Kin le reste du pays. Je règlerai ultérieurement, à ma convenance suzeraine, les nouvelles frontières tongkino-chinoises.

Si les Chinois n'avaient pas une fable analogue à la nôtre, de *L'Huître et les Plaideurs*, leur fablier la possède actuellement.

La diplomatie chinoise nous a longuement entretenus de la prétendue suzeraineté de la Chine sur l'Annam-Tong-Kin, mais elle n'a pu établir qu'une suzeraineté historique, nominale, morale, honorifique, semi-religieuse, voire ETHNOGRAPHIQUE du Fils du Ciel sur les Etats de la race jaune. Quant à une suzeraineté *effective*, la question est hors concours.

Aussi, malgré le meilleur désir d'admettre que les coutumes, traditions et usages du Céleste-Empire n'aient aucune analogie, même éloignée, avec ce qui se passe en Occident, il est impossible de pouvoir prendre au sérieux son droit de suzeraineté évoqué tout à coup en 1883, alors qu'en 1787, en 1858, en 1859, en 1874 il en avait perdu le souvenir, ou qu'il le tenait pour ce qu'il valait, une illusion (1).

Toute prétention, pourtant, doit être prise au sérieux qui est déposée au nom d'une grande nation sur le tapis vert de la diplomatie internationale. Nous dirons donc : Les puissances européennes n'ont-elles pas assez des luttes qu'elles soutiennent depuis des siècles contre les cosmopolites suzerainetés réelles de Rome et de Cons-

(1) — 1787 : Traité de Versailles (non exécuté) qui concédait Tourane et Pulo-Condor à la France en retour des secours de guerre promis.

1858 : Prise de Tourane ; évacuation en 1860.

1859 : Prise de Saïgon.

1874 : Traité avec l'Annam.

tantinople, sans aller de gaieté de cœur en créer une troisième fictive à Pékin?

Fictive, illusoire, cette suzeraineté, si elle était admise par elles, deviendrait tôt ou tard redoutable, car en Chine, comme dans les contrées asiatiques soumises au bouddhisme ou au brahmanisme, Mayâ est acceptée et honorée. L'Angleterre n'a pu lutter contre la suzeraineté du Grand-Mogol, effective d'abord, historique ensuite, qui couvrait les princes Indiens, qu'en l'accaparant pour son propre compte.

Le principe, *ne varietur*, qui doit être appliqué dans l'Extrême-Orient, c'est que toute suzeraineté indigène doit être *effective* pour être reconnue par les puissances enropéennes.

C'est donc avec haute raison que M. Challemel-Lacour a fait justice devant les Chambres de la suzeraineté effective de la Chine sur l'Annam-Tong-Kin (1).

Le traité imprévu du 25 août 1883, qui suppléait celui de 1874, eut le privilége de faire sortir de ses gonds la diplomatie chinoise. Elle s'oublia.

La Chine ayant voulu la guerre sans faire la guerre, la France lui rend la monnaie de sa pièce en la considérant, comme puissance, comme quantité *négligeable*.

C'est de cet inopportun accès de colère que datent ses fautes. Elle força trop la note de son boniment contre la France ; elle irrita et blessa la fibre française, et elle se trouve obligée de battre peu à peu en retraite pour ne pas rompre les négociations et à aboutir à une guerre *déclarée*.

(1) M. Ducos de la Haille m'a adressé, sous la date du 2 juin 1883, au nom de M. Dupuis, une intéressante lettre concernant le *quelque chose* qui constitue la prétention de suzeraineté de la Chine. Il y expose, entre autres faits, que lorsque, en 1800, Nguyên-Chung se fit proclamer empereur sous le nom de Gia-long, il rédigea un code d'après la législation chinoise, et demanda l'investiture morale de la Chine pour en imposer aux Tongkinois, trois fois plus nombreux que les Annamites, et dont il redoutait la révolte.

*
* *

Les bases principales du traité de 1883 sont :

Reconnaissance pleine et entière de notre protectorat sur l'Annam et sur le Tong-Kin ;

Rappel immédiat des troupes annamites envoyées par la Cour de Hué au Tong-Kin, dont les garnisons seront mises sur le pied du pays ;

Les douanes de tout le royaume seront entièrement dans les mains de la France ;

Des postes militaires seront établis le long du Fleuve-Rouge et des fortifications partout où elles seront jugées nécessaires, etc., etc.

Les dispositions préliminaires du traité de paix portent les dispositions suivantes, en ce qui concerne la Chine :

« La France présidera aux relations de toutes les puissances étrangères, y compris la Chine, avec le gouvernement annamite, qui ne pourra communiquer diplomatiquement avec lesdites puissances que par l'intermédiaire de la France seulement.

« La France s'engage à garantir désormais l'intégrité complète des Etats de S.-M. le roi d'Annam, à défendre désormais ce souverain contre toutes les agressions du dehors et contre toutes les rébellions du dedans, et à soutenir ses justes revendications contre les étrangers.

« La France se charge à elle seule de chasser du Tong-Kin les bandes connues sous le nom de *Pavillons-Noirs*, et d'assurer par ses moyens la sécurité et la liberté du commerce du Fleuve-Rouge. »

*
* *

Qui profitera de l'ouverture du Fleuve-Rouge ?

La Chine, d'abord, et ensuite, les commerces anglais, américain, allemand, car ils sont prêts à opérer, tandis que la France aura à s'y préparer.

Mais, c'est précisément parce qu'elle s'est constituée dans le golfe du Tong-Kin le porte-drapeau de la civilisation et des intérêts européens et américains que la France, ne se méprenant pas sur la portée réelle des complications que le Céleste-Empire se plaît à lui susciter, ni sur celle des rivalités et des jalousies passagères qu'il sait raviver contre elle avec les puissances commerciales, doit poursuivre avec calme et suite la grande, franche et hardie politique indo-chinoise que M. Challemel-Lacour, au nom du Gouvernement, a exposée si nettement, devant le Sénat, le 13 mars 1883 :

« La nécessité pour la France d'ouvrir sans retard le « Fleuve-Rouge au commerce, puisque le gouvernement « de l'Annam est incapable de remplir ses engagements « à ce sujet, et nous établir au Tong-Kin d'une manière « définitive comme protecteurs de l'ordre, de la sécurité « et de la tranquillité. »

La Chine, moins encore que l'Annam, pourrait assurer la sécurité de la voie fluviale et purger les territoires du Fleuve-Rouge des pirates et des bandits qui l'infestent. Que les puissances commerciales qui en profiteront admettent donc que la France doive seule rester chargée de l'entreprise ; elle qui, la première, en a pris l'initiative, et qui, par sa colonie de Saïgon, peut dominer la situation ; qui, seule, par suite de ses anciennes relations (1) et de ses nouveaux traités avec l'Annam, peut forcer son mauvais vouloir, et forcer également celui de la Chine.

*
* *

Lorsque le maréchal Mâ visait la suzeraineté de la Chine dans les pouvoirs qu'il avait donnés à Jean Dupuis pour parler et agir en son nom au Tong-Kin, il pouvait

(1) C'est au commencement du XVII[e] siècle que les missionnaires commencent à évangiliser l'Annam et le Tong-Kin.

La première tentative par la France de l'occupation militaire et commerciale d'un point de la côte, Tourane, date de 1747.

croire que l'Annam se montrerait plein de déférence pour son mandataire, qui avait, d'ailleurs, l'énergie nécessaire pour se faire écouter. Qu'il ait cru, dans une certaine mesure, à cette suzeraineté, ce c'est pas douteux ; mais il avait, comme garantie, un droit supérieur à cette suzeraineté plus ou moins contestable ou contestée, celui du riverain de tout fleuve.

La Chine, possédant le cours supérieur du Fleuve-Rouge, a le droit d'user du cours inférieur pour sortir de chez elle et pour se rendre à la mer.

C'est le droit d'un héritage enclavé à un passage. C'est le droit dont use l'Autriche de se rendre par le Danube dans la mer Noire, sans que la Turquie, qui possède le cours inférieur du fleuve, puisse élever la moindre prétention, si ce n'est à un droit de transit.

Et, d'ailleurs, lorsque le traité de 1874 a été communiqué à la Chine, le Tsong-li-Yaman s'est borné à accuser réception de ce document sans faire d'observation, réclamation ou protestation. Ce fait est significatif.

L'Annam avait donc la plus complète liberté pour signer le traité de 1874. Mais il n'avait pas le droit de refuser à Jean Dupuis, mandataire des possesseurs du cours supérieur du Fleuve-Rouge, d'user de cette voie fluviale pour aller ou revenir du Yûn-Nân à la mer. C'est d'ailleurs ce que reconnut Francis Garnier à son arrivée au Tong-Kin et ce qu'il dit dans une de ses lettres au maréchal Nynym-Tri-Phuong.

Les droits ordinaires, déterminés par les codes internationaux pour les riverains supérieurs, sont donc les seuls que possède le Céleste-Empire, et, par conséquent, les seuls que nous dussions lui reconnaître, sauf à lui accorder, pour ses transits et parcours, faveurs et priviléges, aide et protection.

Il n'a pas d'autres droits à revendiquer ni d'autres faveurs à demander.

Pour le parcours du Fleuve-Rouge sur le territoire tongkinois, nous nous sommes substitués aux droits souverains de l'Annam ou plutôt l'Annam les exerce sous notre protectorat.

La question du Fleuve-Rouge doit donc être résolue :

Sur le territoire franco-tongkinois, par l'ouverture et la sécurité du fleuve depuis la mer jusqu'à la frontière chinoise, à Lao-Kaï ;

Et sur le territoire chinois, selon qu'il conviendra au cabinet de Pékin.

Qu'à partir de sa frontière la Chine ouvre ou ferme le fleuve, c'est son droit. Si, chez nous, charbonnier est maître chez lui, le Fils du Ciel a toujours entendu l'être chez lui. Qu'il nous laisse donc être les maîtres chez nous.

Le traité Bourée (*ad referendum*), la zone neutre, Lao-Kaï, comme aussi la question des mines, sont les sujets abordés journellement par la presse. Nous n'en dirons donc que quelques mots.

Ce traité ne pouvait pas être ratifié par le Gouvernement. Il consacrait, en effet, une nouvelle et inattendue prétention de la Chine, celle de son protectorat sur l'Annam et dépendances.

Les territoires qu'elle demandait à neutraliser étaient ceux, précisément, que nous aurions davantage intérêt à exploiter et à faire exploiter à cause de leurs richesses minières, notamment les mines de charbon de terre.

La ville tongkinoise de Lao-Kaï était une position stratégique fluviale, un point commercial important, que nous devions occuper sans retard sous peine de laisser ce soin aux Anglais ou aux Chinois, au titre de légitime défense contre le brigandage et la piraterie. Cette ville étant la base d'opérations des Pavillons-Noirs, sa conquête était aussi nécessaire dans le bassin du Fleuve-Rouge pour l'intérêt et la sûreté des indigènes et des étrangers, des Chinois, eux-mêmes, que l'avait été, jadis, la conquête d'Alger sur les côtes barbaresques (1).

(1) Lao-Kaï n'a plus aujourd'hui que peu d'habitants ; mais son importance est indiscutable. Du jour où le Fleuve-Rouge sera définitivement ouvert, Lao-Kaï, assise sur le fleuve et au confluent de la rivière Nan-Si-Hô, navigable une bonne partie de l'année, acquerra une importance considérable.

C'est parce que les mandarins chinois et les mandarins annamites en sont convaincus qu'ils la plaçaient dans la zone neutre.

Lettre de Ch. Ducos de la Haille au baron Textor de Ravisi.

A tous égards, le Gouvernement a donc bien fait de mettre de côté ce projet de traité. La loyauté, la bonne foi et le patriotisme de M. Bourée n'ont jamais été mis en cause, même indirectement; mais il a été joué par la diplomatie chinoise. Accepté ou refusé, ce projet avait le tort irréparable de laisser introduire de nouveaux facteurs chinois dans la solution à intervenir. C'était là le but poursuivi par le cabinet de Pékin, et il l'a atteint.

*
* *

Des Compagnies françaises se sont-elles constituées pour l'exploitation des richesses minières du Tong-Kin ? Nous ne le croyons pas ; mais il serait à souhaiter qu'il y eût des capitaux français disposés à entrer dans cette voie et que les richesses du Tong-Kin ne tombassent pas dans les mains étrangères, surtout celles des Anglais !

Il y a, à Hong-Kong, des maisons anglaises, américaines et allemandes qui disposent de capitaux considérables, et elles n'attendent que l'ouverture du Fleuve-Rouge pour lancer au Tong-Kin leurs nombreux émissaires chinois.

La Chine spécule sur la situation troublée et difficile qui résulte pour le commerce européen dans les mers de l'Inde des bruits de guerre, situation qu'elle a fait naître et qu'elle s'efforce d'entretenir.

Or, elle ne veut pas la guerre par la raison qu'elle est impuissante à la faire contre la France : chacun le sait. Il appartient donc aux puissances commerciales de se prononcer hautement en faveur de la France ; car sous leur pression morale tomberait la résistance de la Chine. Et, alors, cesseraient la crise commerciale dont elles souffrent, qui est de son fait et non de celui de la France, et la principale arme de guerre sur laquelle la Chine compte pour forcer l'admission de ses nouvelles et insolites prétentions sur les territoires du Fleuve-Rouge.

Que prétend faire la France ?

S'assurer le magnifique domaine colonial qu'elle avait laissé échapper en 1874, et faire exécuter le nouveau

traité de 1883, qui supplée celui de 1874, si indignement violé par l'Annam avec la connivence, l'assistance et la participation de la Chine ;

Traités teints du sang de centaines de nos marins et soldats tombés sur les champs de bataille ou morts dans les hôpitaux, et teints, aussi, du sang de dizaines de mille Tongkinois expiant dans les tortures raffinées des mandarins annamites, le crime d'avoir été nos auxiliaires ou nos agents.

A cette situation tendue et compliquée, telle que la Chine l'a faite, il faut pour dénouement des solutions radicales et non des demi-mesures.

Pourquoi vouloir admettre que plus tard il serait facile de dominer la situation ? Ce qui est certain, c'est qu'en 1873 on a fait, avec des centaines de soldats, ce qu'en 1883 on n'a fait qu'avec des milliers ; or, comme dans l'Extrême-Orient les demi-mesures ont pour résultat de compliquer et non de simplifier, il faudra, plus tard, des dizaines de milliers d'hommes pour résoudre la situation.

Qu'elles soient écartées les diverses combinaisons bâtardes mises en avant par la cour de Pékin d'accord avec celle de Hué, pour faire le partage du Tong-Kin entre la France, l'Annam et la Chine : délimitations de frontières (1), zones à neutraliser (2), l'une des rives du fleuve

(1) Les frontières naturelles ne suffisent-elles donc pas ? c'est-à-dire les grandes montagnes qui séparent les bassins du Fleuve-Rouge et du Yuē-Hô (rivière de Canton), et, à partir du confluent du Fleuve-Rouge et de la rivière Nan-si-Hô, les défilés et les gorges qui rendent si difficile l'entrée du territoire chinois.

(2) Plusieurs projets de zone à neutraliser ont été produits. On peut juger de leur valeur topographique par celui-ci, entr'autres : Le territoire qui est au nord de la ligne qui, partant de Haï-Phong, irait rejoindre le Fleuve-Rouge vers Ha-Noï et remonterait le fleuve jusqu'en aval de Lao-Kaï.

Les déserts, les forêts, les montagnes et les peuples sauvages qui séparent le Tong-Kin de la Chine, ne forment-ils pas une zone neutralisée naturelle, qui doive suffire à défendre la Chine du côté du Tong-Kin, aussi bien que la fameuse muraille l'a défendue du côté de la Tartarie ?

chinoisée et l'autre francisée (1), division du delta (2), etc.

Toutes ces combinaisons sacrifient plus ou moins nos meilleurs intérêts, et toutes sacrifient ceux de l'ouverture et de la sûreté de la voie fluviale.

Il n'y a pas place, au Tong-Kin, pour deux protectorats, deux établissements, deux possessions. Ou la Chine ou la France. Il faut que l'une des deux puissances se retire.

Ce qu'il faut, c'est que la France occupe complètement le delta du Fleuve-Rouge (c'est-à-dire toutes ses embouchures), et que la limite supérieure de son occupation comprenne l'embouchure du Hé-Hô, ou Rivière-Noire.

Ce qu'il faut, c'est que l'occupation du fleuve soit réelle et effective, c'est-à-dire assurée par des forts et des postes depuis la mer jusqu'à la frontière chinoise, au confluent du Nioi-Si-Hô et du Fleuve-Rouge, et qu'une garnison franco-annamite occupe la citadelle de Lao-Kaï.

Ce qu'il faut, c'est que le reste du territoire tongkinois, tel qu'il se comporte, continue d'être sous le protectorat franco-annamite, dans les mêmes conditions où il se trouvait sous la souveraineté annamite.

Ce qu'il faut, enfin, c'est que les traités de 1874 et 1883, tels qu'ils se comportent, soient complètement exécutés. Avec les puissances asiatiques, le difficile n'est pas d'obtenir des traités, mais de les faire exécuter.

***

La rentrée des Chambres va avoir lieu. Le Gouvernement leur donnera les explications sur la double campagne militaire et diplomatique qui a lieu et qui se continue. Elles auront à juger le rôle que la Chine a

(1) Le parcage de la Chine et de la France, rive gauche et rive droite du Fleuve, quoique biscornu dans le delta, a été également mis sur le tapis-vert diplomatique.

(2) Nombreux sont les projets de délimitation de l'occupation française dans le delta, tous sacrifiant plus ou moins les intérêts de l'ouverture et de la sécurité de la voie fluviale.

joué et joue dans l'Annam-Tong-Kin, et sa tortueuse et émasculée diplomatie, qui nous a fait la guerre sans la faire, c'est-à-dire sans la déclarer, et qui, sous le prête-nom des Pavillons-Noirs, a fait couler le sang de nos soldats et de nos alliés tongkinois.

Le patriotisme du Parlement guidera son verdict !

*
* *

Fasse que la France encourage ses officiers civils et militaires, ses voyageurs et ses commerçants à pousser sur ces lointains rivages le « *go head !* », car il est le cri de nos voisins, les Anglais, nos maîtres en matière de commerce et d'expansion coloniale ;

Et fasse qu'elle les encourage à s'inspirer du *fara da se*, car il est la devise de nos voisins, les Italiens, nos maîtres en matière de politique et de rapports internationaux.

C'est en poussant ce cri et en s'inspirant de cette devise, qu'ils ont ajouté de glorieuses pages aux grandes annales *Per gesta Francorum*, les de Genouilly, Page, Charner, de La Grandière, Bonard, Roze ; — les Dupuis, Garnier, Rivière, Courbet, Harmand, Bouët et nos valeureux officiers de marine et d'infanterie de marine,

Et qu'ils nous ont donné la Cochinchine et nous donneront le Tong-Kin, ce grand, riche et salubre pays, duquel Gambetta a dit : « *Le Tong-Kin, voilà l'avenir colonial de la France.* »

*
* *

Nous en laisserons-nous ravir la conquête par la Chine, qui n'y a aucun droit ? Par la Chine qui, alors que nous acquérons par le sang, n'entend payer une gracieuse annexion des territoires du Fleuve-Rouge, qu'en monnaie de singe ?

ÉTUDE

SUR LE

DICTIONNAIRE BASQUE

PAR

FÉLIX MICHALOWSKI

Il y a cinquante ans les grands professeurs de Montpellier, les Lordat, les Delpech, les Dugès, y faisaient affluer les étudiants de pays lointains, l'amphithéâtre de l'école ressemblait à une Tour de Babel, retentissant de discussions intarissables *de omni re scibili* — de cette linguistique, par exemple, qu'on y pratiquait si largement.

En ce temps-là, je me croyais obligé de démontrer à tout venant, que la langue de mon propre pays était la plus belle du monde, très primitive, admirablement conservée, d'une perfection incomparable et d'une clarté si transparente qu'on l'entendait et qu'on la parlait quasi naturellement.

J'avais dans mes chers condisciples un auditoire très disposé à applaudir tout ce qui, de près ou de loin, semblait inspiré par l'amour de la patrie. Seul un moderne Cantabre, protestait avec vivacité que la palme réclamée en faveur du polonais, n'appartenait qu'au basque, autrement dit *eskuara* ou *euskara*, idiome primitif de l'Atlantide, ce paradis abîmé sous les flots de l'Océan, que Platon a célébré dans *Timée* et *Critus*.

Quelques familles échappées au cataclysme, ayant pu gagner les Pyrénées, y sont devenues la souche du noble peuple Euskaldunak, nommé autrefois Ibérien, qui fut le maître de toute l'Espagne et de la France méridionale. Sénèque le philosophe atteste que de son temps le basque s'étendait jusqu'en Corse ; et il y a deux cents ans, la plus docte Assemblée d'alors, siégeant dans la cathédrale de Pampelune, a déclaré *ex cathedra* qu'Adam et Eve n'ont jamais parlé d'autre langue. A notre époque, le célèbre jésuite espagnol Hervas, le père de la philologie moderne, qu'Adelung et Guil. de Humboldt lui-même, n'ont fait qu'imiter ou suivre, a démontré pertinemment que le basque était une langue mère et la plus ancienne de notre continent. Puis-je omettre que mon ardent contradicteur s'est bien gardé d'oublier le diable, brûlant d'apprendre l'eskuara et l'étudiant sept ans sans en venir à bout ?

Je n'avais rien à répondre aux arguments appuyés d'autorités si formidables, je me suis promis, du moins, de vérifier soigneusement certaines assertions, tôt ou tard. Mais l'occasion fugitive ne revient pas à notre gré ; bientôt sonna le quart d'heure de Rabelais — celui de passer les examens. Mon adversaire philologique et ami très cher, est allé exercer l'Art salutaire sur les rives de la Plata, et moi au pied du Mont-Pilat, où j'eus le ravissement de reconnaître, sur les lèvres indigènes, des mots que j'avais entendus autour de mon berceau, et qu'aussitôt je me mis à recueillir pour les repatrier un jour. Cela m'occupa nombre d'années qui ont très vite passé : c'est seulement après ma retraite qu'on a bien voulu m'admettre, à titre d'auditeur attentif et patient, dans un cénacle philologique, dont l'illustre président est un Basque et le savant Secrétaire un basquisant. Je me mis en quête d'un dictionnaire de leur langue : trouvaille moins facile qu'on ne pense, *beati possidentes* répondent,

en vous regardant de travers, « eh ! que voulez-vous en faire ? ». A l'entrée de ces vacances, l'aimable et généreux Secrétaire a bien voulu me prêter le vocabulaire de Salaberry, bon petit livre que j'ai confessé de mon mieux. Je vais raconter ce qu'il m'a appris, en commençant toutefois par me confesser moi-même de quelques idées sur la matière, qu'on jugera peut-être, je le crains, digne de fagot : mais je ne puis dire ici que ce que je vois, et comme je le vois.

I.

L'étude comparative des langues serait au moins incomplète si, au parallèle des grammaires qui absorbe la science actuelle, on n'ajoutait un examen plus scrupuleux des dictionnaires, examen auquel, il faut bien l'avouer, on n'attache qu'une importance secondaire, grâce à l'idée, trop répandue, que le dictionnaire n'est en réalité qu'un magasin de racines insignifiantes par elles-mêmes. C'est seulement après l'union de ces racines privées de sens, aux particules grammaticales qui en sont dénuées également, que la signification éclaterait comme par miracle.

Mais cela apparait différemment quand on a pour instrumment de la pensée et pour sujet d'observation incessante, une langue conservant encore les vestiges de la fabrique primitive. On aperçoit alors, pour peu qu'on y regarde, que le dictionnaire est, bel et bien, l'inventaire des idées que nos ancêtres se sont faites du monde, le recueil des définitions de toutes choses, obtenues de la manière suivante :

L'herbe répandue et connue partout étant verte, le ciel et la mer étant bleus, tout objet de nuance comparable nouvellement aperçu, est comparé mentalement à l'herbe, à la mer, à la voûte azurée, et nommé avec leur nom, modifié seulement quelque peu pour éviter la confusion (ce qui peut, au surplus, de proche en proche, lui faire faire le tour de l'alphabet). Il suffit d'admettre, pour en

voir surgir le dictionnaire entier, une faculté innée d'exprimer la première idée acquise par un mot « naturel », par une exclamation articulée d'instinct : germe fécond et vraiment radical de tous les noms des notions catégoriques, et de longues séries de dérivés ultérieurs de celles-ci, toujours obtenus par la comparaison, la distinction et le classement, c'est-à-dire par une définition sommaire, consignée immédiatement dans un nom. Pour nommer il faut connaître : et l'on va en dictionnaire comme en science, du connu à l'inconnu. C'est bien l'intelligence qui discerne et qui nomme, mais l'appareil, la fonction physiologique de la parole, suggérait, inconsciemment, à la nomination, les signes articulés, gradués avec l'art infini de ce pouvoir insondable qu'on appelle instinct ; il nous guidait dans l'immensité de combinaisons alphabétiques comme il dirige les oiseaux dans l'espace inconnu. Œuvre d'un sens intérieur, la parole arriverait encore à l'entendement par la même voie, si l'énorme quantité et le tumulte des mots que nous possédons actuellement, n'en empêchait la perception immédiate, prévenue d'ailleurs et rendue inutile par la mémoire, mise, dès le berceau, en possession du dictionnaire.

Jamais un mot inventé, c'est-à-dire construit arbitrairement, sans lien ombilical avec le dictionnaire entier, n'a fait fortune. Les apparences trompent aisément à cet égard. Si quelque part la couleur du ciel n'est pas céleste mais *bleue*, et l'herbe *verte* (au lieu d'être, comme en polonais : ziele et *zielone*, niebo et *niebieskie*) c'est parce que la plupart des langues, ayant subi des bouleversements et des refontes, trop souvent les mots dont elles se servent actuellement, appartiennent à des sources étrangères et bien éloignées quelquefois.

Si l'exemple du vert et du bleu parait insignifiant, en voici un autre qui aura le mérite, si c'en est un, d'être moins simple. Parmi les idées courantes et répandues partout, en est-il beaucoup de plus abstraites que l'idée de ressemblance ? Je doute que tous les jeunes philosophes du concours général parviennent, sans l'aide de leurs professeurs, à en découvrir la source. Qu'ils con-

sultent le dictionnaire ; c'est lui qui sait par cœur l'origine de nos idées, même les plus abstruses. *Sama* est en sanscrit un des noms de l'eau et y signifie également la ressemblance. On peut en conclure que celle-ci s'identifiait avec l'égalité. Rien d'égal, en effet, comme le niveau de l'eau, et on s'en est aperçu, il faut croire, bien avant la séparation des Aryas, puisqu'il y a en sanscrit *sama*, en zend *hama*, en grec *homos,* en latin *similis,* en slave *samy,* en gothique *samma,* en irlandais *samail,* en finois *samallainen,* et en turc *misl.*

Coïncidence fortuite ? Simple effet de la dérivation commune d'un terme appartenant au sanscrit ? Mais finois et turc n'entendent pas être si proches cousins du sanscrit, et *sama* est loin d'être le seul définisseur de l'égal, du semblable, du même, du seul, et de l'éminent parfois, car, en dictionnaire, tout cela se montre congénère. Voici, sans chercher bien loin *aequus*, qui est à *aequor* la pleine liquide, exactement comme *similis* à *sama*.

Non, il n'existe pas des mots arbitraires. Même quand nous essayons d'en fabriquer arbitrairement, nous ne faisons que contrefaire les anciens ; et si la contrefaçon a respecté les lois secrètes mais impérieuses de l'instinct, elle réussit, c'est-à-dire on l'accepte. Si non, non.

Tout comme les idées, les mots ne peuvent multiplier qu'en bourgeonnant, en proliférant, en se dérivant les uns des autres ; et dans les dictionnaires relativement primitifs, on peut suivre le fil de cette dérivation, divergeant, sans se perdre, jusqu'au limbe, comme les nervures de feuilles. Si au contraire l'enchaînement logonomique est effacé, embrouillé, brisé, c'est que la filiation ethnologique a dû l'être également. Deux peuples ou plusieurs, se sont côtisés pour le sang comme pour le dictionnaire ; et quant à ce dernier au moins, c'est toujours une côte mal taillée.

Plus de fois le travail de restauration a dû être repris et plus la langue se montre reprisée. Les mots ne manquent pas, on a toujours des mots pour les idées qu'on a, mais au lieu d'être sentis (sentir les mots c'est avoir au moins quelque vague perception du rapport des sons

avec le sens) ils n'ont absolument d'autre support que la mémoire, et c'est assez pour qu'on les défigure bientôt sans le vouloir et sans s'en douter.

On ne se lasse pas de préconiser les changements phonétiques soit disant inévitables avec le temps. A force de prodiguer la métaphore, on s'y laisse prendre, on finit par y croire. La langue, celle qu'on parle, n'ayant pas d'existence substantielle, ne saurait se modifier ni changer par elle-même. C'est l'homme qui subit les influences des milieux, et le sang étranger lui transmue *le parloir*, s'il m'est permis de forger pour une heure, pour le temps de ma lecture, une acception insolite mais claire, et dispensant d'énumérer au long les organes de la parole, depuis l'appareil de Decorti jusqu'aux muscles de la langue et des lèvres. Le parloir modifié fonctionne différemment, et la parole ne peut que changer ; mais l'èquilibre ébranlé des forces vitales, rétabli avec le temps, la langue reste désormais sensiblement identique à elle-même.

Un métissage sobre... et heureux, aiguise d'ordinaire les facultés rationnelles, mais l'instinctif y perd quand même. Le don de la parole, l'alphabet qui en est l'expression physiologique, périclitent. Le pouvoir de grouper les consonnes s'amoindrit le premier *(scriba, écrivain, izkiribu* : c'est deux, trois et quatre syllabes respectivement, mais parler plus longtemps sans mieux dire, c'est un progrès à rebours). Bientôt le nombre même des consonnes diminue, l'exubérance des voyelles, l'accent, la quantité, l'aspiration et autres accessoires du ressort pseudo-musical, compensant le déchet *(monka* et *minka* en polonais, le russe ayant perdu les nasales, dit mùka et mukà). Voilà, je m'imagine, la source et la raison de toute prosodie, quoique là, comme ailleurs, la nécessité finit par devenir vertu. Elargie dans les visages à pommettes saillantes, la langue affecte les chuintances ; allongée dans les faces aplaties latéralement, elle multiplie à tort et à travers les articulations vibrantes. Polak devient *polakr* dans le dictionnaire de l'Académie française et *Bog*, *Big*, dieu primitif des Ludiers, devient *bigr !* Si tout cela, agrémenté par

Lautlehre (où l'on apprend qu'un jour fatidique les *a* se sont changés en *e*, qui n'existaient pas auparavant ; les Bourguignons d'auparavant ne disaient pas *je voè !* ils disaient *ja voa !)* si tout cela suffit à déclarer les langues « vivantes comme les êtres organisés » (voir dans Schleicher et ailleurs...), autant prétendre que l'art de nous vêtir est vivant, parce que les modes changent continuellement et les femmes ne se lassent pas... de les suivre.

Ce que le temps ne manque jamais de modifier, c'est l'acception des mots, leur signification usuelle. Chaque siècle l'estompe, la rétrécit ou l'élargit. L'histoire se mire perpétuellement dans la parole et y abandonne son reflet :

> « Liberté, liberté chérie,
> « Conduis, soutiens tes défenseurs !... »

Quel logogriphe ce serait pour un Romain ! C'est à peine intelligible pour nous-mêmes, mais il y a un demi-siècle à peine, comme cela faisait battre les cœurs ! J'ai constaté, non sans surprise, plus d'une évolution analogue en pays slaves les plus immobiles en apparence ; en sorabe, *wolny* n'est plus qu'un libertin, et l'homme libre c'est *chrobry*, vaillant et brave, à la lettre.

II.

Pour nommer il faut connaître, et l'homme a nommé tout ce qu'il a connu, mais il l'a nommé tel que, en état, au repos. Les relations innombrables qui naissent du mouvement perpétuel des objets, comment les traduire ? Comment exprimer ce qui ne dure point, ce qui change et varie sans cesse ? L'esprit humain a discerné les catégories ou classes de relations saisissables, et a affecté à ces catégories des modes d'expressions adéquates. C'est la grammaire : dont l'ensemble est, comme l'or, sujet au frai, mais ne se partage pas. A aucun prix on ne peut marier les génitifs anglo-saxons aux datifs normands ; le conflit de deux grammaires hétérogènes entraine une

destruction mutuelle et une transformation plus ou moins profonde. Le simple voisinage y suffit quelquefois, celui des Szeklers, par exemple, empesta le latin des Valaques, de formes agglomérantes, et on sait que le pehlvi d'origine sémitique, a maintenant la grammaire iranienne. Il est vrai qu'en revanche on a appris à parler espagnol à Chiloe, tout en y conservant la grammaire chilienne : mais l'un aussi bien que l'autre corroborent médiocrement la doctrine en vogue, que la grammaire est l'âme et l'essence de la parole. C'est une âme qu'au besoin on remplace par une autre. Supposons une cargaison de belles étoffes, déjà taillées et découpées en pièces pour la confection des vêtements, tombée au pouvoir des sauvages, ne sachant aucunement assembler ces pièces en robes, en fracs, en manteaux : s'ensuit-il que, ne pouvant s'en servir *secundum artem*, ils vont rejeter à la mer une si précieuse épave ? Oh non ; ils se feront peut-être des mocassins avec les chapeaux des Parisiennes, et se coifferont avec les fonds de nos culottes : mais n'en seront pas moins coiffés et chaussés..., à tort et à travers de prime abord, mais bientôt, la logique naturelle et l'expérience aidant, on parviendra à créer une méthode nouvelle — ou, le cas échéant, une grammaire nouvelle, moins riche, moins belle, moins parfaite que l'instinctive qu'on aurait perdue dans quelque mêlée des nations, mais en utilité pratique inappréciable et parfaitement suffisante.

Un Français, maniant sa langue à merveille, s'il s'adresse à une personne étrangère, est très capable de lui dire, pour se faire mieux comprendre : « moi, aimer vous ». Voilà que dépouillés de leur grammaire, déjà si réduite en français, les mots ont retrouvé la relation voulue, par simple emplacement dans le discours, pour peu qu'il représente l'ordre de leur naissance dans l'esprit. Cet ordre suffit à traduire en gros l'enchaînement de nos idées ; les nuances, trop fines ou imprévues, on les devine ou l'on s'en passe. Toutes les grammaires de seconde main s'abreuvent à cette source, en s'étayant au surplus d'une provision croissante de particules flottantes : mais cela ne crée pas de nouvelles langues...,

car autrement la grammaire « expurgée et simplifiée » que les têtes crépues pondent à Haïti, en ferait bientôt une !

En somme, la grammaire n'est nullement la « forme essentielle » de la langue, et une langue n'est point l'art vieux ou neuf de manier les mots. La langue, c'est le patrimoine des mots solidaires de leur naissance comme un polypier, ou liés et rattachés par un long travail d'appropriation ; c'est le dictionnaire, stéréographe du sens national, code des idées du terroir qu'il garde, et dont il saisit les générations successives, pour les nourrir de la sève du passé et leur imposer une tournure de l'esprit. Faute de cette précoce imprégnation, un étranger, un Frédéric II par exemple, aura beau apprendre la grammaire et parler français toute la vie, ce ne sera toujours qu'un Prussien.

Renfermés dans les forêts profondes, les Lithuaniens (que Tacite encore appelait Ari, c'est-à-dire Aryas), conservent intacte un dialecte de la langue sacrée de l'Inde. Nous, Lud (Polonais, Tchekhe, Slovaque, Sorabe, Kaszub, etc.), nous laissâmes entrer dans nos veines une goutte de sang tchoud, et tout en gardant la langue des premiers jours, nous la chuintons comme les Auvergnats, qui, sans doute, n'ont pas gagné autrement leur accent. A l'instar d'une nappe de cailloux roulés, les mots chinois ont perdu toute forme, l'emplacement et le sous-entendu y suffit à tout, mais il ne faut pas s'extasier devant ce comble des vertus logiques, analytiques, pratiques et simplifiques, vingt générations peut-être ont dû être égorgées ou avilies pour en arriver là.

Après l'intégrité alphabétique et la saine dérivation signalées plus haut, un dernier caractère de langues, relativement primitives à remarquer, c'est qu'au lieu d'étayer le discours de pièces et morceaux, elles pétrissent en quelque sorte leurs mots.

Sanoo, finois,	*Mowi,* polonais,	il parle.
	Mawia,	il a l'habitude de parler.
Sanoi,	*Mowil,* *Mowila,* *Mowilo,*	*ille, illa, illud,* a parlé.

Mawial, *Mawiala,* *Mawialo,*	*ille, illa, illud,* avait l'habitude de parler.

Pour faire du présent le passé, il a suffi au finois de changer *o* long en diphtongue *oi*, le polonais a pris un *l*. A l'heure matinale où ces formes concises, belles et fécondes, ont pris naissance, on entendait évidemment la valeur de simples lettres comme nous entendons le sens des mots. Je me garde, en faisant ces rapprochements, de vouloir raviver les discussions sur la hiérarchie des langues ; diversement cultivées, elles ont, comme les nations, des qualités diverses, à peu près équivalentes dans la pratique. Une page de Tacite, traduite en français, en fera deux : mais cela n'a pas empêché le français de produire des chefs-d'œuvre impérissables. Pourvu qu'on ne verse point dans le travers opposé, en s'imaginant que ces pages semées dru d'articles et autre menue monnaie de la grammaire prétendue analytique, en deviennent plus précises, plus claires, plus parfaites. C'est raisonner comme l'aveugle des couleurs, c'est croire que cent sous en cuivre valent mieux qu'une pièce de cinq francs !

L'instinctif étouffé, la réflexion, une demi réflexion plutôt, comble la brèche — et c'est tout ; on peut surprendre en basque et comparer les deux méthodes. Pour créer les nuances d'une signification radicale, au lieu d'accrocher syllabes sur syllabes, il lui suffit parfois de modifier un simple son ou d'en ajouter. *Esku* la main, *eska* demander, *eskain* offrir, *esker* remercier. *Churfail* blanchâtre, *churhail* presque blanc.

A-t-il conservé, ou a-t-il retrouvé partiellement, cette plus haute faculté logonomique qui lui permet de déployer sa surprenante conjugaison ? Mais à côté de ces fines et délicates moulures de l'art inconscient, que de formes épaisses et lourdes équarries en toute conscience ! *Ollotegi* poulailler (toit des poules), *hitztegi* dictionnaire (toit des paroles), *behortegi* écurie, *gasnategi* fromagerie, *liburutegi* bibliothèque, toujours *tegi*. A quoi il convient peut-être d'ajouter une caractéristique des procédés avec les emprunts à l'étranger, dont le basque est si prodigue :

Elgar l'un et l'autre. Comment dans un seul mot, *un* peut-il être opposé à *un autre* ? D'une manière très simple, mais c'est peut-être la seule. En breton, c'est *ann eil hag egile*, en retranchant l'article et la conjonction, et en soudant le reste, on en fera sans peine *elgar*. On en verra bien d'autres.

III.

Sur le terrain déblayé et préparé de la sorte, le basque va comparaître pour nous révéler le secret de sa naissance et quelques traits de son histoire. Comme les princesses des grottes enchantées, l'histoire dort dans les dictionnaires, mais l'art magique de la faire parler est encore en nourrice.

L'ouvrage de Salaberry ne donnant qu'un exposé sommaire et tronqué de la grammaire, je me contenterai de quelques remarques générales.

L'esprit humain (*bis repetita*... valent) étant le miroir où le connaissable se reflète et se détermine, le dictionnaire est l'entrepôt des définitions acquises, et la grammaire un arsenal pour traduire le mouvement des choses en question. Mais le jeu perpétuel des relations n'est pas très varié, il se répète incontinent. Les diverses espèces ou « parties » du discours, les modes, les temps, les personnes, les cas, les degrés et les nombres, en voilà toutes les variétés je crois, que l'esprit a saisies et formulées en grammaire. Est-ce que le basque, qui a décuplé le nombre de quelques-unes de ces formules, aurait découvert autant de relations inconnues ailleurs ? Cet excès de richesse ne fait, au contraire, que dissimuler un denuement profond. Qu'est-ce, par exemple, que ces six degrés du nominatif ?

Aita, père.

Aitaren, celui du père.

Aitarenarena, celui de celui du père.

Aitarenarenganikakoarena, celui de celui, de celui du père.

Aitarenarenganikakoarenarena, celui de celui, de celui, de celui du père.

Aitarenarenarenganikakoarenarena, celui de celui, de celui, de celui, de celui du père.

Ce n'est là évidemment que l'impuissance de traduire, autrement que par une répétition machinale, les rapports qu'on exprime ailleurs avec deux ou trois mots appropriés. De même, n'ayant pas conservé la distinction des genres, qui semble (malgré tout ce qui fut dit à ce sujet) de droit naturel à notre esprit, le basque s'en tire au moyen de désinences verbales, comme dans *nuk, nun, nuzu, niz* ou *naiz*, signifiant toujours je suis, mais adressé tantôt à un homme et tantôt à une femme, en parlant familièrement ou avec respect, ou avec indifférence ; de même :

Noha,	je vais.	
Nohak,	je vais,	mais *k* annonce qu'on parle familièrement à un homme.
Nohan,	je vais,	mais *n* apprend qu'on parle familièrement à une femme.
Nohazu,	je vais,	mais *zu* avertit qu'on parle avec respect.

Apparemment ces procédés ne datent pas du déluge? Etre réduit à dire : je suis (respectueusement) absent, affamé, couché, cela fait songer à ces gaz qui devaient « avoir l'honneur » de se combiner devant Monseigneur. C'était naguère le langage du courtisan, en basque c'est l'esprit féodal qui l'a dicté sans doute. Les Grecs et les Romains se tutoyaient libéralement, les Slaves de race se tutoient encore ; les déférences incrustées à demeure dans la conjugaison puent de loin la morgue gothique, et elles rappellent quelque peu le double langage des peuplades gouvernées par les casse-tête, pour les grands et pour les petits, pour les hommes et pour les femmes.

La contraction de plusieurs mots en un seul, autre caractère estimé très antique ou très américain au moins, semble de même accuser plutôt un état social déjà assez développé : car c'est l'usure des mots répétés vite et souvent, et changés de la sorte en formules mnémoniques, de commandement, de politesse, de passion. Dans *Maitetuba dot*, amatum illum habeo ego, *dot,* selon M. de Charançay, contracte l'équivalent de trois derniers mots

latins. Mais c'est bien loin d'être rare : tout le monde connaît l'espagnol *usted* pour *vuestra merced ;* en polonais *wac,* de wacpan, renferme également la vuestra merced, c'est-à-dire *wasza milość ;* de ce dernier mot une seule lettre est restée dans wac ; comme il existe à côté, *waść* et *waszmość*, la contraction est hors de doute.

Il faut remarquer néanmoins que le basque n'ayant, à dire vrai, d'autre conjugaison que celle des verbes auxiliaires, a appris à en réduire et accommoder les formes de cent manières, pour conjuguer avec elles les autres verbes. Le procédé, ingénieux au possible et d'une merveilleuse fécondité, n'en est pas moins très monotone, c'est-à-dire artificiel, et dénotant l'absence de ce sentiment qui conserve les mots en en faisant, pour ainsi dire, goûter la structure légitime, celle qui résulte de l'équation des sons avec le sens.

IV.

Abordons le dictionnaire, sujet particulier de cette étude. Pour échapper au soupçon de l'avoir trié, à un point de vue étroit ou préconçu, je me suis imposé, d'abord, la traduction, mot par mot, d'une lettre entière du vocabulaire de Salaberry, et comme l'appétit vient en mangeant, j'en ai traduit deux, **K** et **P**, c'est-à-dire que j'ai retrouvé dans d'autres langues à peu près tous les mots alignés sous ces lettres, qui m'ont paru le moins sujettes aux altérations en basque, et à cause de cela y conservant mieux aux mots étrangers leur physionomie d'origine. J'ai prélevé, du reste, sur toutes les pages du dictionnaire des échantillons de diverse nature assez nombreux pour donner une idée suffisante de l'ensemble.

En m'appliquant à cette moisson, je n'ai pas tardé à reconnaître trois assortiments bien distincts de mots eskuariens, trois couches différemment assimilées à différentes époques. La couche la plus superficielle, celle qui doit frapper le plus un lecteur français, appartient aux temps modernes. Il devient évident, au premier coup d'œil, que les Euskaldunaks ont fini par apprendre les

langues de leurs puissants voisins, et dès lors, les mots qu'ils trouvaient occasion de leur emprunter ont pu, en grand nombre, conserver la physionomie absolument intacte, ou très facilement reconnaissable sous le voile transparent de la prononciation locale, comme les suivants, par exemple :

Urgulu,	vanité.
Emphatcha,	empêcher.
Grabata,	col.
Hirritu,	agacerie.
Irri,	rire, etc., etc.

Les mots qui remontent au moyen-âge et à l'époque romaine, formant la seconde division du dictionnaire, y ont subi un tout autre sort. Le basque les contracte, les allonge, les mutile, les travestit, les retourne comme des doigts de gant.

Aphez, prêtre, c'est-à-dire *abbas*.
Ertor, curé, — *rector*.
Khurutzefika, crucifix.
Pharabizu, paradis.
Phederika, prêcher *(prædicare)*.
Garizuma, carême *(quadragesima)*.
Gartha dembora, les Quatre-Temps.
Zeru, ciel.
Debru, diable.
Ainguru, ange.
Arima, âme.
Amodio, amour.
Gorphitz, corps *(corpus)*.
Folxu, pouls *(pulsus)*.
Folxukeria, fausseté *(falsum)*.
Benzi, vaincre, *vencer*, esp.
Askalbozka, gratter *(scabere)*.
Gilz, clef *(clavis)*.
Fiteka, *fifait*, vite, vitement.
Gathibu, captif.
Adimendu, entendement.
Phoroga, prouver *(probare)*.
Erro, racine, *raiz*, esp.

Zilhe, argent, *silber,* all.
Urhe, or.
Atabala, tambour, *altambor,* arabe.
Atrebitu, intrépide.
Lehoin, lion.
Zuzen, juste.
Aphiril, avril *(aprilis).*
Lekhu, lieu *(locus).*
Mardie, par Dieu !

Auzo, voisin, moins *v. On,* bon, sans *b. Pollo,* poule espagnole, est devenu *ollo*; nomen (renommée) *Omen,* et fleur *Lore. Erein,* semer, a laissé tomber *s* et a pris une désinence ouralienne. *Euri,* changement de temps qui se met à la pluie, a perdu *pl. Ass,* âne (germanique) a gagné *to,* suffixe de mépris : *asto. Zezen,* taureau, a pris un *z,* c'est *ejenn,* breton, *junz,* slave. Raton, rat espagnol, est devenu *garathoin,* et le risque *hirrisku. Bilo,* cheveu (comme en breton), en perdant *b* est devenu laine, tout en demeurant cheveu (*ile* l'un et l'autre). Le laurier s'appelle *erramu,* parce qu'on en fait des palmes le dimanche des Rameaux, et décembre *Abendo,* parce que c'est le mois de l'Avent. *Bichilia,* abstinence, parce qu'on fait maigre la veille des grandes fêtes *(vigiliæ)*; *orziralia bichilia da,* le vendredi est jour d'abstinence ; comme *orziralia* manque dans le vocabulaire, je ne puis me rendre compte comment *veneris dies* a pu s'y fourrer, mais il y est. Il faut bien remarquer, à ce propos, que notre science phonétique a laissé dans l'ombre toute une moitié de son problème : elle expose les variations que, d'âge en âge et de langue en langue, la prononciation fait subir aux mots, mais ne s'occupe pas de changements, non moins considérables, provenant des défaillances de l'ouïe et de la mémoire. En voici quelques exemples :

Amatus est devenu *maitha,* parce que la première syllabe trop courte échappait à l'oreille basque et la seconde surprenait par une longueur insolite. En pareil cas, le français comme le slave, ajoute parfois une semi-voyelle ou une liquide. *Thesaurus* a perdu en français sa troisième courte, a conservé la seconde longue en

français comme en latin, et surchargé la première d'une *r*, pour compenser la durée de la voyelle latine. De même en basque, a long d'amatus s'est transformé en diphtongue *ai*, comme *an* d'*angelus*, s'est changé en *ain* dans *ainguru*, etc.

La terre labourée *lurberatu* en basque, terme primitif, dit-on : mais on ne doit estimer primitif que les noms des choses qui le sont également, et ce n'est pas dans les Pyrénées que l'agriculture prit naissance. En s'appropriant *terra laburata*, la mémoire des Basques a substitué à *terra* le nom Celtique de celle-ci : *leur* (*rola* slave) qui faisant double emploi avec la première syllabe de *laburata*, l'a remplacée.

L'évêque, *episcopus*, est devenu *aphezpiku* : par confusion auditive d'*epis* avec *aphez*, abbé, venant en basque comme en français d'*abbas* latin : parce que le sens est identique, le son très analogue, et l'adoption indubitable (1). La seconde moitié d'episcopus a subi la métathèse, le renversement des sons étrangers à l'oreille, attardés dans l'audition et reproduits, en en remontant le souvenir, à rebours. C'est très fréquent en basque, en voici quelques exemples :

Arlote, brigand, c'est-à-dire *latro*.
Aizkura, hache, de *securis*.
Kharba, braye, en latin *braca*.
Erbi, lièvre, de lièbre espagnol, avec perte de *l*.
Iphar, nord, en arabe vulgaire *bahhri*.
Ftipi, petit en français.
Erhi, doigt, en espagnol *rejo* pointe.
Erla, enroué, en breton *raoula*.
Hur, noisette, en slave *oreh*, *orah*, *orih*.
Ilhar, métathèse de *le hari*(*cot*).
Arbi, rave, de l'espagnol *raba*(*no*).
Igando, dimanche, c'est *doming*(*uero*) espagnol.
Aste, semaine, de *setti*(*mana*) italien.

---

(1) Le changement de douces en fortes et notamment de *b* en *p*, est loin d'être rare en basque :
Becada, bécasse en espagnol, en basque *pekada* ; *bisquer*, en basque *pichka* ; *bichon* (sorte de pot) *phitcher* en basque, etc.

Ax contraction de *arrax*, soir, nuit, par métathèse de *scurare*, obscurcir en italien, etc., etc.

Les mots de la dernière catégorie, certainement la plus ancienne et préhistorique, offrent en général, contrairement à ce qui devrait avoir lieu, si les théories phonétiques en vogue voyaient juste, bien moins d'altération que les autres :

Tarapata, marche précipitée et bruyante, agitation, en polonais *tarapaty*,

Deitz, traire, en polonais *doiti*.

Borrokan, lutter de force, *borykati* en slave.

Tuta, cornemuse à un seul tuyau, en polonais *duda*.

Zizo qui blaise, *zyz* qui louche, en polonais.

Gripa, peigne en bois pour le lin, *greb* en slave.

Zozo merle, *zozollo* pauvre d'esprit; *zozula* coucou, ou bête de bon Dieu, en polonais.

Laido outrage, en polonais *lajda*.

Garkhora nuque, en polonais *kark*.

Inyubi avoir un vif désir de quelque chose, *ljubiti* en slave.

Aztapar patte, *stopa* pied en polonais.

Estira action violente qui pousse un cops vers un autre, en slave *stirati*.

Herze intestin, en slave du midi *serze;* en allemand *herz*, en polonais *serce,* cœur.

Zuzi détruire, en hongrois *zuz*.

Erakar faire porter, faire venir, *rak* en hongrois.

Zamarri cheval ; *szamar*, en hongrois, âne ; *saumar,* en tchekhe, bête de somme ; *suma*, en russe, besace.

Fani ternir ; en magyar *fanyar*, malpropre, morveux.

Asmu, talent de deviner ce qu'on ne voit pas, *asma* flairer, s'informer, *asmuka,* à tatons. Cf. *sme*, mordvine, odeur ; *esz*, hongrois, raison, mémoire ; *eszme*, idée ; *eszmel*, avoir conscience, connaître.

Eras, bavarder, murmurer ; *erausi*, aboiement d'un chien ; *erazar*, *erazarri*, adresser de vifs reproches. Cf. *ereg*, hongrois, bouder, jaser, glapir.

Here, faux-bourdon ; en suomi, *hörisen*, murmurer, réprimander.

Elhe, paroles ; *elheka*, parler, causer. Cf. *Heloitan,*

finois, parler; *elhi*, hongrois, appeller; *elhanva*, breton, prononcer.

Tepertu crise, moment critique, en suomi *töpärö*; en petit russien *teper* à présent.

Eme, femelle de chien, de chat, d'oie et de dinde; *emazte*, femme; *emaïn*, sage-femme. Cf. *Emä*, en finois, mère, femelle, surtout d'animaux; *emisä*, *emäntä*, mère de famille.

Elhur neige, *erc'h* en breton; en magyar *elhül* refroidir, *helar* geler, etc.

Egi, affixe signifiant : trop, outre mesure; en hongrois *igen*.

Egia vérité, en magyar *igaz*, vrai, juste; *igen*, oui.

Yin, venir, en hongrois *jön*.

Yuan, aller, en turc *yayan guitmek*, aller à pied.

Baratze, jardin, en turc *baghtche*.

Goga, gagner qnelqu'un par des caresses insidieuses; *gogea*, breton, agir avec fourberie.

Ezagout connaître, en breton *gouzout*, à Vannes *gout*.

Espar échelas, en breton *sparr* la lance de la gaffe.

Eduk tenir, en breton *dougen* porter, soutenir; *doug*, port.

Aize vent, *aizina* loisir; *aezen*, en breton, vent doux et agréable.

Estukara défaut, en breton *stoker*, trebuchet.

Ekhaina juin, à Vannes *mec'heouen*.

Engana tromper, en breton *ganaz*, fourbe.

Enkonia s'attrister profondément, en breton *anken* chagrin.

On en trouve à chaque page; cherchons autre chose.

V.

Les racines qui encombrent les ouvrages de philologie, les vraies racines, toutes nues et bonnes à rien, appartiennent à ceux qui font des théories philologiques; on veut étudier ici le basque qu'on parle : et qui certes n'a jamais ni créé, ni emprunté, de sons creux, vides de sens — mais dut rechercher, au contraire, les mots entiers

et bien déterminés, signifiant ceci ou cela. Or, chaque acquisition de cette sorte prolifère incontinent, elle engendre une petite famille de mots apparentés ; le dictionnaire basque, et tous les dictionnaires, se sont peuplés ainsi ; sauf que dans une langue ayant surgi des entrailles mêmes du génie national, la dérivation est toujours simple, logique, marquée au coin de bon sens : parce qu'on entendait à fond le mot radical, et l'on comprenait ce qui pouvait en sortir naturellement. Il en résulte que si quelque part, loin d'avoir ces qualités, la dérivation pèche évidemment par le vague, le laisser-aller, l'arbitraire et l'excentricité. on peut être à peu près certain que les matériaux travaillés n'étaient point du cru, mais durent être empruntés, usurpés, imposés, peu importe, car pour la langue tout cela revient au même.

Il faut signaler à ce propos un fait curieux qui est loin d'être rare. On attribue volontiers à un mot étranger plus de vertu qu'il n'en a, et qu'on n'en accorde au mot exactement équivalent dans sa propre langue, celle qu'on parle tous les jours. En France, on lâche volontiers quelque bribe de latin ou d'anglais, à l'appui d'une idée éminemment française. En Pologne, on prodigue sa petite provision de français, pour arriver à dire plus qu'on ne sait et mieux qu'on ne peut. On va rencontrer et reconnaître en basque, fort souvent, des préventions analogues en faveur de l'étranger.

Geiz, en allemand, avarice ; *geizig*, avare, chiche, mesquin, vilain. N'est-ce pas déjà assez d'injures à qui n'aime pas laisser puiser dans sa bourse ? Le basque ne s'en contente pas : *gaitz*, méchant, très-méchant, d'un commerce difficile ; maladie, mal. *Gaitzikor*, susceptible ; *gaitzi*, s'offenser ; *gaizo*, digne de commisération, comme trop gros et trop gras ; *gaichtagin*, malfaiteur.

Furtzen lâcher un vent, en allemand, a donné en basque *phurtzika*, exciter le dégoût, en désordre, méprisable ; et enfin *phurtzika*, « mettre en désordre les vêtements et maltraiter le sexe par des attouchements. » Je copie bien entendu mot à mot, ces naïvetés curieuses par leur antiquité.

Loth soudure en allemand ; en basque, souder et réunir, s'attacher, prendre racine, se greffer, saisir avec la main, panser ; *lot gaillu* linge à pansement, *lot garri* emplâtre.

Hil, tuer (*kill,* anglo-saxon), et éteindre, mourir, la mort, le cadavre. *Hilhore,* les honneurs funèbres (honneur est devenu *hore*) ; (*h*)*ilhuna* (*huna* appartient au verbe *ikhus*, voir), la nuit ; (*h*)*ilhun,* sombre ; (*h*)*ilhumpe,* obscurité profonde ; (*h*)*ilhor* avorter, etc.

Trempa être trempé par la pluie, et tremper le biscuit dans le vin, ou le vin avec de l'eau. *Trempe* convenance, modération ; *trempechar* tomber en défaillance, (comme le vin trempé d'eau outre mesure).

Le beurre a fait *burra,* ou *gari,* qui veut dire encore tendre, frais (comme le beurre, quand il est frais) ; *guriki,* avec mollesse ; *gur,* génuflexion féminine, (tendre et molle).

Sincèrement a fait en basque *zinzinez,* contracté bientôt en *zinez,* d'où *zinein,* affirmer, et *zin*, serment. Braves gens qui croyaient serment et sincérité la même chose !

Silo, berber je crois, la fosse pour conserver le grain, a donné *zilo,* trou et trouer ; *zila,* percer.

Zilindroin (cylindrique), contracté en *zinzillo*, signifie sans tenue, sans énergie ; et devenu *zirzil*, c'est la négligeance allant jusqu'à exciter le dégoût.

Se signer a fait *seinha*, et par extension *sinhex,* croire ; *zeinu,* cloche ; *sinhexkor,* crédule ; *sinhexgogor,* incrédule.

De *zinna,* en italien, bout de sein, goulot de bouteille, et *zinzinnare,* sucer, le basque a tiré *zinzur*, *chinchur, chinchurzilo*, gosier.

Ores, de *hora*, a donné en basque *orai*, à présent ; *orano*, encore ; et le contraire du présent : *oranoko, orachte*, *orachtean*, le passé plus ou moins ancien.

Onda, perdre des choses utiles par inconduite (probablement en fréquentant la *fonda*, cabaret espagnol, qui a perdu son *f*). De là une kyrielle de la prodigalité : *ondazale*, prodigue ; *unda*, prodiguer, détruire — ce qui mérite malédiction, *ondiko* en basque. Le reste, *undar ;*

le dernier, *undar;* et *underze*, le dernier intestin, le rectum. *Ondako*, successeur, celui qui vient après ; *ondorio*, suite d'une affaire ; *ondo*, souche.

Arrimer ranger la cargaison, a donné en basque *arrima,* placer un objet contre un autre, et se placer sous la protection de quelqu'un. *Arrimu,* refuge.

Ezti, miel, c'est *mez* breton et magyar, avec chute de *m*. En basque, c'est encore adoucir, calmer ; *eztei,* noce, parce qu'on y mange des dragées ; et *eztul,* toux, parce qu'elle fait boire des sirops.

Ezko la cire, le *wosk* polonais, ou *Wachs* allemand ; *ezkon* se marier. Se coller ?

Harri pierre ; en finois *kari* ou *karaisen,* signifie durcir. En basque *harri,* pierre, grèle, maladie de la vessie, pétrifier de frayeur. *Harrigarri* terrible, épouvantable ; *harro* dilater (les yeux, par la peur). *Haritz,* chêne (bois dur) ; *hartzeko* créance, (dure à réaliser).

Urrin, odeur, gagner une mauvaise odeur, se passe d'explication ; mais *urrinda,* flairer !

Image, *imachina* en basque, d'où *imasimanu,* avec parfaite ressemblance.

Uzki, cul (*g* tombé, c'est *guz, guzica,* en slave) ; *uzker,* pet ; *uzkal,* renverser ; *uzkar,* être peu disposé à se soumettre (en français, tourner le dos à quelqu'un).

Gora, élever, en haut, là-haut ; *gori,* encourager ; *igaran,* monter ; « *igaran igandean,* dimanche passé ; » donc, le temps basque, en passant, monte quelque part. *Garhait,* vaincre ; *garaitia,* avantage ; *gorhain,* dégoût provoquant à vomir (haut le corps). Le tout vient de *gora,* montagne, hauteur, en slave ; *gorrea,* élever, hausser ; *gorré,* le dessus, en breton.

Gar flamme en basque ; en breton *gor,* en polonais *gore,* incendie ; en russe *gorit, zgorit,* rougir ; en français *garance,* en basque *gorri,* rouge ; *egur,* bois à brûler ; *garri,* soif ; *egarridura,* sentiment caché de haine. Exemple assez rare de dérivation vraiment normale en basque.

La synonimie de *besar* baiser en espagnol, *besarka* en basque, avec *embrasser,* en a fait tirer *beso* le bras ; *besozbeso,* bras dessus, bras dessous ; *besope,* mouvement pardessus l'épaule.

Iphar nord, vent du nord ; et comme on tourne volontiers le dos à ce dernier pour s'en garantir : *iphuru*, endroit où les engins du labour se retournent; et *iphurdi*, « postérieur d'un homme ou d'un animal. »

Bela, en turc, malheur, et *bele* oiseau de malheur en basque, le corbeau ; *belatch*, corneille ; *belz*, noir — et *belzari*, mauvaise mine qu'on a en fronçant les sourcils.

Muku, « substance dont la tête se purge par les narine », le mucus ; et *mukurru*, mesure plus que comble. Morveuse ?

Azta poids, Cf. *laste* poids de deux tonnes en mer, *lastegelt* droit de tonnage en Hollande ; *azte*, en basque, palper, toucher (soupeser) ; *aztaka*, à tâtons ; *azti*, devin ; *aztura*, vieille habitude.

Usaya usage, *usa* s'habitner, *usu* devenir fréquent, *usu* serré avec peu d'intervalle, *usu* sang altéré tendant à se convertir en pus.

Ezku main, *kez* en hongrois, où *kezel* manipuler, *kesd*, commencer, etc. En basque, *ezkudanza* adresse, *eskuin* côté droit, *ezker* côté gauche, *eska* mendier, *eskatina* dispute, (en venir aux mains) ; *eskarnia* contrefaire ; *eskargaiste* ingratitude (se dispenser de rendre), etc.

Chut, « état d'un corps en pente rapide » (en train de faire une chute) ; *chutchurru*, état d'un arbre qui est très chargé de fruits, — dont les branches *choient*, mais comme il ne tombe pas : *chut*, qualité d'un corps qui se tient droit ; *chut* se lever, lever ; *chutik* debout, *chucken* dresser un objet, le rendre droit.

Churru, cuve à lessive. En forézien *echarâ*, blanchir ; *charré*, *chiori*, drap pour la lessive ; en hongrois *szür*, couler, filtrer, épurer ; *szürö*, couloir, passoir ; *szürkul*, grisonner, etc. En sorabe *szyry*, blanc *(canus)* ; en polonais *szary*, blanchâtre ; en basque *churizale*, blanchisseur ; *churi*, blanc ; *churiketa*, lessive des chiffons ; *churrustan*, état du liquide qui repend, qui verse ; *chorta*, goutte à goutte ; *churrupita* (*szaruga* en polonais), grande pluie ; *churtch* orphelin (qui pleure, *sierota* slave) ; en magyar *sir* (en portugais *chorar*) pleurer ; *sir* tombeau, sépulcre. Au sommet du Pilat *chirat*, *chiré*, *chirei*,

énormes tas de pierres : tombeaux préhistoriques ? En Afrique *henschir* des Arabes, ruines, (des cités romaines notamment).

VI.

J'aborde avec appréhension, à cause de la difficulté de l'entreprise, l'examen des nombres cardinaux en basque, mots « nécessaires » et si constants, que leur présence, et leur degré respectif d'altération, pourrait servir à dresser les arbres généalogiques des familles de langues. Il n'y a point, après le verbe substantif, des mots employés plus fréquemment, et, partant, plus sujets à l'usure : c'est ce qui fait l'écueil de leur étude dans une langue sans famille comme le basque, où les rapprochements et les comparaisons, ressource ordinaire et guide de ces recherches, ne peuvent qu'être bien vagues.

Voici les noms des nombres euskariens :

Bat, un.
Bi, deux.
Hiru, hirur, trois,
Lau, laur, quatre.
Bost, bortz, cinq.
Sei, six.
Zaspi, sept.
Zortsi, huit.
Bederatsi, neuf.
Amar, hamar, dix.

En polonais *jeden, dwa, trzy*, un deux trois : mais on commence rarement de compter ainsi, on dit presque toujours *raz, dwa, trzy*. Même dans les contes populaires, là où d'autres Slaves mettent d'ordinaire :

	Byl	*jednou*	*jeden*	*kral....*
	Il fut	une fois	un	roi....
on dit en polonais	*Byl*	*raz*		*krôl....*
en basque	*Zen*	*bat*		*errege....*

Ce *raz*, qui répond au *bat* euskarien, veut dire en slave, coup, botte : vieille coutume, selon toute apparence, des gens s'exerçant habituellement à faire des

armes. Chez les Slaves du Midi, le *raz* polonais est remplacé par *bart* ou *put*. *Put, botte, bat, bart*, doivent se valoir.

Bi, est le latin *bis*.

Hiru, semble ouralien, il correspond au magyar *harom*, au vogul *kurm, urum*.

Lau, laur, pourrait également être rapproché de termes ouraliens, comme *niul, niula*, moyennant l'aphérèse de *ni* et le changement de *ula* en *lau* : mais je pense que c'est *faur* germanique tout simplement. Je n'ignore pas que les règles de la permutation indo-européenne s'y opposent, mais il faudrait voir si ces règles s'appliquent au basque, et si partout elle ne comportent pas des exceptions auxquelles, il semble, que personne ne songe plus, et qui n'en foisonnent pas moins. Pour justifier l'observation, voici, par exemple, *vêpres*, terme enseigné dans tous les pays catholiques en parfaite connaissance de sa prononciation normale, devenu *bezperak* en euskarien, et *gousperon* en breton. C'est très conforme aux règles ? Oui, mais dans tous les pays slaves c'est *nizpor, nespor, nieszpory*. De même *neuf*, c'est neuf dans toute la famille indo-européenne — sauf en lithuanien, qui en est le type le plus parfait, où *navan* s'est tourné en *devini* « parce que c'est un nombre consacré aux dieux » dit un ingénieux professeur de philologie. Mais les dieux d'autrefois ne se contentaient pas d'offrandes aussi légères, puisque les descendants de leur dernier pontife, le *Kriwekriweito* de Lithuanie, y sont encore les plus riches propriétaires.

Huit, neuf, en lithuanien *asztoni devini*, et en slave *osm deviat* : parce qu'en numération rapide la rencontre de deux *n*, ou de *m* et *n*, offrait nne certaine difficulté, qu'on a supprimée instinctivement en substituant *d* à *n*. Je ne sais et ne prétend pas en décider, j'ose pourtant m'élever contre ces recours, par trop commodes, à des règles allemandes, sur lesquelles on s'appuie comme sur un roc, quand la chose incontestable n'est point contestée, et qui dispensent, dans les cas embarrassants, de faire de fastidieuses recherches, mais n'obligent que les écoliers. Ceux qui parlent n'ont cure que d'arriver

partout au maximum d'aisance et de netteté dans la prononciation. Voilà la loi et les prophètes, et tout le reste une pure superstition. Les Malgaches se délectent à nommer leur reine *Mpaniaka :* parce que leur orbiculaire des lèvres est plus développé que le nôtre.

Bost, cinq, rappelle *bess, besch,* turc, et mieux encore le nom du poing, qui dut être partout le prototype du cinq. *Pest, post,* slave ; *Faust,* germanique. En polonais, le poing et le cinq, c'est *pieśc* et *pieć,* un demi-ton différentiel, comme de raison, le reste identique.

Sei, c'est *seis* espagnol et scandinave.

Zaspi, sept ; *zortsi,* huit. Du sanscrit *sapta,* la première syllabe a pu faire, par métathèse, *asp,* en numération *sei/s-asp,* et la seconde, devenue sibilante avec *ochti* (de Salzburg, par exemple,) a fait *zochti* et *zortsi,* par changement de *h* en *r.*

Bederatsi, neuf, c'est peut-être *bed-ere-achtsi,* un — et aussi — huit : avec changement des voyelles dures en douces, d'après la loi ouralienne.

Hamar, amar, dix, en berbère *merau :* mais je trouve en hongrois *hamar* deinceps, — c'est à peu près l'italien *da capo* en musique, marquant la fin et l'invitation à recommencer la mélodie, — et la numération en basque.

Que ces explications paraissent acceptables ou non, il en résulte au moins que la numération euskarienne est loin d'être homogène. A côté de *bis* et *six,* on trouve un neuf monstrueux comme *bederatsi.* Et cependant, si ruinée que soit une langue, si c'est réellement un héritage éthnique, elle a dû savoir compter les dix doigts? Une fois en possession de ces termes indispensables à tout instant, comment ferait-elle pour s'en défaire? On change quelquefois de couleur et de goût, et même de ratelier, le proverbe ne s'y oppose pas ; on peut changer les idées, les mœurs, les intérêts ; mais comment faire pour remplacer *trois* par *hirur,* ou changer *hirur* en *trois,* quand l'un ou l'autre s'est incrusté dans le cerveau d'un peuple ?

Qu'on veuille considérer les différences si grandes qui séparent actuellement les descendants des Aryas : les uns au pinacle de la fortune, les autres au comble de la

misère.... éthnique. Leurs langues, sous l'influence des milieux différents et des croisements avec les races étrangères, ont subi presque tous les degrés de transformation possible. Eh bien, la numération y est toujours commune à la famille entière et parfaitement reconnaissable, quelquefois même intelligible encore. En voici un exemple bien curieux : comme le pronom *kto* a fait, au duel, *ktory*, lequel des deux ? de même *czeta*, la paire, le couple, a fait *cztery*, en sanscrit *czatur*, le couple des couples, c'est-à-dire quatre. Ce *czetéry* est devenu, sans souci des règles de la permutation, *pevar*, *batoro*, *koite*, *vier*, *laur* (en breton, en sarde, en lorrain, en allemand, en basque), mais si au lieu d'isoler les termes disparates on on dresse l'échelle complète, l'unité apparait : la chose est hors de doute. N'en faut-il pas conclure que si, quelque part, il n'y a aucun moyen de retrouver l'ombre d'une pareille unité, c'est qu'elle n'y a existé jamais ? Or, ce qui vient d'être constaté pour la numération, caractérise, en basque, le dictionnaire entier ; on y trouve de tout, sauf un élément franchement, exclusivement indigène.

VIII.

En résumé, la promiscuité qui entache le dictionnaire euskarien, ne permet pas de douter qu'aux époques préhistoriques les Pyrénées ont servi de lieu de refuge, aux populations de race et de nationalité diverse, établies successivement, dès la plus haute antiquité, dans les belles contrées qui s'étalent au pied de ces montagnes, et chassées, tour à tour, par les invasions périodiques. Le pays du refuge n'était pas bien vaste, ni bien fertile surtout ; on s'entassait là où il y avait moyen de vivre : il en résultait des mélanges désordonnés, des fusions hâtives et réitérées, au lieu de l'assimilation progressive que d'ordinaire, dans les mêlées des nations, le grand nombre fait du petit.

Les dictionnaires mélangés s'arrangent, tant bien que mal, en se triant mutuellement, mais les grammaires ?

A chaque branle-bas, il en fallait refaire. C'est aux grammairiens à expliquer comment, du normand et du saxon, est sorti l'anglais, plus simple que père et mère, et d'une douzaine de langues broyées ensemble, l'euskarien, d'une complication si étrange ? On les dispenserait, par compensation, de démontrer que *pater* et *mater* ont le suffixe *ter*. A ma connaissance (mais c'est un maigre et sauvage fruit des lectures décousues), la grammaire araucanienne, sans avoir rien de commun avec le basque, en rappelle cependant la faculté singulière d'absorber par le verbe les fonctions qui appartiennent ordinairement à plusieurs parties du discours. J'ai vainement essayé de m'informer si, à défaut de tout rapport éthnique, il n'y avait pas quelque analogie entre les vicissitudes de l'histoire sur les versants des Pyrénées et les contreforts des Andes.

Le contingent le plus ancien en basque appartient, ce semble, aux vieux indigènes personnifiés dans le roi Phaunus, fils de la pie. Leur nom, déjà légendaire chez les Grecs et les Romains, a survécu jusqu'à notre temps, presque toujours à titre d'injure, sort réservé aux vaincus. *Föhn, Fen, Fein, Fenian, Ofenian* : les Finois antiques, les nomenclateurs de l'Europe. Comme race, on les nommait encore : *Tud* (terme conservé en breton), *Tzud, Tchud, Chtchud,* synonyme d'étranger chez les Slaves, dont le nom générique *Lud, Led, Lid,* signifiait à son tour l'étranger aux Ouraliens. J'ai cherché à reconnaître, dans le fond primitif du dictionnaire basque, les mots les plus anciens. Parmi ceux qui portent en eux-mêmes leur extrait de naissance, le plus antique que j'ai pu découvrir, date déjà de l'origine du bronze, ou du cuivre plutôt :

Bake, paix, en basque.	*Beke,* paix, en magyar.
Bake-tu, se reconcilier.	*Bekel,* se reconcilier.
Ebak, couper.	*Bako,* bourreau ; *bök* frapper d'estoc, *buk,* de taille, etc.
Irabarkhi, foret, villebrequin.	*Bakacs,* charron, etc.

Or, *bakyr, bakar, bakr,* est le cuivre, en turc, en slave.

La hache, en cuivre, dans la main du bourreau, assurait la paix, comme *securis,* du licteur, donnait la sécurité. *Bakacs,* charron, ouvrier en cuivre à la lettre ; *ebak,* couper, avec un outil en cuivre « le blé surtout ou le fourrage », dit le dictionnaire, parce que c'en était le premier et le plus précieux emploi. *Irabarkhi* villebrequin : tout contrefait le mot français, — donc importé ; le terme basque veut dire *vire-cuivre,* premier instrument à forer, à trouer, — remplacé bientôt par la *mèche,* pur nom du bronze germanique (*Mösche, Messe, Messing,* etc.) Armés de Mess et de Messer, de casse-têtes et de couteaux, en bronze à peine connu alors, les Germains refoulèrent le Lud (*Leid* des dictionnaires breton et slovaque, *Lidi* du latin et tchekhe, *Ludzie* en polonais, et *Ludiers,* paysans français dans Froissard), les Germains, dis-je, refoulèrent les tribus de laboureurs de l'Europe centrale sur la France habitée par les Fénians. Du mariage du Tud et du Lud sont nés les Celtes, car le dictionnaire breton (je n'ai pas étudié le celtique de la Grande-Bretagne), à part un vingtième peut-être de mots relativement modernes, néolatins surtout, EST ENTIÈREMENT OURALIEN OU SLAVE : je le mets en petites capitales, cela fera peut-être remarquer un fait décisif pour l'histoire des origines celtiques, que, depuis longues années, j'essaye vainement de faire connaître.

Chose singulière en apparence, dans cette Bretagne si française, les mots français subissent un sort lamentable. Le jeudi de Pâques y devient *ar iaou basque,* gazelle se change en *heizézik,* rhumatisme devient *remm,* animal *mil,* ange *el,* etc. Et les mots ouraliens ou slaves, vieux en breton de quatre mille ans peut-être, n'ont pas quelquefois perdu une consonne :

Laskelen, lâcher, en finois ; en breton, *leuskel.*
Laiskyn, se bercer, » » *luska.*
Karikko, écueil, roche, » » *karrek.*
Savar, bruit, clameurs, en breton ; en slave, *swar.*
Graka, caquetter, » » *grakati.*
Kloc'ha, glousser, » » *klochtali.*
Skara, aller vite, » » *skoryti.*
Stronsa, secouer, » » *stronsati.*

C'est que les langues, dans leurs propres *parloirs* vivent en pleine sécurité, et la fonction transplantée, de gré ou de force, dans un organe différent. tombe en détresse.

Les premiers, les plus anciens réfugiés dans les Pyrénées y importèrent leur idiome d'origine ouralienne, probablement éteint aujourd'hui, mais qui fait encore le fond le plus sain de l'eskuara. Le celtique, qui y occupe la seconde place, s'est conservé tout aussi bien, parce que les peuples, et les langues, étaient apparentés déjà. L'élément slave y fut, très-probablement, introduit sous l'étiquette celtique ; j'ai néanmoins relevé quelques mots slaves et basques à la fois, et cependant étrangers au celtique. *Roditi,* entr'autres, accoucher, mettre au monde ; *erdi,* en basque, qui ne souffre pas *r* préposé, mais c'est le même, les dérivés identiques de part et d'autre (milieu, moitié, fendre, etc.) en témoignent.

On rencontre de même quelques mots celtiques, inconnus aux Celtes d'aujourd'hui et dont les Basques se servent depuis des siècles, sans les comprendre, je m'imagine, à moins de savoir les deux langues (ou d'avoir en main Legonidek et Linde), *Tokilabilaso,* par exemple, le bisaïeul. *To,* finale de *tato,* père, en slovaque, et en langage enfantin de plusieurs pays ; *kila,* arrière ; *bilaso,* en vieux polonais *bialasy,* augmentatif de *bel, beli, bile,* blanc, pur, excellent, vénérable, sacré. *Rerebele,* en Auvergne, grand-père ; *belek,* prêtre, dans tous les dialectes celtiques, « autrefois prêtre de Bel » (dit Ausonne) dieu celtique et slave.

Je crois que même en français le mot se retrouve dans beau-père, beau-fils, belle-mère, belle-fille. Directement de *bellus,* ce serait, au moins quelquefois, une épigramme et un non-sens ; la signification banale du mot latin a seulement fait oublier ou méconnaître le terme slave, celtique et basque à la fois, autrement significatif et profond.

Il veut dire, des parents et enfants adoptifs, qu'on doit honorer les uns et respecter les autres, c'est presque le « tabou » des îles du Pacifique. En somme, *tokilabilaso* — joli mot à mettre dans la bouche des en-

fants, — arrière-père, très-vénérable ou très-bon. J'ai saisi là une occasion de montrer sur un mot appartenant à la vie intime et domestique, un de ceux qui ne courent pas le monde et ne s'empruntent point, l'enchevêtrement, parfois inextricable, des langues qui nous occupent ici, preuve certaine de leurs relations préhistoriques.

Il est temps de formuler une dernière conclusion. L'examen attentif du dictionnaire ne confirme pas la conjecture de la domination antique du basque en Espagne et en France — appuyée uniquement, si je ne me trompe fort, sur l'assonance de quelques noms géographiques. A pareilles raisons on trouvera toujours une réponse comme celle-ci : Puisque on admet, à cause du nom de l'eau (*ur* ou *hur*), qu'Urgia et Urso, en Bétique, étaient basques — Uriage, en Dauphiné et Ur, en Ecosse, devaient l'être, ni plus ni moins ? Ne perdons pas de vue que la géographie de l'Europe presque entière, est foncièrement ouralienne.

Si le basque avait jamais été parlé dans tout le Midi de la France, il y serait encore ; or il n'y est pas ; j'ai parcouru, pour m'en informer, le vocabulaire béarnais de Lespy (Pau, 1858) ; les mots communs aux deux idiomes qu'on y rencontre en petit nombre, ont passé la plupart, plutôt du béarnais en basque, parce qu'on les trouve également en provençal, en italien et ailleurs (*Pot,* baiser ; *Pek,* sot ; *Balezta,* dard ; *Trufa,* se moquer ; *Ardit,* liard ; *hastia,* hair, c'est-à-dire *hassen,* germanique, etc.) Les relations de voisinage suffisent et au-delà, pour expliquer quelques échanges ou emprunts de cette espèce. Supprimée par la conquête, la langue indigène d'un grand pays, y laisse bien d'autres vestiges : on n'a qu'à voir les patois français. Je n'ai pu étudier suffisamment que celui du Forez, mais là du moins, j'ai vu et j'ai montré, il y a longtemps, qu'une partie notable de cet idiome populaire appartient au langage antérieur à l'invasion du latin.

Je ne puis m'empêcher de faire, en passant, quelques réflexions à ce sujet. Ah ! si les patois de la France offraient l'intérêt de ceux de l'Inde ou du Pérou, il y a

beau temps qu'on aurait reconstruit avec, le dictionnaire des défenseurs d'Alésia....

Le peuple des campagnes, source heureusement intarissable où se recrute sans cesse (pour disparaître au bout de quelques générations) la France des grandes villes qui ne parle que français, ce peuple a conservé grâce à Dieu, assez de la langue indigène pour y puiser la nourriture de l'esprit, — car l'âme de la patrie n'habite pas les brises du Rhône, comme chante le poëte, mais elle palpite dans les mots qu'elle a tissés au berceau, quand les lèvres traduisent les sentiments dignes d'elle !

Les Hérostrates qui, en vue de l'unité d'apparat, cherchent à détruire les derniers liens avec le passé, auront à faire oublier un quart du dictionnaire des campagnes, la moitié des noms propres, et la prononciation du reste : car on prononce encore, — pour s'en tenir au saillant, — *l'u* ouralien, et le *ż* slave qu'on écrit *j* en français.

On m'a conté en guise d'objection capitale, qu'au XVI[e] siècle, le *j* de la Péninsule ibérique a poussé tout seul, en souvenir de l'arabe récemment expulsé. M'est avis que ce sont les Arabes en chair et en os, qui ont procréé cette khota ; comme les Espagnols, à leur tour, ont fait, à la fin du même siècle, des yeux noirs à la Belgique.

Au IV et V[e] siècle de notre ère, les Wisigoths ont envahi la France méridionale et l'Espagne presque entière ; quelque peu de leur langue s'infiltra dans les Pyrénées, en y laissant un résidu très altéré, souvent à peine reconnaissable. En voici un exemple :

Gesal en basque, sel fondu où l'on tient les viandes salées ; de *gesalzen*, saler en allemand, la queue retranchée et le sens détourné.

Gatz, sel, du participe *gesalzt*, éventré complètement ; la syllabe enlevée reparaît partiellement dans *gazi*, saler, *gazitei*, saloir, etc. Comme le basque usait là d'un mot étranger, apporté sans doute par le commerce et qu'il n'entendait pas autrement, il s'empressa d'en abuser. *Gesal*, sel fondu ; *gesal*, la boue provenant de la terre

dégelée ; *gesal*, l'action du soleil ou de l'air tempéré qui fond la neige.

Dès l'époque romaine le peuple Euskaldunak, en possession de l'autonomie biologique (éthnique, linguistique, comme on voudra), marquait de son cachet les mots que l'étranger lui apportait. D'origine cosmopolite, il sut, néanmoins, acquérir dans les labeurs de sa vie historique, une forte unité, capable de résister aux tempêtes vingt fois séculaires, qui ont tout nivelé autour de lui, en France comme en Espagne.

IX.

Il me reste à demander au dictionnaire quelques renseignements sur le caractère, les mœurs et les aptitudes du peuple qui l'a formé.

Aita, Aitosa, Burhaso, Tokilabilaso : il est douteux qu'il existe autre part une telle série de noms propres à quatre générations d'ascendants. Aïeul, bisaïeul, trisaïeul, sont des termes de notaire ou de chroniqueur; dans l'intimité de la famille, grand-père ou bon papa, est employé à peu près seul. Ils vivaient donc bien longtemps, pour que la chance de devenir trisaïeul, fut chose tellement commune qu'elle a fait naître un nom usuel, si doux et parfumé de respect ? Evidemment ils se mariaient fort jeunes, avaient beaucoup d'enfants, et vivaient réunis sous le même toit, dont le bisaïeul était *burhaso*, ou chef de famille, en titre. Ces liens de famille y étaient forts puissants, puisque tout parent était *askari* (de *ase*, se rassasier, en basque.) Parent et commensal était synonyme. Quels cris cela ferait pousser à la plupart de ménagères actuelles !

Le mari se nommait *senhar*, seigneur et maître, et le péché « contre le sixième commandement de Dieu » *lohikeria*, la boue (*loko*, finois, *cœnum et merda*). La piété générale est suffisamment attestée par le nom du mois de décembre : *abendo*, mois de l'Avent, exemple peut-être unique, en pays chrétiens, d'un nom de mois tiré d'une observance religieuse. Une piété sincère conduit

la charité en laisse : les Basques ont un double nom de l'aumône, espagnol et français, *limosna* et *amoina*. Faut-il mettre également au compte de commisération charitable, l'association des mots suivants : *langile*, ouvrier ; *lankhia*, atelier ; *langi*, s'affaiblir par la fatigue? On craignait peut-être le travail assidu et renfermé : car l'activité, et la sobriété qui l'accompagne de coutume, n'y manquaient pas, si on s'en rapporte aux termes suivants :

Afari, souper ; *afer*, paresseux.
Auhari, souper ; *auher*, paresseux.

Comme on voit, perdait beaucoup dans l'opinion publique quiconque s'avisait de vouloir souper, et se déshonorait à jamais celui qui soupait trop : *urde*, truie, cochon, porc, et *urdin*, être gris. A quoi il faut ajouter encore *chuhur*, économe (et même *sec* radicalement), et *chuhur*, sage. Ce n'est pas accidentel, l'homonymie s'efface dans la dérivation : *chuhurkeria*, économie ; *chuhurtia*, sagesse.

C'était autrefois un peuple de bergers : les mots relatifs à la vie pastorale encombrent le dictionnaire (par exemple, chaque bête en chaleur prend un nom particulier), et la place la plus grande peut-être y semble revenir aux suivants :

Urde, truie,	*Kierda*, en polonais.
Ordox, porc mâle,	*Kiernox*, P. (pour kierdox).
Akhetch, verrat,	*Khucz*, en sorabe.
Ahardi, truie,	Cf. *Ahder*, stérile (*haud gravida*) en finois.

Perret, porc mâle, sans doute le latin *Verres*.

Bargo, jeune cochon à peine sevré. Cf. en Galles, *bargen* et *bac'hgen*, jeune taureau ; et en tchekhe, *bahniti* agneler. Voilà donc un nom légitime de l'agneau qui passe aux bêtes à cornes dans le pays de prairies, et aux sans cornes, où la glandée abonde.

Deux termes méritent d'être signalés comme l'expression d'une sollicitude unique :

Kurka, cri de cochon content et satisfait. Cf. en suomi, *iso-kurkkuinen* à guelle ouverte.

Kurinka, cri plaintif du cochon malheureux. Cf. en suomi *Kurina*, gémissement; *kurja*, infortuné.

Le morceau de porc (et nous en resterons là avec cet être vorace et comestible) le morceau le plus estimé en pays basque, c'est *golaspe* le dessous du menton, et gourmandise, étymologiquement ; *golaso*, glouton. Je me souviens qu'en Pologne, on préférait la poitrine : *shab*, qui rappelle *jabali*, sanglier en espagnol.

Habitants d'un pays de pâture, les Basques se livraient nécessairement au pâturage ; mais ils faisaient du pain, avant de s'y réfugier peut-être. *Labere*, pain ; *labe* four à pain, rappellent Κλίβανος, qui servait lui-même à cuire *chleb, hlaib, laib, leb*, aliment par excellence des laboureurs (car le même nom, chez les pasteurs, nomme le lait). Un autre nom du pain basque, *ogi*, a certainement perdu *b* initial. *Bog* (et *Big*), dieu primitif et actuel du Lud, est en dictionnaire, comme en réalité, la source de tout bonheur, de toute fortune, et de la nourriture notamment.

Devenus pasteurs déterminés, puisque *aberax* signifie riche et *abere* (l'avoir) « les bêtes chevalines, asines et celles à cornes. » les Basques ne paraissent pas avoir connu la vie nomade. Déjà le nom du chef de la maison, *burhaso*, prouve assez qu'ils étaient *casés;* mais le nom du père lui-même signifie également chef de maison : *aita* en basque, *oitiec* en slave, *tieg* en breton, — et *ti* en breton, *tig* en irlandais, *tshek* en étrusque, *etche* en basque, la maison, qui en basque se nommait encore *baita*, et c'est un autre nom du père en slave. Enfin, le domestique, en basque *michkaudi*, et *mieszkanie* en polonais, *miszekan* en hébreux, habitation.

J'accumule à dessein les preuves que la vie agricole remonte aussi loin qu'il nous est possible de plonger dans le passé ; et que c'était une conclusion bien hâtive qui a fait tous les Aryas pasteurs.

La race Euskaldunak a dû être belle, leste et bien prise en tous cas, car elle se moquait outrageusement de ceux qui l'étaient moins :

Ficho, qui a de la corpulence (un homme *fichu* en français des dames de la halle).

Gaicho, digne de pitié, comme trop court pour sa taille.

Gaizo, digne de commisération, comme trop gros, trop gras et bête.

Gari, qui a trop peu de ventre (cf. *garizuma,* carême).

Chikhin, petit et sale ; *zikhin,* gras et malpropre.

Kichkil, terme de mépris qu'on adresse à un homme de petite taille ; *kiskil,* terme de mépris qu'on adresse à une forte corpulence. *Ganz,* gonflé de graisse (*ganz,* allemand, entier, plein).

En revanche, *garbi,* propre et sans tache, c'est l'italien *garbo,* gracieux, gentil, honnête, — belle manière d'entendre et de recommander la propreté. Au surplus, *propi* embellir. Au XVIIe siècle, un conseiller au parlement de Bordeaux, nommé Lancre, chargé de procéder contre les femmes basques accusées de sorcellerie, rend un singulier hommage à leur beauté : « Quand on les voit passer, dit-il, les cheveux au vent et sur leurs épaules, elles vont dans cette chevelure si parées et si bien armées, que le soleil y passant comme à travers une nuée, l'éclat en est violent et formé d'ardents éclairs de la fascination de leurs yeux, dangereux en amour autant qu'en sortilége.... », et il concluait à les faire brûler.

Le dictionnaire ne témoigne pas moins qu'ils étaient sociables et gais. Laissons de côté les mots néo-latins, comme *algera, alegeranzia, alegeratarzuna,* ayant gardé leur acception ordinaire ; mais *solas,* en latin consolation, en polonais allégresse, et en basque divertissement, amusement et conversation à la fois. *Yoyak,* c'est la joie : mais on n'emploie le mot qu'au pluriel, parce qu'ils ne savaient pas être heureux tous seuls. *Botzkario* (*botz,* voix), réjouissance.... quand on peut chanter, crier et rire ensemble. *Dosta,* s'amuser : c'est *tostaat,* breton, se rejoindre, se réunir. *Gomit hiz a,* es-tu invité ? mot à mot, es-tu en comité : toujours *comitas,* compagnie affable. Même dans *axegin* plaisir (*ax,* nuit, *egin,* faire). Mais le meilleur de tous, c'est bien *loria* « délice, jouissance pure et grande », la gloire ! Y a-t-il une façon plus exquise de l'aimer ? Ils l'ont recherchée de tout temps : navigateurs intrépides, les premiers chasseurs de la

baleine, ne craignant pas combattre Annibal et Charlemagne, le vaillant petit peuple a toujours aimé et su préserver sa liberté.

Puisse-t-il durer autant que les siècles, ce fruit rare et très précieux de la lutte pour la vie : une nation qui s'est créée elle-même, — foyer nouveau de grandes abnégations et d'actions héroïques ; génie distinct, propre à creuser dans les profondeurs de l'esprit un filon inaccessible à d'autres. C'est pour cela qu'une nation supprimée laisse toujours un vide inexpiable. Si on exterminait les alouettes, les rossignols n'en chanteraient pas mieux ; ni les geais, ni les corbeaux ; mais la chanson céleste qui ouvre les printemps serait muette à jamais.

ABRÉVIATIONS DANS LE VOCABULAIRE :

A	signifie....	allemand.	pR	signifie....	petit russien.
B	—	breton.	R	—	russe.
Bl	—	bulgare.	S	—	slave.
Cz	—	tchekhe.	Sb	—	serabe.
E	—	espagnol.	Sm	—	suomi.
F	—	français.	Sr	—	serbe.
H	—	hongrois.	T	—	turc.
I	—	italien.	Tch	—	tchoud de l'Estonie.
L	—	latin.	V	—	veps, ou vieux tchoud.
Lt	—	lithuanien.	Vl	—	valaque.
P	—	polonais.	Cf	—	comparez.
Pr	—	provençal.	v	—	vieux.

K

KABA, petit sac	Cabas, F.
KABALE, tout quadrupède domestique	Cf. Kobel, R. chien mâle ; Kobyla, P. cavale.
KABEZA, tête	Cabeza, E.
KACHET	Cachet, F.
KACHETA, petit siége servant aux enfants	Cf. Kachet, B. cacare.
KADERA, chaise	Kador, B.
KAKEIN	Cacare, L.
KALAKA, bâton pour faire tomber, en frappant avec, le grain sur la meule	Kolok, R.
KALAPIO, force réduite à la faiblesse	Cf. Kalpi, jeune taureau châtré ; Kalpia, pâle comme la mort, Sm.
KALI, tuer (surtout les reptiles)	Kalnut, pR.
KALIKO	Calicot, F.
KALTE, malheur	Cf. Halt, H. mort.
KAMPA	Camp, F.
KAMPANNA	Campagne, F.
KANETA, pot	Canette.
KANTI, se mouvoir	Käätään, Sm.
KAPERA, chapelle	Capella, I.
KAPETE, bourrelet	Kapak, T ; Cf. Kopyto, P. sabot de cheval.
KAPEZKAP, tête à tête	Cap à cap, Pr.
KARA, allure	Karu, Sm. course, fuite ; Karuhutan, exciter à courir.
KARAKOIL, escargot	Carcol, E.
KARESA	Caresser, F.
KARGA, charger	Karga, B.
KARITATE, charité	Caritatem, L.
KARKALLA, rire aux éclats	Carcajada, E.
KARRASKA, bruit de tonnerre	Cf. Corusco, L.
KARTA	Carte, F.
KASIK, quasi	Casi, E.
KASKA, frapper, fêler	Cascar, E.
KASTA	Caste, F.
KATALO, pendant	Ka'o, Bl. Kadli, Sr.
KATCHO, cor au pied	Cacho, E. petit fragment, obstacle.
KATOLIKO	Catholique.
KAUDELA, plainte	Cautela, L défiance.

Kausera, baignet	Cazo, E. casserolle ; Causela, friture.
Kaza, chasser.....................	Casar, E.
Kesta, poursuite..................	Quæstus, L. d'où Kweste, A.
Keta, quantité (grande)...........	Cf. Kettös, H. double.
Khadinna, chaîne en fer...........	Cadena, E.
Khaduri, pollen spermatique	Cf. Cadera, E. hanche.
Khaldo, grande chaleur............	Caldo, E.
Khallu, peau de porc tué	Cf. Callocas, chaussure de Lapons, en peau de renne telle que.
Khana, canne	Cana, E.
Khar, Kharzu, Kharxu, zélé	Harras, Sm.
Kharax, amer......................	C'houero, B. Keseru, H.
Kharba, braye.....................	Braca, L.
Kharbe, antre, grotte	Cf. Korab, P. arche. Karban, Cz. tire-lire.
Kharda	Carde, F.
Khardo, chardon	Cardo, E.
Khario, cher	Caro, E.
Kharmin, goût aigre	Karmin, Sm. aigrir.
Kharraka, râcler	Korholni, H.
Kharrika, rue bordée de clôtures..	Carril, E. chemin étroit.
Kharroin, geler	Skourni, B.
Khasu, cas	Casus, L.
Khasu, attention, soin	Cf. Cazar, E. captiver la bienveillance.
Khausi, trouver	Kaout, B.
Khe, fumée ; Khesta, enfumer	Cf. Koh, H. cheminée en branchages des paysans ; C'houez, B. odeur.
Khecha, inquiéter, s'inquiéter.....	Rec'hi, Nec'hi, B.
Kheeta, espèce de barrière en branchages	Stachetta, I.
Khen, ôter........................	Cf. Koen, Sm. toucher (agir avec les mains).
Khennu, signe par un mouvement d'un membre.	Kina, H.
Kherementa, plainte..............	Querella, E.
Khinno, mauvaise odeur de la viande	Haisu, Sm ; Haisen, V. sentir mauvais.
Khodoin, attache au ratelier	Kiedon, Sm. attacher, lier.
Khoi, qui désire un objet	Ohait, H. désirer, souhaiter.
Khonda, compter..................	Contar, E.
Khorbe, crèche	Corba, vL.
Khorda, corde.	Corda, I.
Khordeiru, discours long et diffus.	Cf. Cordalejo, E. brocard.

KHORO, couronne	Coro(na), L.
KHOROTZ, GOROTZ, engrais	Karden, B ; Gubre, T.
KHOTCHO, mâle des quadrupèdes ...	Kot, P. mâle de chat, de lièvre ; Kotzos, H. animal velu.
KHOTCHU, vase en bois de laitières.	Köcsög, H.
KHOXU, communiquer une maladie.	Cf. Koszos, H. galeux.
KHOXU, un peu, un brin...........	Cf. Kicsi, H. petit, menu.
KHULU, quenouille	Colus, L.
KHUMA, chevelure.................	Coma, L.
KHUNDA, compter..................	Conta(re), I.
KHUNDU, presque..................	Hanter, B. presque à moitié.
KHURRUKA, râle...................	Cf. Kurutyol, H. coasser.
KHURULLA, ronflement.............	Cf. Horkol, H. respirer avec effort.
KHURUBILLA, vanner...............	Cf. Hurut, toux ; Billeg, agiter, B.
KHURUTZE, croix..................	Crux, L.
KHURT, abaisser..................	Kurtun, Sm. diminuer.
KHUTCHA, bahut...................	Huche, F. — Kucza, S. maisonnette.
KHUYA, citrouille................	Cf. Kuja, Sb. chienne. (gros ventre) ; Kouho, Sm. enflé ; Hej, H. écorce.
KICHKIL, de petite taille	Kiszka, S. andouille. Kis, H. petit.
KIDE, pareil	Keit, B. égalité, parenté.
KILIKA, chatouiller	Hilliga, B.
KINKA, « point tout près de l'équilibre »	Cf. Hinkana, B. qui va à l'amble.
KINKINA...........................	Quinquina.
KINZE, un point au jeu de pomme..	Cf. Kincs, H. trésor, épargne.
KITA..............................	Quitter, F.
KITZIKA, chatouiller	Kitzeln, A.
KLAR, clair.......................	Clar(us), L.
KLASK, avaler goulument..........	Mlaskati, S.
KLASKA, sonnette de mouton.......	Klaskati, S. faire du bruit, applaudir.
KLICHKETA, loquet................	Kljuka, Sb.
KOAINTA, « affaire désagréable » ...	Accointance ? Cf. Cojear, E. gauchir.
KOBLA	Couplet, F.
KOBURA, recouvrer	Cobrar, E.
KOBURU, bon sens, action prompte.	Cf. Koborire, Vl. Koborolni, H. se livrer au brigandage.
KODRILLA, groupe	Quadriglia, I.
KOFA, trou d'arbre ; KOFOIN, ruche à miel...........................	Qovan, T ; Cavea, dans Virgile.
KOFESA	Confesser.
KOKA, accrocher..................	Cf. Kokowina, S. vitis nigra.
KOKO, œuf (langage d'enfant)......	Kuko, H. œuf.

KOKORATZ, cri de la poule qui a pondu	Kokotati, S. (verbe).
KOKORIKA, s'accroupir	Koukkero, Sm. (action).
KOKOTZ, menton	Cf. Kokko, Sm. proue.
KOL	Col, F.
KOLA	Coller, F.
KOLAZION	Colation, F.
KOLERA	Choléra. Colère, F.
KOLET	Collet.
KOLIER	Collier.
KOLPA, blesser	Colpire, I.
KOMAI, KOMPAI	Commère, compère.
KOMARKA, contrée, les environs	Comarca, E.
KOMBAT	Combat.
KOMBERSAZION	Conversation.
KOMBERSION	Conversion.
KOMPARI	Comparaître.
KOMPATI, proposer	Compartir, E.
KOMPAS	Compas.
KOMPENSA	Compenser.
KOMPLETAK, complies	Completæ (horæ), L.
KOMPLI	Accomplir.
KOMPLIMENDU	Compliment.
KOMPON, arranger	Compon(er), E.
KOMUN	Commun, communaux.
KOMUNION	Communion.
KOMUZKI	Communément.
KONDENA	Condemner.
KONDERA, discours long	Contera, E. refrain.
KONER, diagonale	Cf. Keno, Sm. oblique.
KONFORMA	Conformer.
KONNAT, beau-frère	Cognatus, L.
KONSIDÉRAZION	Considération.
KONTENT	Content.
KONTRE	Contre.
KONTSUMI	Consumer.
KONZEBI, concevoir	Concebir, E.
KOPA, petit vase de faucheur	Köpü, H.
KOPA	Couper.
KOPETA, front, visage, hardiesse	Copete, E. toupet, hupe.
KORDOKA, état d'un meuble qui branle	Cf. Korda, Tch. ordre, équilibre.

Koroka, état de volatil se disposant à couver	Cf. Koorokaed, Tch. aller courbé, baissé.
Korpiera	Croupière.
Korrale, basse-cour	Corral, E.
Korrekzione	Correction.
Korrompi	Corrompre.
Korropita, nouer	Cf. Skrupiti, S. tresser.
Koska, frapper un corps avec un autre	Kosken, Sm. Cascar, E.
Koskolla, scrotum	Kosk, Tch. peau, enveloppe. Koskus, Sm. écorce.
Kostuma, usage	Costumbre, E.
Kotchea, outil pour devider	Cf. Coccia, I. garde d'épée.
Kotera, gouttière	Gotera, E.
Kotor, terrain en pente, côte	Gotera, E. pentes.
Kozina	Cuisine.
Kracha	Cracher.
Kraka	Craquer.
Kreatura	Creatura, L.
Krepa	Crêpe.
Kreson	Cresson.
Krik, Krac, avec promptitude	Crac, F.
Kristo, Christ	Cristo, E.
Kuarenta, terme de jeu de pomme	Cuarenta, E.
Kuchin	Coussin.
Kuku	Coucou.
Kuku, couvrir	Cf. Kukor, V. sac. Cucullus, L. capuchon. Kukkard, Sm. poche de marsupiaux.
Kukula, sommet d'arbre, de plante	Cucuzzolo, I. Kukka, Sm. fleur.
Kunkur, bosse	Cf. Kenkku, Sm. tertre.
Kurios, curieux, propre	Curioso, E.
Kurka et Kurrinka, cris de cochons	Cf. Kurkkuinen, Sm. qui a la gueule ouverte.
Kurlinka, courlis	Korri, Sm. oiseau, Lyökyön, se précipiter en avant.
Kurri	Courir.
Kurruchka, espèce de raisin	Korozni, H. pousser de rejetons.
Kurruska, gargouillement	Kurisen, Sm.
Kusku, coque d'un œuf, d'un fruit	Koskus, Sm. écorce dure; Kuszko, H. cachette; Casca, E. coquille de noix
Kuskula	Cuscute.

P

PAIRA, souffrir	Patire, I.
PALAZIO, palais	Palacio, E.
PANTECH, chambrale	Penture, v F.
PAPO, gabier	Cf. Pappino, I. garçon d'hôpital.
PAPO, face de la poitrine	Papo, E. jabot.
PAR, égal	Par, L.
PARADA, commodité, occasion	Parada, E.
PARIA	Parier.
PARRASTA, grande part	Augm. de Pars, L.
PARROPIA, paroisse	Parochia, L.
PARZUER, associé	Pars, partenaire.
PASA, PASSEA	Passer.
PATAR, sol en pente	Spad, S.
PAUMA, paon	Pavonem, L.
PE, sous, dessous	Pod, S. Po, Lt.
PEAN, au-dessous	Peana, E. piédestal.
PEDATCHU, morceau pour rapiécer	Pedazo, E.
PEDOC, coup de hâche allongée, haut volant	Cf. Pedo, I. houlette ; Petkeli, Sm. hâchette.
PEGAR, cruche	Pechero, I. hanap.
PEGARTEI, évier	Cf. Beccatojo, I. auge.
PEGASERIA, bagatelle	Begoli, I.
PEGORRERIA, misère	Cf. Peggiorrare, I. empirer.
PEK, imbécile	Paikus, Lt. Kiep, P.
PEKA, céder à la tentation	Pecar, E.
PEKADA, bécasse	Becada, E.
PELA, se mouiller entièrement	Pelluo, L.
PELA	Peler.
PELEGRIN, pélerin	Peregrino, I.
PERFEIT	Parfait.
PERFOSTA, PREFOSTA, conséquemment, sans doute	Puesto, E. puisque.
PERI	Périr.
PERIL	Péril.
PERCACHANT, actif, adroit	Pervicace, I.
PERKAL	Percale.
PERMETI	Permettre.
PERRET, verrat	Verres, L.
PEROKET	Perroquet.

Persona, **Presuna**..................	Persona, L.
Pertol, espèce de filet, en pain de sucre..........................	Cf. Pretelle, I. espèce de moule.
Pikalaport, pie grièche...........	Pikspera, B.
Pikant..........................	Piquant.
Pikarda, bigarré..................	Abigarrado, E.
Pikarrai tout nu, ou **Pikero** : termes de mépris......................	Piccaro, I. gueux.
Pikitta, très-peu ; **Pikor**, petit corps dur..........................	Cf. Pico, E. bec, fraction. Picaillon, petite-monnaie en Piémont.
Pitchika, encore moins que **Pikitta**	Cf. Poco, pochetto, I. peu, très-peu.
Pilare, pilier.....................	Pilar, E.
Pilla.............................	Piller.
Pillika, une petite quantité........	Piccolo, I.
Pilon.............................	Pilon.
Pilota, balle à jouer..............	Pillota, I.
Pilotis...........................	Pilotis.
Piment, qui veut se faire remarquer	Pimasz, H. sot.
Pimpirina, fruit qui vient d'éclore à peine..........................	Cf. Pimpallo, E. bouton à fleurs.
Pinta, peindre....................	Pintar, E.
Pinta.............................	Pinte.
Pinttolakulo, jeu aux épingles....	Cf. Pinta, I. choc, impulsion.
Pipita, pépin.....................	Pepita, E.
Pirkoil, se rétablir................	Cf. Pir, H. incarnat ; Pirkaden, changer de couleur.
Piru, petit de dinde, d'oie ou de canard..........................	Cf. Pilliot, forezien, petit d'oiseau.
Pitar, espèce de cidre.............	Piti, S. boire : Pitel, Cz. ivrogne.
Pleitu, procès....................	Pleito, E.
Pochi, morceau..................	Cf. Poco, I. peu.
Podore, pouvoir..................	Podere, I.
Podra, pouliche ; **Potro**, poulin ...	Podro, E. poulin.
Pocal, endroit propre à attirer du monde..........................	Cf. Boca, E. ouverture.
Porro, grosseur vers le milieu.....	Cf. Bourriche, F. Porron, E. cruche.
Portu............................	Port.
Pot, baiser.......................	Pok, B.
Potroska, ordure..................	Cf. Potroh, H. bas-ventre. Potra, E. hernie. Putris, L. pourri.
Pratika..........................	Pratiquer.
Prebenda.........................	Prébende.
Predica, **Phederica**, prêcher	Prædicare, L.

PREFERA	Préférer.
PREFET	Préfet.
PREMIA, opportunité	Premier, (ce qui doit l'être).
PREPARA	Préparer.
PRESA, PRISA	Presse, empressement.
PRESENT	Présent (cadeau).
PRÉSIDENT	Président.
PRESO, prison	Preso, E.
PROSO[illegible]ONE	Présomption.
PRESTO, vaillant	Presto, E.
PRETENDI	Prétendre.
PREZIA, marchander	Prezzolare, I.
PREZISKI	Précisément.
PRIBATU	Privé (lieu).
PRIMU, PRIMA, héritier	(Les cadets n'héritaient pas?).
PRIMADERA, printemps	Primavera, I.
PRODIGA	Prodiguer.
PROMES	Promesse.
PRONA	Prôner.
PROOTCHU, profit	Provecho, E.
PROPI, beau	Propre.
PROTESTA	Protester.
PROZES	Procès.
PROZESIONE	Procession.
PRUNT	Prompt.
PRUNTKI	Promptement, F. Prentko, S.
PUCHANT	Puissant.
PUCHKA, PUSKA, petit morceau	Cf. Pez, Pezik, B. morceau, bouchée.
PULUSTA, une certaine quantité	Cf. Pula, B. abonder.
PUR, net	Pur.
PURGA, médecine	Purge.
PURRA, appel aux oiseaux de basse-cour	Prou-prou, F.
PUTA, fille publique	Puta, E.
PUTAR, ruade	Cf. Pouta, B. pousser, bouter. Kopyto, S. sabot de cheval.
PHAGO, hêtre	Fagus, L.
PHALA, pelle	Pala, E.
PHALA, bâton d'entrave	Palo, E.
PHALACHU, haie vive	Cf. Palafitta, I. palis, clayonnage.
PHALDO, « pièce extérieure de la rue »	Cf. Falda, E. pan, basque.
PHALZA, sang coagulé	Cf. Puls, L. πολτος, purée.

Phanz, bedaine	Panse.
Phara, recevoir des hommages	Cf. Parare, I.
Pharabiza, paradis................	παράδεισος.
Pharte..........................	Part.
Pharti	Partir.
Phasta, pâte.....................	Pasta, E.
Phasu	Passe (passage).
Phausa..........................	Poser.
Phechkera, arrangement pour la pêche..........................	Pescheria, I. pêche.
Phenna, rocher	Peña, E.
Phena..........................	Peine.
Phensa..........................	Penser.
Phenze, prairie	Cf. Fenaison.
Phereka, bout de chaîne, au timon.	Cf. Perchio, I. cadenas.
Pherestu, probe	Prosty, P. droit, simple.
Pheretcha	Apprécier.
Pherrechil......................	Persil, F. Perejil, E.
Pheskiza, prêter pour reprendre, rechercher......................	Pesquisar, E. chercher.
Phexa, dépit.....................	Vexation, F.
Pheya, entraver, enchaîner........	Spevia, B.
Phezoin « clôture en fossé »	Bez, B. fosse.
Phicha, urine....................	Pisar, Sm. goutte d'eau ; Pisoan, couler goutte à goutte.
Pichka, mauvaise humeur momentanée	Bisquer, F.
Phika, pie	Pica, L.
Phika............................	Piquer.
Phiko, figue.......................	Ficus, L.
Phiko, sorte de marteau	Pic, F.
Phikota, petite vérole.............	Picote, F.
Philda, harde.....................	Pil, B. guenille.
Phindar, étincelle ; s'offenser......	Pintis, Lt. amadou.
Phintz, cloche de brûlure...........	Hinchar, E. enfler.
Phinxeta	Pincette.
Phirphir, tomber petit à petit ; **Phiru**, petit brin	Piraan, Sm. reduire en petits morceaux.
Phitcher, vase à anse	Picher, B.
Phitz, aigrir, allumer, ressusciter..	Hitze, A. chaleur.
Phiza.............................	Peser.
Phoroga, prouver	Probare, L.

PHOROSKA, petit fragment..........	Cf. Porrazo, E. coup de massue. Pryskati, S. éclater.
PHORRU..........................	Poreau.
PHOSTA.........................	Poste.
PHOSTURA........................	Posture.
PHOZA, partie du tablier couvrant le sein.......................	Pazucha, P.
PHUCHULA, entraver...............	Panczoti, Lt.
PHULO, tas, meule.................	Pula, I. balle.
PHULUMPA, se vautrer dans la fange	Poull, B. étang ; Pullfank, bourbier.
PHUMPA, bondir..................	Cf. Pompa, I. appareil pour faire jaillir.
PHUNDU, point....................	Punto, E.
PHUNCELA.......................	Pucelle.
PHUNDUMPA, remuer un corps liquide	Cf. Purtinti, Lt. agiter, remuer.
PHURTZIKA, exiter le dégoût.......	Cf. Furtz, A. vent lâché.
PHUSSA.........................	Pousser.
PHUTZ, vesse.....................	Fist, A.
PHUTZU, mare....................	Pfütze, A.

CATALOGUE

DES

BREVETS D'INVENTION

PRIS PAR LES INDUSTRIELS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

En 1882

Dressé par le Dr MAURICE.

I. Agriculture.

1. Machines agricoles. — 2. Engrais, amendements et remèdes contre le phylloxéra, travaux de vidange. — 3. Travaux d'exploitation. — 4. Meunerie. — 5. Boulangerie.

152,395, 2 décembre 1882. — Rey, représenté par Delorme, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Genre de râteau, dit : *râteau Rey.*

II. Hydraulique.

1. Moteurs hydrauliques. — 2. Appareils autres que les moteurs hydrauliques.

147,769, 10 mars. — Martin, rue d'Egarande, 35, à Rive-de-Gier (Loire). — Système de joint en caoutchouc dit : *joint de Martin*, renfermant dans son épaisseur une ou plusieurs rondelles en fer ou tout autre métal,

III. Chemins de fer et Tramways.

1. Voie. — 2. Locomotives et locomotives routières. — 3. Voitures et accessoires. — 4. Appareils divers se rapportant à l'exploitation.

150,214, 20 juillet 1882. — Société dite : *Compagnie des Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Etienne,* repré-

sentée par Sautter, à Paris rue de l'Oratoire, 6. — Perfectionnement dans la fabrication des roues pleines.

150,441, 7 août 1883. — DELAMARE et PAULY, à Firminy (Loire). — Disposition de graissage des fusées d'essieux de wagons, au moyen de graisses et d'huiles employées séparément ou simultanément.

152,537, 9 décembre 1882. — Société des Fonderies et Forges de l'Horme, représentée par DUMAS, à Paris, boulevard Beaumarchais, 95. — Procédé spécial de fabrication des brides ou colliers de traction et de choc pour matériel roulant de chemin de fer.

IV. Arts textiles.

1. Filature. — 2. Teinture, apprêt et impression, papiers peints. — 3. Tissage. — 4. Passementerie. — 5. Tricots. — 6. Tulles, dentelles et filets.

146,770, 10 janvier. — PREHER fils aîné, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à St-Etienne (Loire). — Bobinière d'ourdissage dite à *broches tournantes*.

147,234. 8 février. — DIGONNET, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Perfectionnements au mécanisme de l'ovale de moulinage.

149,801, 27 janvier 1882. — ROLLAND, représenté par ARMANGAUD aîné, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Battant de métier à tisser à multiplicateur de vitesse dans la navette. Brevet pris à Saint-Etienne, dans le cabinet de M. Laur.

149,990, — Brevet de 15 ans pris le 10 juillet 1882, par DAVID, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, Saint-Etienne (Loire). — Mode de coupe dit à rasoir-guide des articles velours obtenus aux armures, satin, serge, etc.

150,524, 12 août 1882. — DECHAVANNE et DEVILLAINE, rue des Moulins, à Charlieu (Loire). — Métier à fabriquer les remises de la soierie.

151,172, 23 septembre 1882. — Société industrielle des tresses et lacets de Saint-Chamond, représentée par le

sieur Freydier, à Saint-Chamond (Loire). Nouveau système de cannettes pour métiers à lacets ou autres.

151,866, 2 novembre 1882. — GIRINON, représenté par ARMENGAUD aîné, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Nouveau genre de chenilles, velours, dentelles, rubans, tissus, fleurs artificielles, etc., composés de fils mécaniques colorés ou non. Brevet pris à Saint-Etienne, dans le cabinet de M. Laur.

151,244, 27 septembre 1882. — LIMOUSIN, grande rue Saint-Roch, 47, à Saint-Etienne (Loire). — Fabrication d'un nouveau velours dit *serge merveilleux* à pièces doubles.

151,874, 31 octobre. — GIRON frères, représentés par le sieur VARIOT, rue Constantine, 13, Lyon (Rhône). — Perfectionnement apporté aux métiers mécaniques à tisser les étoffes en double pièce.

152,233, 24 novembre 1883. — FARGÈRE fils aîné, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Perfectionnements aux métiers à plusieurs pièces, fabriquant les rubans de velours épinglés.

152,661, 18 décembre 1882. — DUCONGÉ et BOUCHET, réprésenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Dispositions mécaniques permettant aux métiers de velours de fabriquer du velours façonné, rubans et étoffes.

152,811, 23 décembre 1882. — FULCHIRON fils aîné, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Nouveau tissu élastique.

V. Machines.

1. Machines à vapeur. — 2. Chaudières. — 3. Organes. — 4. Machines-outils. — 5. Machines diverses. — 6. Manœuvre des fardeaux. — 7. Machines à coudre. — 8. Moteurs. — 9. Machines pour la fabrication des chaussures.

147,316, 14 février. — CARPE, rue des Minimes, à Roanne (Loire). — Clef-crémaillère.

148,442, 18 février. — MURAT, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Nouvelle manière d'actionner les machines à coudre et autres.

150,109. — Brevet de 15 ans, pris le 12 juillet, par GALLON, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Mode de fabrication mécanique des galoches.

VI. Marine et Navigation.

1. Construction des navires et engins de guerre. — 2. Machines marines, propulseurs. — 3. Gréement, accessoires, appareils de sauvetage, pisciculture et grande pêche, aérostats. — 4. Travaux des ports, des canaux et des rivières.

151,543, 17 octobre 1882. — MARREL frères, représenté par le sieur GONON, à Rive-de-Gier (Loire). — Fabrication des pla ques de blindage en acier doux et en acier dur, coulés en un même lingot.

VII. Constructions civiles.

1. Matériaux de construction. — 2. Ponts et Routes. — 3. Travaux d'architecture, aménagements intérieurs, secours contre l'incendie.

149,079, 23 mai. — GRANJON. représenté par la demoiselle VILLESÈCHE, rue de la Richelandière, 47, à Saint-Etienne (Loire). — Système de rouleau compresseur à vapeur pour macadame, à appareil moteur oscillant, permettant son fonctionnement sur voies étroites et à toutes pentes.

VIII. Mines et Métallurgie.

1. Exploitations des mines et minières. — 2. Fer et acier. 3. Métaux autres que le fer. — 4. Matériel des usines métallurgiques.

146,769, 10 janvier 1882. — CHAVANNE, rue des Religieuses, 10, à Saint-Chamond (Loire). — Application nouvelle et particulière des coquilles métalliques desti-

nées à l'amélioration des pièces mécaniques coulées en cuivre ou ses alliages avec ou sans addition de phosphore.

149,697, 23 juin 1882. — LE VERRIER, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Nouveau procédé d'affinage des métaux et de fabrication de l'acier.

IX. Matériel de l'économie domestique.

1. Articles de ménage. — 2. Serrurerie. — 3. Coutellerie et service de table. — 4. Meubles et ameublement.

146,965, 20 janvier 1882. — COTTAZ et BAUTARIN, représenté par ARMENGAUD aîné, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Gorge de serrure indépendante à crans. — Brevet pris à Saint-Etienne dans le cabinet de M. Laur.

147,235, 8 février. — BADAUL, rue de la Loire, 4, à Saint-Etienne (Loire). — Perfectionnements au mécanisme de pianos droits.

148,723, 5 mai. — COUTAS, rue de la Badouillère, 18, à Saint-Etienne (Loire). — Nouvelles plaques ou platines formant les pistolets, coulisses ou sabots, système Coutas, s'appliquant aux fermetures ou serrures.

150,687, 21 juin 1882. — BURNICHON et OVISE, rue de la Loire, à Roanne (Loire). Nouveaux systèmes d'espagnolettes pour ouverture.

151,933, 6 novembre 1882. — VALETTE, représenté par ARMENGAUD aîné, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Faux pêne demi-tour à bascule, pour permettre la fermeture sans choc de toutes les portes. — Brevet pris à Saint-Etienne dans le cabinet de M. Laur.

X. Carrosserie.

1. Voitures. — 2. Sellerie. — 3. Maréchalerie. — 4. Compteurs.

. . . .

XI. Arquebuserie et Artillerie.

1. Fusils. — 2. Canons. — 3. Equipements et travaux militaires.

149.253, 1er juin. — VOYANT, rue Saint-Charles, 1, à Saint-Chamond (Loire). — Fusil nouveau système, à baguette, percussion centrale, chargement par la culasse avec ou sans cartouche.

151,692, 23 octobre 1882. — VOYTIER, représenté par le sieur VIDAL, rue Villebœuf, 8, à Saint-Etienne (Loire). Système d'armes à feu applicable aux fusils, carabines et pistolets.

152,359, 1er décembre 1882. — FRANC et THIRARD, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Arrache-cartouches laissant l'intérieur du fusil intact.

XII. Instruments de précision.

1. Horlogerie. — 2. Appareils de physique et de chimie. — 3. Appareils de médecine et de chirurgie. — 4. Télégraphie. — 5. Poids et Mesures et Instruments de mathématiques.

. . . .

XIII. Céramique.

1. Briques et Tuiles. — 2. Poteries, Faïences, Porcelaines. — 3. Verreries.

151,932, 6 novembre 1882. — VUILLAUME, représenté par ARMENGAUD aîné, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Compas d'angle. — Brevet pris à Saint-Etienne, dans le cabinet de M. Laur.

XIV. Arts chimiques.

1. Produits chimiques. — 2. Matières colorantes. — 3. Huiles, Essences, Résines, Caoutchouc, Vernis et cirages, Encres. — 4. Bougies, Savons. — 5. Sucres. — 6. Boissons. — 7. Vin, Alcool, Ether, Vinaigre. — 8. Substances organiques alimentaires ou autres et leur conservation.

147,146, 1er février. — MAUSSIER, à St-Galmier (Loire). — Procédé de mise en bouteilles, à la source, des eaux minérales, gazeuses, naturelles, avec tout le gaz acide carbonique qu'elles contiennent à leur origine.

148,195, 31 mars 1882. — GRUMBACH, représenté par ARMENGAUD aîné, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Saumure pour la conservation de la viande et autres matières alimentaires et l'accélération de leur cuisson. — Brevet pris à Saint-Etienne, dans le cabinet de M. Laur.

148,401, 13 avril. — LAUR, représenté par ARMENGAUD aîné, à Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Perfectionnements dans la fabrication des sulfates d'alumine.

148,681, 1er mai. — MICHALOWSKI, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Poudre de mine dite : Poudre des mineurs.

150,624, 18 août 1882. — BOGGIO-CASERO, rue Saint-Charles, 5, à Saint-Etienne (Loire). — Nouveau produit dit : Lin Boggio et ses applications.

151,014, 11 septembre 1882. — MARTIN, à Rive-de-Gier (Loire). — Procédé d'utilisation des eaux ammoniacales d'usines à gaz et des urines pour la fabrication du noir de sulfure de plomb et de la céruse.

151,140, 18 septembre 1882. — BEDEL père et fils aîné, représentés par GUDMANN, à Paris, boulevard de Strasbourg, 7. — Faulx à côte renversée ou rabattue.

152,879, 30 décembre 1882. — ROCHE, au Coteau (Loire). — Nouveau système de trois grilles métalliques, servant à composer une caisse pour l'emballage des bouteilles destinées aux eaux minérales, eaux gazeuses et liquides.

XV. Eclairage et Chauffage.

1. Lampes et allumettes. — 2. Gaz. — 3. Combustibles et Appareils de chauffage.

148,504, 20 avril. — PERRIN, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Installation d'appareils propres à la fabrication du gaz d'éclairage à domicile.

149,525, 14 juin 1882. — BUER, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Calorifère dit : Thermoradiateur.

149,526, 14 juin 1882. — VÉRISSEL, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Fourneau dit : à foyer ouvert.

152,635, 16 décembre 1882. — MUSSET, représenté par DELORME, rue Saint-Louis, 14, à Saint-Etienne (Loire). — Perfectionnement apporté aux machines-outils dites : Rabotteuses et étaux-limeurs.

XVI. Confections.

1. Mercerie et Ganterie. — 2. Parapluies, Ombrelles. — 3. Vêtements. — 4. Chaussures.

147,930, 20 mars. — MAILLET, représenté par DELORME, lequel élit domicile chez le sieur BOUILLAND, rue Saint-Louis, 10, à Saint-Etienne (Loire). — Perfectionnements apportés dans la fabrication des coulants au noir pour parapluies, ombrelles, etc.

XVII. Arts industriels.

1. Peinture, Dessin, Gravure et Sculpture. — 2. Lithographie et Typographie. — 3. Photographie. — 4. Musique. — 5. Bijouterie et Orfèvrerie.

147,235, 8 février 1882. — BADAUL, rue de la Loire, 4, à Saint-Etienne (Loire). — Perfectionnements au mécanisme des pianos droits.

XVIII. Papeterie.

1. Pâtes et Machines. — 2. Articles de bureau, Presse à copier, Reliure.

. . . .

XIX. Cuirs et Peaux.

1. Tannerie et Mégisserie. — 2. Corroirie.

. . . .

XX. Articles de Paris et petites industries.

119,838, 29 juin 1882. — Mazand, représenté par Armengaud aîné, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Machine à couper par bandes les papiers sans fin, les étoffes et autres matières. — Brevet pris à Saint-Etienne, dans le cabinet de M. Laur.

OBSERVATIONS

Les observations que j'ai à présenter sur le catalogue de 1883 se résument dans les points suivants qui résultent de l'examen des tableaux ci-après :

Le nombre des brevets pris par les industriels de la Loire a subi en 1882 une diminution notable qu'il est difficile de s'expliquer, car le nombre des brevets pris par la France entière n'a nullement diminué ; en examinant quelle est celle des industries locales sur laquelle a porté le déficit : on voit que c'est surtout sur l'industrie des mines et de la métallurgie. Y a-t-il eu de ce chef une plus grande souffrance dans nos industries, c'est possible. On remarquera dans le tableau B le chiffre élevé, en 1882, donné par l'industrie des arts chimiques. Les chiffres, graduellement croissant de cette catégorie, semblent indiquer, pour notre région, une tendance ma·quée vers le progrès des industries basées sur les arts chimiques. La rubanerie a repris la tête de nos industries comme d'habitude. La quincaillerie a pris, cette année, un rang plus élevé dans le tableau de nos indust ies locales ; après elle vient l'industrie du chauffage et de l'éclairage, et ensuite celle des chemins de fer et tramways qui arrive au même numéro que l'arquebuserie et l'industrie des machines.

A. — *Etat numérique résumé des brevets d'invention pris par les industriels de la Loire en 1882, répartis entre les 20 classes d'industries ci-après, d'après le catalogue général.*

		Report...	29
1. Agriculture... ...	1	11. Arquebuserie.....	3
2. Hydraulique......	1	12. Instrum. précision.	0
3. Chemins de fer et tramways	3	13. Céramique, verrer.	1
4. Arts textiles......	12	14. Arts chimiques....	8
5. Machines....	3	15. Eclairage,chauffag.	4
6. Marine, navigation.	1	16. Confections.......	1
7. Construct. civiles..	1	17. Arts industriels...	0
8. Mines, métallurgie.	2	18. Papeterie.........	0
9. Matériel écon. dom.	5	19. Cuirs et peaux....	0
10. Carosserie........	0	20. Articles de Paris..	1
	29	Total..	48

B. — *Industries de la Loire classées suivant l'importance du nombre de brevets pris en 1882.*

1.	Arts textiles, rubanerie		12
2.	Arts chimiques		8
3.	Matériel de l'économie domestique		5
4.	Eclairage et chauffage		4
5.	Chemins de fer et tramways		3
	Machines		3
	Arquebuserie		3
6.	Mines et métallurgie		2
7.	Autres industries :		
	Agriculture	1	
	Hydraulique	1	
	Marine et navigation	1	
	Construction	1	8
	Céramique et verrerie	1	
	Confections	1	
	Articles de Paris	1	
	Arts industriels	1	
			48

C. — *Etat numérique des brevets d'invention pris par les industriels du département de la Loire dans la période de 20 années, écoulée de 1863 à 1882, comparé à la France entière.*

PRINCIPALES INDUSTRIES LOCALES

Années.	Arts textiles.	Métallurgie Mines.	Arquebuserie.	Machines.	Eclairage. Chauffage.	Céramique. Verrerie.	Matériel écon. dom. Quincaille.	Arts chimiques.	Industries diverses.	Totaux.	France entière.
1863	20	6	8	3	1	5	2	0	12	57	4.124
1864	13	8	8	3	2	0	2	1	23	60	4.032
1865	16	10	2	4	3	2	6	0	15	58	3.883
1866	21	9	8	7	1	2	2	0	10	60	4.072
1867	23	9	11	4	0	0	6	2	8	63	4.395
1868	13	6	5	7	2	1	3	0	13	50	4.421
1869	10	10	4	3	3	0	5	0	20	55	4.317
1870	8	5	1	3	4	1	2	0	6	30	2.846
1871	9	2	8	7	0	3	1	0	1	31	2.782
1872	12	8	5	12	1	3	3	5	13	62	2.692
1873	11	14	4	4	6	4	1	3	13	60	3.767
1874	5	11	5	6	3	2	2	1	5	40	4.288
1875	14	7	5	7	4	2	2	1	6	48	4.387
1876	11	15	5	10	4	2	2	0	22	71	5.126
1877	15	9	5	12	2	1	3	6	16	69	5.399
1878	18	6	3	12	4	1	4	2	10	60	6.126
1879	8	2	3	11	1	1	1	3	19	49	5.971
1880	10	10	4	12	4	1	0	5	20	66	5.829
1881	20	4	6	5	6	3	2	8	9	63	6.000
1882	12	2	3	3	4	1	5	8	10	48	6.042
Totaux.	269	153	103	135	55	35	54	45	251	1.100	90.499

CATALOGUE

DES OUVRAGES

RELATIFS AU FOREZ OU AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Publiés en 1883

Dressé par MM. Aug. CHAVERONDIER et E.-F. MAURICE (1).

---

1. *Almanach du Forez* pour 1884, contenant des renseignements divers pour l'année, le calendrier, les foires et marchés du département de la Loire, l'horaire des chemins de fer, trois poésies, et, sous le titre de Foreziana, des anecdotes relatives à l'ancien Forez — Montbrison, impr. A. Huguet, s. d. (1883) ; in-12, 48 pages.

2. *Ancien Forez* (*l'*), revue mensuelle, historique et archéologique, publiée sous la direction de E. Révérend du Mesnil, ancien magistrat, membre de plusieurs Sociétés savantes. — Montbrison, impr. A. Huguet, gr. in-8°, les deux derniers n°s du tome I (janvier et février 1883), p. 339 à 402, et les dix premiers n°s du tome II (mars à décembre 1883), p. 1 à 326.

Sommaire des principaux articles : A. Coste : Une question de géographie forézienne, t. II, p. 314-6. —

---

(1) Nous terminons, avec l'année 1883, la publication du Catalogue des ouvrages relatifs au Forez, commencée il y a vingt ans (1864-1883), et nous renouvelons nos remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu nous aider à compléter ce long travail bibliographique. L'excellent *Répertoire des travaux historiques*, qui paraît depuis 1882, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, rend d'ailleurs à peu près inutiles toutes les bibliographies locales. Voir ci-après le n° 129.

Madame Andréa Devidal : La ville de Saint-Rambert-sur-Loire, t. II, p. 33-5. — Prosper Donot : Arrêts du Conseil d'Etat, supprimant les droits de péage prétendus : par les représentants du comte de La Feuillade, à *La Pacaudière* (21 février 1741), t. II, p. 174-9 ; par le sieur de Saillant, à cause de sa commanderie de Saint-Jean-de-Montbrison, à *Moind* (même date), t. II, p. 205-9 ; par le marquis de Châteaumorand, à *Saint-Martin-d'Estreaux* (17 octobre 1741), t. II, p. 323-6. — Madame Marie Grangeon : La ville de Feurs, t. II, p. 129-130. — Paul Grangeon : Les comptes d'une compagnie militaire à la fin du XVII[e] siècle, t. II, p. 35-46, 85-92 ; Inscriptions foréziennes inédites, p. 309-314. — L. Niepce : La bibliothèque de Camille de Neufville-Villeroy, archevêque et gouverneur militaire de Lyon et pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, t. I, p. 364-370, 387-391. — Vicomte Oscar de Poli : Troisième lettre sur la maison de Damas, t. I, p. 349-355. — E. Révérend du Mesnil : Les fresques armoriées de Saint-Rambert, t. I, p. 339-345, avec une planche col. ; La légende de Saint-Rambert, t. II, p. 161-174, 193-205 ; Les anciens impôts (suite), t. I, p. 392-4, t. II, p. 121-8 ; La baronnie de Cousan, d'après les documents authentiques (suite), t. I, p. 355-363, 381-6, t. II, p. 49-56, 76-85, 107-112, 137-146, 210-7 ; L'origine de la maison de Damas (suite), t. II, p. 252-9, 282-292 ; Les blasons des villes du Forez, t. II, p. 3-10 ; Les familles du Forez : La maison d'Albon, t. II, p. 28-32 ; La famille de La Veuhe, Documents complémentaires, t. II, p. 274-281 ; Documents inédits sur le Forez : Donation des seigneuries de La Goutte et de La Bouteresse, 7 avril 1667, t. II, p. 113-116 ; Cession de la charge de lieutenant du premier chirurgien du roi, en la maîtrise de Montbrison, 23 septembre 1771, t. II, p. 24-8 ; Le quartier de La Tour de Bourgneuf et le quartier de Clermont, à Roanne, t. II, p. 97-104 ; Un poète roannais, Cl. Hue de la Curée (suite et fin), t. I, p. 379-380 ; Les auteurs foréziens : Les Le Masson, t. II, p. 131-7 ; Les du Verdier, t. II, p. 231-240, 270-4, 316-322 ; Bibliographie : La collection lyonnaise, pièces et opuscules rares sur le Lyonnais, publiés par M. C. Guigue, archiviste du Rhône, t. II,

p. 61-2 ; La seigneurie de Jarnieux, par Paul de Varax, t. II, p. 62-4 ; Eglises et chapelles de Saint-Etienne, notices publiées dans le *Mémorial de la Loire,* t. II, p. 92-3, 119-120 ; La faïencerie roanno-lyonnaise, par le docteur Noëlas, t. II, p. 116-9 ; Nos sociétés savantes, la Diana, t. II, p. 154-160 ; Les châteaux historiques du Forez, par A. Broutin, t. II, p. 184-191 ; Le château de Châtillon-d'Azergues, Un procès criminel à Lyon, par A. Vachez, t. II, p. 217-229 ; Les anciens habitants du Forez, âges préhistoriques jusqu'aux derniers siècles avant Jésus-Christ, par B. Maussier, t. II, p. 295-309 ; Nécrologie : MM. de Quirielle et Buhet, t. II, p. 94-5 ; M. William Neyrand, maire de Pradines, t. II, p. 192 ; M. Girardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le département de la Loire, t. II, p. 260-2. — Baron de Rostaing : Le blason de Jeanne de Navarre, reine de France, t. II, p. 147-154, 180-3. — A. Steyert : Quatrième lettre sur l'origine de la maison de Damas, t. II, p. 47-8. — A. Vachez : Etudes historiques sur l'ancien pays de Jarez (suite) : VI. Le pont de Percey et la bataille de Métrieux, t. II, p. 11-24 ; VII. Les anciens hôpitaux de la vallée du Gier, t. II, p. 65-71 ; VIII. Châteauneuf, t. II, p. 241-252. — V. de Valous : Notice sur les comptes de la recette et de la dépense de l'hôtel de la duchesse de Bourbon, depuis le 1er mars 1384 jusqu'au dernier jour de février 1385, t. II, p. 263-270 ; Rôle des officiers royaux du Forez en 1569 (suite et fin), t. I, p. 371-9. — Dr Octave de Viry : Le bénédictin A.-J. Pernetty était-il lyonnais ou forézien ? (suite), t. I, p. 345-9. — X... : Les familles du Forez : Les d'Albon du Lyonnais, t. II, p. 57-60. — L'abbé Z... : Notices historiques à propos de la notice de M. Vachez sur Bellegarde et La Liègue, t. II, p. 104-7.

3. *Annales* de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. Deuxième série, tome III, 27e volume de la collection, année 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°.

4. *Annales* de la Société de Médecine de Saint-Etienne et de la Loire. — Comptes-rendus de ses travaux, conte-

nant les procès-verbaux de ses séances, ainsi que les notes ou mémoires lus dans ses séances. — Tome VIII, deuxième partie, année 1882. — Saint-Etienne, impr. J. Pichon, 1883 ; in-8°, p. 145 à 255 et un tableau.

5. *Annuaire* administratif, commercial, industriel et statistique du département de la Loire, publié sous les auspices de l'Administration. — 37e année, 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8° carré, 439 et 96 pages.

6. *Annuaire* de la Société amicale de secours des anciens élèves de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne. — 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-16, 160 pages.

7. *Annuaire* ecclésiastique du diocèse de Lyon pour l'année 1884. — Lyon, impr. Vitte et Perrussel, 1884 ; in-12, 188 pages.

Cet annuaire est placé, avec pagination distincte, à la suite de l'*Ordo divini officii* pour 1884 (220 pages), publié par ordre de Monseigneur Louis-Marie-Joseph-Eusèbe Caverot, cardinal, archevêque de Lyon et de Vienne.

8. Association amicale des anciens élèves du Pensionnat Saint-Louis, Saint-Etienne (Loire). Année 1883. — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, 1883 ; in-8°, 55 pages.

Assemblée générale du 20 mai 1883. — Statuts de l'Association. — Liste des membres inscrits.

9. Association de la Fabrique stéphanoise. — Chambre syndicale des tissus et matières textiles. — Rapport annuel présenté par M. Marcellin Giron, président, à l'assemblée générale du 23 juillet 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 24 pages.

10. Association de prévoyance et de secours mutuels des Médecins des départements de la Loire et de la Haute-Loire, fondée en 1859 et agrégée à l'Association générale des Médecins de France. — 25e assemblée annuelle tenue à Saint-Etienne (Loire), le dimanche 9 septembre 1883. — Sommaire : Commission administrative pour l'année 1882-83 ; Procès-verbal de la séance tenue à Saint-Etienne ; Le Dr Frédet père, président honoraire de la Société ; Le Dr Maurice nommé prési-

dent ; Compte-rendu de l'exercice 1882-83, par M. Maurice, ancien secrétaire ; Compte-rendu financier de l'exercice 1882-83, par M. Million, trésorier ; Liste des bienfaiteurs de l'Association ; Banquet confraternel ; Liste des Médecins de la circonscription faisant partie ou non de l'Association ; Liste des anciens membres titulaires décédés ; Tableau statistique du personnel médical des départements de la Loire et de la Haute-Loire, au 9 septembre 1883. — Saint-Etienne, impr. J. Pichon, 1883 ; in-8°, 29 pages.

11. Badon-Pascal (L.). — Conférence sur l'assurance sur la vie et sur l'assurance des ingénieurs, faite à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, le 3 décembre 1882, par M. L. Badon-Pascal, directeur de la Cie d'assurances sur la vie *La Confiance*, ancien élève de l'Ecole polytechnique. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 24 pages.

12. Benoit (A.). — Catalogue des livres anciens et modernes bien conditionnés, composant la bibliothèque de M. A. Benoît, forézien, chevalier de la Légion d'Honneur, docteur en droit, conseiller à la Cour de Paris en retraite, ancien correspondant du Ministère de l'Instruction publique, de la Société des Antiquaires de France, etc. — Paris, impr. G. Chamerot, libr. veuve Adolphe Labitte, 1883 ; in-8°, XI et 190 pages.

Il a été tiré quelques exemplaires sur papier vergé.

Cette bibliothèque choisie, aujourd'hui dispersée, se recommandait surtout par une suite remarquable de livres et pièces rares sur le pays chartrain, que M. Benoît avait habité longtemps, et sur le Forez, son pays natal.

13. Boislisle (A.-M. de). — Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les intendants des provinces, publiée par ordre du Ministre des Finances, d'après les documents conservés aux Archives nationales, par A.-M. de Boislisle, sous-chef au Ministère des Finances. — Tome II ; 1699 à 1708. — Paris, imprimerie nationale, MDCCCLXXXIII ; in-4°, II et 696 pages.

Extraits relatifs au Forez : n° 65. Les fabricants d'armes de Saint-Etienne au Contrôleur général. Année 1700?

« Les marchands et les ouvriers de la ville de Saint-Etienne-en-Forez sont obligés de recourir à Votre Grandeur et de lui remontrer que, depuis plus de dix ans, les directeurs du Magasin royal ne cessent point de les troubler dans leur commerce. Dès le commencement de la guerre, le sieur Dubois, commissaire, s'empara de toute notre fabrique des armes, avec une autorité absolue ; les marchands se virent dépouillés tout à coup de leur négoce le plus considérable et les ouvriers furent réduits, comme des esclaves, à travailler au-delà de leurs forces et à donner leurs ouvrages pour le prix qu'on voulut y imposer Les uns et les autres souffrirent les exactions d'un prévôt, les perquisitions des archers, les garnisons, les amendes, les confiscations, et même la prison, sur les moindres soupçons et pour les causes les plus légères. L'on fit toutes ces violences sans formalité, et aucun tribunal ne voulut recevoir nos plaintes. Notre fabrique, si nécessaire à l'Etat, est diminuée de la moitié et presque ruinée ; la plupart des ouvriers sont morts de nécessité, les autres ont déserté ou se sont allés établir ailleurs et même dans les pays étrangers ; ceux qui restent gagnent à peine leur vie ; les marchands qui les faisoient subsister pendant la paix seront bientôt réduits à la même extrémité. Si les vexations continuent comme ci-devant, ils ne peuvent plus rester dans une ville qui est en proie à tous ceux qui veulent profiter de sa foiblesse pour l'accabler. » — N° 219. M. d'Herbigny, intendant à Lyon, au Contrôleur général, 20 novembre 1700 : « Il demande pour les religieuses de Sainte-Claire de Montbrison, l'autorisation de prendre dans la rivière qui traverse la ville (le Vizézy) quatre pouces d'eau, destinés au service de leur maison et à celui des habitants. » — Appendice, p. 486 : Mémoire du sieur des Casaux du Hallay, député à Nantes, sur l'état du commerce en général, remis au Conseil le 4 mars 1701 : « Les péages particuliers qui sont sur les rivières sont encore une des principales choses qui perdent le commerce. Il y en a si grand nombre qu'on en compte sur la Loire plus de trente depuis Roanne jusqu'à Nantes, qui composent autant de bureaux auxquels ils (les mari-

niers) sont obligés de s'arrêter. On y exige tellement qu'on a souvent vérifié qu'une balle de marchandises descendant de Roanne à Nantes, qui naturellement n'auroit dû en tout que 10 écus de droits, en payoit par tous ces bureaux 30 ou 40. D'ailleurs, les pauvres malheureux matelots sont obligés de payer des présents à chaque péageur, sans quoi ils les retardent à plaisir et mettent par ces exactions les voituriers en obligation de voler le marchand pour se tirer d'affaire. Il en est de même sur les autres rivières. » — N° 729. M. Le Blanc, intendant d'Auvergne, au Contrôleur général et à M. Desmaretz, 5, 8, 9, 12, 14 et 23 janvier 1705. « Il rend compte d'un combat livré sur la frontière du Bourbonnais, par les brigades des gabelles à une bande de cinquante-cinq faux-sauniers. Malgré sa vigoureuse défense, elle a laissé sur place deux hommes tués, sept prisonniers, trente chevaux et cent quatorze balles de sel. Le reste de la troupe sera poursuivi dans les bois. Deux des prisonniers sont morts de leurs blessures. L'un d'eux était un gentilhomme de Bourgogne, nommé de Besson, écuyer, sieur de Longpré. L'interrogatoire a fait connaître qu'il y avait dans la troupe quinze chefs revêtus de leurs habits sous leurs souquenilles de coutil et leurs guêtres, mangeant à part et ayant chacun deux ou trois valets avec quatre ou cinq chevaux. Les simples faux-sauniers recevaient une somme fixe par voyage. Il doit y avoir une correspondance réglée entre toutes les bandes, car deux troupes de 200 et de 180 hommes, passant par le même lieu le lendemain, ont emmené les blessés et les morts qui étaient dans les bois. On est à la recherche des gens qui les logeaient à Montel de Gelat et de ceux qui leur fournissaient le sel. » ... « J'oubliois de vous dire une dévotion qui vous surprendra peut-être: La troupe des faux-sauniers dont quelques-uns ont été pris dimanche, avoit donné le matin un écu à un prêtre, pour aller dire la messe dans une chapelle à l'entrée d'un bois. Quand ils sont en marche, ils font un détachement de leurs gens, qui entrent dans les maisons et se font fournir par force des vivres et des fourrages pour les hommes et les chevaux de leurs troupes ; mais ils

payent au double ce qu'ils prennent. C'est ce qui fait que le peuple leur est si favorable. » « Dans deux lettres des 12 et 27 novembre précédent, à M. Desmaretz, l'intendant avait annoncé l'arrestation du sieur de Cuts, gentilhomme qui escortait les bandes de faux-sauniers, avec 60 cavaliers. M. Le Blanc pensait qu'il faudrait aussi agir dans les bois du Bourbonnais et du Forez, d'où venaient presque tous les faux-sauniers et où ils allaient chercher asile. De même la Bourgogne étant le pays vers lequel on croyait qu'ils dirigeaient les sels, c'est là que les fermiers généraux devaient rechercher leurs entrepôts. »

Voir ci-après, à l'*addenda*, année 1874, n° 7 *bis*.

14. Boule de Neige (la). — Société stéphanoise d'économies capitalisées, fondée le 10 août 1883. Première série. (Livret contenant les statuts de la Société.) — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, 1883 ; in-12, cartonné, 16 pages.

15. Brassart (Eleuthère). — La station préhistorique du bas Vizézy, communes de Poncins et de Mornant (Loire), par Eleuthère Brassart, membre de la Société de la Diana. — Montbrison, impr. Huguet, 1883 ; in-8°, 12 pages et une carte.

Intéressante communication faite le 21 novembre 1883 à la Société de la Diana, sur une station de l'âge de la pierre, découverte dans une partie basse de la plaine du Forez, entre Mornand et Poncins, près de la rivière de Vizézy. Sur les nombreux silex recueillis, M. Brassart en a fait reproduire trois par la gravure : une belle pointe de lance, une hache d'une forme peu ordinaire et une pointe de flèche à ailerons d'un travail achevé. Cette découverte, jointe à celle de fragments de vases d'argile, pétris à la main sans l'emploi du tour, semble établir, d'après l'auteur, que le lac qui a recouvert la plaine du Forez a été desséché, non pas à l'époque romaine comme le veut la tradition populaire, mais à une époque beaucoup plus reculée.

16. Brossard (E.). — Notice historique sur le canal de jonction de la Loire au Rhône, par M. E. Brossard, député de la Loire. — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 1883 ; in-8°, 55 pages.

Cette très intéressante notice, puisée aux meilleures sources, nous montre d'abord les études faites pour améliorer le cours de la Loire entre Balbigny et Roanne, depuis le rapport présenté au roi en 1572 par Adam de Craponne, jusqu'aux travaux exécutés au XVIIIe siècle par la Compagnie La Gardette. Abordant ensuite le principal objet de ses recherches, l'auteur passe en revue les nombreux projets élaborés de 1749 à nos jours pour réunir le Rhône à la Loire, et cite parmi les promoteurs de cette grande entreprise : en 1749, Alléon de Varcourt, ingénieur ; en 1760, F. Zacharie, horloger à Lyon ; 1782, Gauthey, ingénieur ; 1788, La Verrière, ingénieur en chef des mines ; 1795, le Bureau de Commerce de Saint-Etienne ; Misson, ingénieur en chef ; Patrin, représentant du peuple ; Guillot ; Duhamel père, inspecteur des mines ; 1820, Becquey, directeur des ponts et chaussées ; 1821, le Conseil général de la Loire ; de Poncins ; Nazeret ; 1822, Ternaux, député de la Seine ; 1826, Cormier ; 1838-1840, Laguerenne, Barreau et Boulangé ; A. Peyret ; Belin ; Bergeron ; 1873, M. Krantz ; 1878, M. Reymond, etc. Si l'idée qui a captivé tant d'ingénieurs et de savants distingués, doit être mise à exécution, le mémoire de M. Brossard, où sont exposés d'une manière aussi claire que complète les antécédents de la question, aura contribué pour une large part à ce résultat.

17. Broutin (Auguste). — Le Château de Bouthéon. — Saint-Etienne, imp. typ. Ménard et Ding, 1882 (pour 1883) ; gr. in-8°, 89 pages avec une vue du château. (Extrait des *Châteaux historiques du Forez*, par Auguste Broutin. Voir ci-après le n° 22.)

18. Broutin (Auguste). — Le Château de Chenereilles. — Saint-Etienne, impr. typ. Ménard et Ding, 1883 ; gr. in-8°, 27 pages, avec une vue du château. (Extrait des *Châteaux historiques du Forez*, par Auguste Broutin. Voir ci-après le n° 22.)

19. Broutin (Auguste). — Le Château de Chevrières. — Saint-Etienne, impr. typ. Ménard et Ding, 1882 (pour 1883) ; gr. in-8°, 48 pages, avec une vue du château. (Extrait des *Châteaux historiques du Forez*, par Auguste Broutin. Voir ci-après le n° 22.)

20. Broutin (Auguste). Le Château de Saint-Bonnet-les-Oules. — Saint-Etienne, impr. typ. Ménard et Ding, 1882 (pour 1883) ; gr. in-8°, 20 pages, avec une vue du château. (Extrait des *Châteaux historiques du Forez*, par Auguste Broutin. Voir ci-après le n° 22.)

21. Broutin (Auguste). — Le Château de Vassalieu. — Saint-Etienne, impr. typ. Ménard et Ding, 1883 ; gr. in-8°, 15 pages, avec une vue du château. (Extrait des *Châteaux historiques du Forez*, par Auguste Broutin. Voir ci-après le n° 22.)

22. Broutin (Auguste). — Les Châteaux historiques du Forez. — Tome premier. — Saint-Etienne, impr. Ménard et Ding, libr. Chevalier ; Lyon, libr. Brun ; Montbrison, libr. Lafond ; Roanne, libr. Durand ; 1883 ; gr. in-8°, 365 pages et 5 planches.

Cet ouvrage fournira, lorsqu'il sera terminé, une contribution importante à l'histoire des anciens fiefs et seigneuries du Forez, que nous appelions de nos vœux dans le compte-rendu que nous avons fait de l'Histoire de la ville de Feurs (voir le n° 19 de notre catalogue de 1867). Le premier volume qui vient de paraître ne renferme pas moins de quatorze Notices : 1° Bouthéon, p. 9 ; 2° Saint-Bonnet-les-Oules, p. 91 ; 3° Saint-Rambert-sur-Loire, p. 107 ; 4° Jourcey, p. 131 ; 5° Teillères, p. 155 ; 6° Le Vernet, p. 175 ; 7° Chevrières, p. 195 ; 8° Fontanès, p. 239 ; 9° Maleval, p. 257 ; 10° Monteille, p. 289 ; 11° Châtelus, p. 303 ; 12° Vassalieu, p. 311 ; 13° Chenereilles, p. 325 ; 14° Ecotay, p. 349-363. L'auteur a eu la bonne pensée de tirer à part cinq de ces notices, que l'on trouvera mentionnées ci-dessus à leur ordre alphabétique.

23. *Bulletin* de l'Association des Pharmaciens du département de la Loire. — Saint-Etienne, s. d. (1883) ; in-8°, 48 pages.

24. *Bulletin* de la Diana, publication trimestrielle. — Tome II, n°s 7 à 10, novembre 1882 à novembre 1883. — Montbrison, impr. A. Huguet, 1883 ; in-8°, p. 183 à 340.

Sommaire des principales communications faites à la Société : Fouilles au théâtre antique de Moind, p. 184. — Eleuthère Brassart : Station préhistorique du bas

Vizézy (3 fig. et une carte), p. 184-191. — Programme des excursions archéologiques faites par la Société, de 1878 à 1882 : à Cornillon et Feugerolles, le 26 août 1878, p. 192-5 ; à Moind, Chandieu, Chalain-d'Uzore, Vaugirard, Montrouge et Montbrison, les 7 et 8 juillet 1879, p. 196 ; à Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal, le 1er juillet 1880, p. 196-201 ; au Sail-de-Cousan, à Cousan, Leignieu et Boën, le 27 juin 1881, p. 202-3 ; à Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambaud, Souvigny et Moulins, les 4 et 5 juillet 1882, p. 203-4. — Vincent Durand : Invention du tombeau de sainte Prève de Forez, à Pommiers, le 31 janvier 1883 (plan, coupe et fac-similé d'inscription), p. 215-222. — Rochigneux : Fouilles de Chaysieu, commune de Saint-Romain-le-Puy, p. 222-233. — Visite de M. Ruprich Robert, inspecteur des monuments historiques, p. 233. — Vincent-Durand : Deux chartes apocryphes de Guy VI et Jean II de Bourbon, comtes de Forez, p. 234-251 avec une carte du pays de Roannais, d'après la charte apocryphe de Guy VI, comte de Forez. — Edouard Jeannez : Restauration de l'église de la Bénisson-Dieu, p. 267-8. — Edouard Jeannez : Triptyque d'Ambierle, Fouilles projetées dans la même église, p. 268-9. — Bibliographie : Notice sur le canton de Bas, par M. l'abbé Theillière, p. 269-270. — Girardon, ingénieur en chef : Outils en silex trouvés dans la commune de Sury-le-Comtal (2 fig.), p. 270-3. — Maussier : Antiquités préhistoriques à Poncins et Amions, p. 274-8. — Edouard Jeannez : Note sur les landiers de la Bénisson-Dieu (fig.), p. 283-6. — Excursion archéologique à Sainte-Foy, Verrières, Pommiers et Cleppé. Questions proposées à l'étude des membres de la Société p. 286-9. — Les auges sépulcrales d'Amions. Le gais, arme nationale des Gaulois. Observations de M. Vincent Durand sur une lettre de M. Maussier, p. 299-305. — Michel Goyet, notaire à Montbrison. Médaille d'or et documents historiques présentés par M. Joulin, p. 305-321. — Vincent Durand : Charte de franchises de Moind, p. 321-4. — Bas-relief commémoratif du séjour de François Ier à Montbrison, en 1536, p. 324-5. — Sculptures de la Renaissance conservées dans le jardin de M. Faure, rue des Pénitents, n° 10, à Montbrison, p. 326-331. 35

25. *Bulletin* de la Société de l'Industrie minérale, 2me série, tome XI, 1882, 4me livraison, p. 861 à 1193, avec atlas. — Tome XII, 1883, 1re, 2me et 3me livraisons, p. 1 à 685, avec atlas in-folio de 37 planches. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie ; in-8°.

Les mémoires ayant un intérêt plus spécial pour la Loire sont les suivants : 1° Rendement des machines électriques installées aux mines de la Péronnière, par M. Charousset, ingénieur de ces mines, p. 197 à 215 ; 2° Marteau-pilon de 80 tonnes aux aciéries de Saint-Chamond, p. 661 à 670.

26. *Bulletin mensuel (le) des constructeurs et entrepreneurs de province,* journal des architectes, ingénieurs, entrepreneurs et fournisseurs de construction de Lyon, Marseille, Bordeaux, Saint-Etienne, Lille, Nantes, etc. — Directeur gérant : M. D. Robert, architecte. — Saint-Etienne, impr. C. Lombard, 3me année, 1883 ; in-4°, 8 pages par n°.

27. Caisse d'épargne de Saint-Chamond (Loire). — Rapport sur l'exercice 1882. — Saint-Chamond, impr. A. Poméon, 1883 ; in-8°, 23 pages.

28. Caisse d'épargne et de prévoyance de la ville de Saint-Etienne (Loire), ouverte le 3 novembre 1833. — Rapport et compte-rendu des opérations de 1882. — Saint-Etienne, impr. C. Lombard, 1883 ; in-4°, 22 pages et 5 feuillets non cotés.

29. Catalogue de la bibliothèque populaire de Roanne, autorisée le 13 mars 1866. 7e édition, novembre 1883. Prix : 30 c. — (La bibliothèque est ouverte le dimanche matin, de 10 heures à midi ; le mercredi soir, de 7 heures 1/2 à 8 heures 1/2). — Roanne, impr. Chorgnon, 1883 ; in-8°, 20 et 11 pages.

30. Catalogue des principaux objets dépendant de la succession de M. le comte de Chavagnac. — Vente aux enchères fixée au mardi 17 avril 1883 et jours suivants, à Roanne, route de Charlieu, 5. — Roanne, impr. Chorgnon Abel, 1883 ; in-8°, 15 pages.

Tableaux. — Bibliothèque. — Meubles. — Bijoux. — Armes. — Collection de monnaies anciennes, etc.

31. Cercle du Commerce (à Roanne), constitué le 2 juin 1860, autorisé par le Préfet, le 15 juin 1860. — Règlement. — Roanne, impr. Chorgnon, s. d. (1883) ; in-4°, 2 feuillets non paginés.

32. Cérémonie de la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de Saint-Héand (Loire), 23 et 24 juin 1883. — Compte-rendu. — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, s. d. (1883) ; in-12, 26 pages, texte encadré en noir.

33. Cérémonie de la bénédiction du nouveau clocher de l'église de La Tour-en-Jarrêt (Loire), le 17 juin 1883. — Compte-rendu. — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, s. d. (1883) ; in-12, 23 pages, texte encadré en rouge.

34. Chambre de commerce de Roanne. — Extrait du registre des délibérations. Séance du 9 janvier 1883. — Roanne, imp. Chorgnon, s. d. (1883) ; in-4°, 7 pages.

Rapport et délibération sur la réforme des tarifs généraux et spéciaux de grande et petite vitesse, proposée par la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

35. Chambre de commerce de Roanne. — Séance du mardi 11 décembre 1883. — Délibérations sur le projet de loi relatif à la responsabilité des patrons en matière d'accidents. — Roanne, imp. Chorgnon, 1883 ; in-4°, 7 pages.

36. Chambre de commerce de Saint-Etienne. — Réforme des tarifs généraux et spéciaux de grande et de petite vitesse, proposée par la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. — Rapport de la Commission. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; gr. in-4°, 34 pages, plus 11 tableaux indiquant les tarifs actuels et le tarif modifié, et un tableau comparatif des tarifs spéciaux de la Cie P.-L.-M. et de l'Est, pour les produits métallurgiques.

37. Chambre syndicale du commerce des liquides du département de la Loire. — Assemblée générale du 28 janvier 1883. — Compte-rendu des travaux pendant l'année 1882-83. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-4°, 16 pages.

38. Charpin-Feugerolles (le comte de). — Document inédit sur les guerres de la Ligue en Lyonnais et en Forez. (Extrait des Actes consulaires de la ville de Lyon, 1590.) — Lyon, impr. Pitrat aîné, 1883 ; gr. in-8°, 8 pages. Papier de Hollande. (Extrait de la *Revue Lyonnaise,* année 1883, t. V, p. 107.)

Tiré à 60 exemplaires non mis en vente.

Le document que M. le comte de Charpin a eu l'heureuse pensée de mettre en lumière, fait connaître les instructions données par les consuls-échevins de Lyon à Messieurs Prost et Charbonnier, leurs collègues, le 18 ou 19 avril 1590. Le passage suivant, ue nous reproduisons textuellement, fera suffisamment apprécier l'importance de ces instructions et l'intérêt qu'elles présentent pour notre province : « ... Après, venant en Forestz, tiendront la main que Riverie soit desmantellé, la maison de la Liègue ruynée pour luy oster sa retraicte en ce gouvernement et le renvoier en Vivarais, puisqu'il nous a manque de foy et de parolle. Procureront de faire ruyner le chasteau de Fogerolles appartenant à Ambérieu, la maison du sieur de Chenerailles, celle du cappitaine Veauchette, et le chasteau de Bothéon ; et si l'on pouvoit amener, en cette ville, la femme et les filles dudit sieur de Bothéon, ce seroit le vray moien de rompre la violence de ses desseings. Puis, l'armée passant à Charlieu, procureront que le chasteau de Saillans ne soit oublié. Et donneront souvent advis au consulat du succès de leur voyage et des difficultés qui s'y présenteront, aux fins que on les puisse résouldre. »

39. Charpin-Feugerolles (le comte de). — Le Prieuré de Saint-Romain-le-Puy en Forez. — Lyon, impr. Pitrat aîné, 1883 ; gr. in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue Lyonnaise,* année 1883, t. V, p. 349.)

Tiré à 60 exemplaires non mis en vente.

Cette notice contient de curieux détails sur la démolition du fort de Saint-Romain, exécutée en 1633 sous le ministère du cardinal de Richelieu, le grand niveleur des forteresses féodales. Un Etat du prieuré en 1763 termine la brochure.

40. Charpin-Feugerolles (le comte de). — Recherches généalogiques et historiques sur la famille Varinier. — Lyon, impr. Pitrat aîné, 1883 ; gr. in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue Lyonnaise,* année 1883, t. VI, p. 538.)

Tiré à 60 exemplaires non mis en vente.

La notice de M. de Charpin concerne spécialement la famille Varinier, de Lyon et de Dombes ; si nous la citons ici, c'est qu'elle mentionne une autre famille du même nom qui a fourni en 1615 un greffier des tailles et en 1669 un consul et collecteur des tailles à la paroisse de Saint-Jean-Bonnesfonts, suivant les notes communiquées à l'auteur par l'érudit et regretté M. Vital de Valous, qu'une mort prématurée vient d'enlever à la science et à ses amis.

41. Chausse (J.-M.). — La Croix à travers le monde. — La Croix de Mission à Saint-Etienne, abattue par la haine (1595, 1793, 1883), relevée par la foi des Stéphanois (1595, 1711, 1821 et ..). — Saint-Etienne, impr. Forestier, s. d. (1883) ; in-12, 36 pages.

42. Chaverondier (Auguste) et Maurice (Etienne-François). — Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1882. — 2e série, 9e livraison. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, p. 201 à 244. (Extrait des *Annales* de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, 2e série, tome II, 26e volume de la collection, année 1882, p. 383 à 426.)

43. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Boën à Feurs. — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 15 mars 1883.

Les nos 43 à 52 sont autographiés.

44. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Boën à Feurs. — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 15 mars 1883.

45. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de l'Hôpital à Panissières. — Avant-Projet. — Plan général — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 20 février 1883.

46. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de l'Hôpital à Panissières. — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 20 février 1883.

47. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Roanne à Bourg-de-Thizy. — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 1er février 1883.

48. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Roanne à Bourg-de-Thizy. — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 1er février 1883.

49. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Saint-Etienne à Lyon, par Saint-Symphorien-sur-Coise. — Partie comprise entre Saint-Etienne et Saint-Symphorien-sur-Coise. — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 1er juin 1883.

50. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Saint-Etienne à Lyon, par Saint-Symphorien-sur-Coise. — Partie comprise entre Saint-Etienne et Saint-Symphorien-sur-Coise. — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 1er juin 1883.

51. Chemin de fer à voie réduite de 1 métre, de Saint-Galmier à Saint-Symphorien-sur-Coise. — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 1er juin 1883.

52. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Saint-Galmier à Saint-Symphorien-sur-Coise. — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 1er juin 1883.

53. Club alpin français. — Section forézienne. — Règlement. — Saint-Etienne, impr. Jules Berland, 1883 ; in-8°, 8 pages.

54. Collège de Roanne. — Distribution solennelle des prix, le 4 août 1883, sous la présidence de M. Audiffred, député de la Loire, officier d'Académie. — Roanne, impr. Chorgnon, 1883 ; in-8°, 34 pages.

55. Compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne (Loire). — Société anonyme au capital de quatre millions. — Assemblée générale ordinaire du 23 octobre 1883. — Rapport du Conseil d'administration. Rapport de MM. les Commissaires. Bilan au 30 juin 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-4°, 9 pages et un tableau.

56. Compagnie des hauts-fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer. Société anonyme. Capital : 20 millions. — Assemblée générale ordinaire du 22 octobre 1883. — Rapports du conseil d'administration et des commissaires. Résolution de l'assemblée générale. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-4°, 16 pages et un tableau.

57. Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy. — Service de l'exploitation. — 1re et 3e parties : Règlements des chefs. 1881. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-16, 25 pages.

58. Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy. — Service de l'exploitation. — Deuxième partie : Règlements des ouvriers de l'intérieur. 1881. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-16, 29 pages.

59. Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy. — Service d'exploitation. — Troisième partie : Règlements des ouvriers de l'extérieur. 1881. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-16, 25 pages.

60. Compagnie du gaz de Bourg-Argental. — Société anonyme en formation. Capital : 200,000 francs. — Rapport à Messieurs les actionnaires de la Compagnie. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, s. d. (1883) ; in-4°, 7 pages.

61. Compagnie générale des Verreries de la Loire et du Rhône. — Société anonyme. Capital : 4 millions. — Rapport de la Commission nommée par l'assemblée générale

du 7 novembre 1882, pour la vérification des comptes de l'exercice 1882-1883. — Rive-de-Gier, impr. B. Sablière, 1883 ; in-4°, 4 pages et un tableau.

62. CONIL (l'abbé F.). — Pierre et Jeanne, histoire stéphanoise, racontée par l'abbé F. Conil, professeur au Petit-Séminaire de Saint-Jean, à Lyon (Poésie). — Saint-Etienne, impr. Forestier, 1883 ; in-8°, 18 pages.

63. Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Loire. — Saint-Etienne. — Compte-rendu des travaux pendant les années 1879, 80, 81 et 82, publié par les soins d'une Commission, composée de MM. Maurice, Million et Guinard. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 136 pages.

64. Conseil général de la Loire. — Rapport de M. l'agent-voyer en chef des chemins vicinaux. — Session ordinaire d'août 1883. — Saint-Etienne, J. Besseyre et Cie, imprimeurs de la Préfecture, 1883 ; in-8°, 72 pages.

65. Conseil général de la Loire. — Rapport de M. l'archiviste du départemeut. — Session ordinaire d'août 1883. — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 1883 ; in-8°, 11 pages.

66. Conseil municipal de la ville de Rive-de-Gier. — Extrait du registre des délibérations. — Procès-verbal de la séance du 28 décembre 1882. Sommaire : Projets de distribution d'eau à Rive-de-Gier : honoraires réclamés par MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées. Exposé de M. le Maire au Conseil municipal. Voirie urbaine : réclamation de M. Clara. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 11 pages.

Procès-verbaux des séances suivantes (même imprimerie et même format) : 18 janvier 1883, 5 pages ; 19 février, 8 p. ; même jour, 17 p. ; 20 mars, 10 p. ; même jour, 12 p. ; 14 avril, 14 p. ; 26 mai, 47 p. ; 30 mai et 4 juin, 11 p. ; 7 et 10 juillet, 8 p. ; 24 juillet, 7 p. ; 21 et 29 août, 14 p. ; 29 septembre, 8 p. ; 15 octobre, 23 p. ; même jour, 18 p. ; 14 novembre, 16 p. ; 21 novembre, 16 p.

67. Courses de Roanne, dimanche, 19 août 1883. — Programme officiel. — Roanne, impr. Dumas, 1883 ; in-folio, 2 pages.

68. *Cours officiel des soies* sur la place de Saint-Etienne, paraissant le vendredi soir. — Gérant : Henri Théolier. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883; in-4°, 4 pages par numéro.

69. COUTARET (le Dr C.-L.). — Vingt-cinq ans de chirurgie dans un hôpital de petite ville et à la campagne, par le docteur C.-L. Coutaret, chirurgien en chef de l'hospice de Roanne (Loire), médecin de la maison d'arrêt, membre de la Société académique de la Seine-Inférieure, de la Société médico-chirurgicale de Liège, de la Société des sciences médicales de Lyon, lauréat de l'Institut. — Paris, Masson, éditeur, 1883 ; in-8°, 232 pages.

Voir le compte-rendu du Dr Fleury, dans la *Loire médicale,* tome II, mai 1883, p. 138-143.

70. Crédit Stéphanois. F. Bayette et Cie, à Saint-Etienne. — Statuts. — Le Chambon, impr. Giraud-Bayard, 1883 ; in-8°, 11 pages.

71. Délégation cantonale de la Loire. — Cantons de Saint-Etienne. — Résumé des rapports. 3e fascicule. Séance du 17 juillet 1883. — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 1883 ; in-8°, 11 pages.

72. Département de la Loire. — Arrondissement de Montbrison. — Assainissement de la plaine du Forez. Syndicat du Vizézy, constitué par décret impérial en date du 17 février 1866. — Procès-verbaux des délibérations de la Commission administrative. — Troisième volume. Années 1877, 78, 79, 80. 81, 82 et 83. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 197 pages.

73. Département de la Loire. — Budget des dépenses et des recettes départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1883. — Saint-Etienne, Jules Berland, imprimeur de la Préfecture, 1883 ; in-4°, 45 pages.

74. Département de la Loire. — Supplément au budget départemental de l'exercice 1883. — Saint-Etienne, Jules Berland, imprimeur de la Préfecture, 1883 ; in-4°, 11 pages.

75. Département de la Loire. — Budget rectificatif des recettes et dépenses départementales de l'exercice 1882. Saint-Etienne, Jules Berland, imprimeur de la Préfecture, 1883 ; in-4°, 8 pages.

76. Département de la Loire. — Commission départementale de la Loire. — Séances de septembre 1882 à avril 1883. — Douzième année. — Saint-Etienne, J. Besseyre et Cie, imprimeurs de la Préfecture, 1883 ; in-8°, 247 et VIII pages.

77. Département de la Loire. — Compte au 1er mai 1881 des recettes et dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1880. — Saint-Etienne, Jules Berland, imprimeur de la Préfecture, 1883 ; in-4°, 75 pages.

78. Département de la Loire. — Procès-verbaux des délibérations du Conseil général, précédés des Rapports du Préfet. Session ordinaire d'avril 1883. — Saint-Etienne, J. Besseyre et Cie, imprimeurs de la Préfecture, 1883 ; in-8°, 600 pages, avec une carte du réseau projeté des chemins de fer d'intérêt local dans le département de la Loire (voie de 1 mètre), échelle de 1/320.000.

79. Département de la Loire. — Procès-verbaux des délibérations du Conseil général, précédés des Rapports du Préfet. Session ordinaire d'août 1883. — Saint-Etienne, J. Besseyre et Cie, imprimeurs de la Préfecture, 1883 ; in-8°, VIII et 1524 pages et un tableau.

80. Département de la Loire. — Rapports présentés par M. Paul Glaize, préfet de la Loire, au Conseil général. Session ordinaire d'avril 1883. — Saint-Etienne, J. Besseyre et Cie, imprimeurs de la Préfecture, 1883 ; in-8°.

81. Département de la Loire. — Rapports présentés par M. Paul Glaize, préfet de la Loire, au Conseil général. Session ordinaire d'août 1883. — Saint-Etienne, J. Besseyre et Cie, imprimeurs de la Préfecture, 1883 ; in-8°, 759 et XI pages.

82. Discours prononcés aux funérailles de M. L. Gruner, inspecteur général des mines en retraite, ancien vice-président du Conseil général des Mines, les 28 et 31 mars 1883, par MM. Monod, Hollard, G. de Nerville, Lan, Félix Le Blanc, Parran, Lévy. — Paris, Dunod, éditeur, 1883 ; gr. in-8°, 28 pages, avec portrait.

Voir ci-après le n° 147.

83. Distribution des prix aux Ecoles libres congréganistes de Saint-Etienne. 9 août 1883. — Discours prononcé au nom du Comité, par M. Saignol, ingénieur, ancien élève de l'Ecole polytechnique. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8o, 20 pages.

84. *Echo de Fourvières (l')*, revue religieuse et politique, paraissant tous les samedis. — Directeur-gérant : J. Blanchon. — Lyon, impr. J.-E. Albert, 20e année, 1883 ; in-4o.

85. *Echo (l') des mines et de la métallurgie*, journal hebdomadaire, technique, financier, paraissant le dimanche. — Directeur : Francis Laur, ingénieur des mines. — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 1883 ; gr. in-4o.

Chaque no forme une livraison de 8 pages avec figures.

86. Ecole libre Saint-Michel (à Saint-Etienne). — Distribution solennelle des prix. Année scolaire 1882-83. — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, 1883 ; gr. in-8o, 38 pages.

87. Ecole libre Saint-Michel (à Saint-Etienne). — Ephémérides de l'année scolaire 1883-84. — Rentrée le lundi 8 octobre. — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, 1883 ; in-12, 43 pages.

88. Fabrique d'armes de chasse, C. Martinier-Collin, breveté s. g. d. g., Saint-Etienne (Loire). — Tarif no 15 pour 1883. — Saint-Etienne, impr. Balay, s. d. (1883) ; in-8o, 112 pages, nombreuses fig. dans le texte.

89. Ferlay (E.). — Pierre Rambaud. Episode de la Terreur dans le Roannais. — Roanne, impr. Ferlay, 1883 ; in-12, 403 pages.

90. Foudras (le comte de). — Les grandes manœuvres du 13e Corps en 1883. — Paris, impr. Jules Le Clere, 1883 ; in-12, 99 pages.

91. *Gaga (le)* franc-parleur de la Loire, journal républicain indépendant, paraissant tous les dimanches. — Imprimeur-gérant : Auguste Martiney. — Saint-Etienne, 2e année, 1883 ; format petit-soleil.

92. Galley (J.-B.), bibliothécaire en chef de la ville de Saint-Etienne. — Auguste Bernard. — Saint-Etienne, impr. Urbain Balay, 1883 ; gr. in-8o, 14 pages. Papier teinté.

Cette intéressante notice biographique est extraite du tome premier du Catalogue de la Bibliothèque municipale de Saint-Etienne, où elle précède immédiatement la liste détaillée des nombreux volumes et opuscules (la plupart couverts d'annotations marginales) et des précieux recueils manuscrits (travaux originaux, correspondance, copies, extraits et analyses de pièces), légués à la bibliothèque par notre savant compatriote.

M. Galley exprime le regret qu'aucune plume amie n'ait encore payé à M. Aug. Bernard le tribut d'une notice nécrologique. Il nous sera permis sans doute de rappeler, moins à titre de revendication personnelle que pour justifier notre pays du reproche d'avoir négligé un pieux devoir, l'article publié sous la rubrique AUGUSTE BERNARD, dans l'ancien journal *La Loire*, numéro du 19 septembre 1868.

93. GRANGEON (Paul). — Documents historiques sur le Forez. Les comptes d'une compagnie militaire à la fin du XVIIe siècle ; par Paul Grangeon, conservateur adjoint du Musée de Saint-Etienne. — Montbrison, impr. A. Huguet, 1883 ; in-8°, IV et 16 pages.

D'après les recherches de l'éditeur, le capitaine de la compagnie dont il s'agit aurait été un de Nantes, fils de Claude de Nantes d'Avignonet anobli par lettres du mois d'août 1662. Cet opuscule ne se rattache guère à l'histoire de notre province que par un ou deux noms foréziens et par la mention du passage de la compagnie à Roanne ; mais, à un point de vue plus général, il offre un certain intérêt par les singuliers sobriquets ou noms de guerre donnés aux soldats et par la reproduction, en fac-similé, d'un curieux placard imprimé, invitant les beaux hommes à s'enrôler dans la légion de Flandre, dragons, placard illustré de deux figures qui représentent un cavalier et un fantassin de cette légion.

94. GRUNER (L.). — Ministère des Travaux publics. — Etudes des gîtes minéraux de la France, publiées sous les auspices de M. le Ministre des Travaux publics par le service des Topographies souterraines. — Bassin houiller de la Loire, par L. Gruner, inspecteur général

des mines. Deuxième partie : Description détaillée des districts houillers. Texte. — Paris, impr. A. Quantin, 1882 (pour 1883) ; in-4°, 506 pages.

Nous avons rendu compte l'année dernière (n° 71 du catalogue de 1882), de la première partie de cet ouvrage considérable. La seconde partie, parue cette année, est divisée en cinq chapitres (IX à XIV), subdivisés eux-mêmes en paragraphes. Nous ne mentionnerons ici que les principales divisions : *Deuxième partie. Description détaillée des districts houillers du bassin de la Loire.* Chapitre IX. Territoire de Rive-de-Gier. Chap. X. Territoire de Saint-Chamond. Chap. XI. Partie orientale du territoire houiller de Saint-Etienne. Chap. XII. Partie occidentale du territoire houiller de Saint-Etienne. Chap. XIII. Territoire houiller de Tartaras, Givors et Communay. Chap. XIV. Mode de formation du bassin houiller de la Loire.

L'ouvrage est accompagné d'un magnifique atlas de 28 cartes grand in-plano, à l'échelle de 1/5000, où sont représentés par des traits variés les limites du terrain houiller, les limites de la brèche granitique, les limites des concessions, les affleurements des couches de houille, la direction générale des failles, les traces souterraines des failles, la direction des coupes, les puits de mines avec leurs cotes de niveau, les courbes de niveau de la grande masse avec les cotes de niveau, les courbes de niveau de la bâtarde, les courbes de niveau de la gentille, les courbes de niveau approximatives et les courbes de niveau incertaines.

Voir ci-après le n° 147.

95. Guigue (Georges.) — Chronique de Benoît Mailliard, grand-prieur de l'abbaye de Savigny en Lyonnais, 1460-1506, publiée pour la première fois d'après le manuscrit original, avec une traduction et des notes, par Georges Guigue, élève de l'Ecole des chartes. — Lyon, impr. Alf.-Louis Perrin, 1883 ; in-12, XXXIII et 207 pages.

Tiré à 150 exemplaires sur hollande et à 12 exemplaires sur japon.

M. Auguste Bernard est le premier qui ait signalé l'intérêt que présente le manuscrit de Benoît Mailliard,

conservé à la Bibliothèque nationale à Paris. Les deux articles qu'il publia à ce sujet dans le *Journal de Montbrison* (8 et 15 juillet 1819) ont été réunis en une plaquette in-8° de 15 pages. M. Georges Guigue estimant avec raison que la chronique latine de Mailliard exigeait mieux qu'une simple analyse nous en donne le texte intégral avec une traduction très exacte et de copieuses notes. Cet élégant petit volume est une des dernières productions sorties des presses du célèbre imprimeur Louis Perrin de Lyon. La préface contient une intéresante notice sur la famille Mailliard et sur les manuscrits laissés par le chroni ueur. Parmi les nombreuses pièces comprises dans le manuscrit qui renferme la chronique, il en est plusieurs autres qui mériteraient également d'être publiées et en première ligne le nécrologe des abbés, des religieux et des laïcs inhumés dans l'abbaye de Savigny, nécrologe où l'on retrouve un grand nombre de familles foréziennes.

96. Instruction publique. — Académie de Lyon. — Département de la Loire. — *Bulletin de l'instruction primaire.* — Saint-Etienne, impr. J. Berland, 1883 ; in-8°, tome IV, n°s 10 à 20 (janvier à décembre 1883), p. 405 à 641.

97. JOLY, vice-président de l'Union du commerce et de l'industrie. — Rapport de la Commission d'initiative, formée dans le but d'étudier les moyens pratiques d'établir un dispensaire pharmaceutique à l'usage des sociétés de secours et de prévoyance mutuels de la ville de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 1883 ; in-8°, 16 pages.

98. *Journal de Montbrison* et du département de la Loire (paraissant le dimanche). — Montbrison, typ. A. Huguet, 51e année, 2e série, 1883 ; format grand-soleil.

99. *Journal de Roanne* (Echo de la Loire), feuille politique, paraissant le dimanche. — Directeur gérant : Souchier. — Roanne, impr. Chorgnon, 27e-28e année, 1883 ; format colombier.

100. *Journal de Saint-Etienne,* édition hebdomadaire du *Mémorial de la Loire,* paraissant le samedi. — Directeur-gérant : Henri Théolier. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 29e année, 1883 ; format colombier.

101. *Loire* (*la*), journal bi-mensuel d'annonces et renseignements, publié par la Société civile de la Loire, régisseur des immeubles de la ville de Saint-Etienne. — Directeur-gérant : J.-P. Gonon. — Saint-Etienne, impr. Balay, 2e année, 1883 ; format double cloche.

102. *Loire médicale* (*la*), organe officiel de la Société de Médecine de Saint-Etienne et de la Loire. (Paraît tous les mois et forme par an un volume gr. in-8°.) Publié par MM. les docteurs Alvin, médecin consultant au Mont-Dore, Chavanis, médecin de l'Hôtel-Dieu, Fleury, médaille de l'Académie de Médecine, avec la collaboration de MM. les docteurs Magnien, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, Duchamp, professeur-agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, Grand, de Saint-Etienne, médecin oculiste et auriste, Kahn, de Saint-Etienne, Aulas, de Firminy. — Gérant : J. Pichon. — Tome II. — Saint-Etienne, impr. J. Pichon père, 2e année, 1883 ; gr. in-8°, 376 pages.

Articles relatifs à la ville de Saint-Etienne ou au département de la Loire : Dr Chavanis : Les médecins municipaux à Saint-Etienne, p. 49-54 ; Les eaux minérales de Montrond, p. 185-199. — Dr Fleury : L'assistance publique dans la Loire, p. 268-271 ; Organisation d'un service médical complet à Saint-Etienne. p. 366-370 ; — etc.

103. Lycée de Saint-Etienne. — Distribution solennelle des prix faite le 4 août 1883, sous la présidence de M. A. Pizard, officier d'Académie, inspecteur d'Académie. — Saint-Etienne, impr. Gustave Bellouze, s. d. (1883) ; in-8°, 56 pages.

104. Mairie de Saint-Etienne. — Ecole professionnelle. Programme pour le concours. — Saint-Etienne, impr. Meynard, 1883 ; in-8°, 8 pages.

105. Mallet (A.). — Les Montagnards de l'Allier. *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Allier, tome XVII, 1re livraison. — Moulins, impr. C. Desrosiers, 1883 ; in-8°, p. 154 à 176.

Remarques intéressantes sur le patois parlé dans les montagnes du Forez avoisinant le Bourbonnais et l'Auvergne.

106. Maussier (M. B.). — Histoire des faïenceries roanno-lyonnaises, par le Dr Noëlas, illustrée de 60 planches gravées par l'auteur (impr. Chorgnon, à Roanne, 1 fort vol. gr. in-8°, papier vergé, 292 p.). — Notice bibliographique, par M. Maussier. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 4 pages.

107. Maussier (B.). — Les anciens habitants du Forez (âges préhistoriques jusqu'aux derniers siècles avant J.-C.), par B. Maussier, ingénieur civil. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 19 pages. (Extrait des *Annales* de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, 2e série, tome III, année 1883, p. 167-183.)

108. *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, paraissant tous les jours. — Directeur-gérant : Henri Théolier. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 39e année, 1883 ; format colombier.

109. Mines de Beaubrun. — Règlement sur le service et l'emploi des lampes de sûreté. — Saint-Etienne, s. d. (1883) ; in-16, 7 pages.

110. *Moniteur de la chasse et des tirs (le)*, journal hebdomadaire, organe des chasseurs et des sociétés de tir. — Comptes-rendus de chasses. Chronique des tirs. Sport. Arquebuserie. Jurisprudence en matière de chasse. Inventions. Chronique cynégétique. Correspondances consultatives. Recettes, etc. — C. Martinier, directeur-gérant ; Stéphane, secrétaire de la rédaction. Collaborateurs : Marquis de Cherville, Florian Pharaon, Charles Diguet, Balle-Franche, Barrère, commandant Garnier, Ernest Hupin, C. Constant, avocat à la Cour d'appel de Paris, Jacquinot, Lajoye, Arthur d'Inghuem, Pierre d'Artagnan, L.-B. Palluy, vétérinaire, etc. — Saint-Etienne, impr. Balay, 2e année, 1883 ; format écu, 4 pages par numéro, avec numéro illustré de 8 pages le 1er de chaque mois (couverture imprimée à chaque numéro).

111. *Moniteur de la Loire et de la Haute-Loire (le)*, paraissant trois fois par semaine : mardi, jeudi et samedi. — Gérant : Forestier. — Saint-Etienne, impr. Forestier, 8e année, 1883 ; format jésus.

112. *Moniteur du Caveau stéphanois,* société littéraire fondée en 1883. — Saint-Etienne, impr. du *Républicain de la Loire,* s. d. (1883) ; in-12, les deux premiers numéros, de 12 pages chacun.

113. *Montagne (la),* journal intransigeant. — Emile Girodet, député de la Loire, directeur politique. — Imprimeur-gérant : Auguste Martiney. — Première année, n° 1, 13 brumaire an 92 (3 novembre 1883). — Saint-Etienne, 1883 ; format grand-soleil.

114. *Montagne (la),* radicale socialiste, journal quotidien du matin, paraissant à Saint-Etienne. — Directeur politique : Emile Girodet, député. Rédacteur en chef : Alfred Colombet. — Saint-Etienne, impr. Berland, 1re année, 1883 ; format raisin.

115. NEYROUN (Toine). — Œuvres de Toine Neyroun dji Patassoun, nevoun de Patassoun. — Premier volume. Prix : 2 fr. — Saint-Etienne, impr. Jules Berland, 1883; in-8°, 74 pages.

Ce volume renferme deux pièces de vers en gaga (patois de Saint-Etienne), suivies d'une traduction : 1° Abregi istourikou de la via de François Linoussi-e, dit Patassoun, peintre et pouetou vais San-Tchièvc, pa Neyroun, dit Labranchi, nevoun de Patassoun ; 2° Regrets à François Linoussi-e dit Patassoun, pouëmou en patouai de vais San-Tchiève, pa Neyroun dit Labranchi, nevoun de Patassoun.

116. NIEPCE (Léopold). — Le Grand-Prieuré d'Auvergne, Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Prospectus. — Lyon, impr. Mougin-Rusand, libr. Henri Georg, s. d. (1883) ; in-8°, 3 pages.

117. NIEPCE (Léopold). — Le Grand-Prieuré d'Auvergne (Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem), par Léopold Niepce, conseiller à la Cour d'appel de Lyon. — Lyon, impr. Mougin-Rusand, libr. Henri Georg, 1883 ; in-8°, XI et 352 pages.

Archives du Grand-Prieuré d'Auvergne, organisation et possessions territoriales des Hospitaliers et des Templiers, suppression de l'Ordre du Temple et réunion de ses biens à ceux des Hospitaliers, visites des commanderies, réunion de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois

à celui de Saint-Jean de Jérusalem, topographie et revenus des commanderies, telles sont les importantes questions traitées dans le travail de M. Niepce. Le chapitre premier, consacré aux archives du Grand-Prieuré d'Auvergne, est particulièrement intéressant : malgré les pertes qu'elles ont subies à diverses époques et les restitutions faites à plusieurs départements, ces archives forment encore au dépôt départemental du Rhône un fonds considérable, comprenant 42.764 pièces, 257 registres et 1.304 terriers, sans compter les titres généraux, les statuts et les priviléges de l'Ordre qui restent encore à classer. Le volume se termine par un état des commanderies du Grand-Prieuré d'Auvergne au moment de la Révolution, état dans lequel on trouvera le détail des biens et revenus des trois commanderies situées dans le Forez : Chazelles, Montbrison, Verrières.

118. NOELAS (le D^r^). — Histoire des Faïenceries roanno-lyonnaises, par M. le Dr Noëlas, membre de la Société de la Diana, correspondant de l'Académie de Lyon, correspondant délégué du Ministère pour les Beaux-Arts, illustrée de 60 planches gravées par l'auteur. — Roanne, impr. Chorgnon, libr. S. Raynal, 1883 ; in-8°, XII et 292 pages. Papier de Hollande.

Tiré à 300 exemplaires.

L'auteur établit quatre grandes divisions ou périodes de fabrication, qu'il étudie successivement : 1° Tradition italienne ; 2° Style italo-roannais oriental ; 3° Influence des imitations et style franco-roannais ; 4° Faïence au grand feu et genre porcelaine. L'ouvrage se termine par deux études sur les terres à feu et sur la sculpture émaillée de Roanne. Chemin faisant, et ce n'est certes pas la partie la moins curieuse de son beau livre, M. Noëlas nous fait pénétrer avec lui dans les musées et dans les cabinets des nombreux amateurs de notre région et en signale les types céramiques les plus intéressants. On remarquera surtout ses notes sur les carreaux émaillés de La Bâtie et sur ceux de Grézieu-le-Marché, malheureusement aujourd'hui dispersés.

119. Œuvre des Dames du Calvaire, maison de Saint-Etienne, rue Franklin, 59, colline Sainte-Barbe. —

Compte-rendu de la 8me année, 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 16 pages.

120. ORY (Eugène). — La protection de l'enfant et de l'adulte ; par Eugène Ory, sous-inspecteur du service des Enfants assistés de la Loire (Médaille de l'Académie de médecine). — Prix : 4 francs. (Se vend au profit des crèches de la Loire.) — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 1883 ; in-8°, 531 et L pages.

121. Pensionnat Saint-Louis, dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes, Saint-Etienne (Loire), rue Désirée, 22. — Distribution solennelle des prix, présidée par Mgr Dubuis, évêque de Galveston, lundi, 30 juillet 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8° 164 pages.

122. Pensionnat Sainte-Marie, dirigé par les Frères maristes, à Saint-Etienne-Valbenoîte (Loire). — Distribution des prix, le mercredi 1er août 1883, à 9 heures. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 94 pages.

123. Pensionnat Sainte-Marie à Saint-Etienne-Valbenoîte (Loire). — Ephémérides de l'année 1883-84. — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, 1883 ; in-12, 44 pages, avec une vue de Valbenoîte.

124. PÉROT (Francis). — Un jeton inédit du duc Louis II de Bourbon. Attribution d'un jeton à Jean Ier, duc de Bourbon, fils de Louis II. Note sur une monnaie de Pierre II, duc de Bourbon et d'Anne de France. *Bulletin* de la Société d'Emulation du département de l'Allier, tome XVII, 1re livraison. Moulins, impr. C. Desrosiers, 1883 ; in-8°, p. 136-8 et 145-7.

125. *Petit Stéphanois* (*le*), journal républicain quotidien. — Directeur-gérant et rédacteur en chef : Jules Berland. — Saint-Etienne, impr. J. Berland, 2e-3e année, 1883 ; format raisin.

126. Préfecture de la Loire. — *Recueil des actes administratifs,* tome 68, du 1er janvier au 31 décembre 1883, nos 1 à 38. — Saint-Etienne, impr. Besseyre et Cie, 1883 ; in-8°, 444 pages.

127. QUIRIELLE (R. DE). — Généalogie de la famille Richard de Soultrait et de Lisle, rédigée sur titres ori-

ginaux, suivie de notices sur les alliances. — Lyon. impr. Mougin-Rusand, 1883 ; in-4°, 147 pages, avec armoiries.

128. Règlement de la Congrégation établie en l'honneur de la sainte Vierge, dans l'usine de Sainte-Anne, à Saint-Paul-en-Cornillon. Maison Descours, Genthon et Cie. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883, in-32, 16 pages.

129. *Répertoire des travaux historiques,* contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, pendant l'année 1881. — Tome I, comprenant 4 nos ou livraisons ; Paris, imprimerie nationale, 1882, in-8° : n° 1, VIII et 142 pages (articles 1 à 386) ; n° 2, III-III et 145 à 315 p. (art. 387-888) ; n° 3, IV et 317 à 501 p. (art. 889-1478) ; n° 4, IV et 503 à 829 p. (art. 1479-3100) ; — plus, un supplément, p. 831 à 1089 (art. 3101-4176), avec une ample table des matières et des noms de lieux et de personnes (p. 1091-1286) ; Paris, imprimerie nationale, 1883.

Le tome II, contenant l'analyse des publications faites en 1882 (Paris, imprimerie nationale, 1883, in-8°), présente quelques différences typographiques avec le tome I. La pagination est marquée à la marge inférieure et le chiffre courant des articles à la marge supérieure. Les deux premiers nos ou livraisons actuellement parus sont ainsi composés : n° 1, V-208 pages (articles 1 à 804) ; n° 2, p. 209 à 423, plus VI pages pour la table des publications analysées dans la livraison (art. 805 à 1713).

Le *Répertoire des travaux historiques* est certainement une des meilleures créations du Comité des sociétés savantes : rédigé par des critiques compétents, qui se partagent le travail suivant leurs connaissances spéciales, il est appelé à rendre de très grands services aux érudits de la province, en les tenant au courant des publications nouvelles et en les renseignant exactement sur leur valeur scientifique. Si l'utilité de cette publication avait besoin d'être démontrée, elle le serait suffisamment par le présent catalogue ; les indications fournies par les *Répertoires* de 1881 et 1882 nous ont en effet permis de

rétablir plusieurs articles omis dans nos catalogues de ces deux années. Un travail bibliographique, à quelque ordre d'études qu'il se rapporte, ne saurait être exécuté d'une manière à peu près complète qu'à la Bibliothèque nationale, où le dépôt légal, les acquisitions, les dons et les échanges font incessamment affluer les volumes, opuscules, journaux et revues périodiques qui paraissent en France et les plus importants de ceux qui se publient à l'étranger.

130. *Républicain de la Loire et de la Haute-Loire (le)*, journal politique, paraissant tous les jours. — Gérant : Besseyre. — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre, 11e année, 1883 ; format grand-soleil.

131. *République des paysans*, journal politique des campagnes, paraissant le jeudi soir à Saint-Etienne. — Rédacteur en chef : César Bertholon, député de la Loire. — Gérant : Besseyre. — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 13e année, 1883 ; format raisin.

132. *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, paraissant le vendredi, sous le patronage de S. E. Monseigneur le cardinal-archevêque. — 3e année, du 1er décembre 1882 au 23 novembre 1883 ; 52 numéros et deux tables. — Lyon, impr. A. Waltener et Cie, libr. Vitte et Pérussel, 1882-1883 ; 2 vol. gr. in-8°, le 1er de 748, le 2e de 732 pages.

Articles relatifs au Forez ou au département de la Loire. — Tome premier (1er novembre 1882-25 mai 1883). Notice sur les paroisses de Saint-Etienne : la Grand'-Eglise, p. 501-6 ; paroisse Notre-Dame, p. 535-9. — J.-M. Ch. : La chapelle Sainte-Barbe à Saint-Etienne, p. 696-9. — L'abbé F. Conil, Hagiographie lyonnaise : L'Immaculée-Conception, p. 11-4 ; Sainte-Colombe, p. 67-72 ; Saint-Clair, p. 124-9 ; Saint-Bonnet, p. 156, 161, 185, 191 ; Saint-Priest, p. 212-7 ; Saint-Etienne, p. 475-8 ; Saint-Galmier, p. 671-4 ; Saint-Romain, p. 699-703. — Nécrologie : Monseigneur Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux (né à Bourg-Argental, le 16 novembre 1795, décédé à Bordeaux, le 23 décembre 1882), par l'abbé Gonindard, p. 161-5 ; — Mgr Etienne Dauphin, chanoine du chapitre de Saint-Denis, directeur de l'Œuvre des

Ecoles d'Orient, ancien directeur-fondateur du collége d'Oullins (né en 1806 et enseveli le 5 janvier 1883 dans l'église de Croset, sa paroisse natale), p. 179-182 ; — M. Adrien Colomb de Gast, prêtre, fondateur d'une Providence pour les jeunes orphelines à la Croix-Rousse, Lyon (né le 12 mars 1799, à Saint-Régis-du-Coin, décédé le ... mars 1883) ; — M. Paul de Quirielle, ancien maire de Montbrison, p. 565.

Tome second (1er juin au 23 novembre 1883) : Bénédiction du nouveau clocher de la Tour-en-Jarez, 17 juin 1883, p. 121-3. — Bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de Saint-Héand, 24 juin 1883, p. 123-4. — Les peintures de MM. Zachéo, à l'église de Saint-Pierre-Saint-Paul de Saint-Etienne, p. 154. — J.-M. Chausse : La Sainte-Chapelle à Valbenoite, p. 398-402, 456-460 ; Institution des Sourds-Muets à Saint-Etienne, p. 707-10. — L.-M. : Bénediction de la nouvelle église de Chalmazel, 11 septembre 1883, p. 453-4. — Consécration de la nouvelle église de Saint-Martin-la-Sauveté, 30 septembre 1883, p. 537-8. — Triptyque d'Ambierle, p. 540-3. — L'abbé J. Conil : Hagiographie lyonnaise : Saint-Nizier, p. 34, 43, 125-9 ; Saint-Taurin, p. 291-5, 317-21 ; Saint-Andéol, p. 625-9, 652-4. — Nécrologie : M. le chanoine Pierre Pousset, fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille (né à Cordelle en 1794, mort à Lyon le ... mai 1883), par A. D. p. 12-14.

133. Rimaud (le Docteur). — Nouvelles Excursions Foréziennes, par monts, par vaux et à travers la plaine, par le Docteur Rimaud. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 212 pages, avec une vue de Saint-Germain-Laval et une vue du château de Pommiers. (Extrait des *Annales* de la Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, 2e série, tome II, 1882, p. 59-84, et tome III, année 1883, p. 30-120, 184-237, 330-367.)

Dans ce voyage en zigzag, où les incidents et les épisodes les plus variés se croisent comme dans celui de Tœpfer, l'auteur raconte l'histoire et la chronique et fait une description sommaire des villes, bourgs, villages, églises, chapelles, monastères, châteaux anciens et

villas modernes, où le conduit sa changeante fantaisie. Bien que la partie historique n'offre rien de très-neuf et qui ne se retrouve un peu partout, ces nouvelles Excursions, sous une forme légère, n'en constituent pas moins, ainsi que leurs aînées, une œuvre de vulgarisation utile. — Voir le n° 122 de notre catalogue de 1876 et le n° 97 du catalogue de 1879.

134. ROQUILLE (G.). — Poëmes français et patois. — Œuvres complètes de G. Roquille de Rive-de-Gier (Loire). — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 1883 ; in-8°, 383 pages.

135. ROSTAING (le baron de). — Le blason de Jeanne de Navarre reine de France, par le baron de Rostaing, membre de la Société historique du Forez. — Montbrison, impr. A. Huguet, 1883 ; in-8°, 14 pages.

A la suite de comparaisons attentives entre les armes de Navarre, représentées sur les ouvrages héraldiques les plus estimés, et le blason des trente-six écussons de la quatrième rangée de la voûte ogivale de la Diana, l'auteur conclut que ce blason est bien celui de Jeanne Ire, reine de Navarre et de France de 1285 à 1305.

136. Saint-Héand. Administration municipale. — Année 1882. —. — Exposé présenté par le Maire. Saint-Héand, 20 mai 1883. Signé : Lucien Thiollier, maire. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, s. d. (1883) ; in-4°, 8 pages.

137. Société amicale des anciens élèves du Pensionnat Sainte-Marie à Saint-Etienne-Valbenoîte. — Statuts de la Société, approuvés par arrêté préfectoral du 9 janvier 1883. — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, 1883 ; in-12, 38 pages.

138. Société anonyme des immeubles, terrains, hôtels, villas, casinos, etc., de Montrond-Geyser. — Exposé et Projet de statuts. — Saint-Etienne, impr. J. Berland, s. d. (1883) ; in-4°, 2 et 12 pages, avec un plan de l'établissement.

139. Société anonyme des sondages du Forez et du Roannais. Siége social : rue Marengo, 2. — Compte-rendu de l'assemblée générale, tenue le 19 mars 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-4°, 12 pages.

140. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — Compte-rendu des Concours et de l'Exposition horticole, tenus à Saint-Etienne, au Palais-des-Arts, les 30, 31 août, 1er et 2 septembre 1883. — Sommaire : Compte-rendu du Secrétaire général. Discours de M. Euverte. Composition de la Commission d'organisation et des Jurys. Liste générale des récompenses distribuées. Statistique comparée des concours et expositions de 1883 et 1881. Liste des souscripteurs. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 32 pages.

141. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — Compte-rendu du Comice agricole des deux cantons de Saint-Héand et Saint-Etienne, tenu à la Fouillouse, les 18 et 19 août 1883. — Sommaire : Compte-rendu proprement dit. Rapport sur le concours des exploitations agricoles des cantons de Saint-Héand et de Saint-Etienne, par M. le Maire. Commission d'organisation et Jurys. Liste générale des récompenses distribuées. Statistique du Comice de la Fouillouse, en 1883, comparée à celui de Saint-Héand, en 1875. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 39 pages.

142. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — Concours cantonal de 1883. — Concours agricole à la Fouillouse, le samedi 18 et le dimanche 19 août 1883. (Programme.) — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-4°, 3 pages.

143. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — Concours d'horticulture avec exposition qui aura lieu à Saint-Etienne, au Palais-des-Arts, les 30 et 31 août et les 1er et 2 septembre 1883. (Programme.) — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-4°, 3 pages.

144. Société de Charité maternelle de Saint-Etienne. — Rapport présenté par le Conseil d'administration aux membres souscripteurs de la Société de Charité maternelle. Années 1881 et 1882. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 24 pages.

145. Société de la Diana. — Excursion archéologique à Sainte-Foy, Verrières et Pommiers, le 25 juin 1883. — Programme. — (Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883); in-4°, 3 pages.

146. Société de l'Industrie minérale. — Comptes-rendus mensuels des réunions, 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 251 pages et 19 planches gravées.

147. Société de l'Industrie minérale. — M. Gruner Emmanuel-Louis. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8° carré, VI et 68 pages, avec portrait.

Cette belle notice biographique comprend trois parties : 1° le discours consacré à la mémoire de M. Gruner, fondateur et ancien président de la Société de l'Industrie minérale, dans la séance de cette Société du 20 mai 1883 ; 2° une bibliographhie complète des ouvrages spéciaux, mémoires, notes et notices publiés par M. Gruner ; 3° les allocutions de fin d'année, adressées à ses élèves par M. Gruner, directeur de l'Ecole des Mineurs de Saint-Etienne, de 1852 à 1858. M. Castel, président de la Société de l'Industrie minérale, a retracé, en termes émus, la vie si honorable et si bien remplie de son illustre prédécesseur, et s'est attaché à mettre en lumière la haute portée de son enseignement, l'estime et l'affection qu'il avait su inspirer à ses élèves, l'importance de ses grands ouvrages sur la géologie, la chimie et la métallurgie, et « les immenses services qu'il a rendus aux mines du bassin de la Loire, dont il a établi la géologie et classifié les couches ». Né le 11 mai 1809, en Suisse, à Worblaufen, sorti le troisième de l'Ecole polytechnique, en 1828, le premier de l'Ecole des Mines, en 1832, M. Gruner fut successivement nommé ingénieur des mines au service ordinaire à Saint-Etienne, en 1834, professeur à l'Ecole des Mineurs de Saint-Etienne (1835-1847), ingénieur en chef à Poitiers, où il resta trois ans, directeur de l'Ecole des Mineurs de Saint-Etienne (1852-1858), professeur à l'Ecole des Mines de Paris, inspecteur général, et en dernier lieu vice-président du Conseil général des Mines, 1873 à 1879, époque de sa retraite. M. Gruner est mort à Saint-Montant, près de

Beaucaire, le 26 mars 1883, dans sa 74e année, au moment même où l'impression du second volume de sa Description détaillée du bassin de la Loire allait être terminée. Ce grand ouvrage et la Description géologique du département de la Loire (1857) assurent à leur auteur une reconnaissance et une renommée durables dans notre région.

148. Société de secours mutuels de la commune de Régny (Loire). — Rapport sur la situation financière et administrative pendant l'année 1882. — Roanne, impr. Chorgnon, s. d. (1883) ; in-4o, 2 feuillets non paginés.

149. Société de secours mutuels des ouvriers de Saint-Bonnet-le-Château (Loire), fondée en 1872. — Livret de sociétaire (contenant les statuts de la Société). — Saint-Etienne, impr. et lith. J. Pichon, 1883 ; in-12, 19 pages et 7 feuillets non chiffrés.

150. Société de secours mutuels dite la Fraternelle de Charlieu (Loire). — Rapport sur la situation de la Société pendant l'année 1882. — Roanne, impr. Chorgnon, 1883 ; in-16, 16 pages.

151. Solidarité (la), association coopérative de consommation et d'alimentation à capital et personnel variables, au minimum de 14.000 fr., sans pouvoir être augmenté au-dessus de 20.000 fr. la première année. — Roanne, impr. Chorgnon, 1883 ; in-16, 16 pages.

152. Statuts de la boulangerie coopérative des travailleurs réunis de Saint-Etienne (Loire). — Saint-Etienne, impr. C. Lombard, 1883 ; in-12, cartonné, 12 pages.

153. Statuts de la Prévoyante stéphanoise, société d'assurance mutuelle en cas de décès, fondée le 27 mars 1882, approuvée les 16 mai 1882 et 16 avril 1883. — Saint-Etienne, impr. F. Forestier, 1883 ; in-12, 12 pages.

154. Statuts de la Société de secours mutuels des ouvriers armuriers de Saint-Etienne (Loire), fondée en 1868. — Saint-Etienne, impr. et lith. C. Lombard, 1883 ; in-12, 20 pages,

155. Statuts de la Société de secours mutuels des ouvriers machinistes de l'arrondissement de Saint-Etienne (Loire). — Saint-Etienne, impr. J. Besseyre et Cie, 1883; in-16, 16 pages.

156. Statuts de la Société de secours mutuels de tous les corps d'état réunis de la ville de Saint-Rambert-sur-Loire. — Montbrison, impr. Huguet, 1883 ; in-12, 1 feuille.

157. Statuts de la Société des maitres et ouvriers veloutiers de la ville de Saint-Etienne (Loire). — Saint-Etienne, impr. J. Pichon 1883 ; in-12, 12 pages.

158. Statuts du syndicat professionnel des chausseurs de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. C. Lombard, 1883 ; in-12, cartonné, 14 pages.

159. STEYERT (A.). — Etude sur le Cartulaire des Francs-Fiefs du Forez, publié d'après l'original conservé aux Archives nationales par le comte de Charpin-Feugerolles, ancien député de la Loire. — Lyon, impr. Pitrat aîné, 1883 ; gr. in-8°, 13 pages. Papier de Hollande. (Extrait de la *Revue Lyonnaise*, année 1883 ; t. V, p. 253.)

Tiré à 60 exemplaires et non mis en vente.

De l'examen des francs-fiefs du Forez, s'élevant à un ordre d'idées plus générales, l'auteur étudie le rôle de la féodalité, l'organisation et le mécanisme de ce régime compliqué, et développe les causes multiples qui auraient amené sa chute et sa transformation.

Voir le n° 30 de notre catalogue de 1882.

160. THEILLIÈRE (l'abbé). — Etude historique sur le canton de Bas-en-Basset, par l'abbé Theillière, membre de la Société académique du Puy, de l'Académie héraldique et généalogique italienne, séant à Pise, et de la Société de la Diana. — Saint-Etienne, F. Forestier, imprimeur ; Bas-en-Basset, M. l'abbé Theillière, 1883 ; in-12, 326 pages.

La notice de M. l'abbé Theillière comprend deux parties : histoire civile ; — histoire ecclésiastique.

Dans la première partie, l'auteur nous fait connaître : les limites du canton et les différentes phases par lesquelles il a passé ; les justices seigneuriales ; les châteaux, seigneuries, fiefs, familles, armoiries ; les voies de communication ; les cours d'eau ; les richesses minérales ; l'état de l'agriculture ; les usines, les industries ; le langage vulgaire ; les personnages qui ont représenté le canton de Bas au Conseil général.

La seconde partie renferme une étude sur les maisons religieuses, les chapelles rurales et sur les paroisses du canton : Bas, Valprivas, Boisset-lès-Tiranges, Solignac-sous-Roche, Saint-Pal-en-Chalancon, Tiranges, Saint-André-en-Chalancon, Malvalette. Toutes ces paroisses, sauf Saint-André-en-Chalancon et Solignac-sous-Roche, étaient situées dans le Forez. Les paroisses de Valprivas et de Malvalette sont de création récente.

161. Tholin (Georges), archiviste de Lot-et-Garonne. — Les prétendus ancêtres Néracais du Père de La Chaise, confesseur de Louis XIV. — *Revue de l'Agenais*, 10e année, 1883 ; Agen, impr. P. Noubel, Ve Laney, successeur, 1883, gr. in-8°, p. 265-7.

162. Tir Forézien. — Extraits du journal le *Mémorial de la Loire* des 6 et 7 août 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-8°, 7 pages.

163. Tyrode (A.). — Carte industrielle du bassin houiller de la Loire, dressée à l'échelle, de 1/20,000 par M. A. Tyrode, ingénieur civil, et gravée par M. Erhard ; Paris, 1883.

164. *Union républicaine de Roanne (l')*, journal politique hebdomadaire de l'arrondissement. — Gérant : J. Chapon. — Roanne, impr. de l'Union républicaine, 3e et 4e annnée, 1883 ; format colombier.

165. Vachez (A.). — Un procès criminel au dix-septième siècle ; par A. Vachez, avocat, docteur en droit, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — Lyon. impr. Pitrat aîné, 1883 ; in-8°, 19 pages.

A la suite de ce procès, qui mérite d'être rangé au nombre des causes célèbres, Laurent de la Veuhe, trésorier de France, prévôt des marchands de Lyon, comte de Chevrières et baron de Curis, fut condamné par contumace, le 31 juillet 1666, à avoir la tête tranchée, à être dégradé de noblesse et « tous ses biens confiscables, confisqués, » pour avoir fait donner des coups de bâton à un partisan, nommé Lanchenu, chargé de recouvrer les taxes mises sur les gens d'affaires par la Chambre de justice. Cette condamnation exorbitante pour un délit qui, de nos jours, serait simplement justiciable de la police

correctionnelle, montre à quel point les mœurs et les pénalités se sont adoucies en France depuis deux siècles. L'intéressante notice de M. Vachez se termine par une généalogie de la famille de La Veuhe, qui paraît originaire d'un hameau du même nom dans la paroisse de Saint-Romain-le-Puy.

166. Varax (Paul de). — La Seigneurie de Jarnieux en Lyonnais. — Imprimerie générale de Lyon, 1883 ; in-8° carré, XI et 126 pages, avec une vue d'ensemble et deux vues de détail du château de Jarnieux.

Bien que la notice de M. de Varax soit consacrée à une ancienne seigneurie du Lyonnais, nous croyons devoir lui donner place dans notre catalogue, à raison du grand nombre de noms de localités et de familles du Forez ou du département de la Loire qu'on y trouve mentionnés, entre autres : Charlieu, Donzy, Jarnosse, Perreux, Pommiers, Saint-Bonnet-les-Oulles, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Romain-en-Jarez ; les d'Angerès, Baronnat, de Cremeaux, de Lavieu, de Létouf, de Sainte-Colombe, de Sarron, Servajan, de Talaru, de Vinols, etc. A l'aide des seuls documents conservés au chartrier du château de Jarnieux, l'auteur est parvenu à établir, sauf quelques lacunes, les généalogies de huit familles qui ont successivement possédé cette seigneurie, du XIIIe au XVIIIe siècle : de Gleteins, Rabutin, de Porprières, de Chandieu, de Boulieu, Henry, Ménardeau, de Lostanges. Un tableau chronologique des seigneurs de Jarnieux, une table des principaux noms de lieux et de familles et une table des matières rendent les recherches faciles. L'ouvrage est en outre accompagné de neuf pièces justificatives très bien choisies. Il serait fort à désirer que les archives de nos anciens châteaux fussent toutes explorées et analysées avec le soin consciencieux que M. de Varax apporte à ses études généalogiques ; ces monographies qui semblent de prime abord n'avoir qu'un intérêt privé fournissent souvent des documents utiles à l'histoire provinciale, parfois même à l'histoire générale.

167. Ville de Rive-de-Gier. — Distribution d'eau. — Rapport de la Commission des eaux sur le rachat du canal de Givors par l'Etat. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-4°, 14 pages.

168. Ville de Rive-de-Gier. — Projet de dérivation des sources du Mont-Pilat pour l'alimentation de la ville de Rive-de-Gier. — Rapport lu au Conseil municipal, à la séance du 15 octobre 1883. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 : in-folio, 16 pages.

169. Ville de Roanne. — Commission des eaux. — Rapport présenté au Conseil municipal, dans sa seance du 18 septembre 1883, par le Dr Reuillet. — Roanne, impr. de l'*Union républicaine*, MDCCCLXXXIII ; in-8°, 115 pages.

170. Ville de Roanne. — Compte administratif pour l'exercice 1882, présenté au Conseil municipal de Roanne, par M. Raffin, maire. — Roanne, impr. de l'*Union républicaine*, 1883 ; gr. in-4°, 11 pages.

171. *Ville de Saint-Etienne (la)*, bulletin municipal paraissant les mercredi et samedi de chaque semaine. — Gérant : Ménard. — Saint-Etienne, impr. Ménard, 3e année, 1883 ; in-4°, 8 pages par numéro.

172. Ville de Saint-Etienne. — Cahier des charges pour les services publics et particuliers de l'éclairage et chauffage par le gaz dans la ville de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1883 ; in-4° carré, 22 pages.

173. Ville de Saint-Etienne. — Concours entre les architectes de la ville de Saint-Etienne, pour la construction d'une école professionnelle. Rapport motivé des opérations du Jury. — Saint-Etienne, impr. Urbain Balay, 1883 ; in-4°, 16 pages.

174. Ville de Saint-Etienne. — Ecole professionnelle et Ecoles primaires supérieures. Distribution solennelle des prix, le 14 août 1883, sous la présidence de M. P. Glaize, officier de la Légion d'Honneur, officier d'Académie, préfet de la Loire. — Saint-Etienne, impr. Urbain Balay, 1883 ; in-8°, 29 pages.

175. Ville de Saint-Etienne. — Population : 123,813 habitants. — Compte administratif de l'exercice 1881. Budget additionnel de 1882. Budget primitif de 1883. — Saint-Etienne, impr. Urbain Balay, 1883 ; in-12, 709 pages.

176. Ville de Saint-Etienne. Population : 123,813 habitants. — Compte administratif de l'exercice 1882 et Budget additionnel de 1883. — Saint-Etienne, impr. Urbain Balay, 1883 ; in-12, 140 pages.

ADDENDA

AUX PRÉCÉDENTS CATALOGUES

1874.

7 *bis*. BOISLISLE (A.-M. DE). — Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les intendants des provinces, publiée par ordre du Ministre des Finances, d'après les documents conservés aux Archives Nationales, par A.-M. de Boislisle, sous-chef au Ministère des Finances. Tome premier, 1683 à 1699. — Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCLXXIV ; in-4°, LIX et 695 pages.

« La Correspondance des Contrôleurs généraux avec les intendants, les secrétaires d'Etat, les fermiers généraux, les principaux financiers, représente les véritables archives du Ministère des Finances avant la Révolution. » Cette volumineuse correspondance fournit les renseignements les plus sûrs et les plus variés sur tout ce qui touche à la direction centrale des finances et à l'administration en général : mines, canaux, navigation des rivières, ponts, routes, postes, péages, droits domaniaux, impôts, gabelles, monnaies, manufactures, fabrication des armes, des soieries, du coton, commerce et transport des blés, des vins et des denrées, importation et exportation, etc. En mettant en lumière, tantôt dans leur texte, tantôt dans une analyse substantielle, les principales pièces de ce vaste et précieux recueil, M. de Boislisle rend un éminent service aux études historiques et économiques, et l'on peut, dès ce premier volume, juger du haut intérêt que présente la publication par les extraits suivants relatifs au Forez : n° 28. M. d'Ormesson, intendant à Lyon, au Contrôleur général, 24 novembre 1683 : « Il envoie plusieurs pièces relatives à une contestation entre les Trésoriers de France et la Chambre domaniale du Forez pour la réception des

actes de foi et hommage, des aveux, etc. » — N° 42. Le même au même, 3 janvier 1684 : « Il envoie, suivant l'ordre qui lui en a été donné, un mémoire de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire pour le papier terrier du Lyonnais, Forez et Beaujolais. » — N° 944. M. de Bérulle, intendant à Lyon, au Contrôleur général, 17 mai 1691 : « La gelée vient de ruiner entièrement les vignes des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, et, à l'exception de celles qui se sont trouvées sur les hauteurs et exposées au vent, elles sont toutes perdues. de manière que ces trois provinces, dont le principal revenu est en vins, et qui n'ont rien recueilli depuis trois années, se voyent encore cette année sans espérance d'aucune récolte. La plupart des vignerons désertent et passent dans les provinces voisines pour gagner de quoy pouvoir subsister. Je vous assure que cela me fait beaucoup de peine. » — N° 996 : « M. de Bérulle (Lyon, 4 décembre 1691) obtient de réunir au dépôt du Domaine, tenu par les Trésoriers de France, les titres du Forez qui se trouvaient exposés à la destruction dans les restes du château comtal de Montbrison. Voir à ce sujet une autre lettre du 8 mai 1692 et les informations qui y sont jointes, faites à propos de l'opposition du bailliage et des officiers domaniaux de Montbrison. » — N° 1278. M. de Bérulle, intendant à Lyon, au Contrôleur général, 26 janvier 1694 : « Je ne puis me dispenser de vous représenter encore une fois l'estat misérable des ouvriers de Saint-Etienne. La plupart quittent et désertent faute de travail, et une infinité meurent de faim et de misère. Vous en serez persuadé quand je vous diray que de vingt-huit qui moururent en un jour, la semaine passée, il n'y en a eu que deux qui soient morts de maladie, ce qui provient de la cessation entière du travail, et, sans celuy que vous procurez aux ouvriers de la marine, cette ville-là seroit déserte et entièrement ruinée. » — N° 1566. M. Le Vayer, intendant à Moulins, au Contrôleur général, 19 octobre 1696 : « M. de Canaples, lieutenant général du Lyonnais, a défendu, à ce qu'on prétend, de transporter les vins de Saint-Haon et de les vendre hors de sa province. »

Voir ci-dessus le n° 13.

1878.

79 *bis*. IDEVILLE (comte Henry d'). — Les châteaux de mon enfance (Auvergne et Bourbonnais). — Paris, impr. Damase-Jouaust; libr. Palmé, 1878; in-8°, 267 pages avec une vue du château de Saulnat, en Auvergne, et une vue du château de la Palice, en Bourbonnais.

Tombeau de Jacques Ier de Chabannes et d'Anne de Lavieu, sa femme, dans la chapelle du château de la Palice, p. 209. — Notes sur les familles Simon de Quirielle, Bouquet des Chaux et Bouquet de La Grye, p. 255-256, etc.

1880.

28 *bis*. Chambre de commerce de Roanne. — Compte-rendu de ses travaux de 1873 à 1878. — Roanne, impr. Chorgnon Abel, 1880; gr. in-8°, 84 pages.

54 *bis*. DURAND (Vincent). — Bornes milliaires trouvées à Pommiers (Loire). — Compte-rendu par M. Héron de Villefosse. — *Bulletin* de la Société nationale des antiquaires de France, 5e série, tome I, 1880, p. 184.

1881.

21 *bis*. CHÉRUEL (A.). — Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana, tome VII, Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1881, in-8°, XXII et 350 pages. — Compte-rendu. — *Répertoire des travaux historiques* de l'année 1881, nos 1816-1823.

32 *bis*. CONDAMIN (J.). — L'abbaye de la Bénisson-Dieu, par l'abbé J. B. (Baché). — Compte-rendu. — *Bulletin critique* de littérature, d'histoire et de théologie, tome 1, 1880-1881, p. 258?. — Voir le *Répertoire des travaux historiques* de l'année 1881, n° 1957.

37 *bis*. DELISLE (Léopold). — Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue, dépendant de la Chaise-Dieu (1062-1401), publié avec une notice historique et des tables,

par le comte de Charpin-Feugerolles, ancien député de la Loire, et M. C. Guigue, ancien élève de l'Ecole des chartes, Lyon, impr. Alf.-Louis Perrin, 1881 ; in-4° de XXIV-379 pages. — Compte-rendu par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. — *Répertoire des travaux historiques de* l'année 1881, n° 375.

58 *bis*. GOMOT (H.). — Histoire du château féodal de Tournoël (en Auvergne). — Clermont-Ferrand, typ. Mont-Louis, 1881 ; in-12, 229 pages.

Le château de Tournoël, dont il subsiste encore de très belles ruines, a appartenu successivement à deux familles Foréziennes : aux d'Albon de Saint-André, qui transformèrent la vieille forteresse dans le style de la Renaissance, puis aux Saint-Germain-d'Apchon, leurs héritiers.

59 *bis*. G. (A. de). — Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue, publié par le comte de Charpin-Feugerolles et C. Guigue. — Compte-rendu. — *Revue des questions historiques*, juillet-octobre 1881, p. 311.

90 *bis*. Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana. — Tome VII. — Saint-Etienne, impr. Théolier et Cie, 1881 ; gr. in-8°, XXII-350 pages et 5 planches.

Table du volume : Liste des membres de la Société, p. V-XX. — Les vieux châteaux du Forez : Bellegarde et La Liègue, étude historique par M. A. Vachez, p. 1 ; Notes et additions, p. 343. — Charte de franchises de Vollore, donnée par Louis de Thiers, seigneur de Vollore et de Montguerle, le jeudi après la Saint-Urbain (1er juin), 1312, publiée par M. Antoine Guillemot, p. 65. — Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison, par M. J. Le Conte, p. 121. — La Grotte des Fées, commune du Sail-de-Cousan, par M. Eleuthère Brassart, p. 207. — Lettre du conseiller Moissonnier, procureur du Roi au bailliage du Chauffour, à l'abbé Peyrichon, prévôt de Saint-Salvadour en Limousin, publiée et annotée par M. Vincent Durand, p. 217. — Compromis, sentence arbitrale et accords entre les seigneurs de Feugerolles et de Malmont (1312-1314-1324), publiés par

MM. Testenoire-Lafayette et Vincent Durand, p. 243. — Inventaires du mobilier des châteaux de Saint-André-d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles, publiés par M. Alphonse Coste, p. 273. — Bulletin numismatique, par M. Ph. Testenoire, p. 315.

1882.

17 *bis*. Barthélemy (Anatole de). — *Bulletin* de la Diana, tome II, nos 1 à 7, Montbrison, 1881-1882, in-8°. — Compte-rendu. — *Répertoire des travaux historiques* de l'année 1882, nos 506-513.

17 *ter*. Barthélemy (Anatole de). — *L'Ancien Forez*, revue mensuelle historique et archéologique publiée sous la direction de E. Révérend du Mesnil, mars à décembre 1882, Montbrison, impr. A. Huguet, in-8° de 338 pages. — Compte-rendu. — *Répertoire des travaux historiques* de l'année 1882, nos 1458-1485.

34². Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Feurs à Tarare. — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 25 juin 1882.

Les nos 34² à 34¹¹ sont autographiés. — Voir ci-dessus les nos 43 à 52.

34³. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Feurs à Tarare. — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 25 juin 1882.

34⁴. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Montbrison à Vichy. Partie comprise entre Marcilly-le-Pavé et le moulin Greffier (Allier). — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 16 août 1882.

34⁵. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Montbrison à Vichy. Partie comprise entre Marcilly-le-Pavé et le moulin Greffier (Allier). — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 16 août 1882.

34^{6}. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Renaison à Roanne. — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 20 octobre 1882.

34^{7}. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Renaison à Roanne. — Avant-Projet. Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 20 octobre 1882.

34^{8}. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Saint-Germain-Laval à Changy. — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 20 octobre 1882.

34^{9}. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Saint-Germain-Laval à Changy. — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e ; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 20 octobre 1882.

34^{10}. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Villemontais à Roanne. — Avant-Projet. — Plan général. — Echelle de 1/10000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 20 octobre 1882.

34^{11}. Chemin de fer à voie réduite de 1 mètre, de Villemontais à Roanne. — Avant-Projet. — Profil en long. — Echelles : longueurs, 1/10000e; hauteurs, 1/1000e. — Dressé par l'ingénieur civil A. Combelle. Paris, le 20 octobre 1882.

46 *bis*. DELISLE (Léopold). — Cartulaire des francs-fiefs du Forez publié d'après le document original conservé aux archives nationales, par le comte de Charpin-Feugerolles ; Lyon, impr. Alf.-Louis Perrin, 1882, in-4° de XVI-294 pages. — Compte-rendu. — *Répertoire des travaux historiques* de l'année 1882, n° 621.

61 *bis*. DUMAY (Gabriel). — Etat militaire et féodal des bailliages d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lancy et Semur-en-Brionnais , en 1473, d'après un procès-verbal de convocation du ban et de l'arrière-ban. — *Mémoires* de la Société Eduenne, nouvelle série, tome XI, Autun, impr. Dejussieu, 1882 ; in-8°. p. 75-163.

M. G. Dumay a enrichi le document qu'il publie, d'une intéressante introduction et de notes copieuses et instructives. Ce texte important ne concerne pas seulement la Bourgogne, il mentionne encore plusieurs familles foréziennes et nombre de localités situées dans notre département : Chandon, Charlieu, Chaugy, La Benisson-Dieu, La Curée, L'Espinasse, Saint-Germain-l'Espinasse, Vivans.

79 *bis*. La Hitte (le comte Odet de). — Le procès de Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch, au sujet de son entrée solennelle, avec le baron de Montaut. — *Revue de Gascogne*, bulletin mensuel de la Société historique de Gascogne, tome XXIII, 1882 ; Auch, impr. Foix, 1882 ; in-8°, p. 97-114, 167-172.

« Ce procès, commencé à la suite de la nomination de M. d'Apchon à l'archevêché d'Auch (1775) se termina par une transaction en 1782. » Compte-rendu par M. Julien Havet, dans le *Répertoire des travaux historiques* de l'année 1882, n° 1366.

Claude-Marc-Antoine de Saint-Germain-d'Apchon appartenait à une des plus anciennes et des plus illustsres familles du Forez ; dans le beau portrait gravé par Van Vangelisty d'après Tischbein (in-folio, sans date), il est qualifié « archevêque d'Auch, primat de la Novempopulanie et des deux Navarres, sacré évêque de Dijon en 1755, transféré à l'archevêché d'Auch en 1776. »

82 *bis*. Lecler (l'abbé). — Etude sur les lanternes des morts. — Tulle, impr. Crauffon ; Limoges, libr. veuve H. Ducourtieux, 1882 ; in-8°, 103 pages et 29 planches hors texte.

Cette étude instructive, sur un sujet fort peu connu, rappelle deux lanternes des morts ayant existé dans le département de la Loire, l'une à Charlieu (voir p. 74-5), l'autre à Estivareilles (p. 75).

La première est ainsi décrite par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dans son Traité des Miracles *(de Miraculis libri duo)* : « *Obtinet medium cœmeterii locum* « *structura quædam lapidea, habens in summitate sui* « *quantitatem (concavitatem ?) unius lampadis capacem,* « *quæ ob reverentiam fidelium quiescentium totis noctibus*

« *fulgore suo locum illum sacratum illustrat; sunt et* « *gradus per quos illuc ascenditur supraque spatium* « *duobus vel tribus ad standum vel sedendum hominibus* « *sufficiens, etc.* » *(Bibliotheca Patrum*, t. XXII, p. 1121.) Cette description répond exactement à la définition donnée par Viollet-le-Duc. « Lanterne des morts. *Fanal, tournièle, phare.* Pile creuse en pierre, terminée à son sommet par un petit pavillon ajouré, percée à sa base d'une petite porte, et destinée à signaler au loin, la nuit, la présence d'un établissement religieux, d'un cimetière. » *Dictionnaire de l'architecture française du XI[e] au XVI[e] siècle*, tome VI, p. 154.

M. Vincent Durand a aussi signalé, à Saint-Didier-sur-Rochefort, une ancienne croix de cimetière avec garniture de lumières, qui ne doit pas être confondue avec les lanternes des morts, mais dont la destination devait cependant être analogue. Voir le *Bulletin* de la Diana, mai-août 1882, p. 125-8, avec figure.

Le recueil de testaments du pays de Forez, conservé aux archives de la Loire, nous fournit en outre plusieurs textes importants sur les lanternes des morts et autres monuments similaires :

Sepulturam suam elegit in cimenterio de Charies (Cherier) *in parvo clugcherio in tumulo patris sui.* (Testament de Péronin del Maignil, damoiseau, du 8 septembre 1337. — Archives de la Loire, B. 1856, f° 34.) Nous ne citons ce texte qu'avec réserve, sa trop grande concision ne permettant pas de dire si le petit clocher dont il s'agit était véritablement une lanterne des morts.

Item, dat et legat lampadi cymiterii de Grayssolles *annis singulis imperpetuum dimidiam cornutam olei.* (Testament de Jean Gay, de Grezolles, du vendredi avant la Quinquagésime 1348 (20 février 1349, n. st.) — Archives de la Loire, B. 1862, f° 187.)

Item, lampade et lanterne Sancti Martini alios sex denarios turonenses semel dedit et legavit. (Testament de Jean Girard, de Saint-Martin-la-Sauveté, du mardi après Pâques (14 avril) 1349. — Archives de la Loire, B. 1864, f° 31.)

Item, dat, donat et legat lampadario Sancti Justi in

cimisterio dicti loci situato, pro illuminando de nocte in dicto cimisterio, unum demencum siliginis semel. (Testament de Jean Cabillat, de Saint-Just-en-Chevalet, du 22 septembre 1375. — Archives de la Loire, B. 1871, f° 18.)

L'excellent compte-rendu que M. Joseph Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, année 1883, p. 520-4, rectifie sur quelques points et complète sur plusieurs autres, le très-utile travail de M. l'abbé Lecler.

83 *bis*. Lecoy de La Marche. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Archives nationales. — Inventaires et documents publiés par la Direction générale des Archives nationales. — Titres de la Maison ducale de Bourbon. Ouvrage continué par M. Lecoy de La Marche, archiviste aux archives nationales. — Table alphabétique. — Paris, impr. E. Plon et Cie, 1882 ; in-4°, 98 pages à 3 colonnes.

Le tome premier des Titres de la maison ducale de Bourbon a été publié en 1866 par M. Huillard-Bréholles et le tome second en 1874 par M. Lecoy de La Marche. Cet excellent inventaire a déjà rendu de très grands services, mais le défaut d'une table rendait les recherches difficiles au milieu des 8173 articles qu'il comporte. Grâce à l'index des noms de personnes et de lieux qui vient de paraître, l'œuvre des deux éminents archivistes des archives nationales aura désormais toute son utilité et sera plus que jamais un instrument indispensable de travail pour tous les érudits qui étudient l'histoire des provinces du centre de la France (Bourbonnais, Beaujolais, Forez, Auvergne, Marche, etc.). — Voir notre catalogue de 1866, n° 49, et le cat. de 1874, n° 70.

83 *ter*. Ligue anti-cléricale. — Règlement intérieur du groupe Voltairien de Saint-Etienne (Loire). — Saint-Etienne, impr. et lith. C. Lombard, 1882; in-12, 11 pages et 2 feuillets non paginés.

93 *bis*. Molinier (Emile). — *Bulletin* de la Diana, tome I, février 1881, n° 10 et supplément; Montbrison, 1881, in-8°, p. 314-471. — Compte-rendu. — *Répertoire des travaux historiques* de l'année 1882, n°s 503-505.

138 *bis.* TESTENOIRE-LAFAYETTE. — Excursion à Moulins, Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambault et Souvigny, faite par la Société de la Diana, les 4 et 5 juillet 1882. Compte-rendu par M. Testenoire-Lafayette, ancien président de cette société. — Montbrison, impr. A. Huguet, 1882 ; in-8°, 28 pages. (Extrait du *Bulletin* de la Diana, du 15 novembre 1882.)

L'auteur de ce compte-rendu a eu le rare mérite de se renfermer strictement dans son sujet et de ne décrire parmi les nombreux monuments et œuvres d'art, què la Société a eu l'occasion d'admirer dans son excursion, que ce qui se rattache spécialement à l'époque où les ducs de Bourbon ont été comtes de Forez.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Recueillies à Saint-Etienne,

Par MM. BARTHÉSAGO et POURRAT,

Et à la station de Fourneaux,
canton de Saint-Symphorien-de-Lay, arrondissement de Roanne,

Par M. DERROIRE, instituteur de la commune.

Voici les remarques préliminaires que nous avons faites sur les observations de 1883 à Saint-Etienne.

Les observations thermométriques et barométriques de Saint-Etienne ont été recueillies par M. Barthésago, opticien, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à 520 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Chaque observation journalière du pluviomètre indique la hauteur d'eau tombée en pluie ou en neige en 24 heures. L'observation est prise à 9 heures du matin.

Les indications relatives au vent indiquent la direction qui a été dominante dans le jour.

Il en est de même des indications relatives à l'état du ciel ; elles signifient que tel ou tel vent a été dominant dans le jour. Elles se réduisent à trois : *clair*, *nuageux* et *sombre*. *Clair* indique que dans la plus grande partie du jour le ciel a été sans nuages ou avec peu de nuages ; *nuageux* indique que le ciel a été plus ou moins obscurci par des nuages avec des intervalles clairs ; *sombre*, que le ciel a été tout le jour complètement voilé par des nuages sans éclaircis.

Remarques sur les observations de Fourneaux.

Pendant quelques années passées, nous avons donné les observations pluviométriques et les observations *maxima* et *minima* de 7 stations départementales, mais

comme ces observations présentaient assez souvent des lacunes, la Commission de publication a décidé de ne publier dorénavant que celles qui ne présenteraient pas de lacunes. Dans la série d'observations qui nous ont été remises cette année, celles de la station de Fourneaux, recueillies par M. Derroire, instituteur de la commune, sont les seules qui ne présentaient pas de lacunes ; ce sont, par conséquent, les seules aussi que nous publions, en donnant les observations thermométriques *maxima* et *minima* de chaque jour et la quantité d'eau tombée.

Le signe — pour le thermomètre indique la température au-dessous de 0. Les chiffres non précédés de ce signe indiquent la température au-dessus de 0.

A la suite des observations météorologiques recueillies par M. Derroire, instituteur, à la station de Fourneaux, nous donnons un tableau des observations sur les phénomènes de la végétation et sur les animaux, recueillies à la même station par le même observateur. Ces tableaux ont certainement de l'intérêt.

Observations météorologiques recueillies à Saint-Étienne. — Année

Janvier.									Février.								
Dates.	THERMOMÈTRE. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	BAROM. Millim.	VENTS	ÉTAT du ciel.	Pluie. Milli.	Dates.	THERMOMÈTRE. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	BAROM. Millim.	VENTS	ÉTAT du ciel.	Pluie. Milli.
1	9	14,5	9	10,7	725	S O	nuag.	2,4	1	4	7	2	4,3	744	O	nuag.	»
2	8	12	9	9,7	725	S O	id.	»	2	5	8	3	5,3	745	S O	id.	»
3	7	9	3,5	6,5	725	S O	id.	0,6	3	7	12	5	7,7	720	S O	clair.	»
4	4,5	5	2	3,0	728	S	id.	»	4	3	4	2	3,0	722	S O	nuag.	4,6
5	— 1	3	2	1,7	728	S	id.	»	5	1	5		2,7	722	O	id.	2,4
6	5	8	3	5,3	728	S O	id.	»	6	0	1	—1	0,0	718	O	id.	»
7	— 1	4	2	1,3	726	S	id.	0,2	7	1	8	6	5,0	715	S E	clair.	»
8	1	3	—1,5	1,0	720	S	id.	0,4	8	5	10	8	7,7	716	S E	id.	»
9	3	8,5	6	6,0	712	S E	clair.	»	9	10	14	9	11,0	719	S	nuag.	»
10	6	9	7	7,3	740	E	id.	»	10	7	9	7	7,7	723	S	clair.	»
11	5,5	8	5	6,5	740	S	nuag	»	11	6	8	3	5,3	723	N O	nuag.	5,8
12	4	8	5	6,7	740	S O	id.	»	12	0	7	5	4,0	723	S	id.	3,2
13	4,5	7	4	5,4	740	S O	id.	»	13	5	7	5	5,7	720	S	sombr.	»
14	3	10	6	6,3	740	O	id.	»	14	2	7	4	4,3	726	S	nuag.	4,4
15	4	7	5	5,3	741	N O	id.	»	15	3	6,5	4	4,5	727	S	id.	»
16	4	5	3	4,0	741	N O	id.	»	16	2,5	5	3	3,5	730	S O	id.	2,8
17	0	2	1	1,0	725	N O	id.	»	17	0	4	3	2,3	728	S O	id.	»
18	— 0,5	2	0	0,5	727	N	clair.	»	18	1	6	5	4,0	726	S O	clair.	»
19	— 1	1	—2	—1,0	729	N E	nuag.	»	19	3	5	3	3,7	723	N O	nuag.	0,2
20	— 2	5	2	1,7	728	N O	id.	»	20	1	4	1	2,0	728	N O	id.	»
21	0	3	0	1,0	727	N O	id.	»	21	0	6	5	3,7	735	N	clair.	»
22	— 3	0	—2	—1,7	728	N O	id.	»	22	3	7	4	4,7	736	O	nuag.	»
23	— 4	—1	—4,5	—3,1	728	N	clair.	»	23	4	7	5	5,3	739	O	id.	»
24	— 6	—1,5	—5	—4,1	726	N	id.	»	24	3	6	4	4,3	738	S E	clair.	»
25	— 3,5	1,5	—1	—1,0	745	N	nuag.	»	25	3	8	6	5,7	735	S E	id.	»
26	5	10	4	6,3	714	O	id.	2,8	26	3	8	5	5,3	734	S	id.	»
27	0	5	3	2,7	725	O	clair.	1,2	27	3	8	4	5,0	730	S	id.	»
28	2	6	2	3,3	729	N O	nuag.	»	28	2	4	5	3,7	731	N	nuag.	»
29	2	13	11	8,7	727	N O	id.	»									
30	7	9	3	6,3	720	S	id.	»									
31	0	8	5	4,3	711	S	id.	2,4									
Moyen.	2	6	3	3,7	722			10,0	Moyen.	3,0	7,0	4,2	4,8	725			20,4

Mars.

Dates.	Thermomètre. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	Barom. Millim.	Vents	État du ciel.	Pluie. Milli.
1	5	7	4	5,3	728	N O	nuag.	»
2	3	5	2	3,3	726	N	clair.	»
3	—3	3	—0,5	0,1	726	N	id.	»
4	—4	1	0	1,3	728	N	id.	»
5	—2	5	0	1,0	727	N	id.	»
6	—2	2	—2	—0,7	722	N	nuag.	»
7	—2	1	—1,5	—0,8	712	N	id.	2,6
8	—2	0	—3	—1,7	708	N	id.	4,2
9	—4	—1	—3,5	—2,8	708	N	id.	3
10	—5	—2	—5	—4,0	705	N	id.	1,8
11	—6	—2	—5	—4,3	709	N	id.	2,2
12	—4	—1	—4	—3,0	710	N	id.	2,4
13	—5	—1	—4	—3,3	720	N	id.	1,6
14	—4	2	—0,5	—0,8	720	O	clair.	»
15	1	7	5	4,3	713	S	id.	»
16	5	7	3	5,0	711	S	nuag.	»
17	1	4	2	2,3	714	S	id.	4,4
18	5	9	7	7,0	714	S O	id.	2,2
19	7	12	7	8,7	711	S O	id.	»
20	6	8	4,5	6,1	711	N O	id.	»
21	5	8	5,5	6,0	710	E	clair.	»
22	4	7	4	5,0	712	E	id.	»
23	0	5	3	2,8	714	S O	nuag.	0,2
24	5	10	6,5	7,1	718	S O	id.	»
25	5	10	7	7,4	714	N	clair.	»
26	7	10	4	7,0	708	N O	nuag.	»
27	5	4	1	3,3	708	N O	id.	0,8
28	1	5	0	2,0	721	E	clair.	»
29	0	7	4	3,7	724	N E	id.	»
30	5	13	9	9,0	718	N E	id.	»
31	8	13	9	10,0	718	S O	nuag.	»
Moyen.	1,42	5,1	1,0	2,7	719			25,4

Avril.

Dates.	Thermomètre. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne	Barom. Millim.	Vents	État du ciel.	Pluie. Milli.
1	10	16	11	12,3	722	S O	nuag	7,2
2	10	15	11	12,0	723	N O	id.	2,2
3	9,5	16	11	11,8	724	N O	id.	»
4	10	17	11	12,7	727	N	id.	»
5	9	18	12	13,0	725	N	clair.	»
6	10	17	11	12,7	725	N	id.	»
7	5	10	4,5	6,4	726	N O	nuag.	»
8	2	8	4	4,7	723	N	clair.	»
9	3	8	4	5,0	723	N O	nuag.	»
10	3	8	4	5,0	723	N O	id.	»
11	1	7	4	4,0	722	N O	id.	0,6
12	2	10	7	6,3	720	N E	id.	»
13	3	11	7	7,0	716	N E	clair.	»
14	5	12	7,5	8,1	713	E	id.	»
15	6	15	10	10,3	718	N E	id.	»
16	8	16	12,5	12,1	722	N E	id.	»
17	10	17	12,5	13,1	723	N E	nuag.	»
18	10	17	12	13,0	719	S	id.	»
19	10	16	10	12,0	714	S	id.	»
20	4	10	5	6,3	720	N	id.	3,8
21	5	10	4	6,3	721	N	clair.	»
22	6	10	5	7,0	718	N E	id.	»
23	4	10	5	6,3	713	N E	nuag.	»
24	5	8	5	6,0	710	S E	id.	»
25	5	11	8,5	8,1	717	S E	id.	0,2
26	9	17	12	12,7	717	S	clair.	»
27	14	19	14	15,7	712	S	id.	»
28	10	15	9	11,3	708	S	nuag.	»
29	10	15	10	11,7	712	N	id.	27,8
30	8	13	5	9,0	717	N	id.	»
Moyen.	6,8	13,0	8,3	9,4	719			41,8

Mai.

Dates.	THERMOMÈTRE. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	BAROM. Millim.	VENTS	ÉTAT du ciel.	Pluie. Milli.
1	7	13	9	9,7	708	N	nuag.	»
2	8	15	10	11,0	713	S	id.	0,4
3	11	16	11	12,7	715	S	clair.	»
4	8	18	12	12,7	713	S E	nuag.	»
5	10	19	13	14,0	710	S E	clair.	»
6	11	16	12	13,0	713	S E	id.	»
7	11	19	13	14,3	716	S	id.	»
8	13	20	14	15,7	714	S	nuag.	»
9	8	15	9	10,7	711	S	clair.	»
10	6	13	6	8,3	716	N E	id.	»
11	7	14	8	9,7	723	N E	id.	»
12	8	20	14	14,0	726	N	id.	»
13	13	23	17	17,7	725	S E	id.	»
14	14	24	19	19,0	722	S E	id.	»
15	15	25	20	20,0	722	S E	id.	»
16	16	25	21	20,7	723	S	id.	»
17	17	25	21	21,0	724	S	id.	»
18	17	24	18	19,7	725	S	id.	»
19	15	22	16	17,7	723	N	id.	»
20	15	20	15	16,7	720	N	id.	»
21	11	17	13	13,7	723	S O	id.	»
22	12	22	17	17,0	724	S O	nuag.	»
23	14	22	17	17,7	725	S O	id.	0,2
24	15	23	19	19,0	725	S E	clair.	»
25	18	27	20	21,7	723	S E	nuag.	»
26	18	17	15	16,7	717	S E	id.	0,4
27	13	20	15	16,0	721	N E	id.	0,6
28	16	22	19	19,0	724	N E	id.	0,8
29	16	23	19	19,3	724	N E	id.	0,6
30	18	20	16	18,0	724	N	id.	1,2
31	12	19	15	15,3	725	N	id.	26,8
Moyen.	13,0	21,0	15,0	16,3	721			30,4

Juin.

Dates.	THERMOMÈTRE. 7 h. mat	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	BAROM. Millim.	VENTS	ÉTAT du ciel.	Pluie. Milli.
1	15	22	19	18,7	722	N O	nuag.	5,2
2	18	24	17	19,7	722	S O	clair.	»
3	18	25	20	21,0	721	S O	nuag.	»
4	19	27	22	22,7	720	S	id.	0,2
5	21	24	17	20,7	714	S	clair.	»
6	17	20	17	18,0	714	N	nuag.	»
7	16	21	16	17,7	718	S O	id.	27,8
8	17	23	17	19,0	718	S O	id.	»
9	17	24	17	19,3	720	O	id.	4,2
10	17	20	16	17,7	722	N O	id.	0,8
11	14	19	15	16,0	721	N O	id.	0,2
12	14	18	14	15,3	723	N O	id.	5,4
13	11	17	14	14,0	726	N O	id.	3,2
14	12	21	17	16,7	725	N O	id.	0,2
15	16	22	17	18,3	723	N O	id.	1,8
16	18	23	17	19,3	720	N O	id.	2,2
17	16	18	13	15,7	722	N O	id.	0,2
18	10	16	11	12,3	722	N O	id.	4,6
19	12	18	14	14,7	720	N O	id.	»
20	13	20	16	16,3	723	N O	id.	3,2
21	15	16	13	14,7	722	S O	id.	2,8
22	13	19	14	15,3	724	N O	id	21,4
23	14	21	17	17,3	725	E	clair.	»
24	15	23	19	19,0	723	E	id.	»
25	20	17	15	17,3	721	S O	nuag.	»
26	16	20	16	17,3	723	O	id.	18,2
27	18	23	19	20,0	724	O	id.	»
28	18	27	22	22,3	724	S O	id.	»
29	20	29	24	24,3	723	S	clair.	»
30	22	29	22	24,3	724	S	id.	»
Moyen.	16,0	22,0	17,0	18,3	724			101,6

Juillet.

Dates.	THERMOMÈTRE. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	BAROM Millim.	VENTS	ÉTAT du ciel.	Pluie. Milli.
1	22	28	22	24,0	725	S	clair.	7,2
2	21	29	24,5	24,8	724	S	id.	2,6
3	22	30	24,5	25,5	723	S	id.	»
4	23	31	24	26,0	723	S	nuag.	»
5	22	28	22	24,0	722	S O	id.	»
6	21	22	18	20,3	720	S O	id.	3,8
7	22	28	23,5	24,5	722	O	clair.	»
8	22	32	24	26,0	722	N O	id.	»
9	24	33	28,5	28,5	723	N O	nuag.	»
10	25	30	25	27,0	722	N O	id.	2,2
11	22	29	23	24,7	723	N O	id.	»
12	24,5	30	26	26,7	721	N O	id.	4,4
13	25	27	18	23,3	719	N O	id.	»
14	17	22	16	21,7	719	O	id.	22,8
15	15	23	15	17,7	724	O	id.	11,2
16	12	16,5	14	14,3	728	N O	id.	18,4
17	15	22	16	17,7	729	N	clair.	»
18	16	24	17	19,0	724	N O	nuag.	»
19	16	24	17,5	19,1	721	S	clair.	1,8
20	18	23	17	19,3	717	S	id.	»
21	18	23	18	19,7	721	N O	nuag.	»
22	16	21	15	17,3	723	N O	id.	1,2
23	15	18	15	16,0	723	N	id.	»
24	15,5	18	15	16,1	722	N O	id.	»
25	15	19	16	16,7	723	N E	clair.	2,4
26	15	21	16	17,3	724	S E	nuag.	»
27	15	19	14	16,0	724	S O	id.	3,2
28	14	18,5	14	15,5	723	S	id.	»
29	15	22	17	18,0	723	N O	id.	2,8
30	18	23	17	19,3	719	N O	id.	»
31	17	23	16	18,7	720	N O	id.	4,2
Moyen	19,3	25,6	19,6	21,5	723			88,2

Août.

Dates.	THERMOMÈTRE. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	BAROM Millim.	VENTS	ÉTAT du ciel.	Pluie. Milli.
1	16	21	17	18,0	725	N	clair.	»
2	15,5	22	17	18,1	726	N	id	»
3	16,5	21,5	18	18,7	725	N E	id.	»
4	15,5	21,5	18	15,3	725	N E	id.	»
5	15,5	23	18,5	19,0	726	E	id.	»
6	16,5	26	21	21,1	724	E	id.	»
7	20	24	17,5	20,5	722	E	id.	»
8	16	25	19,5	20,1	725	S E	id.	»
9	19	25,5	22	22,1	723	S	nuag.	»
10	17	24,5	18	19,8	722	S	clair.	1,8
11	15	22	18	18,3	724	S E	id.	»
12	16	23	19	19,3	726	E	id.	»
13	18	28	23	23,0	725	N E	id.	»
14	21	34	27,5	27,3	723	S	id.	»
15	16	23	17,5	18,8	724	S	nuag.	»
16	15	22	14,5	17,1	725	S E	clair.	4,6
17	12,5	18	14	14,8	726	O	id.	»
18	12,5	21	17	17,1	727	O	nuag.	»
19	15	24	18	19,0	727	S O	id.	2,8
20	17	22,5	18,5	19,0	724	S O	clair.	»
21	16	24	20	20,0	725	S O	id.	»
22	17	26	20,5	21,1	725	E	id.	»
23	18	26	21	21,7	725	S	nuag.	»
24	18,5	26	22	22,0	724	S	id.	2,4
25	19,5	28	24	23,8	724	S E	clair.	»
26	20	28,5	20	22,8	725	O	id.	»
27	20	26	21,5	22,5	725	S O	id.	»
28	19,5	28	23	23,3	725	N E	id.	»
29	19,5	28	22	23,2	724	N E	id.	»
30	20	27	22	23,0	724	N E	id.	»
31	19	30	23	24,0	721	S O	nuag.	»
Moyen.	17,3	24,6	19,8	19,4	725			14,6

Septembre.

Dates.	THERMOMÈTRE. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	BAROM. Millim.	VENTS	ÉTAT du ciel.	Pluie. Milli.
1	19	23	20	20,7	718	S	nuag.	17,2
2	20	24	17	23,0	713	S	id.	»
3	15	25	19	19,7	721	S O	id.	8,4
4	20	18	12,5	16,8	715	S O	id.	»
5	13	16	10,5	13,0	723	N O	id.	7
6	9	15	11,5	11,8	723	N O	id.	5
7	10	17	14,5	13,8	724	N	clair.	»
8	14	18,5	15	15,8	724	N	id.	»
9	15	21	15	17,0	724	N O	nuag.	»
10	13,5	20,5	16	17,0	723	O	id.	1,8
11	16,5	22	15	17,8	723	O	id.	»
12	14	17	13,5	14,8	724	S O	id.	»
13	13	18	17	16,0	724	S O	id.	2,2
14	14	21	17,5	17,3	723	S E	clair.	»
15	17	22	16	18,3	722	N O	nuag.	»
16	15	24	16	18,3	724	N O	id.	3,6
17	15	22	16,5	17,8	726	N	clair.	»
18	16	21	16,5	22,4	726	N	id.	»
19	15	21	15,5	17,1	725	S	id.	»
20	18	26	20	21,3	721	S	nuag.	»
21	18	21	18	18,7	720	S O	id.	11,2
22	18	25,5	16,5	20,0	717	S	id.	»
23	15	20	13,5	16,1	724	S O	id.	»
24	14	19	17,5	16,8	724	O	id.	4,4
25	16	22	16,5	18,1	723	O	id.	»
26	18	25	18	20,3	724	O	id.	0,8
27	18	19	13,5	16,8	722	S	id.	»
28	12	18	13,5	14,4	723	S	id.	18,4
29	12,5	15	11	12,8	715	S O	id.	4,6
30	11	14,5	11	12,1	710	S O	id.	2,8
Moyen.	15,5	20,4	15,5	17,4	722			87,4

Octobre.

Dates.	THERMOMÈTRE. 7 h. mat.	2 h. soir.	9 h. soir.	Moyenne.	BAROM Millim.	VENTS	ÉTAT du ciel.	Pluie. Milli.
1	11	14	9	11,3	715	N O	nuag.	1,2
2	10	11	8,5	9,8	720	N O	id.	»
3	7,5	11	10,5	9,7	723	N O	id.	»
4	7,5	11,5	9	9.3	715	N O	id.	3,2
5	7,5	5	7	6,5	718	N O	id.	4,8
6	6,5	9	7	7,5	722	N	id.	7,4
7	6	8,5	6,5	7,0	727	N	id.	»
8	3,5	11	7,5	7,3	733	N	clair.	»
9	5	11,5	7,5	8.0	731	S O	id.	»
10	7	16	12	11,7	724	S O	id.	»
11	10	19	15	14,7	720	S	id.	»
12	13	16	13	14,0	722	O	nuag.	»
13	9	14,5	11,5	11,7	724	O	id.	2,6
14	10	15	11	12,0	724	S O	clair.	»
15	13	16,5	12	10,5	723	S E	id.	»
16	14	18	15	15,7	723	S O	nuag.	»
17	17	19	18	18,0	723	E	clair.	»
18	15	16,5	9,5	13,7	726	S	nuag.	7,4
19	5,5	14	11	10,0	729	S E	id.	»
20	13	19,5	14	15,5	723	S E	clair.	»
21	8,5	8,5	7	8,0	721	S O	nuag.	»
22	6	9,5	5,5	7,0	721	S O	id.	17,8
23	5	9	8,5	7,5	725	O	id.	15,2
24	10	15	11	12,0	724	O	id.	1,8
25	12	15	11	17,7	725	S E	id.	»
26	9	15	10	13,3	724	S E	id.	»
27	10	15	11,5	12,0	725	S	clair.	»
28	10	14	10	11,3	726	S	id.	»
29	9	14	9,5	11,0	726	S E	id.	»
30	6	11	8	8,3	728	S E	id.	»
31	5	10	6	7,0	728	S E	id.	»
Moyen.	9,4	13,7	10,4	11,0	724			64,4

Novembre.

Dates.	Thermomètre. 7 h. mat.	Thermomètre. 2 h. soir.	Thermomètre. 9 h. soir.	Thermomètre. Moyenne.	Barom. Millim.	Vents	État du ciel.	Pluvio. Milli.
1	5	9	8	7,3	727	S E	clair.	»
2	6,5	13	11	10,0	725	S E	id.	»
3	9,5	14	10,5	11,3	724	S E	nuag.	»
4	10	12	9	10,3	724	O	id.	11,2
5	9	10,5	8,5	9,3	719	S O	id.	3,4
6	11	15	14	13,3	716	S O	id.	4,2
7	15	16,5	12	14,5	715	E	clair.	»
8	11	12	6,5	10,0	718	E	id.	»
9	6	12	10	9,3	723	N E	nuag.	»
10	9	12	5,5	9,0	722	S	id.	»
11	2,5	7	5,5	5,0	722	S	id.	5,2
12	11,5	12,5	9,5	11,2	717	S	clair.	»
13	5,5	6,5	1,5	4,5	719	S O	nuag.	»
14	1	3	2,5	2,0	724	O	id.	»
15	1	3,5	— 0,5	1,3	723	O	id.	1,4
16	— 1,5	3,5	2	1,5	722	N O	id	»
17	4	5	3,5	4,2	722	N O	id.	»
18	5	7,5	6,5	6,3	724	N O	id.	»
19	6	12,5	8	9,0	726	E	clair.	1,8
20	6,5	8	5,5	7,0	729	S E	nuag.	»
21	3	7	4,5	5,0	730	S E	id.	»
22	4,5	11	6,5	7,3	727	S O	id.	»
23	7	7,5	4	6,0	721	S O	id.	»
24	2	6	4	4,0	723	S	id.	2,6
25	2	7	10	6,3	719	S	clair.	»
26	12	11	8	10,3	713	S	nuag.	5,2
27	5	7	4	5,3	723	N O	id.	7,4
28	2,5	6	1,5	3,3	730	O	id.	»
29	1	4	2	1,8	731	E	clair.	»
30	1,5	6	3	3,5	730	S E	id.	»
Moyen.	5,8	9,0	6,2	7,0	723			42,4

Décembre.

Dates.	Thermomètre. 7 h. mat.	Thermomètre. 2 h. soir.	Thermomètre. 9 h soir.	Thermomètre. Moyenne.	Barom. Millim.	Vents	État du ciel.	Pluvio. Milli.
1	2,5	4,5	3,5	3,5	725	S E	clair.	»
2	1	2	2	1,7	726	S E	id.	»
3	3	7	5	5,0	727	S E	id.	»
4	9	5	1	5,0	716	N O	nuag.	»
5	0,5	2,5	— 1,5	0,5	722	N O	id.	4,2
6	— 0,5	1,5	— 1,5	— 0,2	722	O	id.	2,6
7	6,5	— 5	4,5	5,3	723	O	id.	»
8	8,5	6	7,5	7,3	727	N	id.	»
9	9	7	7,5	7,8	724	N	clair.	1,8
10	5	1,5	1,5	2,7	724	N O	nuag.	»
11	1,5	5	3,5	3,3	721	S O	id.	2,4
12	6	8,5	3,5	6,0	723	S O	id.	1,8
13	3,5	7	6	5,5	728	S	id.	0,6
14	5	8	5,5	6,2	728	S O	id.	»
15	6	9	6	7,0	723	S O	id.	»
16	5	5	1,5	4,0	715	S O	id.	»
17	— 3	— 0,5	— 0,5	— 0,7	717	S O	id.	2,8
18	2	1,5	3,5	1,0	723	N O	id.	4,2
19	3	— 0,5	— 0,5	— 1,3	728	N	id.	»
20	0	1,5	0,5	0,7	724	N	id.	»
21	— 0,5	3	1,5	1,3	720	N E	id.	»
22	1	3	1	1,7	723	N E	id.	0,8
23	— 1	3	0,5	0,8	728	S E	clair.	»
24	1	3,5	2	2,2	731	S E	id.	»
25	0	3	1,5	1,8	731	S	id.	»
26	0	3,5	1	1,5	730	N O	nuag.	»
27	0	3,5	2,5	2,0	728	N O	id.	1,2
28	1	3,5	1	1,8	726	S O	id.	»
29	0	1	0	0,3	724	S O	id.	»
30	1	0,5	0,5	0,7	723	S O	id.	»
31	0	3	1	1,3	722	S O	id.	7,2
Moyen	0,3	2,3	1	1,2	725			29,6

Station de Fourneaux.

Dates.	Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.		
	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.
1	9.5	14	0.7	2.5	3	3	2	7	»	8	14	6.5	6	10	4.8	13	18	0.4
2	8.5	10	»	0	11	»	3	8	»	8	13	»	6	11	»	14	22	»
3	5	6	1.4	5	6	4.2	— 3	5	»	7	18	»	6	14	1	13	24	»
4	0	5	0.3	1	6	19	— 4	5	»	7	17	»	4	16	0.3	16	25	»
5	0	4	»	— 4	4	»	— 3	5	»	6	17	»	7	17	»	17	23	»
6	1	4	4	— 4	5	»	— 2	3	6	6	16	1	9	11	»	14	20	3.3
7	1	2	3.8	— 3	4	»	— 4	2	2	3	10	»	8	16	»	13	16	13
8	— 2	— 1	»	4	11	»	— 4	3	14.5	— 1	10	»	9	20	»	13	20	5.7
9	— 3	2.5	»	7	11	»	— 7	2	2	0	11	»	9	14	9.3	12	17	0.8
10	4	6	5.7	2	11	2	— 6.5	— 2	4.5	1	12	»	7	11	1	11	19	0.2
11	4	6	6.7	5	8	1.7	— 8	— 2	3.8	0	7	»	5	11	»	13	19	0.8
12	2	8	»	0	9	»	— 6	3	3.7	0	11	»	4	17	»	12	17	28
13	4	5	2	3	3.5	9.6	— 7	2	»	0	11	»	8	22	»	10	14	»
14	2	10	»	2	7	5.5	— 5	5	»	2	11	»	13	25	»	11	18	»
15	2	6	»	2	11	»	— 3	6	»	3	15	»	12	26	»	14	20	14
16	2.5	4	6	2	4	14	2	8	»	6	18	»	15	26	»	13.5	19	»
17	0	1	»	0	2	»	0	6	4.3	7	17	»	14	25	»	10	16	14.5
18	— 1	0	»	0	6	»	0	8	»	9	16	»	14	23	»	8	14	»
19	— 2	1	»	2	3	1	5	11	»	9	15	»	11	21	»	7	17	»
20	— 3	5	»	2	4	1	5	6	0.7	5	13	13	12	16	»	9	17	0.3
21	— 2	5	»	0	5	»	3	10	»	4	6	6.7	9	17	»	10	11	9
22	— 3	— 1	»	3	5	»	2	8	»	4	10	5	8	21	»	9	15	3.2
23	— 5	0	»	4	8	2	1	3	12.2	1	11	»	10	23	»	9	19	»
24	— 7	— 2	»	0	7	»	3	10	»	3	4	3	12	26	»	11	22	»
25	— 6	— 1	2	1	9	»	3	11	»	2	10	0.4	17	28	»	16	18	15.5
26	— 2	5	1.8	2.5	6	»	1	6	10.5	5	13	»	15	15	4	13	20	2.3
27	0	6	2.2	1	8	»	1	7	»	9	16	»	12	16	4	12	21	»
28	2	6	7	1	2	»	— 1	4	1	10	12	21	11	20	3.6	13	25	»
29	1	11	»				— 2	10	»	8	14	5	13	21	»	15	27	»
30	5	6	2				3	13	»	7	13	»	14	20	»	17.5	27	16
31	— 1	5	»				7	11	1				11	13	10			
Moy.	0.6	4.5	45.6	1.5	6.4	63	— 0.8	5.9	66.2	4.6	12.7	61.6	10.3	18.5	37	12.3	19.3	127

Dates.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.			Novembre.			Décembre.		
	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.	min.	max.	Pluvio.
1	16	23	1.5	13	18	»	11	19	2	9	11	2.8	6	16	»	0	2	»
2	16	26	»	10	19	»	14	16	22	7	8	1.9	7	17	»	1	1	6.2
3	19	29	»	12	20	»	11	20	»	6	10	1.6	10	14	1.3	1	3	1.5
4	19	25	4.2	15	19	»	13	18	8	6	11	6	9	11	9	3	3	18
5	17	23	1	12	21	»	11	11	5	4	5	15	7	9	3	0	1	2
6	16	24	10	11	24	»	8	12	7	5	7	5	5	12	»	— 1	1	1
7	15	23	5	15	21	»	8	20	»	4	7	»	10	11	6	— 8	— 5	1.2
8	17	27	»	12	22	»	11	19	»	1	12	»	5	9	4.3	— 11	— 8	»
9	19	29	»	15	18	0.8	13	16	0.5	4	13	»	3	8	3.3	— 9	— 8	»
10	19	26	4.8	13	28	11	9	20	»	5	15	»	7	9	1.3	— 8	— 4	»
11	17	26	1	12	19	»	14	18	19	9	17	»	1	6	2.8	— 3	1	5
12	18	27	»	12	21	»	12	15	»	9	14	»	4	10	3.6	2	3	2.4
13	16	18	15	13	27	»	12	18	»	9	11	»	3.5	6	6.4	1	3	10
14	13.5	16	10	19	31	»	11	20	6	6.5	14	»	0	2	»	3	7	9
15	10	16	»	17	20	»	13	20	»	11	12	»	0	9	»	3	7	2.6
16	10	13	2	12	15	»	13	20	»	10	19	»	— 3	4	»	3	3	5
17	10	15	0.2	9	16	»	12	21	»	13	14	6	0	5	»	— 1	— 1	6.4
18	11	16	»	10	20	»	12	20	»	10	10	5	0	6	3.4	— 3	— 2	1.5
19	13	18	»	12	23	»	11	20	12	4	12	»	2	8	»	— 4	0	»
20	15	21	16	12.5	25	»	13	19	3	10	17	»	4	7	4.5	— 1	1	1
21	12	20	1.3	13	23	»	13	20	»	7	8	»	3	8	»	— 1	1	»
22	11.5	16	0.6	14	26	»	12	18	1	5	6	7	5	8	»	1	2	0.4
23	11	15	1.5	15	27	»	9	17	»	3	8	»	6	6	»	— 2	4	»
24	11.5	14	17.6	15	26	»	11	20	»	7	9	10	0	6	1.4	0	3	»
25	10	16	1	16	27	»	14	18	»	10	12	»	2	10	»	— 1	4	»
26	10	16	»	18	28	12	15	20	»	9	15	»	7	9	11	— 1	2	»
27	10	18	0.5	15	25	»	15	17	12	10	18	»	5	7	»	2	2	1
28	9.5	16	4.5	16	26	»	10	16	»	10	16	»	1	4	»	1	1	»
29	11	18	»	16	27	»	11	13	4	9	16	»	0	5	»	0	0	»
30	13.5	18	9	16	26	»	8	13	1	7	15	»	0	7	»	— 1	0	»
31	11.5	17	1.3	15.5	29	»				5.5	14	»				— 1	2	1.5
Moy.	13.8	20.2	108	13.7	23.1	23.8	11.7	17.8	182.5	7.3	12.2	60.3	3.6	8.3	61.3	— 1.1	0.9	57.7

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

De l'année 1883.

	Saint-Etienne. Millim.	Fourneaux. Millim.
Janvier	10 »	45 60
Février	20 40	63 »
Mars	25 40	62 20
1er trimestre (hiver)	55 80	170 80
Avril	41 80	61 60
Mai	31 »	37 »
Juin	101 60	127 »
2e trimestre (printemps)	174 40	225 60
Juillet	88 20	108 »
Août	11 60	23 80
Septembre	87 04	182 50
3e trimestre (été)	186 84	314 30
Octobre	61 40	60 80
Novembre	42 40	61 30
Décembre	29 60	57 70
4e trimestre (automne)	133 40	179 30
1er semestre (hiver et printemps)	230 20	396 48
2e semestre (été et automne)	320 24	493 60
Année entière	550 44	890 »

OBSERVATIONS

SUR LES

PHÉNOMÈNES DE LA VÉGÉTATION ET SUR LES ANIMAUX

Faites à Fourneaux, par M. DERROIRE, instituteur de la commune.

OBSERVATIONS SUR LES ANIMAUX. — 1° *Oiseaux*.

Nom scientifique.	Nom vulgaire.	Arrivée.	Départ.	1er chant.	Nidification.
Anas boscas	Canard sauvage	25 octobre.	5 février.		
Motacilla flava	Bergeronnette	28 février.	16 octobre.	3 mars.	15 mai.
» alba	Lavandière	25 »	24 »	28 février.	15 »
Scolopax rusticola	Bécasse ordinaire	25 janvier.	6 novemb.	5 »	28 »
Anser segetum	Oie vulgaire	24 octobre.	12 février.		
Corvus cornix	Corbeau	20 février.	25 octobre.	3 mars.	18 »
Sylvia atricapilla	Fauvette	26 mars.	28 septemb.	3 mai.	15 »
» phœnicurus	Rossignol des murailles	5 avril.	20 »	30 avril.	8 »
» luscinia	» ordinaire	2 »	22 »	22 »	12 »
Alauda arvensis	Alouette des champs	Hiverne.		5 février.	14 »
Fringilla cœlebs	Pinson	20 février.	16 novemb.	23 »	30 avril.
Hirundo urbica	Hirondelle de fenêtre	4 avril.	22 septemb.	30 avril.	15 mai.
» riparia	» de rivage	1er »	4 octobre.	26 »	12 »
Cypselus apus	Martinet de muraille	27 »	25 août.	6 mai.	16 »
Cuculus canolus	Coucou ordinaire	30 mars.	20 septemb.	2 avril.	25 »
Columba turtur	Colombe tourterelle	4 mai.	25 »	12 mai.	28 »
Perdix coturnix	Caille ordinaire	8 »	24 octobre.	15 »	12 juin.

2° *Animaux divers.*

Phénomènes observés.	Date.	Remarques.
Réveil des chauves-souris	8 février.	
» du hérisson	28 mars.	
» de la grenouille	26 février.	
Apparition du hanneton	14 mai.	Peu nombreux.
» de l'écrivain de la vigne		
» de la piéride du chou	12 juin.	
» de la piéride de la rave	4 avril.	
» de la processionnaire du chêne	6 mai.	Rare cette année.
» » du pin	15 février.	
» des guêpes	27 mars.	Rare.
» du frelon	25 »	
» des bourdons	26 »	
Abeilles commencent à butiner	2 avril	
Limaçon sort de sa coquille	1er mars.	
Apparition de la limace rouge	25 février.	
» des limaces grises	15 »	Abondantes.
» de la chouette	25 janvier.	1er chant.
» du crapaud	30 mars.	»
» de la courtilière	31 »	»
» de la rainette	25 avril.	»
» de la cigale	3 août.	»
		Eclos vers le 10 juin.
» du grillon	12 avril.	1er chant.

OBSERVATIONS SUR LES VÉGÉTAUX. — I. *Plantes vivaces, arbres et arbustes.*

Nom scientifique.	Nom vulgaire.	Feuillaison.	Floraison.	Maturité.	Défeuillaison.	Remarques.
Aquilegia vulgaris	Ancolie	21 février.	30 mai.	25 juillet.	18 décemb.	
Cheiranthus cheiri	Giroflée des murailles.	25 janvier.	8 avril.	15 septemb.		
Spiræa ulmaria	Reine des prés	31 mars.	6 juillet.	14 août.	8 décemb.	
Fragaria vesca	Fraisier des bois	6 »	4 avril.	9 juin.	10 »	
Chrysanthemum leucanthemum	Grande marguerite	10 janvier	20 mai.	10 juillet.	12 »	
Tussilago farfara	Pas d'âne	17 avril.			20 novemb.	
Convolvulus sepium	Liseron des haies	8 mai.	14 juillet.	10 août.	15 octobre.	
» arvensis	Petit liseron	5 »	8 juin.	8 »	12 »	
Salvia pratensis	Sauge des prés	20 février.	1er »	6 juillet.	5 décemb.	
» officinalis	» officinale	8 »	30 »	13 août.	15 »	
Lamium album	Ortie blanche	12 janvier.	20 avril.	8 juillet.	6 »	
Alisma plantago	Plantain d'eau	18 avril.	16 juillet.	20 septemb.	25 octobre.	
Colchicum autumnale	Colchique	24 mars.	4 septemb.	26 juin.	8 juillet.	
Fritillaria imperialis	Couronne impériale	24 février.	5 avril.		30 mai.	
Lilium candidum	Lis blanc	16 janvier.	2 juillet.	26 août.	15 août.	
Endymion nutans	Jacinthe sauvage	5 février.	5 avril.	10 juin.	12 juin.	
Convallaria maialis	Muguet	6 mars.	16 mai.		12 octobre.	
Galanthus nivalis	Perce-neige	20 janvier.	14 février.		1er juin.	
Narcissus pseudonarcissus	Narcisse	15 »	25 mars.	10 juin.	15 »	
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	24 mars.	30 avril.	24 »	8 juillet.	
Primula officinalis	Primevère	10 février.	25 mars.		25 décemb.	
Helleborus niger	Rose de Noël		25 vovemb.			

II. *Arbres et arbustes.*

Nom scientifique.	Nom vulgaire.	Feuillaison.	Floraison.	Maturité.	Défeuillaison.	Remarques.
						Bourgeonnement.
Berberis vulgaris	Epine-vinette	20 avril.	18 mai.	10 août.	22 novemb.	28 février.
Crategus oxiacanthoides	Aubépine	8 »	20 »	15 septemb.	12 octobre.	28 »
Tilia parvifolia	Tilleul à petites feuill.	30 »	26 juin.	6 octobre.	26 »	18 »
Acer pseudo-platanus	Sycomore	28 »	1 mai.	4 »	23 »	15 »
Acer platanoïdes	Platane d'Occident	12 mai.	12 »	15 »	27 »	22 »
Acer platanoïdes	Faux sycomore	25 avril.	4 »	18 »	20 »	17 »
Œsculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	12 »	16 »	30 septemb.	13 »	20 »
Ilex aquifolium	Houx	20 mai.	18 »	5 »	»	6 mars.
Ulex Europœus	Ajonc	10 avril.	25 mars.	2 juillet.	»	16 février.
Cytisus laburnum	Faux ébénier	12 »	16 mai.	18 août.	31 octobre.	5 »
Cercis siliquastrum	Arbre de Judée	6 mai.	17 »	12 octobre.	31 »	16 »
Amygdalus communis	Amandier	10 avril.	16 avril.	»	25 novemb.	15 »
Armeniaca vulgaris	Abricotier	12 »	8 »	12 août.	14 »	4 »
Rubus idœus	Framboisier	10 »	27 mai.	9 juillet.	5 décembr.	25 »
Cydonia vulgaris	Coignassier	25 »	15 »	10 octobre.	31 octobre.	15 »
Sorbus domestica	Cormier	30 »	24 »	28 août.	26 »	25 »
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseaux	8 »	16 »	24 »	28 »	1 mars.
Sorbus torminalis	Alisier	5 mai.	18 »	10 septemb.	30 »	2 février.
Ribes rubrum	Groseiller	9 avril.	29 avril.	5 juillet.	20 août.	2 »
Cornus mas	Cornouiller	14 »	10 »	2 septemb.	30 octobre.	3 mars.
Sambucus nigra	Sureau	6 mars.	5 juin.	26 août.	24 »	1 février.
Lonicera periclymenum	Chèvre-feuille sauvage	15 février.	6 »	20 »	25 novemb.	26 janvier.
Arbatus unedo	Arbousier	20 avril.	8 mai.	25 septemb.	22 octobre.	31 mars.
Fraxinus excelsior	Frêne	3 mai.	6 avril.	30 »	27 »	8 »
Syringa vulgaris	Lilas commun	8 avril.	10 mai.	25 »	25 »	1 décemb.

Syringa persica	Lilas de Perse	5 avril.	8 mai.	16 septemb.	30 octobre.	8 décemb.
Paulownia imperialis	Paulownia	18 mai.	»	»	31 »	22 avril.
Catalpa bignonioides	Catalpa	21 »	»	»	26 »	12 »
Laurus nobilis	Laurier sauce	6 »	»	»	»	10 »
Buxus sempervirens	Buis	2 mars.	4 mars.	16 juillet.	»	15 février.
Morus nigra	Mûrier noir	6 mai.	16 mai.	2 »	26 octobre.	8 avril.
Juglans regia	Noyer	6 »	12 »	2 octobre.	24 »	5 mars.
Fagus sylvatica	Hêtre	1 »	14 »	5 »	30 »	4 février.
Castanea vulgaris	Châtaigner	30 avril.	8 juillet.	15 »	26 »	8 mars.
Quercus sessiliflora	Chêne rouvre	15 mai.	25 mai.	10 »	10 novemb.	6 avril.
Quercus pedunculata	Chêne commun	10 »	20 »	12 »	14 »	8 »
Cerasus vulgaris	Cerisier commun	24 avril.	26 avril.	10 juillet.	28 octobre.	2 mars.
Corylus avellana	Noisetier	26 »	20 février.	4 septemb.	27 »	4 février.
Carpinus betulus	Charme	27 »	6 avril.	20 octobre.	20 novemb	18 »
Populus fastigiata	Peuplier pyramidal	28 »	26 »	12 juin.	21 octobre.	15 »
Populus tremula	Tremble	6 mai.	25 mars.	5 »	30 »	16 »
Betula alba	Bouleau	1 »	20 avril.	8 août.	30 novemb.	17 »
Alnus glutinosa	Aune	30 avril.	25 février.	15 octobre.	18 »	15 »
Pinus sylvestris	Pin sylvestre	22 mai.	22 mai.	12 »	»	20 »
Pinus pinaster	Pin maritime	8 avril.	»	»	»	22 »
Abies pectinata	Sapin	6 mai.	12 mai.	10 octobre.	»	4 mars.
Abies excelsa	Epicéa	4 »	9 juin.	8 »	»	1 »
Larix Europœa	Mélèze	6 avril.	»	»	27 octobre.	16 février.
Juniperus communis	Genévrier	24 »	20 avril.	5 septemb.	»	12 »
Cytisus juncea	Jonc d'Espagne	16 »	13 juin.	10 octobre.	31 octobre.	30 mars.
Genista sagittalis	Genêt à balai	12 »	30 avril	5 août.	6 décembr.	6 avril.
Acer negunda	Erable negundo	15 »	14 »	14 octobre.	30 octobre.	14 février.
Ailanthus glandulosa	Ailanthe	18 mai.	30 juillet.	»	25 »	26 avril.
Salix alba	Saule blanc	15 avril.	25 avril.	12 juin.	23 »	14 février.
Ulmus campestris	Orme commun	2 mai.	30 »	2 »	31 »	20 »
Robinia pseudo-acacia	Acacia commun	12 »	2 juin.	24 octobre.	10 novemb.	10 »

III. *Plantes diverses.*

Noms.	Date.	Remarques
Vigne, bourgeonnement	15 avril.	»
» feuillaison	18 mai.	Feuille attaquée de la cloque, 25 mai.
» floraison	30 juin.	»
» vendange	18 octobre.	»
Apparition de l'oïdium	20 août	A peine sensible.
Colza, semis	28-31 août.	»
» floraison	20 avril.	»

Noms.	Date.	Remarques
Colza, récolte	20-28 juin.	Récolte très-abondante.
Luzerne, floraison	25 »	»
Fauchaison, prés secs	15 »	»
» prés bas	21 »	Récolte abondante, finie le 20 juillet.
Pomme de terre, plantation	8 avril-30 mai	Plantation tardive.
» récolte	22 sept.-7 nov.	Récolte abondante.

IV. *Céréales.*

Noms.	Semailles.	Epiage.	Floraison.	Moisson.
Blé d'hiver	5 octobre-20 novembre	26 mai - 13 juin.	2-21 juin.	20 juillet - 7 août.
Seigle	20 septemb.-26 novemb.	5 - 15 mai.	24 mai - 8 juin.	9-31 juillet.
Orge de printemps	25 avril - 5 mai.	27 juin.	8 juillet.	6-10 août.
Avoine »	24 février - 5 mars.	1 - 28 juin.	19 juin - 15 juillet.	3-29 août.
Maïs	28 mai - 10 juin.	31 août.	7 septembre.	Cultivé pour fourrage.
Sarrasin	22 juin - 3 juillet.	8 juillet.	12 juillet - 10 août.	23 septemb. - 10 octobre

Syringa persica.	Lilas de Perse.	5 avril.	8 mai.	16 septemb.	30 octobre.	8 décemb.
Paulownia imperialis . .	Paulownia	18 mai.	»	»	31 »	22 avril.
Catalpa bignonioides. . .	Catalpa	21 »	»	»	26 »	12 »
Laurus nobilis	Laurier sauce	6 »	»	»	»	10 »
Buxus sempervirens. .	Buis.	2 mars.	4 mars.	16 juillet.	»	15 février.
Morus nigra.	Mûrier noir.	6 mai.	16 mai.	2 »	26 octobre.	8 avril.
Juglans regia.	Noyer.	6 »	12 »	2 octobre.	24 »	5 mars.
Fagus sylvatica.	Hêtre.	1 »	14 »	5 »	30 »	4 février.
Castanea vulgaris.	Châtaigner	30 avril.	8 juillet.	15 »	26 »	8 mars.
Quercus sessiliflora. . . .	Chêne rouvre.	15 mai.	25 mai.	10 »	10 novemb.	6 avril.
Quercus pedunculata. . .	Chêne commun	10 »	20 »	12 »	14 »	8 »
Cerasus vulgaris	Cerisier commun . . .	24 avril.	26 avril.	10 juillet.	28 octobre.	2 mars.
Corylus avellana	Noisetier	26 »	20 février.	4 septemb.	27 »	4 février.
Carpinus betulus	Charme.	27 »	6 avril.	20 octobre.	20 novemb	18 »
Populus fastigiata.	Peuplier pyramidal . .	28 »	26 »	12 juin.	21 octobre.	15 »
Populus tremula	Tremble	6 mai.	25 mars.	5 »	30 »	16 »
Betula alba	Bouleau.	1 »	20 avril.	8 août.	30 novemb.	17 »
Alnus glutinosa.	Aune	30 avril.	25 février.	15 octobre.	18 »	15 »
Pinus sylvestris.	Pin sylvestre.	22 mai.	22 mai.	12 »	»	20 »
Pinus pinaster.	Pin maritime	8 avril.	»	»	»	22 »
Abies pectinata.	Sapin.	6 mai.	12 mai.	10 octobre.	»	4 mars.
Abies excelsa.	Epicéa.	4 »	9 juin.	8 »	»	1 »
Larix Europœa	Mélèze	6 avril.	»	»	27 octobre.	16 février.
Juniperus communis. . .	Genévrier	24 »	20 avril.	5 septemb.	»	12 »
Cytisus juncea	Jonc d'Espagne.	16 »	13 juin.	10 octobre.	31 octobre.	30 mars.
Genista sagittalis	Genêt à balai.	12 »	30 avril	5 août.	6 décembr.	6 avril.
Acer negunda.	Erable negundo	15 »	14 »	14 octobre.	30 octobre.	14 février.
Ailanthus glandulosa. . .	Ailanthe	18 mai.	30 juillet.	»	25 »	26 avril.
Salix alba	Saule blanc.	15 avril.	25 avril.	12 juin.	23 »	14 février.
Ulmus campestris.	Orme commun.	2 mai.	30 »	2 »	31 »	20 »
Robinia pseudo-acacia. .	Acacia commun	12 »	2 juin.	24 octobre.	10 novemb.	10 »

III. *Plantes diverses.*

Noms.	Date.	Remarques	Noms.	Date.	Remarques
Vigne, bourgeonnement .	15 avril.	»	Colza, récolte	20-28 juin.	Récolte très-abondante.
» feuillaison	18 mai.	Feuille attaquée de la cloque, 25 mai.	Luzerne, floraison	25 »	»
» floraison.	30 juin.	»	Fauchaison, prés secs .	15 »	»
» vendange	18 octobre.	»	» prés bas. . .	21 »	Récolte abondante, finie le 20 juillet.
Apparition de l'oïdium. .	20 août	A peine sensible.			
Colza, semis.	28-31 août.	»	Pomme de terre, plantation	8 avril-30 mai	Plantation tardive.
» floraison.	20 avril.	»	» récolte . .	22 sept.-7 nov.	Récolte abondante.

IV. *Céréales.*

Noms.	Semailles.	Epiage.	Floraison.	Moisson.
Blé d'hiver.	5 octobre-20 novembre	26 mai - 13 juin.	2-21 juin.	20 juillet - 7 août.
Seigle.	20 septemb.-26 novemb.	5 - 15 mai.	24 mai - 8 juin.	9-31 juillet.
Orge de printemps .	25 avril - 5 mai.	27 juin.	8 juillet.	6-10 août.
Avoine » .	24 février - 5 mars.	1 - 28 juin.	19 juin - 15 juillet.	3-29 août.
Maïs.	28 mai - 10 juin.	31 août.	7 septembre.	Cultivé pour fourrage.
Sarrasin	22 juin - 3 juillet.	8 juillet.	12 juillet - 10 août.	23 septemb. - 10 octobre

REMARQUES GÉNÉRALES

Du 6 au 12 mars. — Il tombe une épaisseur de 40 à 50 centimètres de neige. Cette bourrasque de neige n'a pas eu d'égale depuis le 25 décembre 1870. La neige dure du 12 au 20 mars en rase campagne ; les congères et amoncellements durent jusqu'au 1er avril.

Mars froid et neigeux retarde la végétation généralement trop avancée.

6 au 15 avril. — Vent du nord violent, sec et froid ; il gèle la nuit dans les vallées.

20 avril. — Les champs paraissent entièrement verts.

15 mai. — Les bois sont entièrement verts.

12 au 15 mai. — Il fait une chaleur accablante ; le ciel est clair et enflammé.

Le froment sans barbe ou d'Algérie prend l'épi et fleurit plus tôt que le blé commun.

2 au 20 juin. — L'acacia se couvre de fleurs comme on ne l'a pas vu depuis longtemps.

15 juin. — Toutes les récoltes ont une belle apparence et promettent beaucoup.

L'année est d'une fertilité extraordinaire : céréales, fruits variés et fourrages abondent.

En général, l'année est pluvieuse et fraîche.

Fourneaux, le 31 décembre 1883.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

REÇUES

PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1883.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes.

Aix (Bouches-du-Rhône). — Académie des sciences, arts et belles-lettres. — Séance publique, juin 1882.

Alais (Gard). — Société scientifique et littéraire. — Mémoires et comptes-rendus. — Année 1881.

Amiens (Somme). — Société des Antiquaires de Picardie. — Bulletin, année 1882, livr. nos 1, 2, 3 ; 1883, nos 2, 3. — Mémoires, 3e série, tome VII.

Amiens (Somme). — Société Linéenne du Nord de la France. — Mémoires, année 1883. — Bulletin mensuel, nos 110 à 122, 1881-1882.

Angers (Maine-et-Loire). — Société industrielle et agricole. — Bulletin, 1882, 2e semestre.

Angoulême (Charente). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce. — Annales, 1882, décembre ; 1883, janvier.

Annecy (Haute-Savoie). — Société Florimontaine. — Revue mensuelle Savoisienne, 1882, nos 11, 12. — 1883, nos 1 à 11.

Arras (Pas-de-Calais). — Académie des sciences, lettres et arts. — Mémoires, tome XIII (1882) ; tome XIV (1883).

Autun (Saône-et-Loire). — Société Eduenne. — Mémoires, nouvelle série, tome II (1882).

Auxerre (Yonne). — Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne. — Bulletin, tome XXXVI, 1882 ; tome XXXVII.

Avignon (Vaucluse). — Société d'agriculture et d'horticulture. — Bulletin mensuel, 1883, nos 1 à 11.

Besançon (Doubs). — Académie des sciences, lettres et arts. — Année 1881.

Besançon (Doubs). — Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 5e série, tome VI (1881) ; tome VII (1882).

Besançon (Doubs). — Société départementale d'agriculture. — Rapports et procès-verbaux, 1882.

Besançon (Doubs). — Société d'horticulture et d'arboriculture. — Bulletin, 1882, 3e et 4e trimestres ; 1883, 1er, 2e et 3e trimestres.

Béziers (Hérault). — Société archéologique et scientifique. — Bulletin, 2e série, tome XI, 2e livr., 1882.

Bordeaux (Gironde). — Académie des sciences. — Actes, années 1871 à 1880. — 3e série, année 1881.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). — Société d'agriculture. — Bulletin mensuel, année 1883, nos 1 à 12.

Caen (Calvados). — Société Linéenne de Normandie. — Bulletin, 4e série, 6e volume, 1881-1882.

Caen (Calvados). — Académie des sciences, arts et belles-lettres. — Mémoires, années 1883.

Cambrai (Nord). — Société d'émulation. — Mémoires, tome 38, 1881.

Châlons-sur-Marne (Marne). — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. — Mémoires, année 1882-1883.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Société d'histoire et d'archéologie. — Mémoires, tome VII, 1re partie, 1883.

Chambéry (Savoie). — Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Mémoires, 3e série, tome IX, 1883. — Le prieuré de Chamonix (Documents).

Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme). — Académie des sciences, arts et belles-lettres. — Mémoires, tome XXII, 1881. — Bulletin historique de l'Auvergne, nos 14 à 19, 1883.

Colmar (Alsace). — Société d'histoire naturelle. — Bulletin, années 1881 et 1882.

Compiègne (Oise). — Société d'agriculture de l'arrondissement. — L'*Agronome praticien*, 1883, nos 20 et 21.

Douai (Nord). — Société d'agriculture, sciences et arts. — Bulletin agricole de l'arrondissement, année 1881. — Concours de Beuvry-les-Orchies.

Draguignan (Var). — Société d'agriculture et de commerce. — 7e série, tome V, 1882, 4e livr. ; tome VI, 1883, 1re livr.

Epinal (Vosges). — Société d'émulation. — Annales, année 1882.

Evreux (Eure). — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Recueil des travaux, années 1880 et 1881.

Flers (Orne). — Société industrielle. — Bulletin, année 1882, janvier à décembre ; année 1883, janvier à juin.

Gap (Hautes-Alpes). — Société d'études des Hautes-Alpes. — Bulletin, 1884, 1er trimestre.

Grenoble (Isère). — Académie Delphinale. — Bulletin, 3e série, tome XVII, 1881-1882.

Grenoble (Isère). — Société de statitisque de l'Isère. — Bulletin, 3e série, tome XI (1882), 22e de la collection.

Guéret (Creuse). — Société des sciences naturelles et archéologiques. — Mémoires, tome V, 2e bulletin, 1883.

Joigny (Yonne). — Société d'agriculture. — Bulletin, 1882, juillet à décembre ; 1883, janvier à juin.

Limoges (Haute-Vienne). — Société archéologique et historique. — Bulletin, 2e série, tome VIII, 1882.

Limoges (Haute-Vienne). — Société d'horticulture. — Bulletin trimestriel, 1882, liv. n° 4, 1883, n° 1.

Lizieux (Calvados). — Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie. — Bulletin 1882, n° 5, tome XXX, 2e liv. 1883.

Lyon (Rhône). — Musée Guimet. — Revue de l'histoire des religions, 1882, tome VI, n° 6. 1883, nos 1 et 2. — Catalogue du musée, annales V.

Mâcon (Saône-et-Loire). — Académie des sciences, arts et belles-lettres. — Annales, 2e série, tome IV, 1883 et 1884, 1er fascicule.

Le Mans (Sarthe). — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. — Bulletin, année 1883.

Le Mans (Sarthe). — Société philotechnique du Maine. — Bulletin, 1883 et 1884, 2e fascicule.

Mende (Lozère). — Société d'agriculture, sciences et arts. — Bulletin mensuel, 1882, oct., nov., déc. ; 1883, janvier à septembre.

Metz (Lorraine). — Académie de Metz. — Mémoires anciens, 14 volumes, de 1819 à 1858 ; années 1878-1879 ; années 1879-80.

Montauban (Tarn-et-Garonne). — Société des sciences, lettres et arts. — Recueil de 1879-80-81.

Montauban (Tarn-et-Garonne). — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. — Bulletin archéologique, année 1882.

Montbrison (Loire). — Société archéologique de la Diana. — Bulletin trimestriel, 1883, tome II, n° 7, 8, 9.

Montpelllier (Hérault). — Société centrale d'agriculture et des Comices agricoles. — Bulletin, 1882, 1er et 2e trim., 1883, 2e trim.

Montpellier (Hérault). — Académie des sciences et lettres. — Mémoires (section des sciences) , tome, X, fascicules n° 2, 1881, tome XVI, 1882, 4 livr.

Moulins (Allier). — Société d'émulation de l'Allier. — Bulletin, tome XVII, 1883, 1re livr.

Mulhouse (Alsace). — Société industrielle. — Bulletin mensuel, 1883. janvier et décembre.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Société des sciences et arts (Académie de Stanislas). — Mémoires, année, 1882, 4me série, tome XV.

Nantes (Loire-Inférieure). — Société académique de Nantes. — Annales, tome III de la 6me série, 1882, 2me semestre.

Nantes (Loire-Inférieure). — Société archéologique. — Bulletin, tome XXI, 1882.

Nantes (Loire-Inférieure). — Société nantaise d'horticulture. — Annales, année 1882.

Nevers (Nièvre). — Société départementale d'agriculture de la Nièvre. — Bulletin, année 1882, n° 4, 1883, n°s 1, 2, 3, 4.

Nice (Alpes-Maritimes). — Société des lettres, sciences et arts. — Annales, tome VIII, 1882.

Nice (Alpes-Maritimes). — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. — Bulletin, 1883, 1er et 3me trimestres, 1882, 4me trimestre.

Nîmes (Gard). — Académie du Gard. — Mémoires 7me série, tome IV, année 1881.

Niort (Deux-Sèves). — Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres. — *Maître Jacques*, 1883, janvier à mai.

Orléans (Loiret). — Société d'agriculture, belles-lettres et arts. — Mémoires 1883, 1er, 2me et 3me trimestres.

Paris (Seine). — Société d'acclimation. — Bulletin mensuel, 1882, déc. ; 1883, n°s 1 à 9. Chronique, n°s 1 à 24.

Paris (Seine). — Association scientifique de France. — Bulletin hebdomadaire, année 1883.

Paris (Seine). — Société d'anthropologie. — Bulletin, 1882, avril à décembre ; 1883, janvier à juillet.

Paris (Seine). — Association française pour l'avancement des sciences. — Informations, 1883, n°s 33 à 37.

Paris (Seine) — Société nationale d'agriculture de France. — Bulletin 1882, n°s 9, 10, 11 ; 1883, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8. Séance publique annuelle, 27 juin 1883.

Paris (Seine). — Société académique indo-chinoise. — Bulletin, année 1881.

Paris (Seine). — Société de numismatique et d'archéologie. — Annuaire, Tome IV, 2me et 3me livraisons, 1874.

Paris (Seine). — Société protectrice des animaux. — Bulletin, déc. 1882-1883, février à juillet.

Paris (Seine). — Association philotecnique. — Annuaire, 1882 ; Bulletin, 1883, janvier à juillet.

Pau (Basses-Pyrénées). — Société des sciences, lettres

et arts. — Bulletin, 2me série, tome II, 1881-1882, tome, 1882-1883.

Poitiers (Vienne), — Société académique d'agriculture. — Bulletin, année 1882, 4me trimestre; 1883, 1er et 2me trimestres, collection d'anciens numéros, 1826 à 1844.

Poligny (Jura). — Société d'agriculture, sciences et arts. — Bulletin, 1882, n° 59; 1883, nos 1 à 10.

Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle). — Société philotechnique. — Bulletin, 1883, nos 8 et 9.

Privas (Ardèche). — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. — Annales, tomes XXXII et XXXIII. — Bulletin, nouvelle série, tome II, 1882, 1er semestre.

Le Puy (Haute-Loire). — Société d'agriculture, sciences arts et commerce. — Annales, tome XXXII, 1872 à 1875 ; tome XXXIII, 1876 à 1877.

Reims (Marne). — Société industrielle. — Bulletin, n° 55 (1882).

Rennes (Ile-et-Vilaine). — Journal d'agriculture pratique. — Année 1883, nos 1 à 13.

Rouen (Seine-Inférieure). — Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Précis analytique, année 1881-1882.

Royan (Charente-Inférieure), — Société pour favoriser le développement de la ville de Royan. — Publications 1875, nos 1, 2 ; 1876, nos 3, 4.

Saint-Etienne (Loire). — Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire. — Annales, année 1882. — *La Loire médicale*, année 1882.

Saint-Etienne (Loire). — Société de l'Industrie minérale. — Bulletin trimestriel, tome XII, 1883, 1re et 2me livraisons; 1882, n° 17.

Saint-Quentin (Aisne). — Société académique des sciences, belles-lettres et agriculture. — Annales 1882.

Saint-Quentin (Aisne). — Société industrielle. — Bulletin, février 1883, n° 28.

Strasbourg (Alsace). — Société d'agriculture, sciences et arts. — Bulletins mensuels, janvier à juillet. Bulletin trimestriel, 1881 ; 4me fascicule, 1882 ; 4me fascicule et supplément, 1883, année entière.

Toulon (Var). — Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. — Bulletin mensuel, 1883, année entière.

Toulouse (Haute-Garonne). — Société d'histoire naturelle. — 16me année (1882).

Toulouse (Haute-Garonne). — Académie des jeux floraux. — Recueil, année 1883.

Toulouse (Haute-Garonne). — Société académique hispano-portugaise. — Bulletin n°s 2 et 4.

Toulouse (Haute-Garonne). — *Journal d'agriculture pratique pour le Midi de la France*, 1882, décembre ; 1883, janvier à mai, septembre, novembre et décembre.

Tours (Indre-et-Loire). — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. — Annales, année 1882, janvier à novembre.

Troyes (Aube). — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. — Mémoires, tome IVL, XIXme de la 3me série, 1882, et tome XXXII, 1868.

Troyes (Aube). — Société d'apiculture de l'Aube. — Bulletin, 1883, de 70 à 76.

Valenciennes (Nord). — Société d'agriculture, sciences et arts. — Revue agricole et industrielle, décembre 1882 ; 1883, n°s 1 à 12.

Vannes (Morbihan). — Société polymatique du Morbihan. — Bulletin, année 1882-1883.

Versailles (Seine-et-Loire). — Société d'agriculture des arts. — Mémoires, année 1892, tome XVI.

Vesoul (Haute-Soône). — Société d'agriculture, sciences et arts. — Bulletin, 3me série, n° 13, 1882.

Publications adressées par l'Etat.

Ministère de l'Agriculture :

Catalogue des brevets d'invention pris en 1882, année entière.

Description des brevets d'invention, tomes CI, CII, CIII, CIV, CV, CVI.

Bulletin du Ministère de l'Agriculture 1883, livr. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Annales de l'Institut agronomique, 4e année, 1879-1880.

Ministère de l'Instruction publique :

Revue des sociétés savantes des départements, tome Ier, janvier à avril 1863 ; tome II, septembre 1863. — Tome VII, janvier à avril 1878 ; tome VIII, juillet à novembre 1878.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Rapports et arrêts, 1883. — Section d'archéologie, nos 1 et 2. — Bulletins du Comité, 1882, nos 1 et 4 ; 1883, nos 1 et 2.

Répertoire des travaux historiques, 1882, tome II, nos 1 et 2.

Revue des travaux scientifiques, tome II, 1891, nos 7 à 12 ; 1882, tome III, nos 1 à 8.

Revues et publications périodiques.

Revue des Deux-Mondes, année 1883.

Annales des sciences naturelles :
 Botanique. — Tomes XV et XVI.
 Zoologie. — Tome XIV,

Cosmos Les Mondes, année 1883.

Moniteur scientifique, du Dr Quesneville, année 1883.

Revue politique et littéraire, année 1883.

Revue scientifique, année 1883.

Revue hebdomadaire de l'Association scientifique de France.

Le Journal d'agriculture pratique, directeur Lecouteux, année 1883.

Le Journal des Cultivateurs, directeur Lavalette, année 1883.

L'Explorateur, journal des conquêtes et de la civilisation, année 1883.

La Romania, année 1883.

Bulletin d'horticulture et de floriculture de Gand, année 1883.

La Loire médicale, année 1883.

Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France, année 1883.

Le Monde horticole, année 1883.

Publications diverses.

Smithsonian institution (Etats-Unis). — Annual report 1881. — List offoreings correspondents, 1882.

Grand'Eury. — Mémoires sur la formation de la houille (extrait des Annales des mines). — Paris, 1882.

Gibert (Eugène), secrétaire de l'Académie indo-chinoise. — L'Espagne et la question de Borneo et de Jolo.

Conseil d'hygiène publique du département de la Loire. — Comptes-rendus de 1879 à 1882.

Marty (Gustave). — La Caverne de Mont-Laur. — Foix (Arriège), 1883.

Ameline de la Briselaine. — De la représention officielle et légale de l'Agriculture. — Rapport à la Société des Agriculteurs de France, 1883.

Jules Ferry. — Discours prononcé à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1883.

Castel, ingénieur. — M. Gruner. — Saint-Etienne, 1883, in-8°.

Boisdin (Félix). — Les Courses et Combats de taureaux en Espagne.

Thivot. — Forteresses vitrifiées de la Creuse (extrait des mémoires de la Société archéologique de la Creuse.

Carrière (E.-A). — Etude générale du genre pommier et particulièrement des pommiers microscopes. — Paris.

Chambre syndicale du commerce des Liquides du département de la Loire. — Compte-rendu des travaux, année 1882-1883.

Société d'encouragement pour l'instruction nationale. — Programme des prix de 1884 à 1887. — Paris, 1883.

INDICATION

DES

Changements dans le Personnel des Membres de la Société

PENDANT L'ANNÉE 1883

Membres décédés.

MM. Buhet, notaire, à Saint-Etienne.
Courally (Ferdinand), négociant, à Saint-Etienne.
Devoucoux, ancien fabricant, à Saint-Etienne.
Gidon, négociant, à Saint-Etienne.
Vial (Jean-Marie), distillateur, à Saint-Etienne.
Cotta (Eugène), propriétaire, au Chambon.
Porte (Louis), propriétaire, à Saint-Etienne.

Membres démissionnaires ou considérés comme tels pour non-payement de cotisation.

MM. Cluzet, vétérinaire, à Saint-Etienne.
Constantin, libraire, à Saint-Etienne.
Cuinet, fabricant de pièces de forges, à Saint-Etienne.
Desbief, ingénieur, à Saint-Etienne.
Emonnet, commissionnaire, à Saint-Etienne.
Jacquemard-Gerin, de la Ricamarie.
Frécon (Gabriel), teinturier, à Saint-Etienne.
Bodenan, de Saint-Etienne.
Troyet (Pierre), négociant, à Saint-Etienne.
Jouve (Bruno), architecte, à Saint-Etienne.
Ressier, cafetier, à Saint-Etienne.
Robichon (Antonius), négociant, à Saint-Etienne.
Docteur Soulé, de Saint-Etienne.
Moulard-Bellaclas, de Saint-Héand.
Piégay père, de Saint-Héand.

Piégay fils. de Saint-Héand.
Barret, du Chambon.
Revoux, de Rochetaillée.

Membres titulaires nouveaux

Admis le 11 janvier 1883.

MM. Descours (Henri), fabricant de rubans, à Saint-Etienne.
Défélix, horticulteur-fleuriste, à Saint-Etienne.
Granger, notaire, à Saint-Etienne.

Admis le 1er février.

MM. Burlat (Jean-Louis), fabricant de pointes, à l'Etrat.
Fournel, propriétaire-armurier, à l'Etrat.
Bory (Georges), coutelier, à Saint-Etienne.
Lambert, propriétaire, à Saint-Etienne.

Admis le 1er mars.

MM. Chometon, fabricant d'armes, à Saint-Etienne.
Offrey, (Pierre), fabricant d'armes, à Saint-Etienne.
Thomas-Javit (Gabriel), architecte, à Saint-Etienne.

Admis le 5 avril.

MM. Vergnette, entrepreneur, à Saint-Etienne.
Maire (François), négociant, représentant à Saint-Etienne, de la Cie des engrais de Saint-Gobain.

Admis le 10 mai.

MM. Chirolles, grainetier, à Saint-Etienne.
Martin, entrepreneur de menuiserie, à Saint-Etienne.
David (Adrien), fabricant de rubans brodés, à Saint-Etienne.
Béal (Louis), propriétaire, à Saint-Paul-en-Cornillon.
Gonon (Pierre), directeur de la Société civile de la Loire.

Admis le 6 juin.

MM. Limouzin (Gabriel), maitre de forges, au Chambon-Feugerolles.
Viricel (J.-F.), propriétaire, à Saint-Romain-en-Jarret.

Admis le 5 juillet.

MM. Desroches (Louis), propriétaire, à Saint-Etienne.
Lafont, fabricant de rubans, à Saint-Etienne.
Matrat (Jacques), propriétaire, au cręt de Montaud.
Marckert (Joseph), négociant en instruments agricoles, à Saint-Etienne.
Burlat (Joannès), propriétaire, à Rochetaillée.

Admis le 2 août.

MM. Neyron de Saint-Julien, à Roche-la-Molière.
Véléat, entrepreneur, à Saint-Etienne.

Admis le 6 septembre,

M. Massardier (F.), quincaillier, à Saint-Etienne.

Admis le 6 octobre.

MM. Théophile Dureau, chef de musique, à Saint-Etienne.
Michel (Paul), percepteur, à Saint-Etienne.
Perroud, comptable, à Saint-Julien-Molin-Molette.
Jacod, greffier, à Saint-Etienne.
Breysse, limonadier, à Saint-Etienne.
Bruchet (J.), horticulteur, à Saint-Rambert-sur-Loire.
Rousson, marchand-tailleur, à Saint-Etienne.

Admis le 8 octobre.

MM. Magand, curé, à Grammont (Loire).
Homeyer (Claude), propriétaire, à la Fouillouse.

Admis le 6 décembre.

MM. Denis (Gaspard), cylindreur, à Saint-Etienne.
Peyret (Alphonse), agent général de la Cie d'assurances *l'Aigle*, à Saint-Etienne

Membre correspondant nouveau.

MM. Marty, à Toulouse.
Jeoffray, professeur de mathématiques à l'Ecole centrale, à Paris.

COMPTE-RENDU

DES

DÉPENSES ET RECETTES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Par M. FAVARCQ, trésorier.

EXERCICE 1883

Compte-rendu financier du Comice cantonal de 1883, tenu à La Fouillouse, le 19 août.

RECETTES

Contribution de la Société d'agriculture....	4.318 50
Id. de la commune de la Fouillouse......................	1.600 »
Total........	5.918 50

DÉPENSES

Récompenses :		
Primes en argent	2.090 »	
Médailles de la Société	1.380 »	3.501 30
Diplômes....................	31 30	
Tournée du Jury agricole................		249 65
Frais d'agencement et autres accessoires :		
Réparations et augmentations du matériel	711 20	
Transport et installation.....	923 65	
Décorations des Jurés.......	133 45	
Transport des Jurés.........	25 »	2.167 55
Affiches, pancartes et impressions	299 25	
Compte-rendu du Comice....	75 »	
Total........		5.918 50

Compte-rendu financier du Concours horticole de 1883. tenu à Saint-Etienne, du 30 août au 2 septembre.

RECETTES

Contribution de la Société d'agriculture....	2.445 25
Allocation de la ville de Saint-Etienne.....	1.000 »
Souscription horticole.....................	1.799 »
Id. du banquet..................	170 »
Recette de l'exposition horticole...........	1.086 85
Une médaille d'or et deux d'argent du Ministère de l'Agriculture, pour mémoire......	
Total........	6.471 10

DÉPENSES

Récompenses :		
Médailles de la Société d'agriculture.....		2.575 »
Une médaille d'or et deux d'argent du Ministère de l'Agriculture, pour mémoire.		
Frais d'agencement et autres accessoires :		
Matériel et installation......	2.632 20	3.896 10
Affiches, pancartes et impressions.....................	463 80	
Banquet..................	800 10	
Total........		6.471 10

Compte-rendu général des recettes et des dépenses de la Société.

RECETTES

Cotisations : 376 à 12 fr	4.512 »	4.882 »
Droits d'entrée : 37 à 10 fr...	370 »	
Sud-Est		54 »
Allocations :		
Du Ministère de l'Agriculture	1.800 »	
Du département de la Loire..	2.000 »	
De la commune de La Fouillouse	1.600 »	6.400 »
De la ville de Saint-Etienne..	1.000 »	
Souscription au concours horticole		1.799 »
Id. au banquet horticole		170 »
Recette de l'exposition horticole.........		1.086 85
Cotisations et un abonnement au *Sud-Est* arriérés.............................		219 »
Vente d'Annales, une livraison		3 »
Profits et pertes :		
Boni sur la traite Dupont. — Abonnements au *Sud-Est*..	43 50	43 95
Timbres-poste remboursés...	» 45	
Fonds de médailles :		
Comice agricole : Médailles de la Société..............	1.380 »	
Concours horticole : Médailles de la Société..............	2.575 »	4.066 10
Pour l'encouragement de l'industrie et de l'horticulture.	95 10	
Fourni au Tir de l'Observatoire....................	16 »	
Total............		18.723 90
Excédant des dépenses sur les recettes.....		3.901 50
		22.625 40

DÉPENSES

Agriculture et horticulture :		
Comice de La Fouillouse : Contribution de la Société d'agriculture	4.318 50	5.918 50
Contribution de la commune de La Fouillouse	1.600 »	
Concours horticole : Contribution de la Société d'agriculture	2.415 25	6.471 10
Allocation de la ville de Saint-Etienne	1.000 »	
Souscription horticole	1.799 »	
Id. au banquet	170 »	
Recette de l'exposition	1.086 85	
Champ d'expériences, notes diverses		270 65
Cours d'horticulture		300 10
Sud-Est		54 »
Annales et impressions		2.891 50
Bibliothèque :		
Abonnements et achats de livres	440 85	474 10
Reliure	33 25	
Industrie et Sciences :		
Encouragements à l'industrie		431 10
Fonds de médailles :		
Factures de la Monnaie et ports		4.059 »
Frais généraux :		
Indemnités du Secrétaire général	1.000 »	1.474 70
Frais de bureau ; fournitures diverses	387 70	
Entretien des salles de réunion	87 »	
A reporter		22.344 75

Report		22.344 75
Profits et pertes :		
Frais d'encaissement........	80 80	
Cotisations perdues, exercice 1882	71 85	280 65
Cotisations perdues, exercice 1883	128 »	
Total		22.625 40

Mouvement de la caisse.

ENTRÉES

En caisse au 31 décembre 1882.............		8.773 45
Cotisations : 333 à 12 francs...	3.996 »	4.306 »
Droits d'entrée : 31 à 10 francs.	310 »	
Cotisations arriérées		216 30
Sud-Est et *Fourmilière*....................		100 65
Allocation du Ministère de l'Agriculture	1.800 »	
Allocation du département de la Loire.....................	2.000 »	6.400 »
Allocation de la commune de La Fouillouse..............	1.600 »	
Allocation de la ville de Saint-Etienne....................	1.000 »	
Souscription horticole		1.584 »
Id. au banquet		170 »
Recette de l'exposition horticole...........		1.086 85
Vente d'Annales..........................		3 »
Total..........		22.625 40

SORTIES

Comice :		
Récompenses en espèces.....	2.090 »	
Médailles de la Société, pour mémoire. (Voir les factures de la Monnaie au fonds de médailles).		
Diplômes	31 30	
Tournée du Jury agricole....	249 65	
Réparations et augmentations du matériel	711 20	4.538 50
Transport et installation	923 65	
Décorations des Jurés.. ...	133 45	
Transport des Jurés.........	25 »	
Affiches, pancartes et impressions	299 25	
Compte-rendu du comice....	75 »	
Concours horticole :		
Récompenses : Médailles de la Société, pour mémoire. (Voir les factures de la Monnaie, au fonds de médailles).		3.896 10
Matériel et installation......	2.632 20	
Affiches, pancartes et impressions	463 80	
Banquet....................	800 10	
Champ d'expériences, notes diverses.....		270 90
Cours d'horticulture.....................		300 10
Sud-Est		51 »
Annales et impressions		2.891 50
Bibliothèque :		
Abonnements et achats de livres..................	440 85	474 10
Reliures	33 25	
Industrie et sciences :		
Encouragements à l'industrie............		103 10
A reporter.......		12.528 30

Report..........	12.528 30
Fonds de médailles :	
Factures de la Monnaie et ports..........	4.059 »
Frais généraux :	
Indemnités du Secrétaire général........	1.000 »
Frais de bureau, fournitures diverses....	387 70
Entretien des salles de réunion..........	87 »
Profits et pertes :	
Frais de recouvrements................	80 80
Total...........	18.142 80
En caisse chez le Trésorier...............	4.497 45
	22.640 25

Situation au 31 décembre 1883:

Excédant de l'actif au 31 décembre 1882....	10.097 95
Excédant des dépenses sur les recettes de l'exercice 1883.........................	3.901 50
Total de l'actif...........	6.196 45

Actif :

En caisse chez le Trésorier................	4.497 45
En caisse chez Girord, Nicolas et Cie.......	1.036 »
Cotisations arriérées......................	448 »
Souscriptions horticoles arriérées....	215 »
Total............	6.196 45

Passif :

Néant.

Fonds d'encouragement pour l'industrie :

Somme disponible au 31 décembre 1883 .... 78 10

Nota. — Cette somme est comprise dans celle de fr. 6.196 45, ci-dessus énoncée.

Fonds de médailles.

	Médailles en caisse au 31 décembre 1882.	Entrées.	Sorties.	Restent au 31 décembre 1883.
Or (grand module).	2	11	13	0
Or (petit module)..	6	25	22	9
Vermeil..........	6	96	69	33
Argent...........	18	100	75	43
Bronze	23	220	66	177

Ecrins.

6 écrins carrés en peau, pour petites médailles d'or.
4 id. ronds id. id.
115 id. id. id. couleurs diverses, pour médailles de vermeil et d'argent.
131 écrins ronds en papier, couleur marron, pour médailles de bronze.

Nota. — Le fonds de médailles possède, en outre de l'inventaire ci-dessus indiqué, une collection de 34 médailles de bronze des différents concours de la Société, deux grandes médailles d'argent offertes par le Tir Stéphanois, et deux grandes médailles d'argent (orphéons) pour musique, remises par M. Courally.

Liste des médailles décernées et non réclamées tenues à la disposition des lauréats.

Médailles de vermeil, à M. Antoine Louison.
Id. id. à M. Moulin.
Id. id. à M. Alexandre Courbon.
Id. d'argent, à M. Lardon.
Id. de bronze, à M. Genevret.
Id. id. à M. Gattel.
Id. id. à M. Maréchal.
Id. id. à M. Courbier.
Une grande médaille d'or à MM. Giron frères.

TABLE GÉNÉRALE ANALYTIQUE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME III

Deuxième série des ANNALES de la Société.

Année 1883.

TABLE GÉNÉRALE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME II

Deuxième série des ANNALES de la Société.

Année 1883.

Documents généraux.

Travaux. — Rapports et mémoires lus en assemblée générale.

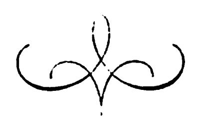
Section d'agriculture et d'horticulture.

Section d'industrie.

Seclion des sciences.

Section des arts et belles-lettres.

. . . .



Saint-Etienne, imp. Théolier et Cie, rue Gérentet, 12.